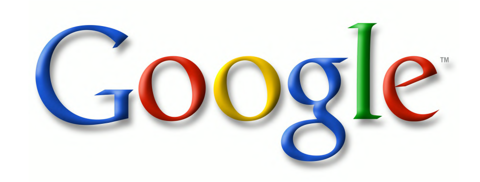
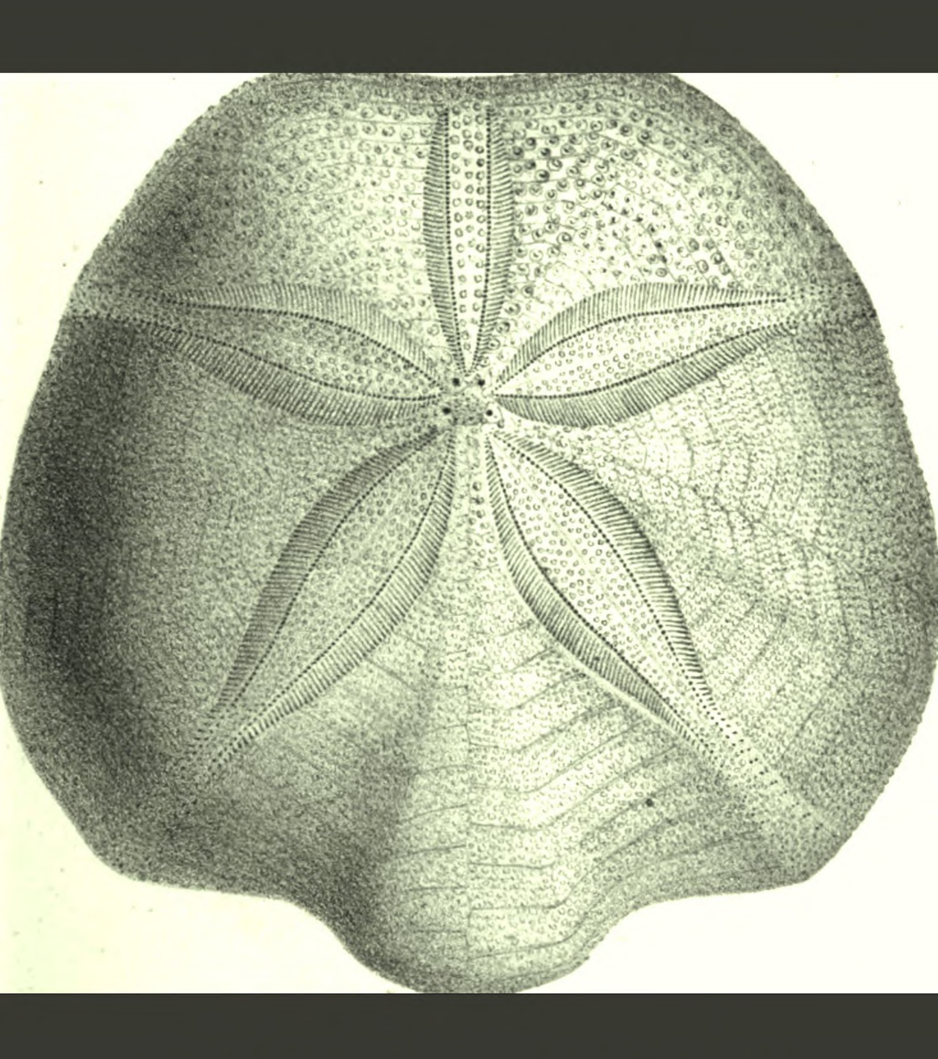
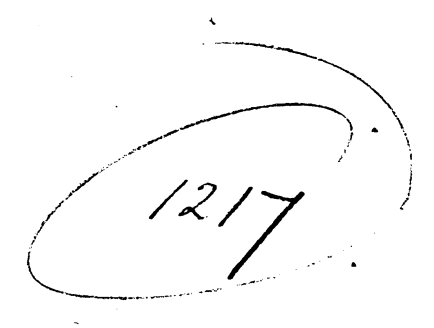
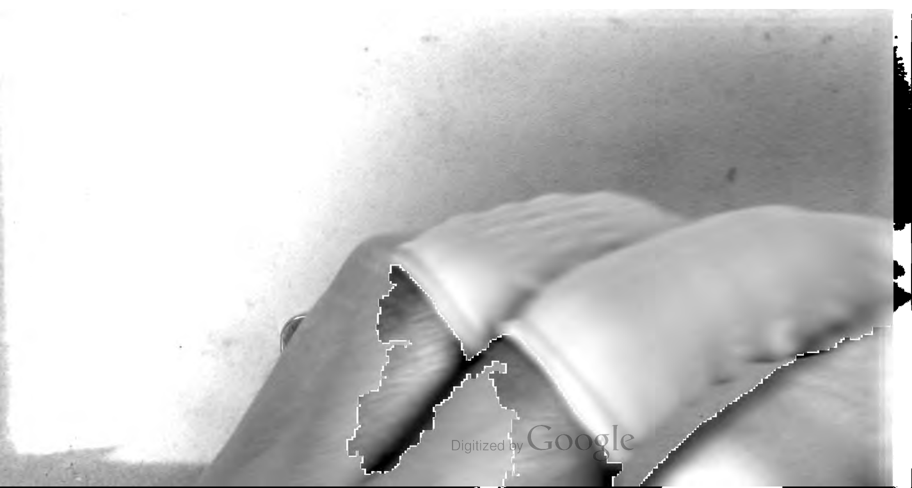




Bulletin de la Société des sciences historiques et ...

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne


1217


Digitized by Google





BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

NEUVIÈME VOLUME.

AUXERRE,

PERRIQUET ET ROUILLÉ, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ,

RUE DE PARIS, 31.

1855.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTE.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président : M. LE PRÉFET de l'Yonne.
Membres : Mgr L'ARCHEVÊQUE de Sens.
M. LE MAIRE d'Auxerre.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

AMÉ, architecte, à Avallon.
Marquis ANJORRANT, maire de Flogny.
ARRAULT, membre du Conseil Général, à Toucy.
Comte Léon DE BASTARD, à Paris.
BAUDOUIN, architecte, à Avallon.
BAZOT, avocat, à Auxerre.
BELGRAND, ingénieur en chef de la 3e section de la navigation de la Seine, à Paris.
BELIN, pharmacien, à Auxerre.
BERT fils, à Auxerre.
BERTIN, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Auxerre.
BLIN, professeur au collége d'Auxerre.
BONNEVILLE, avocat, à Auxerre.
DE BONTIN, juge au bunal de la Seine, à Paris.

Boulangé, vérificateur des domaines, à Auxerre.
Bréard, médecin vétérinaire, à Villeneuve-l'Archevêque.
Breuillard, curé de Savigny-en-Terre-Plaine.
Brullée (l'abbé), aumônier de Sainte-Colombe, à Sens.
Camille-Dormois, économe de l'hospice, à Tonnerre.
Campenon, docteur en médecine, à Tonnerre.
Carlier (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à Sens.
Carré (l'abbé), maître de pension, à Auxerre.
Baron Chaillou des Barres, ancien préfet, à Sainpuits.
Challan-Belval, percepteur, à Aisy.
Challe, membre du Conseil Général, à Auxerre.
Challe fils, conseiller de préfecture, à Auxerre.
Charié, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Comte de Chastellux, à Chastellux.
Chauvot (l'abbé), vicaire-général, à Sens.
Chérest, avocat, à Auxerre.
Marquis de Clermont-Tonnerre, à Ancy-le-Franc.
Colin, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
Cornat (l'abbé), à Sens.
Cotteau, juge au tribunal civil, à Coulommiers.
Couard, curé d'Asquins.
Courtaut, sous-chef à l'admin. des domaines, à Paris.
Dachez, inspecteur de l'enregistr. en retraite, à Auxerre.
Devaux, propriétaire, à Auxerre.
Deville, médecin, à Villeneuve-l'Archevêque.
Déligand, avocat à Sens.
Déy, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, à Auxerre.
Dondenne, professeur de mathém. au collége d'Auxerre.
Droit, curé de Charbuy.

Dubois, ancien notaire, à Sens.
Dubon, inspecteur des forêts, à Auxerre.
Duché, docteur en médecine, à Ouanne.
Duru (l'abbé), aumônier de l'École normale, à Auxerre.
Duru, propriétaire, à Auxerre.
Fauron, peintre d'histoire, à Paris.
Fleutelot (Henri), à Auxerre.
Fosseyeux, notaire, à Cravan.
Foucard, opticien, à Auxerre.
Fournerat, à Ancy-le-Franc.
Frémy, conseiller d'Etat, à Paris.
Frontier, maire de Merry-sur-Yonne, à Magny.
Gallois, vice-président au tribunal civil, à Paris.
Gallois (Henri), propriétaire, à Auxerre.
Gallois (Louis), propriétaire, à Leugny.
Gally (l'abbé), aumônier du collége d'Avallon.
Garnier, anc. député de l'Yonne, à Vassy, com. d'Etaules.
Gibert, propriétaire, à Sens.
Giguet, propriétaire à Sens.
Gilbert-Boucher, à St.-Mandé.
Girard de Cailleux, direc. de l'asile des aliénés, à Auxerre.
Graliot, professeur au collége, à Auxerre.
Hermelin, juge de paix, à Saint-Florentin.
Hernoux, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Auxerre.
Hottot, propriétaire, à Avallon.
Jacques-Palotte, anc. député de l'Yonne, à Serrigny.
Baron de Lagonde, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Lallier, juge au tribunal civil, à Sens.
Lambert, avocat, à Auxerre.

Lambert, fils, à Tanlay.
Larabit, membre du Sénat, à Paris.
B. de la Rupelle fils (Henri), à Paris.
B. de la Rupelle (Paul), juge suppléant, à Auxerre.
Laurent-Lesseré, adjoint au maire, à Auxerre.
Leberton, médecin, à Sergines.
Leberton, notaire, à Sergines.
Leblanc, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
Leblanc (Léon), propriétaire, à Auxerre.
Lechat, chef de bureau à la préfecture, à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, juge, à Reims.
Lecourt de Béru, à Béru.
Le Maistre, receveur municipal, à Tonnerre.
Lepère fils, avocat, à Auxerre.
Lescuyer, avocat, à Auxerre.
Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.
G. de Lorière, géologue, à Paris.
Lorin, architecte, à Auxerre.
Marquis de Louvois, à Ancy-le-Franc.
Marie, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Baron Martineau des Chesnez, ancien sous-secrétaire d'Etat, maire de la ville d'Auxerre.
Masson, médecin, à Saint-Fargeau.
Métairie, juge suppléant au tribunal civil, à Auxerre.
Mondot de la Gorce, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, à Auxerre.
De Montaut, ingénieur des ponts et chaussées, à Joigny.
Moreau, professeur de mathématiq. au collége, à Avallon.
Motheré, chef de bureau de la préfecture, à Auxerre.
Paris, fils, à Champlost.

PASSEPONT, peintre, à Auxerre.
PERRIQUET (Eugène), étudiant, à Paris.
PERRIQUET (Gustave), à Auxerre.
PETIT-SIGAULT, maître de pension, à Auxerre.
PILLE, ingénieur des ponts et chaussées, à Sens.
POUBEAU, pharmacien, à Auxerre.
QUANTIN, archiviste du département, à Auxerre.
RAUDOT, propriétaire, à Avallon.
RAVIN (Eugène), pharmacien, à Auxerre.
RAVIN, professeur de logique au collége, à Auxerre.
RÉMY, docteur en médecine, à Auxerre.
RIBIÈRE, avocat, à Auxerre.
RICORDEAU père, docteur en médecine, à Seignelay.
RICORDEAU fils (l'abbé), à Sens.
ROBINEAU-DESVOIDY, docteur en médecine, à Saint-Sauveur.
ROBLOT, architecte, à Joigny.
ROUILLÉ, imprimeur, à Auxerre.
ROZAT DE MANDRES, ingénieur des ponts et chaussées, à Meaux (Brie).
SALLÉ, pharmacien, à Auxerre.
SALMON, avocat, à Sens.
SALOMON aîné, à Saint-Florentin.
SOUPEY, curé de Dissangis.
SOUPLET aîné, médecin, à Charbuy.
TALMONT, à Saint-Sauveur.
Marquis DE TANLAY, à Tanlay.
TARTOIS, propriétaire à Senan.
TONNELLIER, président du tribunal civil, à Auxerre.
TONNELLIER, greffier en chef, à Sens.
TRYON-MONTALEMBERT (vicomte de), propriétaire à Laferté.

VILLIERS, receveur des hospices, à Auxerre.
VUITRY, ancien député de l'Yonne, à Paris.

MEMBRES LIBRES.

MM.

GUÉRIN, ancien instituteur, à Auxerre.
HENRY, curé de Quarré-les-Tombes.
JOSSIER, secrétaire de la mairie, à Joigny.
MATHIEU, vétérinaire, à Ancy-le-Franc.
MOUILLOT, maître-adjoint à l'Ecole normale d'Auxerre.
PELTIER, instituteur communal, à Auxerre.
PROT, instituteur communal, à Auxerre.
ZAMBKOWSKI, préparat. de physique au collége d'Auxerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ANDRÉ (l'abbé), à Paris.
Al. BARBIER, peintre, à Paris.
BARD (Joseph), à Chorey près Beaune.
BAUDIOT, curé de Dun-les-Places.
BAUDOIN, géologue, à Châtillon-sur-Seine.
BILLOT, professeur, à Haguenau.
BERNARD, médecin, à Uriage (Isère).
BLANCHE (Isidore), vice-consul de France à Tripoli (Syrie).
BONARD, entomologiste, à Calais.
CARRELET, à Saulieu.
A. DE CONTENCIN, directeur général des Cultes, à Paris.
COQUAND, professeur de géologie, à Besançon.
COUTANT, des Riceys, à Paris.

Crosnier, vicaire-général, à Nevers.
Delente, docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.
Déligand, sculpteur, à Paris.
Deveria, conservateur au départ. des estampes à la Bibliot. impériale à Paris.
Drouet, aut. du Catalog. des Mollusques de Champagne.
Dupin, médecin, à Ervy.
Duplès-Agié, archiviste-paléographe, à Paris.
Feignoux, membre de la Société géologique de France, à Cusset (Allier).
Flandin, substitut du procureur général, à Paris.
J. Fleutelot, professeur, à Paris.
De Fontenay, secrétaire de la Société Éduenne d'Autun.
Gall, chanoine de Saint-Ours, à Aoste (Savoie).
Garnier, archiviste de la ville, à Dijon.
Grasset, antiquaire, à La Charité-sur-Loire.
Gaudry, géologue, à Paris.
Germain de Saint-Pierre, docteur en médecine, à Paris.
Baron de Girardot, secrétaire général, à Nantes.
Grenier, professeur de botanique, à Besançon.
Guérin de Menneville, direc. de la Revue zoologique, à Paris.
Baron de Guerne, à Douay.
Hébert, sous-directeur de l'Ecole normale, à Paris.
Lallemand, curé de Dompère.
Labourdette, médecin, à Bercy.
Leymerie, professeur de géologie, à Toulouse.
De Longuemar, à Poitiers.
De Longpérier, conservateur au Cabinet des Antiques, à Paris.

Michelin, ancien président de la Société géologique de France, à Paris.
Mignard, membre de l'académie de Dijon.
De Missery, conservateur des forêts, à Troyes.
Mougeot, docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).
Nigon de Berty, chef de divis. au Minist. des Cultes, à Paris.
Alcide d'Orbigny, auteur de la Paléontologie française, à Paris.
Charles d'Orbigny, aide-profess. de géologie, au Muséum.
Passy (Antoine), ancien président de la Société géologique de France, à Paris.
J. Pautet, sous-préfet.
V. Petit, dessinateur et archéologue, à Paris.
Prisset, numismatiste, à Dijon.
V. Raulin, professeur de géologie à la faculté de Bordeaux.
Roy, ingénieur des mines, à Paris.
Jules Ray, pharmacien, à Troyes.
Baron Roger de Belloguet, à Saint-Mandé.
Marquis du Roure, à Paris.
Salomon, préparateur de géologie, au Muséum.
Smyttere, directeur de l'asile des aliénés de Rouen.
Sochet, ingénieur de la marine, à Paris.
Comte Georges de Soultrait, à Mâcon.
Vée, curé d'Entrains.
Vignon, directeur du dépôt des cartes au Ministère des Travaux publics.
De Voucoux (l'abbé), chanoine, vicaire-général, à Autun.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société d'Émulation de l'Allier.
Société Académique de Blois.
Société des Antiquaires de France, à Paris
Muséum de Paris.
Académie de Bordeaux.
Société Archéologique de Sens.
Société d'Émulation d'Épinal.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, de Dijon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône
Société des Antiquaires de Picardie.
Société Nivernaise, à Nevers.
Société des Sciences naturelles de Neuchâtel (Suisse).
Société Éduenne, à Autun.
Société d'Émulation, à Besançon.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société Archéologique du Midi, à Toulouse,
Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Commission Historique du Cher, à Bourges.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Président :

M. le baron CHAILLOU DES BARRES, aux Barres, commune de Sainpuits.

Vice-Présidents :

MM. Challe père, membre du Conseil Général, à Auxerre.
Duru, aumônier de l'École normale, à Auxerre.

Secrétaires :

MM. Quantin, archiviste, à Auxerre.
Cotteau, juge, à Coulommiers.

Archiviste :

M. Ribière, avocat, à Auxerre.

Trésorier :

M. Villiers, receveur des hospices, à Auxerre.

Classificateurs :

MM. Laureau, directeur du Séminaire, à Auxerre.
Ravin (Eugène), pharmacien, à Auxerre.
Challe (Edmond), avocat, à Auxerre.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Compte-rendu des travaux de la Société, pendant l'année 1855.

MESSIEURS,

La Société, en inscrivant annuellement un compte-rendu de ses travaux en tête de ses Bulletins, s'est assuré le moyen de vérifier ses progrès et les résultats de ses efforts. Elle a pu voir chaque année s'accroître le nombre de ses membres, se développer les collections départementales qu'elle amasse patiemment et dont il n'existait pas de traces avant elle.

Nous aurons encore cette année de nouveaux résultats à enregistrer et à nous féliciter de ne pas être restés en arrière des autres compagnies savantes.

La collection ornithologique du département a été l'objet de soins particuliers. M. Paul Bert qui a succédé

au regrettable M. Colin, dans cette branche de nos travaux, a mis la collection dans un ordre scientifique complet et l'a accrue de nombreux sujets. Les armoires qui la contiennent ont été disposées aussi convenablement que le permet l'état des lieux et de manière à mettre les oiseaux à l'abri des insectes.

Les collections d'antiquités et d'objets d'art ont été distribuées dans un ordre plus favorable qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors, par M. Edmond Challe, et les armoires où elles sont exposées ont reçu également une nouvelle appropriation. Les inscriptions, les sculptures et les tableaux ont été disposés aussi bien que le permet l'exiguité du local qu'elles occupent.

Vous avez vu également se continuer l'appropriation du jardin de Botanique, et M. Eugène Ravin, son directeur, y a apporté tout le zèle possible. La collection des arbres qui croissent naturellement dans le département a été commencée grâce au concours de M. Dubon, inspecteur des forêts, et bientôt nous y aurons réuni tout ce qui peut former la flore départementale. Des armoires ont été construites pour recevoir l'herbier départemental auquel M. Ravin a ajouté, cette année, deux fascicules de plantes. N'oublions pas, parmi les collections qui se sont enrichies, la paléontologie à laquelle MM. Perriquet ont fourni de rares et beaux échantillons qui ont été l'objetd'un rapport spécial.

Les encouragements de M. le Ministre de l'Instruction publique et du Conseil Général du département ne nous ont pas fait défaut dans le cours de cette année, et ces

marques de haute approbation nous seront un stimulant de plus pour continuer nos travaux.

La société, en proposant à M. le Maire de la ville d'Auxerre de faire l'acquisition d'une œuvre d'art due au ciseau d'un artiste auxerrois, la statue de St.-Jérôme de Faillot, a pris une initiative qui a été couronnée de succès ; et l'on peut voir dans notre Musée cette composition remarquable.

Nos relations avec les sociétés savantes des provinces se sont étendues, et par l'échange de nos bulletins nous avons acquis de nouveaux éléments d'étude que le temps fera fructifier.

La situation financière de la Société ne nous a pas permis cette année de pousser activement l'impression de la *Bibliothèque historique* et du *Cartulaire général du département* ; cependant les matériaux du 2e volume de chacun de ces ouvrages sont en préparation, et l'année 1856 ne s'écoulera pas sans qu'il en soit livré une partie à la publicité.

Nous allons présenter maintenant le résumé des communications qui vous ont été faites et dont une partie déjà a été publiée.

SCIENCES HISTORIQUES.

M. Challe, vice-président de la compagnie, ayant assisté aux réunions scientifiques qui ont eu lieu à Paris au congrès

des délégués des sociétés savantes des départements, et au Puy, au congrès scientifique de France, a rendu un compte détaillé et très intéressant des matières qui ont fait l'objet des discussions. Il a également fait la description des fêtes de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, à Orléans.

Il vous a lu aussi un *Mémoire sur Auxerre, il y a cent ans*, et une notice *sur les entraves apportées à la culture de la vigne, dans l'Auxerrois, au XVIII[e] siècle.*

M. Déy a consacré à la gloire des *vins d'Auxerre* une notice étendue. Il a établi dans *une Statistique de l'exposition universelle des Beaux-Arts*, la part qu'y avait prise le département de l'Yonne. Vous avez entendu aussi la lecture, par le même auteur, des premiers chapitres de son *Histoire du comté Saint-Fargeau.*

M. l'abbé Chauveau a bien voulu lire à la séance solennelle de juin, un *Mémoire sur les Catacombes de Paris, Rome et Naples.*

M. Edmond Challe a présenté un compte-rendu circonstancié sur *le Musée et le Jardin des plantes d'Auxerre*, et une *Notice sur des Médailles historiques du XVI[e] siècle.*

Deux *Notices biographiques* ont été lues, l'une par M. Raudot, sur M. le comte César de Chastellux, et l'autre par M. Salomon, sur M. Salomon, ancien curé de l'église St.-Regnobert d'Auxerre.

Des recherches bibliographiques ont été faites par M. Chérest, l'une intitulée : *Mémoire sur la Bibliographie auxerroise à propos d'un catalogue*; et l'autre *notice sur*

un Manuscrit inédit du comte Loménie de Brienne, conservé à la bibliothèque d'Auxerre.

M. l'abbé Laureau a publié la suite de *ses Recherches sur la numismatique du département* (partie Carlovingienne).

M. Quantin vous a communiqué quelques *Lettres de l'abbé Lebeuf*, adressées à l'abbé Fenel de Sens, qu'il voulait décider à faire un voyage à Auxerre, en 1741. Il a tiré des archives du département un texte contenant la *description des travaux décoratifs* exécutés au commencement du XVIe siècle, dans l'église de Vauluisant, et vous a lu des fragments intitulés : *Episode des guerres civiles du XVIe siècle, à Avallon.*

M. Ribière a fait un compte-rendu des deux volumes *de Fables publiées par M. l'abbé Duru*, vice-président de la Société.

SCIENCES NATURELLES.

Les sciences naturelles ont apporté leur contingent habituel à vos publications. M. Cotteau a continué la suite de ses *Etudes paléontologiques sur les mollusques fossiles de l'Yonne*. Il vous a lu une *Notice sur une collection de fossiles*, offerte à la Société par MM. Perriquet.

M. Bert a rendu compte d'une partie des travaux de la société Vaudoise des sciences naturelles et vous a lu un *Mémoire sur l'importance du Musée zoologique*.

La *Géologie du Sénonais* a été de la part de M. Cour-

taut l'objet d'une étude présentée à la séance publique du mois de juin.

M. Challe, vice-président, vous a lu le *Compte-rendu des opérations de drainage* qu'il a fait exécuter à Saint-Sauveur, et qui ont été suivies d'excellents résultats.

Enfin M. Mouillot, maître-adjoint à l'Ecole Normale, a continué patiemment ses *Observations météorologiques quotidiennes*.

Nous avons résumé, en quelques pages, les travaux divers accomplis pendant l'année. Ils ne sont pas, vous pouvez vous en convaincre, dépourvus d'importance. Leur variété est une preuve du développement de nos études et de l'activité scientifique qui règne dans la Société. Toutefois, comme nous l'avons dit en 1853, les travaux accomplis montrent combien il reste encore à faire. Espérons que le zèle de nos confrères, anciens et nouveaux, n'y fera pas défaut.

Les Secrétaires,

COTTEAU et QUANTIN.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Compte-rendu des travaux de la Société, pendant les années 1853 et 1854,

PAR M. LE B[on] CHAILLOU DES BARRES, PRÉSIDENT.

(Lu dans la Séance publique du 28 juin 1855.)

MESSIEURS,

Si je suis assez heureux pour vous offrir un exposé fidèle des travaux accomplis par les membres de notre Compagnie durant les années 1853 et 1854, j'ai l'espérance de prouver que la Société n'a pas vainement adopté, à sa naissance, le titre qui lui permet d'embrasser à la fois, dans ses études, les sciences historiques et les sciences naturelles.

Avant de tracer l'analyse des travaux individuels, il convient, je crois, d'indiquer d'abord les œuvres dont la Société peut, avec justice, revendiquer l'honneur sans méconnaître toutefois la part qu'y ont prise plusieurs de ses membres, c'est-à-dire, Messieurs, les publications

spéciales et les créations des collections diverses dont nous nous sommes enrichis dans le cours de ces deux dernières années.

En appelant à elle des hommes éclairés et studieux, une association scientifique — et telle est la nôtre — n'a pas uniquement pour objet de mettre en lumière leurs efforts isolés et leurs mérites distincts, afin d'exciter, comme dans un tournoi, leur élan personnel. Le but suprême qu'elle doit poursuivre, celui dont elle ne doit jamais s'écarter, c'est de ramener vers un centre commun toutes les forces de l'association. La lumière unie à la lumière devient alors une flamme, un foyer qui rayonne, et là se concentrent et s'épurent des travaux vraiment sérieux, des travaux de méditation et d'étude, dont le succès, ne se bornant pas au jour de leur apparition, se consolide, s'accroît avec le temps : double preuve, témoignage certain que la pensée qui les inspira était juste et féconde.

La mission que je viens de caractériser a été comprise : déjà, sous les auspices de la Société, et grâce aux soins laborieux de l'un de ses membres (1), le premier volume du *Cartulaire général du département* a été publié. Ce vaste dépôt de documents authentiques ne contient pas moins de 384 chartes, qui se rattachent à la période qui s'étend du VIe au XIIe siècle ; mine opulente où pourront puiser en pleine sécurité les chercheurs d'or de l'histoire, car

(1) M. Quantin.

ils n'y trouveront que des textes sans alliage d'érudition douteuse ou de seconde main, que des textes originaux enfin.

Une collection non moins importante, qui, par son étendue, sera presque un monument et dont les Sociétés savantes les plus élevées s'honoreraient, je ne crains pas de le dire, paraît sous le patronage de la Compagnie. Vous avez nommé la *Bibliothèque historique* dont l'idée première est due à l'ecclésiastique aussi modeste qu'érudit que vous avez le bonheur de compter parmi vos membres (1). Sous son infatigable et intelligente direction, au premier volume a déjà succédé une partie du tome deuxième. Mais, ici je me hâte de le proclamer, une telle publication était, par les frais qu'elle exige, au-dessus des modestes ressources de la Société; sans une subvention du Conseil Général, nos efforts eussent été impuissants à la conduire à bonne fin. Le Conseil Général, en voulant bien s'associer à l'entreprise, en la rendant possible par le fait si avantageux et si flatteur à la fois de son intervention, a mérité d'en partager l'honneur avec vous; et S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, en promettant de souscrire à l'ouvrage, après l'avis favorable émis par le Conseil supérieur, a donné la plus significative approbation à notre *Bibliothèque historique*.

Que votre attention, Messieurs, se laisse conduire un instant, je vous prie, par des considérations d'un ordre

(1) M. l'abbé Duru.

différent. L'écrivain propose, mais son rapport le mène.

Un enclos qui touche à l'édifice où se réunit la Société était décoré du nom de *Jardin des Plantes*. Mais le titre seul existait, il faut bien l'avouer. Il n'y avait ni jardin ni plantes. La Compagnie ne pouvait applaudir à ce provisoire un peu féerique. Le Conseil municipal d'Auxerre, grâce à la proposition qui lui fut présentée pour changer cet état de choses, a permis la réalisation de notre pensée. Je ne veux pas, à l'occasion de ce fait dont l'utilité ressort matériellement à vos yeux, vous rappeler certaines vérités d'expérience que vous savez comme moi. Aussi, Messieurs, n'est-ce qu'en courant d'un paragraphe à un autre que je jette ma réflexion ; la réflexion que voici : Si l'on veut être réellement utile, il faut se tracer un programme renfermé dans de justes limites, écarter les idées trop ambitieuses, mesurer ses forces, les appliquer à un but qu'on puisse atteindre. Nous sommes restés dans ces excellentes conditions, voulues par le bon sens : il n'est pas besoin d'ajouter que nous n'avons rien perdu à cette conduite. Le Jardin botanique comprendra toute la flore du département. Cette collection qui sera complète, nous l'espérons, au plus tard dans deux ans, offrira un intérêt sérieux à l'étude tant par le nombre que par la variété des espèces.

Le Conseil Général, en confiant à la Société le classement et la conservation de la collection géologique du département, qui ne compte pas moins de 1,350 échantillons, lui imposait une tâche honorable, qu'elle devait accepter avec reconnaissance. C'est désormais dans le

local occupé par la Compagnie que se trouve déposé ce riche spécimen minéralogique, accessible en tout temps au public.

Toutes les branches des sciences naturelles sont du domaine de la Société ; son double titre ne lui permet pas de l'oublier. Un de ses devoirs était donc de penser à former une collection ornithologique. L'exécution suivit de près la pensée. Grâce aux soins et aux efforts intelligents de l'un de ses membres, M. Colin (1), médecin vétérinaire à Auxerre, cette collection compta bientôt 162 sujets. C'est en voulant accroître ce nombre, déjà si important, que cet homme, recommandable à tant de titres, est mort victime de son zèle pour la science. Si sa famille, si ses amis, si la ville entière s'est émue de la fin déplorable de M. Colin, combien ont été profonds les regrets de la Société ! A qui ai-je besoin de rappeler ici, avec une tristesse à coup sûr partagée, que M. Colin a péri englouti sous les eaux, au moment même où il allait, sur une frêle embarcation, à la recherche de quelques oiseaux étrangers à nos latitudes et dont le passage venait de lui être signalé ?

Comme la géographie, la science numismatique se lie intimement aux études historiques ; sans elle, la date des faits les plus dignes d'être rappelés à la mémoire des hommes demeurerait souvent sans détermination précise. Et non-seulement elle éclaire le passé, mais, en ac-

(1) M. Paul Bert, très-versé aussi dans la science ornithologique, a bien voulu reprendre le travail de M. Colin.

compagnant le chiffre d'une image ou d'un symbole, elle donne au passé une forme arrêtée, plastique. La numismatique sculpte le passé. C'était donc aussi un devoir pour la Société de l'aborder, mais dans la mesure de ses ressources. Nous possédons une collection commencée par le même et savant ecclésiastique dont l'érudition nous a valu la *Bibliothèque historique*, déjà mentionnée par nous avec des éloges mérités, et qu'a achevée l'un des plus jeunes et des plus zélés de nos confrères (1).

Un travail très-précieux par son extrême variété, que de patientes investigations pouvaient seules accomplir, est devenu feuille à feuille, pour ainsi dire, sous la main soigneuse de l'un des membres de la Société (2), un corps d'ouvrage d'un grand intérêt. Il se compose de trente-deux volumes, et de deux tomes de tables qui ajoutent à sa valeur. L'utilité d'une telle entreprise se recommande à l'attention et à la gratitude du pays, autant que pourraient le faire des titres de famille, des archives communales, car les nombreux écrits ainsi rassemblés se rattachent tous au département, ou sont dus à la plume d'auteurs qui y sont nés. Ils étaient épars, disséminés dans les bibliothèques privées ; et l'on comprend dès-lors ce qu'avait de difficile leur réunion. Mais enfin un ferme désir, un travail sûr, ont triomphé de tous les obstacles : nous sommes en possession de la collection ; et cette collection, Messieurs, sera interrogée en tout temps avec

(1) M. Edmond Challe.
(2) M. Courtaut.

une vive et profitable curiosité : car on y trouve une foule de publications inspirées par les événements contemporains, politiques, littéraires ou historiques.

Ne voulant rester étrangère à aucune question d'intérêt local, la Société s'était demandé si un recensement de la population du département, depuis cinquante ans, ne serait pas un document de premier ordre, par les lumières qu'il jetterait et conséquemment par les services qu'il serait appelé à rendre. Mais si ce projet ne laissait pas mettre en doute sa haute importance, il n'offrait pas pour cela des moyens faciles d'exécution. La Compagnie estima qu'avec l'aide des instituteurs, elle atteindrait le but. C'est seulement dans les deux dernières années qui viennent de s'écouler que ce vaste travail a reçu tous ses développements et a pu être achevé; la statistique puisera, dans ces tables de recensement, des faits d'une rigoureuse exactitude, dont s'emparera à son tour la science économique.

Si j'ai déjà passé en revue plusieurs travaux collectifs, qui témoignent tous de notre initiative, de notre désir ardent de marquer notre passage par l'accomplissement d'utiles et heureuses tentatives : la Société ne se dissimule pas qu'il lui reste encore beaucoup à faire. Mais l'avenir, grâce à Dieu, lui appartient. Parmi les pensées qui l'ont préoccupée et dont elle poursuit avec unanimité la réalisation, se place en première ligne celle de dresser une carte générale de toutes les voies romaines qui ont sillonné le département. Pour hâter l'exécution de ce projet, pour arriver à réaliser une conception si essentiellement

liée à l'archéologie du pays, M. l'ingénieur en chef Hernoux, que la Compagnie est heureuse de compter parmi ses membres, a promis son efficace intervention et le concours des agents-voyers sous ses ordres. Aussi, lorsque, dans deux ans, nous viendrons vous présenter l'exposé de nos nouveaux efforts, nous espérons pouvoir dire que la carte des voies romaines est terminée.

Le Conseil municipal de la ville d'Auxerre, vous l'avez vu, accueille avec une bienveillance éclairée les vœux de la Société. C'est lui encore qui nous a aidés à acquérir des morceaux de sculpture de la maison Raveneau. Grâce à cette mesure, ces pierres que le ciseau avait ornées, fouillées patiemment, n'auront pas été converties en moellon; car c'est bien là, personne parmi vous n'en doute, le sort qui leur était réservé. Le Conseil s'est également empressé d'acheter la statue de saint Jérôme par Faillot : détermination excellente, au double point de vue du patriotisme et de l'art : Faillot était né à Auxerre et son œuvre lui avait valu une médaille d'or.

Ces belles et pacifiques conquêtes obtenues par la Société, trésor dont hériteront un jour ceux qui seront appelés à le grossir, me rappellent, Messieurs, qu'il est une conquête plus ambitieuse encore à faire et que nous devons désirer dans l'intérêt d'Auxerre. C'est celle d'un Musée. Il lui faut un Musée. Vous savez trop comment, Messieurs, le baron de Varanges, ayant voulu faire don à cette ville de plusieurs tableaux remarquables, vit sa généreuse intention arrêtée d'abord par l'absence d'un Musée pour les recevoir, et devenir ensuite tout à fait

stérile par sa mort soudaine qui suivit de si peu de jours la date de la lettre où il annonçait sa pensée bienveillante.

Je vais maintenant examiner, aussi rapidement que le permettra une analyse fidèle, les travaux dus aux membres de la Société.

Je placerai, en première ligne, la nouvelle édition des Mémoires de l'abbé Lebeuf, comprenant l'*Histoire civile et ecclésiastique de l'ancien diocèse d'Auxerre*. L'ouvrage de notre savant compatriote était devenu très-rare, mais ce motif n'était pas le seul qui fit souhaiter une édition nouvelle. Le récit des faits s'arrêtait, on le sait, à la mort d'Henri IV pour l'histoire civile, à l'épiscopat de Nicolas Colbert pour l'histoire religieuse; puis enfin quelques erreurs, faut-il le dire, se rencontraient dans l'œuvre si patiente, si pleine de recherches consciencieuses du membre le plus laborieux de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La lacune a été comblée; la narration embrasse tous les événements survenus jusqu'en 1854; les inexactitudes ont disparu; et des notes précieuses, des documents utiles ont couronné ce beau travail, traité d'ailleurs avec tout le respect que devait inspirer l'abbé Lebeuf à ses dignes continuateurs (1).

L'exposé que j'esquisse embrassant ces deux dernières années, je dois vous rappeler trois Mémoires lus dans la séance publique du 30 juin de 1853. Le premier (2), sous

(1) MM. Challe et Quantin.
(2) Par M. Challe.

le titre : *Études critiques sur les Origines historiques attribuées à la ville d'Auxerre*, discutait, sous une forme vive, piquante et pourtant pleine de bon sens, les hypothèses enfantées par une érudition complaisante et systématique, et qu'un examen sérieux ne saurait admettre. Modèle de bon goût, ce Mémoire ne cessa pas un seul instant de charmer l'attention de l'assemblée qui en entendait la lecture.

La Notice sur MM. Raudot, intendants du Canada, sous Louis XIV, semée de curieux détails, est un tableau fidèle de la persistance héroïque et intelligente qu'ils mirent à surmonter les obstacles d'une mission souvent contrariée par des rivalités hostiles et des conflits avec le gouverneur de cette colonie, encore à son berceau. M. Raudot, secondé par son fils, fournit une carrière glorieusement utile; et l'on comprend que celui des membres de la Société (1), si digne de porter un tel nom, se soit complu à mettre en lumière des faits et des actes qui devaient, dans l'avenir, honorer leur vie toute de probité et de dévouement.

Le troisième Mémoire, qui fut lu dans la séance publique de 1853, n'offrait pas un intérêt moins sérieux. Sous le titre : *Les Croisés de la Basse-Bourgogne en Terre-Sainte*, l'auteur (2) a recherché et nous a révélé tous les noms des personnages considérables de cette province, qui prirent part aux pieuses expéditions qui eurent suc-

(1) M. Raudot.
(2) M. Quantin.

cessivement pour but la conquête du tombeau du Rédempteur du monde ; cette incessante préoccupation, cette idée fixe du moyen âge. Si de grandes misères marquèrent ces tentatives lointaines, elles eurent, indépendamment de la gloire et de la vénération qu'elles ajoutèrent aux noms de ceux qui les entreprirent, une influence considérable sur l'état social des peuples de l'Occident. Longtemps on a méconnu les bénéfices politiques de la grande émigration chrétienne, mais l'examen impartial des historiens, dans ces dernières années, a permis d'apercevoir, dans les croisades si onéreuses pour la noblesse féodale, le germe d'un commencement d'émancipation des classes inférieures.

Après avoir rappelé ces trois Mémoires, j'aborde l'énumération des autres travaux des membres de la Compagnie.

Riches en documents, qui tous se rattachent à l'ancienne province de Bourgogne, les archives de la Côte-d'Or sont fertiles en révélations d'une haute portée, et dont l'historien, le philosophe et le moraliste peuvent, à l'aide d'une critique prudente, tirer de solides enseignements. L'un de nos confrères a eu la main heureuse (1), en touchant aux pièces historiques qui concernent les *communes du Comté d'Auxerre, en* 1666. Ces documents font connaître, avec la naïveté de la bonne foi, l'état des biens et celui des charges des villages ; les noms des seigneurs

(1) M. Challe, père.

et l'opinion qu'avaient d'eux leurs vassaux. Sans se montrer le détracteur du passé, sans croire aveuglément que le temps où nous vivons est le meilleur possible, que le soleil de notre civilisation n'a pas ses taches ; on ne saurait nier, par exemple, après un examen froidement équitable des documents de 1666, que le progrès du bien-être matériel n'a cessé de se développer depuis le règne du grand Roi. Oui, de tous ces témoignages dont l'authenticité n'est plus contestable, il résulte que la condition des masses est meilleure, que le niveau de l'aisance s'est sensiblement élevé.

L'un des membres de la Société avait déjà concentré ses études sur le comté de Saint-Fargeau (1), et plusieurs Notices isolées témoignaient avec succès de cette préférence accordée par lui à l'une des contrées de notre département. Mais à mesure qu'il avançait dans cette voie ouverte par ses efforts, il découvrait d'autres horizons, il élargissait le cercle de son travail ; et, de progrès en progrès, il est ainsi arrivé à concevoir, à notre satisfaction unanime, l'excellent projet d'écrire l'*Histoire du Comté de Saint-Fargeau*. L'auteur ne se borne pas à la narration des événements, à la biographie des hommes diversement célèbres des localités ; mais la géographie ancienne, la nature du sol, l'agriculture, l'industrie, tout aura sa place dans cette œuvre qui offrira, je ne crains pas de l'affirmer, un type complet du genre à ceux

(1) M. Déy.

qui auront la pensée de s'imposer une tâche semblable à l'égard d'autres contrées. L'ouvrage formera un volume que publiera la Société.

Un ecclésiastique que recommandent son instruction et l'amour qu'il porte aux lieux qu'il habite (1), a complété le remarquable travail qu'il avait entrepris sur le *Collége d'Avallon*. Au premier aspect, rien de plus modeste et de plus restreint que le cadre choisi par l'auteur. Mais, en lisant cette Notice, on s'aperçoit bien vite que le sujet s'anime, se colore. La plume facile de l'écrivain trace avec charme le développement du Collége d'Avallon, et quand il arrive à l'époque où les Pères de la Doctrine furent placés à la tête de l'établissement, il nous montre la valeur de leurs excellentes méthodes et la puissance d'une paternelle et forte discipline. Il célèbre aussi, avec juste raison, le donateur, le bienfaiteur et le restaurateur du collége, Pierre Odebert, mort doyen des conseillers au parlement de Dijon.

Chose digne d'être remarquée ! le passé est plein de ces hommes généreux dont les libéralités guidées, soit par la piété, soit par l'amour de leur pays natal ou un goût éclairé pour l'éducation de la jeunesse, prélevaient sur leur patrimoine une large part, afin de fonder d'utiles établissements, des colléges comme celui d'Avallon. De tels exemples sont beaucoup plus rares à l'époque où nous vivons. Les sources de la bienfaisance seraient-elles

(1) M. l'abbé Gally.

taries? Non, sans doute, mais les tyranniques exigences du luxe, mais des besoins factices que ne connaissaient pas nos pères ou qu'ils écoutaient beaucoup moins, ont fait que l'opulence elle-même, de nos jours, est presque pauvre ; et que l'époque n'est pas éloignée peut-être où il faudra créer des hospices en faveur des riches nécessiteux.

Le Mémoire sur l'*état de la paroisse de Saint-Pierre d'Auxerre*, au XVIIe siècle, a été écrit à l'aide des documents authentiques déposés aux archives de l'Yonne : ce qui donne une grande autorité aux tristes révélations qu'il renferme, c'est que les paroles s'y traduisent par des chiffres, et le meilleur des témoignages au tribunal de la postérité. En 1678, à peine installé, André Colbert, cet évêque d'Auxerre, doué, par excellence, de l'esprit d'ordre qui a été, dirait-on, le partage prédestiné et le signe caractéristique de tous ceux qui ont porté le nom du plus grand ministre des temps modernes ; André Cobert voulut connaître *l'état réel de son diocèse, sous le rapport des ressources des églises, de la population, des paroisses et des mœurs et des coutumes des peuples*. Chacun des curés s'empressa de satisfaire aux questions de l'évêque, qui fut bientôt à même de connaître la situation véritable de son troupeau.

C'est sur les renseignements produits par cette enquête que fut rédigé l'état de la paroisse de Saint-Père d'Auxerre. Et il faut l'avouer, sa situation était si déplorable, sa pauvreté si excessive, qu'on dut distribuer à 600 indigents des aumônes et du pain, pendant l'hiver de 1679 ; et pourtant cette paroisse ne comprenait que 1,900

âmes! Mais, hâtons-nous de le proclamer, la charité chrétienne, cette vertu qui, grâce à Dieu, s'est perpétuée, qui ne s'est jamais démentie parmi nous, se montra alors active, féconde, inépuisable. La statistique, de son côté, en découvrant, en précisant le mal, provoqua l'emploi du remède. Si les chiffres ne sont pas la bienfaisance même, ils lui montrent le chemin qu'il faut prendre. C'est là un mérite qu'il est juste de leur reconnaître, afin de venger la statistique de l'éternel reproche de sécheresse et de vaine curiosité.

L'un des membres de la Compagnie, versé dans les fortes études historiques et à qui ses relations ont permis de pénétrer dans les archives du Ministère des affaires étrangères, de fouiller, à Paris, tous les vastes dépôts qui contiennent des pièces originales, a remis à la Société un Mémoire d'un haut intérêt, sous ce titre : *Recherches biographiques sur Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, vidame de Chartres*. Ce Jean de Ferrières, imparfaitement connu jusqu'ici, fut, ainsi qu'Agrippa d'Aubigné, un des plus actifs, un des plus audacieux seigneurs calvinistes qui se signalèrent pendant les longues guerres civiles qui marquèrent le XVIe siècle. Dans le travail que lui a consacré l'auteur (1), on le voit sans cesse dans l'agitation fébrile d'un conspirateur, tantôt courant en Angleterre pour éviter d'être pris par les agents de Catherine de Médicis, tantôt rentrant en France pour se joindre aux révoltés de La Rochelle. Quand on a lu le récit de la vie de Jean de

(1) M. de Bastard.

Ferrières, on n'hésite pas à le considérer comme le pivot de toutes les intrigues du parti protestant. Cette grande part d'influence s'explique du reste par sa parenté — sa famille était alliée à la Maison de Bourbon — et par son intimité avec le prince de Condé. Le Mémoire que nous examinons est plus qu'une simple biographie ; son étendue et sa solidité l'élèvent au rang d'un fragment de l'histoire de France.

J'ai la satisfaction de proclamer ici que les travaux qui relèvent directement des sciences naturelles ont conservé leur importance pendant les deux années qu'embrasse ce compte-rendu.

L'exploration du sol, la constatation des éléments divers que la géologie a reconnus et classés méthodiquement, sont des études dont le terme ne saurait être assigné. Une bonne *Notice sur les Porphyres du département de l'Yonne* a donc son prix, et nous l'avons accueillie avec gratitude (1).

Les recherches sur les *Échinides fossiles*, par l'un de nos confrères (2), ont été continuées avec une louable persévérance. Nous lui devons également un nouveau Mémoire sur la *Paléontologie de l'Yonne : Prodrome des Mollusques fossiles*. Le même membre nous a remis des *Notes sur quelques Mollusques terrestres et fluviales*.

L'entomologie ne pouvait être oubliée par celui de nos confrères qui, à son début dans la carrière des sciences,

(1) Par M. Moreau.
(2) M. Cotteau.

dut ses premiers succès à cette branche de l'histoire naturelle (1) : *Les Diptères des environs de Paris, et le catalogue des Coléoptères du canton de Saint-Sauveur*, attestent l'heureuse persistance de ses travaux dans l'intérêt de notre Société.

Les études *sur les Mousses du département* n'ont point été interrompues, et le membre qui les avait entreprises les a poursuivies avec la même ardeur (2).

Enfin, nous devons à l'un de nos correspondants (3) une *Notice sur l'Oxford-clay* du département de l'Yonne.

Parvenu à cette partie de notre rapport, pourquoi ne dirions-nous pas, quand c'est bien ici où il convient de le dire, que les travaux d'histoire naturelle exigent impérieusement la plume des hommes spéciaux, pour être traités avec autorité et porter leurs fruits, au contraire d'une foule d'autres matières, qui ne demandent qu'une science ordinaire et une main habituée à écrire. Cette réflexion, Messieurs, vous l'avez deviné, est l'éloge direct et fondé du concours que la Société reçoit de ceux de ses membres dont j'ai plutôt énoncé qu'analysé les œuvres ; œuvres brillantes de vérités, pages ajoutées au livre qu'ont déjà signé Tournefort, Linné, Buffon, Lacépède et Cuvier.

Les vastes amas de matières fondues qu'on rencontre sur la rive gauche de l'Yonne, entre Villeneuve-le-Roi et Auxerre, et connues sous le nom de *ferriers*, avaient fixé

(1) M. Robineau-Desvoidy.
(2) M. Déy.
(3) M. V. Raulin.

depuis longtemps l'attention des observateurs sérieux. Nous devons aux recherches d'un membre de la Société (1) un remarquable Mémoire sur leur origine et les causes qui les ont produits. Ce n'est pas moins que l'histoire de la fabrication du fer dans les âges les plus reculés, quand l'usage des divers moteurs employés plus tard était complétement inconnu. On a d'abord acquis la certitude que partout où existent ces énormes *ferriers*, on ne rencontre aucun cours d'eau. Tout prouve donc que l'industrie métallurgique, restée longtemps dans l'enfance, se trouvait comme concentrée au milieu des épaisses forêts qui couvraient la contrée. Les bras seuls de l'homme étaient employés à forger le fer dont l'usage, il est vrai, était singulièrement restreint alors. Des épées, des haches d'armes, quelques chaînes de navire, voilà tout ce qu'on demandait à ce métal dont l'application est universelle aujourd'hui.

A l'aspect de ces masses prodigieuses de fer accumulées par les siècles, notre confrère n'ose pourtant affirmer que les *ferriers remonteraient bien au delà de la fondation de Rome*. Toutefois, on doit assigner à leurs premières couches une date bien éloignée. En terminant son travail, l'auteur de ce Mémoire, frappé des richesses que renferment les *ferriers*, se demande si, au lieu d'empierrer nos routes avec ce fer, qui n'a coûté aucune peine à extraire, il ne serait pas préférable de l'employer à cons-

(1) M. Tartois.

truire des voies ferrées. Cette observation mérite qu'on s'y arrête, puisque — ajoute-t-il — *une lieue d'empierrement en ferriers* représente 14 lieues de rails !

Les fouilles que les archéologues pratiquent, à l'honneur et au bénéfice de la science, rivalisent d'ardeur et de beaux résultats avec les grands travaux publics qui s'exécutent sur toute la surface du pays. Le sol remué révèle chaque jour des tronçons de colonne, des médailles, des vases et mille objets d'art qui viennent enrichir nos Musées. Les nivellements qu'a exigés la création de la vaste esplanade qui remplace, à Auxerre, l'ancienne promenade, entre la porte du Temple et celle d'Egleny, ont produit une riche moisson qu'a pris soin de recueillir et d'acquérir l'un des membres de la Compagnie (1): des médailles, des monnaies appartenant à l'Empire ; des pièces de bronze gauloises, des monnaies baronales et trois autres frappées par les ducs de Bourgogne.

La description de toutes les pièces trouvées atteste les connaissances numismatiques d'un de nos jeunes et studieux confrères (2); et l'on comprendra toute l'importance de cette collection, par ces lignes qui terminent son excellent Mémoire : *Le hasard semble avoir pris soin d'enfouir, dans les entrailles du sol déblayé, un nombre de monuments monétaires formant une série assez complète, pour qu'on pût, avec leur secours, recomposer presque entière l'histoire des siècles écoulés depuis l'indépendance des Gaules.*

(1) M. le baron Martineau des Chesnez.

(2) M. Edmond Challe.

Des médailles ramenées à la surface du sol, en arrachant des genêts, dans un champ près de Briare, ont été décrites par l'un des membres de la Société (1), ainsi que d'autres médailles trouvées près de Rogny. Celles-ci et et celles-là sont venues accroître nos collections. Par un hasard particulier, les pièces de Rogny sont de la même époque que celles de Briare. Les médailles (petit bronze) reproduisent Gallienus, Posthumus, Victorinus, Tetricus, Claudius. L'auteur de la Notice remarque, avec sagacité, que l'histoire des Gaulois Victorinus et Tetricus est en réalité celle de nos pères.

« Ces empereurs, dit-il, furent acceptés avec enthousiasme, et les Gaulois ne reculèrent devant aucun sacrifice pour les soutenir contre ceux de la métropole. »

Dans un brillant paragraphe que je ne puis résister au désir de citer, l'auteur de cette courte mais substantielle Notice fait des rapprochements historiques d'une profondeur saisissante, et qui rappellent par la moralité et par la formule la grande école de Bossuet.

Voici ce paragraphe :

« Les médailles trouvées à Briare et à Rogny sont, pour ainsi dire, l'expression de la génération de cette époque, qui offrit, en outre, la grande figure d'une de ces femmes qui, dans des âges différents, étaient destinées à jouer des rôles si considérables dans nos annales. Je parle de cette Aurelia Victorina que ses contemporains

(2) M. Robineau-Desvoidy.

surnommèrent l'*héroïne de l'Occident*, et que les légions d'alors appelaient *la mère des armées*, parce qu'elle les conduisait aux batailles avec une intelligence et un sang-froid qui les remplissaient d'admiration, et parce qu'elle avait nommé quatre empereurs. Spectacle singulier! A la même date, Zénobie éblouissait l'Orient de l'éclat de sa gloire, tandis que plus modeste, mais non moins courageuse, Salonina s'efforçait de voiler les souillures du trône par la pratique des vertus de son sexe et par la consolante culture des Belles-Lettres et de la philosophie. La femme gauloise, la femme grecque, la femme latine, ces trois types divers d'héroïsme, ennoblissaient à l'envi les dernières heures de la société expirante du panthéisme. »

Quand des passages aussi éloquents viennent adoucir par le reflet de leur style la sévérité naturelle d'un compte-rendu, la course qui reste à franchir à votre rapporteur paraît plus facile. Aussi est-ce avec une confiance nouvelle que je reprends la plume pour continuer à vous entretenir de nos conquêtes archéologiques.

Dans un cimetière antique, près d'Héry, des fragments de vases et des médailles avaient été trouvés, et cette heureuse découverte avait déjà éveillé l'attention de la Société. Depuis, à peu de distance du même lieu, des fouilles pratiquées par les soins de M. Bernard d'Héry, ont donné des résultats encore plus importants : des vases, des agrafes ont été extraits ; deux fragments de miroir d'acier et des clous en fer qui annoncent la présence de cercueils en bois et l'usage de l'inhumation mêlé à celui de l'in-

cinération. Aucun cercueil de pierre n'a été découvert, ajoute le Mémoire consacré à décrire les nombreux objets obtenus près d'Héry. Notre confrère (1) affirme ensuite avec l'autorité que nous reconnaissons appartenir à sa science, que ce lieu fut un cimetière romain du Ier siècle ou du IIe. Et, en lui assignant ce caractère et cette date, ses motifs sont : l'usage presqu'exclusif à cette époque de l'incinération des corps ; les médailles d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Germanicus, de Néron qui se sont seules rencontrées à Héry ; la beauté des caractères de l'inscription : *Sextus Domitianus* d'un morceau d'amphore ; les formes élégantes enfin de la plupart des vases qu'on a recueillis.

Le passé n'est qu'une route de tombeaux. En descendant le cours des âges, nous rencontrons encore sur nos pas, près de Fulvy, un cimetière antique. L'un de nos honorables confrères (2) y a trouvé non des médailles et des objets d'art, mais le gisement de nombreuses sépultures. Conduit par les explorations déjà faites en 1847 et 1848 et éclairé par des médailles qui furent trouvées à cette époque, mêlées aux débris d'un ossuaire, il a conclu que les inhumations pratiquées dans ce sol dataient de la fin du IXe siècle, c'est-à-dire de l'invasion des Normands.

Le temps me presse : malgré le désir que j'éprouverais d'analyser un excellent et savant Mémoire, modèle de

(1) M. Quantin.
(2) M. Camille-Dormois.

saine critique, je dois me borner tout simplement à rappeler qu'il traite d'une médaille votive, d'une admirable conservation et presqu'à fleur de coin, trouvée près de Fulvy. Avec une abondance de preuves irréfragables, après une discussion historique dont on soupçonne sans efforts l'immense intérêt, l'auteur (1) établit que cette belle médaille votive fut frappée par Constantin-le-Grand, et qu'elle le fut postérieurement à l'année 320.

Presque simultanément, trois membres de la Compagnie exploraient le lieu dit la *Grotte-des-Fées*, sur la rive de la Cure, en amont des grottes d'Arcy, et la montagne de Nermont, traversée par le tunnel d'Arcy à Saint-Moré, au bas de laquelle se trouve une caverne spacieuse. Nul doute que cette caverne n'ait servi autrefois d'asile ; on y a trouvé des fragments de poterie grossière, qui a tous les caractères de l'époque gallo-romaine. Dans la grotte *des Fées*, on a recueilli des ossements de chevaux, de carnassiers, de phoques, d'hippopotames.

Cette grotte et cette caverne durent servir de refuge — cette opinion paraît être la plus admissible — aux populations épouvantées qui fuyaient devant l'invasion des barbares.

Quoique les travaux qui peuvent se rattacher à l'archéologie soient épuisés, ma tâche cependant n'est pas terminée. J'ai encore à réclamer votre attention, à l'appeler sur d'autres sujets.

(1) M. Fournerat.

Une bien grave question a été soulevée dans ces dernières années : elle est même devenue, dans le corps médical, l'objet de vives et sérieuses discussions. Des praticiens éclairés se sont demandé si la fameuse découverte de Jenner, si la vaccine, accueillie avec tant de reconnaissance, saluée par tant de bénédictions au commencement du siècle, propagée avec ardeur, avec fanatisme, avait été réellement un bienfait incontestable, un moyen curatif sans compensation fâcheuse pour l'humanité? Des doutes se sont élevés dans leur esprit. Et d'induction en induction, ils ont été enfin amenés à penser que si certaines maladies, les fièvres typhoïdes, par exemple, se sont multipliées de nos jours dans une proportion effrayante, et si elles ont plus particulièrement atteint des hommes jeunes, c'est la vaccine qui en est cause ; car ces maladies diverses ne seraient, à leur avis, que la variole répercutée par le cowpox. Il n'y aurait donc à fin de compte qu'un déplacement du mal : triste échange ! Le docteur Villermé a écrit : « Tous les préservatifs des maladies de l'enfance agissent de même ; de même aussi, en supprimant une cause de mort, ils donnent plus d'activité aux autres. »

La nécessité de renouveler la vaccination était déjà un fait malheureusement acquis. Mais de ce fait affligeant, arriver à reconnaître, dans l'usage de la vaccination, les sources de maladies tout aussi redoutables que la petite-vérole, quelles douloureuses révélations !

Dans un exposé fort remarquable, et dont j'indique à peine les points culminants, un savant médecin, habile

praticien, a demandé à la Société d'ouvrir une enquête sur la fréquence des fièvres typhoïdes, depuis l'introduction de la vaccine ; et la Société a admis sa proposition (1). En agissant ainsi, la Compagnie a donné d'avance de hautes garanties d'indépendance et d'impartialité aux discussions à naître, et qui naîtront infailliblement autour de cette grave question médicale. Car une enquête, c'est l'étude sincère des faits, leur constatation pas à pas ; c'est chercher les vérités une à une de bonne foi, sans autre désir que celui de rencontrer la vérité absolue.

Par un de ces rares bonheurs, qu'on serait tenté d'envier, et qui cette fois, sans doute, était mérité, l'un des membres de notre Compagnie (2) a eu à sa disposition une foule de pièces authentiques provenant de la famille du chevalier d'Éon et sur le chevalier d'Eon lui-même : mine précieuse de révélations fines, d'anecdotes curieuses autant qu'inconnues, d'aventures de cape et d'épée, d'intrigues mystérieuses, où l'auteur a puisé à pleines mains les éléments d'une Notice biographique plus intéressante que bien des romans, même parmi les meilleurs. D'Éon est notre compatriote, puisqu'il a vu le jour à Tonnerre, et il appartient à ce damné XVIIIe siècle, car il est né en 1728.

Notre laborieux confrère a moissonné, essayons de glaner. Il a peint à l'huile un portrait, esquissons un pastel.

(1) M. Duché.
(2) M. Lemaistre.

Louis XV régnait : époque facile, douce et commode, heureuse... surtout pour Louis XV ; époque qui, sans être précisément le moment suprême où vont cesser d'exister des formes gouvernementales vieillies, indique aux clairvoyants la pente fatale du déclin. Les autres ne s'en aperçoivent pas. La consomption parvenue dans le corps humain à son dernier degré d'atonie, donne une teinte rosée aux malades qui s'en vont. Le XVIIIe siècle, ce spirituel poitrinaire, avait aux joues cette teinte de mauvais augure.

Louis XV, qui était bien de son siècle, ne fut pas un prince sans esprit, il s'en faut ; il en avait même beaucoup. Peut-être en avait-il trop, car il était défiant à l'excès. Et, particularité curieuse de son organisation, lui qui mettait si peu de mystère dans sa vie privée, aimait et pratiquait le mystère dans les affaires de l'Etat. De là chez lui cette diplomatie en partie double, qui consistait à placer à côté de ses ministres accrédités à l'étranger des agents secrets, disons le mot brutal, des espions qui avaient sa pensée et devenaient les surveillants de sa diplomatie officielle. Ce jeu-là, fort ingénieux peut-être à certain point de vue, avait ses inconvénients et surtout ses dangers pour ceux qui tenaient les cartes, pour les dépositaires de cette confiance occulte qui s'exerçait tantôt par des abbés de boudoir, tantôt par des femmes galantes, tantôt par des aventuriers de grandes manières, des Moncades aux abois.

C'est revêtu de ce caractère assez équivoque, et chargé d'une mission exactement pareille à celle dont nous venons

de donner la définition, que le chevalier d'Éon entra dans la carrière politique. Son début eut lieu en Russie, à la cour d'Élisabeth. Là commençant le rôle ambigu qu'il devait garder si longtemps à l'étonnement, au scandale du monde entier, il paraît déguisé en femme et s'appelle *Lia* de Beaumont. Son associé, son confident dans cette bizarre et peu séante comédie d'intrigue, est un chevalier Douglas, Écossais, devoué aux intérêts de la France. La chose était trop paradoxale, la tentative trop périlleusement hardie, pour échouer dans un siècle qui n'a vécu que de paradoxe et de hardiesse jusqu'au jour où il en est mort. La tentative de Lia de Beaumont ou du chevalier d'Éon fut donc couronnée d'un plein succès. On lui en tint compte à Versailles; et il reparaît bientôt à Saint-Pétersbourg, mais, cette fois, avec un titre officiel et les vêtements de son sexe.

Plus tard, en 1762, il accompagne en Angleterre le duc de Nivernais, ce grand seigneur poli, doux, qui cultiva les Lettres et qui, doué comme Voltaire et Fontenelle d'une faible constitution, comme Voltaire et Fontenelle aussi, vécut dans un âge très-avancé, privilége des gens condamnés à mourir en naissant. D'Éon, paraît-il, fut un auxiliaire utile à l'ambassadeur, et prit une part considérable au traité de 1763. A titre de première récompense, il fut chargé d'apporter à Fontainebleau cette importante transaction diplomatique. Voici le chevalier arrivé au point culminant de la fortune. Il est nommé ministre plénipotentiaire à Londres. Ministre! La fortune, qui, elle aussi, change volontiers de costume,

va-t-elle lui être toujours fidèle? Pour répondre à la question, suivons-les l'un et l'autre en Angleterre. Un ambassadeur extraordinaire, le comte de Guerchy, y est en même temps envoyé par la cour de Versailles, et d'Éon devra travailler avec son Excellence. La subordination n'était pas le côté saillant du génie fantasque du nouveau ministre. Bientôt les rapports entre lui et l'ambassadeur s'aigrissent; la lutte est commencée. Le chevalier succombe à moitié, nous disons à moitié, car si le ministre des affaires étrangères prononce son rappel, il plaît au roi de le laisser à son poste, de l'y maintenir, et même de lui prescrire de surveiller son ambassadeur. Admirable complicité! burlesque image du temps! politique tourmentée comme la peinture et le style de cette époque! N'est-ce pas là, Messieurs, le siècle où devait triompher l'auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro;* les intrigues compliquées, les imbroglios, les fausses sorties, Chérubin déguisé tantôt en femme, tantôt en homme, lui aussi; et enfin où devait triompher la révolution, qui se déguisa fort peu au dernier acte de la comédie qu'elle termina.

Cependant, le combat entre un simple chevalier d'Éon et un grand seigneur, commandeur des Ordres du Roi, qui s'était distingué à Fontenoy et à Minden, devait être forcément inégal.

Le déguisement qui avait valu à d'Éon ses premiers succès à Saint-Pétersbourg fut perfidement évoqué. C'est là l'arme redoutable, meurtrière dont usa contre lui M. de Guerchy. Le duc de Praslin, ministre des affaires

étrangères, ému de tous ces bruits, ordonna gravement, en 1765, sans la prendre au sérieux, je le suppose, une information sur le sexe du chevalier d'Éon.

Par malheur ou par bonheur, on ne sait trop dire lequel ; car comment décider s'il n'y avait pas autant à rire qu'à blâmer dans ce débat de jupons et de culotte? — le chevalier doué d'une physionomie douce, accompagnée de cette froideur caractéristique d'une femme bien élevée, n'ayant d'ailleurs que peu de barbe, favorisa merveilleusement les projets de vengeance du comte de Guerchy. Cependant, la qualification d'*hermaphrodite* qu'il lui décernait se trouvait tout à fait inconciliable avec de certains triomphes non diplomatiques obtenus à la cour de Russie et dans le monde.

Enfin d'Éon, nonobstant tout cela, devra prendre des habits de femme ; il les reprend ; et son respect pour le Roi, qui l'a exigé, le condamne au silence. Désormais, de par le Roi, il cessera d'être homme..... quant au costume.

L'auguste correspondant du chevalier meurt ; Louis XVI, loin de vouloir continuer les traditions de son aïeul, se hâte de redemander à d'Éon les papiers dont il est dépositaire. Comme on devait s'y attendre, celui-ci met un haut prix à cette restitution. On négocie, on échoue ; mais l'homme aux expédients, celui qui unissait la souplesse d'un sophiste grec à la ruse d'un Italien, la témérité du parvenu à la patience d'un grand politique, Beaumarchais entre en scène, et il obtient un traité, une capitulation. Malheureusement, l'auteur de *Figaro* com-

promet, par une saillie, le succès acquis : *il offre sa main et son cœur à ce prodige qui est du sexe féminin*, et insiste pour que sa fiancée soit visitée publiquement ! A une telle insulte d'Éon s'indigne. Une polémique s'engage, le scandale se rallume, et qu'on imagine quel scandale ! C'est Linguet qui écrit en faveur du chevalier. Mais enfin Beaumarchais a reçu les clés d'un coffre déposé chez lord Ferrers ; ce coffre, objet de la négociation, contenait les nombreux papiers réclamés par la cour. Tout est conclu : le chevalier restera à son gré homme ou femme ; on n'insiste pas. Rassuré en outre par les paroles bienveillantes de M. de Vergennes, d'Éon rentre plus tard en France ; c'était en 1777. Le chevalier — cela était convenu — jouira d'une pension de 12,000 livres. Autre faveur, le 17 août de la même année, il paraît à Versailles, ou plutôt il y reparaît, revêtu de l'habit de capitaine de dragons, décoré de la croix de Saint-Louis ; mais c'est la dernière fois qu'il portera cet habit et ces insignes. La cour veut, exige une nouvelle fois qu'il reprenne les habits de femme et ne les quitte plus. Pour que rien ne manque au dénouement de la comédie, Marie-Antoinette se charge du trousseau. C'est Mlle Bertin, sa première faiseuse qui fournira robes, jupes, corsets et guimpes. Un bel éventail, avec vingt-quatre mille livres de billets de caisse offerts par la même main sont ajoutés au trousseau. Toujours bonne et gracieuse, la reine veut adoucir et voiler ce qu'a de trop rigoureux la transformation infligée à d'Éon. Elle écrit à un tiers : « Dites-lui qu'au lieu de l'épée qu'elle portait, je la fais chevalière, en

armant sa main d'un éventail. Je vous ordonne d'ajouter que je lui défends les remerciements. » Si Marie Antoinette eût été moins bienveiltante, en vérité, on serait tenté d'apercevoir dans cette dernière recommandation une légère teinte d'ironie.

La carrière politique de d'Éon est terminée. Fidèle à sa foi monarchique, il émigra, et ne mourut en Angleterre qu'en 1810, où il vécut jusque-là d'une pension que lui faisait Georges III.

D'Éon fut brave ; il excellait dans tous les exercices du corps ; sur l'escrime il balançait Saint-Georges. Il eut beaucoup de liaisons passagères, mais il inspira de véritables passions à la comtesse de Rochefort et à madame de Courcelles.

Lettré autant que brave, et ce n'est pas peu dire, dans le cours de sa vie, qui n'a pas encore eu son Plutarque ou, si l'on aime mieux, son Brantôme, il publia un très-grand nombre d'ouvrages qui attestent l'étendue et la variété de ses connaissances. Il eut toutes les célébrités, les grandes et les petites, les bonnes et les mauvaises. Dorat le chanta ; la caricature aussi, mais sur un autre ton. Il fut tour à tour exalté et déchiré, porté aux nues et traîné dans la boue ; Angelica Kauffmann fit son portrait ; Louvet de Couvray le prit pour le modèle de son Faublas ; Gibbon, l'historien magistral, l'a cité dans son ouvrage. Achille, comme lui, porta le costume de femme : Il ira à la postérité..... dans la robe d'Achille, et à cette robe on coudra des paniers.

Mais, ne suivant pas l'exemple de notre laborieux et

estimable confrère, auteur de la biographie du chevalier d'Éon, nous nous garderons bien de le proclamer ici, on le voit, *l'une des gloires de notre département*. Des talents, du courage, de l'audace, beaucoup d'intrigue surtout, voilà ce qui distingua d'Éon.

L'intelligent architecte, notre confrère (1), qui, sous les ordres de M. Viollet-le-Duc, a si heureusement surveillé les travaux exécutés pour la complète restauration de la magnifique église de Vézelay, va publier la *Monographie de celle de Châtel-Censoir :* honorable entreprise que la Société devait accueillir et encourager. Le même artiste a conçu une pensée non moins digne d'éloges, en se proposant de reproduire, dans un ouvrage qui comprendra un grand nombre de planches, tous *les carrelages émaillés du Moyen âge et de la Renaissance, découverts dans le département*.

L'un des membres de la Société, qui a pareillement conquis un rang distingué dans les arts et que recommandent ses connaissances archéologiques, a soumis (2) à la Compagnie une proposition accueillie par elle avec empressement. Elle consiste à *réunir et publier dans le Bulletin le catalogue des dessins conservés dans les bibliothèques et musées de Paris, qui concernent le département de l'Yonne*, sous les rapports archéologique, biographique, géographique, etc. A un inventaire raisonné, sous le titre de : *Monographie iconographique du*

(1) M. Amé.
(2) M. V. Petit.

département, seront jointes quelques gravures sur bois qui éclaireront le texte.

Il y a toujours devoir et profit, pour un pays, à honorer la mémoire des hommes utiles qui y sont nés. A ce titre, Roard, de Clichy, dont les connaissances en chimie firent faire des progrès à l'industrie, et qui fut longtemps directeur de la manufacture des Gobelins, sous le premier empire, méritait bien que sa vie si pure et ses travaux fussent racontés. L'un des membres de la Société a dignement accompli cette tâche (1).

L'éclat de la gloire ne doit pas nous faire négliger le demi-jour plus doux où se cache la figure calme et sereine des hommes vertueux. Un homme de bien, dans toute l'acception de ce mot, plus recommandable encore par ses vertus privées que par sa naissance et sa haute position sociale, le comte César de Chastellux a été enlevé à sa famille et aux pauvres qui furent toujours pour lui une seconde famille. Quoiqu'il n'appartînt pas à notre Compagnie, l'un de ses membres (2) lui a consacré une Notice dans laquelle son caractère est justement apprécié. M. César de Chastellux fut, depuis ses premiers pas dans la vie jusqu'à sa mort, un type de fidélité et de dévouement à sa foi monarchique. A une époque où tant de convictions politiques vacillèrent sur leur base, sa conviction, statue antique, ne bougea pas. Mais ceux qui ne croyaient pas devoir l'imiter, il n'avait pour eux ni

(1) M. Lemaistre.
(2) M. Raudot.

éloignement ni dédain. Il ne forçait personne à suivre la ligne invariable qu'il parcourait. Il vous tendait la main du bord de la route et continuait.

Les Notices nécrologiques sont un affligeant chapitre dans les travaux des Compagnies savantes. La Société a perdu M. Vachey, jeune architecte plein d'avenir et rare exemple de ce que peut l'amour des études sérieuses, soutenu par l'application. Il est mort au moment où il commençait à recueillir la juste récompense de ses efforts. Il a été loué par l'un de nos confrères (1) comme il méritait de l'être, avec simplicité, avec vérité : que dire après lui ? Quelle forme meilleure envers un talent que chacun estime et que tous regrettent.

Une mort plus récente et non moins affligeante a excité toutes nos sympathies : celle du docteur Sonnié-Moret, emporté au mois d'août dernier par l'épidémie. Sa valeur, comme médecin, comme homme, a été scrupuleusement et affectueusement appréciée par un membre de la Société, son confrère à deux titres (2).

Par un rapprochement dont l'esprit a peine à se défendre, remarquons que le docteur Moret, victime de l'épidémie de 1854, avait été l'organe de la Commission que nous avions instituée, après le choléra de 1849, dans la pensée de rechercher les influences que les eaux, la composition des terrains peuvent exercer sur l'invasion de la maladie. Le rapport de M. Sonnié-Moret restera

(1) M. Déy.
(2) M. Duché.

comme un beau travail, plein d'observations, et qui, prolongeant le souvenir de son nom parmi ses contemporains, augmentera en eux la douleur de sa perte.

Encore quelques instants, Messieurs, et j'aurai terminé ce bien long exposé. Vouloir être complet, sans fatigue l'attention de l'assemblée même la plus bienveillante, sr ce n'est là une prétention condamnable, c'est du moinsi une tâche singulièrement difficile.

Fontenelle disait avec une persistance devenue proverbiale : « Sonate, que me veux-tu ? » Ne dirait-il pas de nos jours : « Impressions de voyage, que voulez-vous ? » Rassurez-vous, cependant ; je n'ai pas à ranger sous ce titre, à mentionner à la fin de ma course de rapporteur que de stériles fantaisies, des paysages imaginaires, des lieux fantastiques. Les *Itinéraires* de l'un de nos confrères sont très-réels (1); il ne raconte que ce qu'il a observé et vu lui-même. C'est pédestrement qu'il parcourt les communes de notre département, se mêlant aux habitants, étudiant scrupuleusement les hommes et les choses. Ce sont bien là, sans doute, des impressions éprouvées *sur place*. Le crayon, cet autre interprète fidèle, est venu compléter la plume ; les deux témoignages s'appuient. Le secours intelligent d'un autre confrère (2) a permis à l'auteur de l'*Itinéraire*, de joindre aussi à ses descriptions d'excellents aperçus géologiques. Les églises, les édifices, l'histoire sommaire des localités, la classi-

(1) M V. Petit.
(2) M. Cotteau.

fication des couches souterraines ne sont pas oubliées.

Les congrès scientifiques, fondés par un homme éminent dont l'archéologie proclame le nom avec reconnaissance ; ces congrès appellent dans leurs réunions les membres des Sociétés qui, comme la vôtre, comme celle qui vous reçoit aujourd'hui, s'empressent d'aller discuter les questions qui s'agitent dans ces pacifiques comices de la science. L'un de nos confrères (1) a lu à Sens, dans la séance publique à laquelle il nous fut donné d'assister, un compte-rendu de la session du *Congrès archéologique de Moulins*. Vous ne l'avez point oublié, et si je le rappelle, c'est pour revendiquer, dans l'intérêt de la Compagnie, des pages qui furent accueillies avec une bienveillance si marquée, si flatteuse !

Dans ces derniers temps, on a multiplié les observations météorologiques, et le télégraphe électrique est devenu le complice utile des comparaisons qu'elles permettent d'établir entre elles. Ici, même, Messieurs, à l'École normale, et cela depuis plusieurs années, l'un des membres de la Société (2) constate modestement, avec une bien louable exactitude, les variations atmosphériques. Nous amassons ainsi des faits qui, à un moment donné, auront leur prix par les rapprochements qu'ils feront naître et les inductions qu'on en tirera.

En nous appelant à assister à sa séance publique, le 4

(1) M. Challe.
(2) M. Mouillot.

août dernier, la Société archéologique de Sens nous a permis de reconnaître combien sont sérieux les travaux de ses membres; nous l'en remercions, et en déférant cette année à notre invitation, elle nous offre une preuve de plus des sentiments précieux de confraternité qui unissent les deux Compagnies, et je les constate avec un grand bonheur.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1855.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Colin dépose sur le bureau des oiseaux empaillés destinés à la collection ornithologique, parmi lesquels on remarque un grand-duc magnifique tué à Vallan.

M. le Président soumet à la Société le projet de budget pour 1855, dressé par le bureau d'administration. Il fait suivre la lecture de cette pièce des observations propres à en motiver les chiffres, et notamment en ce qui concerne le crédit de publication du Bulletin. Ce chiffre est plus élevé que d'ordinaire, mais c'est afin d'arriver à payer sur ce crédit les frais d'impression du Bulletin de l'année courante, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à présent. D'autres crédits sont limités de manière à établir dans les opérations financières l'équilibre le plus complet.

La Société, après examen, a adopté le budget de 1855 dans les termes suivants :

BUDGET DE 1855.

RECETTES.

Cotisation des anciens Membres, 130 à 10 f. . . .	1,300 f.	» c.
Admissions nouvelles, cinq à 15 f.	75	»
Vente de médailles antiques et de la médaille de la Société	10	»
Subvention du Conseil Général, pour la *Bibliothèque historique*	500	»
Allocation pour complément d'armoires destinées à la collection géologique	158	»
Encouragement de l'Etat	300	»
Restes à recouvrer sur 1854 et antérieurement. .	500	»
Souscription des Membres à la *Bibliothèque historique* et au *Cartulaire*	60	»
Produit de la vente du 1er volume de la *Bibliothèque historique*	100	»
Produit de la vente du *Cartulaire général*, t. Ier. .	60	»
Dons et legs	»	»
Intérêts de fonds placés.	10	»
Recettes imprévues (prix de dessins à la charge des auteurs)	100	»
Total des recettes. . . .	3,173 f.	» c.

DÉPENSES.

Achat, entretien du mobilier et installation des collections	100 f.	» c.
Achat de documents et collections.	100	»
A reporter. . .	200	»

Report. . .	200 f.	» c.
Frais d'impression du *Bulletin*	1,433	»
Frais d'impression de la *Bibliothèque historique*, t. II.	500	»
Distribution du prix de statistique.	800	»
Frais de séances publiques.	80	»
Frais de bureau et d'administration	100	»
Salaire du garçon de salle	80	»
Total des dépenses. . .	3,173 f.	»

RÉCAPITULATION.

Recettes.	3,173 f.	» c.
Dépenses	3,173	»
Néant.		

Communications. — M. le Président rend compte de l'heureux et définitif résultat des instances de la Société pour l'achat du saint Jérôme de Faillot. Cette statue est arrivée et elle est déposée dans une des salles de la Bibliothèque, en attendant que la ville puisse prendre des mesures pour l'établissement d'un Musée.

L'un des Secrétaires lit, pour M. Raudot, une Notice sur M. le comte César de Chastellux.

M. Quantin communique quelques lettres de l'abbé Lebeuf, relativement à un voyage qu'il voulait décider l'abbé Fenel, de Sens, son ami, à entreprendre à Auxerre en 1741.

Élections. — La Société procède à l'élection, en qualité de correspondants, de MM. Mignard, membre de

l'Académie de Dijon, présenté par MM. Challe, Le Maistre et Quantin;

Et CARRELET, présenté par MM. Challe, Le Maistre et Quantin.

A propos d'un Mémoire lu par M. Quantin, dans la séance précédente, et concernant l'état de la paroisse Saint-Père au XVII[e] siècle, M. Challe signale un document historique intitulé : *Histoire de l'abbaye Saint-Père d'Auxerre depuis la réformation* (1), émané, selon toute apparence, d'un des chanoines qui desservaient alors la paroisse Saint-Père. Après la grande épidémie qui avait causé tant de désastres à Auxerre et qui en 1638 avait enlevé 800 personnes sur la paroisse Saint-Père, le nombre des communiants y était encore, selon ce document, de 2,300 en l'année 1640. La différence si considérable qui se trouve entre le chiffre de 1640 et celui de 1679 semble indiquer qu'il y avait eu dans l'intervalle une énorme dépopulation dans ce quartier. A la vérité, c'est à cette même époque que le grand chemin de Paris à Lyon, qui remontait auparavant par la rue du Grand-Renard, petite rue de Paris, de la Frécauderie et de l'Horloge, a, pour l'usage du roulage, été déplacé pour prendre les rues du Puits-des-Juifs, Valentin, de la Monnaie et de la Draperie. Le commerce a dû par suite se déplacer aussi et abandonner la paroisse Saint-Père, où il était auparavant concentré, comme on le voit encore

(1) Bibliothèque d'Auxerre.

par les façades en bois sculpté qui ornent beaucoup de maisons de ce quartier. Néanmoins, cette cause ne paraît pas suffire à expliquer complètement un si grand décroissement de la population.

M. Chérest demande si les émigrations qu'a dû entraîner la révocation de l'édit de Nantes ne pourraient pas fournir une explication complémentaire.

M. Challe répond qu'il est constaté par Lebeuf qu'il ne se trouvait alors à Auxerre qu'un très-petit nombre de protestants, et peut-être pas un seul (*Histoire de la prise d'Auxerre*, p. 203). Ce fait peut également se vérifier aux Archives du département (*Fonds de l'Évêché, liasse relative aux nouveaux convertis*). Il faut donc chercher ailleurs la solution de ce problème historique sur lequel M. Challe appelle l'attention de ceux qui aiment à approfondir l'histoire locale.

La séance est levée.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE Bon CHAILLOU DES BARRES.

M. Colin dépose sur le bureau cinq oiseaux empaillés, destinés à la collection ornithologique.

M. Edmond Challe, au nom de M. Colin, absent, fait quelques observations sur l'état dans lequel se trouve

la collection ornithologique. Les armoires qui la contiennent sont envahies par les mites, et les oiseaux y sont exposés à une destruction prochaine. Déjà quelques-uns ont été attaqués et assez endommagés. Il serait urgent, ajoute M. Challe, de prendre des mesures pour soustraire cette collection, qui a coûté tant de soins à M. Colin et d'assez grandes dépenses à la Société, au danger qui la menace.

M. Ravin ajoute qu'il sera possible de détruire les mites que recèlent les oiseaux, mais qu'aussitôt après ils devront être transportés dans une armoire neuve, car autrement les mêmes inconvénients se reproduiraient.

M. Challe propose de soumettre au Conseil municipal les faits exposés ci-dessus et de solliciter un secours pour aider la Société à établir ces armoires qui sont d'une nécessité si urgente.

M. le Président fait remarquer que déjà une grande partie de la salle est pourvue d'armoires qui contiennent la collection géologique du département et de cadres renfermant des collections d'insectes, que ces meubles ont été faits aux frais du Conseil Général et de la Société, et qu'il est bien à désirer que le Conseil municipal concourre aussi à compléter l'installation des collections si utiles à l'enseignement scientifique dans la ville d'Auxerre.

Il consulte en conséquence la Société qui adopte la proposition de M. E. Challe, et charge le bureau d'adresser à M. le Maire d'Auxerre la présente délibération, en le priant de l'appuyer auprès du Conseil municipal.

M. le Président rappelle que, par une lettre en date

du 18 juin 1854 et dont lecture a été faite dans une séance précédente, M. Déy avait demandé que la Société voulût bien se charger de la publication d'un travail historique qu'il a fait sur le Comté de Saint-Fargeau. Cette publication dans le format et le caractère du Bulletin de la Société, devait toutefois, selon le désir de l'auteur, en être séparée, de manière à former une publication distincte. Des explications sont échangées sur ce sujet entre M. Déy présent à la séance et plusieurs membres, après quoi, d'un commun accord, la Société arrête :

1° Que la Société, acceptant la proposition de M. Déy, se charge de publier dans le format et le caractère du Bulletin, mais avec pagination séparée, l'*Histoire du Comté de Saint-Fargeau ;*

2° Que cette publication se fera en trois ans, à compter de cette année 1855, de manière à donner chaque année et d'une seule fois, le tiers environ de l'ouvrage, selon les divisions établies par l'auteur ;

3° Que l'auteur se conformera, avant l'impression de chaque livraison, à l'article 30 des statuts ;

4° Que M. Déy abandonne à la Société la propriété de cette première édition qui sera tirée à 300 exemplaires ;

5° Que 30 exemplaires seront remis gratuitement à M. Déy, ainsi qu'il a été fait aux auteurs de la *Bibliothèque historique* et du *Cartulaire de l'Yonne*, lors de la publication du 1er volume de ces deux ouvrages ;

6° Que, si M. Déy veut se procurer des exemplaires au-delà du nombre de 30, il les paiera au même prix que le public ;

7° Que les volumes du Bulletin, pendant les trois années ci-dessus, subiront une réduction proportionnelle pour que les frais de cette publication, réunis à ceux de l'*Histoire du Comté de Saint-Fargeau*, ne dépassent pas le chiffre de la dépense que la Société consacrait annuellement à son Bulletin.

M. Quantin donne lecture d'un travail intitulé : *Un Épisode des Guerres civiles du* XVIe *siècle à Avallon*. Ce sujet lui a été fourni par des pièces concernant un projet de vente d'une coupe de bois par le chapitre d'Avallon. Ce corps justifie par une enquête de l'état malheureux où il se trouve, par suite des courses et pillages de la garnison de Girolles, et des taxes énormes qu'il a dû payer pour l'entretien de l'armée royale, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 MARS 1855.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Salomon fait hommage d'une Notice sur plusieurs monnaies épiscopales inédites de Langres, publiée dans la *Revue numismatique belge*.

M. Paul Bert fait hommage de deux lampes et de deux petits vases romains trouvés à Auxerre dans le jardin de l'ancien couvent des Jacobins.

M. Le Maistre envoie à la Société son travail intitulé : *Liste des Députés du département de l'Yonne*, publiée dans l'*Annuaire de* 1855. Ce Mémoire donne lieu à quelques observations. On signale, parmi les nombreux documents qu'il renferme, des inexactitudes qu'on pourra facilement faire disparaître.

M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire.

M. le Président rend compte à la Société du désir qu'aurait M. Gaussen, artiste dessinateur à Troyes, d'obtenir le patronage de la Compagnie pour la publication des belles tapisseries de la légende de saint Étienne, qui sont conservées à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Il rappelle tout l'intérêt que présentent ces œuvres d'art et l'admiration qu'elles ont fait naître, en 1851, de la part des membres de la Société Française, lors du congrès qui s'est tenu à l'Hôtel-de-Ville.

La Société, consultée, déclare qu'elle verrait avec le plus grand plaisir la publication de ces tapisseries, et qu'elle accorde volontiers son patronage à M. Gaussen pour cet objet.

La réunion du congrès des Sociétés savantes devant se tenir à Paris, le 20 mars prochain, la Société délègue, pour la représenter, MM. Challe père, Robineau-Desvoidy, Germain de Saint-Pierre et M. le marquis de Tanlay.

M. le Président rappelle à la Compagnie qu'il y a quinze jours un cruel événement est venu attrister la ville entière. M. Colin (Achille), membre de la Société, a péri malheureusement dans les eaux de l'Yonne. Plusieurs de

ses amis se sont réunis pour lui ériger un petit monument et se sont adressés à la Société pour lui demander de participer à la dépense que cela nécessiterait.

Nous perdons, ajoute M. le Président, un collègue zélé, qui est mort victime de son amour pour la science et en allant chasser des oiseaux de rivière pour la collection ornithologique qu'il avait déjà rendue fort belle.

M. le Président consulte la Société sur cette proposition.

M. Eugène Ravin fait observer que le chiffre de la dépense d'érection du monument n'est pas encore fixé, et demande qu'on ajourne le vote.

La Société, après en avoir délibéré, décide en principe la souscription au monument de M. Colin et surseoit pour le chiffre à une prochaine séance.

M. le Président fait remarquer qu'il serait désirable que le Conseil municipal accordât une concession gratuite du terrain où est inhumé M. Colin, en considération des services qu'il a rendus à la ville en enrichissant les collections d'histoire naturelle.

La Société applaudit à cet avis et émet le vœu que le Conseil municipal autorise la gratuité de la concession.

A cet occasion, M. le Président propose qu'une Notice biographique sur M. Colin soit rédigée pour le Bulletin. M. Déy, prié de faire le travail, veut bien accepter ce soin.

La séance est levée.

PALÉONTOLOGIE.

ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

Étage corallien (Suite).

Desoria, Cotteau, 1855.

Les calcaires à chailles de Châtel-Censoir et de Druyes et les couches blanches et oolitiques qui les surmontent nous ont offert quatre espèces d'Échinides qu'il ne nous a pas été possible de faire rentrer d'une manière précise dans un des genres connus. Ces espèces affectent des formes très-différentes. L'une d'elles, celle qui nous a servi de type, est allongée, ovoïde, renflée et très-voisine des Pyrines avec lesquelles, malgré son gisement jurassique, nous l'avons longtemps confondue. Les autres, au contraire, présentent des caractères qui tendraient à les rapprocher des Hyboclypus ; toutes, cependant, appartiennent à une même coupe générique ; l'arrangement de leurs pores, la disposition des aires ambulacraires et interambulacraires, la forme de

(1) Voy. le *Bulletin* de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. II, p. 233 et 569, t. III, p. 103, 221 et 355, t. IV, p. 187 et 471, t. V, p. 135, et t. VI, p. 265.

la bouche et de l'anus et la place qu'ils occupent ne laissent aucun doute à cet égard.

Nous donnons à ce genre le nom de Desoria. M. Desor, qui se livre avec tant de zèle à l'étude des Échinides, nous permettra de lui offrir ce témoignage de notre estime. C'est du reste lui qui le premier a fait connaître, sous le nom de Nucleopygus incisus, une espèce appartenant au genre qui nous occupe.

Voici les caractères du genre Desoria :

Testâ oblongâ, ovatâ, subcirculari, supernè subdepressâ, infernè pulvinatâ. Tuberculis crenulatis et perforatis, minimis, passim sparsis. Poris simplicibus. Areis ambulacrariis strictis, rectis, supernè disjunctis. Ano magno, supero, pyriformi. Ore elongato, subobliquo, obsoletè decagonali.

Forme oblongue ou subcirculaire, ordinairement arrondie en avant, subtronquée en arrière. Face supérieure subdéprimée, légèrement déclive dans la région postérieure. Face inférieure remarquable par le renflement plus ou moins prononcé des aires interambulacraires.

Tubercules de petite taille, crénelés, perforés, disposés sans ordre.

Ambulacres un peu disjoints. Pores rangés par simples paires et convergeant en ligne droite du sommet à la bouche.

Appareil oviducal composé de quatre plaques ovariales perforées et de cinq plaques ocellaires également perforées. Corps madréporiforme situé au milieu de l'appareil et formant le prolongement de la plaque antérieure de droite.

Anus grand, pyriforme, plus ou moins éloigné du sommet, mais s'ouvrant toujours à la face supérieure.

Bouche sans bourrelets, elliptique, oblique, irrégulièrement décagonale.

Rapports et différences. — Quelques-unes des espèces du genre Desoria se rapprochent beaucoup des Pyrines par leur forme oblongue, la structure de leur appareil oviducal, la disposition de leurs tubercules et de leurs pores (1); elles s'en distinguent, cependant, nettement non-seulement par la forme et la position de leur anus, mais par leur face supérieure plus déprimée, légèrement déclive dans la région postérieure, et par leur bouche plus décagonale. Quant aux espèces que leur forme générale rapproche des Hyboclypus, on les en distinguera facilement à leurs aires ambulacraires droites, à peine disjointes, et surtout à leur anus très-grand, pyriforme, et qui n'est jamais logé au fond d'un sillon.

Indépendamment des quatre espèces que nous allons décrire, nous plaçons dans le genre Desoria le Nucleopygus incisus, Ag., décrit et figuré par M. Desor, dans sa *Monographie des Galerites*. L'absence du sillon profond qui caractérise les Nucleopygus nous a engagé à réunir cette espèce à notre nouveau genre. Nous le faisons d'autant plus volontiers que M. Desor, lui-même, lorsqu'il laissait cette espèce dans le genre Nucleopygus, prévoyait déjà la nécessité d'établir pour elle une nouvelle coupe générique (2).

(1) Le genre Pyrina, tel qu'il a été circonscrit par MM. Agassiz et Desor, forme un groupe très-naturel, composé de petits oursins « allongés, ovoïdes, renflés, à tubercules irréguliers, ayant la bouche » centrale et l'anus situé à la face postérieure. » Ce genre est jusqu'ici spécial à la formation crétacée ; les six ou huit espèces qu'il renferme se font remarquer par la constance de leurs caractères et notamment par la position invariablement supramarginale de leur anus.

(2) Desor, *Monographie des Galerites*, p. 34, pl. v, fig. 23-26.

Sur ces cinq espèces, quatre se sont rencontrées dans les couches coralliennes inférieures du département de l'Yonne. La cinquième est spéciale au terrain néocomien de la Suisse.

DESORIA ICAUNENSIS, Cotteau, 1855.

Pl. 33, fig. 1-8.

Testâ elongatâ, obovatâ, supernè depressâ, anticè rotundatâ, posticè subdeclivâ, truncatâ, infernè subplanâ, pulvinatâ. Tuberculis minimis, numerosis, passim sparsis. Poris simplicibus. Ano supero, magno, pyriformi. Ore elongato, obliquo, obsoletè decagonali.

DIMENSIONS. — Hauteur, 11 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 21 millimètres ; diamètre transversal, 18 millimètres.

Cette espèce est oblongue, arrondie en avant, subtronquée en arrière, presque plane en dessus et légèrement déclive dans la région postérieure. La face inférieure est plate, subpulvinée, un peu évidée au milieu. Le test est garni de petits tubercules très-peu proéminents, plus nombreux et plus apparents au fur et à mesure qu'ils se rapprochent du pourtour du test. Ces tubercules sont crénelés, perforés et entourés d'une aréole lisse, étroite, circulaire, sensiblement déprimée : ils sont disséminés, sans ordre, sur toute la surface du test; cependant, sur les aires ambulacraires, ils tendent à prendre une disposition plus régulière et à se ranger en séries verticales au nombre de cinq ou six vers la circonférence, et qui se réduisent à deux aux approches du sommet. Les ambulacres sont disjoints, aussi les aires interambulacraires latérales ont-elles beaucoup plus d'étendue que les

aires postérieures ou antérieures. Les pores sont disposés par simples paires : on en compte soixante-quinze à quatre-vingt dans chacune des rangées de l'exemplaire que nous avons sous les yeux. Ces pores très-distincts, très-régulièrement superposés à la face supérieure, s'espacent vers le pourtour du test ; en se rapprochant de la bouche, ils dévient de la ligne droite et montrent une tendance bien prononcée à se grouper par triples paires. L'appareil oviducal que nous avons reproduit avec un fort grossissement (pl. XXXIII, fig. 5), affecte une forme allongée et se compose de quatre plaques ovariales inégales, irrégulièrement pentagonales et très-distinctement perforées. La plaque antérieure de droite plus grande que les autres se prolonge jusqu'au milieu de l'appareil oviducal et tient lieu de corps madréporiforme ; sa surface spongieuse la distingue des autres qui semblent lisses ou légèrement granuleuses. La cinquième plaque ovariale, qui, dans le groupe des Galerites et notamment dans les genres Holectypus (1) et Galerites (2), est imperforée et s'articule à la base de la plaque madréporiforme, manque dans le genre qui nous occupe, et les plaques ovariales sont réduites à quatre. Les plaques ocellaires sont au nombre de cinq : trois d'entre elles correspondent au sommet des aires ambulacraires antérieures ; elles sont petites, triangulaires et très-finement perforées ; les deux autres plus grandes, plus allongées, plus irrégulières dans leur forme, correspondent au sommet des aires ambulacraires postérieures et semblent s'être développées au détriment de la plaque ovariale complémentaire dont on n'aperçoit aucune trace. L'anus s'ouvre à la face supérieure très-près de

(1) *Memoirs of the geological Survey*, decade III, pl. VI, fig. 8. — Alcide d'Orbigny, *Paléontologie française*, terrains crétacés, t. VI, p. 17.

(2) *Mem. of the geol. Survey*, decade III, pl. VIII, fig. 12.

l'appareil oviducal, dans une dépression du test à peine apparente; il est aigu au sommet, pyriforme et de grande taille. La bouche un peu excentrique en avant est située à la face inférieure; elle est allongée, sensiblement oblique et marquée de légères entailles qui lui donnent une apparence irrégulièrement décagonale.

Le Desoria Icaunensis varie beaucoup dans sa taille et dans sa forme. Nous en possédons un échantillons un tiers plus grand que l'exemplaire figuré; en vieillissant, il s'élargit et se déprime.

Rapports et différences. — Cette espèce est très-voisine du Desoria incisa qu'on rencontre assez fréquemment dans le terrain néocomien de la Suisse. Il s'en distingue néanmoins par sa forme générale plus allongée et moins sensiblement déprimée en arrière, son anus plus rapproché du sommet ambulacraire et sa bouche beaucoup plus elliptique.

Localité. — Le Desoria Icaunensis est très-rare; nous ne l'avons rencontré jusqu'ici que dans une seule localité, au Saussois, commune de Merry-sur-Yonne, au milieu des calcaires blancs et pétris de Polypiers qui appartiennent au coral-rag inférieur.

Explication des Figures.

Pl. XXXIII, fig. 1. — Desoria Icaunensis, de ma collection, vu sur la face supérieure.
fig. 2. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 3. — le même, vu de côté.
fig. 4. — le même, vu sur la région anale.
fig. 5. — Appareil oviducal grossi.

fig. 6. — Plaque interambulacraire grossie.
fig. 7. — Tubercules grossis.
fig. 8. — Disposition des pores à la face inférieure.

Desoria Orbignyana, Cotteau, 1855.

Pl. 33, fig. 9-11.

Nucleo subovato, transversim elongato, supernè inflato, infernè pulvinato. Areis ambulacrariis strictis, rectis subdisjunctis. Areis interambulacrariis præsertim areâ impari, infernè gibbosis. Ano supero, pyriformi, in testâ depressâ patente. Ore subantico, subdecagonali, transversim elongato.

Dimensions. — Hauteur, 21 millimètres; diamètre antero-postérieur, 35 millimètres; diamètre transversal, 43 millimètres.

Le Desoria Orbignyana est irrégulièrement ovale. Le diamètre transversal dépasse de beaucoup le diamètre antero-postérieur, ce qui lui donne une apparence ramassée. La face supérieure est fortement renflée en arrière et déprimée en avant; la face inférieure est très-pulvinée. Les aires interambulacraires sont planes à la face supérieure, et forment en dessous des renflements très-apparents. Ces renflements sont séparés par cinq dépressions étroites, régulières, qui convergent en ligne droite jusqu'à la bouche et sont occupées par les aires ambulacraires. Les pores disposés par simples paires ont laissé sur le moule intérieur des empreintes assez vagues, mais cependant visibles. Le sommet est mal conservé, on reconnaît néanmoins que les aires ambulacraires sont disjointes. L'anus est grand, elliptique,

pyriforme et très-rapproché du sommet; il s'ouvre dans une dépression profonde qui n'a aucune analogie avec le sillon ordinaire des Hyboclypus et ne se prolonge pas au-delà de la moitié de l'aire interambulacraire impaire. La bouche est subdécagonale, transversalement allongée et excentrique en avant.

Nous avons d'abord attribué à une déformation la forme bizarre de cette espèce; cependant, en l'examinant avec soin, on peut se convaincre qu'elle ne présente aucune trace de brisure et qu'elle est, dans son ensemble, parfaitement naturelle.

Rapports et différences. — Le Desoria Orbignyana, par sa forme irrégulièrement ovale, beaucoup plus large que longue, par le renflement extraordinaire de la partie postérieure, par la profondeur du sillon anal, se distingue facilement de ses congénères.

Localité. — Nous avons recueilli ce curieux oursin à Andryes, dans les calcaires blancs du coral-rag inférieur. L'exemplaire décrit est le seul que nous connaissions.

Explication des Figures.

Pl. XXXIII, fig. 9. — Desoria Orbignyana, vu sur la face supérieure, de ma collection.
fig. 10. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 11. — le même, vu sur la région anale.

Desoria elata (Hyboclypus, Des., 1847).

Pl. 34, fig. 1.-3.

Hyboclypus elatus, Desor. — Agassiz et Desor, *Catalogue rai-*

sumé des Echinides, Annales des Sciences naturelles, 3e série, t. VII, p. 152, 1847.

Testâ subcirculari, supernè subinflatâ, infernè pulvinatâ. Areis interambulacrariis, infernè tumidis. Areis ambulacrariis strictis, rectis, suprà disjunctis. Ano supramarginali, maximo, pyriformi, in testâ declivâ patente. Ore elongato, obsoletè decagonali.

DIMENSIONS. — Hauteur, 20 millimètres; diamètre antero-postérieur, 57 millimètres; diamètre transversal, 56 millimètres et demi.

Cette espèce affecte une forme circulaire, un peu plus longue que large. La face supérieure est légèrement et uniformément renflée; la face inférieure est pulvinée. Les aires interambulacraires, planes en dessus, sont renflées à la face inférieure. Ce renflement se fait surtout remarquer dans l'aire interambulacraire postérieure qui s'abaisse en forme de rostre. Les trois aires ambulacraires antérieures convergent à peu près au centre de la face supérieure, les deux autres sont disjointes et rejetées un peu en arrière; en dessous, elles occupent de légères dépressions qui se prolongent jusqu'à la bouche, entre les renflements des aires interambulacraires. Les pores sont disposés par simples paires très-serrées à la face supérieure, mais qui s'espacent vers le pourtour du test et à la face inférieure. Les deux pores qui forment chaque paire sont quelquefois si rapprochés qu'ils paraissent se confondre; sur le moule intérieur, ils n'ont laissé alors pour toute empreinte qu'un petit creux de forme irrégulièrement quadrangulaire, et, au premier abord, on serait tenté de croire qu'il n'existe, sur le flanc de chacune des aires ambulacraires, qu'une seule rangée de pores; mais cette apparence, qu'on retrouve également chez quelques moules sili-

renflée, subconique ; la face inférieure, inégale et pulvinée. Les aires interambulacraires sont planes en dessus et un peu renflées à la face inférieure. Ce renflement est apparent surtout dans l'aire interambulacraire postérieure qui s'abaisse légèrement en forme de rostre. Les aires ambulacraires sont très-étroites, surtout aux approches de l'appareil oviducal ; elles sont visiblement disjointes, trois d'entre elles convergent au sommet, les deux autres sont un peu rejetées en arrière. En dessous elles occupent, entre le renflement des aires interambulacraires, des dépressions à peine sensibles et qui se prolongent jusqu'à la bouche. Les pores ambulacraires sont disposés par simples paires qui, comme dans l'espèce précédente, se présentent le plus souvent, sur le moule intérieur, sous l'apparence de petits creux quadrangulaires. L'appareil oviducal, à en juger par son empreinte, est elliptique, allongé, et chacune des plaqnes ovariales prolonge un de ses angles au milieu des aires interambulacraires. L'anus est très-grand, pyriforme et logé dans une dépression légère du test ; il s'étend à la face supérieure, au milieu de l'aire interambulacraire impaire, et occupe à peu près tout l'espace compris entre le sommet et le bord. La bouche est excentrique en avant, allongée et assez irrégulièrement décagonale.

Rapports et différences. — Cette espèce se rapproche beaucoup par l'ensemble de ses caractères de la précédente, et peut-être n'en est-elle que le jeune âge ; elle nous a paru, cependant, s'en distinguer d'une manière positive : sa forme moins circulaire, arrondie en avant et subtronquée en arrière et surtout la grandeur de son ouverture anale qui s'étend depuis le sommet jusqu'au bord, nous ont engagé à en faire une espèce à part. La place qu'occupe l'anus dans les trois espèces que nous venons de décrire empêchera toujours de les confondre :

Localité. — Cette espèce n'est pas très-rare dans les calcaires à chailles de Druyes, mais on la rencontre seulement à l'état de moule intérieur siliceux et presque toujours déformée.

Histoire. — Mentionnée pour la première fois en 1847, dans le *Catalogue raisonné des Échinides,* avec une indication de gisement probablement erronée, sous le nom d'Hyboclypus elatus, cette espèce n'a jamais été ni décrite, ni figurée.

Explication des Figures.

Pl. XXXIV, fig. 1. — Desoria elata, vu sur la face supérieure, de ma collection.
fig. 2. — le même, vu sur la face inférieure.
fig. 3. — le même, vu sur la région anale.

Desoria Drogiaca, Cotteau, 1855.

Pl. 34, fig. 4-7.

Nucléo subcirculari, supernè inflato, anticè rotundato, posticè truncato, infernè pulvinato. Areis interambulacrariis, infernè tumidis; areis ambulacrariis strictis, rectis, suprà disjunctis. Poris simplicibus. Ano supero, maximo, pyriformi, in testâ declivà patente. Ore elongato, obsoletè décagonali.

Dimensions. — Hauteur, 11 millimètres; diamètre antero-postérieur, 21 millimètres; diamètre transversal, 22 millimètres.

Cette espèce est de petite taille; sa forme est subcirculaire, arrondie en avant, tronquée en arrière. La face supérieure est

— — — Thomas Wright, *On the Cassidulidæ of the Oolites*, transactions of the naturalist club, p. 223, pl. VII, fig. 2, *a*, *c*, 1851.

— — — Jonh Morris, *A Catalogue of British fossils*, seconde edit., p. 88, 1854.

Testâ latâ, subquadratâ, supernè subflatâ, anticè turgidâ, in ambitu flexuosâ, posticè rostratâ, infernè concavâ, pulvinatâ. Tuberculis minutis, passim sparsis, anticè majoribus. Granulis intermediis, irregulariter dispositis. Vertice excentrali. Ano ovato, submarginali, in facie inferiore patente. Ore pentagonali, circumvallato.

Dimensions. — Individu figuré provenant des carrières de Thury : hauteur, 34 millimètres; diamètre antero-postérieur, 87 millimètres; diamètre transversal, 86 millimètres.

Individu provenant des carrières de Tonnerre (collection de M. Rathier) : hauteur, 30 millimètres; diamètre antero-postérieur, 76 millimètres; diamètre transversal, 84 millimètres.

La forme générale du Pygurus Blumenbachii est assez variable : dans certains exemplaires le diamètre transversal est plus étendu que le diamètre antero-postérieur. Quelques échantillons, au contraire, sont plus longs que larges. Le plus souvent, cependant, cette espèce affecte une forme subcirculaire, presque carrée, un peu rétrécie et échancrée en avant et se prolongeant en arrière en un rostre très-prononcé. La face supérieure offre un aspect tout particulier : la partie antérieure est relativement très-renflée; elle s'élève d'abord à angle presque droit, et ce n'est qu'à moitié à peu près de sa hauteur qu'elle s'infléchit pour atteindre le sommet. Le milieu de l'aire interambulacraire postérieure est marquée, jusqu'à l'extrémité du rostre, d'un renflement

très-apparent et que rend plus sensible encore la dépression qui l'accompagne de chaque côté et se prolonge jusqu'aux aires ambulacraires. Le sommet d'où rayonnent les ambulacres est excentrique et très-distinctement porté en avant. C'est à cette disposition que nous retrouvons dans la plupart des Pygurus qu'il faut attribuer l'inégalité des aires interambulacraires, beaucoup plus étendues en arrière qu'en avant. La face inférieure est concave, fortement ondulée et présente cinq renflements qui correspondent à chacune des aires interambulacraires. Autour du sommet, les aires ambulacraires se font remarquer par leur forme pétaloïde et gracieusement effilée ; à la face inférieure, elles sont confinées dans une dépression étroite qui converge jusqu'à la bouche entre les renflements dont nous venons de parler. Le test est partout recouvert de petits tubercules serrés, nombreux et homogènes, qui s'espacent et se développent très-sensiblement aux approches du sommet, sur les bords de l'anus, autour de la bouche et surtout dans la région antérieure. Ces tubercules, très-peu proéminents, crénelés, perforés, s'élèvent du milieu d'une aréole lisse, circulaire et déprimée ; ils ne présentent nulle part une disposition régulière, cependant dans les aires interambulacraires, vers le pourtour du test, ils tendent visiblement à se ranger en lignes concentriques, tandis que dans les aires ambulacraires, sur le bord des zones porifères, ils forment plutôt des séries longitudinales qui ne manquent pas d'une certaine régularité. L'espace intermédiaire entre les tubercules est rempli par une granulation fine, inégale, abondante et partout disséminée sans ordre.

Comme dans tous les Pygurus, les pores qui, de chaque côté, circonscrivent les aires ambulacraires sont unis par un sillon transversal et profond. Entre chaque sillon s'étend une petite bande de test garnie d'un filet régulier de granules. Aux deux

tiers de la face supérieure, le sillon se rétrécit et disparaît; les paires de pores s'espacent et sont moins apparentes ; à la face inférieure, c'est seulement sur les exemplaires bien conservés qu'on peut les distinguer, cependant, près de la bouche, les paires de pores se rapprochent, se multiplient et redeviennent très-visibles. Les plaques ambulacraires portent chacune une paire de pores et varient nécessairement beaucoup dans leur forme et leur étendue. Petites et allongées au milieu des pétales ambulacraires, elles deviennent, vers le pourtour du test et à la face inférieure, plus hautes et plus étroites. Les plaques interambulacraires, plus grandes et bien moins nombreuses que les précédentes, varient comme elles dans leur forme, suivant la place qu'elles occupent ; à la face supérieure, elles sont coudées fortement aux deux tiers de leur étendue et d'autant plus allongées qu'elles se rapprochent du pourtour du test.

L'appareil oviducal, parfaitement conservé dans l'exemplaire que nous décrivons, se compose de cinq plaques génitales granuleuses et irrégulièrement pentagonales ; quatre d'entre elles sont perforées, la cinquième, la plus petite, est imperforée (1) ; les pores génitaux sont subcirculaires et largement ouverts ; le corps madréporiforme est très-grand et d'apparence spongieuse ; ses contours sont irréguliers, il se lie intérieurement et sans aucune trace de suture à la plaque génitale qui correspond à l'aire interambulacraire antérieure de droite. Les cinq plaques ocellaires sont beaucoup plus petites, triangulaires et finement perforées. L'anus est infrà-marginal ; il s'ouvre, à la face inférieure, au milieu d'une dépression assez sensible, dans le prolongement de l'aire interambulacraire postérieure, il est ovale et très-allongé

(1) C'est à tort que cette plaque (pl. XXXV, fig. 2) est représentée granuleuse et perforée.

dans le sens du diamètre antero-postérieur ; ce caractère se retrouve dans tous les exemplaires que nous avons examinés ; aussi, est-ce à tort, suivant nous, que Kock et Dunker ont donné à l'anus de cette espèce une forme presque ronde. La bouche excentrique en avant correspond exactement au sommet ambulacraire ; elle est petite, subpentagonale et entourée de cinq bourrelets très-proéminents, formés par l'extrémité des aires interambulacraires et alternant avec les dépressions pétaliformes qui reçoivent les pores ambulacraires.

Rapports et différences. — Le Pygurus Blumenbachii, si remarquable par sa forme, sa taille et l'élégante disposition de ses ambulacres, peut servir de type au genre Pygurus que M. Agassiz a démembré avec raison des Echinolampas et qui s'en distinguera toujours par sa forme déprimée, subcirculaire, échancrée en avant, rostrée en arrière et surtout par son anus infrà-maginal, et dont la forme est elliptique dans le sens du diamètre antero-postérieur (1). Au premier abord, on serait tenté de confondre le Pygurus Blumenbachii avec les Pygurus Montmollini, Orbignyanus et Royerianus dont il se rapproche par l'ensemble de ses caractères ; cependant, il se distingue nettement de ces trois espèces : il diffère du Pygurus Montmollini, Ag. (2), par sa taille plus grande, par sa forme moins élevée et plus rostrée en arrière. — Il diffère du Pygurus Orbignyanus (3) également par sa taille, par sa forme moins conique et plus renflée en avant, par ses ambulacres plus effilés, par ses tubercules interambulacraires plus serrés et beaucoup plus irrégulièrement

(1) L'anus de l'Echinolampas est invariablement transversal.

(2) *Description des Echinodermes de Suisse*, 1re partie, p. 69, pl. XI, fig. 1-3.

(3) *Catalogue raisonné des Echinides du terrain néocomien*, p. 12.

disposés. Quant au Pygurus Royerianus (1), il est assurément très-voisin du Pygurus Blumenbachii, il nous a paru, cependant, s'en éloigner par sa forme beaucoup plus large que longue, par sa face supérieure plus déprimée, par ses tubercules moins nombreux et ses granules intermédiaires disposés en séries concentriques et régulières.

LOCALITÉ. — Le Pygurus Blumenbachii caractérise, dans l'Yonne, les couches inférieures et supérieures de l'étage corallien. Nous l'avons recueilli dans les calcaires blancs et pisolitiques de Châtel-Censoir et de Coulanges-sur-Yonne, où il est très-rare ; on le rencontre plus fréquemment dans les couches coralliennes supérieures de Bailly, de Thury et de Tonnerre. M. Rathier nous en a communiqué plusieurs échantillons provenant de cette dernière localité et dont la conservation est fort belle.

Le Pygurus Blumenbachii se montre encore au-dessus des couches coralliennes proprement dites. M. Royer et moi nous l'avons rencontré dans les calcaires à Astartes de l'Aube et de la Haute-Marne. — Hors de France, le Pygurus Blumenbachii a été signalé dans le coral-rag de Waltersberge (Hanovre) (2) et d'Abbotsbury Dorsetshire (Angleterre) (3).

HISTOIRE. — Décrite et figurée pour la première fois, en 1837, par MM. Kock et Dunker, sous le nom de Clypeaster Blumenbachii, cette espèce a été plus tard placée par MM. Agassiz

(1) *Note sur les Echinides de l'étage kimmeridgien de l'Aube*, Bull. de la Soc. géol. de France, 2e série, t. XI, p. 356.

(2) *Norddeutschen Oolithgebildes von Koch und Dunker*, p. 38.

(3) Thomas Wright, *on the Cassidulæ of the Oolites*, transaction of the naturalist club, p. 224.

et Desor, dans le genre Pygurus, sous le nom de Pygurus Blumenbachii, qu'elle a conservé depuis.

Explication des Figures.

Pl. XXXV, fig. 1. — Pygurus Blumenbachii, vu sur la face supérieure, de ma collection. (Exemplaires provenant des carrières de Thury).

fig. 2. — Appareil oviducal grossi.

fig. 3. — Plaque interambulacraire grossie.

fig. 4. — Tubercules interambulacraires de la face postérieure, grossis.

fig. 5. — Pores ambulacraires grossis.

Pl. XXXVI, fig. 1. — le même, vu de côté.

fig. 2. — le même, vu sur la face inférieure.

G. Cotteau.

Paléontologie de l'Yonne.

PRODROME DES MOLLUSQUES FOSSILES (SUITE).

LAMELLIBRANCHES.

Pholas, Linnée, 1758.

— Icaunensis, Cot. *Note sur une nouv. esp. de Coquille térébrante,* Bul. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. iii, p. 197, pl. 15. Auxerre. Etage néocomien.

— Cornueliana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 18e *ét.,* n° 85. Gurgy. Etage aptien.

— subcylindrica, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 19e *ét.,* n° 204. Seignelay. Etage albien.

Solen, Linnée, 1758.

— Dupinianus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 19e *ét.,* n° 205. Seignelay. Etage albien.

Panopea, Menard, 1807.

— striatula, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 7e *ét.,* n° 63. Avallon. Etage sinémurien. — Vassy. Etage liasien.

— crassa, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 7e *ét.,* n° 65. Avallon. Etage sinémurien.

— corrugata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 7e *ét.,* n° 63. Avallon. Etage sinémurien.

— Jurassi, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 209. La Tour-du-Pré près Avallon. Etage bajocien.

— Danaæ, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 150. Vézelay, Asnières, Le Vault de Lugny. Etage bathonien.

— Decurtata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 153. Vézelay. Etage bathonien.

— Delia, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 152. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— Galdrina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 155. Vézelay. Etage bathonien.

— Moreana, Cot., 1855. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

Coquille allongée, renflée, marquée de quelques stries concentriques, apparentes seulement sur la région buccale; côté buccal assez développé, aminci sur les bords. Côté anal plus étroit, plus renflé. Région cardinale évidée, surtout en arrière, au-dessous des crochets qui occupent à peu près le milieu de la coquille.

— Vizeliasensis, Cot., 1855. Vézelay. Etage bathonien.

Espèce de petite taille, renflée. triangulaire, marquée de stries concentriques irrégulières. Côté buccal très-court, oblique et tronqué. Côté anal beaucoup plus long. Cette espèce, voisine du P. peregrina, s'en distingue nettement par sa forme triangulaire.

— Peregrina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 182. Gigny, Etivey. Etage oxfordien. — Pacy (M. Raulin), calc. à chailles. Etage corallien.

— subrecurva, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 183. Pacy (M. Raulin), calc. à chailles; Tanlay, Commissey, Pimelles, calc. lith. Etage corallien.

— subcylindrica, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

Espèce allongée, étroite, très-renflée, inéquilatérale, ornée de côtes concentriques, apparentes surtout sur la région anale, près des crochets. Côté buccal court, étroit, anguleux. Côté anal très-allongé, tronqué obliquement à l'extrémité. Région cardinale droite, évidée, carénée sur les bords.

— BAUDONIANA, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce voisine du P. quadrata, d'Orb., mais qui s'en distingue par sa forme moins carrée et plus renflée. Côté buccal court, arrondi. Côté anal beaucoup plus dilaté. Région cardinale très-fortement carénée sur les bords.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, inéquilatérale, très-renflée, marquée sur toute sa surface de stries nombreuses, fines, irrégulières. Côté buccal court, aminci. Côté anal allongé, aussi large que le côté buccal. Test mince.

— PULCHELLA, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce de petite taille, oblongue, allongée, équilatérale, légèrement bombée, ornée de côtes concentriques très-régulièrement espacées et séparées par des sillons de même largeur ; côtes plus apparentes aux approches du sommet. Voisine du P. Lebrunea, Buv., cette espèce s'en distingue par ses extrémités moins arrondies et ses côtes plus apparentes près du sommet que sur le côté anal.

— SINUOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 204. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— TREMULA, Buv., *Stat. géol. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 7, pl. 7, fig. 13-15. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— ALDOUINI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15ᵉ *ét.*, nº 54.

3



Environs de Tonnerre, Saint-Sauveur, Auxerre. Etage portlandien.

— DUNKERI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 58. Auxerre. Etage portlandien.

— IDALIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 59 Auxerre. Etage portlandien.

— TELLINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 56. Auxerre. Etage portlandien.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1855. Auxerre. Etage néocomien.

Espèce oblongue, allongée, uniformément renflée, égale sur sa longueur, inéquilatérale, marquée de plis d'accroissement irréguliers, concentriques et assez apparents. Côté buccal court, arrondi. Côté anal allongé, dilaté, légèrement bâillant. Région cardinale droite.

— COTTALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 194. Saint-Sauveur, Auxerre, Monéteau. Etage néocomien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 195. Auxerre, La Chapelle-Vieille-Forêt. Etage néocomien.

— IRREGULARIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 196. Auxerre, Saint-Sauveur, La Chapelle. Etage néocomien.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 197. Auxerre, Saint-Sauveur, Monéteau, Gy-l'Evêque, Flogny, La Chapelle, Cheney. Etage néocomien.

— ROBINALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 200. Auxerre, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— RECTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 199. La Chapelle. Etage néocomien.

— Prevosti, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, no 87. Saint-Georges près Auxerre, Monéteau, Gurgy, Flogny. Etage néocomien (partie sup.).

— inœquivalvis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 209. Saint-Florentin, Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Pholadomya, Sowerby, 1826.

— Idea, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, no 73. Avallon. Etage sinémurien.

— ventricosa, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, no 74. Avallon. Etage sinémurien. — Saint-Père-sous-Vézelay, Sauvigny. Etage liasien.

— Erina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, no 161. Vassy près Avallon. Etage toarcien.

— heteropleura, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, no 145. Vassy. Etage toarcien.

— angustata, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, no 240. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— triquetra, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, no 232. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— angulifera, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, no 159. Vézelay, Le Vault de Lugny, Marmeaux. Etage bathonien.

— Bathonica, Cot., 1855. Vézelay. Etage bathonien.

Très-grosse espèce, ovale, renflée, très-inéquilatérale, marquée près de la carène buccale de deux ou trois côtes rayonnantes et sur toute sa surface de stries d'accroissement plus ou moins apparentes. Côté buccal court, tronqué, cordiforme, anguleux au milieu. Côté anal allongé, dilaté, tronqué obliquement.

— Bellona, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*,

n° 160. Vézelay, Asnières, Givry, Andryes. Etage bathonien.

— BOLINA, d'Orb,, *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 163. Vézelay, Asnières, Givry. Etage bathonien.

— GIBBOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 156. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— MURCHISONÆ, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 158. Vézelay, Marmeaux. Etage bathonien.

— ORBIGNYANA, Cot., 1855. Asnières. Etage bathonien.

Coquille de petite taille, subcirculaire, renflée, très-inéquilatérale. Ornée de six à huit côtes rayonnantes, très-atténuées, avec lesquelles se croisent des stries d'accroissement concentriques. Côté buccal court, renflé, arrondi. Côté anal un peu plus long, acuminé. Région cardinale droite, évidée. Région palléale arrondie.

— SCALPRUM, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 165. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— TEXTA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 161. Vézelay (M. Raulin). Etage bathonien.

— VEZELAYI, Lajoie, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 157. Vézelay, Asnières, Anstrudes, Blannay, Givry, L'Isle, Andryes.

— LINEATA, Goldf., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 193. Stigny. Etage oxfordien.

— SIMILIS, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 194. Gigny, Etivey. Etage oxfordien.

— AMPLA, Ag., *Etudes crit. sur les Moll. fossiles*, Monog. des Myes, p. 130, pl. 7, fig. 13-15. Châtel-Censoir, Villiers-les-Hauts, calc. à chailles ; Commissey, Vaucharmes, Courson, calc. lith. Etage corallien.

— CONSTRICTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 196. Châtel-Censoir, calc. à chailles ; Courson,

Commissey, calc. lith. Etage corallien.

— COR, Ag., *Et. crit. sur les Moll. foss.*, Monog. des Myes, p. 95, pl. 7 *a*, fig. 6-8. Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles. Etage corallien.

OBS. Cette espèce n'est probablement qu'une variété déprimée du P. paucicosta.

— DECEMCOSTATA, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 201. Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles. Etage corallien.

— DUBOIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 197. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

— PARVULA, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 66. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Vaucharmes, calc. lith.; Bailly, Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— PAUCICOSTA, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 215. Châtel-Censoir, Druyes, Sennevoy-le-Haut, calc. à chailles; Tanlay, Commissey, Courson, calc. lith.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— TRAPEZICOSTATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 194. Châtel-Censoir, Pacy, calc. à chailles. Etage corallien.

— CANALICULATA, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 214. Tanlay, Commissey, Courson, calc. lith. Etage corallien. — Champs. Etage kimmeridgien.

— HEMICARDIA, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 195. Courson, Commissey, Laignes, calc. lith. Etage corallien.

— MARGINATA (Goniomya, Ag.), Monog. des Myes, p. 16,

pl. 1, fig. 12, 13 et 14, pl. 1 *c*, fig. 15. Pimelles (M. Raulin), calc. lith. Etage corallien.

— ACUTICOSTATA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 65. Vaux, Coulanges-la-Vineuse, Ouaine, Lain, Chablis, Tonnerre. Etage kimmeridgien.

— DEPRESSA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 76. Tonnerre. Etage kimmeridgien.

— PROTEI, Defr., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 64. Vaux, Saint-Sauveur. Etage kimmeridgien.

— SINUATA (Gonomya, Ag.), Monog. des Myes, p. 10, pl. 1, fig. 3. Chablis, Tonnerre. Etage kimmeridgien.

— STRIATULA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 71. Tonnerre. Etage kimmeridgien.

— BARRENSIS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 8, pl. 23, fig. 12-15. Auxerre. Etage portlandien.

— CORNUELINA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 8, pl. 9, fig. 2-6. Auxerre, Montigny. Etage portlandien.

— DONACINA, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 67. Auxerre, Saint-Sauveur. Etage portlandien.

— HORTULANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 70. Auxerre, Chablis. Etage portlandien.

— AGASSIZII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 208. Auxerre, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— ELONGATA, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 209. Auxerre, Monéteau, Flogny, La Chapelle, Gy-l'Evêque, Leugny, Fontenoy, Saints, Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1855. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Espèce oblongue, allongée, renflée, inéquilatérale, aussi large à l'extrémité anale qu'à la partie antérieure, marquée sur toute sa surface de stries d'accroissement concentriques, irrégulières et apparentes. Côté buccal court et aminci. Sommets très-rapprochés. Voisine du P. gigas, cette espèce s'en distingue par sa taille moins forte et relativement plus large et par sa carène anale moins prononcée.

— SEMICOSTATA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 212. Auxerre, Saint-Sauveur, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— TRIGERIANA, Cot., 1855. Auxerre, environs de Tonnerre. Etage néocomien.

Espèce oblongue, renflée, inéquilatérale, marquée de sept à huit côtes rayonnantes, avec lesquelles se croisent des stries concentriques très-prononcées. Côté buccal court et très-renflé. Côté anal plus long, oblique et aminci à l'extrémité.

Lyonsia, Furton, 1822.

— GRANDIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 169. Vassy. Etage toarcien.

— LATIROSTRIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 170. Vézelay, Asnières, Blannay. Etage bathonien.

— PEREGRINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 169. Cry. Etage bathonien.

— ALDOUINI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 213. Châtel-Censoir, Pacy, Villiers-les-Hauts, calc. à chailles. Etage corallien.

— SULCOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 214. Pacy (M. Raulin), calc. à chailles. Etage corallien.

— RICORDEANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 91. Seignelay. Etage aptien.

Ceromya, Agassiz, 1844.

— STRIATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, nº 171. Vézelay, Asnières, Andryes. Etage bathonien.

— EXCENTRICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, nº 218. Courson, Tanlay, Commissey, calc. à chailles. Etage corallien. — Chablis. Etage kimmeridgien.

— OBOVATA, d'Orb., *Prod. de Pal strat.*, 15e *ét.*, nº 81. Châtel-Censoir, calc. à chailles; Courson, Tanlay, Commissey, calc. lith. Etage corallien. — Chablis, Coulanges-la-Vineuse. Etage kimmeridgien.

Thracia, Leach, 1825.

— VASSYACENSIS, Cot., 1855. Vassy. Etage toarcien.

Espèce oblongue, très-renflée, subéquilatérale, ornée de stries concentriques fines, régulières, apparentes. Côté buccal un peu plus court que le côté anal. Crochets légèrement contournés.

— VIZELIASENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, nº 173. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— PINGUIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, nº 218. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

— SUPRAJURENSIS, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, nº 86. Saint-Bris, Méré. Etage kimmeridgien. — Tonnerre, Montigny, Auxerre, Saint-Sauveur. Etage portlandien.

— TRIANGULARIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 12e *ét.*, nº 128. Pacy (M. Raulin), calc. à chailles. Etage corallien.

— PORTLANDICA, Cot., 1855, Auxerre. Etage portlandien.

Coquille de petite taille, oblongue, allongée, légèrement renflée, subéquilatérale, lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement. Côté buccal arrondi, dilaté. Côté anal plus étroit, subtronqué à l'extrémité. Cette espèce se rapproche des individus jeunes du T.

suprajurensis, mais elle est plus lisse, plus étroite, et relativement plus allongée.

Periploma, Schumacher, 1817.

— VIZELIASENSIS, Cot., 1855. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

Coquille oblongue, allongée, inéquilatérale, renflée, lisse. Côté buccal long, large, arrondi. Côté anal court, étroit, tronqué. Voisine du P. neocomiensis, d'Orb., cette espèce s'en distingue par sa forme plus allongée, plus renflée.

— LÆVIGATA, Cot., 1855. Vaucharmes, calc. lith. Etage corallien.

Espèce oblongue, renflée, inéquilatérale, lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement. Côté buccal allongé, dilaté. Côté anal très-court, étroit, subtronqué, anguleux sur la région cardinale. Cette espèce se distingue du P. Vizeliasensis par sa taille plus forte, plus renflée, par sa région anale plus courte et plus anguleuse, par ses stries concentriques plus apparentes.

— RATHIERIANA, Cot., 1855. Egriselles. Etage portlandien.

Coquille ovale, oblongue, inéquilatérale, renflée, presque lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement. Côté buccal long, large. Côté anal court, rétréci, subtronqué. Beaucoup plus petite que la précédente, cette espèce s'en distingue par sa forme plus ovale et par sa région anale relativement plus longue.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 221. Saint-Sauveur, La Chapelle. Etage néocomien.

— ROBINALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 222. Saint-Sauveur, Lignorelles. Etage néocomien.

Anatina, Lamarck, 1809.

— DELIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 77.

Vassy. Etage sinémurien.

— ÆGEA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11ᵉ *ét.*, nᵒ 175. Vézelay, Asnières, Andryes. Etage bathonien.

— PINGUIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11ᵉ *ét.*, nᵒ 177. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— BIPARTITA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nᵒ 223. Pacy (M. Raulin), calc. à chailles. Etage corallien.

— UNDATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nᵒ 221. Pacy, calc. à chailles. Etage corallien.

— HEBERTIANA, Cot., 1855. Cravant, calc. lith. Etage corallien.

Très-jolie espèce, allongée, comprimée, voisine de l'A. pinguis, mais qui s'en distingue par ses côtes moins accusées sur la région anale, par le sillon qui sépare le milieu de chaque valve, par les stries fines, granuleuses qui partent des crochets et rayonnent jusqu'au bord palléal. Voisine également de l'A. versicostata, Buv., cette espèce s'en distingue par sa forme moins allongée, par son côté anal plus étroit et par son bord palléal plus arrondi.

— COURTAUTIANA, Cot., 1855. Auxerre. Etage portlandien.

Espèce de grande taille, allongée, épaisse, inéquilatérale, ornée de plis d'accroissement concentriques, irréguliers, atténués sur la région anale. Côté buccal presqu'aussi long que le côté anal, dilaté, arrondi. Côté anal allongé, très-étroit, acuminé à son extrémité. Voisine de l'A. Agassizii du terrain néocomien, cette espèce s'en distingue par son bord palléal moins droit et sa région anale beaucoup plus étroite.

— COCHLEARELLA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 10, pl. 9, fig. 24-25. Auxerre (M. Hébert). Etage portlandien.

— HELVETICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15ᵉ *ét.*, nᵒ 90. Auxerre, Tonnerre. Etage portlandien.

— Agassizii, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 223. Saint-Sauveur, Auxerre. Etage néocomien.

— Carteroni, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 225. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— Marullensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 230. La Chapelle. Etage néocomien.

— Robinaldina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 231. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— subsinuosa, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 231. La Chapelle. Etage néocomien.

Gastrochæna, Spengler, 1783.

— Moreana, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 8, pl. 6, fig. 13-18. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— Oceania, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 234. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— Rathieriana, Cot., 1855. Lignorelles. Etage néocomien.

Coquille de petite taille, mince, allongée, subcylindrique, ornée de stries concentriques inégales, avec lesquelles se croisent près des crochets quelques côtes rayonnantes, à peine apparentes. Côté buccal échancré et bâillant. Côté anal allongé, étroit, acuminé. Crochets très-rapprochés du bord buccal. — Cette espèce est très-voisine des Pholas, cependant sa charnière lisse, linéaire et dépourvue de pièces accessoires nous a engagé à la placer dans le genre Gastrochæna.

Solecurtus, de Blainville, 1824.

— Robinaldinus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 234. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

Mactra, Linné, 1758.



— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Petite espèce fort jolie, ovale, légèrement renflée, inéquilatérale, ornée de côtes concentriques, fines et régulières. Côté buccal court, arrondi, marqué d'une double carène. Côté anal beaucoup plus long, anguleux à l'extrémité. Sommets rapprochés.

— CAUDATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 16e *ét.*, n° 35. Auxerre, Saint-Sauveur. Etage portlandien.

— CARTERONI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 235. La Chapelle. Etage néocomien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 236. La Chapelle. Etage néocomien.

— MATRONENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 237. Auxerre. Etage néocomien.

Donacilla, Lamarck, 1812.

— COULONI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 239. Saint-Sauveur, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

Lavignon, Cuvier, 1817.

— MACTROIDES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 179. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— RUGOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 100. Pimelles, calc. lith. Etage corallien. — Saint-Sauveur, Ouaine, Coulanges-la-Vineuse, Chablis, Tonnerre. Etage kimmeridgien. — Auxerre. Etage portlandien.

Arcopagia, Brown, 1827.

— SUBCONCENTRICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 241. Saint-Sauveur, Leugny, Gy-l'Evêque, La

Chapelle. Etage néocomien.

Tellina, Linné, 1758.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

Coquille ovale, oblongue, déprimée, inéquilatérale, parfaitement lisse. Côté buccal dilaté, arrondi. Côté anal plus long, plus étroit, acuminé. Cette Telline est, sans doute, très-voisine des T. Ægle, Aglaia et Alita, d'Orb., du même étage; mais, comme ces espèces ne nous sont connues que par une phrase descriptive de quelques mots, nous n'avons pu la rapporter à aucune d'elles.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1855. Auxerre. Etage portlandien.

Coquille oblongue, allongée, déprimée, subéquilatérale, presque lisse. Côté buccal très-long, anguleux, coupé obliquement sur la région cardinale. Côté anal un peu moins long et marqué d'une carène oblique. Bord palléal légèrement arrondi.

— CARTERONI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, no 242. Saint-Sauveur, Leugny, Gy-l'Evêque, Egriselles, Auxerre, Monéteau, La Chapelle. Etage néocomien.

Leda, Schumacher, 1817.

— DELILA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, no 179. Vassy. Etage toarcien.

— ROSTRALIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, no 174. Vassy. Etage toarcien.

— DAMMARIENSIS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 20, pl. 16, fig. 18-21. Auxerre. Etage portlandien.

— SCAPHA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 243. Saint-Sauveur, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— MARIÆ, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 220. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— SOLEA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 221. Les Drillons près Saint-Florentin. Etage albien.

— SUBRECURVA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 222. Les Drillons, Seignelay. Etage albien.

— VIBRAYEANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 233. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Venus, Linné, 1758.

— BARRENSIS (Pullastrea Barrensis, Buv.), *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 11, pl. 10, fig. 28-29. Auxerre. Etage portlandien.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1855. Auxerre, Montigny. Etage portlandien.

Coquille subcirculaire, renflée, presqu'équilatérale, garnie sur toute sa surface de petites côtes concentriques, fines, serrées, régulières et visibles seulement à la loupe. Côté anal un peu plus développé et plus arrondi que le côté buccal. Pas de lunule. Crochets écartés.

— CORNUELIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 244. Saint-Sauveur, Gy-l'Evêque, Leugny, Auxerre, Monéteau, La Chapelle. Etage néocomien.

— COTTALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 245. Saint-Sauveur, Auxerre, Monéteau, La Chapelle. Etage néocomien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 246. Saint-Sauveur, Monéteau, La Chapelle. Etage néocomien.

— GALDRYNA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 248. Saint-Sauveur, Méré. Etage néocomien.

— ICAUNENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*,

n° 249. Saint-Sauveur, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— OBESA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 251. Auxerre, Monéteau. Etage néocomien.

— RICORDEANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 252. Saint-Sauveur, Auxerre. Etage néocomien. — Monéteau, Pien. Etage aptien.

— ROBINALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 253. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Ouaine, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, La Chapelle, Cheney. Etage néocomien.

— SUB-BRONGNIARTINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 247. Saint-Sauveur, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— VENDOPERATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 254. Saint-Sauveur, Auxerre, Gurgy, Monéteau. Etage néocomien.

— RAULINIANA, Cot., 1855. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Espèce de grande taille, subcirculaire, déprimée, presque lisse, marquée seulement de quelques stries concentriques. Voisine du V. Vibrayeana, cette espèce s'en distingue nettement par sa forme plus déprimée et sa taille constamment plus grande.

Thetis, Sowerby, 1826.

— MINOR, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 226. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Corbula, Bruguière, 1791.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1855. Auxerre. Etage portlandien.

Coquille oblongue, un peu triangulaire, inéquivalve, marquée de côtes concentriques, fines et régulières. Côté buccal arrondi. Côté anal tronqué et caréné obliquement. Voisine du C. Dammariensis, Buv., cette espèce s'en distingue par sa taille plus forte, sa forme plus allongée et sa carène anale.

— DAMMARIENSIS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 9, pl. 12, fig. 43-45. Auxerre. Etage portlandien.

— INCERTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 17e *ét.,* n° 262. La Chapelle. Etage néocomien.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 17e *ét.;* n° 263. Saint-Sauveur, Leugny, Gy-l'Evêque, La Chapelle. Etage néocomien.

— ELEGANTULA, d'Orb,, *Prod. de Pal. strat.,* 18e *ét.,* n° 105. Gurgy. Etage aptien.

— GURGYACA, Cot., 1855. Gurgy. Etage aptien.

Coquille plus grande que les précédentes, oblongue, renflée, ornée de stries rayonnantes, fines et serrées et de plis d'accroissement concentriques, inégaux et rugueux. Côté buccal oblique, renflé. Côté anal plus allongé, marqué d'une forte carène. Crochets saillants et rapprochés.

— STRIATULA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 17e *ét.,* n° 264; et 18e *ét.,* n° 104. Saint-Sauveur, Auxerre. Etage néocomien. — Gurgy. Etage aptien.

— SOCIALIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.,* 19e *ét.,* n° 227. Les Buissons. Etage albien.

OBS. Nous rapportons provisoirement au C. socialis, que nous ne connaissons que très-imparfaitement, cette petite espèce marquée de stries concentriques, régulières et atténuées, et remarquable par sa forme renflée et très-inéquilatérale.

Neæra, Gray, 1834.

— **Mosensis**, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 10, pl. 8, fig. 26-28. Auxerre. Etage portlandien.

Opis, Defrance, 1825.

— Gignyacensis, Cot., 1855. Gigny. Etage oxfordien.

Espèce renflée, subtrigône, ornée de côtes concentriques, lamelleuses, assez largement espacées. Sillons intermédiaires garnis de stries fines et concentriques. Face anale dépourvue de carène. Lunule à peine apparente. Sommets très-peu contournés. Labre non crénelé.

— inornata, Cot., 1855. Gigny. Etage oxfordien.

Espèce remarquable par sa forme subquadrangulaire et la double carène qui borde le côté buccal et le côté anal. Surface presque lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement. Côté anal saillant, anguleux. Côté buccal fortement excavé. Lunule très-grande. Crochets à peine contournés.

— Rathieriana, Cot., 1855. Gigny. Etage oxfordien.

Petite espèce renflée, subtrigône, ornée de côtes concentriques très-apparentes. Côté buccal profondément excavé. Face anale anguleuse, carénée sur les bords. Bord palléal légèrement sinueux. Crochets fortement contournés. Labre crénelé. Cette jolie espèce, par sa forme générale, se rapproche de l'O. Archiaciana, Buv., de l'étage bathonien; elle s'en distingue nettement par sa taille relativement moins allongée, par sa lunule plus profonde et les stries concentriques qui garnissent sa face anale.

— Phillipsiana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 236. Gigny. Etage oxfordien.

— Venus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 238. Gigny (M. Raulin). Etage oxfordien.

— Buvignieri, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 237. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— CARDISSOIDES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 234. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage coralien.

Espèce fort rare, voisine par sa forme bizarre et triangulaire de l'O. paradoxa, mais qui s'en distingue d'une manière positive par sa taille bien plus petite, ses valves comprimées et tranchantes sur les bords, sa lunule plus anguleuse et plus courte, sa face anale plus renflée.

— COTTEAUSIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 238. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— GOLDFUSSIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 235. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— MOREAUSIA, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 237. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— PARADOXA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 236. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— THAIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 239. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Pimelles, calc. lith. Etage corallien.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 266. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Flogny. Etage néocomien.

— HUGARDIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 228. Seignelay. Etage albien.

Astarte, Sowerby, 1818.

— SUBTETRAGONA, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*,

9e *ét.*, n° 182. Vassy. Etage toarcien.

— Voltzii, Hœningh, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 181. Vassy. Etage toarcien.

— rotunda, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 198. Vézelay, Asnières, Dissangis, Andryes. Etage bathonien.

— Phillis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 253. Gigny. Etage oxfordien.

— Poppea, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 255. Gigny. Etage oxfordien.

— Cotteausia, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 242. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— Drouetiana, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

Espèce de petite taille, déprimée, inéquilatérale, presque carrée, ornée de stries concentriques très-apparentes, d'autant plus fortes qu'elles s'éloignent du sommet et se rapprochent du bord paléal. Côté anal plus large et plus développé que le côté buccal.

— Bourguigniatiana, Cot., 1855. Bazarnes, calc. lith. Etage corallien.

Espèce de petite taille, oblongue, comprimée, ornée concentriquement de côtes régulières et de stries très-fines. Côté buccal court, arrondi. Côté anal plus dilaté, presque carré. Voisine de l'A. Myrina, d'Orb (Astarte cuneata, Rœmer, non Sowerby), cette espèce s'en distingue par sa forme plus allongée et ses côtes plus apparentes.

— supra-corallina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 241. Bailly, Tonnerre, calc. à Astartes. Etage kimmeridgien.

— Moriceana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 115. Chablis (M. Raulin). Etage kimmeridgien.

— AMBIGUA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 18, pl. 15, fig. 34-36. Auxerre. Etage portlandien.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1855. Auxerre, Montigny. Etage portlandien.

Charmante espèce subtriangulaire, subéquilatérale, légèrement renflée, ornée de côtes concentriques, régulières, lamelleuses, espacées, apparentes surtout sur la région anale près des crochets. Côté buccal court, arrondi. Côté anal un peu plus long. Lunule oblongue, lisse, déprimée, saillante au milieu sous les crochets. Labre fortement crénelé.

— DESORIANA, Cot., 1855. Auxerre. Etage portlandien.

Espèce voisine de l'A. Cotteausia, d'Orb., oblongue, très-déprimée, inéquilatérale, marquée surtout près des crochets de côtes concentriques, atténuées, irrégulièrement espacées. Côté buccal court, arrondi. Côté anal tronqué presque carrément. Charnière épaisse. Crochets élevés. Impressions musculaires très-prononcées.

— BEAUMONTII, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 268. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, Lignorelles. Etage néocomien.

— DISPARILIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 269. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— ELONGATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 270. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— GIGANTEA, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 273. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1855. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Espèce oblongue, inéquilatérale, plus longue que large, très-

comprimée surtout vers la région cardinale, ornée sur toute sa surface de stries fines et concentriques, et en outre de douze à quatorze grosses côtes également concentriques, très-apparentes sur la région anale.

— Moreana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 274. Saint-Sauveur. Etage néocomien.
— Neocomiensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 275. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Lignorelles. Etage néocomien.
— numismalis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 276. Saints, Auxerre, Lignorelles, La Chapelle. Etage néocomien.
— pseudostriata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 278. Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.
— subacuta, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 267. Saints, La Chapelle. Etage néocomien.
— subcostata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 277. Saints. Etage néocomien.
— subformosa, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 272. Saint-Sauveur, Saints, Auxerre. Etage néocomien.
— Bellona, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 231. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.
— Dupiniana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 231. Les Buissons. Etage albien.
— Pictetiana, Cot., 1855. Les Buissons. Etage albien.

Espèce subcirculaire, comprimée, légèrement inéquilatérale, ornée de stries concentriques, fines et régulières. — Voisine de l'A. Dupiniana, cette espèce en diffère par sa taille plus grande, sa forme moins carrée, ses stries plus fines et beaucoup plus nombreuses.

Crassatella, Lamarck, 1801.

— ROBINALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17[e] *ét.*, n° 281. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Lignorelles, La Chapelle. Etage néocomien.

— ÆQUIVALVIS, d'Orb. (Pendora, Desh.), terr. crét. de l'Aube, *Mém. de la Soc. géol. de France*, 1[re] série, t. v, p. 4, pl. 3, fig. 7 *a b*. Saints. Etage néocomien.

— SOLITA, d'Orb., Coq. foss. de la N[elle] Grenade, *Rev. zool.*, 3[e] série, année 1851, p. 578, pl. 10, fig. 3. Leugny, Gy-l'Evêque, Tronchoy. Etage néocomien.

Cardita, Bruguière, 1791.

— MOREANA, Buv., *Stat. géol.*, *min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 18, pl. 15, fig. 27-30. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— SQUAMICARINA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 18, pl. 15, fig. 12-16. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— LÆVIGATA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 19, pl. 20, fig. 39-41. Auxerre (M. Hébert). Etage portlandien.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17[e] *ét.*, n° 282. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, La Chapelle. Etage néocomien.

— ORBIGNYANA, Cot., 1855. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Espèce de petite taille, renflée, presque carrée, très-voisine par sa forme du C. Neocomiensis, ornée de petites côtes nombreuses et rayonnantes, avec lesquelles se croisent des stries concentriques également très-fines et régulières, apparentes surtout sur la région buccale. Labre crénelé.

— QUADRATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17[e] *ét.*,

n° 283. Saints, Fontenoy, La Chapelle. Etage néocomien.

— GURGYACENSIS, Cot., 1855. Gurgy. Etage aptien.

Moule intérieur déprimé, subquadrangulaire, marqué de côtes rayonnantes, égales et probablement granuleuses. Côté buccal court, arrondi. Côté anal oblique, allongé, subtronqué. Labre crénelé. — Voisine du C. Dupiniana, cette espèce s'en distingue par sa taille plus petite, sa forme moins renflée et son côté anal plus oblique.

— CONSTANTII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 233. Seignelay. Etage albien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 234. Les Buissons, Seignelay. Etage albien.

— TENUICOSTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét*, n° 235. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— COTTALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 309. Saint-Florentin, Brienon, Seignelay. Etage cénomanien.

Hippopodium, Conybeare, Sowerby, 1819.

— CORALLINUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 250. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— COTTALDINUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 251. Mailly-la-Ville, calc. bl. inf. Etage corallien.

Cyprina, Lamarck, 1822.

— BEAUMONTII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 214. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— DESORIANA, Cot., 1855. Gigny. Etage oxfordien.

Espèce renflée, subquadrangulaire, légèrement inéquilatérale, ornée sur toute sa surface de stries concentriques, fines, serrées, régulières.

Côté buccal court, un peu évidé sous les crochets. Côté anal plus développé.

— STRIATULA, Cot., 1855. Gigny. Etage oxfordien.

Espèce renflée, inéquilatérale, aussi haute que large, évidée sous les crochets, arrondie sur la région anale, ornée de stries concentriques, fines et régulières. — Voisine de la précédente, cette coquille s'en distingue par sa taille plus petite, sa forme moins carrée, plus renflée et ses stries plus apparentes. Sa forme la rapproche également du C. globosa, mais elle est beaucoup moins renflée.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce renflée, inéquilatérale, presque carrée. Côté buccal très-court, marqué de côtes concentriques, régulières, espacées, qui s'atténuent et disparaissent sur le reste de la coquille. Côté anal plus développé et presque lisse. Crochets assez fortement contournés. Labre crénelé.

— EUCHARIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 256. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— CRASSITESTA, Cot., 1855. Courson, Commissey, calc. lith. Etage corallien.

Coquille épaisse, renflée, subtriangulaire. Côté buccal court, évidé sous les crochets. Côté anal plus allongé, fortement caréné, subtronqué à l'extrémité. Crochets contournés. Test très-épais. — Voisine du C. Cornuta (Isocardia Cornuta, Kloden), cette espèce s'en distingue par sa forme plus épaisse, plus étroite et beaucoup plus renflée sur la région anale.

— BERNENSIS, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 285. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, Percey, Lignorelles. Etage néocomien.

— Carteroni, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 286. Auxerre. Etage néocomien.

— cordiformis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 237. Les Buissons, Beugnon, Seignelay. Etage albien.

— regularis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 239. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Cypricardia, Lamarck, 1801.

— Bathonica, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 220. Chassignelles. Etage bathonien.

— Phidias, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 288. Châtel-Censoir, calc. à chailles ; Courson, Tanlay, calc. lith. Etage corallien.

— Censoriensis, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, épaisse, renflée, subquadrangulaire, lisse, marquée seulement de stries d'accroissement concentriques et régulières. Côté buccal court, excavé sous les crochets. Côté anal beaucoup plus long et fortement caréné. Région cardinale droite.

Cardinia, Agassiz, 1838.

— crasiuscula, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 85. Avallon, Pontaubert. Etage sinémurien.

— Listeri, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 86. Avallon. Etage sinémurien.

— securiformis, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 99. Avallon. Etage sinémurien.

— concinna, Ag.. d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 88. Pontaubert. Etage liasien.

— Philea, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 168. Domecy-le-Vault, Vassy (M. Raulin). Etage liasien.

Trigonia, Bruguière, 1789.

— COSTATA, Park., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 311. La Tour-du-Pré, Lucy-le-Bois. Etage bajocien.

— CASSIOPE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 226. Vézelay, Asnières, Le Vault de Lugny, Andryes. Etage bathonien.

— GOLDFUSII, Lyc. et Mor., *Monograh of the Moll. from the great ool.*, p. 56, pl. 5, fig. 18, 18 *a*. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— MONILIFERA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 293. Gigny, Etivey. Etage oxfordien.

— CLAVELLATA, Park., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 292. Sennevoy-le-Haut, Pacy, Châtel-Censoir, calc. à chailles; Courson, Commissey, calc. lith. Etage corallien.

— SPINIFERA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 294. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

— BRONNII, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 259. Sainpuits, calc. bl. inf. Etage corallien.

— MERIANI, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 262. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf.; Courson, Commissey, calc. lith.; Bailly, Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— CORALLINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 266. Tonnerre, Chablis, calc. bl. sup. Etage corallien.

— GEOGRAPHICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 267. Bailly. Etage corallien.

— MURICATA, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 120. Argentenay, Vaux, Ouaine, Lain. Etage kimmeridgien.

— PAPILLATA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*. 15e *ét.*, n° 122. Thury (M. Raulin). Etage kimmeridgien.

— BARRENSIS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 20, pl. 16, fig. 30-34. Auxerre, Montigny. Etage portlandien.

— CONCENTRICA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 121. Auxerre. Etage portlandien.

— GIBBOSA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 16e *ét.*, n° 42. Auxerre. Etage portlandien.

— INCURVA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal strat.*, 16e *ét.*, n° 43. Tonnerre. Etage portlandien.

— CARINATA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 288. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Ouaine, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, Lignorelles. Etage néocomien.

— CAUDATA, Ag., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 292. Mêmes localités que la précédente. Etage néocomien.

— LONGA, Ag., d'Orb , *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 289. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Flogny. Etage néocomien.

— ORNATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 290. Saints, Gy-l'Evêque, Leugny, Auxerre, Flogny. Etage néocomien.

— ROBINALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 290. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— RUDIS, Park., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 292. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Auxerre,

Monéteau. Etage néocomien.

— ALIFORMIS, Park., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 240. Seignelay. Etage albien.

— ARCHIACIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 241. Seignelay. Etage albien.

— FITTONI, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 243. Les Buissons, Seignelay. Etage albien.

Lucina, Bruguière, 1791.

— BELLONA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 234. Chassignelles. Etage bathonien.

— DISCORDALIS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 12, pl. 9, fig. 38-39. Châtel-Censoir calc. à chailles; Thury, calc. bl. sup. Etage corallien.

— DROGIACA, Cot., 1855. Druyes, calc. à chailles. Etage corallien.

Fort jolie espèce de petite taille subcirculaire, aussi large que longue, légèrement renflée, ornée de stries concentriques, régulières et espacées. Côté buccal un peu excavé sous les crochets.

— ATHLETA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 268. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— DELIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 269. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— GLOBOSA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 12, pl. 12, fig. 36-38. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— MOREANA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 12, pl. 12, fig. 46-50. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— WARRENSIS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 12, pl. 9, fig. 40-41. Bazarnes, calc.

lith. Etage corallien.

— RATHIERIANA, Cot., 1855. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

Espèce subcirculaire, déprimée, subéquilatérale, ornée sur toute sa surface de stries concentriques, fines, serrées, inégales. Voisine du L. discoïdalis, cette espèce s'en distingue par sa taille plus grande, sa forme plus déprimée et ses stries concentriques beaucoup plus fines.

— ELSGAUDIÆ, Thurm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 128. Tonnerre (M. Hébert). Etage kimmeridgien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 296. Saint-Sauveur, La Chapelle. Etage néocomien.

— GLOBIFORMIS, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét*, n° 298. Auxerre. Etage néocomien.

— ROBINALDINA, Cot., 1855. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Petite espèce renflée, subcirculaire, inéquilatérale, ornée de stries concentriques, fines et régulières. Côté buccal court, légèrement excavé. Côté anal arrondi et offrant sur la région cardinale une carène tranchante.

— ARDUENNENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 244. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— VIBRAYEANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 245. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Corbis, Cuvier, 1817.

— MADRIDI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 237. Chassignelles. Etage bathonien.

— COTTALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 275. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— DECUSSATA, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*,

n° 274. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— ELEGANS, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 273. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— MIRABILIS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 13, pl. 12, fig. 13-20. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— MOREANA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 13, pl. 11, fig. 9-12. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— SUBDECUSSATA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 13, pl. 11, fig. 40-43. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— DESHAYESEA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 14, pl. 12, fig. 51-54. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— OBSCURA, Cot., 1855. Thury, calc. bl. sup. Etage corallien.

Espèce de petite taille, inéquilatérale, un peu oblique, ornée de stries concentriques, fines, régulières, sublamelleuses. Côté buccal plus court et plus arrondi que le côté anal. — Voisine du C. obliqua, Buv., cette espèce s'en distingue par sa forme plus inéquilatérale et ses côtes concentriques beaucoup plus fines.

— ORBIGNYANA, Cot., 1855. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

Espèce ovale, renflée, beaucoup plus longue que large, subéquilatérale, presque lisse, garnie seulement de quelques stries concentriques, irrégulièrement espacées. — Par sa forme ovale et sa surface presque lisse, cette espèce se distingue nettement des autres Corbis de l'étage corallien.

— RATHIERIANA, Cot., 1855. Egriselles. Etage portlandien.

Très-belle espèce ovale, renflée, subéquilatérale, ornée de côtes concentriques, sublamelleuses, régulièrement espacées, plus saillantes sur la région cardinale postérieure. Côté buccal large, arrondi. Côté anal anguleux et oblique. Bord palléal marqué de quelques stries rayonnantes et fortement crénelé. Lunule ovale, lancéolée. — Voisine du C. Dyonisea, Buv., de l'étage corallien, cette espèce s'en distingue par sa forme moins allongée et plus renflée, et par ses côtes concentriques plus saillantes sur la région anale.

— CORRUGATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17[e] *ét.*, n° 299. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Saint-Georges, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

Cardium, Linné, 1758.

— CAMILLA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11[e] *ét.*, n° 248. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— CORALLINUM, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14[e] *ét.*, n° 284. Coulanges-sur-Yonne, Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— SEMISEPTIFERUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14[e] *ét.*, n° 286. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— SUBLAMELLOSUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14[e] *ét.*, n° 285. Châtel-Censoir, calc. bl. inf.; Bailly, Thury, calc. bl. sup. Etage corallien.

— DUFRENOYCUM, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 16, pl. 11, fig. 6-7. Bazarnes, calc. lith.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien. — Chablis. Etage kimmeridgien. — Auxerre. Etage portlandien.

— SEPTIFERUM, Buv., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14[e]

ét., n° 285. Tonnerre, Chablis, Thury, calc. bl. sup. Etage corallien.

— TRIGONELLARE, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 15, pl. 13, fig. 32-33. Auxerre (M. Hébert). Etage kimmeridgien.

— VERIOTI, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 16, pl. 13, fig. 6-7. Auxerre. Etage portlandien.

— COTTALDINUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 301. Saint-Sauveur, Auxerre, Monéteau, Ligny, Flogny, Lignorelles. Etage néocomien.

— IMBRICATORIUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 302. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Ligny, Lignorelles, La Chapelle. Etage néocomien.

— IMPRESSUM, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 303. Saints, Ouaine, Leugny. Etage néocomien.

— PEREGRINORSUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 304. Saint-Sauveur, Gy-l'Evêque, Ligny, Cheney, Lignorelles, La Chapelle. Etage néocomien.

— SUBHILLANUM, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 305. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Méré, Venoy, La Chapelle. Etage néocomien.

— VOLTZII, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 306. Saint-Sauveur, Saints, Ouaine, Leugny, Auxerre, Monéteau, Flogny, Lignorelles, etc. Etage néocomien.

— DUPINIANUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 247. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— RAULINIANUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 248. Les Buissons. Etage albien.

OBS. Nos échantillons diffèrent de ceux que M. d'Orbigny a figurés et décrits (*Pal. Franç.*, ter. crét., t. II, p. 25, pl. 252, fig. 7-11), par leurs côtes visiblement épineuses sur la région buccale, simples et lisses sur le reste du test. — Nous n'avons pas cru, cependant, devoir les considérer comme une espèce distincte.

Unicardium, d'Orbigny, 1847.

— CARDIOÏDES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 108. Avallon. Etage sinémurien.

— HESIONE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 109. Avallon. Etage sinémurien.

— JANTHE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 179. Vassy, Montjoie. Etage sinémurien.

— ACESTE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 276. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— GLOBOSUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 313. Tanlay, Commissey, calc. lith. Etage corallien.

— INORNATUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 308. Saint-Sauveur, Leugny. Etage néocomien.

Isocardia, Lamarck, 1799.

— MINIMA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 253. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— TENERA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 467. Gigny, Etivey. Etage oxfordien.

— LEYMERIANA, Cot., 1854. Etivey. Etage oxfordien. — Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

Espèce triangulaire, inéquilatérale, étroite et très-épaisse. Côté buccal fortement excavé, marqué d'un impression subcirculaire partant des crochets. Côté anal plus large, anguleux et oblique. Crochets contournés, saillants, très-espacés l'un de l'autre.

— Autissiodorensis, Cot. Auxerre (M. Graillot). Etage portlandien.

Coquille renflée, subtriangulaire, aussi longue que large, inéquilatérale et entièrement lisse. Côté buccal court, tronqué, excavé. Côté anal allongé, subanguleux. — Voisine de l'I. Neocomiensis, cette espèce s'en distingue par sa forme aussi longue que large.

— Neocomiensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 309. Leugny, Monéteau, Auxerre. Etage néocomien.

Nucula, Lamarck, 1801.

— Hammeri, Defr., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 206. Vassy. Etage toarcien.

— Hausmanni, Rœm., d'Orb.. *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 208. Vassy. Etage toarcien.

— subglobosa, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 209. Vassy. Etage toarcien.

— elliptica, Phill., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 231. Gigny. Etage oxfordien.

— Menkii, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 139. Tonnerre (M. Hébert). Etage kimmeridgien.

— Cornueliana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 319. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Egriselles, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— planata, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 318. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, Lignorelles, etc. Etage néocomien.

— simplex, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 320. Saints Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre. La Chapelle. Etage néocomien.

— Albensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 250. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— bivirgata, Fitt., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 252. Les Buissons. Etage albien.

— ovata, Mant., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 253. Les Buissons. Etage albien.

— pectinata, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 255. Les Buissons, Seignelay, Villeneuve-Saint-Salve. Etage albien.

Pectunculus, Lamarck, 1801.

— Marullensis, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 322. Saints, Leugny, La Chapelle. Etage néocomien.

— alternatus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 257. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Arca, Linné, 1758.

— Munsterii, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, no 188. Etaules. Etage liasien.

— elegans, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, no 212. Vassy. Etage toarcien.

— Euryta, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, no 272. Vézelay, Asnières, Andryes. Etage bathonien.

— Lycettiana, Cot. (Arca rugosa, Lyc. et Mor.), *Monograph of the Moll. from the great ool.*, p. 47, pl. 5, fig. 2. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

Obs. Munster ayant donné, dès 1841, le nom de *rugosa* à une arche de Saint-Cassian, nous l'avons changé en celui de Lycettiana.

— Gignyacensis, Cot., 1855. Gigny. Etage oxfordien.

Espèce ovale, allongée, médiocrement renflée, ornée de stries con-

centriques, fines et régulières, sans aucune apparence de côtes rayonnantes. Côté buccal arrondi, étroit. Côté anal allongé, anguleux, très-dilaté. Facette cardinale, longue, étroite, striée.

— HARPAX, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 336. Gigny. Etage oxfordien.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, inéquilatérale, uniformément renflée, partout recouverte de côtes rayonnantes, fines, plates, égales, régulièrement espacées et séparées par un sillon étroit. Côté buccal court, arrondi. Côté anal plus allongé. Sommet rapproché. Facette cardinale très-étroite, presque nulle.

— HARPYA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 297. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— IDALIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 298. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— IDMONE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 300. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— JANIAS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 299. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— JANIRA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 294. Châtel-Censoir, Sainpuits, calc. bl. inf. Etage corallien.

— JANTHE, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 296. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— JASON, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 295. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— TRISULCATA, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 293. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— SUBLATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 292.

Courson, calc. lith. Etage corallien.

— RATHIERIANA, Cot., 1855. Chablis. Etage kimmeridgien.

Très-jolie espèce oblongue, renflée, ornée sur toute sa surface de stries fines et rayonnantes, avec lesquelles se croisent d'autres stries concentriques. Côté buccal court, arrondi, marqué de quatre ou cinq côtes rayonnantes, granuleuses, régulièrement espacées. Côté anal plus long, tronqué carrément, séparé de la région palléale par une carène obtuse. Facette cardinale, longue, étroite. Crochets rapprochés.

— TEXTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15ᵉ *ét.*, n° 141. Argentenay, Chablis. Etage kimmeridgien. — Auxerre. Etage portlandien.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1855. Auxerre, Coulanges-la-Vineuse. Etage portlandien.

Espèce allongée, renflée, subtriangulaire, très-inéquilatérale, recouverte de côtes rayonnantes, avec lesquelles se croisent des stries concentriques. Côté buccal court, arrondi. Côté anal très-long, marqué d'une forte carène oblique et tronqué à son extrémité. Facette cardinale large. Sommets très-écartés. — Voisine de l'A. fracta, Goldf., cette espèce s'en distingue par sa forme moins allongée, plus triangulaire, et par son côté anal beaucoup plus oblique.

— BAUDONIANA, Cot., 1855. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Espèce oblongue, renflée, subéquilatérale, ornée sur toute sa surface de côtes rayonnantes, avec lesquelles se croisent des lignes d'accroissement irrégulières. Côté anal dépourvu de carène et marqué de stries concentriques plus apparentes. Crochets rapprochés. Facette cardinale nulle.

— CONSOBRINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*, n° 324. La Chapelle. Etage néocomien.

— DUPINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*, n° 325. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, La Chapelle. Etage néocomien.

— CORNUELIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*,

n° 335. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien. — Gurgy. Etage aptien.

— EPISCOPALIS, Cot., 1855. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Fort belle espèce, ornée sur toute sa surface de côtes rayonnantes revêtues de lames concentriques et imbriquées, d'autant plus écailleuses qu'elles se trouvent plus près du bord palléal. Crochets peu saillants et rapprochés. Facette cardinale presque nulle.

— GABRIELIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 326. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— MARULLENCIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 327. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— MOREANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 329. La Chapelle. Etage néocomien.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 328. Saint-Sauveur, Saints, La Chapelle. Etage néocomien.

— RAULINI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 330. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— ROBINALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 331. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Cheney, La Chapelle. Etage néocomien.

— SECURIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 332. Leugny, La Chapelle. Etage néocomien.

— AUSTENI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 118. Gurgy. Etage aptien.

— CARINATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 258. Les Buissons, Seignelay, Pourrain, Saint-Sauveur. Etage albien.

— FIBROSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 260. Les Buissons, Seignelay. Etage albien.

— HEBERTIANA, Cot., 1855. Les Buissons. Etage albien.

Espèce de petite taille, très-renflée, ornée de côtes fines et concentriques et marquée en outre, près de la région palléale, de quelques stries d'accroissement très-apparentes. Côté buccal court, arrondi. Côté anal plus développé, fortement caréné. Facette cardinale étroite, allongée.

— NANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, no 262. Les Buissons. Etage albien.

— RICORDEANA, Cot., 1855. Seignelay. Etage albien.

Espèce de petite taille, oblongue, allongée, inéquilatérale, ornée de stries rayonnantes, légèrement granuleuses, d'autant plus apparentes qu'elles se rapprochent du bord palléal, marquée transversalement sur le milieu de chaque valve d'une forte dépression.

Pinna, Linné, 1758.

— FOLIUM, Phill., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, no 111. Avallon. Etage sinémurien.

— CUNEATA, Phill., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, no 272. Environs d'Avallon (M. d'Orbigny). Etage bajocien.

— AMPLA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, no 371. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— LUCIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, no 280. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles. Etage corallien.

Très-grande espèce voisine, mais bien distincte, des P. ampla et granulata. Côté buccal renflé, évidé, caréné. Côté anal dilaté, aminci sur les bords. Région cardinale saillante, anguleuse. Test épais, rugueux, granuleux, marqué de quelques côtes rayonnantes, irrégulières.

— LANCEOLATA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nº 362. Châtel-Censoir, Pacy, calc. à chailles; Bazarnes, calc. lith. Etage corallien.

— OBLIQUATA, Desh., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 308. Châtel-Censoir, calc. à chailles; Cravant, calc. lith. Tonnerre, Angy, calc. bl. sup. Etage corallien.

— SUBLANCEOLATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nº 363. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

— GRANULATA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15ᵉ *ét.*, nº 146. Auxerre, Saint-Sauveur, Ouaine. Etage portlandien.

— SUPRAJURENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 16ᵉ *ét.*, nº 47. Saint-Sauveur, Ouaine, Gy-l'Evêque, Auxerre, Montigny. Etage portlandien.

OBS. Nous réunissons à cette espèce le P. Barrensis, Buv., qui ne nous paraît s'en distinguer par aucun caractère essentiel. (Voyez atl. pal., pl. 18, fig. 5-7).

— ROBINALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*, nº 337. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— SULCIFERA, Leym., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*, nº 338. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, Lignorelles, etc. Etage néocomien.

Myoconcha, Sowerby, 1834.

— SCALPRUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7ᵉ *ét.*, nº 111. Avallon (M. Raulin). Etage sinémurien.

— ORNATA, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nº 371. Gigny (M. Raulin). Etage oxfordien.

— RATHIERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 369. Etivey, Gigny, Jully. Etage oxfordien. — Pacy, Ancy-le-Franc, Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

— RADIATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 370. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

OBS. Nous réunissons à cette espèce le Modiola texta, Buv. (Voyez *St. géol. et pal. de la Meuse*, atlas, pl. 17, fig. 22-23).

— COMPRESSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 309. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Mytilus, Linné, 1758.

— GUEUXII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 116. Avallon. Etage sinémurien.

— SCALPRUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 193. Avallon, Domecy-sur-le-Vault. Etage liasien.

— ASPER, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 281. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— GIBBOSUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 195. La Tour-du-Pré. Etage bajocien. — Vézelay, Asnières. Etage bathonien. — Etivey. Etage oxfordien.

— BINFIELDI, Lyc. et Mor., *Monograh of the Moll. from the great ool.*, p. 42, pl. 4, fig. 10. Chassignelles. Etage bathonien.

— COMPRESSUS, Goldf., *Petrefacta allem.*, vol. II, p. 178, pl. 131, fig. 11. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— DROGIACUS, Cot., 1855. Ferrières près Druyes. Etage bathonien.

Espèce allongée, renflée, ornée de stries concentriques, inégales. Côté buccal large, obtus, dépassant les crochets. Côté anal dilaté, tronqué obliquement. Région palléale renflée à l'extrémité buccale et mar-

quée d'une dépression rayonnante très-apparente. Bord cardinal saillant, droit, anguleux.

— GARBUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 285 Vézelay, Asnières, Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— SOWERBIANUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 282. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— TENUISTRIATUS, Munst., Lyc. et Mor., *Monograph of the Moll. from the great ool.*, p. 37, pl. 4, fig. 6. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— IMBRICATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 374. Châtel-Censoir, Pacy, calc. à chailles. Etage corallien.

— LEDA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 315. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Courson, calc. lith.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— SUBPECTINATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 311. Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles; Courson, Tanlay, Commissey, calc. lith. Etage corallien. — Tonnerre. Etage kimmeridgien.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Charmante espèce oblongue, renflée, légèrement arquée, ornée de côtes rayonnantes et granuleuses, apparentes et espacées du côté anal, mais plus fines et plus serrées sur la région palléale où elles disparaissent presqu'entièrement pour se montrer de nouveau à l'extrémité buccale. Côté buccal étroit, se prolongeant au niveau des crochets. Côté anal allongé, dilaté. Région palléale presque droite, évidée au milieu.

— LAGUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 316. Châtel-Censoir, calc. bl. inf.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— LYNCEUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 317. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— PETASUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 314. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— RAYANUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, comprimée, légèrement arquée, presque lisse, marquée seulement sur la région palleo-buccale de quelques côtes rayonnantes, atténuées et régulièrement espacées. Côté buccal étroit, anguleux, se prolongeant au-delà des crochets. Côté anal très-dilaté, subtronqué. Région palléale un peu évidée.

— RIGIDULUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, renflée, subtriangulaire, ornée de stries concentriques, assez régulières près des crochets, mais qui, sur la région anale, deviennent onduleuses, s'interrompent et se confondent avec des stries rayonnantes, également onduleuses et très-irrégulières. Côté buccal court, aminci. Côté anal dilaté. Bord cardinal droit. Région palléo-buccale haute, plane, marquée de stries fines, serrées, régulières.

— MEDUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15ᵉ *ét.*, nº 152. Courson, Tanlay, Commissey, Pimelles, calc. lith. Etage corallien.

— PSEUDOGIBBOSUS, Cot., 1855. Courson, Commissey, Pimelles, calc. lith. Etage corallien.

Espèce très-voisine du M. gibbosus et qui, cependant, s'en distingue par sa forme plus droite, par son côté buccal très-renflé et plus large que le côté anal. Crochets dépassés par l'extrémité du bord bucco-palléal. Région cardinale fortement déprimée.

— ACINACES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, nº 313. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.



— LOMBRICALIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 321. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1855. Auxerre. Etage portlandien.

Très-jolie espèce étroite, allongée, un peu gibbeuse, ornée sur la région anale de côtes rayonnantes, fines, régulières, subgranuleuses surtout près du bord cardinal. Région palléale lisse, droite, un peu excavée. Côté buccal court, formant avec les crochets un angle presque droit. — Voisine du M. cancellatus (Modiola cancellata, Rœmer), cette espèce s'en éloigne par sa forme plus étroite, plus allongée, ses côtes moins apparentes, moins granuleuses et par l'absence de carène entre les régions anale et palléale. Nous devons à l'obligeance de M. Courtaut la connaissance de cette espèce fort rare dans nos calcaires portlandiens.

— MIDAMUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 153. Tonnerre, Auxerre. Etage portlandien.

— ABRUPTUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 722. Auxerre. Etage néocomien.

— ÆQUALIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 340. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, La Chapelle, Cheney. Etage néocomien.

— CORNUELIANUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 342. Gy-l'Evêque, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— FITTONI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 343. Saints, Leugny, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— PULCHERRIMUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 347. Monéteau. Etage néocomien.

— SUBLINEATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 344. Gy-l'Evêque, Chevannes, Monéteau, Auxerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— SUBSIMPLEX, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 346. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— ALBENSIS, d'Orb, *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 263. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— PILEOPSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 404. Les Buissons. Etage albien.

Lithodomus, Cuvier, 1817.

— BELGRANDIANUS, Cot., 1855. Ferrières. Etage bathonien.

Espèce courte, renflée, étroite sur la région buccale, un peu élargie en arrière, marquée de stries concentriques, fines et à peine apparentes autour des crochets, épaisses et rugueuses près du bord palléal. — Voisine du L. fabellus (Modiola fabella, Desl.), cette espèce s'en distingue par sa taille plus renflée, sa forme plus élargie et l'absence de stries sur la région palléo-buccale.

— INCLUSUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *et.*, n° 294. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— STRIATUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

Espèce allongée, étroite en avant, élargie dans la région anale, marquée sur le milieu de chaque valve de cinq ou six côtes rayonnantes qui s'espacent et s'atténuent en se rapprochant du bord. Région palléale presque droite.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce allongée, oblongue, lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement, renflée sur le milieu des valves, très-étroite du côté buccal, comprimée et élargie du côté anal. — Voisine du L. amygdaloïdes, d'Orb., cette espèce s'en distingue par sa forme plus étroite à l'extrémité buccale et plus renflée sur le milieu des valves.

— ELLIPSOIDES (Mytilus, Buv.), *Stat géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 21, pl. 17, fig. 28-29. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— GRADATUS (Mytilus, Buv.), *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 22, pl. 17, fig. 24-25. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— RAULINIANUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Petite espèce oblongue, très-renflée, plus haute que large, marquée de stries d'accroissement concentriques, obtuse et rétrécie du côté buccal, plus large et arrondie du côté anal. Sommets contournés. Région cardinale fortement déprimée.

— VERNEUILIANUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, renflée, lisse. Côté buccal très-étroit. Côté ana allongé, dilaté, légèrement comprimé. Région palléale un peu évidée. Bord cardinal droit. — Voisine du L. sinuatus (Mytilus, Buv.), cette espèce s'en distingue par sa forme relativement plus allongée, par son côté anal plus élevé par ses crochets, moins visiblement contournés.

— CORALLINUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 322. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— RUPELLENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 323. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— AMYGDALOIDES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 354. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

— ARCHIACI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 355. Saint-Sauveur, Monéteau, Tronchoy, Ligny. Etage néocomien.

— OBLONGUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 356. Saint-Sauveur, Auxerre. Etage néocomien.

— PRÆLONGUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 357. Auxerre. Etage néocomien.

Lima, Bruguière, 1791.

— ANTIQUATA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 118. Avallon. Etage sinémurien.

— ECHO, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 119. Avallon. Etage sinémurien.

— EDULA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 121. Avallon. Etage sinémurien.

— ERYX, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 122. Avallon. Etage sinémurien.

— GUEUXII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 120. Avallon (M. Raulin). Etage sinémurien.

— HERMANNI, Voltz, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 199. Avallon. Etage sinémurien. — Pontaubert, Saint-Père-sous-Vézelay, Domecy-sur-le-Vault, Domecy-sur-Cure. Etage liasien.

— ERINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 201. Domecy-sur-le-Vault (M. Raulin). Etage liasien.

— GIGANTEA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 221. Domecy-sur-le-Vault (M. Raulin). Etage liasien.

— PECTINOIDES, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 222. Vassy. Etage toarcien.

— HIPPONA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 394. La Tour-du-Pré (M. Raulin). Etage bajocien. — Ferrières, Châtel-Censoir, Asnières, Montillot, Châtel-Gérard, Chassignelles. Etage bathonien.

— PROBOSCIDEA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e

ét., n° 385. La Tour-du-Pré. Etage bajocien. — Gigny, Etivey. Etage oxfordien. — Pacy (M. Raulin), calc. à chailles; Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Merry-sur-Yonne, Druyes, Etais, calc. bl. inf.; Courson, Commissey, Pimelles, calc. lith. Etage corallien.

— SEMICIRCULARIS, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 396. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— EDMONDIANA, Cot., 1855. Asnières. Etage bathonien.

Espèce renflée, allongée, courte, arrondie et bâillante sur la région buccale, marquée sur toute sa surface de côtes rayonnantes, aiguës, nombreuses, régulièrement espacées. Sillons intermédiaires garnis de stries fines et rayonnantes, celle du milieu plus apparente que les autres. — Voisine du L. duplicata, Sow., cette espèce s'en distingue par sa taille plus renflée, ses côtes plus fines et beaucoup plus nombreuses.

— GIBBOSA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 298. Vézelay, Asnières, Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— INTERSTINCTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 297. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— NAÏS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 305. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— OVALIS, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 308. Châtel-Censoir, Asnières, Grimault. Etage bathonien.

— BELLULA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 395. Etivey. Etage oxfordien.

— DUPLICATA, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 393. Gigny, Etivey. Etage oxfordien.

— NOTATA, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 394. Etivey (M. Raulin). Etage oxfordien.

— ALTERNICOSTA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 22, pl. 18, fig. 11-13. Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— CHARMASSEANA, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Pimelles, calc. lith. Etage corallien.

Espèce oblongue, renflée, très-inéquilatérale; ornée sur toute sa surface de côtes rayonnantes, fines, plates, onduleuses. Sillons intermédiaires étroits et marqués de petites stries transverses, visibles à la loupe. Côté buccal caréné surtout près du sommet, strié longitudinalement et très-fortement excavé. — Voisine du L. exarata, cette espèce s'en distingue par sa forme plus renflée, ses côtes moins fines et plus plates et sa carène buccale moins longue.

— CORALLINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 332. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— MUNSTERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 324. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Merry-sur-Yonne, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— OBSCURA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 204. Pacy (M. Raulin), calc. à chailles. Etage corallien.

— RIGIDA, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 389. Etivey. Etage oxfordien. — Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— ÆQUILATERA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 23, pl. 18, fig. 14-16. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, calc. bl. inf.; Courson, Tanlay, calc. lith.; Tonnerre, calc. bl. sup.

Etage corallien.

— ACICULATA, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 336. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— DAVOUSTIANA, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, allongée, déprimée, très-inequilatérale, marquée de côtes rayonnantes, plates, légèrement onduleuses. Côté buccal tronqué, presque droit. Côté anal dilaté, arrondi. Oreillette anale assez développée et striée. Oreillette buccale presque nulle. — Cette espèce se distingue du L. Charmasseana par sa forme plus déprimée, plus allongée et sa région palléo-buccale beaucoup moins excavée.

— EXARATA, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 335. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— LEVIUSCULA, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 329. Mailly-la-Ville, calc. bl. inf. Etage corallien.

— RUPELLENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 333. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— SUBSEMILUNARIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 326. Châtel-Censoir, calc. bl. inf.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— SUBSTRIATA, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 337. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— TEGULATA, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 325. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— RATHIERIANA, Cot., 1855. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

Espèce oblongue, déprimée, subéquilatérale, ornée de vingt à vingt-deux côtes rayonnantes, égales, saillantes et très-régulièrement espacées. Côté buccal court, tronqué, caréné seulement vers les crochets. — Voisine du L. natata, Goldf., cette espèce s'en distingue par sa taille moins forte, ses côtes moins nombreuses et l'absence de sillons transverses.

— Portlandica, Cot., 1855. Montigny, Egriselles. Etage portlandien.

Coquille oblongue, subdéprimée, subtrigône, légèrement renflée, ornée de côtes rayonnantes, plates, ondulées. Sillons intermédiaires marqués de stries fines et transverses. Côté buccal court, tronqué, non concave, remarquable par ses bords relevés. Côté anal dilaté, arrondi. — Par ses côtes larges et ondulées, cette espèce se rapproche un peu de certaines variétés du L. undata, d'Orb. ; elle s'en distingue, cependant, nettement par sa région buccale non excavée et relevée sur les bords.

— Carteroniana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, nº 358. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, Lignorelles. Etage néocomien.

— Dupiniana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, nº 359. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, La Chapelle, Lignorelles. Etage néocomien.

— expansa, Forbes, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, nº 360. Auxerre, Monéteau. Etage néocomien.

— Orbignyana, Math., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, nº 726. Auxerre. Etage néocomien.

— Robinaldina, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, nº 363. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Fontenoy, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— Royeriana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, nº 366. Méré. Etage néocomien.

— Tombeckiana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*,

n° 364. Saint-Sauveur, Auxerre, environs de Tonnerre, La Chapelle. Etage néocomien.

— UNDATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 365. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau. Etage néocomien.

— COTTALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 123. Gurgy. Etage aptien.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 362. Gurgy. Etage aptien.

— PARALLELA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 268. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— RICORDEANA, Cot., 1855. Seignelay. Etage albien.

Espèce oblongue, à côtes grosses, rugueuses, presque plates, régulièrement espacées et séparées par des sillons profonds. Côté buccal excavé, orné de stries rayonnantes plus fines et plus serrées. — Voisine du L. parallela, cette espèce en est cependant distincte par ses côtes plus épaisses et sa région palléo-buccale finement striée.

— ASTERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 434. Saint-Sauveur, Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

— HOPERI, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 762. Seignelay, Saint-Florentin (M. Raulin). Etage cénomanien.

— RAPA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 431. Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

— REICHEMBACHII, Geinitz, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 429. Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

— SEMI-ORNATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 438. Saint-Florentin, Seignelay. Etage cénomanien.

— SIMPLEX, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 430.

Seignelay. Etage cénomanien.

— DUJARDINI, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 767. Villefranche (M. Raulin). Etage sénonien.

— GRANULATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 768. Saint-Sauveur (M. d'Orbigny). Etage sénonien.

— MANTELLII, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 766. Saint-Florentin (M d'Orbigny). Etage sénonien.

— PECTITA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 770. Sens (M. d'Orbigny). Etage sénonien.

Pinnigena, Deluc, 1799.

— RUGOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 349. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— SANCTI-PEREGRINI, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce gigantesque, dont la taille devait atteindre de 40 à 45 centimètres. Région anale très-dilatée, aplatie sur les bords. Test fibreux, rugueux, marqué de stries d'accroissement, extrêmement épais surtout dans la région buccale près de la charnière. — Nous ne connaissons de cette espèce que d'énormes fragments, aussi ne la plaçons-nous que provisoirement dans le genre Pinnigena : peut-être est-ce un véritable Pinna.

— SAUSSURII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 348. Bailly, Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

Avicula, Klein, 1753.

— SINEMURIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 125. Avallon. Etage sinémurien. — Domecy-sur-le-Vault (M. Raulin). Etage liasien. — Vassy. Etage toarcien.

— TEGULATA, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, no 402. Environs d'Avallon. Etage bajocien.

— COSTATA, Smith., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 310. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— DIGITATA, Deslonch., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 401. Châtel-Censoir, Asnières. Etage bathonien.

OBS. Bien que nos échantillons présentent douze à treize côtes et que l'avicule figurée par Deslonchamps et Goldfuss n'en ait que dix, nous n'avons pas hésité à les réunir à cette espèce.

— ECHINATA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 311. Châtel-Censoir, Asnières. Etage bathonien.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

Espèce oblique, déprimée, garnie de treize à quatorze côtes rayonnantes, étroites, saillantes, régulièrement espacées. Sillons intermédiaires très-larges, garnis de stries rayonnantes, fines, inégales, celle du milieu plus apparente que les autres. Côté buccal arrondi. Côté anal dilaté, fortement caréné sur les bords. — Cette espèce n'est peut-être qu'une variété de l'A. inæquivalvis de l'étage callovien; elle s'en distingue néanmoins par les stries rayonnantes qui garnissent ses sillons : ce dernier caractère tendrait à la rapprocher de l'A. Sinemuriensis, d'Orb., qui, cependant, est moins oblique et moins fortement carénée sur la région anale.

— SÆMANNIANA, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

Espèce oblique, renflée, ornée de côtes rayonnantes qui occupent le milieu de la coquille et s'espacent sur la région buccale. Stries concentriques se croisant avec ces côtes. Expansions presque nulles.

— CORALLINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 342. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— SUBPLANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 343. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1855. Tanlay, calc. lith. Etage corallien.

Espèce oblique, renflée, beaucoup plus large que longue. Valve inférieure presque plane. Valve supérieure très-renflée, ornée de stries concentriques avec lesquelles se croisent quelques côtes rayonnantes, apparentes surtout sur le milieu de la coquille. Expansion buccale étroite, évidée en dessous. Expansion anale plus développée. — Très-voisine de l'A. modiolaris, Munster, cette espèce s'en distingue par ses stries rayonnantes.

— AUTISSIODORENSIS, Cot., 1855. Auxerre. Etage portlandien.

Espèce aussi large que longue, renflée, entièrement lisse. Expansion buccale étroite, anguleuse, lisse comme le reste de la coquille. Expansion anale plus large et plus courte. Région cardinale longue, droite.

— CARTERONI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 374. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre. Etage néocomien.

— COTTALDINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 375. Auxerre, Leugny. Etage néocomien.

— NEOCOMIENSIS, Cot., 1855. Auxerre. Etage néocomien.

Espèce de petite taille, oblique, allongée, subéquivalve, parfaitement lisse. Expansion buccale courte, étroite, anguleuse, échancrée en dessous. Expansion anale presque nulle. — Voisine de l'A. obliqua, Buv., cette espèce s'en distingue par sa forme moins étroite, sa région buccale plus échancrée et son expansion anale presque nulle.

— SUBDEPRESSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 126. Gurgy. Etage aptien.

Pteroperna, Lycett et Morris, 1853.

— EMARGINATA, Lyc. et Mor., *Monograph of the Moll. from the great ool.*, p. 19, pl. 11, fig. 10. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

Possidonomya, Bronn, 1837.

— BRONNI, Voltz, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 236. Vassy. Etage toarcien.

— ORBIGNYANA, Cot., 1855. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

Espèce fragile, suborbiculaire, un peu oblique, légèrement renflée surtout vers le sommet, marquée de côtes concentriques inégales, irrégulièrement espacées. — Voisine du P. Bronni, cette espèce en diffère par ses côtes plus inégales.

Gervilia, Defrance, 1820.

— LATA, Phill., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 408. Environs d'Avallon. Etage bajocien.

— ACUTA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal, strat.*, 11e *ét.*, n° 317. Aisy, Le Vault, Asnières. Etage bathonien.

— ALATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 318. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— AVICULOIDES, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 417. Etivey. Etage oxfordien. — Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles. Etage corallien.

— RADIATA, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

Espèce de grande taille, large, oblique, ornée de stries concentriques inégales, avec lesquelles se croisent, sur la région anale, trois ou quatre côtes rayonnantes, à peine apparentes. Valve supérieure plus bombée que la valve inférieure. Côté buccal arrondi. Côté anal oblique, dilaté. — Voisine par sa forme du G. Hartmanni, cette espèce s'en distingue par sa taille moins épaisse et ses côtes rayonnantes se croisant avec des stries concentriques plus prononcées. Nous ne connaissons pas la char-

nière. Peut-être cette espèce est-elle une Avicule ; cependant sa forme générale la rapproche beaucoup plus des Gervilies.

— Kimmeridgensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 164. Courson, Commissey, calc. lith. Etage corallien. — Coulanges-la-Vineuse, Chablis. Etage kimmeridgien. — Auxerre. Etage portlandien.

— alæformis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 380. Gurgy. Etage néocomien.

— anceps, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 379. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Flogny, Lignorelles, Cheney. Etage néocomien.

— difficilis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.* n° 270. Seignelay (M. Raulin). Etage albien.

Perna, Bruguière, 1791.

— Gueuxii, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 127. Avallon. Etage sinémurien.

— foliacea, Cot., 1855. Courson, Commissey, Pimelles, calc. lith. Etage corallien.

Espèce de forme irrégulière, très-déprimée, presque lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement. Côté buccal fortement évidé. Côté anal très-dilaté, subcirculaire. Région cardinale courte, plus ou moins oblique. Test partout très-mince. — On a confondu jusqu'ici cette espèce avec le P. quadrata, Sow. ; elle s'en distingue cependant très-nettement par sa forme subcirculaire et déprimée et surtout par la ténuité de son test. Ces mêmes caractères la séparent du P. quadrilatera, d'Orb. (P. quadrata, Goldf., pl. 108, fig. 1re).

— Muletii, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 381. Saints, Leugny, La Chapelle, Auxerre. Etage néocomien.

— Ricordeana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 382. Gurgy, Pien. Etage aptien.

— Rauliniana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 271. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

Inoceramus, Parkinson, 1811.

— substriatus, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 243. Avallon. Etage liasien.

— ventricosus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 208. Avallon. Etage liasien.

— cinctus, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 239. Vassy. Etage toarcien.

— dubius, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 240. Vassy. Etage toarcien.

— Fittoni, Lyc. et Mor., *Monograph of the Moll. from the great ool.*, p. 24, pl. 4, fig. 14. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

Obs. Nous rapportons cette espèce à l'I. Fittoni, bien qu'elle s'en distingue un peu par son côté anal plus dilaté.

— Neocomiensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 383. Saint-Sauveur. Etage néocomien.

— concentricus, Park., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 271. Les Buissons, Frécambeaux, Seignelay. Etage albien.

— Salomoni, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 274. Frécambeaux, Seignelay. Etage albien.

— sulcatus, Park., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 273. Seignelay. Etage albien.

— Cuneiformis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 21e *ét.*, n° 158. Saint-Sauveur, Toucy, Aillant, Saint-Florentin.

Etage cénomanien.

— LATUS, Mantel., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 21e *ét.*, no 159. Seignelay, Saint-Florentin (M. Raulin). Etage cénomanien.

— PROBLEMATICUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 21e *ét.*, no 157. Saint-Sauveur, Pourrain, Bassou, Seignelay, Brienon, Saint-Florentin. Etage cénomanien.

— STRIATUS, Mantel, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 21e *ét.*, no 471. Saint-Sauveur. Etage cénomanien.

— INVOLUTUS, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, no 817. Sens. Etage sénonien.

— LAMARCKII, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, no 816. Sens. Etage sénonien.

Pecten, Gualtieri, 1742.

— ABALLOENSIS, Cot., 1855. Avallon. Etage sinémurien.

Espèce subcirculaire, renflée, ornée de dix-huit à vingt côtes rayonnantes, égales et régulièrement espacées. Sillons intermédiaires profonds et moins larges que les côtes. — Voisine du P. costulatus Zieten (P. priscus Goldf.), cette espèce en diffère par sa forme plus élargie, ses côtes plus espacées, sa taille un peu plus forte.

— CASTOR, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, no 136. Avallon. Etage sinémurien.

— HEHLII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, no 130. Avallon. Etage sinémurien.

— POLLUX, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, no 135. Avallon. Etage sinémurien.

— SABINUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, no 132. Avallon. Etage sinémurien.

— TEXTORIUS, Schloth., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, no 134. Avallon. Etage sinémurien.

— ÆQUIVALVIS, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 209. Vassy, Pontaubert, Saint-Père-sous-Vézelay. Etage liasien.

— DISCIFORMIS, Schubl., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 210. Vassy, Pontaubert. Etage liasien.

— DEXTILIS, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 249. Vassy. Etage toarcien.

— PUMILUS, Lam., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 247. Vassy. Etage toarcien.

— VASSYACENSIS, Cot., 1855. Vassy. Etage toarcien.

Charmante espèce subcirculaire, très-déprimée, ornée de stries concentriques, fines et irrégulières, avec lesquelles se croisent d'autres stries rayonnantes, serrées, beaucoup plus fines et visibles seulement à la loupe.

— VELATUS, Goldf., d'Orb.. *Prod. de Pal. strat.*, 9e *ét.*, n° 248. Avallon. Etage liasien. — Vassy. Etage toarcien.

— ARTICULATUS, Schl., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 119. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— ANNULATUS, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 322. Montillot, Chassignelles. Etage bathonien.

— CLATHRATUS, Rœm., Lyc. et Mor., *Monograh of the Moll. from the great ool.*, p. 14, pl. 1re, fig. 19. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

OBS. Nos échantillons sont certainement identiques à celui que MM. Lycett et Morris ont figuré sous le nom de clathratus ; ce n'est cependant pas sans quelque doute que nous les rapportons à l'espèce de Rœmer, qui est corallienne.

— RIGIDUS, Sow., d'Orb , *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 323. Vézelay, Asnières. Etage bathonien.

— SILENUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 325.

Vézelay, Asnières, Aisy, Anstrudes, Marmeaux, Le Vault, Brosse. Etage bathonien.

— WRIGHTIANUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, Asnières, Chassignelles. Etage bathonien.

Espèce subcirculaire, légèrement bombée, ornée de douze à treize côtes rayonnantes, inégales et d'autant plus apparentes qu'elles se rapprochent du bord palléal, marquée en outre sur toute sa surface de stries concentriques, fines, régulières, lamelleuses et formant çà et là, sur le sommet des côtes, des saillies épineuses. — Par sa taille, sa forme, ses stries et ses côtes, cette espèce offre beaucoup de ressemblance avec le P. peregrinus, Lyc. et Mor. ; elle s'en distingue, cependant, par ses côtes plus nombreuses, saillantes vers le bord palléal et toujours atténuées près du sommet.

— FIBROSUS, Phill., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, nº 213. Etivey, Gigny. Etage oxfordien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1855. Etivey. Etage oxfordien.

Charmante espèce oblongue, déprimée, ornée de côtes rayonnantes qui sont garnies concentriquement de tubercules arrondis, lamelleux, saillants, uniformes, très-rapprochés les uns des autres. Sillons intermédiaires étroits, marqués de stries transverses, fines et serrées. — Voisine du P. textorius, cette espèce s'en distingue par ses côtes plus nombreuses, par ses tubercules plus arrondis, plus serrés et plus lamelleux.

— DUODECIM-COSTATUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

Espèce de petite taille, subglobuleuse, très-renflée, ornée sur chaque valve de onze à douze côtes rayonnantes très-régulièrement espacées. Sillons intermédiaires striés longitudinalement et beaucoup plus larges que les côtes. — Nous ne connaissons de cette espèce que le moule intérieur ; les côtes paraissent lisses, mais sur la coquille elles étaient probablement épineuses. Voisine des individus jeunes du P. Moreanus, cette espèce s'en distingue par ses côtes moins nombreuses et plus espacées.

— GIGANTEUS, Goldf., *Petref. allem.*, t. II, p. 48, pl. 90, fig. 14. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Merry-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— INTERTEXTUS, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 427. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Coulanges-sur-Yonne, calc. bl. inf. Etage corallien.

— MOREANUS, Buv., *Stat géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 24, pl. 19, fig. 18-20. Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— NIREUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 362. Châtel-Censoir, Montillot, Mailly-la-Ville, Coulanges-sur-Yonne, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— ORONTES, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 356. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— SALOMONIANUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

Espèce oblongue, étroite, déprimée, marquée de côtes rayonnantes, fines, plates, légèrement ondulées. Sillons intermédiaires très-étroits et garnis de petites stries transverses. — Voisine par sa forme du P. Virdunensis, Buv., cette espèce s'en distingue nettement par ses côtes rayonnantes, droites et non arquées.

— SUBARMATUS, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *et.*, n° 428. Etivey. Etage oxfordien. — Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles. Etage corallien.

— SUBARTICULATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 354. Châtel-Censoir, Druyes, Merry-sur-Yonne, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Courson, calc. lith. Etage

corallien.

— SUBFIBROSUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 423. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

— SUBTEXTORIUS, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 432. Châtel-Censoir, calc. à chailles. Etage corallien.

— VIMINEUS, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 429. Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles. Etage corallien.

— VIRDUNENSIS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse,* atlas, p. 24, pl. 20, fig. 4-6. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, subcirculaire, déprimée, parfaitement lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement. Valve supérieure légèrement bombée. Valve inférieure plane et présentant deux dépressions latérales rayonnantes, très-prononcées. Oreillettes très-grandes et presqu'égales.

— CORALLINUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 356. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. (M. d'Orbigny). Etage corallien.

— DES MOULINSIANUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Petite espèce oblongue, subdéprimée, ornée de dix-huit côtes rayonnantes, égales, épineuses et régulièrement espacées. Côtes les plus épineuses paraissant alterner avec celles qui le sont moins. Oreillettes presqu'égales et relativement assez développées.

— INÆQUICOSTATUS, Phill., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 350. Etais, Druyes, Andryes, Coulanges-sur-

Yonne, Crain, Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, calc. bl. inf. Etage corallien.

— LORIERIANUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, déprimée, garnie de stries concentriques, fines, atténuées, légèrement ondulées et d'autant plus apparentes qu'elles se rapprochent du sommet des valves. — Sur les exemplaires bien conservés se reconnaissent les traces de cinq bandes blanches, étroites, également espacées, qui du sommet rayonnent vers le bord palléal. Oreillettes lisses, presqu'égales.

— MICHELINIANUS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce oblongue, subcirculaire, déprimée, marquée sur toute sa surface de côtes concentriques, irrégulières, fines, serrées, lamelleuses, plus espacées et plus apparentes près du sommet. Oreillettes très-grandes, garnies de stries concentriques.

— STRICTUS, Munst., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 353. Saintpuits, calc. bl. inf. Etage corallien.

— VARIANS, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 352. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

OBS. Nous réunissons à cette espèce le P. Beaumontinus, Buv., qui ne nous paraît s'en distinguer par aucun caractère essentiel.

— ZIETENUS, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 24, pl. 19, fig. 24-25. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— DAVIDSONIANUS, Cot., 1855. Courson, calc. lith. Etage corallien.

Espèce oblongue, déprimée. Valve supérieure un peu plus bombée que l'inférieure et ornée de côtes rayonnantes, nombreuses, inégales, plus ou moins épineuses. Valve inférieure pourvue de côtes rayonnantes plus fines et surtout moins épineuses. — Voisine du P. Varians, cette

espèce s'en distingue par sa taille un peu plus forte, par ses côtes plus nombreuses et plus irrégulièrement épineuses.

— Minerva, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 15e ét.*, no 169. Commissey, Courson, calc. lith. Etage corallien.

— suprajurensis, Buv., *Mém. soc. phil. de Verdun*, ii, p. 236, pl. 5, fig. 1-3. Commissey, Tanlay, Courson, calc. lith. Etage corallien. — Chablis. Etage kimmeridgien.

Obs. Nous rapportons avec quelque doute à cette espèce un échantillon que M. Courtaut a recueilli dans le kimmeridge de Chablis et qui est remarquable par ses stries beaucoup plus fines, plus nombreuses et plus serrées.

— Kimmeridgensis, Cot., 1855. Chablis. Etage kimmeridgien.

Espèce de petite taille, ovale, légèrement bombée, présentant sur toute sa surface des côtes rayonnantes, droites, fines, serrées et garnies de petites écailles lamelleuses, disposées en lignes concentriques assez régulières.

Obs. Peut-être cette espèce est-elle identique à celle que M. Leymerie, dans sa *Stat. min. de l'Aube*, a désignée, sans en donner aucune description, sous le nom de P. minimus; comme elle se rencontre dans le kimmeridge de l'Aube associée à d'autres petits Peignes, nous avons craint, en lui appliquant le nom de minimus, de faire un rapprochement erroné.

— nudus, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 25, pl. 20, fig. 1-3. Auxerre, Montigny. Etage portlandien.

— Portlandicus, Cot., 1855. Montigny. Etage portlandien.

Espèce oblongue, ovale, légèrement renflée, ornée de vingt-huit à trente côtes droites, rayonnantes, avec lesquelles se croisent des stries

concentriques, fines, serrées, inégales, subépineuses. Oreillettes très-grandes et presqu'égales.

— Archiacianus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 384. Gy-l'Evêque, Auxerre. Etage néocomien.

— Coquandianus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 386. Tronchoy (M. Raulin). Etage néocomien.

— Cottaldinus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 387. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, etc. Etage néocomien.

— Goldfussii, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 389. Saint-Sauveur, Saints, Gy-l'Evêque, Auxerre. Etage néocomien.

— Icaunensis, Cot., 1855. Gy-l'Evêque. Etage néocomien.

Très-belle espèce, oblongue, comprimée, ornée de seize à dix-huit côtes droites et rayonnantes. Sillons intermédiaires larges et garnis de stries rayonnantes, fines, régulières, granuleuses, avec lesquelles se croisent d'autres stries concentriques. Oreillettes grandes et striées,

— Robinaldinus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 390. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— striato-punctatus, Rœm., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 391. Auxerre. Etage néocomien.

— Aptiensis, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 131. Pien, Sougères. Etage aptien.

— Darius, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 277. Les Buissons. Etage albien.

— Ricordeanus, Cot., 1855. Seignelay. Etage albien.

Très-petite espèce, presque circulaire, subéquilatérale, légèrement bombée, marquée de cinq à six petites côtes rayonnantes.

— ASPER, Lam., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 475. Saint-Sauveur, Toucy, Pourrain, Bassou, Appoigny, Seignelay, Mont-Saint-Sulpice, Saint-Florentin. Etage cénomanien.

— GALLIENNEI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 481. Saint-Florentin (M. Raulin). Etage cénomanien.

— ORBICULARIS, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 482. Saint-Florentin, Saint-Sauveur, Seignelay. Etage cénomanien.

— RHOTOMAGENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 495. Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

— SUBACUTUS, Lam., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 479. Saint-Florentin (M. Raulin). Etage cénomanien.

— CRETOSUS, Defr., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*. 22e *ét.*, n° 916. Environs de Saint-Sauveur (M. d'Orbigny). Etage sénonien.

Hinnites, Defrance, 1821.

— ROLANDIANUS, Cot., 1855. Asnières. Etage bathonien.

Très-grande espèce, oblongue, subcirculaire, sans apparence de côtes rayonnantes, marquée seulement de stries d'accroissement concentriques, inégales, lamelleuses. Test très-épais. Bord palléal feuilleté. Oreillettes peu saillantes.

— VELATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 445. Etivey. Etage oxfordien.

— INÆQUISTRIATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 369. Châtel-Censoir, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Coulanges-sur-Yonne, Merry-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, calc. bl. inf.; Courson, calc. lith.; Tonnerre,

calc. bl. sup. Etage corallien.

— OSTREIFORMIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 370. Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, calc. bl. inf. Etage corallien.

— TENUISTRIATUS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 444. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— LEYMERII, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 394. Auxerre, Fontenoy. Etage néocomien.

— DUJARDINI, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 21 *ét.*, n° 163. Seignelay, Saint-Florentin. Etage cénomanien.

Janira, Schumacher, 1817.

— ATAVA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 395. Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Ouaine, Leugny, Gy-l'Evêque, Chevannes, Auxerre, Monéteau, Flogny, Lignorelles. Etage néocomien.

— NEOCOMIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 396. Saint-Sauveur (M. d'Orbigny). Etage néocomien.

— ROYERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 133. Gurgy. Etage aptien.

— ALBENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 278, Seignelay. Etage albien.

— QUINQUECOSTATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 499. Environs de Saint-Sauveur (M. d'Orbigny), Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

— QUADRICOSTATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 879. Environs de Saint-Sauveur (M. d'Orbigny) Etage sénonien.

Spondylus, Linné, 1758.

— ROEMERI, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 401. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Cheney. Etage néocomien.

— HYSTRIX, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 511. Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

— STRIATUS, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 510. Seignelay (M. Raulin). Etage cénomanien.

— SPINOSUS, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 897. Sens, environs de Saint-Sauveur (M. d'Orbigny), Etage sénonien.

Plicatula, Lamarck, 1809.

— OCEANI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 138. Avallon. Etage sinémurien.

— SPINOSA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 215. Pontaubert, Saint-Père-sous-Vézelay. Etage liasien.

— PEREGRINA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 12e *ét.*, n° 222. Gigny, Etivey. Etage oxfordien.

OBS. Nos échantillons diffèrent de ceux figurés par Sowerby (Trans. géol. soc., 2e série, 5, pl. 22, fig. 6), par une forme plus allongée, plus étroite et des côtes moins épineuses; nous ne croyons pas, cependant, devoir les en séparer.

— ASPERRIMA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 397. Auxerre. Etage néocomien.

— ROEMERI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 401. Auxerre. Etage néocomien.

— PLACUNÆA, Lam., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 135. Perrigny, Egriselles, Gurgy, Villeneuve-Saint-Salve. Etage aptien.

— RADIOLA, Lam., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*,

n° 281. Les Buissons. Etage albien.

— RADIATA, Goldf., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22ᵉ *ét.*, n° 909. Saint-Florentin, Seignelay, environs de Saint-Sauveur. Etage sénonien ?

Diceras, Lamarck, 1805.

— ARIETINA, Lam., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 372. Etais, Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Arcy-sur-Cure, calc. bl. inf.; Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— SINISTRA, Desh., *Traité élém. de Conch.*, pl. 28, fig. 1-3. Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, calc. bl. inf. Etage corallien.

— MUNSTERI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14ᵉ *ét.*, n° 373. Bailly, Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

Ostrea, Linné, 1758.

— MOREANA, Cot., 1855. Avallon. Etage sinémurien.

Espèce oblongue, allongée, allongée, lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement. Valve inférieure plate, adhérente, relevée sur les bords. Valve supérieure, operculiforme. — Nous devons la connaissance de cette espèce à M. Moreau, qui l'a recueillie au-dessous des couches à Ostrea arcuata; elle se distingue de l'O. irregularis, Munst., par sa forme plus allongée et beaucoup moins épaisse.

— ARCUATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7ᵉ *ét.*, n° 139. Partout. Etage sinémurien.

— EDULA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7ᵉ *ét.*, n° 141. Avallon. Etage sinémurien.

— CYMBIUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8ᵉ *ét.* n° 217.

Partout. Etage liasien.

— ACUMINATA, Sow., d'Orb , *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 337. La Tour-du-Pré. Etage bajocien. — Vézalay. Etage bathonien.

— BATHONICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 338. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— COSTATA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 340. La Tour-du-Pré (M. Raulin). Etage bajocien. — Asnières, Ferrières. Etage bathonien.

— DROGIACA, Cot., 1855. Ferrières. Etage bathonien.

Espèce suborbiculaire. Valve inférieure adhérente, presque plane, épaisse, relevée sur les bords. Valve supérieure plus fragile, operculiforme, légèrement bombée et marquée de quelques côtes fines, à peine apparentes, régulièrement espacées et qui des crochets rayonnent jusqu'au bord palléal.

— LUCIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 241. Vézelay, Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— OBSCURA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 339. Châtel-Censoir. Etage bathonien.

— DILATATA, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal strat.*, 13e *ét.*, n° 447. Gigny, Etivey. Etage oxfordien. — Ancy-le-Franc, Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles. Etage corallien.

OBS. Nous réunissons à cette espèce l'O. gigantea, Sow., que nous regardons comme une variété plus grande et plus dilatée.

— GREGARIA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 448. Gigny. Etage oxfordien. — Châtel-Censoir, Druyes, calc. à chailles et calc. bl. inf.; Commissey, Courson, calc. lith. Etage corallien.

— NANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 449.

Gigny. Etage oxfordien.

— AMOR, d'Orb., *Prod. de Pal. strat., 14e ét.*, n° 376. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

— CLYTIA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, *14e ét.*, n° 378. Châtel-Censoir, calc. bl. inf.; Thury, calc. bl. sup. Etage corallien.

— CYPREA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 379. Châtel-Censoir. Druyes, calc. à chailles et calc. bl. inf. Etage corallien.

— SPIRALIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 380. Châtel-Censoir, Sainpuits, calc. bl. inf.; Courson, Tanlay, calc. lith. Etage corallien.

— ICAUNENSIS, Cot., 1855. Courson, calc. lith. Etage corallien.

Coquille oblongue, déprimée. Valve inférieure adhérente, peu profonde, relevée sur les bords. Valve supérieure mince, irrégulière, operculiforme, marquée de quelques stries rayonnantes. Crochets saillants et droits. — Voisine de l'O. concentrica, cette espèce s'en distingue par sa forme plus allongée, moins épaisse et sa valve supérieure mince et operculiforme.

— SOLITARIA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 375. Courson, calc. lith.; Thury, Bailly, Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

— VIRGULA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 174. Partout. Etage kimmeridgien.

— BRUNTRUTANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 16e *ét.*, n° 56. Auxerre. Etage portlandien.

— BOUSINGAULTII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 404. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny, Lignorelles. Etage néocomien.

— COULONI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 405. Mêmes localités que la précédente. Etage néocomien.

— LEYMERII, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 737. Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— MACROPTERA, Sow., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 406. Saints, Fontenoy, Gy-l'Evêque, Monéteau, Auxerre Etage néocomien.

— TOMBECKIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 407. Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre. Etage néocomien.

— HARPA, Goldf., *Petrefacta Germaniæ*, pl. 87, fig. 7. Saints, Ouaine, Saint-Georges, Villefargeau, Monéteau, Flogny. Partout très-abondante dans les argiles ostréennes. Etage néocomien.

— AQUILA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, n° 137. Perrigny, Escamps, Gurgy, Villeneuve-Saint-Salve, Héry. Etage aptien.

— GURGYACENSIS, Cot., 1855. Etage aptien.

Espèce de petite taille, ovale, oblongue, un peu arquée. Valve inférieure renflée, carénée au milieu, ornée près du sommet de côtes rayonnantes, fines, inégales, légèrement onduleuses et se croisant avec des plis d'accroissement. Côté buccal marqué en outre de quelques grosses côtes irrégulières. Crochets très-contournés. Valve supérieure plate, fragile, operculiforme — Cette espèce n'est peut-être qu'une variété de l'O. harpa; elle nous a paru, cependant, s'en distinguer nettemment par les côtes rayonnantes dont le sommet de sa valve inférieure est orné.

— ARDUENNENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19e *ét.*, n° 282. Vergigny, Saint-Florentin. Etage albien.

— COLUMBA, Desh., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*,

n° 520. Saint-Florentin (M. Raulin). Etage cénomanien.

— CONICA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 524. Saint-Florentin (M. Raulin). Etage cénomanien.

— HALIOTIDEA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 522. Seignelay (M. Raulin). Etage cénomanien.

— RICORDEANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 534. Saint-Sauveur, Ormois, Seignelay, Saint-Florentin. Etage cénomanien.

— FRONS, Park., d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 916. Environs de Saint-Sauveur (M. d'Orbigny). Etage sénonien.

Placunopsis, Lycett et Morris, 1853.

— CENSORIENSIS, Cot., 1855. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Espèce suborbiculaire, mince, fragile, très-déprimée, presque lisse, marquée seulement de quelques stries d'accroissement, tronquée du côté des crochets. Sommet de la valve supérieure placé très-près du bord.

— JURENSIS, Lyc. et Morr. (Anomia Jurensis), d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, n° 282. Châtel-Censoir, calc. bl. inf. Etage corallien.

Anomia, Linné, 1758.

— NERINEA, Buv., *Stat. géol., min. et pal. de la Meuse*, atlas, p. 26, pl. 20, fig. 16-21. Thury, calc. bl. sup. Etage corallien.

— KIMMERIDGENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 15e *ét.*, n° 178. Auxerre. Etage portlandien.

— LÆVIGATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 410

Auxerre, Monéteau. Etage néocomien.

— PSEUDO-RADIATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, n° 412. Pien près Gurgy. Etage aptien.

— PAPYRACEA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, n° 525. Seignelay. Etage cénomanien.

ADDENDA.

Solen, Linné, 1758.

— RATHIERIANUS, Cot., 1855. Tonnerre, calc. bl. sup. Etage corallien.

Fort jolie espèce, allongée, renflée, subcylindrique, très-inéquilatérale, bâillante aux deux extrémités, ornée de stries rayonnantes, irrégulièrement espacées et apparentes surtout sur les régions buccale et anale. Côté buccal court, arrondi. Côté anal très-allongé.

Panopea, Ménard, 1807.

— BATHONICA, Cot., 1855. Vézelay. Etage bathonien.

Coquille oblongue, allongée, renflée, très-inéquilatérale, marquée seulement de quelques stries concentriques, irrégulières, atténuées. Côté buccal court, étroit, anguleux. Côté anal très-long, large, dilaté, tronqué obliquement. Région cardinale droite, évidée.

G. COTTEAU.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE COMTE CÉSAR DE CHASTELLUX.

*

Un de nos concitoyens qui faisait honneur à notre département, le comte de Chastellux, vient de mourir. Lorsqu'on lui a rendu les derniers devoirs, l'église de Chastellux ne pouvait contenir cette multitude de personnes de toute condition, de tout âge, qui, émue et recueillie, venait rendre un dernier hommage à l'homme respecté et aimé de tous. Ce n'était pas un cortége officiel, des regrets d'apparat, mais un sentiment public, spontané, de regrets sincères et de tristesse; ce n'était pas seulement le deuil d'une noble famille, de quelques amis, c'était le deuil de la contrée entière. Pour comprendre cette douleur générale, il suffit de connaître la vie de M. de Chastellux.

Né en 1780, César-Laurent DE CHASTELLUX était encore un enfant, lorsqu'il connut les douleurs et les misères de l'exil. Son père et sa mère étaient attachés par leurs charges et par le cœur à Mesdames de France, filles de Louis XV et tantes de Louis XVI. Ces pieuses princesses dont les vertus, pas plus que celles du roi martyr, ne purent racheter des fautes qui n'étaient pas les leurs, s'étaient décidées, en 1791, à quitter la France, lorsqu'il ne leur fut plus permis d'y pratiquer la religion dans sa pureté. Le comte et la comtesse de Chastellux n'hésitèrent pas à les accompagner et emmenèrent avec eux leur fils aîné.

Le départ, le voyage de Mesdames furent l'occasion d'émeutes, de violences qui firent craindre pour leurs serviteurs et pour elles-mêmes ; mais heureusement on n'eut que la crainte d'un massacre, et, sur un ordre de l'Assemblée constituante, elles purent enfin sortir de France et se rendre à Rome.

Pendant huit années, le cœur navré par les affreuses nouvelles qui leur apprenaient la ruine, la proscription, le massacre de ceux qu'elles aimaient, chassées successivement de leurs asiles par les triomphes des armées de la république, Mesdames de France furent toujours accompagnées par la famille fidèle qui tint à plus grand honneur de partager leurs dangers et de consoler leurs souffrances que d'avoir participé à leurs grandeurs.

Le jeune de Chastellux apprit en grandissant le respect pour les grandes infortunes et le dévouement. Malgré sa jeunesse, proscrit comme un criminel, il fut élevé à la dure école de l'exil et du malheur, qui aigrit et abat les natures vulgaires, mais qui, en mûrissant et développant les facultés et l'intelligence, trempe l'âme généreuse et rend meilleur le cœur bien né.

Après la mort de Mesdames, qui succombèrent en 1799 à leurs chagrins, aux angoisses et aux fatigues de leur exil sans repos, M. de Chastellux, qui avait les idées de sa race toute militaire, prit du service en Sicile. Il était adjudant-général en 1809, lorsque les portes de la France s'ouvrirent enfin pour ses parents et pour lui ; il quitta son épée et revint en France avec bonheur ; croit-on que la proscription qui prive de la patrie la rende moins chère aux exilés ? On le sollicita de prendre du service, on lui offrit de hauts grades ; ses antécédents, ses principes, ses affections ne lui permirent pas d'accepter.

Il épousa, en 1812, la noble fille des Damas, la marquise de Vogué : il en eut deux filles, le bonheur et l'orgueil de leur père. Le marquis de Vogué frappé par une mort prématurée avait

laissé deux jeunes orphelins; un seul fait fera comprendre comment M. de Chastellux se conduisit avec ses beaux-fils. Tous deux sont accourus pour lui rendre les derniers devoirs, et ces hommes, cœurs et intelligences d'élite, que nous avons vus naguère aux jours du danger animés d'un courage si mâle et si calme, étaient là, vaincus par leur douleur, on aurait cru qu'ils étaient les fils de M. de Chastellux : c'est qu'il avait eu pour eux les soins et l'affection d'un père..

En 1814, au moment de la Restauration que son père ne put qu'entrevoir, M. de Chastellux, devenu le chef de son illustre famille, reprit son épée avec bonheur, il pouvait s'en servir pour son roi et son pays qu'il confondait dans ses affections. Il fut d'abord chargé de l'organisation des chevau-légers de la maison du roi, puis, après les Cent-Jours, il commanda les chasseurs de la Côte-d'Or; autant que possible il s'attacha à composer le corps d'officiers, de Bourguignons, dont la plupart avaient déjà fait leurs preuves sur le champ de bataille; il aimait à rechercher les services et à les mettre en lumière.

Nommé maréchal-de-camp en 1821, il commanda, lors de la guerre d'Espagne, la brigade de cavalerie du cinquième corps d'armée et fut du petit nombre des officiers-généraux qui eurent l'occasion de se distinguer. Il détruisit la cavalerie espagnole de la Catalogne et fit prisonnier le chef d'état-major du général Mina, le général Evariste San Miguel qui, dans ce moment même, joue un grand rôle dans la nouvelle révolution de l'Espagne.

Les militaires qui ont servi sous les ordres du comte de Chastellux, et que le temps a respectés, se souviennent encore de sa sollicitude paternelle pour le soldat, de son commandement où la bonté s'alliait à l'amour de la discipline.

Mais il ne fut pas seulement militaire. La Restauration avait ouvert aux hommes d'intelligence et de cœur, à la France ras-

sasiée de gloire militaire, fatiguée de guerres, une nouvelle carrière, un nouvel horizon. En 1823, aussitôt qu'il eut atteint l'âge de quarante ans, nécessaire alors pour être député, M. de Chastellux fut nommé par ses concitoyens député de l'Yonne. En 1824, le roi l'appela à la chambre des pairs. Dans ces hautes fonctions, il apporta un grand dévouement à ses devoirs, un attachement profond à la cause pour laquelle sa famille avait souffert; mais un attachement éclairé et un désir sincère de fondre par une heureuse alliance le présent et le passé, d'assurer l'avenir de la France par la perpétuité de la dynastie et d'institutions libres; il avait l'âme trop généreuse, il était trop de bonne maison pour être servile et ne pas aimer une sage liberté.

Ce n'était pas un de ces courtisans qui ne peuvent vivre qu'à la cour, qui ne pensent qu'à la faveur, il n'aimait pas solliciter pour lui. Il n'était jamais plus heureux qu'à Chastellux; dans le pays de ses pères, dans ce château qu'il se plaisait à restaurer et à embellir et qui lui rappelait de doux et grands souvenirs, près de cette église construite de ses deniers et qui s'élève audessus du caveau au frontispice duquel il avait fait graver, encore dans la force de l'âge et au milieu des prospérités et des honneurs, ces mots touchants : *Dormiam cum patribus meis.*

Mais il ne s'occupait pas seulement de créer et d'embellir autour de lui, il s'occupait aussi de tout ce qui pouvait être utile à la contrée entière; tous les projets d'utilité publique trouvaient en lui un appréciateur éclairé, un partisan zélé, un protecteur toujours prêt. Parmi ses nombreuses fonctions, celles de membre du conseil général de l'Yonne n'était pas la moindre à ses yeux, et peut-être éprouva-t-il autant de satisfaction d'être nommé par ses collègues président de ce conseil que d'être pair de France.

M. de Chastellux prouva toujours qu'il comprenait parfaitement le rôle que devait remplir, dans notre société moderne, un homme de son nom et dans sa haute position. Il n'était pas seulement le sujet fidèle du roi, mais l'homme du pays, ou plutôt en servant l'un il servait l'autre, et unissait et confondait leurs causes.

Riche ou non, noble ou non, chacun était sûr de recevoir du comte de Chastellux cet accueil sympathique qui double le charme de la politesse et le prix des bienfaits. Pour rendre service, il n'épargnait ni peines, ni démarches, et, s'il réussissait, il semblait plus heureux que ceux qu'il avait obligés; personne ne le quittait sans l'aimer, même ceux dont il avait eu le regret de ne pouvoir accueillir les demandes. Par sa conduite, ses sentiments, ses manières, il faisait sans calcul, naturellement, de la bonne, de l'excellente politique; il dissipait bien des préventions, adoucissait les haines, les amours-propres froissés, les ambitions déçues, et, si chacun dans sa sphère avait pu ou voulu imiter ses exemples, se pénétrer de son esprit, on aurait prévenu peut-être cette révolution de juillet qui a rouvert le gouffre des révolutions, qui, dans les idées de M. de Chastellux, devait être par ses conséquences aussi fatale à ceux qui l'ont faite qu'à ceux qui l'ont subie, et rendre plus large et plus profonde cette plaie de la France, la division de ses enfants.

Le comte de Chastellux, malade et absent de Paris avant et pendant les trois journées, apprit que la révolution était faite, avant d'avoir su qu'elle était commencée, il ne put qu'adresser à la Chambre des Pairs mutilée, une protestation pleine de dignité et se retira dans la vie privée; selon l'expression usitée, il ne voulut plus rien être. Mais cette expression est-elle juste? l'homme qui a occupé et honoré des fonctions publiques, n'est-il plus rien lorsqu'il se borne à être un simple citoyen, toujours dévoué à son

pays et préférant dans les scrupules de sa conscience l'honneur aux honneurs?

Du reste, M. de Chastellux, si indulgent pour les autres et si sévère pour lui-même, savait mieux que personne qu'une conduite différente de la sienne pouvait avoir eu pour mobile des dévouements ou des convictions toujours respectables, lorsqu'ils sont sincères, pour excuse des nécessités impérieuses, pour justification le désir pur et vrai d'être utile à son pays; mais les hommes qui obéirent à de pareils motifs de conduite ne blâmèrent pas le comte de Chastellux de sa constance; et ceux mêmes qui n'eurent pas cette réserve et sont accoutumés à changer avec la fortune, auraient eu moins d'estime pour lui s'il avait donné un démenti à sa vie et à ses principes.

Le comte de Chastellux vécut dans la retraite; frappé dans ses affections et ses convictions, inquiet de l'avenir, il fut livré en outre aux douleurs presque continuelles de la cruelle maladie qui devait finir par l'emporter. Il supporta tout avec une résignation calme qui puisait sa force dans une piété douce et profonde; il était toujours prêt à paraître devant Dieu.

Mais son état ne l'empêchaît pas de s'occuper des autres et de faire tout le bien qu'il lui était possible de faire.

Je vois encore avec quelle grâce, je dirais presque avec quelle joie il donna à la ville d'Avallon ces sources dont les eaux sont un bienfait pour sa population.

C'est lui qui fut le vrai fondateur du Comice agricole de l'arrondissement d'Avallon. Il était heureux de présider cette modeste assemblée, de croire aux progrès de l'agriculture, et même lorsque, vaincu et enchaîné par la maladie, il ne pouvait assister à nos réunions, son esprit s'y reportait encore et suivait nos humbles travaux. Il aimait l'agriculture, cette occupation si douce et si pleine d'intérêt, digne d'un homme libre, selon l'ex-

pression d'un grand esprit, de celui qui goûte le repos après avoir participé au gouvernement de son pays; il aimait surtout l'agriculture, parce qu'elle lui semblait le vrai moyen d'accroître le bien-être des classes laborieuses et des pauvres gens, vers lesquels sa pensée se reportait sans cesse, en même temps que la sécurité, la richesse, la grandeur de la nation. Il n'était pas seulement d'une grande charité pour ses pauvres, son cœur de chrétien et de vrai patriote, éclairé par son intelligence, voyait plus loin et plus haut.

En regardant le comte de Chastellux si loyal et si bon, il m'est souvent venu la pensée qu'il était bien le représentant de deux races, de deux idées, de deux institutions qui ont fait la grandeur de la France. Si elle fut la première nation de l'Europe, c'est qu'elle porta au plus haut degré et réunit dans son sein le courage militaire et le courage civil, les vertus du soldat et les vertus du magistrat; c'est qu'elle eut des héros et de grands sénateurs, comme les appelait Brantôme. Descendant de ces fiers chevaliers du moyen-âge aux lourdes épées, de ce maréchal de Chastellux, le rude et glorieux compagnon, et en même temps petit-fils de l'illustre chancelier d'Aguesseau, qui n'avait d'autres passions que la justice et la vertu, le comte de Chastellux était le résumé de ces deux races, le digne rejeton de ces nobles cœurs, qu'avaient fait battre des passions diverses, mais généreuses et grandes; il avait l'âme haute et pure et sut porter, chose rare, le poids d'un grand nom.

Hélas! nous ne verrons plus cette belle figure, douce et gracieuse, ce sourire qui appelait la confiance et s'animait du bonheur des autres; nous n'entendrons plus cette voix sympathique, ces pensées d'une âme généreuse qui, n'ayant jamais connu le mal, ne le soupçonnait pas chez autrui, qui aurait mieux aimé être trompée que détrompée. Il ne nous reste plus qu'un sou-

venir de cet homme de bien, de ce loyal représentant d'un âge qui s'éteint et d'idées qui eurent leur noblesse et leur grandeur.

Au château de Chastellux et dans nos contrées, il sera remplacé dignement par une fille, sa vivante image, par son gendre et neveu, Chastellux comme lui ; mais ses enfants n'effaceront pas, ils ne pourront que raviver son souvenir. Pour ceux qui l'ont connu, pour moi surtout, ce souvenir ne peut s'effacer qu'avec la vie.

Mon père avait eu l'honneur d'être député de l'Yonne, avant et après le comte de Chastellux, secrétaire du conseil général de l'Yonne qu'il présidait ; M. de Chastellux l'honorait de son estime et de son affection, et, lorsque la mort nous l'enleva, M. de Chastellux regretta vivement celui qui lui avait voué une amitié respectueuse, plus d'une fois il m'en parla en termes qui m'allaient au cœur. Malgré la distance qui les séparait, ils étaient faits pour se comprendre ; c'étaient deux esprits cultivés, deux cœurs dévoués, qui ne connaissaient ni la haine ni l'envie, qui n'obéissaient qu'à leur conscience, n'aimaient que le bien et le beau, ne voulaient que le bonheur, la dignité, la grandeur de leur pays. Que la noble famille qui pleure son chef et son modèle, vraiment noble, car elle l'est par le cœur autant que par la naissance, me permette de les associer dans ma douleur !

Le comte de Chastellux fut, ce qui est donné à peu d'hommes, vraiment utile à son pays pendant sa vie, il l'est encore jusque dans la mort. En voyant cette multitude de personnes de toutes conditions, de toutes opinions, mêlées et confondues autour de son cercueil dans un même sentiment de regrets et de douleur, en voyant ces hommages qui font autant d'honneur à la généreuse et reconnaissante population qui les a rendus, qu'à la mémoire de celui qui les a reçus, je me disais que jusque dans sa

tombe il unissait encore, pacifiait et élevait les esprits et les cœurs ; comment ceux qui ont ainsi mêlé leurs regrets et leur tristesse pourraient-ils refuser de se tendre la main et resteraient-ils ennemis au jour (que Dieu l'écarte) des dangers sociaux et des discordes civiles ? Du fond de sa tombe il continue l'œuvre de sa vie (1).

RAUDOT,

Ancien Député.

(1) M. le comte de Chastellux est mort dans son château de Chastellux, le 8 septembre 1854. Il avait été pair de France, gentilhomme de la Chambre du Roi et maréchal de camp ; il était chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'Ordre de Saint-Georges des Deux-Siciles, de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, et chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice de Sardaigne.

Champ ayant des meubles 43

Plusieurs bandes . . . 3 et plus 81

de lys . . . 1 seul 82

				Champ ayant des meubles	79
sans pièces honorables	de lys.	Plusieurs bandes.	3 et plus		81
			1 seul		82
		Oiseaux	2 ou 3		83

MÉTHODE

POUR CLASSER

L'ARMORIAL DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Tous les hommes qui se sont occupés d'études archéologiques, même les plus versés dans la connaissance du blason, ont souvent regretté que l'état actuel de la science ne leur permît pas de résoudre le problème suivant :

Un écu d'armoirie étant donné, dire à quelle famille il appartient.

L'archéologue, en effet, trouve des armoiries partout ; sur les clefs de voûtes ; sur les linteaux des portes et des fenêtres ; sur les trumeaux des cheminées ; dans les caissons, les verrières et les sceaux. Elles sont associées aux peintures des tableaux et des fresques, aux sculptures des frises, aux panneaux des boiseries, aux reliures des livres et jusqu'aux ornements des meubles destinés aux usages les plus vulgaires. C'est le nom, quelquefois l'histoire du maître réduite en monogramme, et souvent la date précise d'un monument, d'une restauration, d'un fait historique ou artistique qui échappe à la pénétration de l'archéologue.

A une époque où les travaux archéologiques ont pris un développement considérable, où tout se recueille, tout se collectionne dans un intérêt scientifique, on s'étonne aussi que, dans le but d'arriver à la solution du problème que nous venons d'indiquer, en ce qui concerne du moins une province, une grande circonscription féodale, une contrée quelconque, les armoiries, dispersées dans beaucoup d'ouvrages spéciaux et d'histoires généalogiques, n'aient pas donné lieu à un plus grand nombre d'utiles collections. Mais on comprend bientôt qu'en l'absence d'une méthode de classement, les rares collections de cette nature qui existent ne produisent pas le résultat désiré, d'une part, parce que cette richesse n'est qu'un embarras au milieu du désordre et, d'autre part, parce que l'ardeur de rechercher s'éteint bien vite quand on ne peut, sans beaucoup d'ennui et une grande perte de temps, se rendre compte de ce qu'on a et que chaque découverte nouvelle ajoute à la confusion antérieure.

Quelques auteurs, il est vrai, notamment Palliot, il y a longtemps déjà, dans sa *vraie et parfaite science des armoiries*, et, tout récemment, M. Grandmaison, dans son *Dictionnaire héraldique*, ont essayé de classer les armoiries qu'ils décrivent, sous le titre et dans l'ordre alphabétique des pièces et des meubles qui composent chacune d'elles.

Mais, outre que ce mode de classement suppose, dans ceux qui ont besoin de consulter un armorial, la connaissance du dictionnaire héraldique tout entier, et, dans les gravures, dessins, peintures et sculptures à rapprocher des phrases descriptives, des détails assez corrects pour qu'il ne soit pas permis d'hésiter dans l'appellation de plusieurs signes analogues, il suffit de savoir qu'on voit souvent figurer, dans le même écu, trois ou quatre signes héraldiques différents, pour se faire une idée de l'imper-

fection du système de classification armoriale par ordre alphabétique.

Un exemple fera mieux comprendre cette imperfection.

Si, dans un armorial de Normandie, classé d'après le système alphabétique, on voulait rechercher à quelle famille appartient un écu représenté et nettement caractérisé :

De gueules, à la fasce d'argent, chargée d'un croissant de sable, et accompagnée, en chef de deux fermaux d'or et, en pointe, d'une hure de sanglier arrachée d'argent ; il faudrait, pour acquérir la certitude que cet écu est ou n'est pas décrit ou figuré dans l'armorial, consulter successivement les mots Fasce, Croissant, Fermaux, Hure et Sanglier, parce qu'il a pu être répertorié à l'un aussi bien qu'à l'autre de ces mots.

Or, comme dans toute classification, chaque chose ne doit avoir qu'une place indiquée d'avance et invariable, et que le système armorial alphabétique en a plusieurs, il en résulte que ce système est défectueux et qu'il est nécessaire d'y substituer une véritable méthode.

Une méthode, en général, quelqu'en soit l'objet, doit être ou *naturelle*, c'est-à-dire dérivant de la nature même de la science à laquelle elle s'applique, ou *artificielle,* c'est-à-dire tendant à son but par des divisions arbitraires et en quelque sorte mécaniques.

Les méthodes naturelles sont les plus logiques, les plus dignes des efforts des hommes spéciaux ; elles seraient les seules admises si elles étaient les plus faciles, mais c'est précisément le contraire qui arrive, soit parce que l'intelligence d'une méthode naturelle suppose des connaissances déjà étendues de la science dont elle résume les éléments, soit parce que les méthodes artificielles, précisément parce qu'elles groupent les choses et les êtres suivant des signes très-apparents, sont plus facilement

saisissables, celles-ci sont généralement préférées dans la pratique.

La méthode que nous proposons aujourd'hui pour classer l'armorial de l'Yonne, et qui consiste en un seul tableau analytique, participe de ces deux natures.

Toutes ses grandes divisions sont naturelles, c'est-à-dire conformes aux règles héraldiques, mais leurs subdivisions sont artificielles, de manière à donner des groupes bien tranchés et toujours susceptibles d'être divisés encore et subdivisés, suivant l'importance de la matière.

Notre méthode forme cent groupes. Sans nouvelles subdivisions, elle suffit par conséquent au classement de 2,000 armoiries, à 20 en moyenne par section, d'où il résulte qu'on peut, en un seul coup d'œil, comparer l'écu à déterminer avec ceux décrits ou figurés dans chaque groupe placé sous le numéro correspondant au chiffre indicateur du tableau analytique.

Les connaissances que l'usage de cette méthode implique se réduisant du reste aux plus simples notions de l'art héraldique, telles qu'on peut les apprendre en quelques heures ; nous n'avons à donner que bien peu d'explications sur les difficultés qu'elle présentera dans la pratique.

Les émaux n'ont motivé aucune de nos divisions, parce que chaque groupe représente en quelque sorte un genre et que les émaux ne peuvent caractériser que les espèces.

En effet, avant le temps où le père Sylvestre Pierre-Saincte imagina de représenter les métaux et les couleurs par un pointillé et des traits en hâchures, les armoiries figurées dans les sceaux n'offrent aucun indice à cet égard, et, depuis l'époque où l'invention du savant jésuite est devenue d'un usage général, elle est restée toutefois à peu près sans application pour la sculpture.

Plusieurs familles portent quelquefois les mêmes meubles, les mêmes pièces honorables. Dans ce cas, lorsque l'indication des émaux manque, il est rare qu'en s'aidant des convenances locales, l'archéologue éprouve à résoudre la question une difficulté sérieuse.

Nous avons assimilé aux *fasces*, les *jumelles* et les *tierces*, et nous n'avons considéré le *lambel* que comme un signe négatif, parce qu'il ne sert jamais à distinguer les familles, mais seulement les diverses branches d'une même maison.

Quant aux *fourrures*, nous les avons réunies aux *semés* dont elles ont absolument l'aspect.

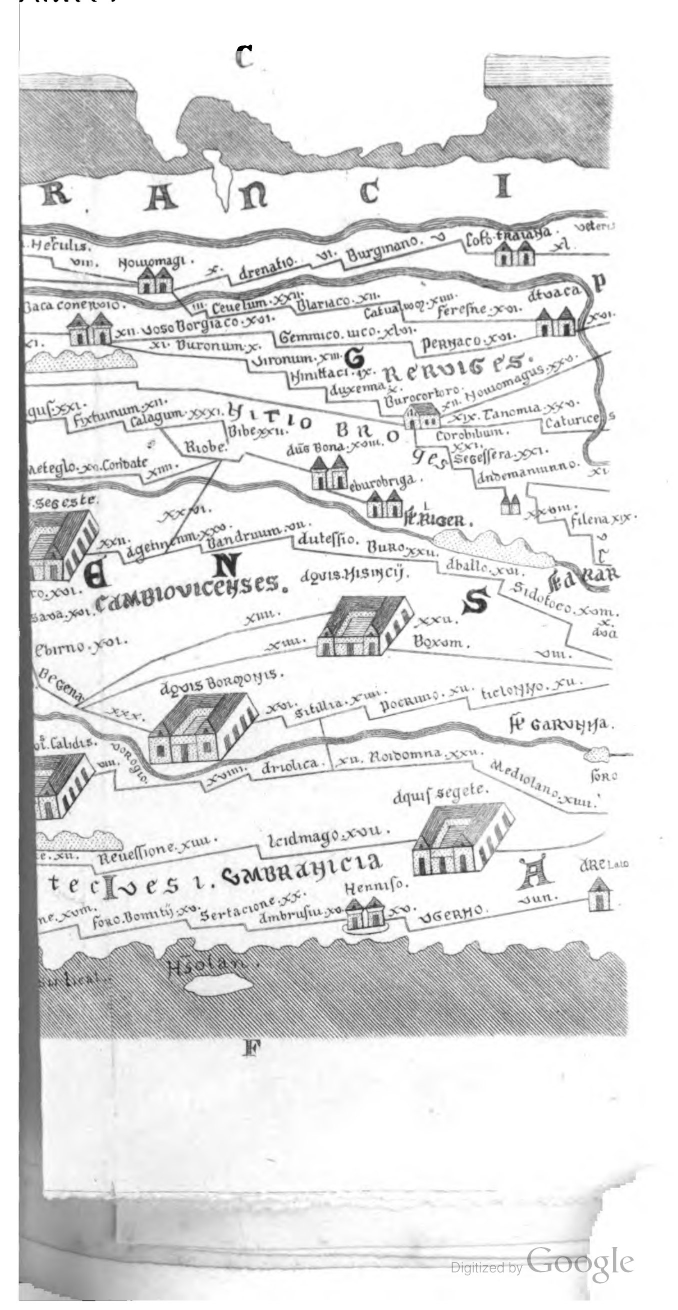
Enfin, tout écu *écartelé* ne figure dans la section qui concerne cette forme qu'autant que ses quartiers représentent dans leur ensemble, dans leur état complexe, les armes d'une seule famille. Toutes les fois que les divers quartiers indiquent des familles différentes, chacun d'eux se blasonne et se porte séparément à la section à laquelle il appartient.

Notre méthode n'est pas certainement sans défauts, mais elle a la sanction de l'expérience, et son mécanisme est d'un usage si facile que la conviction profonde de son utilité pratique nous détermine à la faire connaître dès aujourd'hui.

DÉY.



rance.



C
R A N C I
Noviomagi
drenatio
Burginano
Cost. traiana
veteris
Ceuelum
Blariaco
Catualium
feresne
Atuaca
Baca conervio
Duroico Regum
Gemmico. uico
Pernaco
Duronum
Vironum
Hunittaci
Nerviges.
duxenna
Durocortoro
Noviomagus
Fixtunum
Calagum
Bibe
Riobe
Tanomia
Caturices
Corobilium
Segessera
Andemantunno
eburobriga
fl. Liger.
filena
Agedincum
Bandritum
Autessio.
Buro
Aballo
fl. Arar
Sidoloco
Aquis. Nisincij
Cambiovicenses.
S
Boxum
Cebrino
Aquis Bormonis
Sitillia
Pocrinio
Telonno
fl. Garunna.
Aq. Calidis
Vorogio
Ariolica
Roidomna
Mediolano
foro
Aquis segete
Revessione
Icidmago
tectoses i. Ambrancia
Hennisso
Arelato
Foro Domitij
Sertacione
Ambrusiu
Vgerno
F

e France.

C

e v i a.

Noviomag. xu.
Tabernis. xi.
Saletione. xvu.
Brocomacus. vu.
Argentorate.
xu. Helellum. xu.

s a g v s

Tabernis.

xu.

rge. xu.

Cambete.

vu.

Betenisca. x. Salodurum. xxu.

Pennolucos. xuu. Tarnaias. xu. Octoduro. xxv. In summo Pennino.

xuu. Bergintrum. xu. In alpegraia.

ORSUS RIA

vi. Ariolica. xvi.

xuu

Eudracinum

G y v m.

H a b v r h i.

padus.

Eacnone. vuu. Martis.

xvu.

fevos.

H a n t v a n i.

vulpis.

B a g i t f y h i

locus

I G

nello. vuu. in alpe Maritima.

v uu.

Albentimillo. xvi. Costa Bellene. Luco Boramni. xv. Albincavno.

vadis. sobates

xxix.

vui.

maria

F

NOTE SUR UNE CARTE DE LA GAULE,

TIRÉE DE LA CARTE DE PEUTINGER.

Conrad Peutinger, savant antiquaire allemand de la fin du XVe siècle, avait reçu en don, de Conrad Celtes, une carte découverte dans une bibliothèque à Spire. Il y reconnut l'*Itinéraire* d'Antonin, exécuté, selon les uns, à Constantinople, en 393, par ordre de Théodose, et selon les autres, en 435. La mort l'empêcha de la publier; mais Marc Velser, Vénitien, son parent, ayant retrouvé le manuscrit dans sa bibliothèque, en prit une copie exacte réduite au tiers, qu'Ortellius fit graver en 1598. On a reproduit plusieurs fois la carte de Velser, jusqu'à ce que Scheyle en ait donné, en 1753, une édition complète, d'après l'original qui était passé de la famille Peutinger à la Bibliothèque impériale de Vienne, en 1715.

La carte originale de Peutinger a un pied de haut sur vingt pieds huit pouces de long; elle comprend toute l'étendue de l'empire romain, depuis Constantinople jusqu'à l'Océan et depuis les côtes d'Afrique jusqu'au nord de la Gaule. Mais la disposition de cette vaste étendue de pays y est bien défigurée, et l'on a cru longtemps que la carte était due à un homme dépourvu des plus simples notions de géographie.

Cependant, M. Buache (1), à la suite d'un Anglais qui avait

(1) Mém. de l'Acad. des Sciences, 1761, p. 141.

soutenu que le raccourci de cette carte était conventionnel, est arrivé à reconnaître qu'elle était construite avec plus d'art qu'il n'y paraissait d'abord, et que les irrégularités apparentes qu'on y observe y avaient été introduites à dessein et pour tirer le meilleur parti possible du sujet. Il remarqua, en effet, que presque toutes les routes romaines s'étendant de l'est à l'ouest, on a dû avoir besoin de plus d'exactitude dans ce sens que dans la hauteur.

La carte, ajoute la Notice que nous résumons, est une carte plate construite sur deux échelles; celle des longitudes fort grandes, et celle des latitudes beaucoup plus petite. L'auteur qui l'a composée s'était donc bien rendu compte de ses dispositions.

Le fragment que nous joignons au Bulletin est réduit aux deux tiers, et il concerne spécialement la Gaule. Nous l'avons obtenu de la Société des Antiquaires de France, qui l'a publié il y a quelques années et qui l'a reproduit d'après la Table publiée à Leipzig, en 1824, par les soins de l'Académie de Munich.

L'examen de la partie de la carte qui nous intéresse plus particulièrement, nous fait reconnaître le passage de la grande voie d'Autun à Boulogne, qui, de la première ville à Sidolocum,

compte	XVIII	lieues gauloises	ou XXVII	milles romains	;
de Sidolocum à Aballo	XVI	id.	XXIV	id.	;
d'Aballo à Autessiodurum	XXII	id.	XXXIII	id.	.

Le tracé qui paraît interrompu d'Autessiodurum à Eburobriga (XXII lieues gauloises ou XVIII milles romains) existait cependant et allait de là à Augustobona (Troyes), etc.

Une deuxième voie se dirige d'Auxerre sur Orléans, et l'on compte de la première ville à

Bandritum VII lieues gauloises ou X milles romains 1/2;

de Bandritum à Agetincum	XXV (1)	l. gaul.;	
d'Agetincum à Aquis Segestæ	XXII	id.	XXXIII mil. rom.;
d'Aquis Segestæ à Fines	XXII (2)	id.	
de Fines à Cenabum	XV (3)	id.	

Une troisième route se dirige d'Agetincum sur Riobe (Orby), et compte XXVI lieues gauloises ou XXXIX milles romains.

La lieue gauloise était employée dans les provinces celtique et belgique, tandis que dans l'Aquitaine et dans la province romaine on se servait du mille romain (4). Il faut donc compter comme lieues gauloises les chiffres joints aux noms de notre pays. On sait que la lieue gauloise équivalait à 1,500 pas romains ou 2,210 mètres 20 centimètres, et que le mille romain valait 756 toises ou 1,473 mètres 50 centimètres.

Nous ne nous arrêterons pas à rechercher si les attributions qu'on a faites de plusieurs des lieux de nos contrées tels que Bandritum et Eburobriga, à des villes ou à des villages modernes, sont absolument hors de contestation; nous avons voulu seulement mettre nos confrères à même de se servir de la carte la plus ancienne que l'on connaisse sur les Gaules.

LES SECRÉTAIRES.

(1) Réduites à 17 lieues ou à 25 milles 1/2 par M. Walcknaër. (*Géographie des Gaules*, t. III, Itinéraires, n° 94).

(2) Réduites à 15 lieues ou à 22 milles.

(3) Réduites à 10 lieues ou à 15 milles.

(4) Walcknaër, *Géographie des Gaules*, t. III, Introduction, XLVII.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,

Pendant le 1er trimestre de 1855.

1855.

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES — température minimum.	température maximum.	température moyenne.
1	760mm26	758mm74	mm	756mm80	+ 3 2	+ 9 0	+ 6 10
2	754 72	755 72	756 62	757 52	+ 5 7	+ 9 2	+ 7 45
3	757 02	758 42	759 22	759 72	+ 5 2	+ 9 0	+ 7 10
4	761 32	761 59	761 09	761 49	+ 6 6	+ 9 2	+ 7 90
5	762 01	761 89	762 09	762 69	+ 5 4	+ 9 0	+ 7 20
6	764 81	765 01	765 61	766 61	+ 6 0	+ 8 5	+ 7 25
7	766 81	766 88	766 88	766 88	+ 5 4	+ 8 2	+ 6 80
8	767 41	767 01	766 11	765 73	— 0 5	+ 6 2	+ 2 85
9	764 96		764 16	764 54	— 1 5	+ 3 0	+ 0 75
10	764 66	764 26	764 16	764 26	— 0 2	+ 4 8	+ 2 30
11	763 48	763 52		763 26	— 2 8	+ 2 5	— 0 15
12	764 58	764 84	764 36	765 28	— 3 8	+ 1 6	— 1 10
13	764 78	764 02	762 59	762 66	— 1 0	+ 4 0	+ 1 50
14	762 38	761 97	762 64	763 28	— 1 8	+ 3 2	+ 0 70
15	765 00	764 40	761 88	760 38	— 5 9	+ 1 7	— 2 10
16	756 21	754 69	753 69	752 49	— 0 9	+ 2 2	+ 0 65
17	750 44	749 64	750 14	750 46	— 9 0	+ 0 5	— 4 25
18	750 98	750 98	750 94	750 98	— 9 5	— 7 0	— 8 25
19	750 62	750 06	748 68	747 62	—15 5	— 8 0	—11 75
20	746 82	747 42	748 02	748 94	—14 2	— 8 0	—11 10
21		750 15	750 14		—15 4	— 5 0	—10 20
22	753 52	753 30	753 80	755 00	—10 5	+ 1 4	— 4 55
23	752 18	751 08	750 06	750 76	— 3 0	+ 3 3	+ 0 15
24	751 86	752 16	752 39	753 33	— 2 0	+ 2 5	+ 0 25
25	754 35	754 13	753 63	752 95	— 5 0	— 0 8	2 10
26	752 86	753 03	753 03	753 75	— 7 5	0 0	— 3 75
27	752 10	750 69	749 99	749 96	—11 0	— 0 3	— 5 65
28	750 26	750 07	750 03	750 56	— 9 5	— 2 0	— 5 75
29	748 12	746 50	743 88	742 68	—13 0	— 1 6	— 7 30
30	743 10	743 70	743 16	742 16	— 5 5	+ 0 5	— 2 50
31	740 14	740 32	738 94	738 22	— 5 5	+ 7 2	+ 0 85
moyennes du mois.	756 59	755 87	755 45	756 03			

Plus grande élévation 767,41, le 8, à 9 h. du mat.
Moindre élévation 738,22, le 31, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 9,2, le 2 et le
Minimum extr. — 15,5, le 19.
Différence des extrêmes 24,7.
Moyenne du mois — 0,67.
Moyenne de la variabilité jo
lière 6,16.

…nvier.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
…midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
	O.	couvert	petite pluie	mm	
	N.	id.	pluie		
	N.-O.	brouillard	couvert		
	N.	id.	brouillard		
	E.	id.	id.	9 9	
	O.	couvert	couvert		
	E.	id.	id.		
	N.-E.	id	beau		
	N.-E.	brouillard	couvert		
	N.-O.	id.	beau	0 1	
	N.	très-beau	très-beau		
	N.-E.	id.	id.		
	E.	couvert	id.		
	N.-E.	très-beau	id.		
	O.	couvert	neige	» »	
	O.	id.	id.		
	E.	neige	id.		
	N.-E.	couvert	très-beau		
	N.-E.	très-beau	id.		
	O.	neige	neige	2 7	
	S.-E.	très-beau	très-beau		
	S.-O.	neige	neige		
	O.	id.	id.		
	N.-O.	nuageux	couvert		
	E.	brouillard	brouillard	8 5	
	N.	id.	beau		
	E.	très-beau	quelq. nuag.		
	N.-E.	id.	très-beau		
	E.	brouillard	couvert		
	N.-E.	couvert	couv., p. pl.		
	S.	brouillard	pluie	2 4	

…x et couverts, ou jours de beau temps 13. …rouillard 9. …luie 4. …eige 6. …elée 24.	mm 23 6

1855.

JOURS du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.		à midi.		à 3 heures du soir.		à 9 heures du soir.		OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.		température maximum.		température moyenne.		différence des
1	747mm	22	748mm	82	750mm	12	750mm	71	+ 1	0	+ 7	2	+ 4	10	6
2			748	15	747	69	746	02	— 0	4	+ 7	2	+ 3	40	7
3	744	20	744	78	743	96	744	16	+ 3	4	+14	2	+ 8	80	10
4	740	86	740	44	739	72	739	54	+ 7	2	+12	8	+10	00	5
5	738	86	738	33	738	05	737	86	+ 4	8	+ 8	8	+ 6	80	4
6			737	13	737	86	739	36	+ 3	0	+ 8	3	+ 5	65	5
7	742	28	743	46	744	01	744	76	+ 1	8	+ 7	2	+ 4	50	5
8			742	94			743	36	— 0	2	+ 8	2	+ 4	00	8
9	744	48	744	66	744	66	743	08	+ 0	2	+ 6	0	+ 3	10	5
10	745	60	745	88	745	58	744	38	+ 1	0	+ 4	8	+ 2	90	3
11	740	50	737	98	736	58	735	09	+ 1	2	+ 6	2	+ 3	70	5
12	733	01	733	71	734	51	736	02	— 0	2	+ 5	2	+ 2	50	5
13	734	43	731	81	729	63	728	91	— 1	6	+ 1	2	— 0	20	2
14	726	75	728	30	732	05	737	04	— 5	2	— 0	8	— 3	00	4
15	745	34	746	78	750	32	750	74	— 8	8	0	0	— 4	40	8
16	750	48	748	26	744	96	741	56	—12	5	— 1	2	— 6	85	11
17			743	46			745	06	— 5	3	— 1	3	— 3	30	4
18	748	48	749	06	748	66	748	36	— 7	0	— 3	3	— 5	15	3
19	748	92	749	26	747	56	745	98	—12	2	— 0	2	— 6	20	12
20	740	48	739	80	740	60	743	72	— 2	2	+ 7	2	+ 2	50	9
21	748	24	750	31	750	71	750	94	— 3	2	+ 2	0	+ 0	60	5
22	752	24	752	11	752	21	752	21	+ 0	2	+ 5	0	+ 2	60	4
23	751	44	751	24	750	70	751	91	— 1	8	+ 5	3	+ 1	75	7
24	754	01	754	30	753	59	752	30	— 0	8	+ 5	0	+ 2	10	5
25			745	98	745	28	743	28	+ 2	0	+10	2	+ 6	10	8
26	742	46	743	24	743	54	746	00	+ 7	5	+12	4	+ 9	95	4
27	748	20	749	33	749	13	748	45	+ 6	0	+11	2	+ 8	60	5
28	749	05	749	10	751	01	751	85	+ 6	0	+12	6	+ 9	30	6
moyennes du mois.	744	24	744	24	744	33	744	45							

Plus grande élévation 754,30, le 24, à midi.
Moindre élévation 726,75, le 14, à 9 h. du matin.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 14,2, le 3.
Min. extrême — 12,5, le 16.
Différence des extrêmes 26,7.
Moyenne du mois + 2,64.
Moyenne de la variabilité jo[urna]lière 6,34.

rier.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
di.	après midi.	avant midi.	après midi.	mm	
	O.	couvert	couvert		
	E.	id.	id.		
	S.-O.	pluie	id.		
O.	S.-O.	id.	id.		
O.	S. O.	id.	pluie	22 8	
	S.-S.-O.	couvert	couvert		
	O.	brouil. t.-ép.	id.		
E.	S.-S-E.	couvert	id.		
	S.	beau	id.		
.	N.-E.	couvert	id.	1 0	
E.	E.	id.	pluie		
E.	N.-E.	pluie	neige		
	N.	couv. neige	couvert		
	N.-O.	id.	id.		
	O.	neige	id.	12 0	Il est tombé une neige abondante pendant la nuit du 16 au 17.
.	E.	couvert	neige		
E.	N.-E.	neige	id.		
N.-E.	N.-E.	couvert	couvert		
E.	N.-E.	beau	id.		
	S.	pluie	id.	26 0	
	S.	couvert	couv., neige		
O.	S.-O.	id.	id.		
O.	O.	brouil. t.-ép.	couv., pluie		
	O.	id	id. id.		
	O.	pluie	id.	8 6	
	O.	couv., pluie	id.		
	O.	pluie	id.		
S.-O.	N.	couvert	id.	3 4	
beaux et couverts, ou jours de beau temps 10. de brouillard 2. de pluie 11. de neige 6. de gelée 14.				mm 73 8	

1855.

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence
1	751mm63	750mm83	748mm93	750mm83	+ 4 5	+11 3	+ 7 90	6
2	747 53	745 81	743 61	741 30	+ 6 2	+12 2	+ 9 20	6
3	737 13	737 71	738 91	741 52	+ 7 7	+12 3	+10 00	4
4	747 79	747 97	746 55	746 11	+ 2 4	+10 8	+ 6 60	8
5	745 44	745 05	745 59	746 41	0 0	+11 8	+ 5 90	[illegible]
6	749 63	750 12		750 61	+ 0 3	+12 0	+ 6 15	[illegible]
7	748 73	748 07	747 27	748 41	0 0	+11 0	+ 5 50	[illegible]
8	750 65	750 53		733 15	— 0 4	+ 9 8	+ 4 70	10
9	752 85	752 83	751 87	751 99	— 3 5	+ 3 7	+ 0 10	7
10	750 79	750 31	749 23	749 25	— 1 6	+ 3 8	+ 1 10	[illegible]
11	745 80	745 10		741 30	— 1 6	+ 3 4	+ 0 90	[illegible]
12	732 11	729 22	729 22	729 96	— 0 2	+10 0	+ 4 90	[illegible]
13	735 67	736 11	738 69	739 82	+ 3 4	+ 8 4	+ 5 90	[illegible]
14	744 84	745 83	745 49	745 51	— 0 7	+ 8 5	+ 3 90	[illegible]
15	747 85	747 99		748 71	+ 2 5	+ 9 2	+ 5 85	[illegible]
16	746 80	748 18	748 83	749 96	+ 5 2	+13 0	+ 9 10	[illegible]
17	750 46	748 90	747 61	745 85	+ 3 0	+15 5	+ 9 25	[illegible]
18	753 28	754 29	754 11		+ 3 5	+14 5	+ 9 00	[illegible]
19	755 65	755 93	755 19	754 56	+ 5 8	+11 3	+ 8 55	[illegible]
20	750 29	748 06	744 79	742 24	— 0 2	+16 4	+ 8 10	[illegible]
21	734 35	733 02		729 66	+ 5 5	+17 5	+11 50	[illegible]
22	725 21	722 96	722 96	720 00	+ 5 5	+14 0	+ 9 75	[illegible]
23	726 41	728 58	729 68	732 50	+ 6 5	+11 2	+ 8 85	[illegible]
24	731 60	730 35	728 30	727 90	+ 6 6	+14 8	+10 70	[illegible]
25	731 12	733 30	735 89	740 40	+ 1 0	+ 9 0	+ 5 00	[illegible]
26	741 22	742 08	742 96	744 12	+ 1 0	+ 7 3	+ 4 15	[illegible]
27	748 57	749 71	750 61	752 83	— 1 6	+ 6 0	+ 2 20	[illegible]
28	755 05	756 13	756 46	757 41	— 2 8	+ 8 8	+ 3 00	[illegible]
29		758 07		759 32	— 2 2	+ 7 4	+ 2 60	[illegible]
30	760 67	760 77		760 49	— 0 8	+ 6 0	+ 2 60	[illegible]
31	759 30	758 33	757 33	757 23	— 3 0	+ 6 8	+ 1 90	[illegible]
moyennes du mois.	745 28	745 54	744 17	745 34				

Plus grande élévation 760,77, le 30, à midi.
Moindre élévation 720,00, le 22, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 17 5, le 21
Minimum extr. — 3,5, le 9.
Différence des extrêmes 21,0.
Moyenne du mois + 5,96.
Moyenne de la variabilité jo[…]lière 8,57.

ars.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
0.	S.-O.	couvert	pluie	mm	
i.	O.	petite pluie	id.		
).	S.-O.	couvert	petite pluie		
).	S.-E.	très-beau	nuageux		
E.	S.-S.-E.	nuageux	petite pluie	17 1	
.-O.	S. O.	brouillard	très-beau		
.-O.	E.	nuageux	nuageux		
E.	N.-E.	brouillard	beau		
.	N.	couvert	couvert		
-0.	O.	neige	couvert	» »	
).	S.	id.	id.		
.-O.	O.	petite pluie	couv., pluie		
.	O.	couvert	couvert		
0.	S.-O.	id.	pluie		
.	S.-O.	id.	couvert	6 3	
.	O.	pluie	nuageux		
	S.-O.	couvert	petite pluie		
	O.	très-beau	nuageux		
	S.-O.	pluie	très beau		
	E.	brouillard	couvert	4 2	
	S.	couvert	pluie		Grand vent.
).	S.-O.	pluie	forte pluie	.	Grand vent dans la soirée.
	O.	petite pluie	pluie		
.	S.	couvert	id.		
).	N.-O.	petite pluie	petite pluie	19 7	
	N.-O.	neige, couv.	nuageux		
-0.	N.	très-beau	très-beau		
	E.	id.	id.		
E.	N.-E.	beau	beau		
.	N.-N.-E.	très-beau	id.		
.	N. E.	couvert	couvert	0 1	

ux et couverts, ou jours de beau temps 11.
brouillard 3.
pluie 14.
neige 3.
gelée 14.

Total : mm 47 4

MOUILLOT,
Maître-adjoint à l'Ecole normale.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

M. Challe père fait hommage, à la Société, de l'*Annuaire de l'Institut des Provinces* pour 1855, de la part de M. de Caumont.

M. de Voucoux fait hommage d'un Mémoire sur la colonne de Cussy.

M. Gosse, de Genève, envoie une Notice sur d'anciens cimetières en Savoie.

Election. — M. Paul Bert, présenté par MM. Challe et Quantin, est élu membre titulaire.

Présentation. — M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire.

M. le Président consulte la Société sur l'époque à laquelle il conviendrait de placer la séance publique de cette année.

14

La Société, après en avoir délibéré, décide que la séance aura lieu le jeudi 28 juin, à une heure précise après midi.

Elle arrête ensuite les principales dispositions à prendre par le Bureau pour cette réunion.

Les membres seront invités à envoyer, pour le 10 juin, les Mémoires destinés à être lus.

Un membre fait observer que le délai prescrit pour le dépôt des Mémoires ne pourrait pas concerner les membres de la Société de Sens, qui doivent à cet égard conserver toute latitude.

La Société, adoptant cette observation, mais jugeant cependant nécessaire de connaître un peu à l'avance tous les Mémoires destinés à être lus, décide que les travaux des membres de la Société de Sens seront remis 3 jours avant la séance.

M. Cotteau dépose sur le bureau la suite de ses Études paléontologiques sur les Mollusques fossiles de l'Yonne.

M. Challe père rend compte des travaux du Congrès des Sociétés des provinces, tenu à Paris le 20 mars dernier. Il dépose ensuite sur le bureau plusieurs exemplaires du Discours qu'il a prononcé en qualité de Président, lors de la clôture de cette Assemblée.

La séance est levée.

SÉANCE DU 13 MAI 1855.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

La Société d'Emulation du Doubs fait envoi de la 2e livraison du 6e vol. de ses Mémoires.

La Société d'Emulation des Vosges adresse le 2e cahier du t. VIII de ses Mémoires.

Présentation. — M. le Président annonce la présentation de trois membres titulaires et d'un membre correspondant.

Publication de l'Histoire du Comté de Saint-Fargeau. — M. le Président donne communication d'une lettre de M. Déy, portant en substance que l'Imprimeur de la Société se chargeant d'éditer son *Histoire du Comté de Saint-Fargeau* après qu'elle aura paru dans le Bulletin, il est heureux de pouvoir exonérer la Société de la dépense qu'elle s'était imposée en faveur de cette publication.

M. le Président, au nom de la Société, donne acte à M. Déy de cette communication, et le remercie d'avoir bien voulu conserver au Bulletin la première publication de son important travail.

Communication. — M. le Président rend compte à la Société de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc à Orléans, et plus particulièrement aux points de vue histo-

rique et archéologique. La Compagnie a entendu cette communication avec le plus vif intérêt.

La Commission des Antiquités du Loiret, qui siége à Orléans, ayant offert l'échange de son Bulletin, la Société autorise MM. les Secrétaires à prendre les dispositions nécessaires pour réaliser cette proposition.

M. Quantin donne lecture d'un fragment de description des Travaux décoratifs exécutés dans l'église de l'Abbaye de Vauluisant, par l'abbé Anthoine Pierre, au commencement du XVIe siècle. Cette relation est tirée d'un manuscrit de ce monastère.

La séance est levée.

SÉANCE DU 3 *JUIN* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Paul Bert dépose sur le bureau 17 oiseaux empaillés destinés à la collection ornithologique.

Elections. — MM. Dubon, inspecteur des forêts à Auxerre, présenté par MM. Motheré et Quantin ;

Rouillé, imprimeur à Auxerre, présenté par MM. Déy et Ribière ;

Eugène Perriquet, étudiant en droit, présenté par MM. Challe et Quantin ;

Gustave Perriquet, étudiant, à Auxerre, présenté par MM. Challe et Quantin;
sont élus membres titulaires de la Société.

M. A. Devéria, conservateur au département des Estampes de la Bibliothèque impériale, présenté par MM. Challe, Déy et Quantin, est nommé membre correspondant.

Présentation. — M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire.

La Société prend quelques dispositions pour la séance publique du 28 de ce mois.

M. Chérest est prié de préparer quelques morceaux de musique religieuse du XIIIe siècle, tirés du *Missel de l'Ane*, pour les faire chanter à cette réunion.

M. Edmond Challe se charge de rédiger un Rapport sur l'état des collections de la Société.

M. le Président rend compte à la Société d'une lettre de M. Ministre de l'Instruction publique, portant allocation de 300 fr. pour l'année 1855. La Compagnie voit dans cette libéralité une nouvelle preuve de l'intérêt que S. Exc. veut bien prendre à ses travaux, et elle charge M. le baron Chaillou des Barres de lui faire agréer l'expression de toute sa reconnaissance.

La séance est levée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

La grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Auxerre, où se tient la séance, est décorée de tableaux parmi lesquels on remarque les portraits des principales illustrations du département.

Sont appelés à composer le Bureau : MM. Prou, président de la Société Archéologique de Sens ; David, président de la Société Littéraire de Joigny ; Chauveau, vicaire général du diocèse de Sens ; Challe père et Duru, vice-présidents, et Quantin, secrétaire de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Un public nombreux et d'élite avait répondu à l'appel de la Compagnie.

A deux heures, M. le Président prend la parole et rend compte des travaux accomplis par la Société pendant le cours des années 1853 et 1854. Ce résumé présente l'analyse complète des Mémoires publiés et en fait ressortir l'importance et le caractère. M. le Président termine en se félicitant des relations cordiales qui existent entre les Sociétés de Sens et d'Auxerre.

M. Chauveau donne ensuite lecture d'un *Mémoire sur les Catacombes de Paris, Naples et Rome.*

M. Edmond Challe lit une *Notice sur le Musée et le Jardin botanique d'Auxerre.*

La séance est suspendue pendant quelque temps, et les élèves de l'École normale exécutent, sous la direction de M. Grapin, leur professeur de musique, trois morceaux de chant extraits du *Missel de l'Ane*, manuscrit du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque de Sens, attribué à l'archevêque Pierre de Corbeil, et sur lequel M. Chérest a publié une Étude dans le Bulletin de 1851.

La séance est ensuite reprise, et M. le Président donne successivement la parole à M. Courtaut qui lit une *Esquisse géologique sur le Sénonais ;*

A M. Déy, pour une *Notice historique sur les Vins d'Auxerre ;*

Et à M. Challe père, pour une Étude intitulée : *Auxerre il y a cent ans.*

La séance est terminée par la lecture de deux Fables tirées d'un recueil nouvellement imprimé, dont l'auteur, M. l'abbé Duru, a fait hommage à la Société.

L'heure avancée n'a pas permis de lire plusieurs autres Mémoires intéressants qui avaient été annoncés à la Commission chargée d'organiser la séance.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES VINS D'AUXERRE.

§ Ier.

Ce serait une étude intéressante que de rechercher à quelle époque et sur quels points la vigne a d'abord été implantée dans les Gaules; en quels lieux elle a plus ou moins promptement périclité et disparu; en quels lieux enfin elle s'est rapidement développée et maintenue florissante.

Il serait curieux de connaître les vignobles qui ont glorieusement traversé la plus longue série de siècles et qui produiraient, dans cette vérification de titres de noblesse, les plus vieux parchemins.

En attendant des compétiteurs, nous venons aujourd'hui placer aux premiers rangs le vignoble d'Auxerre.

Suivant Alagus et Rainogala, qui ont écrit la vie de saint Germain, cet évêque, mort vers le milieu du Ve siècle, possédait des vignes à Auxerre où il est né; et, suivant Héric, qui a consacré un poème à la mémoire de l'illustre prélat, ces vignes fournissaient d'excellents vins dont il faisait largement honneur à ses hôtes :

« Quæ veniunt patriis, et prima plurima terris,
» Vina ministrabant gemmæ pretiosa capaces. »

Le testament de saint Vigile, charte authentique de l'an 680, constate un fait également important, c'est que non-seulement

la vigne était alors cultivée à Auxerre, mais encore que nos bons aïeux, soit par une expérience déjà longue, soit par une intelligence qui ferait infiniment d'honneur à leur génie, exploitaient, il y a douze siècles, précisément les meilleurs crus de la contrée, *Migraine,* la *Chaînette* et les abords de la ville du côté de la porte de Paris.

La Chaînette, connue aussi sous le nom de clos Saint-Germain, du nom de l'abbaye qui le possédait, a été entourée de murs en 1309, et appartient aujourd'hui, pour la plus grande partie, à l'Asile départemental des Aliénés, en sorte qu'il est permis de dire historiquement que les sages ont planté la vigne des fous.

Les meilleures vignes de la côte de Migraine appartenaient à l'Evêché; et c'est à la haute position et aux nombreuses relations des évêques et des abbés que les vins d'Auxerre ont pu se produire et se faire une réputation dans le monde gourmand. Ils ne possédaient pas seuls toutefois le privilége de ces vins. Thomas de Loches, dont la chronique est rapportée dans le spicilége de Dachery, écrivait au Xe siècle qu'Ingelger, comte de Gâtinais, à la médiation armée duquel les habitants de Tours recoururent pour obtenir de ceux d'Auxerre la restitution du corps de saint Martin, tirait des vignes qu'il possédait au territoire de cette dernière ville des vins délicieux.

In Autissiodorensi urbe aulam propriam et vineas vini superlativi bajulas possidebat.

Mais un des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque de la ville d'Auxerre, le GESTA PONTIFICUM, nous a transmis une anecdote qui prouve que, mieux que personne, les prélats savaient faire de leurs vins un noble et gracieux usage.

C'était vers 1120. Depuis plusieurs années, on avait fait si peu de vin et le prix en était devenu si excessif que toutes les

communautés religieuses du diocèse étaient à la veille de ne boire que de l'eau.

Le bon évêque Hugues de Montaigu, ému d'une tendre pitié, fit vider ses celliers des bords de la Loire en faveur des moines des Roches, de Bourads et de La Charité. Mais d'autres religieux éprouvant les mêmes besoins, l'évêque, un jour, fait appeler son cellerier et descend avec lui dans ses caves d'Auxerre. Là, Moïse d'une nouvelle espèce, une baguette à la main, il frappe les futailles en disant : Cette pièce pour Pontigny! Celle-là pour Reigny! Celle-ci pour les Dames de Crisenon!... Celle-ci, dit le cellerier stupéfait... mais, Monseigneur, c'est du Migraine!... C'est du Migraine, Monseigneur, vous n'y pensez pas; les Dames de Crisenon recevront avec bien de la joie, je vous assure, du vin de moindre qualité. Cellerier, répondit le prélat, vous n'entendez rien aux affaires de Dieu. Ce qui est dit est dit. Parole d'évêque est mot d'Evangile; exécutez mes ordres.

Hugues de Montaigu mande aussitôt le dépensier des religieuses pour qu'il enlève le vin et le conduise à sa destination. Celui-ci arrive, le goûte, apprécie en expert la qualité; en économe la richesse du présent; et, pour résister vertueusement peut-être à la tentation, il s'empresse non pas d'enlever le vin mais de chercher un acheteur, résolu de s'en procurer de moindre valeur et d'augmenter, avec le bénéfice de cette spéculation, la caisse un peu légère du couvent.

Instruit des intentions du moine, l'évêque le fit appeler et s'offrit pour acheteur. Le marché se conclut, l'argent fut compté et le prélat, s'adressant à l'honnête dépensier :

— Le vin est bien à moi, maintenant?

— Certainement, Monseigneur, et il est payé au-delà de mes espérances.

— Sachez donc, cette fois, que j'en dispose de nouveau en faveur des bonnes sœurs de Crisenon et que je veux qu'elles en usent comme je le désire.

Une autre anecdote, recueillie par Lambert d'Ardres et rapportée dans l'Art de vérifier les Dates, indépendamment de son mérite personnel, prouvera que, malgré la difficulté des voies de communications, le vin d'Auxerre savait aller partout où parvenait sa réputation et la soutenir, même en s'associant, sans en altérer la qualité, aux meilleurs vins du monde.

Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, venant de visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorberi, avec une suite nombreuse de seigneurs français, accepta l'hospitalité que lui offrit, dans son château d'Ardres en Flandre, Beaudoin II, comte de Guines.

La réception fut magnifique, et les meilleurs vins de la Grèce prodigués aux convives furent trouvés si généreux que, pour en tempérer l'action, les Français crurent prudent de demander de l'eau. Les valets apportèrent des cruches et remplirent les coupes demi-vides.

L'archevêque ne trouvant pas la qualité du vin altérée par ce mélange, soupçonna quelque supercherie et demanda une coupe de l'eau qu'on leur avait servie. Le comte alors, pris au piége, feignit d'être ivre, s'empressa de satisfaire lui-même au désir du prélat et par une habile maladresse parvint à briser les cruches dans le buffet.

L'eau qu'elles contenaient était du vin d'Auxerre, le plus exquis, *Autissiodoricum vinum pretiosissimum.*

Cette gentillesse, ajoute Lambert, divertit Guillaume de Champagne et mérita au comte son pardon.

Deux siècles plus tard, le vin d'Auxerre n'avait rien perdu de sa réputation en Flandre.

En 1334, le comte Guillaume de Hainaut réunit, dans un splendide banquet, un grand nombre d'illustres seigneurs et de nobles dames. Le menu du souper à six services, dont la chronique de Valenciennes nous a conservé le détail, comprenait notamment de la venaison de cerfs, des grues, des lamproies semées de cloux de girofle; des rôts de paons, de hérons et de butors; des loches frites et des blancs-mangers au sucre, semés les uns de grains de pommes de grenade, les autres d'amandes frites au miel; le tout arrosé de vins dignes de tels hôtes et de tels mets, des meilleurs vins de Saint-Jangou, d'Auxerre, de Beaune, du Rhin et de Tubranne.

Une circonstance heureuse vint bientôt accroître encore la réputation aristocratique des vins d'Auxerre, ce fut l'acquisition du comté par Charles V, en 1370. Ce prince trouva les vins de son nouveau domaine tellement de son goût qu'il y établit des pourvoyeurs en 1375.

Charles VI, Louis XI, Henri IV en firent aussi leur ordinaire; Louis XIV les adopta en 1680, et Louis XV suivit cet exemple.

Le bon vin, si l'on en croit Horace, a le privilége d'inspirer les poètes ; et, pour qu'on n'en puisse douter, il affirme avoir vu Bacchus lui-même donner des leçons de poésie :

« Bacchum in remotis carmina rupibus
» Vidi docentem, credite posteri. »

Il serait difficile toutefois de décider, d'une manière absolue, si c'est le poète qui doit sa gloire au bon vin, ou le bon vin au poète, et c'est pour cela qu'il est toujours permis de préférer l'un à l'autre.

Mais ce n'est point seulement l'imagination des poètes qu'a su échauffer le vin d'Auxerre, il a stimulé l'esprit des prosateurs, des géographes, des romanciers, des historiens, des écono-

mistes, des savants, des vignerons, des consommateurs, et, si l'on en croit un proverbe du XIIIe siècle, quand les Auxerrois n'appartenaient pas à plusieurs de ces catégories, ils étaient toujours au moins de la dernière. On disait alors :

Li mangears de Poitiers ; li musarts de Verduns ; li chanteors de Sens ; li beuveors d'Auxerre.

L'évêque François de Dinteville, qui aimait, dit l'abbé Lebeuf, à faire connaître les exquises qualités de son vin de Migraine, apportait tant de zèle à cette patriotique propagande, qu'il ne put échapper, malgré la gravité de son caractère, à la verve satyrique et plaisante de Rabelais :

« Le noble Pontife, dit-il, aymoyt le bon vin, comme faict
» tout homme de bien, pourtant avoyt il en soing et cure spé-
» ciale le bourgeon, père ayeul de Bacchus. Or est que plusieurs
» années il veid lamentablement le bourgeon perdu par gelées,
» bruïnes, frimatz, verglaz, froidures, gresles et calamitez ad-
» venues par les festes de saincts George, Marc, Vidal, Eu-
» trope, Philippe, saincte Croix, l'Ascension, et aultres, qui
» sont au temps que le soleil passe soubs le signe de Taurus.
» Et entra en ceste opinion que les saincts susdictz estoyent
» saincts gresleurs, geleurs et gasteurs du bourgeon. Pourtant
» vouloyt-il leurs festes translater en hyver, entre Noël et la
» Typhaine (ainsi nommoyt-il la mère des trois rois), les licen-
» ciant, en tout honneur et reverence, de gresler lors et geler
» tant qu'ilz vouldroyent. La gelée lors en rien ne seroyt dom-
» mageable, ainz evidemment profitable ou bourgeon. En leurs
» lieulx mettre les festes de sainct Christophle, sainct Jean De-
» collatz, saincte Magdalene, saincte Anne, sainct Dominique,
» sainct Laurent, voyre la mi-aoust colloquer en may. »

Et ce qui complète la plaisanterie, c'est que Le Duchat, l'annotateur de Rabelais, prit la chose au sérieux et que l'abbé

Lebeuf combattit sérieusement et de fort mauvaise humeur la note de Le Duchat !

Le vin, du reste, a joué à Auxerre un rôle important dans les affaires publiques, et, pendant plusieurs siècles, le budget municipal a eu un article intitulé : *Vins d'honneur*.

Ces vins d'honneur étaient de deux sortes :

Les uns, rouges, clairets ou blancs, alimentaient des fontaines à un ou plusieurs jets, les jours de réjouissances officielles. C'étaient les vins du peuple et ceux qui grevaient le moins la caisse municipale.

Les autres, *les meilleurs et les plus exquis qu'on put trouver,* étaient achetés par vingt, trente et jusqu'à soixante feuillettes, pour être offerts à Sa Majesté, aux princes et aux seigneurs de sa suite, et même, comme disaient les officiers municipaux, *à ceulx qui daignent nous favoriser de leur authorité crédist et assistance en nos affaires.*

Ces épices là, il faut en convenir, en valaient bien d'autres ; et si, ailleurs, on disait *graisser la patte,* on devait dire à Auxerre *humecter le gosier*.

Plus tard, à une époque dont un historien a pu dire :

« Des sociétés d'agriculture se formaient, les landes étaient » défrichées, les bestiaux multipliés, la précieuse pomme de » terre introduite en France par Parmentier. Les moines tâ- » chaient de se faire pardonner leurs richesses par leurs travaux » agricoles et l'amélioration du sort de leurs paysans.

» Les seigneurs tenaient à honneur de devenir des pères de » famille pour leurs vassaux. Il n'y eut qu'un concert de louan- » ges pour Louis XVI, quand il donna la liberté aux derniers » serfs des domaines royaux, à la demande de Necker et de » Voltaire. »

la vigne fut menacée à Auxerre de la plus désastreuse révolution.

M. Pasquier, prieur de Saint-Amatre, intenta aux vignerons de sa paroisse une action devant le bailliage, à l'effet de les faire condamner au paiement de la dîme du vin, qui n'avait jamais été perçue ni réclamée à Auxerre. Dans sa demande, couronnée d'un premier succès, il est vrai qu'il modère cette dîme au vingtième, nous ne saurions trop dire pourquoi, car *la dîme,* disait le Prieur, *est de droit universel,* et d'arithmétique universelle, un vingtième n'est qu'une demi-dîme. Ainsi réduite, c'était encore une petite rente de 60,000 liv. à partager entre les décimateurs de la ville. Aussi, si l'on en croit le mémoire publié à cette occasion par les habitants d'Auxerre, tous les curés applaudissaient-ils au zèle de leur confrère, et, pour se faire une idée des joies de l'avenir, ils savouraient, en petits comités, les vins délicieux qu'ils se promettaient de goûter plus noblement bientôt, deux fois par semaine, à une table de vingt-cinq couverts.

C'était du moins un à-compte sur la peau de l'ours.

Toutefois, les vignerons d'Auxerre, qui de fait n'ont jamais payé la dîme du vin que volontairement, pour rendre leur Comte à la liberté et pour rembourser libéralement au roi le prix d'acquisition du comté, furent maintenus dans leur franchise par un arrêt du 19 août 1786, et ils célébrèrent leur victoire par des feux de joie; sans doute aussi par quelques libations.

Si l'on en croit un naturaliste, le vin *porte dans l'âme la vivacité et la joie, délie la langue et aiguise l'esprit.*

Une bonne récolte exerce sur les vignerons d'Auxerre précisément la même influence, et l'on pourrait coter le cours du vin à la fermeté de leur démarche, à l'entrain de leur conversation et au ton diversement accentué de leurs invariables plaintes.

De là le vieux proverbe :

Les Auxerrois, aujourd'hui rois,
Le lendemain petits bourgeois.

Une gelée suffit ainsi pour métamorphoser l'homme, mais, hâtons-nous de le dire, elle ne suffit pas pour le ruiner.

Les vignerons d'Auxerre, laborieux, sobres et patients marchent avec persévérance, la pioche en main, à la conquête du sol. Encore quelques années, et le territoire tout entier appartiendra aux hommes qui le fécondent de leurs bras et qui l'arrosent de leurs sueurs.

§ II.

On n'attache pas peut-être assez d'importance historique aux conceptions des poètes et des artistes.

Sans doute, ce qui domine dans leurs œuvres est l'imagination, cette *folle du logis,* qui laisse volontiers aux rats les chartes enfumées, pour s'échapper par la fenêtre, courir les champs et escalader les nuages ; mais l'esprit de l'homme ne réfléchit que les objets qui l'environnent, et les poètes, les artistes deviennent ainsi, sans y prendre garde et malgré eux peut-être, de véritables miroirs historiques.

Nous nous garderons bien par conséquent, dans la question qui nous occupe, de négliger le témoignage des poètes.

Jean Pinard, qui écrivait à la fin du XVI[e] siècle, a célébré les principaux crus du territoire d'Auxerre dans une pièce de vers, imprimée en 1607, sous le titre de *Discours joyeux en façon de sermon.*

Nous ne ferons pas avec lui la revue de tant de climats si

estimés encore aujourd'hui, mais nous devons peut-être rappeler à l'attention publique quelques vignobles que leur réputation abandonne et que l'auteur recommande en ces termes :

« *Briau* et le *Champ-des-Araines*
» Font de bon vin bouteilles pleines.
» Et les *Isles* et *Belestain*
» Font quelquefois parler latin
» Ceux qui ont débile cerveau,
» Encor' qu'ils soient proches de l'eau. »

Et, chose remarquable ! on pourrait croire que les vins d'Auxerre ont réellement la faculté de faire parler latin ; car, de tous les poètes qui leur ont payé un juste tribut d'hommages dans leurs vers, les poètes latins l'emportent de beaucoup sur les poètes français.

Dans le dernier camp, on peut placer, il est vrai, avec Jean Pinard, Roger de Colerye, qui disait en 1527 :

« Picards, Normands, Bretons et Navarrois,
» Ces vins clairets de Beaulne et Auxerrois,
» Plus aimeroient que tout autre ustensile ; »

et Pierre Grognet, qui s'écrie, dans ses rimes géographiques :

» Cité d'Auxerre, aimée et renommée,
» Ceux de Paris souvent t'ont habitée,
» Pour le beau lieu, et aussi pour la grume
» Dont ton hault bruit plus vault qu'on ne présume ; »

et l'auteur inconnu d'une vieille chanson dont le refrain :

Auxerre est la boisson des rois,

a servi de thême à des couplets inspirés à une Muse moderne.

On peut fortifier cette petite phalange des auteurs, également anonymes, de deux chansons, éditées en 1671, dont l'une contient ce couplet :

« Que dedans la Gascogne,
» Les coups pleuvent à sceaux ;
» Pourveu que la Bourgogne
» Ait de bons vins nouveaux,
» Et que celui d'Auxerre
» Nous arrive à bon port,
» Chably, Beaune et Tonnerre
» Est notre reconfort. »

et l'autre celui-ci :

« De tous les vins de Bourgogne,
» Vive le bon vin d'Auxerrois ;
» Qui le méprise est un yvrogne,
» C'est le breuvage de nos roys ;
» En beuvant de ce vin, je veux
» Laisser grisonner mes cheveux. »

On peut admettre enfin à partager la gloire de ce joyeux Parnasse, M. de La Roque, poète par occasion, dont la prose remplit tant de pages du *Mercure de France*.

Au mois de novembre 1723, il parut dans ce recueil un article signé des initiales D. L. R. intitulé : ÉLOGE DES VINS D'AUXERRE.

L'auteur commence par déclarer qu'il n'est pas Bourguignon et qu'il se laisse tout bonnement entraîner par la force de l'axiome :

IN VINO VERITAS.

Il rappelle ensuite les titres du vin d'Auxerre à la confiance des gourmets ; place en première ligne la préférence que lui

accorde Louis XV, et termine par cette apostrophe,... en laissant la vérité au fond du verre :

« Conserve, ô liqueur bienfaisante,
» Le plus grand roi de l'univers,
» Sous lui, la France florissante
» Ne craindra jamais de revers. »

Et par celle-ci, adressée sans doute aux vins blancs :

« Rougissez de votre défaite,
» O vins de différents climats,
» Louis, d'une santé parfaite,
» En fait l'honneur de ses repas. »

M. de La Roque compléta son œuvre de conscience en adressant, au commencement de 1724, aux membres de la municipalité d'Auxerre, des exemplaires de son article, et la ville reconnaissante décerna à l'auteur... non pas une églantine d'or ou une couronne civique, mais une feuillette de Migraine !

A ce souvenir,... on murmure, malgré soi, ces vers du poète :

« Éternité, néant, passé, sombres abîmes,
» Que faites-vous des jours que vous engloutissez ?
» Parlez : Nous rendrez-vous ces extases sublimes
» Que vous nous ravissez ? »

Dans le camp des poètes latins, apparaît Héric, l'un des astres les plus brillants du monde littéraire au IXe siècle.

Les premiers vers de son poème sur la vie de saint Germain sont consacrés à la gloire de sa patrie, qui est aussi celle de son héros. Il chante l'origine celtique d'Auxerre, la fertilité de son territoire, l'excellence de ses vins, la rivière qui baigne ses

murs, ses fortifications imposantes, et les noms divers donnés successivement à la noble cité.

» Celtica qua medios exporgit Gallia tractus,
» Quaque est vel terris, vel nitior illa colonis,
» Urbem haud incelebrem Galli posuere priores,
» Uberibus glebis et opimi munere Bacchi,
» Ac prælabentis jucundis usibus amnis,
» Magnarum multis quæ se componere possit;
» Autricus a priscis olim vocitata refertur.
» Ætas posterior pinnas et culmina avitis
» Mœnibus imposuit, duri munimina belli.
» Ex augmentatis verso cognomine muris
» Sive sequax usus dicas Autissiodorum,
» Seu mutilare velis, et dixeris Altiodorum
» Nomine diverso res est cumulatior una.
» Hæc genitalis humus, hæc patris patria nostri;
» Finibus his ortus, natalia rura beavit. »

Douze siècles plus tard, en 1636, Pierre Levenier, professeur de réthorique au collége de Navarre, quitta sa chaire pour un canonicat de l'église d'Auxerre, et sa retraite lui parut si douce qu'il voulut rendre témoin de son bonheur Nicolas Mercier, le savant éditeur d'Érasme, son ancien confrère et son ami. Pour le déterminer à venir passer les vacances avec lui, il décrit dans une épitre, en vers élégants et faciles, l'itinéraire de Paris à Auxerre, vante les riches coteaux où les pampres entrelacés abritent des grappes déjà vermeilles, et peint avec grâce les charmes d'un séjour dont s'éprit Bacchus lui-même, à son retour de la conquête de l'Inde, et qu'il préféra, depuis, à Nyssa et aux coteaux où mûrit le Falerne.

« Atque ubi languentes Belchæ transmiseris undas,
» Vitibus intextos colles Autissiodori,

» Et madidas cernes læneo nectare rupes.
» Hospitio modico veteris curatus amici,
» Exesa invises urbis monumenta vetustæ,
» Quam domitis quondam Victor Semeleius Indis,
» Miratusque soli ingenium, cœlique benigna
» Sidera, et acclives tumulis clementibus agros,
» Et Nyssa, et spretis fertur coluisse Falernis.
» Hinc omnis circum generoso palmite tellus
» Pubescens, largos effundit prodiga fœtus,
» Queis zephyri mites auras, succoque benigno
» Indulget natura sinu, nec ferrea Juno
» Næc læva ingrati nocet inclementia cœli. »

Mais nous touchons à l'époque de la guerre des vins de Bourgogne et des vins de Champagne, époque où la Muse française, dans son impartialité, buvait à deux verres et, de son cerveau en délire, enfantait des Horaces.

Rappelons, en quelques mots, ces mémorables débats.

En 1680, Louis XIV fit une grave maladie, à la suite de laquelle Fagon, son premier médecin, l'engagea à abandonner l'usage des vins de Champagne et à les remplacer par ceux de Bourgogne. André Colbert, évêque d'Auxerre, informé de cette prescription, s'empressa d'offrir au roi ses bons offices pour lui procurer l'élite des vins qui lui étaient recommandés, et lui fit remettre, à titre d'échantillon, quelques bouteilles de vin de Migraine qu'il avait fait venir pour son usage personnel.

Satisfait du choix, Louis XIV ne chercha pas ailleurs.

L'autorité de Fagon, l'empire qu'exerçait naturellement l'exemple du roi sur la cour et la cour sur la ville fit, au détriment des vins de Champagne, la fortune des vins de Beaune, de Coulanges et d'Auxerre.

Pour combler la mesure, Bénigne Grenan, natif de Noyers,

professeur au collége d'Harcourt, fit paraître, en 1711, une ode en l'honneur des vins de Bourgogne, qu'il place au-dessus de ceux de Champagne, et qui se termine par cette apostrophe si malheureusement imitée par de La Roque :

« Perge vitali, pia Testa, succo,
» Principis corpus vegetum tueri,
» Salva quo salvo benè temnat omnes,
» Gallia casus. »

« Vina sic, quæ fert ubicumque Tellus,
» Victa decedant tibi, regiæque
» Audias mensæ decus et salutis
» Optima custos. »

Personne ne semblait se soucier de relever le gant, lorsqu'au dessert d'un dîner chez l'abbé de Louvois, M. Hersan, par une incisive plaisanterie, reprocha à Coffin, natif de Busanci au diocèse de Reims, principal du collége de Beauvais, de manquer de courage ou de patriotisme, en abandonnant, sans combat, la victoire aux vins de Bourgogne.

Piqué au vif, Coffin publia bientôt une ode, pour les vins de Champagne, en réponse à l'attaque de Grenan.

La lutte une fois engagée, on répondit de part et d'autre, et, pendant plusieurs années, *prosateurs, rimailleurs, poètes latins de collége, tout jusqu'à quelques beaux esprits mêmes écrivit et prit parti pour ou contre la Bourgogne.*

« En parcourant tous ces débats de volupté sybaritique, ajoute
» Le Grand d'Aussy, on se sent tout-à-coup le cœur saisi d'une
» douleur profonde. Ils offrent l'idée d'un royaume riche et flo-
» rissant, d'une nation parvenue au comble de la prospérité, de
» la gloire et du bonheur. Hélas ! couverte d'opprobre et d'hu-
» miliation, elle éprouvait en ce moment la dévastation des im-

» pôts, les horreurs de la famine et l'ignominie d'une guerre » désastreuse ! »

Quoi qu'il en soit, cette lutte a eu assez de retentissement pour que Walter-Scott ait pu, un siècle plus tard, en retrouver le souvenir et y puiser l'idée d'une scène palpitante d'intérêt.

Louis XI, monarque soupçonneux et défiant, mais politique habile, reçoit à sa table, sous la protection invisible d'un garde du corps, le cardinal de La Balue et le comte de Crèvecœur, envoyé du duc de Bourgogne. Dissimulant alors ses appréhensions pour sa sûreté personnelle, le roi de France n'est plus qu'un hôte aimable, spirituel, et assez bon prince pour s'excuser bourgeoisement des modestes apprêts du festin. « Quant aux » vins, dit-il au comte, c'est le sujet d'une vieille rivalité entre » la France et la Bourgogne, mais nous arrangerons les choses » de manière à contenter les deux pays. Je boirai à votre santé » du vin de Bourgogne et vous me ferez raison avec du vin de » Champagne ; » puis, s'adressant malicieusement au cardinal, « et vous, quel parti épousez-vous dans notre grande contro- » verse,

» SILLERY *ou* AUXERRE ?
» FRANCE *ou* BOURGOGNE ? »

L'allusion était transparente ; le cardinal demanda... du vin d'Auvergne !

Tous les vieux géographes qui ont parlé d'Auxerre ont fait l'éloge de ses vins. Il en est même dont le style, s'échauffant à ce souvenir, s'anime tout-à-coup des fictions de la poésie et se colore de ses vifs reflets.

Abraham Hortelius dit que les vins d'Auxerre ont annobli le nom de cette ville :

Urbs est in Burgundionibus, vino quod indè nomen habet nobilis.

Belle-Forest félicite les Parisiens d'en faire leur consommation habituelle.

Paradin vante la fertilité du territoire d'Auxerre et les qualités généreuses de ses vins :

Præclara est hodiè civitas ad ripas Ionæ fluvii amœnissimi loco declivi, haud dubiè prorsus antiqua, et quæ vini annonam procul dissitis regionibus large subministret; abundat enim generosis undique vitibus.

Just Zinzerling compare la situation d'Auxerre et la disposition de ses coteaux aux environs de Stuttgard, et signale ses vins comme exquis :

Augustoduno abitum opportet Autissiodorum, urbem elegantem, antiquam... In medio vinearum sita longe etiam remotis populis, temetum propinat optimum. Studgardiæ Vuitembergicæ fere situm, quà vineta æmulatur.

Adrien de Valois, après avoir rappelé l'ancienne réputation des vins d'Auxerre du temps d'Héric, si honorablement conservée à travers les siècles, ajoute qu'on pourrait croire que Bacchus, père de la joie, épris de ses riants coteaux, y a planté lui-même ces vignes si constamment jalouses de prouver leur noble origine par l'excellence de leurs vins :

Credas apricos eos colles peragrasse Bacchum, lætitiæ datorem, et ibi quondam manu ejus satas esse vites, etiam nùm haud degeneres et ipsi tanti boni vini inventori minime erubescendas.

Nous devons dire toutefois, en historien fidèle, que le vin d'Auxerre n'a pas eu toujours assez d'influence pour se faire pardonner les distractions qu'il apportait au culte de la science, ou pour tempérer la mauvaise humeur d'un esprit chagrin.

Le père Laire, après avoir rétabli, sous le nom de Lycée de l'Yonne, l'ancienne Académie d'Auxerre, s'efforçait encore, en

1799, d'organiser la bibliothèque de cette ville et d'y annexer un musée.

Mollement secondé, il s'en prend un jour au vin du cru de la tiédeur des Auxerrois pour leurs intérêts intellectuels, et ne trouvant, dans le pays, à qui confier ses plaintes, il les adresse à M. Droz, son ancien confrère à l'Académie de Besançon, bien sûr au moins d'obtenir là, en dédommagement à ses peines, les plus vives sympathies. Mais pas du tout! Le savant magistrat avait goûté du vin d'Auxerre, et sa réponse vint désoler le pauvre bibliographe.

« Vos compatriotes, lui dit-il, n'ont pas tant tort de préférer
» leurs vins à toute autre chose. Il y a peut-être plus d'esprit
» encore dans leurs caves que dans votre bibliothèque, et je
» regrette de n'être pas plus à portée d'eux pour m'approvi-
» sionner. »

Longtemps auparavant, Théodore de Bèze, après avoir loué le vin d'Auxerre, profite de l'occasion, pour calomnier ce qu'il y a de meilleur en cette ville, sans excepter ses hommes ni ses vins.

Ce que c'était? Nous pourrions bien le dire. Mais... Théodore de Bèze était un hérétique, dont l'opinion n'inspire aucune confiance; les femmes lui rendent justice en ne le lisant pas, et les hommes se gardent bien d'y croire.

§. III.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé les vins d'Auxerre que dans leurs rapports avec l'histoire et la littérature ; il est temps d'en parler au point de vue de la science.

Du reste, il n'entre dans notre plan, ni d'indiquer tous les crus

estimables d'un vaste territoire, ni d'en discuter la valeur relative, parce que la réputation des vins d'Auxerre est due historiquement aux climats privilégiés de Migraine, la Chaînette, Boivin et Quétard, qui l'ont établie ou soutenue, et aux autres climats de la Grande-Côte, c'est-à-dire de ce riche vignoble situé, d'une part, entre la rivière et la route de Saint-Georges, et, d'autre part, entre la ville et le territoire de Perrigny.

On a tant écrit, sans arriver à une solution satisfaisante, sur l'action qu'exercent sur la qualité du vin la climature, l'exposition du sol, la nature du cépage, le mode de culture et le système de vinification, que nous éprouvons un véritable embarras à dire quelques mots qui résument notre pensée à ce sujet.

Quant au climat, il est certain que la vigne peut être cultivée avantageusement entre le 40e et le 50e degré de latitude ; ce n'est pas assez peut-être, mais c'est un champ suffisamment vaste du moins pour tranquilliser les consommateurs.

En ce qui concerne l'exposition, si l'on peut à ce sujet se prévaloir de la majorité, ou si l'on doit s'en rapporter à l'opinion de Chaptal, *l'exposition la plus favorable à la vigne est entre le levant et le midi.* Cette situation est exactement celle des meilleurs crus d'Auxerre. L'abbé Lebeuf la désignait sous le nom d'*Orient d'hiver.*

Cependant, en 1731, il parut dans le Mercure de France, un article anonyme tendant à prouver, d'une part, que l'exposition au midi étant absolument la plus favorable à la vigne, les vins de la côte Saint-Jacques de Joigny valaient mieux que ceux d'Auxerre, et, d'autre part que, cela étant, les vins de Champagne devaient reconnaître dans ceux de Joigny des vainqueurs qu'ils n'avaient pas comptés dans la bataille.

Le voile, dont s'était couvert l'auteur de cet article, se déchira quelque part sans doute car on attribua, sans hésitation, cette

attaque renouvelée des latins à M. Lebeuf, à la fois cousin et beau-frère du docte Abbé; et ce fut ce dernier qui répondit dans une lettre intitulée: *Voyage aux états de Bacchus.* Ce qui prouve, du reste, que l'abbé n'était pas mal avec le Dieu, c'est qu'il prit son thyrse pour en donner sur les doigts d'un frère qui lui inspirait peu d'inclination.

Il fit donc remarquer que Joigny, appartenant à la Champagne, ainsi que le prouvent toutes les histoires et toutes les géographies, le panégyriste de la côte Saint-Jacques s'était efforcé maladroitement à prouver, pour la gloire de cette province, précisément ce qu'il voulait prouver en faveur de la Bourgogne. Quant à la prétention des vins de Joigny, l'abbé Lebeuf laissa Bacchus prononcer lui-même et consacrer la préexcellence de ceux d'Auxerre dans un arrêt motivé sur cette considération qu'il est impossible d'admettre *que des vins tendres, peu colorés, de peu de durée et qui, de plus, ont un goût de terroir doivent aller de pair avec des vins qui ont du corps, une couleur bien rosée, qui sont francs, bienfaisants, amis de l'estomac et dont la sève est fine en même temps qu'elle est mâle et vigoureuse.*

On répondit toutefois de part et d'autre, puis les choses en restèrent là. Ainsi devrions-nous faire nous même, cependant il s'est produit dans cette controverse, en faveur des vins de Joigny, un argument assez curieux pour mériter d'être rapporté; c'est qu'on devait attribuer à leurs qualités superlatives cette circonstance, qu'il naissait en cette ville un nombre d'enfants mâles beaucoup plus considérable que du sexe féminin. M. Lebeuf ne se piquait pas de galanterie. Etait-il du moins habile physiologiste ? Nous voulons le croire, puisque ce sera pour nous un motif de plus d'aimer les vins d'Auxerre.

Si l'on n'est pas complètement d'accord sur la meilleure ex-

position propre à la vigne, on s'accorde généralement à considérer le nord comme la plus mauvaise ; encore la vérité, sous ce rapport, peut-elle appeler du jugement trop absolu de la science, car les fameux coteaux d'Epernay et de Versenay sont exposés en plein nord, de même que ceux de Saumur et beaucoup d'autres également estimés.

La science, qui n'a jamais fait, du reste, que de mauvais vins, n'est guères mieux fixée en ce qui touche la composition minéralogique du sol qui convient le mieux à la vigne. Elle incline, toutefois, en faveur des terrains calcaires et assez pierreux pour être facilement perméables, ce qui n'empêche pas les vins de Tockai et d'Agde de mûrir dans les terrains volcaniques, ceux d'Arbois dans les marnes du lias et ceux de l'Ermitage dans le granite en décomposition.

Quoiqu'il en soit, c'est à un moyen terme que la Grande-Côte d'Auxerre semble emprunter sa richesse minéralogique. L'élément constitutif du sol est calcaire et provient de deux époques géologiques différentes, l'époque jurassique et l'époque crétacée.

La Chaînette appartient à la formation portlandienne; Migraine, Quétard et Boivin à la formation néocomienne, mais partout, aux détritus de la roche, se sont associés, ici les argiles qui s'y trouvent naturellement et les sables siliceux descendus de la montagne de Saint-Georges, où ils forment une sorte de dune ; là, les sables seulement que les torrents y ont entraînés.

L'impuissance de la science à nous révéler comment la nature élabore des vins de qualités fort différentes dans des expositions analogues, voisines, avec les mêmes plants et un sol identique, donnerait à penser qu'il y a des coteaux privilégiés et des coteaux maudits et que jamais les efforts des hommes ne parviendront à égaler les uns aux autres.

Sans tenir compte de cette loi des inégalités, un auteur soutint, parce que cela devait être scientifiquement, que les vins de Semur, de Montbard et de Vitteaux l'emportaient sur ceux d'Auxerre, mais Courtépée releva cette hérésie d'une manière aussi vive que piquante :

Ou il n'a pas goûté de ceux-ci, dit-il, *ou il ne mérite de boire que de ceux-là.*

La nature du cépage contribue autant, et plus directement que le sol et l'exposition, à la qualité du vin : le gamet fait partout du vin détestable ; le pinot ne produit nulle part du vin de mauvaise qualité.

La Bourgogne est la patrie et la terre de prédilection du pinot ; c'est aux migrations de ce plant suprême que la Champagne doit sa richesse et sa gloire, et le Cap cette liqueur fameuse connue sous le nom de *vin de Constance.*

L'école de Salerne a formulé en adage les signes caractéristiques des bons vins.

Vina probantur odore, sapore, nitore, colore.

Belle couleur, limpidité parfaite, saveur délicate et bouquet parfumé, telles sont aussi les qualités des bons vins de pinot ; telles sont les qualités des vins d'Auxerre (1).

(1) Voici la synonymie du pinot de Bourgogne :

Pinot ou *Pineau,* Côte-d'Or, Yonne, Cher, Nièvre ;
Petit pineau, Moselle ;
Petit noir, Meurthe ;
Auvernat noir, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Haut-Rhin ;
Petit Arnoison noir, Indre-et-Loire ;
Orléans, idem ;
Noirien et *Noirin,* Côte-d'Or, Jura ;

Mais qu'est-ce que le bouquet, nous dira-t-on, peut-être? La science l'a cherché partout et, dans l'impossibilité de le saisir au fond de ses creusets, elle n'y a vu qu'un goût de terroir agréable, exactement comme le psychologue qui, ne pouvant analyser certaine vertu, en ferait un vice charmant.

Le goût de terroir, comme son nom l'indique, tient à la nature même du sol, aux éléments chimiques absorbés par la plante, jetés dans la circulation de la sève et portés jusque dans la substance du fruit.

En 1822, le docteur Mérat, frappé du goût prononcé de *pierre à fusil* d'un vin blanc qu'on lui servit un jour à Besançon, associant à sa pensée M. Desfosse, chimiste distingué de cette ville, soumit ce vin à l'analyse du laboratoire, et en obtint la silice à l'état palpable. Le vin emprunte de la sorte un goût de terroir même aux substances qui s'incorporent artificiellement au sol naturel.

C'est ainsi que le *Varec*, employé dans les vignes, comme engrais, communique au vin le goût désagréable de cette plante.

Le *Bouquet* est un principe aromatique, propre à quelques espèces de raisins, notamment au pinot, principe qui naît de la maturation au milieu d'un concours heureux de circonstances favorables et qui se développe par la fermentation, de même que l'arôme du café réside essentiellement dans cette semence précieuse et se développe par la torréfaction.

Echwartz Klevener, Haut et Bas-Rhin;

Noir de Franconie ou *de Versilhes*, collection de Schams;

Eserna okrugla ranka sirmie, Hongrie.

Le vin de pinot noir donne 10.60 p. 0/0 d'alcool; 0.21 d'acide tartrique et 0.037 de potasse.

Le bouquet est un parfum d'une nature particulière qui éveille subitement dans les papilles délicates un vif sentiment de plaisir; au contact duquel les lèvres se ferment instinctivement, pour empêcher la volatilisation, en même temps que le gosier se contracte, pour mieux diviser le liquide et le *siroter*, suivant l'expression des gourmets.

Le mode de culture capable de donner au vin toutes les qualités dont il est susceptible, est bien simple : Bons plants, vieux ceps et point de fumier.

Le citoyen Benoist-Lamothe, dans son premier numéro de l'*Observateur du département de l'Yonne*, a donné un autre conseil aux Auxerrois, tendant également à diminuer la quantité, c'était d'arracher leurs vignes ou d'y planter des arbres comme à St.-Clément. Mais laissons-le parler lui-même :

« Quoi donc, est-il si avantageux pour la République, en gé-
» néral, que le vin y soit en abondance? Ecoutez, mes amis,
» écoutez à ce sujet ce que l'illustre auteur de Télémaque fait
» dire par Mentor au roi de Salente : »

« *Je crois que vous devez prendre garde à ne laisser ja-*
» *mais le vin devenir trop commun dans votre royaume. Si*
» *l'on a planté trop de vignes, il faut en arracher. Le vin est*
» *la source des plus grands maux parmi le peuple ; il cause*
» *les maladies, les querelles, les séditions, l'oisiveté, le dé-*
» *goût du travail, le désordre des familles.*

» *Que le vin soit donc conservé comme une espèce de re-*
» *mède, ou comme une liqueur très-rare, dont l'on ne devrait*
» *faire usage que dans les fêtes extraordinaires.* »

» Non seulement les Auxerrois ont la fureur de planter des
» vignes partout, mais ils ne veulent y souffrir aucun autre
» plant. Amants jaloux de leurs vignes, dont ils font leurs maî-
» tresses, leurs idoles, le moindre pêcher, le moindre cerisier

» leur ferait ombrage. Ils prétendent que ces arbres nuiraient à » la fertilité de leurs vignes...... Il n'en est point ainsi dans la » commune que nous habitons. »

Le citoyen Benoist-Lamothe désirait sans doute, dans son amour de l'égalité, voir les vins d'Auxerre fraterniser avec les vins de St.-Clément. Cela se conçoit, quoique ce fût pousser un peu loin les idées démocratiques. Mais en demandant aux Auxerrois d'arracher une partie de leurs vignes, il oubliait, ce nous semble, que le peuple était roi, et que ce n'est pas au roi de Salente que Mentor défendait l'usage du vin !

Au sujet de la vinification, quoiqu'on ait dit des nombreux avantages de vendanger à la rosée, nous n'en reconnaissons qu'un seul, celui d'obtenir 25 pièces au lieu de 24. C'est quelque chose, sans doute, mais il y a tant de manières de mettre de l'eau dans son vin qu'il n'est pas nécessaire que le vigneron s'en mêle. Un académicien seul peut du reste, comme dit M. de la Bergerie,

Prendre pour du Nectar les larmes de l'Aurore.

La question de savoir s'il faut ou s'il ne faut pas égrapper nous semble également d'une solution facile. La grappe n'est nécessaire qu'au vin qui ne peut pas être bon ; elle gâte évidemment le vin à la conservation duquel elle n'est pas utile.

Quant au cuvage, c'est l'opération la plus importante de l'art de faire le vin et l'expérience seule en connaît tous les secrets. Les Evêques, les Abbés, les Prieurs, les Bourgeois, ne confiaient autrefois ce soin à personne ; ils le prenaient eux-mêmes. Alors, c'étaient les beaux jours des vins d'Auxerre, le pinot de la Grande-Côte ne fermentait que 24 à 36 heures, et le bouquet s'épanouissait dans la cuve sans s'y faner jamais, et le migraine, le plus délicat, n'en conservait pas moins le rare privilége d'une fructueuse exportation en Flandre, en Angleterre et en Italie.

Plus heureuses aussi à cette époque, les vignes n'avaient pas

à redouter les ravages de l'*Oïdium* ; cependant, pour laisser sa part de mal au passé, il faut reconnaître qu'elles avaient en revanche les *Hubers*.

Les hubers (1), que les vignerons et les naturalistes seuls connaissent aujourd'hui, sont de charmants petits insectes coléoptères, longs de 8 à 9 millimètres, plus ou moins verdâtres et dorés, incapables de faire beaucoup de mal à la vigne si leurs femelles, après avoir attaqué le pédoncule des feuilles et déposé un œuf dans chacune d'elles, ne parvenaient par ce moyen à les rouler en forme de cigarette.

Après avoir ravagé les vignes de l'Auxerrois, en 1638 et 1639, les hubers les menaçaient, en 1640, d'une véritable destruction. Le corps de ville s'assemble, délibère et sollicite de l'évêque des prières publiques afin de *détourner* cette calamité ; l'évêque convoque son chapitre et décide, préliminairement, comme moyen curatif au premier degré, que les comédiens, véritables hubers des bonnes mœurs, seraient expulsés de la ville. L'occasion était bonne, il ne fallait pas la manquer.

Cela fait, on délibère de nouveau, mais alors de graves dissidences se manifestent au sein de la docte assemblée.

Quelques chanoines opinent qu'il *falloit* EXORCISER *les ditz animaux* et rappellent qu'il y avait, pour ce cas, *une forme d'exorcisme dans le rituel d'Auxerre.*

D'autres, d'un plus forte trempe, attaquant le mal par la racine et avec vigueur, émettent l'avis *qu'il les falloit* EXCOMMUNIER, *comme ces dernières années on avoit excommunié les chenilles en quelques lieux du diocèse d'Autun.*

D'autres enfin, entraînant la majorité, considérant que contre *telles calamitez et fléaux de bestes venimeuses et dévorantes,*

(1) *Rhynchites Bacchus et Rhynchites populi* (Linn.).

les excommunications ne doivent pas être apportées parce qu'elles ne se jectent et fulminent que contre les hommes capables seuls des prières et sacrements de l'église et d'être admis ou chassez du Paradis, firent décider qu'on se contenterait, dans la circonstance, de simples prières publiques.

La Société des sciences et belles-lettres d'Auxerre a traité, au point de vue pratique, la question des vins de Bourgogne en général, et des vins d'Auxerre en particulier, dans un mémoire que Valmont-Bomare nomme *excellent* et qu'il nous a été impossible de retrouver. Il nous est permis toutefois de conclure de l'analyse qu'en fait cet auteur que, dans l'opinion de l'académie d'Auxerre, les vins de la Basse-Bourgogne, inférieurs à ceux de la Haute-Bourgogne, *les années humides*, leur sont supérieurs, *les années sèches*, et qu'il se trouve à Auxerre, dans les années les plus défavorables, des vins qui peuvent être comparés à ceux de Beaune et de Nuits.

Sous le rapport hygiénique, c'est aussi aux vins de Beaune et d'Auxerre que le docteur Andry donne la préférence.

Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, on ne connaissait, à Auxerre, aucun vin capable de rivaliser avec celui de Migraine et de la Chaînette. A cette époque, le prieur de Saint-Martin de cette ville s'attacha à cultiver, avec des soins si intelligents, les vignes qu'il possédait aux climats de Boivin et de Quétard, que ses produits, bien vite imités, ne le cédèrent en rien aux vins de Migraine et de la Chaînette. Il est des noms, hélas ! oubliés, que les peuples reconnaissants devraient entourer d'une auréole et redire avec amour. Tel est le nom de M. Dorchy. Avec quelle joie, avec quel orgueil il eut assisté au dernier triomphe du vin d'Auxerre.

C'était en 1833, les vins de Bourgogne abondaient à l'entrepôt de Bercy et les amateurs les plus distingués, entre tant de vins

également délicieux, de crus divers et d'années différentes, ne savaient auxquels donner la préférence. Au milieu de cet embarras des richesses, les plus fins gourmets se divisèrent toutefois en deux camps et prirent parti les uns pour la Haute, les autres pour la Basse-Bourgogne.

Un duel s'en suivit..... duel pacifique, du reste, où les blessés se croient souvent les plus heureux.

Pour terminer la querelle, des jurés experts furent appelés autour d'une table bien servie, au milieu des champions des deux camps et le jugement commença. Les *considérants* furent un peu longs, mais le dispositif, court et unanime.

La Haute-Bourgogne était représentée par du vin de la Romanée, 1826, et la Basse-Bourgogne, par du vin de Boivin, 1819, du cru de M. Latour.

Auxerre obtint, sans conteste, la glorieuse couronne.

Ce fut, avons-nous dit, son dernier triomphe,.... dans le domaine actuel de l'histoire, bien entendu, car ce n'est point une oraison funèbre que nous sommes proposé d'écrire et, quoique le pinot disparaisse insensiblement du territoire d'Auxerre, pour faire place à des plants plus productifs, nous avons foi dans l'avenir et nous attendons avec confiance le jour de la réaction.

A ce sujet, nous essayions de prouver à un vigneron, intelligent comme il y en a beaucoup, que si le pinot produit trois ou quatre fois moins en quantité, son vin se vend trois ou quatre fois plus cher, et nous citions, comme argument en faveur de la culture de ce plant précieux, l'exemple d'une vigne de la côte de Migraine qui a produit net, l'équivalent de sa valeur, en trois années, bien rapprochées l'une de l'autre, 1842, 1844 et 1846. Je crois tout cela, répondit notre interlocuteur, mais j'aurais eu ce vin dans ma cave que ce n'est pas chez moi qu'on serait venu

le chercher. Reponse pleine de sens, qui laisse espérer en faveur *du pinot*, la clémence du vainqueur après la conquête !

Si notre espoir était trompé, le pinot d'Auxerre, qui vient d'être transporté au Texas, permettra peut-être à nos petits-fils de boire au passé glorieux de leur patrie le Migraine du nouveau monde.

DÉY.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES CONSULTÉS, DANS L'ORDRE DE LEUR EMPLOI.

---

1. GESTA PONTIFICUM AUTISSIODORENSIUM, d'après la *Bibliothèque historique de l'Yonne*.
Auxerre, Perriquet, in-4°, 1851 ; vol. I, p. 413, etc.

2. VITA SANCTI-GERMANI, AUTISSIODORENSIS EPISCOPI, auctore Herico, d'après les *acta sanctorum* des Bollandistes, *juillet*, tome VII, p. 221-287.

3. TESTAMENT DE SAINT VIGILE, évêque d'Auxerre, vers 680, d'après le *Cartulaire général de l'Yonne*.
Auxerre, Perriquet, 1854, in-4°, vol. I, p. 18.

4. CHRONIQUE DE L'ABBAYE ST.-GERMAIN D'AUXERRE, par Dom Cotron.
Manuscrit de la bibl. de la ville d'Auxerre, in-f°, p. 1039.

5. Gesta consulum Andegavensium, *auctore monacho Benedictino majoris monasterii,* d'après *Veterum aliquot scriptorum spicilegium,* par Dachery.
In-4o, vol. X, p. 424.

6. Art de vérifier les dates des faits historiques.
Paris, 1784, in-4o, vol. II, p. 787.

7. Chroniques de Flandre, d'après le *Panthéon littéraire*, par J.-A.-C. Buchon.
Batignolles-Monceaux, 1841, grand in-8o, p. 624.

8. Recherches historiques et anecdotiques sur la Ville de Sens *par Théodore Tarbé.*
Sens, Th. Tarbé, 1838, in-12, p. 12.

9. Description historique et topographique du duché de Bourgogne, *par Courtépée.*
Dijon, 1781, vol. VI, p. 704, etc.

10. Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse, *par l'abbé Lebeuf,* continués par MM. Challe et Quantin.
Auxerre, Perriquet, 1848, grand in-8o.
Vol. II et III en consultant la table.

11. Recherches historiques et statistiques sur Auxerre, ses monuments et ses environs, *par M. Leblanc.*
Auxerre, 1830, 2 vol. in-12.

12. Œuvres de Fr. Rabelais, avec les remarques historiques et critiques de Le Duchat et La Monnoye.
Amsterdam, Henri Bordenius, 1711, petit in-8o, vol. III, p. 180.
Edition Didot, 1823, in-8o, vol. V, p. 87.

13. ANNUAIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE L'YONNE.
Auxerre, Perriquet, in-8o.
1838, p. 331,
1843, p. 108.
1844, p. 68 et 245.
1847, p. 146.

14. CONSULTATION POUR LES HABITANTS DE LA VILLE D'AUXERRE SUR LA DIXME DE VIN PRÉTENDUE PAR LE PRIEUR DE ST.-AMATRE.
Auxerre, L. Fournier, 1786, in-4o.

15. DICTIONNAIRE RAISONNÉ UNIVERSEL D'HISTOIRE NATURELLE, *par Valmont-Bomare.*
Lyon, 1791, in-8o, Bruyset frères, vol. XV, art. *vigne.*

16. MERCURE DE FRANCE.
— *Novembre* 1722, p. 872.
Eloge des vins d'Auxerre, par D. L. R. (De La Roque).
— *Décembre* 1723, p. 1096.
Lettre écrite par M......., à l'auteur de l'Eloge des vins d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf d'Auxerre.
— *Février* 1731, p. 271.
— Article anonyme, apologétique des vins de Bourgogne et de Joigny (par M. Lebeuf, de Joigny, beau-frère et cousin de l'abbé).
— *Septembre* 1731, p. 2106.
Voyage dans les états de Bacchus (par l'abbé Lebeuf), article critique du précédent.
— *Mars* 1732, p. 488.
Réponse à l'article précédent (par Lebeuf de Joigny).
— *Septembre* 1732, p. 1912.
Réponse à l'article précédent (par l'abbé Lebeuf).

17. HISTOIRE DE LA PRISE D'AUXERRE PAR LES HUGUENOTS, etc., *par l'abbé Lebeuf.*
Auxerre, Troche, 1723, in-8o p. 29, 30, 66, 73, 74.

18. DISCOURS JOYEUX EN FAÇON DE SERMON FAICT AVEC NOTABLE INDUSTRIE PAR DEFFUNCT MAISTRE JEAN PINARD.
Auxerre, Vatard, 1607.

19. LA LOUANGE ET DESCRIPTION DE PLUSIEURS BONNES VILLES ET CITÉS DU ROYAUME DE FRANCE, *par Pierre Grognet.*
Paris, 1533.

20. RECUEIL DES PLUS BEAUX VERS BACHIQUES.
Paris, Ballard, 1671.

21. HISTOIRE DE LA VILLE D'AUXERRE, *par Chardon.*
Auxerre, Gallot-Fournier, 1835, in-8o, vol. II, p. 420.

22. ITER PARISIIS AUTISSIODORUM, *par Pierre Levenier,* dans l'édition des colloques d'Erasme, publiée par l'abbé Mercier, 1661.

23. BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, ANCIENNE ET MODERNE, édition Michaud, in-8o, 1817, art. *Grenan* et *Coffin.*

24. HISTOIRE DE LA VIE PRIVÉE DES FRANÇAIS, *par Le Grand d'Aussy.*
Paris, Ph. D. Pierre, 1782, in-8o, p. 10, 14, 17, 18, 40, 41, 318.

25. ŒUVRES DE WALTER SCOTT (Quentin Durward), *traduction de Defaucompret,* 20e édit.
Paris, Claye, in-8o, éd. Furne, tome XV, p. 150.

26. ABRAHAMI ORTELII ANTVERPIANI THESAURUS GEOGRAPHICUS. In-fo Antverpiæ, 1546, verbo *Vellonodunum.*

27. LA COSMOGRAPHIE UNIVERSELLE DE TOUT LE MONDE, *par François de Belle-Forest.*

28. De antiquo statu Burgundiæ liber, *par Paradin.*
Lugduni, steph. Doletus, in-4°, 1542, p. 155.

29. Jodoci Sinceri itinerarium Galliæ, (par Just Zinzerling).
Lyon, 1616, in-12. et Paris, 1627, p. 259.

30. Hadr. Valesii notitia Galliarum, ordine alphabetico digesta
Paris, Léonard, 1675, in-f°.

31. Correspondance du père Laire, manuscrit petit in-f° de la biblio
thèque de la ville de Besançon.

32. Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, de 1521 à 1563, *par Théodore de Bèze.*
Anvers, 1580, 3 vol. in-8°, vol, 1, p. 768.

33. Art de faire le vin, *par Chaptal.*
Paris, in-8°.

34. Études sur les produits des cépages de la Bourgogne, *par Bouchardat.*
Paris, Bourgogne et Martinet, 1846, in-8°, p. 10, 23, 24, etc.

35. Dictionnaire des sciences médicales.
Paris, édition Pankouke, 1822, vol. 58, art. *vin.*

36. L'observateur du département de l'Yonne, *ou journal des corps administratifs et judiciaires.*
Sens, an IV, p. 7.

37. Géorgiques françaises, poëme, par J. B. R. Labergerie.
Auxerre, L. Fournier, an XIII.
Vol. I, p. 221, 243, 244. 250.
Vol. II, p. 240 et suiv.

38. Histoire des insectes nuisibles a la vigne, par Victor Audoin.

Paris, Béthune et Plon, 1842, in-4°, p. 308 et planches, fig. 11.

39. ALMANACH ADMINISTRATIF, HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE L'YONNE. Ch. Gallot, in-12, 1855, p. 14 et suiv.

40. ALMANACH HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE ET DE LA VILLE DE SENS, par Théodore Tarbé.
Sens, Tarbé, 1815, petit in-12, p. 165.

41. TRAITÉ DES ALIMENTS DE CARÊME, *par Andry*, 1713, vol. II, p. 321.

42. JOURNAL DES DÉBATS, 10 février 1855.

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE DE L'ÉGLISE DE CHATEL-CENSOIR.

I.

La terre de Châtel-Censoir est considérée, par l'abbé Lebeuf, comme une possession de l'évêque d'Auxerre Censurius qui vivait au ve siècle et qui l'aurait donnée à son église. Cette opinion paraît assez probable, car dans les temps postérieurs le fief de de Châtel-Censoir a relevé, au moins pour une partie, des successeurs de ce prélat ; et l'on sait que la dépendance féodale a toujours indiqué l'origine de la seigneurie.

Les sires de Donzy étaient au xie siècle seigneurs d'une partie de Châtel-Censoir. Mais à la même époque, on voit un Guibert de Châtel-Censoir, chevalier, faire don de l'église de Nitry à l'abbaye de Molême.

Une chronique rapporte qu'en 1157, Guillaume III, comte de Nevers, prit et ruina le château de Châtel-Censoir pour se venger de Gymond, seigneur de ce lieu, qui soutenait le parti de Geoffroy de Donzy, son seigneur féodal.

En 1364, Gui de Frélois, en 1450, Pierre de Beaufremont, comte de Charny et sénéchal de Bourgogne ; en 1470 et en 1484, Jehan de Ferrières, écuyer, seigneur de Ferrières étaient seigneurs de Châtel-Censoir et en firent alors hommage aux évêques d'Auxerre (1).

(1) Lebeuf, mémoires sur l'hist. eccl. d'Auxerre.

Les barons de Donzy y fondèrent, au XIe siècle, une église collégiale ou chapitre de chanoines sous l'invocation de Saint Potentien. Cette communauté remplaçait, selon les auteurs de la *Gallia christiana*, une maison de religieux bénédictins. Le chapitre était composé de 12 chanoines, présidés par un abbé électif et à l'approbation de l'évêque d'Autun, comme évêque diocésain. — L'abbé de Vézelay était le supérieur de la communauté.

La *Gallia*, cite plusieurs abbés. Nous ajouterons à la liste les suivants :

Nicolas de Polliers, abbé séculier (1410-1413).

Jean de la Rochette (1453-1470).

François le Bourgoin (1548).

Réné Seguin, (1639-1662).

François Piretouis (1662-1669).

Guillaume Fernier, grand archidiacre d'Auxerre, élu en 1669, et qui eut pour compétiteur Etienne Piretouis, ancien receveur des tailles de l'élection d'Auxerre.— Ce dernier, qui n'avait obtenu qu'une petite minorité dans le chapitre, fut la cause d'un procès où il est peint sous des couleurs peu honorables (1).

Gilles Gouhaut (17..).

Alexandre Gaillard, docteur en théologie, titulaire par résignation du précédent (1723-1750).

Jacques Gandouard, reçu le 23 mars 1767 (2).

Les seigneurs de Châtel-Censoir étaient hauts-justiciers dans leur terre, cependant l'abbé de Saint-Potentien y exerçait la justice moyenne et basse dans toute l'étendue du cloître, et

(1) Archives de l'Yonne. — Fonds de la collégiale de Châtel-Censoir.

(2) Archives de l'Yonne. — Reg. et concl. du chapitre de Châtel-Censoir.

même sur les hommes du chapitre qui habitaient d'autres parties de la ville (1).

Les documents historiques sont très-sobres de renseignements sur l'église de Châtel-Censoir et sur les vicissitudes qu'elle a subies dans le cours des siècles. Le chœur est fort ancien, comme on le verra plus loin. En 1448 et 1470, deux incendies endommagèrent gravement la nef de cet édifice ; et les chanoines trouvant, peut-être avec raison, qu'il menaçait ruine, résolurent de le reconstruire. Selon ce que rapporte l'abbé François le Bourgoin à ses confrères les chanoines, en 1548, leur église « étoit anciennement d'une magnifique structure. »

A cette date, la réfection de la nef qui avait éprouvé plusieurs retards (2) était à peine terminée.

En 1541, les habitants avaient aussi efficacement contribué à l'achèvement du monument, en faisant les frais de construction de la tour que le chapitre permit d'établir sur l'emplacement d'une maison d'un de ses membres. L'église fut ainsi agrandie et complétée, « et les procureurs des habitants ont promis de faire ou faire faire plusieurs plaisirs et services au chapitre, plus ou autant que vault ladite maison. » (3).

Les droits des habitants sur l'église collégiale ont été longtemps restreints à la nef, et l'autel paroissial était placé en dehors du chœur et adossé à l'entrée tandis que le chœur même,

(1) Arch. de l'Yonne. — Rég. et concl. du chapitre de Châtel-Censoir, compte de 1410.

(2) En 1522, le chapitre avait été forcé d'abandonner son église envahie par des gens de guerre, « qui y sont loigés et qui leur faisoient des molestations. » Quatre chanoines restèrent seuls chargés de faire le service divin. (*Ibid.* Registr. capitul. f° 89, an 1522, 19 décembre).

(3) Reg. capitul.

élevé de deux pieds au-dessus de la nef, était entouré de murs de tous côtés. Il s'en suivait que les habitants ne pouvaient prendre part aux exercices du culte, autres qu'aux messes de paroisse, que d'une manière très-incomplète. Ces inconvénients amenèrent une transaction entre le chapitre et la ville, en 1757, par laquelle il fut décidé que des changements importants auraient lieu dans l'église, qui serait à l'avenir collégiale et paroisse, et que le maître-autel des chanoines servirait aux offices de la paroisse.

Cet accord approuvé par l'évêque d'Autun éprouva des difficultés d'exécution de toutes sortes. Il fallut que les habitants en appelassent au parlement qui l'homologua le 30 janvier 1779, et bientôt une commission de par le roi prescrivit les mesures qui devaient être prises pour sa réalisation. Les autels adossés au mur séparatif du chœur d'avec la nef furent démolis, et le maître-autel devint commun au chapitre et aux habitants. Le chapitre fut condamné, en outre, à payer aux habitants le tiers des frais de l'homologation de la transaction, et à contribuer pour moitié dans les dépenses que les changements apportés dans l'église nécessiteraient. La fabrique dut fournir, chaque dimanche et fête, les cierges à l'autel commun pendant la grand'messe et les vêpres, et payer annuellement 15 liv. pour l'entretien des ornements, vases sacrés, etc. (1).

II.

Il est très difficile de pouvoir fixer d'une manière précise l'époque de la construction de l'église de Saint-Potentien de Châtel-Censoir ; les monuments qui, dans un certain périmètre,

(1) Arch. — Fonds de la fabrique de Châtel-Censoir.

pourraient servir de point de comparaison faisant complètement défaut. Elle ne nous semble avoir de rapport qu'avec les cryptes de Saint-Etienne d'Auxerre.

Disons d'abord que nous croyons l'église de Châtel-Censoir— le chœur et les cryptes seulement — très-ancienne et certainement antérieure au XIe siècle. Nous l'assimilons volontiers à la basse-œuvre de Beauvais, à la crypte de Saint-Laurent de Grenoble, à Saint-Jean de Poitiers, et à Saint-Martin d'Angers. On remarque, dans plusieurs de ces édifices, des cordons horizontaux en briques dont l'emploi ne paraît motivé qu'en ce sens qu'ils servent à conserver aux assises de la maçonnerie un parallélisme parfait. A Châtel-Censoir, cette particularité n'existe pas ; est-ce à dire pour cela que l'époque de la construction de cette église ne puisse être reculée au-delà du XIe siècle ? Nous ne le pensons pas. Effectivement, durant la période mérovingienne on commence dans les localités ci-dessus énoncées, et dans beaucoup d'autres encore, à voir des exemples de maçonnerie alternée. Ce système, qui n'était déjà plus précisément celui des Romains, tel qu'on le trouve dans la plupart des édifices antiques, fit place, pendant cette même période, à l'appareil réglé en pierre (1). Rien n'a donc empêché, sur la fin de l'époque carlovingienne, puisque cet usage n'existait plus depuis longtemps, de contruire un monument « *quadratis lapidibus* » surtout dans une localité où la pierre de bonne qualité abonde et où les briques ne sont pas très-communes.

Deux époques, parfaitement tranchées, caractérisent cet édifice : l'époque de la construction proprement dite, puis celle de l'ornementation, car la sculpture n'a été exécutée que vers le milieu du XIe siècle.

(1) Architecture monastique de M. Albert Lenoir.

Nous n'avons pas l'intention de chercher à vieillir l'église de Châtel-Censoir, nous commencerons par le déclarer. Ce monument, respectable à beaucoup de titres, jouit, et malgré son antiquité, d'une solidité robuste, on peut donc le visiter. Mais, à défaut d'une visite qui n'est pas toujours facile, nous allons tâcher de faire pénétrer dans l'esprit de nos lecteurs la persuasion qui nous anime.

Au moyen des textes, et soutenu par les dessins rigoureusement exacts qui sont joints à cette notice, nous espérons réussir. Notre principal désir est de tirer de l'oubli un monument remarquable, le plus ancien du département de l'Yonne, après les cryptes de Saint-Germain d'Auxerre, de fixer d'une manière à peu près certaine son âge et de chercher enfin à faire connaître sa valeur esthétique.

Le savant abbé Lebeuf, en parlant de la cathédrale d'Auxerre, avance que les cryptes ont été construites au commencement du XIe siècle ; l'erreur dans laquelle il est tombé est peu grave, nous allons la relever.

Le « *Gesta* » rapporte que sous l'évêque Hugues de Chalon, l'église Saint-Etienne fut complètement ravagée par un incendie et que cet évêque fit immédiatement reconstruire, « *quadratis lapidibus* » et sur une plus vaste échelle, les cryptes du chœur. « *Quadratis lapidibus* » était peut-être une expression nouvelle pour Auxerre, mais à Châtel-Censoir, elle avait déjà reçu son application depuis longtemps. Or, comme Hugues de Chalon était évêque en 999, par conséquent à la fin du Xe siècle et que l'église de Châtel-Censoir ressemble exactement aux cryptes de Saint-Etienne sous différents rapports que nous ferons connaître tout à l'heure, on peut donc déjà faire remonter, au Xe siècle, sa construction. On pourrait aussi supposer, avec quelqu'apparence de raison, qu'elle a pu servir de modèle aux ouvriers qui ont construit les cryptes de Saint-Etienne.

Quoiqu'il existe une différence peu sensible dans le mode d'exécution qui a présidé à l'église de Châtel-Censoir et aux cryptes de Saint-Etienne, on voit paraître dans celles-ci une nouvelle tendance. La taille est peut-être un peu moins grossière, certains profils accusent des formes plus régulières, et le chapiteau de la colonne centrale, quoiqu'à redents, comme à Châtel-Censoir, est moins brutal ; il est couvert de striures profondes, ce n'est plus un épannelage aussi rude, l'art semble avoir fait un pas. Les formes ne sont plus aussi lourdes, aussi écrasées, l'art chrétien commence à se dessiner, on pressent cette architecture sévère qu'on admire dans les églises du milieu du xie siècle.

Si nous voulons encore comparer l'église de Châtel-Censoir et les cryptes de Saint-Etienne à un monument dont la date de construction soit connue, à l'église Saint-Savinien de Sens, par exemple, dont la fondation remonte à l'an 1001, nous trouvons une différence totale, complète, quant à l'appareil, entre ces édifices. Les cryptes de Saint-Etienne et l'église Saint-Potentien sont construites en matériaux de petite dimension ; les lits et joints, entre les pierres, sont très-épais, ils atteignent quelquefois jusqu'à cinq centimètres de hauteur. Mais aussi, ils sont parés avec beaucoup de soin et saillissent, de quelques millimètres, sur la pierre grossièrement taillée. L'église de Saint-Savinien, au contraire, ne diffère aucunement, surtout dans la crypte, des monuments du xie siècle que nous connaissons. L'église de Saint-Cydroine et la nef de celle de Vézelay, pour ne parler que des principaux, n'ont aucun lien de parenté, du côté de l'appareil et de certaines dispositions avec les cryptes de la cathédrale d'Auxerre et l'église de Châtel-Censoir.

Pour mieux faire comprendre l'énorme différence qui existe entre la collégiale de Saint-Potentien et l'église Saint-Savinien

de Sens, nous devons dire qu'elles étaient toutes les deux dans les mêmes conditions pour être du même style si elles eussent été été élevées à la même époque. Toutes deux se seraient ressenties également de cette influence qui a fait élever les monuments antérieurs au XIe siècle. Sens était une ville couverte de ruines romaines ou gallo-romaines et Châtel-Censoir, quoiqu'extrême frontière, dépendait de l'évêché d'Autun. Cette dernière ville possède encore de remarquables monuments de l'époque romaine qui ont fait sentir leur influence à l'église de Châtel-Censoir. Cette collégiale, ainsi que nous le ferons voir plus bas, possède des profils de corniche analogues à ceux que l'on observe à la porte Saint-André d'Autun.

Mais si les monuments romains de l'antique cité d'Autun se sont réflétés, quant aux profils, dans le chœur de la collégiale de Saint-Potentien, il n'en a pas été de même quant aux proportions. Dans cette église, l'oubli du rapport des parties entre elles est flagrant ; on est arrivé à une époque de décadence et on a méconnu ce principe qui, dans les monuments romains, faisait donner, dit-on, à un chapiteau une hauteur relative au diamètre de la colonne. Ici, les chapitaux sont disproportionnés et leurs dimensions ne sont plus en rapport avec le peu d'élancement des bas-côtés dont ils mesurent le tiers de la hauteur. Au XIe siècle, on agissait d'une manière toute différente ; — les chapiteaux de l'église de Vézelay en sont des témoins irrécusables. — La sculpture ne tient que la place qu'elle doit occuper, et se renferme généralement dans une hauteur d'assise ; et on n'a jamais, comme à Saint-Potentien, trois hauteurs d'assises dans un chapiteau.

Après avoir démontré, par la comparaison de quelques monuments entre eux, que l'église de Châtel-Censoir est antérieure au XIe siècle, nous allons maintenant donner une preuve écrite

qui viendra corroborer nos observations et fixer, bien au-delà du XIe siècle, l'époque de la construction du monument qui nous occupe.

L'office de saint Potentien, archevêque de Sens, deuxième apôtre des Gaules et compagnon de saint Savinien, composé au XIIe siècle, renferme plusieurs passages remarquables. Un d'eux surtout, nous semble précieux, et il est rare de trouver un texte aussi positif, nous le donnons textuellement :

« Cum que jam undecimum flueret sæculvm, ex quo uteri vir-
» ginalis partus, Christus nempe Dominus, ad cœlum se rece-
» perat, etc. Eversus est, et eodem tempore castrum Censorium,
» quod est in finibus Eduensis territorii civitatis, in cujus emi-
» nentiori arce sacellum existabat vetustissimum, in honorem
» Dei altissimi, sub invocatione sancti Potentiani, ad titulum
» Abbatiæ sæcularis, collegiique canonicorum aliquot, quorum
» assiduo ministerio divinum officium quotidie celebrari con-
» sueverat. »

Ce texte est précis, il nous prouve positivement qu'au XIe siècle, le château fortifié de Châtel-Censoir, sur lequel s'élevait une petite chapelle très-ancienne, fut renversé ; mais aussi il ne dit pas que cette chapelle ait eu à souffrir du bouleversement. Il est donc permis de croire avec raison que cette petite chapelle « *sacellum* » consacrée à Dieu sous l'invocation de Saint Potentien est bien le chœur de l'église actuelle. Ses dimensions exigues conviennent plutôt à une chapelle qu'à une église, et l'examen des dessins viendra confirmer une opinion que les textes eux-mêmes ont formée.

Nous pensons avoir démontré d'une manière certaine, positive même, en comparant entre eux différents monuments, et en citant le texte précédent que la construction de l'église de Châ-

tel-Censoir doit remonter au moins au xe siècle. Voyons donc maintenant si les manuscrits anciens ne pourraient pas élucider complètement la question et ajouter une nouvelle preuve à celles que nous avons déjà données.

Nous avons vu, à Autun, chez M. de Voucoux, chanoine, et correspondant du Comité de l'histoire, de la Science et des Arts de la France, un manuscrit du IXe siècle sur les feuillets duquel étaient figurés des dessins d'édifices dont les formes générales et les détails, surtout, avaient les plus intimes rapports avec notre monument. Tous les arcs étaient outrepassés, et les chapiteaux en dents de scie avaient une analogie surprenante avec nos chapiteaux. Faut-il conclure de là que le manuscrit et l'église de Châtel-Censoir soient contemporains ? Nous serions portés à le croire. Effectivement, les manuscrits des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, etc., ne nous montrent-ils pas le style d'architecture et surtout les motifs d'ormentation et de décoration usités à ces belles époques?

Nous aurions bien donné quelques réductions des dessins du manuscrit dont nous venons de parler. C'eût été, à notre avis, augmenter inutilement nos planches. Si, par exemple, une controverse s'élevait au sujet de l'opinion que nous venons d'émettre, il serait temps, alors, d'opposer cette preuve concluante.

Les constitutions apostoliques (1) s'occupèrent de bonne heure de régler définitivement la question importante de l'orientation des églises, et décidèrent que le sanctuaire serait tourné vers l'orient, ainsi que les deux sacristies qui l'accompagnaient d'habitude dans les basiliques. A Châtel-Censoir, le chœur de l'église

(1) Architecture monastique, par Albert Lenoir. — Constitution apostolique, liv. II, C.LXII.

regarde le nord et semble plonger dans cette belle et luxuriante vallée de l'Yonne ; c'est la seule église ancienne que nous connaissions, dans le département, qui ne soit pas orientée. On ne doit cependant rien inférer de cet état de choses quant à l'ancienneté de l'édifice, mais seulement on peut reconnaître les difficultés insurmontables qu'on avait éprouvées en cherchant à placer, d'une manière convenable, au milieu des fortifications, ce monument qui, dans le principe, ne devait qu'être la chapelle du « *castrum.* » Ce ne fut que plus tard qu'on y affecta un chapitre de chanoines.

CRYPTE.

La crypte est divisée en trois nefs de deux travées terminées chacune par une abside semi-circulaire. Ces absides ont subi de grandes mutilations, lorsqu'on a voulu y établir une porte de communication extérieure et élargir une des fenêtres. Leurs formes ont donc été changées, nous les avons rétablies dans nos dessins ; elles sont voûtées en cul-de-four, et leur dallage est élevé d'une marche au-dessus du sol actuel des nefs. Il existe encore, dans l'abside principale, une petite piscine qui nous paraît aussi ancienne que le monument ; elle est fort simple, et se compose d'une cuvette, circulaire à l'intérieur comme à l'extérieur, reposant sur une colonnette trapue adhérente à la maçonnerie.

La nef principale est voûtée en berceau, en arc de cercle; des voûtes d'arête couvrent les bas-côtés. Ces voûtes sont formées de moellons d'un certain volume, noyés dans le mortier.

Les arcs doubleaux, dans les bas-côtés, sont outre-passés, c'est-à-dire que les centres sont au-dessus de la ligne des chapiteaux. Deux portes d'un fort bel appareil, dans la basse-nef, à

l'est, ont été murées il n'y a pas très-longtemps. Par celle du fond, on pénétrait dans une sacristie basse ; l'autre donnait dans un escalier semi-circulaire, faisant actuellement saillie dans la chapelle du XIII[e] siècle, et permettait un service facile entre l'église supérieure et les cryptes. Chaque travée, à l'ouest, est éclairée par une fenêtre très-petite et très-étroite au dehors et largement évasée à l'intérieur.

Des bancs en pierre garnissent encore les murs latéraux de la nef principale ; leur tablette, en pierre de taille, est saillante et ornée d'un bizeau ; ces bancs sont assez bien conservés.

En somme, sauf les absides, cette crypte est en assez bon état, puisse-t-il en être longtemps de même ! Nous le désirons sincèrement. Mais il nous est bien permis d'éprouver des craintes car elle est louée au profit de la fabrique et sert de magasin. A l'époque où nous en avons pris les dimensions, elle était encombrée, jusqu'à la voûte, de futailles et de bois de chauffage. Pourquoi ne rendrait-on pas à cette crypte son ancien usage ? La somme minime dont les revenus de la fabrique diminueraient ne nous semble pas un obstacle insurmontable à la réalisation de ce vœu ; en outre, ce serait en quelque sorte la consacrer de nouveau et lui faire reprendre le caractère religieux dont on l'avait dépouillée, il y a déjà de longues années.

CHŒUR.

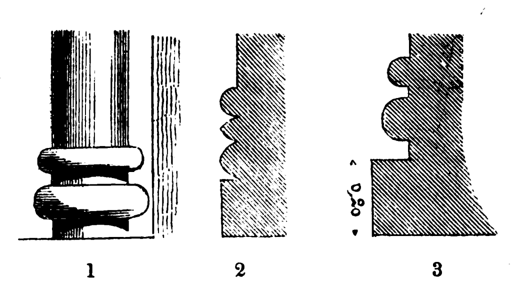
Le chœur est élevé de six marches au-dessus du dallage de la nef, il présente trois nefs et trois travées. Chaque bas-côté est terminé par une abside en hémicycle à l'intérieur, et carrée à l'extérieur, ce qui se rencontre fort rarement ; nous ne connaissons encore que cet exemple. L'abside de la nef principale est semi-circulaire au dedans comme au dehors, et flanquée de deux contre-forts peu saillants. Ces absides sont voûtées en cul-

de four, la grande nef est voûtée en berceau et les bas-côtés sont surmontés de voûtes d'arête exactement comme dans la crypte.

Les colonnes contournant les parties carrées des piliers, ou simplement engagées dans les murs ont soixante centimètres, de diamètre, sur quarante-neuf de saillie. Si nous portons ensuite notre attention sur leurs bases, nous trouverons peut-être, mais avec beaucoup de bonne volonté, une réminiscence de la « base attique » si gracieuse lorsqu'elle est bien rendue. Mais ici, comme pour tous les détails, elle s'oblitère grandement et n'est plus formée que par deux gros tores reliés entre eux par une scotie carrée au fond, au lieu d'être circulaire, et privée de ses deux légers filets.

Il ne reste plus qu'une base intacte, les autres ont été mutilées ou sont cachées sous le nouveau dallage élevé de trente centimètres au-dessus de l'ancien.

DÉTAIL DES BASES DES COLONNES.

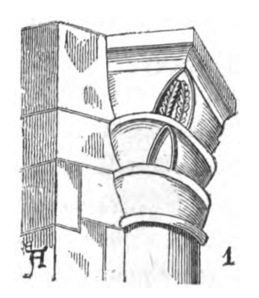


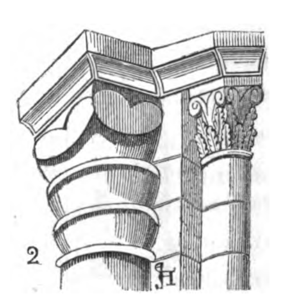
Voici quelques détails de bases qui imitent ou qui ont pu être recomposées d'après ce qui était conservé : le nº 1, est la base d'une colonnette engagée dans le jambage d'une fenêtre du bas, côté ouest ; les nºs 2 et 3, se voient dans la grande nef. Nous

ferons remarquer la forme du n° 2, ce profil est composé d'un tore semi-circulaire accompagné de deux autres plus ou moins aigus ; il est impossible de rencontrer des profils plus barbares.

Tout porte à croire qu'on manquait assez généralement de sculpteurs et même de bons tailleurs de pierres au IXe ou au Xe siècle. L'état de décadence dans lequel l'architecture était tombée, n'avait pas peu contribué à faire perdre le goût de la sculpture et de l'ornementation, principalement dans les contrées éloignées des grands centres de population. A Châtel-Censoir, les constructeurs s'étaient donc contentés de tailler en dents de scie leurs monstrueux chapiteaux sans y apporter plus de soins et de précautions qu'à la taille des autres parties de l'édifice.

CHAPITEAUX DANS LA NEF ET LES BAS-CÔTÉS.





La manière dont les chapiteaux primitifs ont été traités, nous semble suffisamment indiquée par les deux dessins que nous donnons ici. Les sculpteurs du XIe siècle y ont à peine touché, car les feuillages placés aux angles changent fort peu le caractère du n° 1, l'autre n'a point été non plus ouvragé, ce sont donc les principaux types que nous puissions offrir. La taille de

ces chapiteaux est faite au taillant droit et à grande coupe, de simples et rudes ouvriers de la localité, dirigés par un homme certainement instruit, ne pouvaient guère mieux s'y prendre. Les tailloirs ne furent formés que par un carré et un bizeau, ce fut la seule ornementation qu'on leur accorda.

Vint ensuite le XIe siècle : des ouvriers adroits s'étaient formés, les corporations pouvaient fournir aux demandes qui leur étaient faites. On travaillait aussi à Vézelay, car on construisait la majestueuse nef qu'on admire encore de nos jours et à la restauration de laquelle le gouvernement a consacré de fortes sommes. Tout permet donc de croire que c'est de la colonie d'artistes qui s'était installée dans cette localité, que sortirent les sculpteurs qui vinrent ornementer les chapiteaux de l'ancienne chapelle de Châtel-Censoir. C'est alors qu'on reconnaît la différence énorme que existe entre les chapiteaux ci-dessus et ceux que nous avons reproduits sur la feuille de détails. Une riche végétation les couvre ; les feuillages se dessinent largement et des animaux viennent les animer ; les tailloirs aussi ont subi une métamorphose complète, ils ne sont plus simples comme autrefois, ils se couvrent d'arcatures, de damiers et d'autres ornements saillants, ou bien encore, ils se refouillent gracieusement en arc de cercle.

L'un des chapiteaux de la feuille de détails n'est que commencé, nous avons voulu le représenter tel qu'il est et notre dessin est la reproduction exacte de l'original. A l'angle, un oiseau à tête de tortue semble s'envoler, il est couvert de perles, et les galons qui ornent la partie inférieure de ce chapiteau, sont aussi couverts de perles, des rinceaux les terminent et là s'arrête la sculpture; on n'aperçoit plus que l'épannelage grossier, en dents de scie, dont nous avons déjà parlé. Pour ceux donc qui connaissent l'ornementation intérieure de la nef de Vézelay, il suffira

de ces détails pour leur prouver que c'est aux artistes qui travaillèrent dans ce grand monument, qu'on doit la sculpture des chapiteaux de l'église Saint-Potentien. Puis, si tous les chapiteaux ne sont point sculptés, ont doit attribuer ce manque, soit aux troubles qui agitèrent cette époque, soit aux ressources pécuniaires qui purent faire défaut.

Les chapiteaux de la grande nef ont été mutilés à l'époque de la construction de la nef actuelle, c'est-à-dire au XVIe siècle. On les a retaillés afin de leur donner une tournure plus en rapport avec l'œuvre nouvelle. On a lieu de supposer qu'ils n'étaient, comme la majeure partie des autres chapiteaux, qu'épannelés, car, s'il en eût été autrement, on les aurait conservés. Ce système avait eu déjà son application, les chapiteaux des colonnes de l'abside principale n'ont point subi de détériorations. Quant à ceux des absides des bas-côtés, ils ont été non-seulement retaillés, mais les colonnes, après avoir été cannelées, furent plus tard ébréchées afin de donner plus de place à l'officiant.

Tous les arcs doubleaux, à peu d'exceptions près, sont outrepassés, les deux premiers de chaque bas-côté sont déformés, le mouvement date depuis fort longtemps.

La première travée de la grande nef est plus large que les autres. Cela tiendrait-il à ce qu'on aurait voulu ménager, sur cette partie, un clocher ou une coupole ? Dans tous les cas, cette construction ayant pour base un carré long, n'eût peut-être pas produit un effet gracieux. Quoiqu'il en soit, cet arrangement a existé d'une manière ou d'une autre, puisque nous avons vu qu'un désordre très-prononcé avait eu lieu dans les arcs doubleaux des bas-côtés correspondant à cette travée. Or donc, si ces arcs doubleaux ont été déformés et si ceux qui leur font suite n'ont pas souffert, ce qui est vrai, il y a tout lieu de croire qu'une construction menaçant l'existence de l'édifice a été élevée,

mais qu'elle aura été détruite aussitôt qu'on aura remarqué les mouvements inquiétants qui se manifestaient.

Ce qui prouve, en outre, que cette partie devait supporter une charge considérable, c'est l'existence, d'abord, de deux arcs ogivaux de décharge dans les grands goutterots, puis les deux grands arcs doubleaux de cette travée qui, eux aussi, sont ogivaux et, dans tout l'édifice ce sont les seuls de cette nature qu'on y remarque. C'était donc une sage précaution que le maître de l'œuvre avait prise en construisant ces arcs aigus, quoique le succès n'ait point répondu à son attente.

Nous venons de soulever ici une grave question qui, aux yeux de certaines personnes, serait la réfutation complète de la thèse que nous venons de développer et par laquelle nous faisons remonter la construction de l'église de Châtel-Censoir, au-delà du XIe siècle. Ne peut-on pas nous dire : est-ce qu'au IXe ou Xe siècle on se servait, en construction, de l'arc ogival ? A cela nous répondrons que l'arc aigu a été connu à toutes les époques, mais que l'usage n'en était point répandu ; qu'on ne l'employait qu'accidentellement, dans des cas de nécessité, puisqu'on en connaissait la résistance, mais qu'il était loin d'être admis comme système. Qu'ensuite, il est parfaitement avéré que cet arc a été employé dans quelques monuments antérieurs au XIe siècle ; Saint-Front, de Périgueux, édifice d'une grande importance, construit sous une influence byzantine incontestable, en offre de remarquables exemples, principalement aux endroits où se trouvent de lourdes constructions, les coupoles. Remarquons encore un grand point de similitude : les joints entre les clavaux sont ici fort épais, parfaitement dressés, faisant bourrelet méplat sur la pierre, à Saint-Front, il en est de même.

Dans le bas-côté ouest, correspondant à cette même travée, se trouve, mais murée, la porte de l'escalier qui conduit sur les

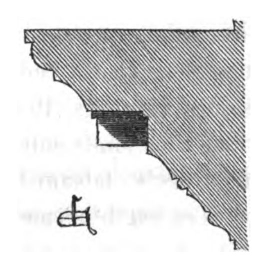
voûtes. Cet escalier, renfermé dans un contrefort carré, est actuellement comblé par des butins.

La troisième travée est fort belle, l'arc doubleau séparant les bas-côtés est supporté symétriquement par deux colonnettes accouplées. Les bases de ces colonnettes sont figurées par trois boudins superposés à un socle carré.

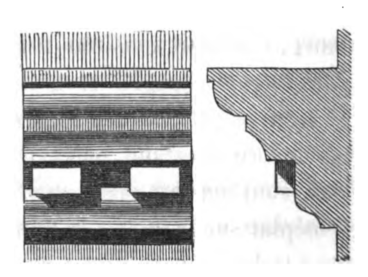
Les fenêtres sont larges, à plein cintre, l'arc entradossé formant le second rang des claveaux est orné d'un gros tore dont la retombée s'appuie sur deux colonnettes trapues. Les bases sont formées de deux boudins, nous en avons donné le profil.

La corniche qui règne autour du sanctuaire en formant le tailloir des chapiteaux, est ornée de moulures dues certainement à l'influence des monuments romains de la ville d'Autun. Des denticules assez forts, presque des modillons, sont refouillés dans l'avant dernier membre. Nous donnons ce profil comparativement avec un de ceux que nous avons relevés sur la porte Saint-André d'Autun, lorsque nous étions chargé de l'inspection des travaux de restauration.

PORTE SAINT-ANDRÉ D'AUTUN.



ÉGLISE DE CHATEL-CENSOIR.



PROFIL ET DÉTAILS DE CORNICHES.

Nous pouvons nous rendre compte maintenant des rapports intimes qui existent entre ces deux profils; les quatre premiers membres sont semblables; un filet, un quart de rond, un second filet, un cavet. Ensuite, à Saint-André d'Autun, un modillon ; à Châtel-Censoir, un denticule large et épais, presque un modillon ; le dernier membre de l'une et de l'autre corniche se termine enfin par un talon renversé.

Il nous semble avéré que le maître de l'œuvre, que l'architecte n'a pas créé ce profil au hasard et que, s'il l'a reproduit de souvenir, ce souvenir était bien vivace, bien présent à sa mémoire ; notons encore que les dimensions sont exactement les mêmes. On est frappé de l'analogie parfaite qu'on remarque entre ces profils et, si on considère que Châtel-Censoir dépendait de l'évêché d'Autun, on sera persuadé que cet architecte habitait Autun, ou qu'il avait de fréquents rapports avec cette ville.

L'appareil employé dans l'ancienne collégiale de Châtel-Censoir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est l'appareil moyen. Les claveaux des arcs doubleaux et des fenêtres sont fort étroits et séparés, ainsi que les lits et joints, par une couche de mortier de quatre centimètres d'épaisseur ordinairement, parfois ils atteignent cinq centimètres. Le mortier dont ils sont faits est d'excellente qualité et fort dur; le joint forme bourrelet sur la pierre et est dressé avec beaucoup de soin.

SACRISTIE.

Sous la fenêtre de la deuxième travée du bas-côté est, existe une ancienne ouverture par laquelle on communique dans la sacristie en descendant un escalier composé de cinq marches. Cette sacristie est divisée en deux parties, elle a été construite

dans les premières années du XIIIe siècle, sur d'anciennes fondations ; il est probable que la partie du fond servait de chapelle, car l'ornementation y est plus soignée qu'elle ne le serait dans une construction ordinaire. Tout y est de fort bon goût : les colonnettes, aux bases largement profilées, sont surmontées de gracieux chapiteaux ornés de vigoureux crochets, les profils des arcs doubleaux, des arcs ogives et des arcs formerets sont d'une pureté remarquable, la taille faite à la bretture ne laisse rien à désirer ; enfin, de belles clés de voûte ornées de feuillages profondément refouillés, décorent les arcs ogives à leurs points d'intersection.

Nous donnons, comme spécimen de la sculpture qui embellit cette chapelle, actuellement convertie en arrière-sacristie, le dessin d'un chapiteau qui surmonte un des groupes de colonnettes.


CHAPITEAU DANS LA CHAPELLE DU XIIIe SIÈCLE.



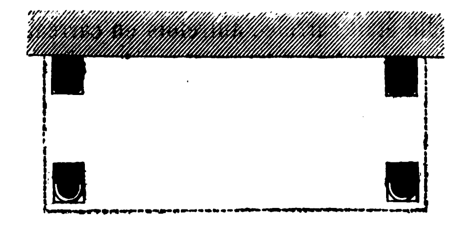
Il est difficile de rencontrer, même dans nos belles églises,



des chapiteaux plus riches que celui-ci. Nous ne sommes qu'au commencement du XIIIe siècle ; la végétation qui vient les tapisser quelques années plus tard semble encore sommeiller ; nous n'avons donc que des crochets attachés à la corbeille, mais ces crochets s'épanouissent largement et s'entrelacent avec grâce. Le tailloir n'est pas moins élégant, ses moulures accompagnent parfaitement l'ensemble du chapiteau.

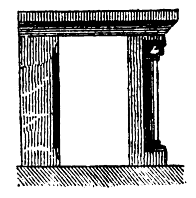
On voit encore dans cette chapelle, car nous ne pouvons lui ravir ce titre, qu'elle mérite à tous égards de conserver, un autel d'une grande simplicité.

PLAN DE L'AUTEL.

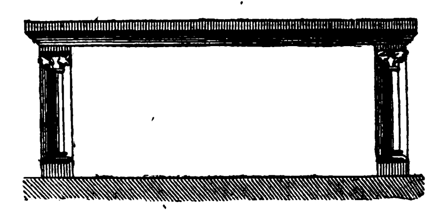


Il est adossé au mur et se compose de deux pilastres en arrière, et en avant de deux autres pilastres dans lesquels on a laissé en relief deux colonnettes ; une tablette bizautée les surmonte.

ÉLÉVATION LATÉRALE DE L'AUTEL.



ÉLÉVATION DE FACE.



Les deux colonnettes mi-engagées dans les pilastres n'ont qu'une base fort mince, et le chapiteau se compose seulement de deux feuilles de lierre. Cet autel, comme plan et détails, est un des plus simples que nous connaissions, il peut remonter au XIIIe siècle.

Cette chapelle était carrelée autrefois en carreaux émaillés, il n'en reste plus que six variétés. Nous les avons calqués avec soin et nous en donnons la réduction en chromolithographie. Il est probable qu'il en existait un plus grand nombre de chaque espèce, ils auront été enlevés petit à petit, à mesure qu'ils perdaient leurs brillantes couleurs, de là, la perte de l'agencement général. Quoiqu'il en soit, avec ces six carreaux, il serait facile d'établir un riche carrelage qui l'emporterait mille fois sur les ridicules pavages en marbre dont on est encore trop engoué dans nos localités.

Ces carreaux n'existent plus maintenant dans cette chapelle, ils ont été relevés par M. l'abbé Auvray, curé de Châtel-Censoir, et pavent actuellement une partie du bas-côté ouest. On les a malheureusement placés sans ordre, pêle-mêle, sans chercher à les agencer. Nous ne serons pas longtemps sans regretter la



perte de ces carreaux, car tout nous fait supposer qu'ils ne résisteront pas au passage continuel des personnes qui assistent aux offices divins.

EXTÉRIEUR.

L'église de Châtel-Censoir n'est pas remarquable à l'extérieur, elle ressemble aux maisons environnantes. Vue du côté de l'abside, elle paraît écrasée par un grand toit à deux versants. Ce toit se raccorde d'une manière fort malheureuse avec l'abside circulaire.

L'étude approfondie de ce monument nous a convaincu qu'autrefois la toiture devait être autrement disposée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Effectivement, par suite de la construction du grand toit que nous venons de mentionner, les fenêtres du bas-côté *est*, sont bouchées et on a ensuite sur-élevé le mur goutterot afin de donner une pente uniforme à ce côté du toit, puis on a eu le tort très-grave de démolir, à l'intérieur du grand comble, les murs goutterots de la grande nef, de manière qu'actuellement, la grande voûte est complétement livrée à elle-même et n'a plus rien qui s'oppose à sa poussée. La sacristie actuelle était aussi surmontée d'un toit à deux pentes et cette assertion est justifiée par un chêneau en pierre de taille existant encore un peu au-dessous de l'appui des fenêtres du bas-coté *est* de l'église. Ce chêneau recevait les eaux des deux combles et les portait rapidement au loin au moyen d'une gargouille dont les vestiges sont encore visibles. Sur la coupe transversale (1), nous avons figuré les combles dans leur état primitif; la ligne ponctuée indique la ligne actuelle du grand comble.

(1) Voyez l'un des dessins joints à la présente notice.

Les contreforts sont peu saillants, mais bien appareillés et solidement construits; la partie supérieure est revêtue d'un couronnement en pierre de taille fortement incliné. Un des contreforts, à l'ouest, est plus large et plus saillant que les autres, il renferme l'escalier conduisant aux voûtes ; la porte en a été murée depuis longtemps déjà, puisque les butins l'ont comblée à plus des deux tiers de sa hauteur.

En terminant cette notice, nous ne passerons pas sous silence, l'extrême obligeance de M. l'abbé Auvray, qui a mis à notre disposition les hommes et les choses dont nous avions besoin, et nous sommes heureux de lui en témoigner notre reconnaissance. Nous avons été à même de nous livrer, par là, à un travail aussi complet que possible sur une église très-ancienne et très-peu connue. Notre but sera rempli et nos désirs satisfaits, si nous avons pu faire comprendre la valeur artistique de ce monument. Cette église nous a toujours paru digne, sous tous les rapports, de la bienveillante sympathie des hommes sérieux et instruits qui s'intéressent à nos monuments nationaux, et cherchent à conserver, dans leur intégrité, des édifices revendiqués à bon droit comme une des gloires de notre pays.

Emile Amé, architecte.

RELATION DE LA RESTAURATION

DE L'ABBAYE DE VAULUISANT,

Par l'abbé Anthoine Pierre, au xvie siècle.

L'abbaye de Vauluisant fondée en 1127, par Artaud, abbé de Preuilly, et richement dotée par les sires de Trainel, de Villemaur, de Voisines, de Foissy, par les archevêques de Sens et l'évêque de Troyes, étendait ses domaines dans la vallée de Vanne.

L'église, fort belle, était due aux libéralités de Thibaud-le-Grand, comte de Champagne. — Au xvie siècle, un abbé nommé Anthoine Pierre, natif de Regny-le-Ferron, contribua beaucoup à sa décoration, comme on le verra tout à l'heure.

Le document qui sera reproduit ci-après, a été rédigé au commencement du xviie siècle, par un moine du couvent, pour conserver à la postérité le souvenir des travaux accomplis par ce bon abbé et pour éviter la perte des biens de sa maison. Il nous montre à quel degré de richesse et de beauté décorative était parvenue l'église de Vauluisant.

Ce document renferme aussi la description des autels et des divers motifs d'ornement qu'on y a employés, la construction d'orgues, la fonte des cloches, l'établissement des cloîtres et autres parties des édifices du monastère.

On remarquera la mention de plusieurs artistes éminents,

tels que : Jean Cousin, Jacques Millon et autres. La qualification vulgaire que leur donne le moine chroniqueur en les appellant un nommé tel...., est caractéristique pour la manière dont on appréciait les artistes.

Nous croyons qu'en publiant ainsi successivement des documents du genre de celui-ci, on arrivera à fournir à l'histoire des arts et des artistes du moyen-âge, ses véritables éléments.

« Cy-après s'en suivent les ouvrages, décorations et autres réparations que l'abbé frère Anthoine Pierre a faict faire durant qu'il a esté abbé de cette maison de Valluysant, le tout recueilly par le frère François Thonnellier, religieux de ladite maison.

» Premièrement, ledit abbé a fait enchâsser en argent le chef du glorieux martir saint Théodore qui, auparavant, estoit dans une vieille châsse, presque toute rongez comme il apert par (*un acte authentique*). La translation fut faicte le jour de l'Annonciation, l'an mil cinq cent dix-sept, et tous les ans, depuis ladite translation, l'on avoit coustume d'en célébrer la feste en l'église de céans, le lendemain de ladite annonciation, ce qui n'est plus observé à présent.

» Item ledit abbé a fait faire la table du grand aultel de ladite église, de menuiserie, imagerie et peinture; laquelle menuiserie fut faicte par ung nommé Jacques Millon (1) ; les images par ung nommé Jehan Blotin ; et les peintures, par ung nommé Jehan Cousin (2).

(1) Ce Jacques Millon était un sculpteur sur bois, de Troyes, fort renommé.

(2) Jehan Cousin, natif de Soucy, le célèbre maître de l'école française. Il figure souvent, de cette manière, dans les documents du temps.

» Item ledit abbé a fait faire une belle couppe d'argent doré, pesant six marcs d'argent, laquelle repose sur ledit grand aultel, et est mise en une lanterne de fert pour la monter et descendre, laquelle lanterne a esté faicte par un serrurier nommé Christophe d'Ange. Et sur le derrière dudit grand aultel, il y a une fenestre ferment à clef, en laquelle y a ung engin à monter et descendre ladite lanterne, lequel engin a esté fait par Guillaume d'Ange. Alantour de ladite table d'aultel, il y a six colonnes sur lesquelles y a six anges, et desquelles colonnes il y en a deux de boys bien peintes et les quatre autres sont de cuivre, et deux fronteaux de cuivre bien ouvrez, allant depuis lesdites colonnes jusques aux murailles de ladite église ; et ont esté faictes lesdites colonnes et fronteaux par ung nommé Nicolas le Fondeur, demeurant à Troyes. Sur laquelle table d'aultel y a un ciel de menuiserie et franges. Et ladite couppe a esté faicte à Paris par ung nommé Michel Pigeart.

» Item ledit abbé a fait faire en ladite église deux paires d'orgues, l'une desquelles est de douze piedz de hault; et l'autre de quatre piedz, ensemble les jubez d'icelles, celles-cy du depuis ont esté rompuës par les Huguenots.

» Item ledit abbé a fait faire en ladite église de belles grandes chaises qui furent faictes par ledit Jacques Millon, et d'autres chaises appelez les chaises des mallades qui furent faictes par ung nommé Jehan Miallot.

» Item a fait faire, en icelle église, la vouste de la chapelle des trespassez, et la vouste de la chappelle du Sépulchre, qui furent faictes par ung nommé Jehan Martuiseau, maçon.

» Item a fait faire dix passages par ledit Martuiseau par les grosses murailles qui avoient esté faictes par autres maçons pour passer, du cœur (*sic*) par les chappelles de la nef de çà et de là.

» Item a fait faire dix aultelz esdites chappelles, fourniz de

pierre de liaiz et de revers de menuiserie, avec plusieurs images qui sont sur lesdits aultelz.

» Item a fait faire en ladite église ung beau sépulchre en l'une des chappelles de ladite église, nommez la chappelle du Sépulchre, et l'argent qu'il a convenu de payer pour ledit sépulchre, a esté donné par ung nommé maistre Jehan Pierre, son père, et Colombe Hanoteau, sa mère, avec un calice d'argent doré, pesant trois ou quatre marcs, allentour duquel y a ung soleil et sur le pied d'enbas deux esmaux, en l'un desquelz y a peint un saint Jacques, et en l'autre, une Nostre-Dame.

» Item a fait faire une belle porte de menuiserie nommez la porte du Crucifix, au-dessus de laquelle y a un beau crucifix avec les images de Nostre-Dame et de Saint-Jehan-l'Evangéliste.

» Item ledit abbé a fait fermer toutes les chappelles de ladite église, de menuiserie, par le devant d'icelles, et à l'endroit de la chappelle appellez la Nostre-Dame-Blanche, a fait faire ung beau revestière de bonne menuiserie, portant revers, et sur l'aultel de ladite chappelle a fait faire une belle table en laquelle il y a plusieurs images bien taillez et estouffez de bonnes peintures; et se nomme la chappelle Saint-Jehan-Baptiste.

» En l'autre costé dudit revestière, il y a une autre chappelle sur l'aultel de laquelle il y a ung beau revers fait de menuiserie; auquel revers a fait peindre, en platte peinture, l'histoire de la Passion de Jésus-Christ.

» Item en l'autre chappelle, qui est près de la porte des Mortuaires, a fait faire, sur l'autel d'icelle, un revers de belle menuiserie et une Annonciation de pierre, avec ung beau lavoir, pour laver les mains des prestres (*faict de belles pierres de Lyais* (écrit d'une autre main).

» En la chappelle des Trespassez, a fait faire ung beau revers de menuiserie, en la table duquel est peint l'histoire de Thobie,

en platte peinture, et l'histoire des trois vifz et des trois mortz.

» En l'autre chappelle, joignant icelle et appellez la chappelle Saint-Martin, sur l'aultel de laquelle y a ung beau revers, en la table duquel et allentour d'icelle est peint une partie de la vie de saint Martin.

» L'autre chapelle, joignant icelle, est appellez la chappelle de Sainte-Marguerite, et y a ung beau revers.

» Item proche la chapelle des Trespassez, ledit abbé a fait faire ung tabernacle, auquel est le chef de sainte Colomne.

» Item aux deux chappelles de au-dessous du Crucifix, en chascune y a ung beau revers, en l'une de laquelle est une belle image de Nostre-Dame, allentour de laquelle est peint, en plate peinture, la vie de Nostre-Dame ; en l'autre chappelle, de l'autre part, est ung beau revers et une image de saint Anthoine, allentour de laquelle est peint, en platte peinture, la vie dudit saint Anthoine.

» Entre lesquelles deux chappelles, il y a deux beaux tabernacles faictz de belle menuiserie, dedans l'un desquelz est l'image de Nostre-Dame appellez le Pélerinage de ladite église. Et en l'autre tabernacle, y a ung beau chef de franc cuivre bien doré, et depuis les espaulles dudit chef est fait d'argent, que ledit abbé a fait faire, et s'appelle le chef monsieur saint Théodore, martyr.

» En laditte église il y a plusieurs chandeliers de cuivre, que ledit abbé a fait faire.

» Item ledit abbé a fait faire derrier le grand aultel ung bel aultel où il y a ung beau revers fait à parquetz.

» A la porte de laditte église, ledit abbé a fait faire ung beau portail de pierres de gres de tailles, bien vousté, au-dessus duquel y a une grand'image de Notre-Dame, et au-devant, une

Annonciation et autres images. Et au haut dudit portail, il y a deux allez pour aller aux deux viz de ladite église, qui vont aux voustes de ladite église et aux voustes dudit portail.

» A la porte de l'église, nommez la porte des Vielz-Mollins, a fait faire une estanfiche de pierre de liaiz, pour ce que la vouste de ladite porte ne tenoit plus, laquelle vouste fut refaitte sur laditte estanfiche, au-dessus de laquelle estanfiche a fait faire une Nostre-Dame de Pitié.

» Item a fait faire ledit abbé ung orloge en ladite église, où il y a une grosse cloche et deux appeaulx et ung beau mouvement ; sur lequel orloge a faict faire un clocher couvert d'ardoises et les pousteaux et la terrasse couvertz de plomb ; ledit cloché a esté racourcy depuis environ des deux tiers, car il estoit aussy haut comme le grand d'aprésent *puis a esté finalement osté* (1).

» Item ledit abbé a faict faire quatre cloches qui sont au grand cloché de laditte église, auparavant, il n'y en avoit qu'une grosse et une petitte, desquelles il prit la mette pour aider à faire cesdittes quatre cloches, et pour les faire sonner, fit faire un beuffroy, qu'il fit tout couvrir de plomb ensemble la terrasse de au-dessous ; il n'y a plus maintenant que trois cloches dans ledit cloché, d'autant que l'an mil cinq cens quatre-vingt et huict ou neuf, les religieux furent contraintz de vendre l'autre, pour plaider contre le précédent abbé — *puis d'une autre main* : il y en a six présentement, en 1700, y ayant porté celles qui servoient au clocher de l'horloge depuis qu'il a esté osté.

» Item a fait faire quatre lampiers de cuivre qui servent à mettre les lampes de ladite église.

(1) Ces mots sont d'une écriture plus moderne.

» Item ledit abbé a faict dédier de rechef l'église de cette maison, d'autant que, de son temps, elle fut polluë d'un meurtre qui se commit en cette façon : le roy François premier, arrivant en cette maison, on le receut processionnellement, selon la coustume et les statuts de l'ordre; or, plusieurs de ses gardes admirant les orgues qui estoient pour lors récentement faictes et qui sonnoient mesme avec une grande harmonie à la réception du roy ; iceux, non contentz d'entendre cette harmonie d'en bas, sur le pavé de l'église, voulurent monter au jubé desdittes orgues et se poussant à la foule sur l'escalier, il y en eut ung d'entr'eux qui eut le costé percé de fer d'une lance ou pertuisane, qui fut la cause que l'on dédia de rechef ladite église, à la solicitation dudit abbé. J'ay appris cette histoire par tradition seulement.

» Item ledit abbé a fait faire la moitié du grand cloistre, et l'a fait lambricer totalement, et dedans le chappitre a faict faire de beaux bancs à doussier comme il apert.

» Item ledit abbé a fait faire le réfectoir et l'a fait blanchir et lambricer et paver par dessous, et a fait refaire toutes les vitres dudit réfectoir, ensemble plusieurs bancs, tables de menuiserie, avec le jubé.

» Item a fait faire le lieu du couvent ensemble les tables et bancs avec un beau buffet qui est allentour de l'ung des pilliers dudit couvent, et le jubé pour lire aux réfections.

» Item a fait faire la cuisine dudit couvent en laquelle a fait faire plusieurs potz de fer et cuivre, ensemble les chenetz, poisles et tenailles ; et s'y a fait refaire une grande partie des voustes de ladite cuisine, avec une chambre pour servir à la despense d'icelle cuisine. Et ledit couvent et cuisine a fait fermer par derrière de murailles, au-dedans de laquelle a fait faire jardins ; et proche ledit couvent et cuisine a fait paver de

grez et y a fait faire ung puys. Au-dedans de laquelle closture a fait passer ung ruisseau qui vient du biaiz du mollin et passe au travers de la grande court et dudit jardin du couvent, et d'illec par les lieux communs du dortoir. Audedans de la cour dudit couvent a fait faire un retraict sur ledit ruisseau, lequel ruisseau est couvert par la grande cour, tout du long, de grandes pierres de grez, et depuis ledit retraict du couvent jusques aulx lieux communs dudit dortoir.

» Item ledit abbé a fait faire le petit cloistre entièrement, de massonnerie et charpenterie, lambricé comme il appert. Et au pan d'icelluy costé devers le grand cloistre a fait faire une librairie voustez hault et bas, en laquelle a fait faire plusieurs poulpitres où sont les livres, et est ladite librairie bien vittrez, et peut on aller de la chambre à l'abbé, dedans le dortoir, par ladite librairie, et y a deux portes, l'une du costé de ladite chambre à l'abbé, l'autre du costé du dortoir, par laquelle les religieux peuvent aller estudier quand ilz leur plaist après le service.

» Item a fait refaire la charpenterie du dortoir entièrement, qui s'en alloit à bas sans les liaisons qu'il a fait faire, et après l'a fait latter tout à neuf et couvrir de la vieille thuille qui estoit, avec d'autre qu'il a convenu y avoir. Sur lequel dortoir a fait faire ung petit pavillon couvert d'ardoise et les posteaux et terrasse de plomb; auquel pavillon a fait faire une cloche qui sert à sonner le premier coup des Matines, de Vespres et après Complies ou la Retraite.

» Item ledit abbé a fait recouvrir entièrement l'église dudit Valluysant, et l'a fait latter de bonne grosse latte neufve, et l'a fait recouvrir de la thuille qui y estoit, ensemble d'autre qu'il a convenu y avoir.

» Item a fait faire une grande maison portant galleries, qui

est depuis la grande salle jusques à la librairie, en laquelle est du bas une petitte salle et la cuisine, avec les chambres du cuisinier et autres, et sur le dessus, il y a plusieurs chambres à loger les officiers et les hostes — *d'une autre main* : C'étoit l'abbatiale qui a été abbatue en 1708, pour en faire une autre dans la basse cour.

» Item a fait faire les édifices de l'enfermerie pour loger les mallades, en laquelle y a trois chambres à cheminez et greniers sur le dessus et ung escalier de plastre à y monter, et au bout d'icelle une latrine qui est sur l'eaüe, et du costé du jardin du cymetière il y a une descente pour descendre audit jardin. Audit corps de maison il y a une chapelle fondez en l'honneur du glorieux martyr saint Thomas de Cantorbie, et au-dessous dudit corps de maison il y a de beaux ceillers bien voustez ; ce logis est appellé maintenant *le Chardon*.

» Item attenant de la grande salle a fait faire de beaux lieux communs sur la rivière, et au-dessous a fait faire un colombier. Derrière ladite salle a fait faire ung beau corps de maison, auquel est ung beau mollin et les fours avec les chambres des bollangers, et sur le premier estage il y a un beau lieu à mettre les farines quand elles sont molluës, et au-dessus ung beau grenier à mettre quantité de bled pour la fourniture de ladite bollangerie, et il y a ung entonnoir par lequel on met le bled qui tombe dedans la trumez. Aussi ung autre entonnoir pour jetter la farine qui tombe en la mect des bollangers, et il y a une viz de plastre par laquelle on mette esdits greniers. Et auprès dudit corps de maison a fait faire ung puys qui est bon pour servir auxditz bollangers. Du depuis ledit abbé fit transporter ce corps de logis, ensemble les mollin et fours, dans la grande cour proche le colombier, que j'ay veu en leur entier et pour à présent ruinez ; et au lieu cy-devant dit où ilz estoient aupara-

vant, frère Andre Richer, religieux de céans, évesque de Calchédoine et suffragant de monseigneur l'illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Sens, fit eslever et construire ung beau logis composé de plusieurs chambres, salles, cuisine, cave, garde-robbes, greniers et galleries, tout lesquelles choses j'ay veu en leur entier, et s'appelloit ce lieu le logis de Calchédoine, à cause que ledit évesque y demeuroit, et ledit logis a esté desmoly par le trente-deuxième abbé nommé Mr. Louys de Sennetoy, lequel le fit abbatre pour enlever le bois pour bastir un chasteau au lieu dit Cerneaux, à présent Beaulieu, en l'année 1626 ; voulant aussy abbatre les dix chambres, les religieux si opposèrent et à ce subjet a abbandonné les réparacions.

» Item ledit abbé a fait faire la moittié de la charpenterie d'ung grand corps de maison appellé le dortoir des convers, et le reste de ladite charpenterie l'a fait refaire et relatter tout à neuf et recouvrir de la thuille qu'y estoit, et a fourny le reste de la thuille.

» Item ledit abbé a fait faire de grandes estables qui sont depuis la grande grange jusques à la porte du couvent. Sur lesquelles estables y a de beaux greniers hault et bas, et y a deux viz de plastre, depuis ledit abbé y fit faire dix chambres pour loger ceux qui suivoient le roy François premier.

» Item a fait faire la grange de massonnerie et charpenterie tout à neuf, et couvrir de thuille, comme il appert.

» Item depuis ladite grange jusques à la porte de ladite abbaye a fait faire un grand corps de maison, auquel corps sont les estables des chevaux du labourage et les chambres des charettiers, et sur le dessus y a de belles chambres et greniers et aussy le poulailler des vollailles dudit Valluysant, attenant duquel a fait faire un autre grand logis, qui est le logis du portier, sur lequel y a chambre haulte et greniers dessus, et pour y monter il y a une viz de plastre.

» Item ledit abbé a fait faire sur la porte dudit monastère une belle charpenterie, sur laquelle y a des chambres et greniers dessus, et pour y monter y a ung escallier de plastre.

» Item a fait faire une grande halle en laquelle y a un pressoir, et ung mestier à broïer du cyment, en laquelle halle y a plusieurs cuves pour servir à la vinée, ce lieu est à présent démoly et souloit estre contre les lieux communs du dortoir du costé des prez.

» Item a fait faire dessus le lieu dit la cave Saint-Bernard, ung édiffice pour couvrir et conserver la vouste de ladite cave, qu'il a fait faire de pierre de grez.

» Item a fait faire un beau jardin attenant de la grande salle de l'abbé, lequel est fermé de murailles, et au bout a fait faire un lieu commung, qui est sur le ruisseau, et passe ledit ruisseau par ledit jardin qui est muraillé de part et d'autre.

» Item ledit abbé a fait fermer de murailles le cymetière avec ung grand jardin attenant d'iceluy, au milieu duquel a fait faire une belle croix de pierre de liais.

» Item a fait faire un beau colombier de pierre de grez près de la grande cour dudit monastère, et auprès d'iceluy a fait faire un grand logis qui s'appelle la porcherie, pour y mettre les porcs de ladite abbaye.

» Item a fait faire un autre logis auquel il y a la forge des mareschaux et la charronnerie auprès de laquelle a fait faire ung grand clos de murailles dedans lequel sont les bouticles pour loger le poisson, quand on pesche les estangs, au pend de laquelle muraille il y a une tour à pont-levis et cheminez qui sert à garder le poisson desdites bouticles.

» Item a fait fermer presque la totallité de la closture des murailles qui sont allentour de ladite abbaye, lesquelles estoient tombez, et les pierres les a employez à faire ladite closture et à

fait couvrir icelle closture tout allentour de thuille et festières, comme il appert. En laquelle closture a fait faire une porte du costé devers la vigne appellez la porte de Saint-Thomas; et si a fait fossoier tout allentour desdites murailles de grandes fossez pour la forteresse desdites murailles.

» Item a fait fermer la cour de la faulse porte, en laquelle a fait faire un bel édiffice de massonnerie qui sert à la taverne pour loger les hostes et y vendre vin.

» Item dedans ladite closture de la faulse porte, il y a une belle chappelle faicte de bonne massonnerie, bien voustez et vittez, et s'appelle la chappelle de la Magdelaine, en laquelle il y a ung aultel sur lequel il y a une belle chasse bien peinte et dorez où reposent les ossements d'une des unze mille vierges; d'un des costés de ladite chasse, il y a un image de Nostre-Dame et de l'autre costé un image de Marie-Magdeleine, et est ladite chappelle bien charpentez dessus et couverte de thuille, et en l'un des pignons y a une fenestre où il y a une cloche à sonner la messe de ladítte chappelle.

» Item a fait faire un édiffice qui sert d'estables pour loger les chevaux des hostes de ladite taverne, et encore un autre petit édiffice qui sert de prison; et a fait faire la porte de ladite faulse porte de bonne massonnerie et de belle charpenterie par ledessus et est bien peinte d'un costé et d'autre.

» Item ledit abbé a fait renforcer la chaussez du grand estang et a fait faire la bonde aux deux pillons; en icelle chaussez a fait faire la maison de la garde dudit estang sur la grande bonde dudit estang, et à la fin d'icelle chaussez a fait faire ung mollin à cheoir eaüe et les ruz venans audit mollin.

» Item a fait parer de pierre de grez les deux cours qui sont audit Valluysant, l'une devers la porte du pressoir, et l'autre devers la porte de l'enfermerie; et depuis ladite porte de l'enfer-

merie a fait applanir un chemin et paver jusques hors la faulse porte de ladite abbaye, pour servir de charroy par la grande cour et allentour de l'église dudit Valluysant (1). »

QUANTIN.

(1) Extrait d'un registre contenant l'Etat des Biens de l'Abbaye de Vauluisant, au XVII[e] siècle, Archives de l'Yonne.

NOTICE

SUR LE MUSÉE ET LE JARDIN BOTANIQUE

DE LA VILLE D'AUXERRE.

Il est, même à Auxerre, peu de personnes qui sachent que la Bibliothèque et le Musée renferment des richesses de premier ordre. La Bibliothèque, qui n'a pas moins de 33,000 volumes, possède en grand nombre des manuscrits fort précieux, principalement pour l'histoire locale, et, en livres imprimés, de remarquables ouvrages, de grands recueils historiques et scientifiques, ainsi que de ces éditions rares qui font l'admiration des bibliophiles. Quant au Musée, les œuvres d'art, les antiquités, les collections qu'il contient sont aussi curieuses pour le simple visiteur, qu'utiles à celui qui veut se livrer à l'étude des sciences, soit historiques, soit naturelles.

C'est au savant Père Laire que nous devons ces deux établissements. Le ci-devant religieux de l'ordre des Minimes, l'ancien bibliothécaire du cardinal de Loménie, archevêque de Sens, avait été chargé, pendant les jours de la révolution, de la formation et de la surveillance des bibliothèques publiques du département de l'Yonne. Par ses soins, un nombre considérable de livres, de manuscrits, de documents, avaient été réunis au chef-lieu. Le zélé bibliothécaire-général du département (c'était le titre qu'il prenait), avait aussi rassemblé tous les objets d'antiquités et

d'arts pouvant offrir quelque intérêt. Mais le Père Laire mourut en 1801, et avec lui faillit périr l'œuvre qu'il avait créée.

Pendant vingt ans, la Bibliothèque et le Musée éprouvèrent bien des vicissitudes. Ces collections étaient pour ainsi dire laissées à l'abandon, ce qui entraîna de regrettables déprédations. Elles étaient en quelque sorte la proie du premier occupant; combien de gens savaient emprunter pour ne pas rendre. C'est ainsi qu'ont disparu des antiquités rares, des livres précieux, des manuscrits dont la perte est irréparable. Enfin, ces établissements après avoir été transportés du monastère de Saint-Germain dans les greniers et la chapelle du collége, furent, en 1822, transférés dans une partie des bâtiments de Notre-Dame-la-d'Hors, qu'ils occupent encore maintenant. Bien que cette installation, si restreinte, ne dût être que transitoire, selon la coutume de bien des choses provisoires, elle dure encore maintenant.

Je n'ai à parler que du Musée, un de nos collègues, plus autorisé que moi, M. Quantin a publié, dans notre Bulletin, une excellente Notice sur la Bibliothèque et son savant fondateur. (1)

Durant trente ans encore, notre Musée a été un peu négligé; on comptait, pour l'enrichir, sur les dons qui sont rares à Auxerre. Il ressemblait, au reste, à presque tous les musées de province d'alors. C'était une sorte d'exhibition pour les curieux et les désœuvrés. Il y avait bien quelques tableaux, non sans mérite, des médailles non classées, une demi-douzaine d'inscriptions latines, des fragments de statues, puis, une petite collection de poteries Gallo-Romaines, et d'antiques de bronze. Voilà quelle était la seule partie sérieuse, intéressante, de la collection.

Faut-il encore citer un superbe vaisseau à deux ponts, avec ses

(1) Bulletin de la Société, année 1850, page 165.

voiles, ses canons, son gréement tout entier. Mais n'en médisons pas ; pour nous, un intérêt de souvenir et de tradition se rattache à ce navire, car il ornait, jadis, l'église de Saint-Loup, à laquelle il avait été donné par la corporation des mariniers de la ville, et probablement comme *ex-voto*, dans une circonstance dont la mémoire est perdue (1).

Le reste, ne valait pas la peine d'être nommé. C'étaient des pierres réunies sans ordre, des coquilles sans nom et sans classification, des minéraux d'un intérêt douteux, des débris fossiles rangés sans méthode ; joignez à cela, l'accompagnement ordinaire de crocodiles empaillés, de lézards avariés, de reptiles en bouteilles. Venait ensuite le cortége des monstruosités humaines et animales. Vous devez comprendre que les veaux à deux têtes, les lièvres à bec cornu, les moutons à six pattes devaient figurer, avec honneur, dans cette collection.

Connaissez-vous une toile de l'école Hollandaise, l'Alchimiste, c'est un fouillis d'in-folios poudreux, de cornues qui bouillent, de fourneaux qui fument, de bocaux où pendent des fœtus, de fioles où nagent des reptiles : de gros lézards rampent au plafond ; un squelette grimace dans un coin ; des monstres de tous les genres s'épanouissent au soleil, et la lumière joue et miroite au travers de tout ce pêle-mêle ; c'est une fête pour les yeux. Au pittoresque près, tel était notre Musée. Les musées de province, et j'en connais encore quelques-uns, semblent s'être donné pour mission de prêter un abri à toutes les choses les plus bizarres et les plus hétéroclites de la création. Ils ont surtout le monopole des monstruosités. C'est leur ornement, leur gloire. Ils les serrent, les étalent avec complaisance, les conservent pré-

(1) Ce navire a été récemmeut repeint et restauré.

cieusement. Malheur à qui y porterait une main profane et téméraire. Dois-je croire qu'ils voudraient faire méditer ces paroles de Montaigne dont la science moderne a presque vérifié la profondeur et la justesse :

« Ce que nous appelons monstres ne le sont pas à Dieu.... et
» est à croire que cette figure qui nous étonne, se rapporte et
» tient à quelqu'autre figure du même genre inconnue à l'homme.
» Nous appelons contre nature ce qui est contre la coutume.
» Rien n'est que selon elle, quelqu'il soit. »

Notre siècle est plus grave que son devancier ; c'est le temps des études sérieuses et aussi de la saine littérature. Les dissertations ingénieuses sur les abstractions métaphysiques ne sont plus de saison, non plus que les fadeurs des idylles et des bouquets à Chloris. Celles des Académies de province, dont elles étaient l'unique aliment sont tombées dans le discrédit. Grosley leur avait porté le dernier coup, celui du ridicule ; en France, on ne s'en relève jamais. L'avenir, pour les provinces, appartient aux sociétés de littérature élevée et de travaux scientifiques. Il y a quelques années, en effet, on s'aperçut que l'histoire locale était presque partout à faire, et que les sciences naturelles n'avaient point encore été étudiées au point de vue restreint, mais approfondi, d'une circonscription spéciale. C'est alors que, sous l'impulsion d'un homme que nous aimons et vénérons tous, j'ai nommé M. de Caumont, un grand mouvement scientifique s'est manifesté dans les départements; c'était comme une réaction de l'esprit provincial contre la centralisation intellectuelle de la métropole.

La création de notre Société, a été une des manifestations de cette nouvelle mais pacifique fédération. Nos statuts en effet portent : « La Société est instituée pour rechercher, étudier et

» réunir en collections, d'une part, les manuscrits, livres,
» chartes, plans, gravures, médailles et antiques de toute na-
» ture, pour servir à l'histoire civile, religieuse, politique et
» artistique du département ; d'autre part, les êtres organisés,
» vivants ou fossiles et les matières ou substances inorganiques
» pouvant servir à l'histoire naturelle du département. »

La ville, alors, voulut bien confier à notre Société, la direction de son musée. Ce que je vais dire montrera si nous avons consciencieusement rempli la mission qui nous était confiée.

I.

BEAUX-ARTS.

Les Beaux-Arts étaient bien peu représentés dans l'ancien musée. On y voyait, outre quelques tableaux, les portraits de l'abbé Lebeuf, de Soufflot, des frères Lacurne de Sainte-Pallaye, et de notre ancien bibliothécaire, M. Lefebvre. Aujourd'hui, le vestibule du rez-de-chaussée contient quarante toiles environ, provenant, en grande partie, de la collection de M. Bernard-Deschamps, achetée par la ville vers 1832. Il y en a de toutes les écoles. Aucune d'elles n'est signée, mais elles sont, pour la plupart, remarquables, et quelques-unes ont un véritable mérite.

Parlerai-je de la statue de bronze de Joseph Fourier, due à M. Faillot, notre compatriote, et placée à une des extrémités du jardin botanique. Sans rappeler ici les critiques dont elle a pu être l'objet, je dois dire qu'il lui manque, pour être sainement appréciée, l'espace et le soleil de la place publique. Notre Musée possède encore, du même auteur, une statue d'un mérite incontestable. C'est un plâtre colossal représentant la

mortification de Saint-Jérôme. Le saint, assis sur un rocher, la tête levée au ciel, se frappe la poitrine avec une pierre. Son torse nu est amaigri par les privations et les souffrances, sa tête levée au ciel respire l'humilité, et aussi une dévotieuse ardeur. Il semble dans un élancement sublime, offrir à Dieu ses mortifications. Cette œuvre est traitée d'une façon toute magistrale. Exposée au Louvre, en 1837, elle fut accueillie par d'unanimes éloges, et fit le plus grand honneur au sculpteur Auxerrois, à qui elle valut une médaille d'or. C'est un des principaux morceaux de notre Musée.

II.

MUSÉE LAPIDAIRE.

Tous les monuments antiques qui avaient été découverts à Auxerre, dans les temps antérieurs, ont été, au commencement du XVIIe siècle, transportés à Paris par J.-B. Duval, interprète du roi pour les langues Orientales. Duval était Auxerrois. On n'est jamais trahi que par les siens. De ces débris, si intéressants pour l'histoire locale, il ne reste pas de vestiges, mais seulement de vagues souvenirs. Au nombre des morceaux enlevés par l'illustre mais ingrat enfant d'Auxerre, il faut citer plusieurs inscriptions qui portaient les noms de *Aulus Hirtius et Caïus Vibius Pansa*, consuls au moment de la conquête de Jules César. Grüter rapporte aussi, comme trouvée à Auxerre, une inscription gravée sur une pierre élevée à la mémoire d'un d'un Romain illustre, *Aurelius Demetrius*, gouverneur des peuples de Paris, Meaux, Sens, Troyes et Autun.

On ne possède donc que des antiquités de découverte récente, et encore regrette-t-on la perte de quelques morceaux précieux.

Ainsi, au siècle dernier, il existait dans le mur romain, contre lequel sont adossées les maisons de la rue de la Boucherie, une pierre votive portant une inscription en l'honneur de la divinité topique de la contrée, la déesse Yonne. L'abbé Lebeuf qui l'avait vue, l'a décrite. Qu'est-elle devenue? Malgré les recherches laborieuses de notre collégue, M. Lorin, nous n'avons pu retrouver ce monument de la religion de nos pères (1).

Voilà ce que nous avons perdu ; quelles sont maintenant nos richesses.

Si nous ne possédons pas de statue entière, nous avons, de nombreux fragments, dont plusieurs sont remarquables à plus d'un titre. L'un représente un Gaulois à cheval ; un autre, un personnage consulaire ; un troisième, une Minerve revêtue de son égide. Puis viennent quelques chapiteaux antiques, d'un beau style ; sur l'un, d'ordre composite, se voient aux quatre faces, les figures de Jupiter, Neptune, Mars, Mercure, avec leurs attributs.

Nos inscriptions tumulaires ne portent pas les noms de personnages historiques, cependant elle ne sont pas dépourvues d'intérêt. Il ne faut probablement prendre au sérieux la supposition d'antiquaires trop zélés pour la gloire de leur ville na-

(1) Voici cette curieuse inscription :

AVG. SACR. DEAE.
ICAVNI
T. TETRICIVS AFRICAN.
D. S. D. D.

Elle doit être expliquée ainsi :

AVGVSTAE. SACRVM. DEAE. ICAUVNI. T. TETRICIVS. AFRICANVS. DE. SUO DONO. DEDIT. ou DE. SUO DEDIT. DICAVIT.

tale, qui avaient cru voir la fille de l'empereur Julien, dans la *Jucunda Juliani filia* dont la figure est sculptée sur un cippe funéraire qui se trouve dans le jardin de M. Lepère. Les modestes dimensions du monument indiquent suffisamment une origine qui ne saurait être impériale (1). Un autre cippe funéraire représente une palme ou une branche d'arbre, sur laquelle se voit une colombe : au-dessus, s'en trouvent deux autres, perchées sur les bords d'un vase. On reconnaît ici l'emblême chrétien. Le Seigneur avait exhorté ses disciples à être simples comme des colombes : *estote simplices sicut colombæ.* En souvenir de ce divin enseignement, les plus anciennes peintures figuraient les apôtres sous le symbole des colombes. Des apôtres ce symbole passa aux fidèles qui devaient être leurs imitateurs. — La colombe, ainsi que le poisson, figurent sur un nombre considérable de monuments funéraires des premiers chrétiens.

Passons maintenant aux pierres votives. Un autel de ce genre, trouvé à Voutenay, contient, en l'honneur de Mercure, une inscription malheureusement tronquée, mais que son style indique comme étant de l'époque de la décadence. (2) — Sur une autre fort belle pierre, au-dessus de laquelle s'étend un couronnement de feuilles d'acanthe, on voit cinq lettres on-

(1) Depuis la lecture de cette notice, M. Lepère a fait don au Musée du monument de la *Jucunda*. Ce morceau est pour nous précieux à plus d'un titre ; il a été trouvé à Auxerre, et publié dans de savants recueils, notamment dans le supplément des Antiquités de Bernard de Montfaucon, t. III, pag. 38. Il est donc connu de tous les savants, c'est une antiquité vraiment nationale.

(2) Voir le mémoire de M. Baudoin, Bulletin de la Société de l'année 1848, pag. 363.

ciales, de la belle époque de l'art lapidaire. Mais cette légende est si incomplète, qu'il y aurait témérité à vouloir l'interpréter. Elle se trouvait probablement au fronton d'un édifice de grandes dimensions. — Une troisième inscription, enfin, exprime un vœu, *pro salute dominorum*, pour la santé des maîtres du monde, en l'an 228 de J.-C., sous le règne d'Alexandre Sévère. On trouve cette date dans l'indication des consuls *Modestus et Probus*. Cette formule était d'ordinaire celle des inscriptions tauroboliques. Probablement donc notre monument était un taurobole. On nommait ainsi le cippe élevé en souvenir d'un sacrifice expiatoire, où le Pontife couché dans une fosse, recouverte d'un plancher percé de trous, était arrosé et purifié par le sang des victimes immolées au-dessus de lui.

Ajoutons enfin, que M. Blanche, consul à Tripoli, notre compatriote, et un de nos membres correspondants les plus intelligents et les plus zélés, a fait don à la Société, de nombreux fragments de statues et aussi de curieuses statuettes recueillies par lui même, dans l'île de Chypre. Nous possédons aussi quelques dieux Egyptiens, en marbre noir et gris ; enfin, n'oublions pas plusieurs meules de moulin à bras, pour le blé, parfaitement conservées.

Le moyen-âge nous a fourni des chapiteaux, des statues, des pierres tombales. Je citerai l'épitaphe inédite d'un bon Auxerrois du XVI[e] siècle, qui se trouvait dans l'église Saint-Eusèbe. Elle est en vers ou plutôt en prose rimée, et d'une belle écriture gothique. C'est un curieux échantillon du style lapidaire de cette époque. La voici :

Je suis Robert Foucher
Que la mort vinct toucher
selon droict de nature.
Tout nud me faut marcher

En estendant ma chair
Qui gist en pourriture.
Rien n'ay fors, pour armure,
Foy, baptesme, mérite,
Et la passion dure
De Jésus qui est seure.
Pour me saulver tout quitte,
Quelque oraison petite,
Donnez-moi mes amis.
Votre fin est escripte
Par la mort, qui vous cite
Au point ou Dieu m'a mis.
M. DXXXII
IIIe de janvier
Au dard très furieux,
De la mort obvier
Ne sceut le trépassé
qui cy git sous la lame.
Quiescat in pace.
Et avec Dieu
Soit l'âme.

Au bas de l'inscription, sont gravés un squelette couché, et l'écu contenant les armes de Robert Foucher.

Enfin, notre société a fait dernièrement l'acquisition d'un vaste bas-relief qui décorait une maison de la rue du Temple. Il représente le siége d'une ville défendue par des canons. Une tradition qui a pour elle les caractères de la vraisemblance, indique pour sujet de cette œuvre d'art, la bataille de Cravan, gagnée, en 1423, sur les troupes du roi Charles VII, par les Bourguignons et les Anglais réunis. C'est un fouillis de chevaux qui se cabrent et de guerriers qui se donnent de furieux coups de lance et d'épée. Le dessin n'en est pas irréprochable, et l'exécution peut manquer de légèreté. Mais la composition est

pleine de mouvement et d'énergie, et il est certaines têtes qui respirent une sauvage ardeur. Cette sculpture, selon toute apparence, est de la dernière moitié du XVI[e] siècle.

III.

NUMISMATIQUE.

La collection numismatique a, plus que toutes les autres, souffert de déprédations malheureusement trop intelligentes. Elle a été longtemps la proie d'un pillage organisé. Que de médailles précieuses ont disparu ; dans le nombre, je n'en citerai qu'une seule très-rare, c'est un grand-bronze de Vitellius, trouvé en 1829, dans les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu, par M. l'ingénieur Leblanc, notre collègue.

Mais nous devons surtout vivement regretter la perte d'objets antiques d'une grande valeur et d'un haut intérêt pour la numismatique. Je veux parler de coins à frapper les monnaies, découverts au nombre de six, en 1799, au faubourg Saint-Julien. Deux de ces coins avaient été déposés au Musée. Ils représentaient d'un côté la tête de Tibère, et, au revers, l'empereur assis un rameau à la main, avec la légende bien connue de *Pontifex maximus*. On comprendra l'importance de ces monuments du monnayage antique de notre vieille cité, quand on saura qu'à l'époque de leur découverte on ne possédait en France qu'un seul coin, conservé à la bibliothèque nationale. (1) Que sont devenus aussi plusieurs moules en terre cuite, trouvés à Lyon,

(1) Voir le mémoire de M. l'abbé Laureau. Bulletin de la Société de l'année 1848, p. 339.

qui servaient à couler les pièces de billon, pendant le bas empire, et qui nous avaient été donnés en 1802 ?

Notre Société comprit qu'un meuble était nécessaire pour conserver les débris de nos richesses numismatiques. Un médailler fut acheté, et M. l'abbé Duru ainsi que M. l'abbé Laureau, nos honorables collègues, voulurent bien se charger du classement. Un catalogue raisonné fut aussi commencé. Depuis, la collection s'est augmentée par des acquisitions, des dons, des échanges, et maintenant nos cartons contiennent environ 1,200 pièces. Quatre seulement sont en or, une centaine en argent, le reste en billon et en bronze. Elle sont maintenant toutes classées et cataloguées. Les monnaies grecques occupent les premiers tiroirs. Mais leur nombre est peu considérable. — Viennent ensuite les pièces romaines, classées dans l'ordre suivant :

1° Les monnaies des familles romaines ;

2° Les monnaies impériales d'argent et de billon ;

3° Le grand-bronze et le moyen-bronze de l'empire ;

4° Le petit-bronze.

Nos monnaies d'argent ne sont pas très-nombreuses ; nous sommes plus riches en pièces de bronze et de billon. Nos suites du haut-empire sont bien complètes jusqu'à la fin du règne des Antonins. Nous possédons une assez grande variété de revers ; et beaucoup de nos médailles se distinguent par le fini du travail, par une parfaite conservation, et aussi par cette belle patine verte qui réjouit l'œil du véritable amateur.

Les empereurs qui ont régné dans les Gaules ou qui y ont résidé sont plus largement représentés sur nos cartons. On trouve dans le département, spécialement, des billons de Gordien III, Gallien, Posthume ; des petits bronzes de Tétricus, de Victorinus, de Claude II, de Probus, etc. Aussi possédons-nous, de tous ces princes, des revers très-variés.

Les monnaies gauloises sont classées à la suite. On sait qu'il existe des pièces autonomes de Sens et d'Avallon ; malheureusement nous n'en possédons aucun exemplaire. Nos pièces gauloises ont toutes été trouvées dans le département, et ont ainsi un certain intérêt local. Rien de plus barbare, au reste, que ce monnayage, qui donne une triste idée de l'art chez nos aïeux. Mais il fournit souvent de précieux renseignements pour l'histoire, et chaque jour la science déchiffre ses bizarres hiéroglyphes.

Voici maintenant les pièces françaises : les Mérovingiens n'ont presque frappé que des monnaies d'or ; les Carlovingiens, que des monnaies d'argent. Nous avons quelques produits du monnayage de ces deux races. Je citerai entre autres une pièce de Charles-le-Chauve, frappée à Sens.

Je voudrais voir figurer dans cette série, un triens mérovingien, ou monétaire d'or, frappé à Avallon et entièrement inédit, découvert récemment dans le département. C'est le seul monument qui constate qu'un atelier monétaire existait dans cette ville sous la première race. M. Ph. Salmon, notre collègue, doit le publier prochainement.

Notre suite des pièces de la troisième race est nombreuse. Tous les règnes à partir de celui de Louis VI y sont représentés. Et nous avons une assez belle série de gros tournois d'argent. C'est seulement à partir de Louis XII que les rois ont fait graver leurs têtes sur les monnaies, et si nous ne possédons pas ce prince, nous avons tous ses successeurs.

Au moyen-âge, à partir du Xe siècle, la plupart des seigneurs laïcs et ecclésiastiques usurpaient ou arrachaient à nos rois le droit de battre monnaie. Ce monnayage, qu'on nomme baronal ou provincial, fut longtemps en vigueur et fit une rude concurrence au monnayage royal. Les monnaies baronales ont été étudiées depuis peu d'années seulement, mais on a déjà

compris de quel grand secours cette étude pouvait être pour la chronique locale et pour l'histoire. On connaît de cette époque des pièces de Sens, de Tonnerre et d'Auxerre ; elles n'ont de légende que d'un seul côté. Nous avons les monnaies de Sens et d'Auxerre; mais celles de Tonnerre ne figurent pas sur nos cartons.

De plus, nous avons réuni et classé par groupes séparés, les médailles religieuses, les méreaux, les jetons, les pièces historiques. L'étude de toutes ces pièces n'est nullement dénuée d'intérêt. Et, quand elle aura été plus approfondie, elle viendra, elle aussi, puissamment en aide à l'histoire. Enfin citons une vingtaine de tableaux qui contiennent des empreintes dorées des médailles les plus remarquables de l'antiquité et des temps modernes.

IV.

BRONZES.

Nos antiquités de bronze offrent, en général, un grand intérêt. Mais nous devons regretter un antique qui serait l'ornement de notre Musée. Je veux parler d'un Mercure de bronze trouvé à Auxerre, que la ville n'a pas su garder, et qui est conservé, dit-on, au musée de Dijon.

Nos objets les plus précieux sont deux patères d'argent, toutes semblables, sans ornement, de 0,60 centimètres de circonférence, découvertes à Auxerre, en 1830, au faubourg Saint-Amatre, sur l'emplacement d'un temple d'Apollon. Dessous on lit ces mots écrits circulairement en pointillé :

DEO APOLLINI. R.P. PAGI. II. M. AVTESSIODVRI.

On a expliqué ainsi cette légende :

Deo Apollini respublica pagi secundi Autessioduri.

Ces patères servaient donc au culte d'Apollon et lui auraient été consacrés par la colonie romaine d'Auxerre. Cette interprétation est conjecturale et aurait besoin d'être approfondie ; j'espère en faire quelque jour l'objet d'un travail spécial.

Il faut remarquer ensuite un buste d'enfant, de grandeur naturelle, apporté d'Italie par le Père Laire ; il est d'une bonne époque et d'un beau style, et, outre l'intérêt de son origine incontestablement antique, il a encore une véritable valeur artistique. Citons encore une petite statuette de Mercure, haute de 0m8 c., trouvée dans notre ville.

Joignez à cela un grand vase de bronze, déterré à Boutissain, près Saint-Sauveur; des torques ou colliers qui se portaient, non pas autour du cou, mais accrochés à l'armure, près du cou ; des armilles ou bracelets, d'une conservation parfaite et couverts d'une superbe patine verte; de petits objets servant d'ornements pour les harnachements des chevaux ; des styles à écrire, à têtes, soit rondes, soit aplaties ; des fibules ou agrafes ; des bagues ; des perles ; des fragments de miroir en acier poli ; une série de haches celtiques de bronze et aussi de silex ; des épées ; des fers de lance ; des couteaux de sacrifice; des fers de chevaux ; enfin, un certain nombre de clés dont une, entre autres, de bronze, est remarquable par sa forme et sa conservation.

V.

CÉRAMIQUE.

Les Romains conservaient le vin et l'huile dans des vases de

terre nommés amphores ; il y en avait de toutes les grandeurs, quelques-uns avaient une grande capacité. Le tonneau de Diogène n'était autre chose qu'une amphore de très-grandes dimensions.

Notre Musée possède des amphores qui ont d'assez belles proportions. Les unes sont à ventre arrondi ; les autres, cylindriques. On en remarque dont la base est terminée en pointe : celles-là devaient se ficher en terre. A Pompeii, dans les celliers, on en voit encore, qui sont rangées à la place et dans l'ordre qu'elles occupaient jadis, comme les tonneaux dans nos caves.

Les fouilles dans le département fournissent, en général, des poteries communes : ce sont des pots, des vases, des plats, gris, noirs, rouges, de formes très-simples. Ces vases servaient, soit pour les usages domestiques, soit pour les cérémonies funéraires ; et dans ce dernier cas, comme ils ont été enfouis avec soin, ils sont, en général, assez-bien conservés. De ces derniers, nous avons une assez nombreuse collection. Quelques-uns, qui contenaient des ossements calcinés et des cendres, proviennent d'un cimetière romain, à Héry. D'autres ont été découverts à Augy, placés à côté de squelettes, ce qui semblerait indiquer un cimetière chrétien. Il en est qui ont une origine Auxerroise.

Souvent on a trouvé de petites lampes funéraires, mais les deux plus belles que nous possédions viennent de Rome. L'une païenne, est ornée d'une figure de Jupiter Sérapis avec le *modius* sur la tête, en forme d'anse. Sur l'autre se voit un agneau, symbole qui indique une origine chrétienne.

On découvre aussi des vases en terre rouge, dite de Samos, d'une grande finesse, ornés de dessins, soit de même couleur, soit noirs, soit blancs, parfois en relief, et représentant, d'ordinaire, des animaux, surtout des lièvres, quelquefois des chasses : de ceux-là encore nous avons d'assez beaux échantil-

lons, et surtout un amas de fragments et de débris qui sont encore intéressants. Trois de ces fragments de poterie rouge, contiennent l'estampille et le nom du potier.

Sur l'un, trouvé à Auxerre, on lit : *VITA*, abréviation pour *Vitalis*. Ce nom se rencontre fréquemment sur les poteries trouvées dans les provinces Lyonnaises.

Une autre estampille contient : GRACCIM. O. (*Graccimi Officina*).

La dernière porte : DERRI. M. (*Derri manu*).

Le plus remarquable de nos vases, en poterie rouge, est chargé de curieux dessins en relief : ce sont des personnages et des animaux. Il a été trouvé à Autun. Puis nous possédons des tuiles de tous les genres, des carreaux, des briques qui soutenaient l'hypocauste dans les bains, et des tuyaux dont l'intérieur est recouvert d'un vernis, et dont cependant l'origine antique est incontestable.

Je dois dire aussi un mot d'une statuette d'un travail très-grossier, en terre cuite, haute de 15 à 20 centimètres, dont on a trouvé plusieurs exemplaires en Puisaye, sous d'énormes amas de ferriers qui remontent à l'époque Gallo-romaine ; elle représente une femme entièrement nue. M. le docteur Robineau-Desvoidy, à qui nous devons cette statuette, a émis l'opinon très-probable, que c'était la Vénus Anadyomène. Cette trouvaille prouverait que le culte de la déesse impudique était établi dans nos contrées (1).

Le moyen-âge nous a fourni aussi des carreaux émaillés, aussi remarquables par la matière que par le travail. Je ne dirai

(1) Voir le Bulletin de la Société, année 1849, pag. 305.

en terminant qu'un mot d'un bas-relief, de terre cuite, représentant un sujet libre, la séduction de Léda. L'antiquité de ce morceau, dont l'exécution n'est pas dépourvue de mérite, ne me paraît pas parfaitement constatée; peut-être faut-il l'attribuer à la Renaissance.

VI.

SPHRAGISTIQUE.

Pendant le cours du moyen-âge, l'usage constant était d'apposer un sceau, *sigillum*, sur les chartes et les actes qui devaient avoir une certaine authenticité. Les papes, les évêques, les rois, les comtes, les seigneurs, les communautés religieuses, les juridictions civiles et ecclésiastiques avaient leur sceau particulier.

Les bulles des papes sont toutes revêtues d'un sceau métallique. Quelques-uns sont en or, toutes les autres sont de plomb.

Mais la matière qui servit le plus fréquemment pour l'empreinte du *sigillum* fut la cire, soit blanche, soit jaune, soit rouge, soit verte. D'abord, le sceau fut plaqué sur la pièce même. Il fut ensuite suspendu à l'acte par des lemnisques ou bandes de parchemin, ou par des cordons de soie de diverses nuances. Mais la fraude qui consistait à détacher le sceau en chauffant la cire par derrière, fit imaginer le contre-sceau, qui se plaçait de l'autre côté de l'empreinte.

Quant au sceau secret, *secretum*, moins grand que le *sigillum*, il servait pour les lettres et les pièces particulières et personnelles. Quelquefois on l'employait comme contre-sceau.

La forme et la grandeur des sceaux ont fréquemment varié, ils sont, le plus souvent, ronds, ovales, ou à forme ogivale double, leur diamétre varie de 3 à 15 centimètres. Le sceau secret

était toujours d'assez petite dimension et portait d'ordinaire les armes du personnage à qui il appartenait.

Les matrices qui servaient à faire l'empreinte, sont assez rares ; le Musée possède quelques-uns de ces cachets, mais ils sont d'un intérêt médiocre.

Notre collection se compose principalement d'empreintes en soufre, au nombre de 300, ayant trait, tant à l'ancien diocèse d'Auxerre, qu'aux autres contrées du département. Ces sceaux réunis par M. Quantin, ont été moulés, avec soin, par M. Alexandre Zambkowski, un de nos membres libres. Ils seront très-incessamment placés dans une vitrine, dont la Société a fait l'acquisition. A côté de chacun d'eux se trouvera l'indication de la légende, et un numéro renverra, pour plus amples renseignements, au catalogue général.

Les plus anciens remontent au XIe siècle et peut-être encore au-delà. C'est probablement à cette époque qu'il faut placer le sceau du chapitre d'Auxerre, dont le type informe, et la légende, qui n'a rien encore de gothique dans ses lettres, attestent une origine aussi reculée.

Les plus remarquables de notre collection, ceux qui vraiment ont un grand caractère, sont sans contredit, les sceaux équestres des comtes d'Auxerre et Nevers, de Joigny et de Tonnerre. La série de nos comtes d'Auxerre est à peu près complète; mais le plus beau par l'énergie du dessin, le fini du travail et la conservation est celui de Jean Ier de Chalon, comte d'Auxerre. (1273-1304.) Bien mieux que les médailles qui, à cette époque, ne portent que des sigles et des légendes, ils donnent une idée du costume et des mœurs de cet âge chevaleresque. Ces preux sont le plus souvent représentés en action de combat. Regardez-les, bardés de fer de pied en cap, fièrement campés sur leurs dextriers lancés au galop et caparaçonnés de housses traînan-

tes, le casque en tête, la visière rabattue, couverts de leur écu armorié, l'épée haute, ils semblent se précipiter sur l'ennemi. On comprend alors que pour ces hommes étaient faites ces armures pesantes, ces lourdes épées qui nous étonnent, et nous semblent les armes d'une génération de géants. A ces hommes de fer on comprend qu'il fallait pour habitation ces tours massives, dont les fenêtres étaient des machicoulis, dont les portes étaient garnies de herses puissantes, et qui étaient séparées du monde par un fossé profond, qu'on ne pouvait franchir que sur un étroit pont-levis.

Puis viennent les sceaux des nobles dames : ce sont bien là, on ne peut s'y méprendre, les compagnes de ces hauts et puissants seigneurs. Les unes sont debout, d'autres à cheval, une fleur ou un oiseau à la main. Le sceau équestre de notre grande comtesse Mathilde, bien qu'incomplet, est un des beaux spécimens de ce genre. La célèbre fille de Pierre de Courtenay, vêtue d'habits longs et flottants, est assise sur une selle à fourche, le faucon sur le poing gauche, tenant de la main droite les rênes de sa haquenée qui va l'amble, allure pour ainsi dire inusitée aujourd'hui.

Le sceau secret de Mathilde portait ses armes ; *un lion rampant sur un champ semé de treize billettes ;* ces armoiries sont devenues celles de la ville d'Auxerre.

Les évêques furent d'abord représentés sur leurs sceaux, à mi-corps, puis assis, puis debout, quelquefois agenouillés devant un saint. Un très-beau sceau de Gui, archevêque de Sens, le représente debout, la mitre en tête, la crosse à la main gauche, et la main droite étendue pour la bénédiction. Les détails des ornements, le dessin de la figure, en font presque un portrait. Au XIIe siècle, les évêques prirent le contre-sceau. Mais au XVIe siècle, ils ne représentèrent plus, sur leurs sceaux, que leurs armes, et depuis, cet usage s'est continué : peut-être de-

vons-nous le regretter. Monseigneur de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, a voulu faire revivre l'ancienne coutume, et le sceau de l'évêché représente le vénérable prélat agenouillé.

Les communautés, les chapitres, les juridictions avaient des sceaux dont le type était souvent celui dn seigneur, soit laïc, soit ecclésiastique, de qui ils relevaient. Nos séries en sont très-nombreuses.

Maintenant, qu'il me soit permis de former un vœu : c'est que tous ces sceaux soient étudiés, décrits et dessinés dans notre Bulletin ; ce travail serait des plus utiles et des plus intéressants. Car leur suite, outre l'intérêt au point de vue de l'histoire locale, présente des documents précieux pour l'étude de la paléographie et de l'art pendant la durée du moyen-âge.

VII.

OBJETS DIVERS.

Je réunis sous ce titre, les objets qui n'ont pu trouver place sous les titres antérieurs.

Je citerai d'abord une belle collection d'armes orientales : fusil, pistolets, poignard, arc et flèches ; des pipes turques, des tasses avec leur support de filigrane, un meuble incrusté de nacre et d'écaille, et un miroir de même style. Nous devons ces curieux spécimens de l'industrie de l'Orient, ainsi que trois momies égyptiennes, à M. le baron Grand d'Esnon. M. François, chirurgien de la marine, a donné une collection de dieux ou fétiches de l'Inde à notre Musée, qui possède, en outre, un fusil à mèche, et de belles armes gothiques.

Il est encore bien d'autres objets curieux ; mais si j'entrais dans le détail de leur description, mon récit deviendrait un

catalogue, et je passe immédiatement aux collections d'histoire naturelle.

VIII.

ZOOLOGIE.

Quelques oiseaux, en mauvais état, quelques reptiles sans intérêt, une collection fort incomplète d'insectes indigènes et étrangers, composaient tout le bagage zoologique du Musée.

Notre Société, fidèle à son programme, entreprit de former une collection départementale. Dans le principe, elle se borna à l'ornithologie. Par les soins de M. Colin, notre regrettable collégue, deux cents oiseaux environ avaient été classés dans nos armoires. Mais un accident bien déplorable nous a privés du concours de ce naturaliste plein de zèle et de savoir, mort victime de son dévouement à l'œuvre qu'il avait commencée. C'est pour nous une consolation, en le rappelant ici, de payer un tribut d'hommages et de regrets à la mémoire de cet infortuné martyr de la science.

M. Paul Bert a bien voulu continuer l'œuvre de M. Colin, son ami, et entreprendre la collection départementale du règne animal tout entier. Aux oiseaux viendront se joindre les mammifères, les reptiles, les poissons, les insectes etc. C'est une tâche considérable, mais nous avons confiance dans le zèle intelligent de notre jeune collègue. Alors notre Musée zoologique ne sera pas seulement un spectacle pour les yeux. Il présentera des matériaux complets pour l'étude si attrayante de cette branche de l'histoire naturelle. J'ajouterai qu'il ne sera pas sans intérêt pour la science. L'histoire naturelle n'a pas dit son dernier mot. Cette science ne s'improvise pas. Aristote et Buffon étaient avant tout de grands observateurs. Et leurs œuvres ne sont que

la synthèse de leurs observations et de celles de leurs devanciers. Si dans chaque département de semblables musées se formaient, la France toute entière serait comme enlacée dans un réseau d'intelligentes observations auxquelles n'échapperaient aucun fait, aucun phénomène, et la science marcherait en avant, d'un pas plus sûr et plus rapide.

IX.

GÉOLOGIE. — PALÉONTOLOGIE.

Parmi nos collections d'histoire naturelle, la plus importante, celle qui, depuis la fondation de la Société a acquis le plus grand développement est, sans contredit, la collection de paléontologie et de géologie. En saurait-il être autrement, dans un département dont le sol est aussi varié? La ville cependant ne possédait dans son Musée qu'un petit nombre de fossiles insignifiants ; quelques années ont suffi pour fonder la collection actuelle. Indépendamment des dons nombreux qui lui sont faits chaque jour, plusieurs collections particulières, notamment celles de MM. Gallois, Lorin et Vachey, sont venues successivement l'enrichir ; et déjà elle présente un ensemble, assurément bien incomplet encore, mais qui suffit pour donner une idée de la paléontologie de notre département. Tous les fossiles qu'elle renferme sont nommés et classés avec soin. Quelques-uns sont vraiment remarquables par leur rareté et la beauté de leur conservation. A la collection de paléontologie est venue récemment s'adjoindre une collection géologique due aux recherches de M. Raulin, et que le Conseil Général nous a confiée. Complément indispensable de la première, elle offre la série de toutes les roches du département, classées suivant l'ordre de superposition et avec les principaux fossiles qui les caractérisent.

La Société s'attache donc surtout à réunir les roches et les fossiles de l'Yonne. Cependant, en dehors de ces collections départementales, elle possède une suite assez belle de coquilles tertiaires de Grignon, et les échantillons de toute la géologie du mont Liban envoyés par M. Blanche, notre collègue.

Je regarde comme un devoir d'ajouter que c'est principalement à M. Cotteau, l'un de nos secrétaires, que nous devons nos précieuses suites paléontologiques, et que dans cette œuvre il a eu pour collaborateurs MM. Courtaut et Déy.

X.

MINÉRALOGIE.

La collection minéralogique se composait, primitivement, d'environ quatre cents échantillons ; depuis l'existence de notre Société, elle s'est accrue de deux cents numéros, résultats de dons qui nous ont été offerts. Le choix des échantillons laisse quelquefois à désirer; cependant leur ensemble offre un véritable intérêt. Notre collection est loin d'être complète. Plusieurs familles n'y sont pas représentées; ce sont, il est vrai, les moins nombreuses en espèces, mais aussi les moins communes. Toutefois leur rareté même en fait désirer la présence comme moyen d'étude. On pourra obtenir celles qui manquent, du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui donne volontiers ses doubles aux musées de province.

C'est la minéralogie générale qui compose principalement notre collection. Les espèces qui y figurent y sont toutes reconnues et classées. Mais la minéralogie locale y est jusqu'à présent faiblement représentée ; elle fera, d'ailleurs, l'objet d'une collection spéciale, formée en vue de l'utilité pratique. C'est vers ce but surtout que tendent les efforts de la Société. Mais il est à

regretter que l'insuffisance du local ne lui permette pas encore de réaliser ses projets sur ce point.

Telle qu'elle est, la collection n'en est pas moins précieuse. Elle facilite l'étude, elle rend familière la connaissance des espèces minérales, elle fournit des termes de comparaison presque indispensables dans l'étude des espèces locales. Pour qu'elle rendît tous les services qu'on est en droit d'en attendre, deux mille échantillons seraient nécessaires. Espérons que dans un temps prochain, nous pourrons les acquérir et que la collection confiée aux soins de M. Villiers, notre collègue, présentera bientôt un ensemble vraiment scientifique.

XI.

JARDIN BOTANIQUE.

La première création d'un jardin botanique, à Auxerre, remonte à 1795. C'était alors une annexe de l'Ecole centrale. Mais sa prospérité, qu'il devait au professeur Deville, n'eut qu'un jour, et il avait disparu lors de la suppression de l'établissement. En 1822, cependant, l'autorité municipale voulut en créer un nouveau dans le terrain adjacent à la Bibliothèque ; malheureusement l'idée qui avait présidé à cette restauration était trop générale. L'emplacement n'était pas assez vaste, les ressources que lui consacrait la ville pas assez puissantes pour créer un jardin de la botanique universelle. Aussi, cet essai, inspiré pourtant par un esprit de bonne administration, fut abandonné bientôt, et le jardin scientifique fit place à une innocente culture de fleurs et de plantes potagères, au profit du jardinier de l'établissement.

Sur l'initiative de MM. Déy et Ravin, notre Société, fidèle à son programme, a entrepris de régénérer le jardin botanique, de

créer un établissement, sérieux, utile, qui eût de l'avenir, où serait exclusivement cultivée la Flore départementale. L'administration municipale, entrant dans les vues de notre Société, et nous aidant de ses subsides, a nommé notre collègue M. Ravin directeur, et l'organisation et la plantation ont été aussitôt entreprises. Des plantes assez nombreuses, appartenant à presque toutes les familles végétales de la contrée, y ont été déjà introduites; en sorte que, quelque soit encore le nombre des vides, le jardin botanique peut, dès aujourd'hui, rendre d'utiles services pour les études. La plantation des espèces ligneuses a été réservée pour l'automne prochain, époque où elle peut s'effectuer avec le plus de succès. Les bassins pour les plantes aquatiques seront créés à mesure que la ville pourra faire les fonds nécessaires. M. Ravin poursuit sa tâche avec ardeur malgré les difficultés nombreuses, et de plus d'un genre, qui embarrassent ses efforts; il espère, s'il est secondé, que son jardin contiendra bientôt les quinze cents plantes de la Flore départementale.

Quant à l'herbier de la Flore du département, dû aux soins de MM. Courtaut, Déy et Ravin, il est divisé en deux parties. L'une pour les plantes vasculaires, l'autre pour les plantes cellulaires. La première comprendra environ quinze cents espèces; on en compte déjà à peu près sept cents. La deuxième, qui comprendra un nombre d'espèces plus incertain, mais qui ne sera pas moindre de mille, en possède déjà deux cent cinquante.

Tel est l'état de notre Musée et de nos collections. Cet exposé suffit à vous démontrer que nous possédons beaucoup plus de richesses qu'on ne le croit généralement. Mais il est vivement à regretter que le local soit insuffisant, incommode,

pour ne pas dire plus. Nos tableaux sont tristement enfouis au pied d'un escalier, dans un vestibule humide et mal éclairé. Nos richesses lapidaires, entassées les unes sur les autres, gisent sans ordre, faute d'espace, dans ce même vestibule. Les armoires pour les antiquités sont insuffisantes ; leur disposition est vicieuse. Nos malheureux oiseaux, en proie aux mites, se pressent sur les rayons trop étroits et incommodes d'un meuble vermoulu, où pénètre mal la lumière. Puis, ce sont les autres collections aussi qui, faute d'espace, ne peuvent recevoir un classement convenable.

J'en aurais long à dire, si je voulais énumérer les obstacles locaux qui entravent l'essor de notre Musée, et les améliorations dont il serait susceptible. Nous avons lieu d'espérer que l'administration municipale, en présence des résultats déjà réalisés, nous fournira les moyens de compléter notre œuvre, en nous permettant de donner une installation plus convenable et plus judicieuse à nos collections. Malheureusement une partie importante de l'édifice qui, dans son ensemble, offrirait un bon aménagement à toutes nos collections, se trouve envahi par le tribunal de commerce et les justices de paix, qui de leur côté, y sont bien mal logés ; et cependant leur place naturelle serait dans le palais de justice départemental, dont la construction est attendue depuis longtemps. Espérons que les ressources du département permettront bientôt à M. le Préfet, de proposer au Conseil général le vote de la construction de cet édifice. Alors pourra nous être rendue la libre disposition du local, dont la ville a le plus pressant besoin pour l'installation complète d'un musée qui soit digne d'elle, et digne de la science.

EDMOND CHALLE,
Conseiller de Préfecture.

DU MODE MINEUR

APPLIQUÉ A LA GUÉRISON DES MALADIES.

(Notice extraite d'un traité inédit, intitulé : *Influence de la musique dans le traitement des maladies*, par M. le docteur ROLLAND, membre de la Société archéologique de Sens, communiquée à la séance publique de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, du 28 juin 1855).

MESSIEURS,

Avant que d'arriver à l'application pratique des différents modes de musique dans la thérapeutique des maladies, il convient de faire observer que cet art est grave, sérieux et bien digne de fixer notre sollicitude et notre attention.

Pour en comprendre toute l'importance, il faudrait, je crois, mieux l'apprécier qu'on ne le fait généralement, et conséquemment l'inculquer dès l'enfance avec les premiers rudiments de l'instruction. Pourtant, nous avons beaucoup de musiciens, ou plutôt beaucoup de personnes qui étudient la musique ; la quantité ne peut suppléer à la qualité, et mieux vaudrait les peser que les compter.

En complétant une éducation par une teinture musicale, nous obéissons bien plus aux suggestions de la vanité qu'à l'amour

de la musique, et quelques esprits présumés graves la considèrent encore comme un art frivole et léger, digne au plus de charmer un instant nos loisirs, et qu'on ne peut entendre qu'au milieu des plaisirs folâtres du monde; cependant pour ceux qui raisonnent et qui ont appris à connaître le cœur humain, elle est une véritable puissance avec laquelle il faut compter.

La musique a sa source dans tout notre être, et l'harmonie qui préside à la formation de nos organes et de nos fonctions en est une preuve; ainsi, dans une organisation humaine bien coordonnée, cette harmonie préexistante se confond et s'unit aux sons mélodieux, à l'*harmonie* cadencée et rythmée que nous fait entendre la musique, ce qui explique facilement le charme qu'elle nous fait ressentir.

Sans cesse elle tend à se mettre à l'unisson de notre âme: dans la mélancolie, nous n'affectionnons que des airs langoureux et doux; quand la dépression vitale produit la tristesse, quand le cœur battu par les orages et blessé dans ses affections les plus chères se consume dans une morne douleur, il reste quelques fois encore, sensible à la magie de ses accents; mais ne les lui faites entendre que dans les modes graves.

Le célèbre Barde écossais, Ossian, engagé dans un combat singulier, va subir la honte d'une défaite, quand Fergus, le voyant fléchir, saisit sa harpe et lui fait entendre les poësies qui raniment son courage et mettent à son front le laurier de la victoire.

La tragédie antique, soutenue par le frémissement vibratoire des lyres ou cythares avait un caractère imposant et noble qu'elle devait surtout à son récit poétique et mesuré.

Les grands créateurs de la Grèce, qui, dans les occasions solennelles de la vie des peuples, savaient élever leur âme au mépris de la vie, apaiser ou soulever à leur gré les orages popu-

laires, le devaient sans doute à leur génie, mais n'est-il pas vrai qu'ils étaient merveilleusement servis par leur langue harmonieuse, sonore et musicale ? Aussi, leurs poëtes étaient conséquents quand ils disaient « je chante ces héros » parce qu'ils chantaient véritablement leurs vers. Nos poëtes, aujourd'hui, débutent pompeusement par le « je chante » des anciens ; mais vous ouvrez vainement les oreilles, vous n'entendez que parler (pas même dans le langage des Dieux, *j'imagine* que le français n'y était pas en usage).

La musique tend toujours à se mettre à l'unisson de notre propre organisation ; de là, vient l'impression désagréable que nous éprouvons, quand il n'y a plus de rapport harmonique entre l'état de notre âme et les modificateurs. Des chants joyeux font couler nos larmes si nous sommes accablés de tristesse et d'ennui ; un air triste et mélancolique refoule au cœur les éclats de la joie et de la gaîté ; les chants religieux de nos temples nous disposent au recueillement.

Madame Rolland, cette intéressante victime de nos crimes politiques, tira, dit-on, de son piano, la veille de sa mort, des sons si tristes et si lugubres, qu'un instant ses bourreaux en furent profondément émus ; mais moins heureuse qu'Orphée, elle ne pût attendrir ces tigres ; dans ces âmes altérées de sang, il n'y avait plus que d'affreuses dissonnances.

Il n'est aucune douleur physique ou morale que la musique ne puisse guérir ou soulager ; l'enfant qui crie et ne sait qu'obéir à ses impressions, sèche ses pleurs et s'apaise dans un doux sommeil, quand sa nourrice murmure près de lui la chanson traînante et plaintive que son instinct lui suggère ; elle fait à son insu, du mode mineur, comme M. Jourdain faisait de la prose.

On souffre de son absence, vous avez tous remarqué chez les

hommes adonnés aux boissons, combien la voix est rauque, stridente et saccadée ; elle mord l'oreille, et lui fait éprouver une sensation pénible et désagréable.

Quelques natures privilégiées, aimantes et sensibles ont, au contraire, un parler doux, des inflexions de voix touchantes et délicieuses : c'est un chant parlé qui charme l'oreille et séduit le cœur tout à la fois. Il y a dans les différentes nuances de leur langage, dans le ton de leur voix, un je ne sais quoi, qui semble moduler en mineur ; on n'y trouve pas, sans doute, la constitution d'un mode ; la tonique, la tierce ou la dominante n'y remplissent pas rigoureusement leur rôle ; mais on les devine en quelque sorte.

Lorsque ces personnes sont sous le poids d'une tristesse profonde, par leur parole douce et carressante elles vous captivent et savent se créer de vives sympathies. On voudrait partager le fardeau qui les accable, on se prend à faire des vœux pour leur bonheur et leur tranquillité ; chacun de leurs soupirs trouve un écho dans notre cœur, parce qu'en elles tout est harmonie. Si l'esprit s'unit à la beauté de l'organe, la séduction est complète; de là, ces entraînements subits et dont on ne soupçonne pas toujours l'origine.

Comme une fée bienfaisante, la musique préside à nos destinées ; elle peut nous dispenser les plus heureux dons, nous rendre bons, affectueux et tendres, si dès l'enfance nous en avons subi le charme. Le philosophe Montaigne eut une éducation toute musicale ; son père ne le faisait éveiller qu'au son des instruments.

Saint-Augustin a dit que quiconque serait rebelle à l'harmonie, serait difficilement sauvé.

Je ne vous entretiendrai pas des merveilles que la musique opérait chez les Grecs ; j'ai dit ailleurs les services qu'elle leur

avait rendus. Au dire de Polybe, les habitants dè Cymète n'étaient cruels que parce que la musique était bannie de leur ville ; mais est-il besoin, Messieurs, des faits qui précèdent pour affirmer le pouvoir et les séductions de l'art musical ? Protée aux mille formes, vous le voyez tour à tour sévère ou gracieux, religieux ou mondain; vif, animé, spirituel, il se prête, par ses différents modes, à tous les sentiments qui nous animent.

Qui de vous ne connaît la noblesse et la majesté des tons majeurs par bémol et tout ce qu'on en peut obtenir ? Le fa mineur est sombre, douloureux et lugubre, de là, son emploi dans les marches funèbres : c'est dans ce ton qu 'on ouvre les tombeaux. Il préside aux scènes de carnage et met le poignard aux mains des meurtriers. Cependant la rage et la fureur peuvent s'exercer en majeur ; mais la douleur succédant aux emportements de la passion portée jusqu'à la frénesie, emprunte au mineur sa touchante expression : trois, quatre, ou cinq bémols à la clef ne sont pas de trop pour la traduire.

Ainsi la douleur vraie possède sa caractéristique musicale, elle ne peut être simulée, parcequ'involontairement elle s'exprime dans le mode mineur; or tout médecin, sans être un Labruyère, pour peu qu'il ait le sens musical un peu développé, découvrira bientôt dans le jeu d'une coquette à la recherche d'un effet de larmes et de cris, ce qu'il y a de faux dans sa douleur ; quoiqu'elle fasse, soyez sûrs qu'elle gémisse en majeur, c'est un signe certain de la comédie. L'Ariadne abandonnée qui joue le sentiment n'a pas de sanglots mineurs. L'enfant qu'une violente émotion ne peut atteindre, dans la manifestation de ses passions à peine écloses, se plaint en majeur s'il convoite un joujou refusé; mais si la douleur le frappe et l'accable, écoutez son murmure il se nuance imperceptiblement et par des gradations successives dans le mode mineur.

Il en est de même chez les oiseaux; le rossignol dans son chant joyeux et cadencé, dans ses trilles merveilleux, ses gammes chromatiques ascendantes, module près de sa compagne dans tous les tons majeurs par dièse; mais qu'une main cruelle vienne ravir à son amour la jeune nichée qui promettait d'inimitables artistes, il jette un cri plaintif dont la note pénultième s'éteint dans une tristesse profonde empruntée au mode mineur. C'est dans le même ton que l'allouette matinale émet, au lever de l'aurore, ses accents mélancoliques.

Si vous voulez porter à l'âme les plus douces émotions, éveiller en elle les plus tendres sentiments, vous aurez recours à l'*ut* mineur. Le jeune homme à ses accents, laisse errer son imagination dans les méandres inconnus de ses vagues désirs; le malheureux s'en inspire au milieu de ses chagrins, il le console et lui donne les rêves enchanteurs, qui pour un moment reposént son cœur ulcéré.

Avec les tons de ré, si, mi majeurs le tableau se transforme, Momus agite sa musette et secoue les grelots de la folie, le rythme rapide que comportent ces différents modes, excite au plus haut degré l'allégresse et la joie. Cette musique pétillante étincelle de verve et d'entrain, elle vous hallucine et vous entraîne en chevauchant gaiement au milieu des lutins, des sylphes, des follets ou des gnomes.

Dans toutes les névroses qui reconnaissent pour point de départ les écarts, les perturbations de la sensibilité, certaines aberrations de l'intelligence, j'étudierais l'action des différents tons mineurs et dans ces cas je recommanderais d'une manière particulière la musique de Schubert; c'est le poète des âmes rêveuses et doucement plaintives, c'est sur son luth enchanteur que module l'ange gardien des enfants et des jeunes filles; ses douces mélodies reposent le cœur, rafraichissent les sens, ab-

sorbent la douleur et vous transportent dans un monde idéal; ce sont des chants remplis de charmes, de caresses et de séductions.

J'étais un jour appelé près d'un enfant à peine convalescent d'une longue et douloureuse maladie, qui avait failli le ravir à l'amour de sa mère. Cette dernière plus musicienne par le cœur que par l'étude, était douée d'une voix charmante dont les modulations sans cesse variées ouvraient chaque soir au cher petit la porte dorée des songes. Quelquefois cependant, une souffrance plus vive le tenait obstinément éveillé; alors penchée sur le berceau du poupon chéri, cette tendre mère avec un mouvement trainé en douleur, chantait dans le mode mineur; presqu'aussitôt un rayon de bonheur épanouissait le visage du cher malade sans que pourtant elle pût l'endormir. Témoin du chagrin qu'elle en éprouvait, je lui demandai de me permettre de soutenir sa mélodie si gracieuse par quelques simples accords sur le violon, alors nous eûmes un succès complet, après quelques mesures, un caressant sourire, précurseur d'un sommeil réparateur, vint avec un ravissant baiser, consoler cette tendre mère des angoisses qu'elle avait éprouvées par la crainte de voir retomber malade son plus cher trésor.

Il est des hommes qu'une éducation austère, des habitudes graves éloignent des plaisirs mondains et qui croiraient abaisser la majesté de l'homme, si pour soulager leurs affections nerveuses on leur conseillait le recours à la musique. Prodiguez à ces malheureux puritains les trésors mélodiques des Marcello, des Pergolèse, des Allegri, soutenus par les tons majestueux de l'orgue, et vous les verrez fondre en larmes à l'audition de ces élégies si touchantes.

Dans la folie, faites un emploi judicieux des modes, par là, seulement vous pourrez obtenir d'heureux résultats, et confirmer

ainsi les bienfaits de la musique, comme moyen rationel de guérison; ayez égard aux antécédents des malades, inquiétez-vous de leurs habitudes, de leur éducation, de leurs mœurs avant la perturbation qui vous les livre; étudiez les modifications apportées à leur caractère par leurs maladies, et dirigez votre thérapeutique dans le sens de ces observations. Ce genre de médication est moins répandu que le globule homœopathique, la passe magnétique des Montgarel et tant d'autres qui troublent et entravent de plus en plus l'exercice de la médecine honnête; et permettez-moi de finir par une dernière observation musicale.

Je connaissais et j'aimais profondément deux petites filles jumelles de cinq à six ans, frêles, délicates, gentilles à ravir et naturellement musiciennes: tout était harmonieux chez elles; leurs deux jeunes âmes semblaient vibrer à l'unisson, l'une d'elles atteinte d'une fièvre typhoïde, fut pendant quarante mortels jours en proie à une fièvre dévorante, sa jeune sœur ne la quittait pas, sa figure exprimait la fatigue, la souffrance et les angoisses qu'elle partageait avec de tendres parents; on ne pouvait obtenir qu'elle prît un peu de repos, la pauvre petite ne vivait que par le cœur, s'attachait du soir au matin au lit de sa sœur. De jeux, de plaisirs et de bonnes petites causeries il n'en était plus question; des larmes silencieuses coulaient de ses joues amaigries. Dieu pourtant, dans sa bonté suprême, ne voulut pas disjoindre deux existences si précieuses, une convalescence franche et sincère vint récompenser un dévouement si rare; un soir, que chacun se livrait au repos nécessité par tant de veilles, j'entrai doucement pour ne réveiller personne, dans la chambre des enfants; j'entendis dès-lors un doux murmure, quelque chose de mélodieux, une musique sans nom, une élégie à deux voix improvisée en mineur, c'était la petite sœur qui modulait ainsi sur quatre ou cinq notes, bien-

tôt elle s'endormit et la jeune malade répétait tout bas, bien bas, le murmure mélodieux chanté près d'elle, et puis, deux souffles légers, brises de leurs âmes si pures, se confondirent et je vis les deux petits anges reposer paisiblement dans les bras l'un de l'autre.

DOCTEUR ROLLAND,
de la Société archéologique de Sens.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,

Pendant le 2e trimestre de 1855.

1855. **Mois** [illegible]

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	756 02	755mm 23	755mm 23	755mm 70	— 2 0	+ 8 8	+ 3 40	10 8
2	756 62	755 41	754 91	755 10	— 1 0	+ 9 4	+ 4 20	10 4
3	744 49	750 58		748 91	— 1 5	+12 2	+ 5 35	13 7
4	746 13	745 22	744 20	746 03	+ 3 2	+12 0	+ 7 60	8 8
5	749 73	750 21	749 79	753 60	+ 3 3	+ 8 3	+ 5 80	5 0
6	755 70	756 11		757 77	+ 3 5	+13 5	+ 8 50	10 0
7	757 28	756 29		755 03	+ 1 3	+16 5	+ 8 90	15 2
8	755 46	756 16	756 08	756 33	+ 7 5	+13 0	+10 25	5 5
9	753 96	752 66	751 66	748 27	+ 4 5	+12 0	+ 8 25	8 5
10	742 60	741 34			+ 8 5	+12 3	+10 40	3 8
11					+ 3 4	+11 5	+ 7 45	8 1
12	747 18	747 81		748 53	+ 7 2	+15 0	+11 10	7 8
13	745 55	744 15	744 23	746 09	+ 6 5	+21 0	+13 75	14 5
14		751 13	752 53	754 67	+ 6 0	+18 5	+ 7 25	12 5
15	758 28	759 42	758 92	759 98	+ 6 0	+19 8	+12 90	13 8
16		758 90		757 59	+ 6 2	+23 0	+14 60	16 8
17	758 04	756 93		756 40	+10 2	+25 0	+17 60	14 8
18	757 02	756 06	755 06	756 32	+ 9 5	+23 2	+16 35	13 7
19	753 80	752 77	751 78	751 79	+ 8 0	+28 0	+18 00	20 0
20	753 80	754 06	754 06	755 66	+ 7 5	+22 0	+14 75	14 5
21	760 48	760 46	759 61	760 65	+ 4 0	+13 5	+ 8 75	9 5
22	760 65	759 91	758 83	759 38	— 0 4	+13 3	+ 6 45	13 7
23	760 40	760 03	759 16	759 50	+ 0 5	+12 2	+ 6 35	11 7
24	759 53	757 84	755 76	754 71	0 0	+15 2	+ 7 60	15 2
25	752 18	751 84	751 04	752 74	+ 5 0	+10 0	+ 7 50	5 0
26	755 11	755 27	754 87	755 83	+ 2 7	+13 9	+ 8 30	11 2
27	756 75	755 40		754 94	+ 0 8	+14 0	+ 7 40	13 2
28	754 54	753 79	753 01	753 64	+ 4 5	+13 5	+ 9 00	9 0
29	753 94	753 81	753 51	754 04	+ 1 5	+13 0	+ 7 25	11 5
30	754 21	753 47	752 99	753 22	+ 4 0	+16 0	+10 00	12 0
moyennes du mois.	754 05	753 87	753 67	754 37				

Plus grande élévation 760,65, le 21, à 9 h. du s. et le 22, à 9 h. du matin.

Moindre élévation 741,34, le 10, à midi.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 28, le 19.
Min. extrême — 2, le 1er.
Différence des extrêmes 30.
Moyenne du mois + 9,50.
Moyenne de la variabilité journalière 11,31.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.		OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.			
E.	N.-E.	beau	couvert	mm		
N.-O.	N. O.	couvert	très-beau			
S-E.	O.	id.	couvert			
O.	S.-E.	id.	id. pet. pluie			
-E.	N.	id.	id.	0	1	Grand vent.
N.	N.-E.	beau	beau			
-O.	O.	nuageux	nuageux			
O.	N.-O.	couvert	couv. pluie			
O.	O.	id.	pluie			
O.	O.	pluie	couvert	5	2	
O.	N.-O.	petite pluie	quel. nuages			Grand vent.
O.	N.-O.	pet. pluie	couvert			
[illegible]	O.	n. pet. pluie	id.			
O.	N.-N.-O.	couvert	id.			
N.	N.	très-beau	très-beau	7	3	
N.	N.-E.	beau	id.			
E.	N.-E.	très-beau	id.			
E.	E.	id.	id.			
E.	N.	id.	id.			
N.	N.-E.	quel. nuages	quel. nuages	«	«	
E.	E.	id	id.			
E.	E.	très-beau	très-beau			
E.	E.-N.-E	id.	id.			
N.	N.	id.	couvert			
N.	N.	couvert	id.	«	«	
E.	E.	très-beau	id.			
[illegible]	N.	couvert	id.			
[illegible]	N.	id.	id.			
N.-E.	N.-N.-E.	id.	id.	«	«	
-E.	N.	id.	id.			

...eaux et couverts, ou jours de beau temps 22.
...e pluie 8.
...e gelée 5.

mm
12 6

1855.

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des
1	751mm72	756mm06	748mm46	749mm00	+ 2 0	+17 2	+ 9 60	15
2	749 80	749 14	747 54	747 99	+ 5 2	+20 2	+12 70	15
3	744 59			741 44	+ 9 0	+22 0	+15 50	13
4	740 44	741 08	741 26	741 90	+10 8	+18 6	+14 70	7
5	744 14	745 15	746 73	749 35	+ 5 4	+11 9	+ 8 65	6
6	753 16	755 37	755 57	757 00	+ 6 0	+16 2	+11 10	10
7	757 38	756 59	755 49	754 32	+ 9 0	+15 5	+12 25	6
8	751 14	749 60	755 19	752 50	+ 6 0	+14 0	+10 00	8
9	754 21	756 46	756 46	755 09	+ 2 0	+14 4	+ 8 20	12
10	749 42	749 06	749 06	749 38	+ 8 2	+18 4	+13 30	10
11	744 61	745 47	745 70	746 11	+ 9 0	+16 8	+12 90	7
12	746 93	749 30	750 70	745 73	+ 6 8	+13 8	+10 30	7
13	750 64	747 40	742 43	741 15	+ 3 0	+14 5	+ 8 75	11
14		755 25	744 55	744 47	+ 5 8	+10 2	+ 8 00	4
15	741 98	739 54	738 86	740 36	+ 6 0	+14 0	+10 00	8
16	744 35	744 65	743 23	744 78	+ 7 5	+13 0	+10 25	5
17	748 78	749 72	750 22	751 94	+ 6 4	+16 8	+11 60	10
18	754 53	755 41	753 39	755 45	+ 5 2	+18 0	+11 60	12
19	755 75	753 43	752 92	751 59	+ 2 6	+22 6	+12 60	20
20	748 10	747 20	746 20	746 38	+ 7 6	+21 8	+14 70	14
21	742 85	746 89	747 19	751 10	+ 8 9	+17 5	+13 20	8
22	747 08			752 10	+ 9 0	+15 4	+12 20	6
23	752 73	753 27	752 37	753 70	+ 9 2	+17 6	+13 40	8
24	751 18	750 11		751 26	+ 8 0	+24 0	+16 00	16
25		749 89	748 96	750 61	+14 4	+31 2	+22 80	16
26	750 51	748 45	747 06	747 50	+10 0	+31 2	+20 60	21
27	746 61	744 82	744 30		+14 0	+24 0	+19 00	10
28	750 64	745 11		749 56	+10 2	+22 0	+16 10	11
29	748 76	746 60	747 82	747 94	+ 6 6	+22 2	+14 40	15
30	748 18	753 03	740 70	744 20	+ 8 5	+14 2	+11 35	5
31	739 09	740 97	741 96	747 78	+10 8	+19 8	+15 30	9
moyennes du mois.	748 60	749 14	747 94	748 72				

Plus grande élévation 757,38, le 7, à 9 h. du m.
Moindre élévation 738,86, le 15, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 31,2, le 25 et le
Minimum extr. + 2, le 1er et le 9.
Différence des extrêmes 29,2.
Moyenne du mois + 12,94.
Moyenne de la variabilité journalière 10,84.

Mai.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
ant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
N.	N.-E.	très-beau	couvert	mm	
.-E.	S.-S.-E.	couvert	nuageux		
.-E.	S.-E.	id.	id.		
-S.-E.	S.	nuageux	id.		
-N.-E.	N.-E.	couv., pluie	couvert	11 4	
-N.-E.	N.-N.-O.	nuag. id.	beau		
.-O.	O.N.-O.	id.	nuageux		
.-O.	N.-N.-O.	couv., pluie	couv., pet. pl.		
O.	S.	beau	nuageux		
.-O.	S.-O.	couv., pluie	couv., pluie	7 5	
O.	O.	quelq. nuag.	petite pluie		
.-O.	S.-O.	couv., pluie	nuageux		
S.	S.	nuageux	pluie		Grand vent dans la soirée.
O.	O.	pluie	couvert		
.-E.	S.-S.-E.	couvert	couv., pluie	21 4	
O.	N.-O.	id.	id.		
N.	N.	couv., pluie	beau		
E.	N.	nuageux	assez beau		
.-E.	E.	très-beau	très-beau		
.-E.	S.-O.	id.	couvert	14 0	
.	S.	couvert	couv., pluie		
-O.	O.	pluie	id.		
.	O.	couvert	id.		
O.	S.	beau	beau		
.-E.	S.-S.-E.	quelq. nuag.	id.	11 3	
.	S.-S.-E.	id.	quelq. nuag.		
S.-E.	S.-S.-E.	nuageux	nuag. pluie		
.-O.	S.-O.	id.	id.		
.-E.	S.	beau	beau		
. O.	S. -S.-O.	couvert	forte pluie		
.	S.-O.	quelq. nuag.	pluie	25 5	
				mm	
				89 1	

eaux et couverts, ou jours de beau temps 13.
e pluie 18.

1855. Moi

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes
1	751mm18	751mm52	751mm00	751mm56	+ 7 3	+21 3	+14 30	14
2	744 95	747 38	747 32	748 75	+10 0	+23 8	+16 90	13
3	751 06	751 97		754 55	+10 8	+17 8	+14 30	7
4	755 16	754 98	755 10	756 04	+ 9 4	+25 0	+17 20	15
5	754 30	753 56	752 31	751 96	+ 9 5	+32 0	+20 75	22
6	744 03	749 33	750 32	749 63	+11 2	+36 0	+23 60	24
7		748 67	749 81	750 53	+11 0	+35 2	+23 10	24
8	752 18	752 33	753 20	753 56	+14 6	+25 8	+20 20	11
9	754 83	755 78	756 30	757 74	+13 8	+26 0	+19 90	12
10	757 67	757 18	756 30	756 05	+ 9 0	+25 5	+17 25	16
11	754 53		753 06	753 68	+12 4	+24 0	+18 20	11
12	754 88	752 10	749 81	749 03	+15 0	+33 0	+24 00	18
13	746 34	745 30	746 16	747 40	+15 0	+26 5	+20 75	11
14	746 85	748 38		749 60	+11 8	+21 0	+16 40	9
15		745 91		742 96	+10 0	+21 2	+15 60	11
16	744 27	744 53	744 95	745 79	+ 9 8	+17 8	+13 80	8
17	747 59	749 24		753 57	+ 9 2	+17 0	+13 10	7
18	757 54	763 08	757 50	755 55	+ 8 8	+19 6	+14 20	10
19	752 05	754 23	754 23	754 75	+19 5	+ 9 8	+14 65	9
20	755 27	755 27	755 27	757 77	+ 8 5	+13 0	+10 75	4
21	756 80	756 70			+ 7 0	+16 0	+11 50	9
22	756 26	756 25	756 20	756 15	+11 0	+17 5	+14 25	6
23	754 90	753 88	753 88	755 67	+11 0	+16 2	+13 60	5
24	763 64	763 50	759 11	764 55	+ 9 8	+19 4	+14 60	9
25	760 43	765 17	759 39	760 91	+ 8 0	+24 5	+16 25	16
26	760 00	760 96	760 76	760 19	+12 0	+25 0	+18 50	13
27	762 00	761 71		760 36	+15 8	+24 0	+19 90	8
28	759 07	757 26		755 75	+12 0	+29 0	+20 50	17
29	754 76	752 55	751 60	752 50	+12 6	+34 2	+23 40	21
30	750 63	755 94	756 66		+17 8	+30 5	+24 15	12
moyennes du mois.	753 68	753 95	753 49	753 80				

Plus grande élévation 765,17, le 25, à midi.
Moindre élévation 742,96, le 15, à 9 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 36, le 6.
Minimum extr. + 7, le 21.
Différence des extrêmes 29.
Moyenne du mois + 17,52.
Moyenne de la variabilité journ-
lière 12,78.

e..Juin.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
ant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
.-S. E.	S.-O.	quelq. nuag.	nuageux	mm	
S.-O.	S.-S.-O.	id.	orage, plue		
.-S.-O.	O.-S.-O.	couvert	couvert		
.-S.-O.	O-S.-O.	beau	beau		
S.-E.	S.-E.	très-beau	très-beau	11 9	
S.-E.	S.	id.	id.		
O.	N.-O.	id.	id.		
N.-O.	N.-O.	couvert	id.		
N.-O.	N.-O.	très-beau	id.		
-N.-E.	N.-N.-E.	id.	id.		
-N.-E.	N.	couv., pluie	couvert		
E.	S.-S.-O.	nuageux	beau		
S.	S.-S.-O.	beau	nuag., pluie		
S.-O.	S.-O.	couv., pluie	couvert		
S.-O.	S.-O.	nuag., pluie	id.	23 5	
O.	O.	id	couv., pluie		
O.	O.	id.	id.		
-N.-E.	S.-O.	id.	id.		
.-O.	S.	couvert	id.		
S.	S.-S.-E.	couv., pluie	id.	22 8	
S.	S.-S.-E.	id.	id.		
-N.-O.	S. S.-O.	couvert	pluie		
O.	S.	pluie	couvert		
N.	N.	nuageux	quelq. nuag.		
-N.-O.	N.-N.-O.	beau	id.	13 4	
N.	N.-N.-O.	id.	beau		
.-E.	N.-E.	couvert	id.		
E.	E.	beau	id.		
-N.-E.	S.	id.	id.		
O.	O.	id.	id.	» »	
beaux et couverts, ou jours de beau temps 17. de pluie 13. d'orage 1.				mm 71 6	

MOUILLOT,
Maître-adjoint à l'Ecole normale.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1855.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Bert dépose sur le bureau treize oiseaux destinés à la collection ornithologique, parmi lesquels on remarque un merle rose (Martin Roselin).

M. Salmon fait hommage d'un mémoire sur la Numismatique Sénonaise.

Élections. — Sont admis à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires, MM.

Paul de LA RUPELLE, juge suppléant au Tribunal civil d'Auxerre, présenté par MM. Charié et Métairie ;

BERTIN, ingénieur des ponts et chaussées à Auxerre, présenté par MM. Challe fils et Quantin.

Amédée Paris, étudiant en médecine à Champlost, présenté par MM. Challe père, et Quantin.

Communications. — M. le Président donne lecture d'un article du *Journal de Joigny* rédigé par M. David, président de la Société Littéraire de cette ville et contenant un compte-rendu de la séance publique de la compagnie, tenue le 28 juin dernier.

M. Bert lit un résumé des travaux publiés dans les derniers Bulletins de la Société Vaudoise.

Il fait ressortir tout l'intérêt que présentent ces documents pour l'avancement des sciences naturelles.

M. le Président prend ensuite la parole et rend compte à la Société, d'une lettre de M. Paul Bert, concernant les collections ornithologiques.

M. Bert, qui a entrepris de continuer les travaux de M. Colin, et de complèter la collection d'oiseaux du département, se trouve arrêté dans cette œuvre par l'interdiction qui pèse en ce moment sur toute espèce de chasse. Cet état de choses est d'autant plus regrettable que certains oiseaux revêtent pendant l'été un plumage différent de leur plumage d'hiver, et qu'ils le perdent dès le mois de septembre. Lorsque la chasse s'ouvre, ils ne l'ont déjà plus, et ils ne l'ont pas encore au mois de mars ou d'avril lorsque la chasse est close. Cette différence de plumage est telle, qu'il est arrivé, à plusieurs naturalistes, de prendre pour deux espèces distinctes, le même oiseau vu à deux époques différentes de l'année. Un musée ornithologique ne saurait être

complet s'il ne présente les sujets selon leurs divers plumages et surtout avec le plumage d'été qui, le plus souvent, est beaucoup plus riche en couleur que l'autre. Le seul moyen d'obtenir ces variétés intéressantes serait que M. le Préfet voulût bien accorder à M. Paul Bert l'autorisation de chasser les oiseaux rares, dans les bois, le long des chemin et des cours d'eau.

Après discussion, la Société accueillant la proposition, arrête : que M. le Préfet sera prié de vouloir bien accorder à M. Paul Bert l'autorisation de chasser dans les bois et le long des chemins et des cours d'eau les oiseaux rares pour compléter le musée ornithologique du département.

M. le Président propose d'établir des relations avec plusieurs sociétés scientifiques départementales dont les travaux sont en rapport avec ceux de la compagnie. Cette proposition est adoptée et MM. les Secrétaires sont chargés de la mettre à exécution.

M. le Président lit une lettre intitulée : *Entraves à la libre culture de la vigne dans l'Auxerrois,* au dernier siècle. Il y rend compte des mesures législatives qui restreignaient et prohibaient même la culture de la vigne, et montre, par un document de l'année 1741, que ces mesures étaient encore à cette époque sérieusement exécutées.

La séance est levée.

SÉANCE DU 2 AOUT 1855.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Bert dépose sur le bureau huit oiseaux, un rat blanc et un jeune blaireau.

Présentations. —M. le Président annonce la présentation de trois membres titulaires.

Il rappelle qu'à la séance publique du 28 juin, M. l'abbé Duru a fait hommage à la Société du 1er volume de ses Fables qu'il vient de publier, il propose de charger l'un des membres de vouloir bien en rendre compte.

La Société charge de ce soin M. Ribière.

Le Président expose que depuis plusieurs années la Société a fait d'importants sacrifices pour l'accroissement et l'amélioration du musée de la ville ; et que notamment, outre l'acquisition d'un meuble destiné à installer les collections numismatiques, et qui a coûté plus de 400 francs, elle a annuellement employé plus de 200 fr. en acquisition d'objets d'art et d'antiquités et en frais de préparation des oiseaux de la collection ornithologique. La Société serait heureuse de pouvoir continuer et même accroître ces sacrifices, mais ses ressources sont fort obérées, et d'ailleurs, au moment où les richesses du musée viennent d'être l'objet d'un nouveau classement, les lacunes graves qui s'y sont révélées ont montré la

nécessité indispensable d'une allocation municipale si l'on veut que, continuant à développer ses progrès, le musée devienne comme il a commencé à l'être déjà, un établissement qui, en même temps qu'il contribuera à propager dans le pays le goût des arts et de la science, appelle l'attention et la visite des savants étrangers.

Sur quoi la Société,

Considérant qu'il est d'un haut intérêt pour la ville de continuer et d'accroître la formation de collections déjà si précieuses, mais, qui pour être complétées, exigent un fonds d'entretien que les ressources si bornées de la Société ne lui permettent pas de fournir tout entier.

Considérant qu'il appartient à l'administration municipale qui a déjà donné tant de preuves de son intérêt pour la science, de venir en aide à cet utile établissement par une allocation qui permette de compléter les collections déjà existantes et d'acquérir et de conserver, pour le profit et l'honneur de la ville, les objets d'art et d'antiquités que des familles nouvelles ou d'heureux accidents mettent à découvert dans le pays et qui, faute de cette ressource, iraient enrichir des musées étrangers.

Emet le vœu que l'administration municipale veuille bien allouer à son budget une somme annuelle de trois cents francs pour être ajoutée au fonds de la Bibliothèque communale, et être spécialement destinée à l'entretien et au développement du musée.

Communications. — M. Cherest lit un mémoire inti-

titulé : *Bibliographie Auxerroise à propos du Catalogue Techner.*

M. Bert donne lecture d'un Mémoire sur l'importance d'un Musée zoologique.

M. E. Challe lit une Note sur la collection des sceaux concernant le département, que possède la Société et qui a été moulée par M. A. Zambkowski. Il émet le vœu de voir dessiner et publier cette collection dans le Bulletin.

M. Déy donne lecture des chapitres de l'*Histoire du Comté de Saint-Fargeau*, ayant pour titre : *Etablissement du Christianisme et Féodalité.*

NOTICE

SUR UN SCEAU DE ANDRÉ,

ABBÉ DE SAINT-SÉVERIN DE CHATEAU-LANDON.



L'abbaye de Saint-Séverin, de Château-Landon, est une des plus anciennes du diocèse de Sens. Dom Morin, grand prieur de Ferrières, rapporte (1) que vers la fin du v[e] siècle, deux moines

(1) Histoire générale des pays de Gâtinais, Sénonais et Hurepois, p 366 et suiv.

de son abbaye, Pascal et Ursicin, avaient obtenu la permission de se retirer à Château-Landon, à l'effet d'administrer les sacrements aux chrétiens ; que ces deux pères en effet s'y étaient établis et qu'ils avaient bâti un hermitage en bois où ils vivaient sous la dépendance de l'abbé de Sainte-Marie-de-Bétheleem de Ferrières.

Quoi qu'il en soit, les anciens auteurs semblent s'accorder à dire qu'il existait à Château-Landon, un oratoire desservi par de pieux personnages, lorsque Séverin y arriva.

Ce dernier, issu d'une illustre famille de Bourgogne, fuyant comme nous l'avons dit ailleurs (1), les splendeurs et les dangers de ce monde, s'était fait moine à Agaune ou Saint-Maurice-en Valais. Sa sagesse et sa vertu ne tardèrent point à lui valoir d'être élu abbé. Vers ce temps, c'est-à-dire au commencement du VIe siècle, le premier roi chrétien, Clovis, en proie à une fièvre lente et opiniâtre que l'art des médecins n'avait pu guérir, voulut avoir recours à la puissance de Séverin, dont la sainteté et les miracles étaient parvenus jusqu'à lui. Déférant à la royale prière du fils aîné de l'église, Séverin quitte son monastère et se met en route pour l'œuvre de Dieu. Sur son chemin il accomplit plusieurs guérisons : à Nevers, c'est l'évêque devenu sourd-muet qui recouvre l'ouie et la parole ; aux portes mêmes de Paris, il rend la santé à un lépreux qui l'implore, et il arrive enfin devant Clovis. Aussitôt il étend son manteau sur lui et la fièvre disparait. Le prince reconnaissant, laissa éclater sa munificence, fit de nombreuses aumônes, donna la liberté à tous les prisonniers et combla sans doute Séverin de bienfaits. Dom Morin prétend que ce dernier demeura trois

(1) Revue numism. de Blois, 1853, p. 421.

ans à Paris. C'est peut-être à son séjour qu'il faut rapporter l'origine de l'église Saint-Séverin, qui existe encore à Paris et du monastère qui l'avait précédée sous le même vocable. Dom Morin ajoute que Séverin reçut l'ordre céleste de retourner à Agaune. Il est permis de mettre en doute la véracité complète du récit de cet auteur (1) et de supposer seulement que notre saint abbé avait quitté pour un temps très-court son monastère, et qu'aussitôt sa mission accomplie, il se hâta de reprendre le chemin du Valais.

Dans ces temps de barbarie, les routes n'étaient sans doute pas parfaitement ni directement tracées et Château-Landon n'est point placé de manière à empêcher d'admettre que ce lieu pût être un des points de l'itinéraire de notre pieux voyageur. Toujours est-il qu'il s'y arrêta, non pas pour y fonder un établissement religieux, comme certains ont pu le croire, mais à cause, sans doute, de la maladie dont il avait ressenti les atteintes et à laquelle il succomba. Recueilli dans l'ermitage dont nous avons parlé par les deux prêtres, qui là servaient Dieu, les soins les plus assidus lui furent prodigués. Malgré l'empressement et les prières des ermites, Séverin mourut après les avoir édifiés par l'éclat de ses vertus. C'était vers l'an 503, d'après le moine Aymoin, d'autres assurent que c'était en 507 ; la vérité est qu'il paraît impossible de fixer une date précise.

Séverin fut inhumé dans l'oratoire même élevé par ses deux hôtes ; et à ce sujet, Dom Morin raconte (2) que, de son temps, les archives de son abbaye possédaient une charte de *Sigisbert*

(1) Dom Morin reproduit ces faits d'après la vie manuscrite de saint Séverin qui était de son temps dans les archives de Ferrières, mais qui n'est point parvenue jusqu'à nous.

(2) Hist. du Gâtinais, etc. *loco citato*.

(sic), fils de Clovis, aux termes de laquelle ce roi aurait reconnu que le terrain sur lequel il avait ordonné de fonder une église, en l'honneur de Séverin, appartenait à l'abbaye de Ferrières. D'abord c'est une erreur que d'avoir attribué cette prétendue charte à *Sigisbert*; car le fils de Clovis Ier avait nom Childebert ; ensuite nous estimons que ce doit être le résultat d'une gratuite supposition, d'une tradition, si l'on veut, recueillie et perpétuée à Ferrières, mais contre laquelle il faut se mettre en garde, non pas que dans la suite Saint-Séverin de Château-Landon ne dépendît point de Ferrières , mais parce que aucun document n'établit que ce fut par une possession antérieure du lieu où cet établissement s'éleva.

L'historien du Gâtinais cite à ce propos le nom du premier abbé de Ferrières qui aurait été un certain *Mauritius*, dont il n'est question que dans son livre. Nous ne savons s'il l'emprunte à cette prétendue charte, ou à la vie même manuscrite de ce premier abbé qu'il indique comme conservée aussi de son temps dans ses archives. Si, en écrivant que cette charte émanait de Sigisbert, Dom Morin a voulu dire Childebert, et si cette pièce a réellement existé, sa perte est doublement regrettable, parce qu'elle aurait jeté à la fois de la lumière sur les premiers temps de deux abbayes importantes.

En résumé, il faut conclure, ce nous semble, avec le *Gallia Christiana* (1) : que Childebert, fils de Clovis Ier, fut le fondateur de ce pieux établissement en souvenir de la guérison miraculeuse obtenue par son illustre père ; que ce prince, dès le commencement de son règne, probablement, ordonna la construction d'une église importante dans le lieu même de l'inhu-

(1) Tome XII, col. 206, B.

mation de Séverin ; et qu'il y plaça en outre des moines réguliers, auxquels il concéda des revenus considérables.

La prospérité de cette abbaye était assurée, et elle communiqua bientôt son importance à la ville qui l'avait vu naître, à l'antique Château-Landon, qu'il faut regarder peut-être comme le Vellaunodunum de César, cette place gauloise problématique que Lebeuf ne craignit point d'implanter à Auxerre ou à Vallan, contrairement à toutes les règles de la vraisemblance et à tous les calculs. Le savant abbé, tout en persistant plus tard dans son système, défend toutefois sans vigueur cette inadmissible opinion.

Il est intéressant de constater que le plus grand ami de l'abbé Lebeuf, comme un des plus savants, professait une opinion contraire à la sienne ; nous voulons parler de l'abbé Jean-Bazile Pascal Fenel, chanoine de Sens, plus tard académicien, et l'une des gloires du pays sénonais. Dans une longue lettre du 31 décembre 1737, qui fait partie d'une collection appartenant aujourd'hui à M. de Fontaines, président du conseil de l'arrondissement de Sens, l'abbé Fenel, faisant allusion au système de l'abbé Lebeuf sur Vellaunodunum, dit : « Le saut que vous » faites faire à Auxerre suppose que c'est Vellaunodunum, *mais* » *je n'en conviens aucunement* ; car, si cela est, il faut que » Genabum ne soit plus Orléans, mais Gien ; Génabum ne sera » plus alors une ville des Carnutes, comme le dit Cœsar, ny une » ville qui est marquée dans tous les itinéraires et dans la carte » de Peutinger, pour estre aux environs du lieu où est aujourd'huy » Orléans, sans parler de l'étimologie de *Guépins* tirée de *Gué-* » *napenses*. Ces raisons sont si fortes que je ne puis accorder » que Vellaunodunum soit proche Auxerre ; je ne vois que le » seul Robert Cœnalis qui soit de votre opinion, tous les autres » cherchent Vellaunodunum sur le chemin de Sens à Orléans, » ou du moins presque tous. »

Dans une autre lettre de l'abbé Fenel, en date du 25 mars 1738 également adressée de Sens à l'abbé Lebeuf, la question de Vellaunodunum est reproduite en ces termes : « Il est absurde » de chercher Vellaunodunum autre part que sur la route de Sens » à Genabum ; il s'agit donc de savoir qui est Génabum ; mais » si l'on considère que ce devait être une ville des Carnutes ou » Chartrains, et non pas des Sénonais, et que d'ailleurs Orléans » est nommé Cénabo dans la table de Peutinger, il sera impos- » sible de ne pas concevoir que l'identité d'Orléans et de Géna- » bum est bien prouvée, et qu'il faut placer Vellaunodunum dans » le Gâtinais ; mais de savoir où c'est, c'est ce que je crois » maintenant impossible ; le temps nous l'apprendra peut- » être.

L'abbé Fenel était dans le vrai ; il ne craignait pas de le dire ni de battre en brèche le système de l'abbé Lebeuf ; les raisons de Fenel ne modifièrent pas l'opinion de son ami, mais nous pensons qu'elles excitèrent au moins sa mauvaise humeur ; en effet la deuxième citation que nous avons donnée est bâtonnée dans l'original, et nous soupçonnons fort Lebeuf de l'avoir fait.

Depuis longtemps, le système de ce dernier avait été abandonné à peu près partout, excepté à Auxerre, lorsqu'en 1853 (1), l'honorable M. Challe, y porta le dernier coup dans un très-lucide mémoire intitulé : « *Origines historiques attribuées à Auxerre.* » Tous les opiniâtres cependant ne furent pas convaincus, car l'année dernière, la commission des antiquités de la Côte-d'Or, publia dans ses Mémoires (1), un « *Rapport sur les fouilles de la colline de Vertaut* » dans lequel M. Mignard a cru devoir exhumer et restaurer l'opinion de Lebeuf, en traçant « la mar-

(1) Bull. de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 1853, p. 383.

che mémorable de César, » de Sens (Agendicum) au pays de Boiens, à travers Vellaunodunum (Auxerre) et Genabum (Gien). Rien n'est moins « irrésistible » que les déductions par lesquelles M. Mignard nous fait passer, pour arriver à sa conclusion, et il demeure certain pour tout le monde, aujourd'hui, que Vellaunodunum était situé : à *Sceaux*, à *Beaune-la-Rollande* ou à *Château-Landon*. S'il nous était permis de donner notre opinion, nous dirions qu'il convient d'éliminer d'abord *Sceaux*, qui selon nous est *Aquis Segestae* ; nous prétendons établir ce point par l'existence à Sceaux d'une source d'eau ferrugineuse que son propriétaire aurait fait combler pour mettre un terme à de trop nombreuses visites. Il reste donc Beaune et Château-Landon ; si dans Beaune on a pensé trouver une certaine ressemblance, par dérivation, avec Vellaunodunum, il faut reconnaître que le calcul des distances indiquées par César, s'applique aussi bien à Château-Landon ; enfin la situation de cette dernière ville, sur une colline, près d'un cours d'eau, réunit tout aussi bien que Beaune, les conditions nécessaires à l'établissement d'une place forte.

Notre savant ami, M. Duchalais, qui tenait pour Vellaunodunum (Château-Landon) avait rassemblé, sur cette question, des matériaux intéressants, et commencé un Mémoire que la mort a interrompu l'année dernière.

Tout en n'ayant pas quitté Château-Landon, nous avons abandonné l'abbaye de Saint-Séverin, à laquelle se rapporte le sceau dessiné en tête de cette notice et nous y revenons. Nous laisserons, à de plus habiles le soin de réformer, soit pour les noms, soit pour les dates, la série des abbés de ce lieu. Toute-

(1) T. IV, liv. Ier, p. 77.

fois, la chose ne sera possible qu'après la mise en lumière des documents de ce sujet, au moyen des catalogues et des publications de pièces qui se préparent aujourd'hui dans toutes les archives. Nous nous bornerons à constater que Dom Morin a omis le nom d'André dans sa nomenclature (1), et que les au teurs du *Gallia Christiana* (2), ont eu raison de réparer cette erreur.

Ces derniers, après avoir énoncé que le dixième abbé de Saint-Séverin s'appelait Jean, ci-devant chanoine de Sainte-Geneviève, et qu'ils avaient trouvé son nom dans les chartes de l'abbaye de Barbeaux (3) de l'année 1215 à l'année 1219; après avoir ajouté que ce même Jean avait, en 1221, acquis une partie des dixmes de *Magnerètes*, sans indiquer toutetois la pièce où ils avaient puisé ce renseignement, les auteurs du *Gallia Christiana*, disons-nous, rapportent que son successeur fut un certain André. Ils le présentent, comme s'étant porté caution, en l'année 1227, avec Nicolas de Hautvilliers (4), chevallier et bailli, de Robert, abbé de Ferrières, pour une somme 500 livres parisis, envers un noble personnage nommé Robert de Curane; dans un autre endroit où ils citent le même fait, il ne s'agit plus que de 50 livres (5). Comme ils n'ont pas reproduit le document d'où ils ont extrait ce détail, et qu'ils ne fournissent à ce sujet aucune explication, le

(1) Histoire du Gâtinais, p. 371.

(2) T. XII, col. 202, A.

(3) Arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

(4) Hautvilliers, est un hameau du canton de Chevreuse, arro ndissement de Rambouillet (Hurepois-Seine-et-Oise).

(5) Gallia Christiana, t. XII, col. 164, E. — 500 livres feraient une somme énorme, et nous pensons que des deux leçons, la bonne est celle de 50 livres.

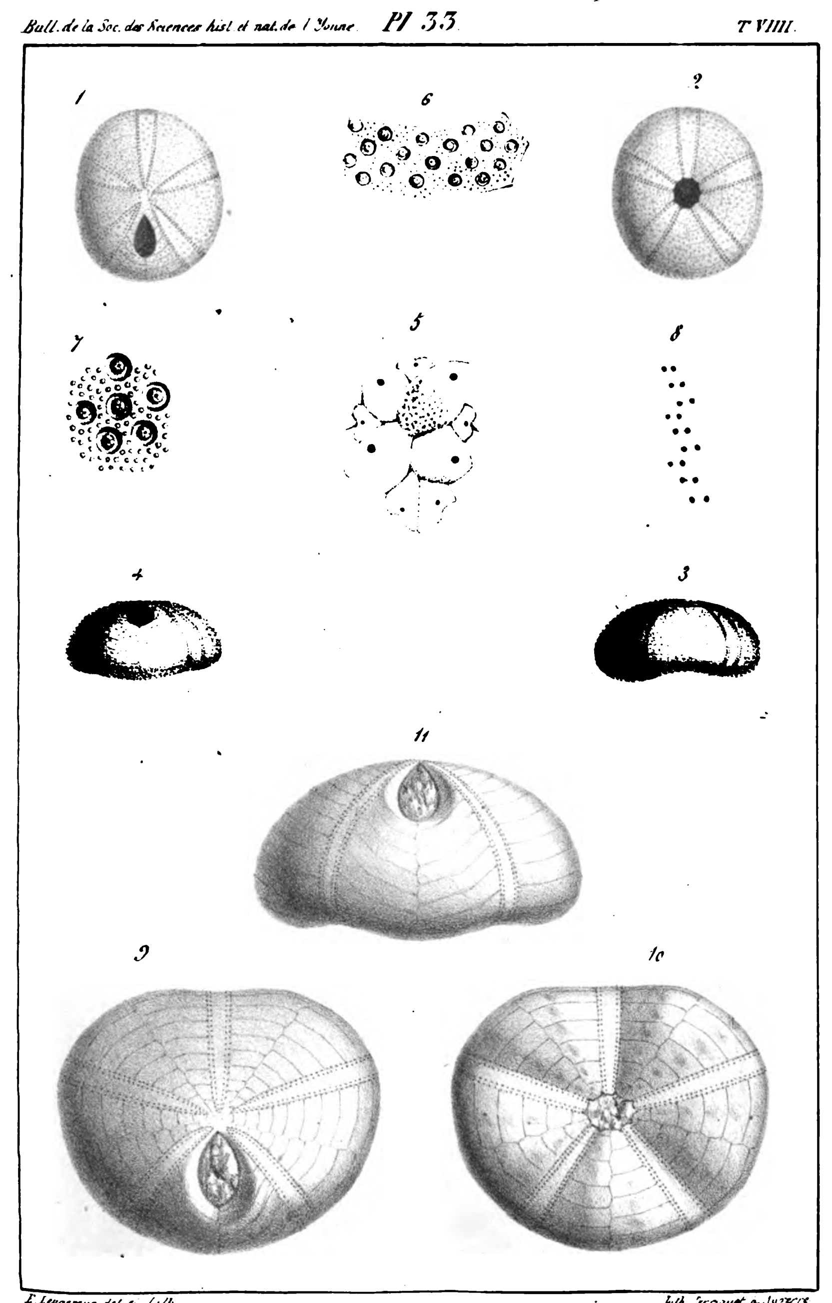
doute pouvait planer encore sur l'existence de l'abbé André dont Morin ne fait aucune mention; mais le sceau que nous faisons connaître vient le dissiper tout-à-fait, et son style dénotant bien le commencement du XIIIe siècle, il y lieu d'admettre l'époque à laquelle le *Gallia Christiana* place notre abbé.

Nous finissons par la description de l'empreinte du sceau :

(S. AN)DREE ABBATIS S(CI SEVER)INI CASTRI NANTONIS. Dans le champ, l'abbé debout tient de la main droite une crosse, et de la gauche un livre.

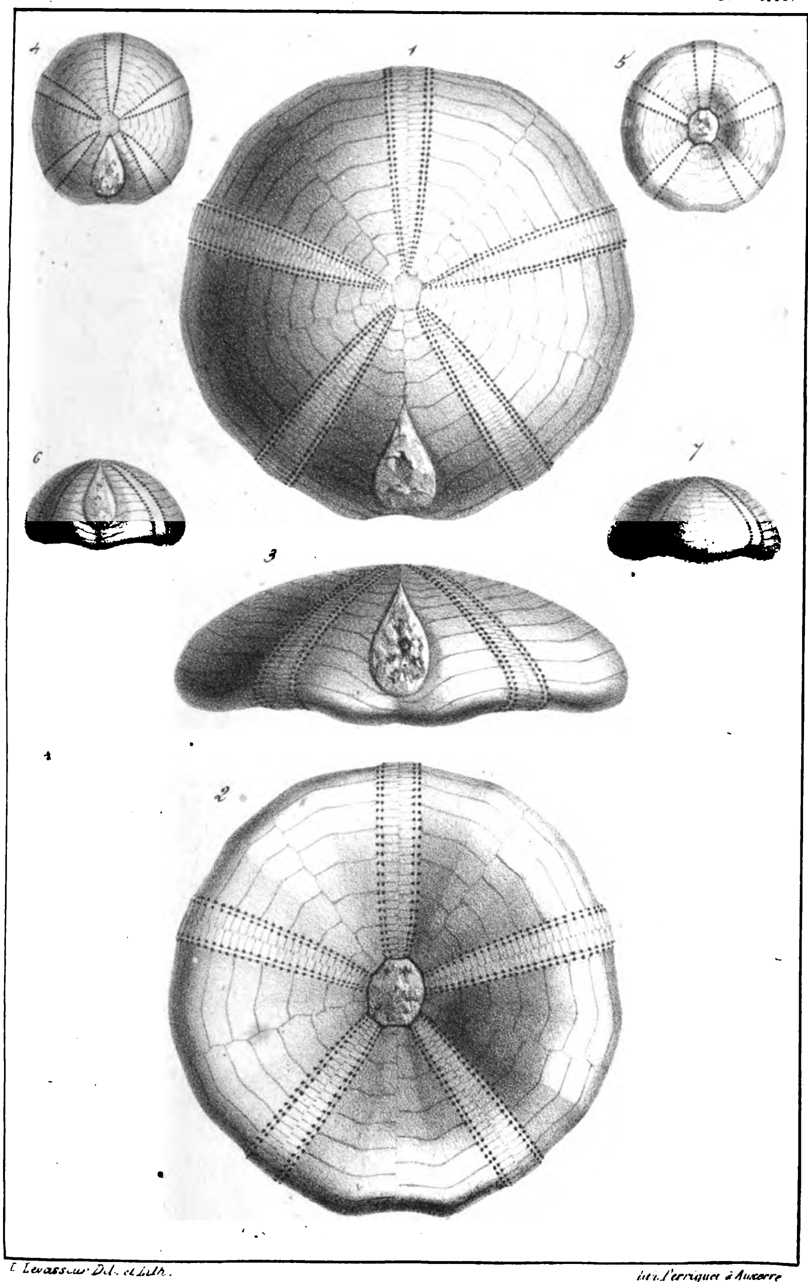
Cette empreinte porte encore les traces des liens de parchemin qui l'attachaient à la charte dans laquelle, sans aucun doute comparut l'abbé André, soit comme contractant, soit comme témoin; mais hélas! cette pièce aura péri sans retour, car l'empreinte du sceau a été, par hasard trouvée seule, isolée, perdue dans les rebuts d'un marchand de bric-à-brac de Montereau. Cet homme aura probablement mis la charte au vieux parchemin et l'aura vendue au poids. Quant à l'empreinte, elle aurait eu le même sort, s'il y avait eu moyen de tirer parti de la matière. Mais la cire naturelle dont elle est faite est à peu près sans valeur, et c'est à cette circonstance que nous en devons la conservation.

PH. SALMON.



E. Levasseur del. et Lith. Lith. Perriquet à Auxerre

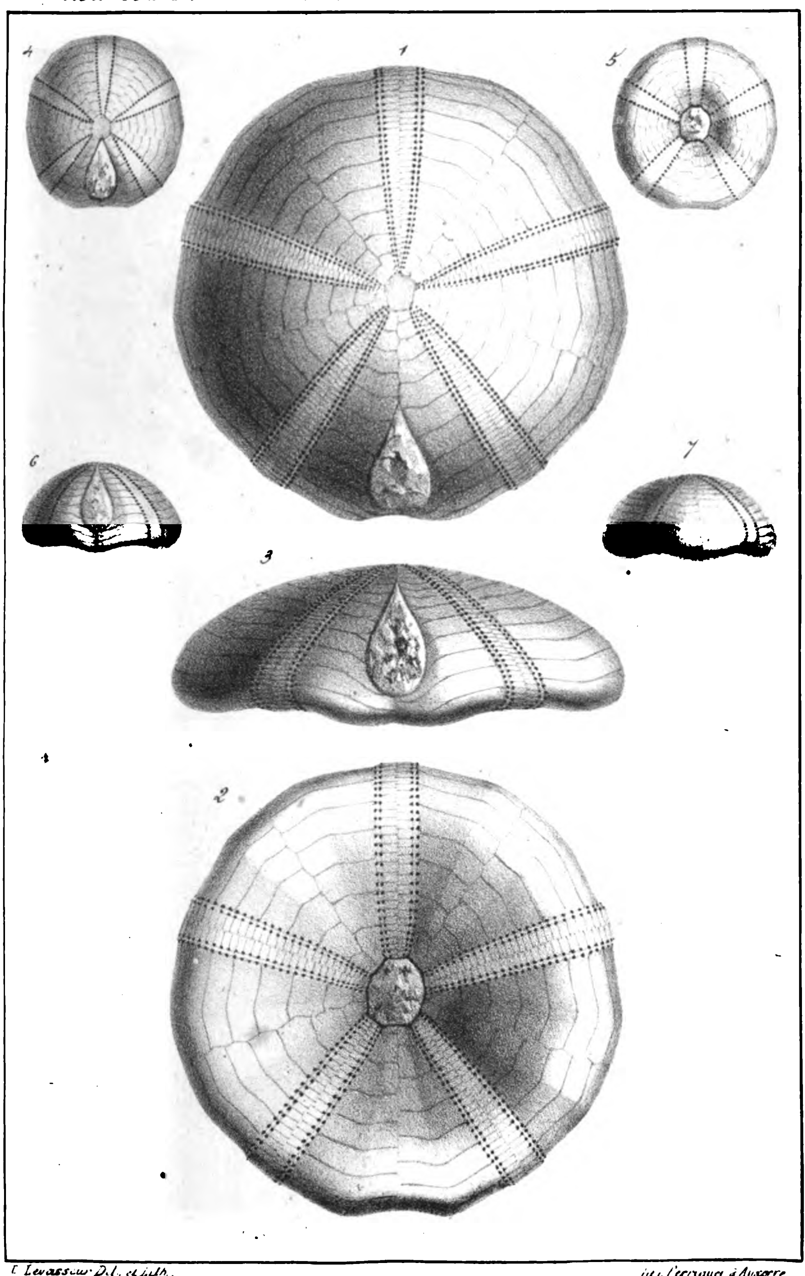
1-8. Desoria Icaunensis, Cot. - 9-11 Desoria Orbignyana, Cot.



E. Levasseur Del. et Lith. Imp. Perriquet à Auxerre

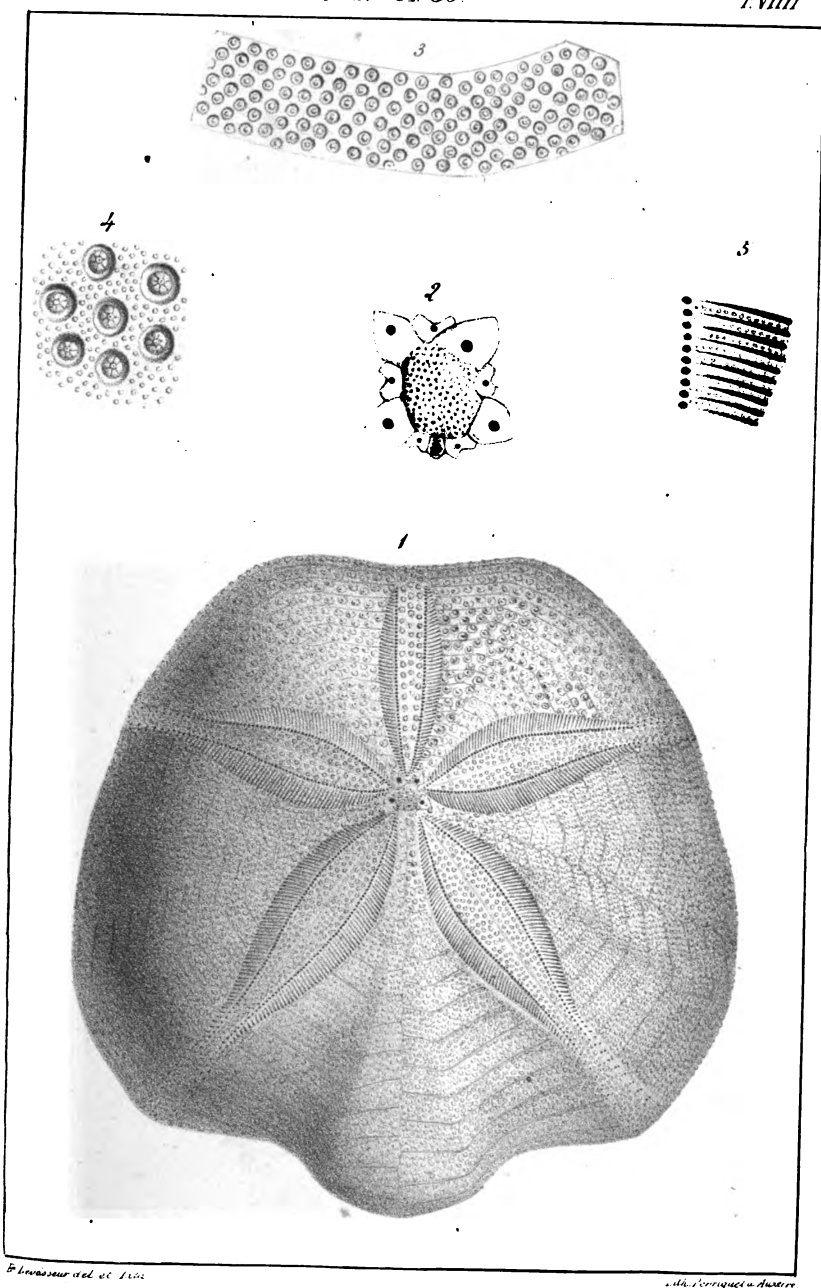
1-3 Desoria elata, Cot - 4-7. Desoria Drogiaca, Cot.

Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne. Pl. 34 T. VIIII.



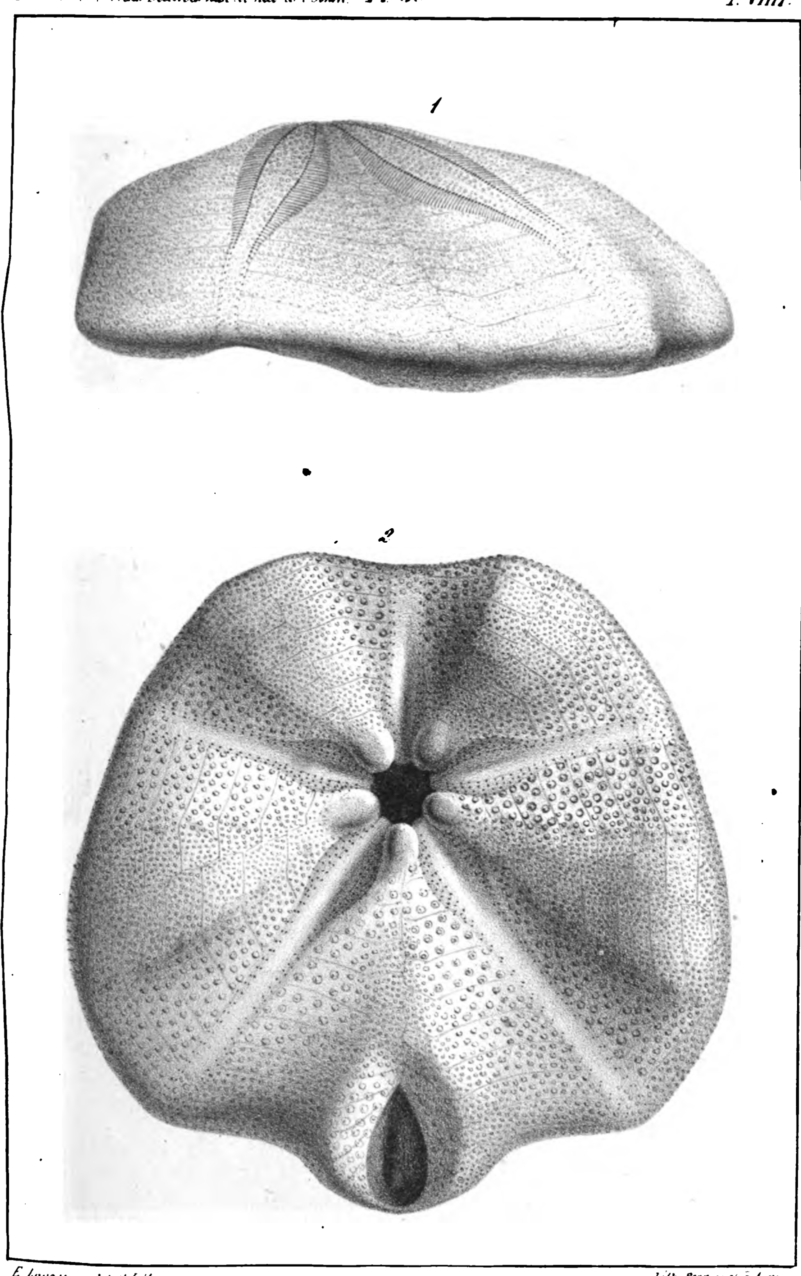
E. Levasseur Del. et Lith. Imp. Perriquet à Auxerre

1-3 Desoria elata, Cot - 4-7 Desoria Drogiaca, Cot.



E. Levasseur del. et lith. Lith. Perriquet à Auxerre

Pygurus Blumenbachii, Ag.



E. Levasseur del. et lith. Lith. Perriquet à Auxerre

Pygurus Blumenbachii, Ag.

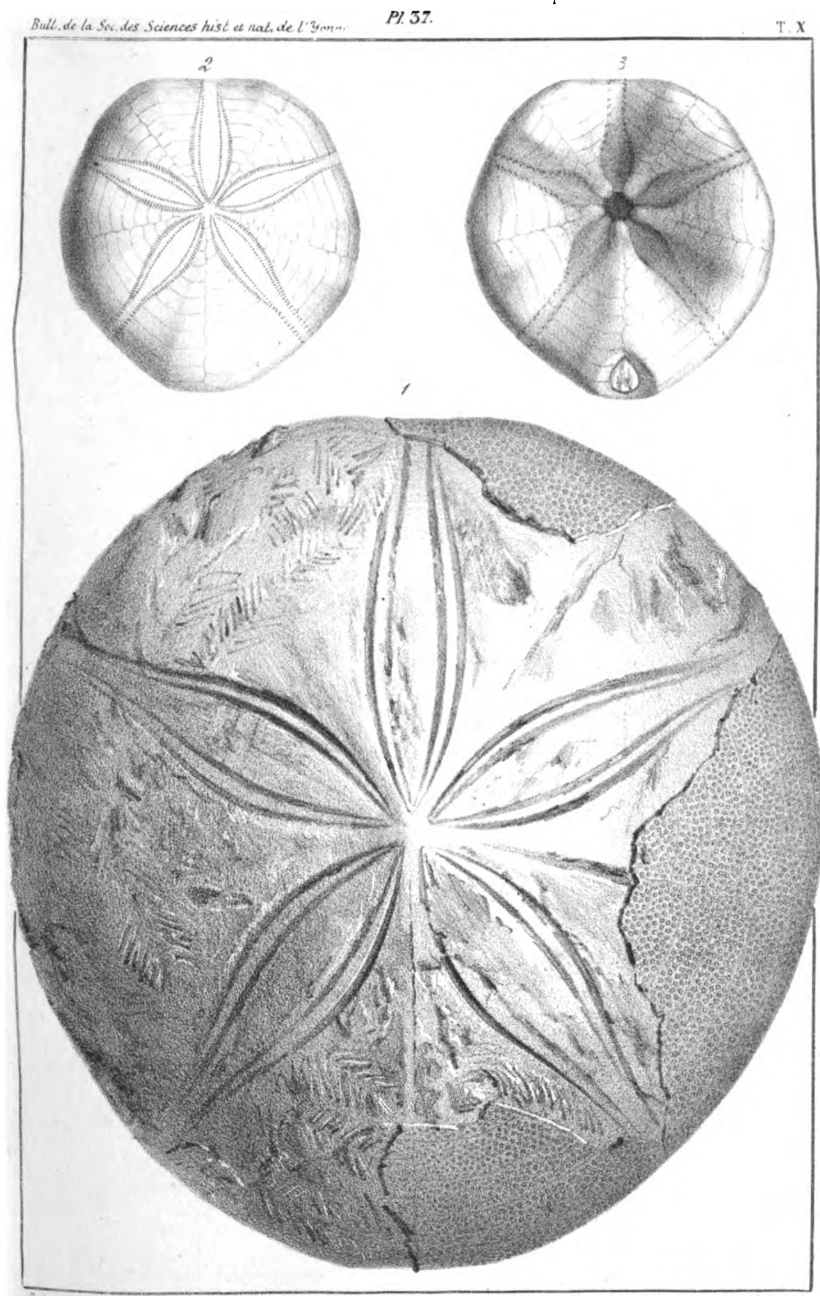
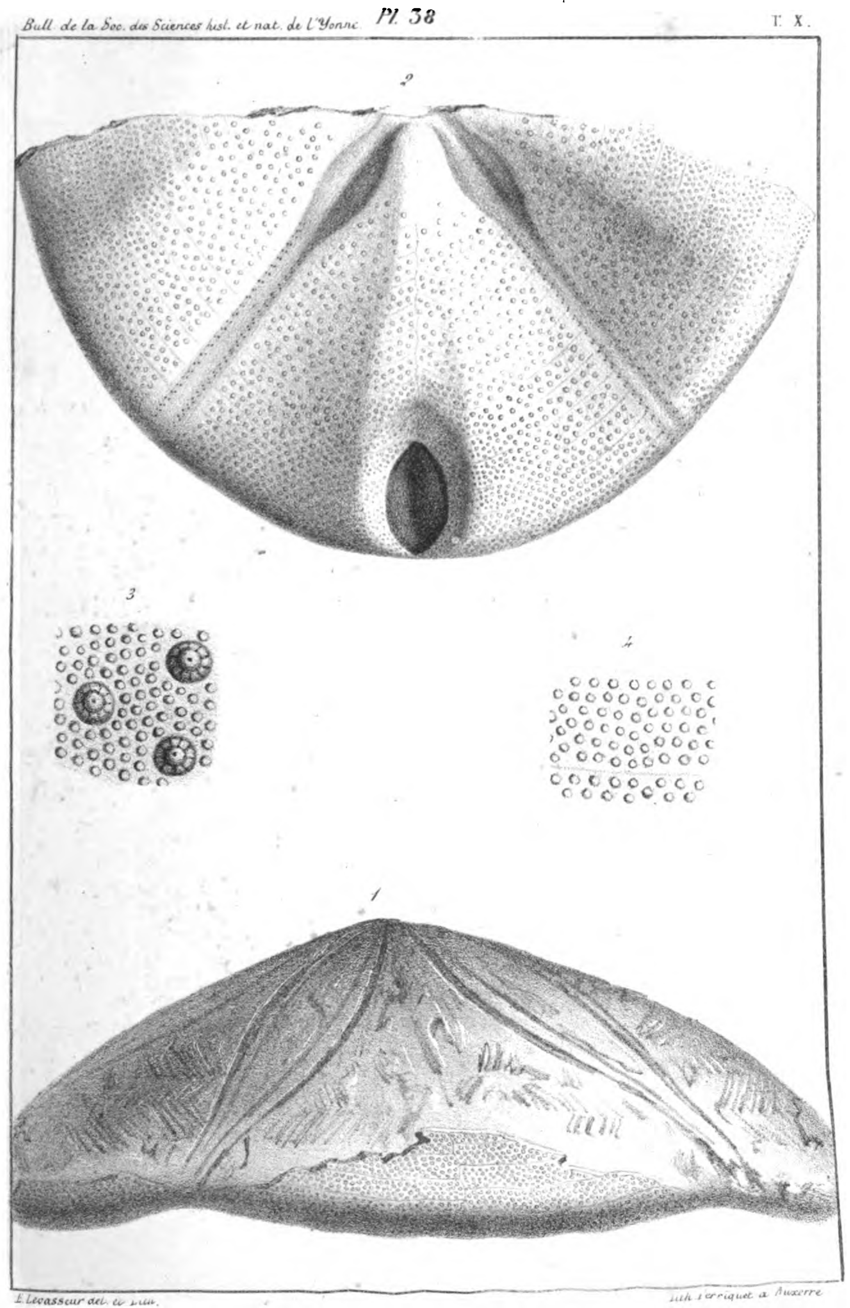


Fig. 1 Pygurus Icaunensis Cot. – Fig. 2-3 P. nasutus, d'Orb.

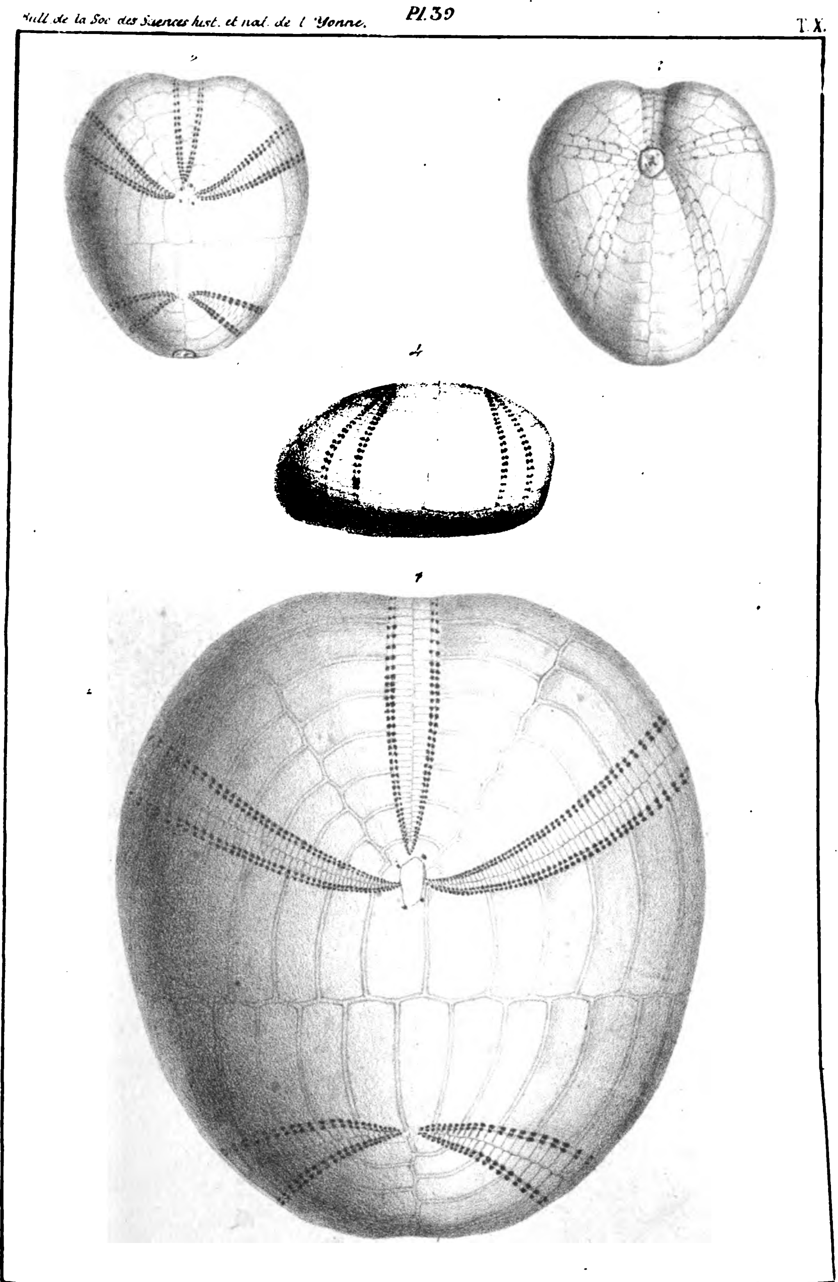
Etudes sur les Echinides Fossiles du Dépt de l'Yonne



E. Levasseur del. et lith.

Lith. Perriquet à Auxerre

Fig. 1-4 Pygurus Icaunensis, Cot.



L. Levasseur del. et Lith. Lith. Perriquet à Auxerre.

Fig. 1 Collyrites Desoriana Cot. = Fig. 2-4 Collyrites ovalis, Des-M.

Etudes sur les Echinides Fossiles du Dépt de l'Yonne.

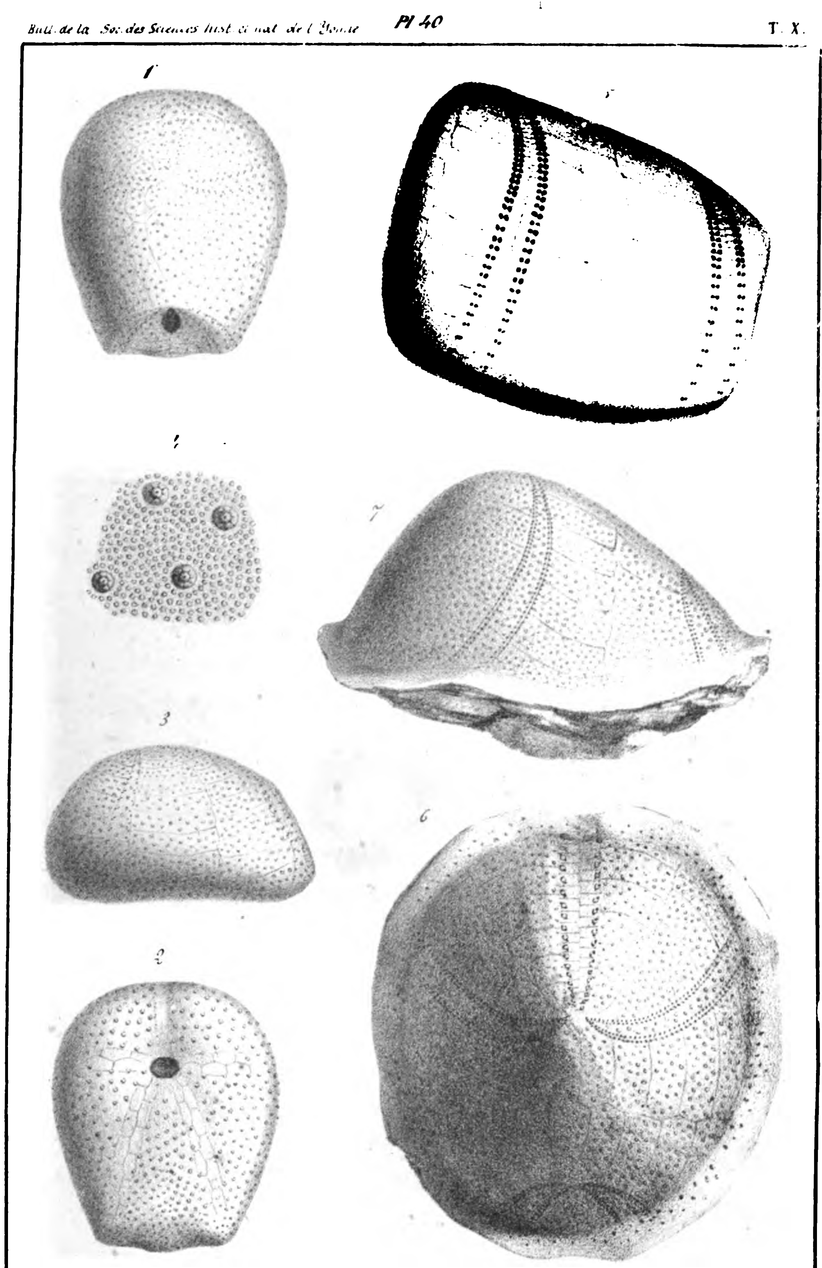


Fig. 1-4 Collyrites granulosa, d'Orb. Fig. 5 Collyrites Michelini, d'Orb. Fig. 6-7 Collyrites Censoriensis, Cot.

PALÉONTOLOGIE.

ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES
DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

Étage corallien (Fin).

PYGURUS ICAUNENSIS, Cotteau 1855.

Pl. 37, fig. 1, pl. 38, fig. 1-4.

Testâ maximâ, subcirculari, anticè rotundatâ, subflexuosâ, supernè altâ, conicâ, infernè subdepressâ. Areis interambulacrariis infernè turgidis. Tuberculis minimis, passim sparsis. Ano ovali, infrà marginem in sulco patente. Ore parvo, pentagonali, circumvallato, submedio, antico.

DIMENSIONS. — Hauteur, 40 millimètres; épaisseur entre la bouche et le sommet, 34 millimètres; diamètre antero-postérieur, 113 millimètres; diamètre transversal, 109 millimètres.

Le Pygurus Icaunensis est remarquable par sa grande taille.

(1) Voy. le Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. II, p. 233, et 569, t. III, p. 103, 221 et 355, t. IV, p. 187 et 471, t. V, p. 135, et t. VI, p. 265.

Sa forme est subpentagonale, ovale, un peu plus longue que large, arrondie et légèrement échancrée en avant, étroite et subrostrée en arrière. La face supérieure est élevée et conique ; le sommet d'où rayonnent les ambulacres est central, aussi les aires interambulacraires sont-elles à peu près égales enter elles, cependant l'aire interambulacraire postérieure est un peu plus large et plus renflée que les autres. Les aires ambulacraires sont relativement assez développées, mais elles ne conservent leur forme pétaloïdale que jusqu'aux trois quarts environ de leur étendue, et le sillon qui unit chaque rangée de pores, disparaît à quelque distance du pourtour. La face inférieure est déprimée, subconcave, et comme la bouche ne correspond pas directement au sommet et qu'elle est très-excentrique en avant, il en résulte que les aires interambulacraires postérieures sont beaucoup plus étendues que les antérieures. Les unes et les autres présentent ces renflements que nous retrouvons plus ou moins prononcés chez tous les Pygurus. A la face inférieure, les aires ambulacraires sont très-étroites et convergent en lignes presque droites jusqu'à la bouche; elles sont logées dans des dépressions qui alternent avec les renflements interambulacraires. Les pores qui les circonscrivent sont espacés, disposés deux à deux, et c'est seulement près de la bouche qu'ils se rapprochent et se multiplient. Le test n'est pas conservé à la face supérieure; on reconnaît, cependant, aux fragments qui se montrent encore vers le pourtour, qu'il était de faible épaisseur. Les tubercules de la face inférieure, les seuls qu'il soit possible d'étudier, sont de petite taille, crénelés, perforés, entourés d'une zone lisse et circulaire et disséminés sans ordre. Plus petits et plus serrés sur le milieu des renflements interambulacraires, ils s'espacent et augmentent un peu de volume aux approches de la bouche et sur le bord des dépressions ambulacraires. L'espace intermédiaire entre

les tubercules est occupé par des granules serrés, inégaux et qui paraissent imperforés. — L'appareil oviducal n'est pas apparent ; il devait être peu développé, car l'extrémité des aires ambulacraires est très rapprochée du sommet. L'anus est de grande taille, elliptique dans le sens du diamètre antéro-postérieur ; il s'ouvre dans une dépression étroite et profonde, à l'extrémité infra-marginale de l'aire interambulacraire postérieure. — La bouche est en partie empatée ; on reconnaît, cependant, qu'elle était de petite taille, subpentagonale, étoilée, excentrique en avant.

Rapports et différences. — Cette grande espèce se rapproche par sa taille et quelques uns de ses caractères du Pygurus Hausmanni, Agassiz, de l'étage corallien (1) ; mais elle s'en distingue facilement par sa forme subcirculaire et moins allongée, par sa face supérieure moins convexe, plus élevée et plus conique, par ses aires ambulacraires plus effilées, par sa face inférieure plus déprimée et marquée de renflements plus saillants, par ses tubercules beaucoup moins nombreux près de la bouche et sur le bord des dépressions ambulacraires. Sa forme élevée et subconique la rapproche peut-être davantage du Pygurus pentagonalis, Wright, de l'étage bajocien d'Angleterre (2). Ces deux espèces nous paraissent cependant parfaitement distinctes : Le Pygurus pentagonalis est plus allongé, plus sensiblement pentagonal, tandis que dans notre espèce, le diamètre transversal est à peu près égal au diamètre antero-postérieur. Dans le Pygurus pentagonalis, les aires ambulacraires, à la face supérieure, conservent dans toute

(1) Kock et Duncker, *noddeutschen oolithgebildes*, p. 38, pl. IV, fig. 3.
(2) Wright, *on the cassidulidæ of the oolites*, transactions of natural. Club. p. 225. pl. VIII, fig. 3, a, c.

leur étendue leur disposition pétaloïdale et jusqu'au pourtour du test les rangées de pores sont unies par un sillon, tandis que les aires ambulacraires du Pygurus Icaunensis sont plus effilées et perdent, aux trois quarts à peu près de leur longueur, cette disposition pétaloïdale.

LOCALITÉ. — Le Pygurus Icaunensis est fort rare. Nous n'en connaissons que deux échantillons recueillis par nous à Druyes, dans les couches calcareo-siliceuses de l'étage corallien inférieur.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. XXXVII, fig. 1. — Pygurus Icaunensis, vu sur la face supérieure, de ma collection.
Pl. XXXVIII, fig. 1. — Le même, vu de côté.
fig. 2. — Partie postérieure de la face inférieure.
fig, 3. — Tubercules de la face inférieure, sur le bord des dépressions ambulacraires, grossis.
fig. 4. — Tubercules de la face inférieure, sur le bord de l'anus, grossis.

PYGURUS NASUTUS, d'Orbigny, 1850.

P. 37, fig. 1-2.

Pygurus nasutus, d'Orb.—D'Orbigny. *Prodrome de paléontologie. strat.* t. 2, p. 26, 14ᵉ ét. n. 408, 1850.

Testâ elongatâ, subovatâ, anticè truncatâ, subflexuosâ, posticè rostratâ, supernè subinflatâ, infernè concavâ, pulvinatâ. Areis

ambulacrariis strictis, lanceolatis. Ano ovali, infra marginali. Ore parvo, pentagonali, circumvallato, submedio, antico.

Dimensions. — Hauteur entre la bouche et le sommet, 10 millimètres et demi; diamètre antero-postérieur, 42 millimètres; diamètre transversal, 40 millimètres.

Cette espèce relativement aux autres Pygurus est de petite taille; elle affecte une forme subcirculaire, un peu plus longue que large, tronquée et échancrée en avant, étroite et subrostrée en arrière. La face supérieure est légèrement renflée. La face inférieure déprimée et profondément concave au milieu présente sur les bords cinq renflements qui correspondent à chacune des aires interambulacraires. Le sommet est excentrique et très-distinctement porté en avant, aussi les aires interambulacraires sont-elles beaucoup plus longues et plus larges en arrière que dans la région antérieure. Les aires ambulacraires sont étroites, pétaloïdes, gracieusement effilées et bordées de chaque côté par deux rangées de pores unis par un sillon; aux deux tiers environ de leur étendue, elles se rétrécissent, les pores se rapprochent et le sillon qui les unit disparaît complétement. A la face inférieure, chacune des aires ambulacraires est renfermée dans une dépression qui sépare les renflements dont nous avons parlé et converge jusqu'à la bouche. Les pores s'y montrent encore, mais moins visibles, plus espacés, si ce n'est cependant près de la bouche où ils paraissent se multiplier. Dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux, le seul que nous connaissions, les tubercules sont usés et à peine distincts. Ceux qui se montrent encore sur quelques points de la face inférieure sont de petite taille, crénelés et perforés, entourés d'une zone lisse et circulaire et disséminés sans ordre. L'usure du test permet de reconnaître la forme et la disposition des plaques ambulacraires et interambulacraires: les premières portent

chacune une paire de pores; elles sont nombreuses, étroites, allongées surtout au milieu des pétales ambulacraires. Les plaques interambulacraires très-longues, notamment à la face supérieure et beaucoup plus hautes que les premières, sont remarquables par leur forme flexueuse et fortement coudée aux trois quarts à peu près de leur étendue.

L'appareil oviducal se compose de cinq plaques génitales petites et irrégulièrement pentagonales; quatre de ces plaques sont largement perforées, la cinquième, la plus petite ne l'est pas: le corps madréporiforme qui occupe le milieu est de forme irrégulière, relativement très-grand et parait s'unir intimement à la plaque interambulacraire antérieure de droite. Les plaques ocellaires sont petites, à peine distinctes dans leur contour et cependant largement perforées ; elles s'intercalent entre les plaques génitales et quelques unes touchent par leur base au corps madréporiforme. L'anus s'ouvre à la face inférieure, près du bord, dans le prolongement de l'aire interambulacraire impaire; il est pyriforme et de taille moyenne. La bouche excentrique en avant est située au milieu d'une dépression très sensible de la face inférieure et paraît exactement correspondre au sommet ambulacraire; elle est subpentagonale et entourée de cinq bourrelets proéminents formés par les extrémités des aires interambulacraires.

Rapports et différences. — Cette espèce a quelque ressemblance avec certains individus jeunes du Pygurus Blumenbachii; elle s'en distingue cependant, d'une manière tranchée, par sa forme plus allongée, plus étroite en arrière, par sa face supérieure plus déprimée, par son étoile ambulacraire plus petite et ses pétales plus effilées et surtout par sa face inférieure très-profondément déprimée au milieu. Ce dernier caractère la rappro-

cherait plutôt du Pygurus depressus, mais il est moins allongé, plus bombé en dessus, moins profondément déprimé en dessous et le sommet ambulacraire est plus central.

Localité. — Nous devons la connaissance de cette espèce à l'obligeance de M. d'Orbigny qui nous a communiqué, pour le décrire, l'exemplaire qu'il possède. Dans la collection de M. d'Orbigny et dans le Prodrome (t. 2, p. 26, 14e et., n° 408) cette espèce est notée comme provenant de l'étage corallien de Tonnerre. Nous reproduisons cette indication de localité, tout en faisant remarquer que l'échantillon de M. d'Orbigny est le seul que nous connaissons et que son aspect ainsi que la nature de la roche dont il a été extrait, nous donnent quelque doute sur sa provenance (1).

Histoire. — Mentionné pour la première fois dans le Prodrome de M. d'Orbigny, le Pygurus nasutus n'avait jamais été ni décrit, ni figuré.

Explication des figures.

Pl. XXXVII, fig. 1. — Pygurus nasutus, vu sur la face supérieure, de la collection de M. d'Orbigny.

fig. 2. — Le même, vu sur la face inférieure.

(1) Nous avons vu tout dernièrement, dans la collection de M. Michelin, sous le nom de *depressus* et indiqué comme venant de l'oxford-clay inférieur de Normandie, un Pygurus que sa forme allongée, sa face inférieure profondément concave, sa couleur bleuâtre rapprochent beaucoup de l'espèce que nous venons de décrire. Si l'identité de ces deux

Collyrites ovalis, Des Moulins, 1837. (Spatangus, Park., 1811.)

Pl. 39, fig. 2-4.

Nous renvoyons pour cette espèce à la synonymie, à la description et aux figures que nous avons précédemment données (Bull., t. III, p. 364, pl. IX, fig. 1 et 2). A cette époque nous placions, bien qu'avec doute, les calcaires de Villiers-les-Hauts, de Pacy et d'Ancy-le-Franc dans lesquels se rencontre cette espèce, à la partie supérieure de l'étage oxfordien. Nous considérons maintenant ces mêmes couches comme correspondant aux calcaires à chailles de Châtel-Censoir, de Montillot et de Druyes et faisant par conséquent déjà partie de l'étage corallien dont elles constituent la base. Le Collyrites ovalis devient donc une espèce corallienne, mais il ne s'élève jamais au-dessus des couches les plus inférieures de cet étage.

La planche VIII, fig. 9, sous le nom de Dysaster ovalis, représente une variété déprimée et étroite en arrière, provenant des couches ferrugineuses de Gigny, et qui nous paraît se rapprocher plutôt de la figure que M. Desor donne du Collyrites acutus (1). Nous reviendrons sur cet oursin lorsque, dans notre

échantillons m'était démontrée, je n'hésiterais pas à considérer le Pygurus nasutus comme tout à fait étranger au département de l'Yonne, peut-être faudrait-il alors le réunir au Pygurus depressus ; il nous paraît, cependant, s'en distinguer par son sommet plus excentrique et sa face inférieure plus profondément concave.

(1) Desor, *monographie des Dysaster*, p. 19, pl. III, fig. 15-17. M. Desor n'indique pas le gisement du Dysaster acutus, qu'il regarde, cependant, comme jurassique.

supplément, nous passerons en revue les différentes espèces du genre Collyrites.

Sur la pl. XXXIX fig. 2-4, nous avons fait figurer une autre variété non moins remarquable qui, par plusieurs caractères, paraît au premier abord s'éloigner du type. Sa forme est ovale, oblongue, échancrée en avant, un peu rétrécie et subtronquée en arrière ; la face supérieure est légèrement renflée ; la face inférieure est presque plane, à l'exception d'un sillon profond qui correspond à l'aire ambulacraire antérieure ét d'un renflement formé par l'aire interambulacraire postérieure. Le sommet est excentrique en avant et placé au tiers environ du diamètre antero-postérieur. Les aires ambulacraires antérieures sont étroites, légèrement flexueuses. Les aires postérieures très-éloignées des précédentes, plus larges et moins longues sont arquées, sensiblement rejetées en arrière et convergent bien au-dessus de l'anus. L'anus est elliptique et s'ouvre à la partie supra-marginale de la face postérieure. La bouche est excentrique et très-rapprochée du bord antérieur.

Cet oursin, par l'ensemble de ses caractères s'éloigne un peu du véritable Collyrites ovalis, tel qu'il a été figuré planche IX, fig. 1 et 2. Sa forme allongée, déprimée en dessus, fortement échancrée en avant et rétrécie en arrière, ses aires ambulacraires postérieures sensiblement arquées le rapprochent plutôt du Collyrites propinqua qui n'est lui-même, suivant MM. Agassiz e Desor, qu'une variété de Collyrites ovalis. Nous devons à l'obligeance de M. Moreau d'Avallon la connaissance de cette intéressante variété. — Elle a été recueillie par lui dans les calcaires inférieurs de l'étage corallien, aux environs de Lucy-le-Bois· Nous avons rencontré nous-même, dans les couches siliceuses de Châtel-Censoir et de Druyes, des échantillons qui, par leur taille et leur forme, s'en rapprochent beaucoup.

Bien que jusqu'ici nous ayons adopté, pour le genre qui nous occupe, le nom de Dysaster, nous croyons devoir le remplacer par celui de Collyrites. Dans une note insérée, l'année dernière, au bulletin de la Société Géologique nous avons indiqué quelques uns des motifs qui nous engageaient à admettre ce changement que M. d'Orbigny venait d'adopter (1). Nous croyons devoir les rappeler ici.

Les nombreuses espèces qui composent le genre Collyrites furent longtemps réparties dans plusieurs autres genres avec lesquels elles ne présentent que des affinités éloignées. Leske en avait fait des Spatangites, Lamark des Ananchytes, Munster, Goldfuss et Defrance des Nucleolites.—En 1831, M. Deluc avait proposé à M. Des Moulins, pour une de ces espèces, le nom de Collyrites (2); mais ce ne fut qu'en août 1835 que M. Des Moulins, dans les actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, établit d'une manière définitive le genre Collyrites, et en publia les caractères (3). A peu près dans le même temps, M. Agassiz s'occupait de son côté, mais à un point de vue différent, de travaux importants sur les Echinides. Dans le courant de l'année 1836, il fit paraître son prodrome dans le premier volume des mémoires de la Société des sciences naturelles de Neufchâtel. Parmi les genres nouveaux se trouve le genre Dysaster qui correspond à peu près exactement au genre Collyrites de M. Des Moulins. Ce prodrome était le point de départ d'une série de travaux remarquables; il apportait dans la classification des Echinides de profondes et

(1) *Note sur les Echinides de l'étage kimméridgien* du département de l'Aube, Bullet. de la Soc. géol. de France. 2e série, t. XI, p. 351.

(2) Des Moulins, études sur les Echinides, 1er mémoire, p. 47, ext. des actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux.

(3) Des Moulins, loco cit., p. 46.

utiles modifications, aussi la nomenclature proposée par M. Agassiz fut-elle suivie par tous les naturalistes en France, en Angleterre, en Allemagne. Le mémoire de M. Des Moulins fut oublié et cela d'autant plus facilement que M. Agassiz, dans une note placée à la première page du prodrome, avertit que son mémoire avait été lu à la société des sciences naturelles de Neufchâtel, le 10 janvier 1834 (1), ce qui lui donnait ainsi une antériorité apparente sur les premiers travaux de M. Des Moulins. M. Des Moulins protesta (2); mais le genre Dysaster fut adopté à l'exclusion du genre Collyrites. Il existe, cependant, en faveur de M. Des Moulins une antériorité très-positive; son mémoire a été publié dans le mois d'août 1835. Le prodrome de M. Agassiz, bien que lu en 1834, ne parut qu'en juillet 1836. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la lecture et la publication, le mémoire de M. Agassiz a dû subir quelques modifications, mais alors même qu'il aurait été imprimé en 1836 tel qu'il avait été lu en 1834, il est évident qu'en pareille matière le point de départ ne peut être que la date de la publication et non celle de la lecture. D'après ce principe suivant nous incontestable, le nom de Collyrites a sur celui de Dysaster une antériorité de près d'une année.

Dans une note publiée le 1er juillet 1854 (*Revue et Magasin de Zool. n° 8*), M. Michelin persiste à considérer le nom de Dysaster comme plus ancien que celui de Collyrites. Prenant pour point de départ la date de la lecture et non celle de la publication, il se fonde sur ce que le mémoire de M. Des Moulins n'a paru que le 15 août 1835, tandis que le prodrome de M. Agassiz a été lu à la Société d'histoire naturelle de Neufchâtel le 10 janvier

(1) Mémoire de la Soc. d'histoire naturelle de Neufchâtel, t. 1, p. 168.

(2) Des Moulins, études sur les Echinides fossiles, p. 206 et suiv.

1834. Il ajoute que du reste, le prodrôme de M. Agassiz a été publié en 1835 et non pas en 1836. Nous ne pensons pas avoir commis d'erreur lorsque nous avons indiqué l'année 1836 comme celle de sa publication. Nous ne voulons d'autre autorité que celle de M. Agassiz qui, dans sa monographie des Salénies, déclare positivement que son prodrome des Radiaires *a été imprimé dans l'hiver de* 1835 *à* 1836 *et publié en juillet* 1836 (1). La date ne peut pas être fixée d'une manière plus certaine.

M. Michelin, dans cette même note, prétend en outre que le genre Collyrites ne doit pas être conservé parce que depuis longtemps les genres Collyuris, Colluris, Collyrio et Collyris ont été créés pour des oiseaux et des coléoptères.

C'est, il me semble, exagérer un principe qui, interprété ainsi, présenterait de graves inconvénients. Assurément nous croyons avec M. Michelin qu'on doit éviter de se servir de noms génériques identiques, alors même qu'ils sont employés à désigner des êtres appartenant à des classes tout-à-fait distinctes; autrement ce serait apporter dans la méthode une confusion regrettable. Mais, si ce principe est bon, appliqué aux noms identiques, il ne faut pas en exagérer les conséquences et partir de là pour supprimer ou modifier les noms de genre qui présentent entre eux plus ou moins d'analogie. Laisser ainsi à l'arbitraire l'application de cette règle, ce serait certainement donner lieu à une confusion plus fâcheuse que celle qu'on voudrait éviter. Si le genre Collyrites, dont la désinence est si distincte, était supprimé parce que les genres Collyris, Collyuris ou Collyrio existaient lorsqu'il a été établi, combien d'autres devraient disparaître. Ne faudrait-il pas, par exemple, rejeter les genres Galerites et Pe-

(1) Agassiz, Monographie des Salénies, p. 17.

dina parce que longtemps avant Lamark et Agassiz, Fabricius et Latreille avaient établi pour des insectes les genres Galerita et Pedinus ?

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. XXXIX fig. 2. — Collyrites ovalis, vu sur la face supérieure, de ma collection.[1]
fig. 2. — Le même, vu sur la face inférieure.
fig. 3. — Le même, vu de côté.

COLLYRITES CONICA, Cotteau, 1855 (Dysaster, Cot. 1851)

Nous renvoyons également pour cette espèce à la description et aux figures que nous avons données (Bul., t. III, p. 367, pl. IX, fig. 6-9). Tous les échantillons que nous avons observés depuis se font remarquer par la constance de leurs caractères, aussi nous persistons à considérer cette espèce comme parfaitement distincte, malgré l'analogie qu'elle présente avec certains exemplaires ramassés et coniques du Collyrites elliptica.

Le Collyrites conica se rencontre à Pacy et à Ancy-le-Franc dans les mêmes calcaires que le Collyrites ovalis.

COLLYRITES DESORIANA, Cotteau, 1855.

Pl. 39, fig. 1.

Nucleo maximo, ovali, subelongato, anticè cordato, *posticè* obtuso, supernè subdepresso, infernè plano. Areis ambulacrariis

anterioribus, strictis, subflexuosis, excentricè convergentibus. Areis posterioribus rectis, ab ano remotis. Ore excentrico, antico.

Dimensions. — Hauteur, 33 millimètres; diamètre antero-postérieur, 87 millimètres; diamètre transversal, 74 millimètres.

Cette espèce est remarquable par sa grande taille; elle est ovale, beaucoup plus longue que large, dilatée et cordiforme en avant, obtuse et un peu rétrécie en arrière. La face supérieure est légèrement bombée; la face inférieure presque plane et marquée seulement d'un renflement à peine apparent de l'aire interambulacraire impaire. Les trois aires ambulacraires antérieures sont étroites, effilées, surtout en se rapprochant du sommet qui est un peu excentrique en avant. L'aire impaire est droite et occupe un sillon assez profond qui est à peine visible à la face supérieure, mais qui échancre le pourtour et se prolonge jusqu'à la bouche. Les deux aires latérales sont subflexueuses et convergent également vers la bouche; les pores qui les circonscrivent disposés deux à deux et très-serrés près du sommet, s'espacent vers le pourtour et surtout à la face inférieure, puis se rapprochent un peu aux abords du péristôme. Les aires ambulacraires postérieures sont séparées des précédentes par une distance qui est à peu près le tiers du diamètre antero-postérieur; elles sont un peu plus larges que les aires antérieures, presque droites et se réunissent bien au-dessus de l'anus. L'appareil oviducal a laissé son empreinte sur le moule intérieur et présente l'aspect d'un trapèze irrégulier à l'un des angles duquel correspond chacun des quatre pores oviducaux. L'anus est elliptique et situé comme toujours à la face postérieure. La bouche très-excentrique en avant affecte une forme subpentagonale.

Rapports et différences. — Par sa grande taille cette espèce se distingue de tous ses congénères. Elle présente au premier aspect quelque ressemblance avec certains individus très développés du Collyrites elliptica (Dysaster malum, ag.), mais elle s'en distingue nettement par sa taille plus forte, par sa forme beaucoup plus longue que large, rétrécie en arrière et fortement échancrée en avant, par sa face supérieure plus déprimée, par ses aires ambulacraires relativement plus étroites.

Nous sommes heureux de pouvoir dédier ce magnifique Collyrites à M. Desor qui a publié une si belle monographie des espèces de ce genre.

Localité. — Le Collyrites Desoriana est caractéristique des couches calcareo-siliceuses de l'étage corallien inférieur. On le rencontre assez fréquemment, mais toujours à l'état de moule intérieur, à Châtel-Censoir et surtout à Druyes. Les exemplaires sont le plus souvent écrasés et déformés, ce qui tient, sans doute, à l'extrême ténuité du test.

Explication des Figures.

Pl. XXXIX, fig. 1. — Collyrites Desoriana, vu sur la face supérieure, de ma collection.

Collyrites granulosa, Des Moulins, 1837. (Nucl, Munst., 1826.)

Pl. 40, fig. 1-4.

Syn. — Nucleolites granulosus, Munst.-Godfuss, *Petrefacta Allemana*, t. 1, p. 138, tab. XLIII, fig. 4, 1826.

Dysaster granulosus, Ag. — Agassiz, *Prodromus*, mémoires de la Société des Sc. nat. de de Neufchâtel, t. 1, p. 183, 1836.

Collyrites granulosa, Des M. — Des Moulins, *Etudes sur les Echinides*, p. 364, n° 4, 1837.

Dysaster granulosus, Ag. — Agassiz, *Catalogus systematicus Ectyporum Echinodermatum*, p. 3, 1840.

— — — Desor, *Monographie des Dysaster*, p. 17, pl. III, fig. 18-20, 1842.

— — — Agassiz et Desor, *Catalague raisonné des Echinides*, Ann. des Sc. nat., 3e série, t.VIII. p. 32, 1847.

— — — Bronn, *Index paleontologicus*, Oder Ubersicht der bis jetzt bekannten fossilen organismen, p. 429, 1848.

— — — Alcide d'Orbigny, *Prodrome de Pal. strat.* t. I, p. 379, 13e et., n° 501, 1850.

— — — Quensted, *Handbuche der petrefaktenkunde*, p. 59, pl. L, fig. 11-12, 1852.

Collyrites granulosa, Des M. — d'Orbigny, *Note rectificative sur divers genres d'Echinoides*, Revue et Magasin de zool., 2e série, t. VI, p. 27, 1853.

— — — d'Orbigny, *Echinodermes*, Paléontologie Française, terrains crétacés, t. VI. p. 50, 1854.

Testâ elongatâ, surpernè inflatâ, infernè planâ, anticè rotun-

datâ, posticè truncatâ, quadratâ. Vertice excentrico. Areis ambulacrariis posterioribus subarcuatis, ano incumbentibus. Ano elongato, pyriformi.

Dimensions. — Hauteur, 21 millimètres; diamètre antero-postérieur, 34 millimètres; diamètre transversal, 49 millimètres.

Cette espèce est remarquable par sa forme allongée, subcylindrique, élargie et arrondie en avant, tronquée obliquement et carrément en arrière. La face supérieure est renflée, convexe et s'abaisse un peu vers la région postérieure. La face inférieure est presque plane et légèrement déprimée près de la bouche. Le sommet est très-excentrique en avant. Les aires ambulacraires antérieures sont étroites, et les pores qui les circonscrivent ne se reconnaissent qu'à la loupe; l'aire antérieure descend en ligne droite jusqu'à la bouche et occupe un sillon apparent seulement près du sommet et à la face inférieure, mais qui disparaît complétement vers le pourtour du test. A la face supérieure, chacune des paires de pores qui bordent ce sillon est accompagnée d'un petit bourrelet oblique qui forme des deux côtés une rangée régulière et distincte. Les aires ambulacraires postérieures, moins visibles encore que les précédentes, convergent immédiatement au-dessus de l'anus; l'espace qui les sépare du sommet est très-considérable et comprend près de la moitié du diamètre antero-postérieur. Le test est partout recouvert d'une granulation fine, serrée, égale, abondante, au milieu de laquelle se montrent de petits tubercules visiblement crénelés et entourés d'une aréole lisse et circulaire. Ces petits tubercules irrégulièrement disséminés se montrent indifféremment sur les aires ambulacraires et interambulacraires, cependant ils sont plus abondants à la partie antérieure et à la face inférieure, vers le pourtour du test.

A l'aide de la loupe on peut étudier la structure de l'appareil oviducal : bien que les différentes pièces dont il se compose soient très-intimement unies, on reconnaît quatre plaques ovariales fortement perforées à leur extrémité et formant entre elles un carré assez régulier. La plaque latero-antérieure de droite est plus développée que les autres; elle se prolonge jusqu'au centre de l'appareil génital et présente dans sa plus grande partie une protubérance spongieuse et madréporiforme. Entre les plaques ovariales antérieures, au sommet de chacune des aires ambulacraires, s'intercalent de petites plaques ocellaires à peine distinctes, granuleuses comme les autres et très-finement perforées. Il ne nous a pas été possible de découvrir si les aires ambulacraires postérieures possédaient à leur sommet de petites plaques ocellaires. L'anus est allongé, pyriforme, à fleur du test et s'ouvrant au sommet de l'aire interambulacraire postérieure qui ne présente aucune trace de sillon. La bouche est relativement assez grande, très-excentrique en avant et irrégulièrement décagonale.

Rapports et différences. — Par sa forme étroite, allongée, subcylindrique, arrondie en avant, tronquée carrément en arrière, le Collyrites granulosa diffère de la plupart de ses congénères. Il est, cependant, très voisin du Collyrites elongata, d'Orb. du terrain néocomien et ne s'en distigue que par sa taille plus forte, sa forme moins allongée, moins étroite en arrière, par son sillon antérieur moins étendu, par son anus plus allongé. Dans une note sur es Échinides de l'étage kimmeridgien de l'Aube (Bull. de la Soc. Géol. de France, 2me série, t. XI, p. 351), nous considérions le Collyrites anasteroides, Leym. comme identique au Collyrites granulosa. Ces deux espèces présentent effectivement dans leur forme et la disposition de leurs ambulacres une

ressemblance très-étroite, aussi en comparant les échantillons du Collyrites anasteroides que nous avons recueillis dans l'Aube, aux figures et aux descriptions que MM. Goldfuss et Desor nous ont données du Collyrites granulosa, il ne nous avait pas paru possible de séparer ces deux espèces. Depuis la publication de cette note nous devons à nos recherches et à l'obligeance de M. Rathier la connaissance de plusieurs exemplaires du Collyrites granulosa provenant de l'étage corallien de l'Yonne. En les rapprochant de nos Collyrites kimméridgiens, nous avons remarqué quelques différences au premier abord assez difficiles à saisir, mais qui se reproduisent avec une constance remarquable. Le Collyrites anasteroides est plus étroit, plus allongé, plus cylindrique, plus convexe et plus régulièrement renflé à la face supérieure. Aussi, contrairement à l'opinion que nous avons précédemment émise, serions-nous porté à le considérer comme une espèce indépendante du Collyrites granulosa.

LOCALITÉ. — Le Collyrites granulosa caractérise, dans l'Yonne, les couches moyennes de l'étage corallien. Nous l'avons recueilli à Courson, dans les calcaires compactes et lithographiques. M. Rathier l'a rencontré dans ces mêmes couches à Saint-Vinnemer et à Tanlay; partout il est fort rare.

En dehors du département cette espèce a été signalée sur plusieurs autres points. Goldfuss la cite dans les couches supérieures du Jura d'Amberg, de Strietberg et de Vurgau (1). M. Desor la signale dans le corallien inférieur des environs d'Urach (Alpe Wurtembergeoise) (2); dans le calcaire à chailles des environs de

(1) Goldfuss, petrefacta allemana, t. 1, p. 138.
(2) Desor, monographie des Dysaster, p. 18.

Gruebengen, Dettingen et Liesberg (Jura Bernois) (1). Dans toutes ces localités elle occupe, comme dans le département de l'Yonne, un horizon supérieur aux couches oxfordiennes proprement dites.

Histoire. — Décrite et figurée par Goldfuss en 1826 sous le nom de Nucleolites granulosus, cette espèce a été placée, en 1836, par M. Agassiz, dans le genre Dysaster et, en 1837, dans le genre Collyrites par M. Des Moulins. Le genre Dysaster ayant été adopté par tous les naturalistes, elle y est restée jusqu'en 1854, époque à laquelle M. d'Orbigny, avec raison suivant nous, l'a replacée dans le genre Collyrites.

Explication des figures.

Pl. XI, fig. 1. — Collyrites granulosa, vu sur la face supérieure, de la collection de M. Rathier.
fig. 2. — Le même, vu sur la face inférieure.
fig, 3. — Le même, vu de côté.
fig. 4. — Détail grossi.

Collyrites Michelini, d'Orbigny, 1853 (Met., Agassiz, 1844.)

Pl. 40, fig. 5.

Syn. — Metaporhinus Michelini, Ag. — Michelin, Bull. de la Soc. Géol. de France, 2e série, t. I, p. 270,

(3) Agassiz et Desor, catalogue raisonné des Echinides, Ann. des Sc. nat., 3e série, t. VIII, p. 32.

	réunion extraordinaire à Chambéry, 1844.
— —	— Michelin, *Note sur le nouveau genre Metaporhinus*, Revue zoologique, 9e année, pl. 2, fig. 1-3, 1846.
Dysaster Michelini, Ag.	— Cotteau, *Note sur le Dysaster Michelini*, Bull. de la Soc. des Sc., hist. et nat. de l'Yonne, t. 1, p. 99, pl. II, fig. 3, (excl. fig. 1-2), 1847.
— —	— Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des Ech.*, Ann. des Sc. nat., 3e série, t. VIII, p. 33, 1847.
— —	— d'Orbigny, *Prodrome de Pal. strat.*, t. II, p. 26, et., 14e, n° 405, 1850.
Collyrites Michelini, d'Orb.	— d'Orbigny, *Note rectificative sur divers genres échinoïdes*, Revue et Magasin zool., 2e série t. VI, p. 27, 1853.
Metaporhinus Michelini, Ag.	— Michelin, *Note sur quelques Echinides fossiles*, Revue et Magasin de zoologie, n° 8 1854.
Collyrites Michelini, d'Orb.	— d'Orbigny, *Echinodermes, Paléontologie française*, terrains crétacés,, t. VI, p. 51, 1854.

Testâ subovatâ, elongatâ, altissimâ, anticè inflatâ, rotundatâ, subcanaliculatâ, posticè truncatâ, obliquè lateraliter declivâ, infernè turgidâ. Areis ambulacrariis longè distantibus, curvatis, subflexuosis, posterioribus ab ano remotis. Ano elevato. Ore antico.

Dimensions. — Hauteur, 32 millimètres; diamètre antero-postérieur, 44 millimètres; diamètre transversal, 31 millimètres.

Cette espèce est remarquable par sa forme renflée, très-élevée et arrondie en avant, surbaissée et tronquée en arrière, fortement bombée en dessus. Le sommet est très excentrique et occupe la partie la plus élevée du test qui se prolonge en avant en forme de rostre. L'aire ambulacraire impaire est droite et placée dans un sillon descendant jusqu'à la bouche. Les deux aires latérales sont subflexueuses et recourbées près du sommet ; les pores qui les circonscrivent sont rapprochés les uns des autres à la face supérieure, mais ils s'espacent vers le pourtour et se ressèrrent de nouveau près du péristôme. Les aires ambulacraires postérieures sont très-éloignées des précédentes, elles sont également recourbées, subflexueuses, à peu près parallèles aux aires antérieures et convergent à une assez grande distance de l'anus. La face inférieure est marquée d'un renflement très-proéminent qui est dû à l'aire interambulacraire postérieure et se prolonge en s'atténuant jusqu'à la bouche. L'anus est ovale, élevé et logé dans une dépression du test. La bouche est très-excentrique en avant. nous ne connaissons de cette espèce que le moule intérieur : il a gardé les empreintes des plaques ambulacraires et interambulacraires qui sont disposées comme dans toutes les espèces du genre Collyrites.

Rapports et différences. — Cette espèce si remarquable par l'ensemble de ses caractères et notamment par sa région antérieure prolongée en forme de bec est très-voisine du collyrites Censoriensis. Nous indiquerons plus loin les motifs qui nous ont engagé à séparer ces deux espèces que nous avions longtemps confondues. Le Collyrites Michelini présente également quelques

rapports avec le Collyrites Gueymardi, d'Orb. (Metaporhinus Gueymardi, Al. Gras) du terrain néocomien de l'Isère, mais il s'en distingue facilement par sa forme plus élevée, son sommet plus excentrique, sa face supérieure moins carenée, plus déclive en arrière, et par sa face inférieure marquée d'un renflement plus apparent et non bifurqué.

Localité. — Le Collyrites Michelini est une espèce fort rare et qui caractérise l'étage corallien inférieur; nous l'avons rerecueilli, toujours à l'état de moule intérieur siliceux, dans les calcaires à chailles de Châtel-Censoir et de Druyes.

Histoire. — En 1844, lors de la réunion de la Société Géologique de France à Chambéry, M. Michelin créa pour l'espèce qui nous occupe le genre Metaporhinus; il ne possédait alors qu'un moule intérieur siliceux dont il ignorait l'origine, mais qu'il croyait provenir de la craie des environs de Périgueux. M. Agassiz donna à ce moule le nom de Metaporhinus Michelini. En 1846, M. Michelin ayant vu dans notre collection d'autres moules siliceux identiques au sien et recueillis par nous dans les calcaires à chailles de Châtel-Censoir et de Druyes, décrivit et fit figurer cette espèce, (*Rev. Zoologique*). En 1847, nous publiâmes (*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Yonne*) une note sur un échinide (Collyrites Censoriensis) que nous considérions alors comme identique au Métaporhinus Michelini. Cette note avait principalement pour but d'établir que le genre Metaporhinus par ses caractères les plus essentiels : disposition des aires ambulacraires, arrangement des pores, place occupée par la bouche et l'anus, tubercules principaux et granules intermédiaires, devait rentrer dans le genre Dysaster (Collyrites) tel qu'il avait été circonscrit par M. Agassiz lui-même.

A peu près à la même époque, dans le catalogue raisonné des échinides, MM. Agassiz et Desor semblent abandonner le genre Metaporhinus et ne le considèrent plus que comme un sous-genre des Dysaster. M. d'Orbigny a rejeté également le genre Metaporhinus (*Paléontologie Française*, *terrains cret.*, *t. VI*, *p.* 47).Tout dernièrement, cependant, M. Michelin, dans une note publiée par la Revue Zoologique, subdivise en trois genres la tribu du Dysastéridés: Dysaster, Metaporhinus et Grasia, et donne de nouveau les caractères du genre Metaporhinus, mais cette coupe générique, ainsi que nous l'avions déjà fait remarquer dans notre note de 1847, étant uniquement fondée sur la forme extérieure, nous ne croyons pas devoir l'adopter. Les Collyrites Michelini, Censoriensis et Gueymardi forment assurément un petit groupe très-remarquable, cependant nous ne voyons dans leur organisation, aucun caractère qui puisse nous engager à les séparer des autres espèces du genre Collyrites.

Explication des figures.

Pl. XL. fig. 5. — Collyrites Michelini, vu de côté, de ma collection.

Collyrites Censoriensis, Cotteau, 1855.

Pl. 40, fig. 6-7.

Syn. Dysaster Michelini, Ag. — Cotteau. *Note sur le Dysaster Michelini*, bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. I, p. 99, pl. II, fig. 1-2, (excl, fig. 3), 1847.

Testâ subovali, elongatâ, supernè altissimâ, conicâ, anticè

inflatâ, subrostratâ, posticè obliquâ, lateraliter declivâ, infernè proeminente?... Vertice antico. Areis ambulacrariis anterioribus et posterioribus longè distantibus. Areis posterioribus arcuatis, ab ano remotis. Ano elevato, subovali, sub testâ expansâ patente.

Dimensions. — Hauteur présumée, 45 millimètres ; Diamètre antero-postérieur, 59 millimètres ; diamètre transversal, 54 millimètres.

Le Collyrites Censoriensis est, par sa forme, un des oursins les plus bizarres et les plus curieux que nous connaissions. Le pourtour du test est ovale, un peu plus long que large, légèrement tronqué et échancré en avant et en arrière. La face supérieure est renflée et conique en avant, obliquement tronquée en arrière et rapidement déclive sur le côté. Vers le pourtour le test semble s'épaissir et forme une expansion marginale apparente surtout en avant et dans la région postérieure. La face inférieure est mal conservée ; on reconnaît cependant, que l'aire interambulacraire postérieure devait être renflée. Le sommet autour duquel convergent les trois aires ambulacraires antérieures est très-excentrique en avant ; l'aire impaire plus large que les autres est droite, un peu évidée au milieu, légèrement carénée sur les bords. Les aires latérales sont gracieusement recourbées, surtout près du sommet ; les pores qui les circonscrivent, disposés deux à deux, affectent une forme transversalement elliptique à la face supérieure, ils sont très-rapprochés les uns des autres, mais ils s'espacent vers le pourtour. Les aires ambulacraires postérieures sont très-éloignées des précédentes ; la distance qui les sépare comprend plus de la moitié du diamètre antero postérieur ; elles sont arquées, un peu moins apparentes que les aires antérieures et se réunissent bien au-dessus de l'anus. La surface est partout recouverte d'une

granulation fine, serrée, abondante, homogène, du milieu de laquelle s'élèvent de petits tubercules, crénelés, perforés et qui paraissent disposés sans ordre. Sur la région antérieure, ces tubercules sont plus apparents, plus développés et forment au bord de l'aire ambulacraire impaire, une rangée assez régulière. L'anus affecte une forme elliptique et s'ouvre à la face postérieure sous une expansion échancrée au milieu et qui le recouvre comme un toît. La bouche située à la face inférieure est très excentrique en avant.

Rapports et différences. — Nous avons longtemps considéré cette espèce comme se rapportant au Collyrites Michelini et c'est sous ce nom que nous l'avons déjà décrite et figurée (Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. I, p. 99, pl. II, fig. 1-2), attribuant alors à la présence du test les différences qui séparaient notre exemplaire des moules intérieurs dont M. Michelin avait fait le genre Metaporhinus. L'analogie qui semble exister dans la forme générale de ces deux espèces n'est qu'apparente, et un examen plus attentif nous a engagé à les considérer comme distinctes. Le Collyrites Michelini est plus renflé, plus arrondi en avant, moins rapidement déclive en arrière. Les aires ambulacraires postérieures sont plus flexueuses, moins arquées, moins divergentes et se réunissent plus près de l'anus. Le pourtour du test ne présente aucune trace de cette expansion latérale si remarquable dans l'espèce que nous venons de décrire. Ce dernier caractère nous paraît déterminant, car, alors même que cette expansion serait exclusivement formée par le test, elle aurait nécessairement laissé quelques empreintes sur le moule intérieur, et l'on ne verrait pas, sur ces mêmes moules, les aires ambulacraires se diriger sans interruption jusqu'à la bouche.

Localités. — Nous ne possédons de cette curieuse espèce

qu'un seul exemplaire recueilli dans l'étage corallien de Châtel-Censoir, au milieu des couches blanches et pisolitiques qui viennent au-dessus du calcaire à chailles.

HISTOIRE. — Rapportée par nous au Collyrites Michelini, cette espèce a été pour la première fois décrite et figurée en 1847, dans le Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. XL, fig. 6. — Collyrites Censoriensis, vu sur la face supérieure, de ma collection (1).
fig. 7. — Le même, vu de côté.

CONSIDÉRATIONS PALÉONTOLOGIQUES.

Avant de décrire les Echinides de l'étage corallien nous avons cherché à fixer les limites géologiques que cet étage occupe dans le département de l'Yonne. Réduisant l'oxford-clay aux couches ferrugineuses de Gigny et d'Etivey et à quelques bancs calcaires qui lui sont subordonnés, nous avions compris dans le coral-rag, les calcaires à chailles, les calcaires blancs et pisolitiques qui viennent au-dessus, les couches argileuses et compactes de Vermenton et enfin le coral-rag supérieur de Tonnerre et de Bailly.

(1) L'expansion latérale est un peu trop prononcée sur cette figure.

Nos études sur les nombreux échinides que ce terrain renferme sont venues confirmer notre manière de voir et resserrer encore, s'il était possible, le lien paléontologique qui unit ces différentes assises. Cependant l'année dernière, M. Raulin, dans un mémoire inséré au Bulletin de la Société Géologique, a émis une opinion bien différente de la nôtre. Suivant lui, non seulement les calcaires à chailles, mais les calcaires blancs et pisolitiques ainsi que les calcaires marneux quelquefois si puissants qui les surmontent, ne font pas partie de l'étage corallien et constituent l'oxford-clay moyen et supérieur. Dans un travail lu récemment à la Société Géologique, nous avons répondu au mémoire de M. Raulin, et nous croyons avoir démontré d'une manière incontestable, au point de vue paléontologique surtout, l'origine corallienne des couches dont il s'agit. Pour la solution de cette question, les échinides nous ont été un puissant auxiliaire. On pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur le tableau suivant qui indique non seulement la répartition des espèces dans chacune des quatre assises dont se compose l'étage corallien du département de l'Yonne, mais qui nous montre encore les localités étrangères coralliennes ou oxfordiennes dans lesquelles ces mêmes espèces ont déjà été signalées.

ÉCHINIDES
DE L'ÉTAGE CORALLIEN
DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

GENRES ET NOMS des ÉCHINIDES.	CORAL-RAG de l'Yonne.				LOCALITÉS prises pour comparaison			RÉSUMÉ.				
	Calcaires à chailles.	Calcaires blancs inf.	Calcaires marno-compactes.	St.-Mihiel, La Rochelle, etc.	Étage corallien.	Gigny, Châtillon, etc.	Baroville Aube, Porrentruy, et.	Esp. propr. à l'étage coral.	Espèc. propr. à l'étage oxf.	Esp. comm. aux ét. cor. et oxf.	Esp. propres à l'étage kimm.	Esp. com. aux ét. cor. et kim.
Cidaris coronata, Gold.	*	*			*			*				
— Blumenbachii, Munst.	*	*	*	*	*	*		*		*		
— Drogiaca, Cot.	*	*			*			*				
— pustulifera, Ag. (2)		*			*							
A reporter .	3	4	1	1	4	1						

(1) Dans ce tableau, nous nous sommes borné à reproduire toutes les espèces coralliennes décrites dans le cours de notre travail, nous réservant lors de la publication du supplément d'examiner de nouveau et de discuter quelques-unes d'entr'elles. — Nous n'avons fait mention ni de l'Hemicidaris stramonium, ni du Diadema Rathierhi provenant des calcaires à Astartes, parce que nous les considérons comme des espèces plutôt kimméridgiennes que coralliennes.

(2) Cette espèce est placée par M. Desor, dans son genre Diplocidaris

GENRES ET NOMS des ÉCHINIDES.	CORAL-RAG de l'Yonne.				LOCALITÉS prises pour comparaison			RÉSUMÉ.				
	Calcaires à chailles.	Calcaires blancs inf.	Calcaires marno-compactes.	Calcaires blancs sup.	St.-Mihiel, La Rochelle, etc.	Gigny, Châtillon, etc.	Baroville (Aube), Porrentruy, et.	Espèc. propr. à l'étage coral.	Espèc. propr. à l'étage oxf.	Esp. comm. aux ét. cor et oxf.	Esp propres à l'étage kimm.	Esp. com. aux ét. cor. et kim.
Report.	3	4	1	1	4	1		3		1		
— baculifera, Ag.		*					*					
— spinosa, Ag. (1)		*			*			*			*	
— granulata, Cot.		*										
— crassa, Cot. (2)		*			*			*				
— Censoriensis, Cot. (3)		*										
— trigonacantha, Ag.		*			*			*				
A reporter.	3	10	1	1	7	1	1	6		1	1	

sous le nom de Diplocidaris gigantea. Nous ne savons pourquoi M. Desor a préféré le nom de gigantea, à celui plus ancien de pustulifera (Synopsis des échinides p. 45.)

(1 et 2) M. Desor place nos Cidaris spinosa, crassa et trigonacantha dans le genre Rabdocidaris. Loc. cit p. 43 et 44.

(3) Suivant M. Desor, cette espèce appartient au genre Diplocidaris. (Loc. cit. p. 46).

NOMS ET GENRES des ÉCHINIDES.	CORAL-RAG de l'Yonne				LOCALITÉS prises pour comparaison			RÉSUMÉ.				
	Calcaires à chailles.	Calcaires blancs inf.	Calcaires marno-compactes.	Calcaires blancs sup.	St.-Mihiel, La Rochelle, etc.	Gigny, Châtillon, etc.	BarovilleAube, Porrentruy, et.	Esp. propr. à l'étage coral.	Espèc. propr. à l'étage oxf.	Esp. comm. aux ét. cor. et oxf	Esp. propres à l'étage kimm.	Esp. com. aux ét. cor. et kim.
Report. .	3	10	1	1	7	1	1	6		1	1	
Hemicidaris diademata, Ag. (1)	*			*				*				
— crenularıs, Ag.	*	*		*	*			*				
— Meryaca, Cot.		*										
— Guerini, Cot.	*	*										
Acrocidaris nobilis, Ag.		*		*	*			*				
— Censoriensis, Cot.		*										
Diadema Ricordeanum, Cot.		*										
— hemisphericum, Ag.				*								
— pseudodiadema, Ag.	*	*			*			*				
— Orbignyanum, Cot.	*	*		*				*				
A reporter. .	8	18	1	6	10	1	1	11		1	1	

(1) M. Desor considère cette espèce comme distincte du véritable Hemicidaris diademata et lui donne le nom de Cartieri. (Loc. cit. p. 54).

NOMS ET GENRES des ÉCHINIDES.	CORAL-RAG de l'Yonne.				LOCALITÉS prises pour comparaison			RÉSUMÉ.				
	Calcaires à chailles.	Calcaires blancs inf.	Calcaires marno-compactes.	Calcaires blancs sup.	St.-Mihiel, La Rochelle, etc.	Gigny, Châtillon, etc.	BarovilleAube, Porrentruy, et.	Esp. propr. à l'étage coral.	Espèc. propr. à l'étage oxf.	Esp. comm. aux ét. cor. et oxf.	Esp. propres à l'étage kimm.	Esp. com. aux ét. cor. et kim.
Report. .	8	18	1	6	10	1	1	11		1	1	
— complanatum, Ag. (1)			*		*	*				*		
— subangulare, Ag.	*	*		*	*			*				
— Courtaudinum, Cot.	*											
— Icaunense, Cot.		*										
— Drogiacum, Cot. (2)		*										
Arbacia Jurassica, Cot.		*										
Polycyphus Corallinus, Cot.		*										
A reporter. .	10	23	2	7	12	2	1	12		2	1	

(1) Ce n'est pas d'après M. Desor le Diadema complanatum, mais une espèce distincte qu'il désigne sous le nom de lenticulatum. (Loc. cit p. 67).

(2) C'est à tort, suivant nous, que M. Desor identifie cette espèce au Pseudodiadema placenta ; elle s'en distingue certainement par ses tubercules secondaires presque nuls, et par ses pores tendant à se multiplier près du sommet. (Loc. cit. p. 64).

GENRES ET NOMS des ÉCHINIDES.	CORAL-RAG de l'Yonne. Calcaires à chailles.	Calcaires blancs inf.	Calcaires marno-compactes.	St.-Mihiel, La Rochelle, etc.	LOCALITÉS prises pour comparaison. Etage corallien.	Gigny, Châtillon, etc.	Baroville Aube, Porrentruy, et.	RÉSUMÉ. Esp. propr. à l'étage coral.	Espèc. propr. à l'étage oxf.	Esp. comm. aux ét. cor. et oxf.	Esp. propres à l'étage kimm.	Esp. com. aux ét. cor. et kim.
Report. .	10	23	2	7	12	2	1	12		2	1	
Glypticus hiéroglyphicus, Ag.		*		*	*			*				
Echinus Orbignyanus, Cot.			*									
— Robinaldinus, Cot.				*								
— perlatus, Desm.	*	*			*			*				
Pedina Michelini, Cot.												
— Charmassei, Cot.					*			*				
— sublœvis, Ag.	*	*	*		*			*				
Pygaster umbrella, Ag.	*	*			*			*				
— Greslyi, Des.				*								
— pileus, Ag.	*	*										
Holectypus Drogiacus, Cot.	*											
— Corallinus, d'Orb.	*				*		*					
A reporter. .	19	28	4	10	18	2	2	17		2	1	

GENRES ET NOMS des ÉCHINIDES.	CORAL-RAG de l'Yonne. Calcaires à chailles.	Calcaires blancs inf.	Calcaires marno-compactes.	Calcaires blancs sup.	LOCALITÉS prises pour comparaison St.-Mihiel, La Rochelle, etc.	Gigny, Châtillon, etc.	Baroville(Aube),Porrentruy,et.	RÉSUMÉ. Espèc. propr. à l'étage coral.	Espèc. propr. à l'étage oxf.	Esp. comm. aux ét. cor. et oxf.	Esp. propres à l'étage kimm.	Esp. com. aux ét. cor. et kim.
Report.	19	28	4	10	18	2	2	17		2	1	
Desorella Icaunensis, Cot. (1)		*										
— Orbignyana, Cot.		*										
— elata, Cot.	*				*			*				
— Drogiaca, Cot.	*											
Pygurus Blumenbac	*	*		*	*			*				
— Icaunensis, Cot.	*											
— nasutus d'Orb.				*								
Collyrites ovalis, Des M.	*				*	*				*		
— conica, Cot.	*											
A reporter.	25	31	4	12	21	3	2	19		3	1	

(1) Nous avons changé le nom de Desoria qui avait été précédemment employé pour désigner un genre d'insectes, en celui de Desorella. (Bull. de la Soc. géol. de Fr., t. XII).

GENRES ET NOMS des ÉCHINIDES.	CORAL-RAG de l'Yonne.				LOCALITÉS prises pour comparaison			RÉSUMÉ.				
	Calcaires à chailles	Calcaires blancs inf.	Calcaires marno-compactes.	Calcaires blancs sup.	St.-Mihiel, La Rochelle, etc.	Gigny, Chatillon, etc.	Baroville, Porrentruy, etc.	Esp. propr. à l'étage coral.	Espèce propr. à l'étage oxf.	Esp. comm. aux ét. cor. et oxf.	Esp. propres à l'étage kimm.	Esp. com. aux ét. cor. et kim.
Report . .	25	31	4	12	21	3	2	19		3	1	1
— Desoriana, Cot.	*											
— granulosa, Des M.			*		*			*				
— Censbriensis, Cot.		*										
— Michelini, d'Orb.	*											
TOTAL. .	27	32	5	12	22	3	2	20		3	1	1

L'étage corallien considéré dans son ensemble nous a offert cinquante-deux espèces d'Echinides. Sur ce nombre quarante-sept sont essentiellement caractéristiques. Trois s'étaient déjà montrées à l'époque oxfordienne : le Cidaris Blumenbachii, l'un des Echinides Jurassiques les plus répandus, le Diadema complanatum (1) et le Collyrites ovalis, et encore ne nous est-il

(1) Pseudodiadema lenticulatum, Desor.

nullement démontré que cette dernière espèce, malgré les localités nombreuses où sa présence a été signalée, se soit jamais rencontrée dans l'étage oxfordien proprement dit. Deux se retrouvent dans l'étage kimmeridgien : le Cidaris baculifera (1) et l'Holectypus Corallinus.

Ces cinquante-deux espèces sont très-inégalement réparties dans les quatre assises qui constituent l'étage corallien. Les calcaires à chailles en renferment vingt-sept : douze qui leur sont propres et quinze communes aux autres assises. Les calcaires blancs inférieurs nous en ont offert trente-deux : dix-sept qui leur sont propres et quinze communes. Les calcaires marneux et compactes ne contiennent que cinq espèces : trois qui leur sont propres et deux communes. Elles reparaissent un peu plus nombreuses dans les couches supérieures qui en renferment douze : quatre qui leur sont propres et huit communes aux assises inférieures et moyennes.

Si nous examinons, en les isolant des calcaires blancs supérieurs, les trois assises que M. Raulin voudrait placer dans l'étage oxfordien nous voyons qu'elles renferment quarante-huit espèces d'Echinides : vingt-trois leur sont propres, vingt-cinq ont déjà été signalées dans d'autres localités. Sur ces vingt-cinq, vingt appartiennent spécialement à l'époque corallienne, trois ont été rencontrées dans des localités oxfordiennes, deux appartiennent à l'étage kimmeridgien. En résumé vingt espèces rattachent ces assises à l'époque corallienne, tandis que

(1) Nous n'indiquons cette première espèce qu'avec hésitation, car nous avons tout lieu de penser que le radiole que nous avons désigné sous ce nom appartient plutôt au Cidaris Parendieri, espèce essentiellement corallienne. Nous reviendrons sur cette espèce dans notre supplément.

trois seulement les rapprochent de l'étage oxfordien. Un pareil résultat n'a pas besoin de commentaire et justifie pleinement les limites que nous avons assignées à l'étage corallien du département de l'Yonne.

Ces trois assises se relient entre elles par un grand nombre d'espèces communes et se rattachent également au Coral-rag supérieur. Les Cidaris coronata, Blumenbachii et Drogiaca, Hemicidaris crenularis et Guerini, Diadema pseudodiadema, Orbignyanum et subangulare, Glypticus hieroglyphicus, Echinus perlatus, Pedina sublœvis, Pygaster umbrella et pileus, Pygurus Blumenbachii se sont rencontrés à la fois dans les calcaires à chailles et dans les couches blanches et pisolitiques qui viennent au-dessus. Les Cidaris Blumenbachii, Hemicidaris crenularis et diademata, Acrocidaris nobilis, Diadema Orbignyanum et subangulare, Glypticus hieroglyphicus et Pygurus Blumenbachii qui caractérisent le coral-rag de Thury, de Bailly et de Tonnerre s'étaient déjà montrés dans les couches inférieures et moyennes. Toutes ces espèces communes établissent entre ces différentes assises un lien paléontologique très-étroit et dont on ne saurait certainement contester la valeur.

Les Echinides jurassiques atteignent dans l'Yonne, pendant la période corallienne, le maximum de leur développement. Sur certains points ils se sont multipliés avec une profusion vraiment remarquable. Nous citerons notamment, non loin de Druyes, les champs qui entourent la ferme de Bretignelles, localité souvent explorée, mais toujours inépuisable. Nous y avons recueilli, sur une étendue de quelques hectares, au milieu de silex que la charrue amène à la surface du sol, vingt-huit espèces dont quelques unes telles que les Cidaris coronata, Hemicidaris crenularis, Echinus perlatus, Pygaster umbrella sont fort communes. Cette localité privilégiée formait, sans doute, sur les rivages de la

mer corallienne, non loin du massif Madréporique qui commence à se développer à Druyes, Andries et Coulange-sur-Yonne, une baie calme, retirée et par cela même très-favorable au développement des Echinides. La présence des Collyrites, des Pygaster, des Holectypus, de tous ces genres qui se plaisent dans les stations tranquilles, indique la nature vaseuse des sédiments au milieu desquels vivaient ces espèces, tandis que les Cidaris et les Hemicidaris armés de fortes épines nous annoncent le voisinage d'une mer beaucoup plus agitée.

Au point de vue zoologique, les Echinides que renferme l'étage corallien du département de l'Yonne présentent un grand intérêt. Sur les cinquante-deux espèces que nous y avons rencontrées, vingt-huit n'ont encore été signalées dans aucune localité et sont par conséquent spéciales à notre département. Parmi les plus remarquables, nous indiquerons le Cidaris Drogiaca, assez abondant à Druyes et l'une des plus grandes espèces du genre Cidaris (1); les Diadema Courtaudinum et Icaunense que leurs pores dédoublés près du sommet placent dans le genre Dipplopodium; l'Arbacia Jurassica appartenant à un genre considéré jusqu'ici comme spécial aux terrains crétacé et tertiaire (2); l'Echinus Robinaldinus propre aux couches supérieures du coral-rag et qu'on rencontre dans les carrières de Thury en un si parfait état de conservation; le Pedina Charmassei si remarquable par les

(1) Notre Cidaris Drogiaca a été décrit et figuré en 1850. Un an plus tard cette même espèce a été désignée par M. Michelin dans la Revue de zoologie sous le nom de Cidaris Bertrandi, sans indication précise de localité, (Voyez Desor, Synopsis des Echinides foss. p. 7).

(2) Cette espèce que caractérisent sa bouche rentrante et ses pores qui se multiplient à la face inférieure devra probablement se placer dans le genre Magnotia de M. Michelin près du Magnotia Nodoti.

magnifiques proportions de son test et qui doit être considéré comme un des plus beaux types du genre Pedina; le Pygaster pileus, l'un des plus grands oursins fossiles connus et dont la bouche sur le moule intérieur, est marquée des profondes entailles qu'y ont laissées les auricules. Le Pygurus Icaunensis a la forme subcirculaire et conique, curieux également par sa taille et dont nous ne connaissons que deux exemplaires provenant l'un et l'autre des calcaires de Druyes; le Desorella Icaunensis que l'ensemble de ses caractères rapprochent au premier aspect des Pyrines et dont nous avons fait le type d'un nouveau genre; les Collyrites Michelini et Censoriensis qui par leur forme étrange ont fixé depuis longtemps l'attention des naturalistes et pour lesquels M. Michelin a établi, en 1846, le genre Metaporhinus.

G. COTTEAU.

AUXERRE IL Y A CENT ANS.

Les étrangers qui visitent le chef-lieu du département de l'Yonne sont frappés de l'aspect étrange que présentent un certain nombre de ses rues, où deux voitures peuvent à peine passer de front ; où les sinuosités des façades, qui jusqu'à présent ont bravé les sévérités modernes de l'alignement, interceptent toute perspective à moins de cent mètres; où des maisons de bois aux pignons aigus, dont quelques-unes sont encore revêtues d'une cuirasse d'ardoise, surplombent de leurs étages supérieurs et conservent à leurs poteaux d'angle et à leurs lintaux des enroulements, des rinceaux, des torsades, des guirlandes dont la mutilation et le badigeon séculaire ne dérobent pas complétement l'art suranné et la grâce primitive. C'est surtout dans le centre de la vieille ville, sur le versant de la colline qui regarde la rivière et le pont, là où l'escarpement des rues ajoute à l'étrangeté de leurs lignes tortueuses, que cet effet est plus remarquable. Le moyen-âge y respire tout entier dans sa physionomie aussi pittoresque que peu confortable.

Il en était bien autrement encore il y a cent ans à peine. Auxerre était alors au grand complet la vieille cité du XIIIe siècle. Et, sauf quelques vastes édifices religieux élevés un peu plus tard, si la comtesse Mahauld, après un sommeil de cinq cents ans, avait pu se réveiller vers la première moitié du siècle

26

dernier dans la capitale de son comté, elle n'y eût trouvé presque rien de changé depuis le jour où elle y avait publié, à son de trompe, sa grande charte d'affranchissement. Une haute ceinture de remparts entourait alors la ville de toutes parts, même du côté de la rivière. Des fossés profonds, bordés de glacis abruptes sans arbres ni culture, formaient un arc immense dont la corde était dessinée par l'Yonne qui baignait le pied des murailles. On pénétrait dans la ville par cinq portes voûtées; qui pour la plupart avaient encore leurs herses et leurs ponts-levis. Au pied des plate-formes adossées intérieurement à ces remparts s'étalaient les quartiers des vignerons, entassement misérable de pauvres huttes couvertes en chaume et que l'incendie dévastait fréquemment. On conservait à la mairie de longs crochets en fer destinés à arracher ces toitures quand le feu les dévorait. C'était là tout l'arsenal des agrès contre l'incendie. Car on n'eût des seaux qu'en 1729 et des pompes qu'en 1757. Le dépôt de ces crochets était parfois forcé dans les jours d'émeute par les séditieux qui s'en faisaient des armes redoutables, comme on en vit un dernier exemple en 1660, dans un soulèvement contre les employés des aides. Ce n'est qu'en 1737, après un vaste incendie qui détruisit tout le *Grand-Querre* (1), qu'une ordonnance de police enjoignit de couvrir dorénavant en tuiles ou en ardoises les maisons de l'intérieur de la ville Des jardins et des vignes reliaient ces quartiers au centre, où, bien plus encore qu'aujourd'hui, s'entrecroisait un labyrinthe confus de rues étroites et tortueuses. L'éclairage

(1) C'était l'orthographe, selon la prononciation locale, du mot grand quart ou grand quartier. En 1799, lors de la campagne d'Egypte, on écrivit *Grand-Caire*, et l'on appela l'une de ses rues *rue du Nil*. Ce dénominations sont restées.

public était un luxe tout-à-fait inconnu. Les premiers réverbères ne datent que de 1788. Dès la nuit close, chacun se tenait chez soi et les rues étaient abandonnées à la garde de Dieu. Aussi, pour être en sûreté, on s'abstenait de fenêtres au rez-de-chaussée. Le jour se tirait de lucarnes ouvertes à six ou sept pieds de hauteur, soigneusement munies de barreaux de fer barbelés, dont on voit encore quelques échantillons dans des rues retirées. Les boutiques des marchands faisaient seules exception ; mais les fenêtres en étaient étroites, garnies de forts volets de chêne avec une armature de fer, et bien barricadées dès le crépuscule. Le pavage, qu'attendent encore aujourd'hui la plupart des rues habitées par les vignerons, n'était guère encore venu nulle part, si ce n'est sur le grand chemin de Paris à Lyon, qui montait alors sur la place de la mairie, pour descendre par le précipice de la rue de la Fécaulderie. L'escarpement et l'étroitesse, que conservent encore quelques rues de ce parcours, montrent assez qu'on n'y voyageait qu'à cheval et que les transports ne se faisaient qu'à dos de bêtes de somme. On allait d'Auxerre à Paris en quatre ou cinq jours par la *voiture d'eau*. C'était d'abord une industrie libre et qui nourrissait une population nombreuse de maîtres mariniers. Mais le privilège s'en était emparé en 1630, époque de la création du fameux *Coche*, qui partagea longtemps la célébrité de la *Galiote* de Saint-Cloud. La première diligence apparut à Auxerre en 1665. C'était le carosse de Dijon par Noyers et Montbard, qui correspondait avec le Coche de l'Yonne. On mettait trois jours à faire ce trajet. Huit ans après, il en fut établi un autre d'Autun à Auxerre par Avallon. Il fallut pour celà des subventions fournies par les villes et par les Etats de Bourgogne. Le triste état des chemins arrêtait souvent ces services pendant des saisons entières. L'assemblée des Etats ayant fait couler en bronze, en 1697,

une statue équestre de Louis XIV, on la fit remonter par eau jusqu'à Auxerre, d'où on tenta de l'acheminer par la voie de terre. Mais on ne put la conduire qu'à une lieue. Elle s'embourba si bien sur les hauteurs de la Brosse qu'on ne put l'en tirer. On se décida à bâtir un hangar sur le terrain même pour l'abriter, jusqu'à ce que les chemins fussent devenus praticables. Elle y resta vingt-un ans ; et les Etats payaient quarante livres par an pour la location de ce hangar. Ce n'est qu'en 1718 que l'amélioration des chemins permit enfin de l'amener à Dijon. Avec des routes plus praticables, apparut le roulage ; alors on se préoccupa d'ouvrir dans Auxerre une voie carrossable et l'ancien parcours fut abandonné pour la place des Fontaines et la rue de la Monnaie. Ce n'est qu'en 1775 qu'on substitua à ce trajet, encore si incommode, le contour de la ville par les promenades et le quai. Il fallut, pour cela, combler les fossés de l'abbaye de Saint-Germain et raser les remparts le long de la rivière. La ceinture de promenades, qui fait aujourd'hui un des principaux ornements d'Auxerre, ne fut commencée qu'en 1732, sur la crête des glacis que l'on eût enfin l'idée d'aplanir. Dans le quartier central, près des Grandes-Fontaines, une place longue et étroite appelée aujourd'hui rue de la Fanerie, était entourée d'arcades couvertes. C'était la place des Piliers, le principal lieu de réunion des habitants, et comme le forum de la ville. C'est là qu'on s'assemblait pour avoir les nouvelles du jour, à une époque où n'existaient pas encore les commodes inventions de la presse périodique ; là aussi que naissait et se développait l'agitation du peuple dans les temps de troubles. La démolition de ce curieux spécimen des constructions du moyen-âge a commencé en 1758 et on l'a vu se terminer vers 1830, par la suppression de deux énormes piliers de bois, dont la lourde masse datait peut-être du XIIIe siècle.

Dans l'étroite enceinte des remparts s'entassaient une église cathédrale, une église collégiale, huit églises paroissiales, six couvents d'hommes, non-compris les Lazaristes du Séminaire et les Jésuites du Collége ; et enfin, cinq couvents de femmes. Chacune de ces communautés religieuses avait son église particulière. Les faubourgs contenaient, de plus, trois églises paroissiales, deux couvents d'hommes et un couvent de femmes. Tout cela faisait un total de vingt-neuf églises, non-compris les chapelles distribuées dans divers quartiers. Le personnel affecté à ces établissements était très-considérable. L'évêque avait neuf vicaires-généraux. Le chapitre de la cathédrale ne comptait pas moins de six dignitaires, cinquante-trois chanoines, vingt-quatre chapelains, outre un nombreux cortége de sacristains, musiciens et enfants de chœur. Celui de Notre-Dame-de-la-Cité comprenait deux dignitaires et dix-huit chanoines. En y ajoutant les curés et leurs vicaires et le personnel des quatorze communautés, on ne trouverait peut-être pas moins de trois cents personnes attachées, sous divers titres, au service des autels ou à la vie religieuse, sur une population qui alors ne dépassait pas dix mille habitants.

Le nombre des gens de loi n'était guère moins considérable. Il y avait treize tribunaux différents. Le bailliage royal et siége présidial qui comprenait vingt-huit magistrats, quatre bailliages seigneuriaux, pour l'évêque, le chapitre, l'abbaye de Saint-Germain et celle de St.-Julien, la prévoté royale, la prévoté des maréchaux, l'élection, le grenier à sel, la maîtrise des eaux et forêts, les juges-consuls, et deux officialités, l'une de l'évêque et l'autre du chapitre. Chacune de ces jurisdictions avait son cortége de procureurs et de greffiers. On comptait enfin trente-cinq avocats et treize notaires.

La société était alors minutieusement classée et sévèrement

hiérarchisée. Après le clergé et avant la magistrature venait la noblesse. Le service militaire était son devoir et son honneur. Elle seule avait le droit d'entrer à St.-Cyr, et, sauf de rares exceptions, de porter l'épaulette. On revenait après trente ans de campagnes ou de garnison, souvent avec un œil de verre et une jambe de bois, mais invariablement avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. A ce métier-là, les familles s'épuisent vite. Aussi la plus ancienne noblesse des villes de province au siècle dernier ne datait guère que du XVIe ou XVIIe siècle. Et, à part quelques lettres d'anoblissement de Henri IV ou de Louis XIV, on était noble comme fils ou descendant de quelque bourgeois investi, à prix d'argent, d'une charge de secrétaire du Roi. Mais, une fois arrivé là, on se parquait rigoureusement; on ne se mésalliait plus, et on professait un souverain mépris pour la roture dont on venait de sortir.

Au-dessous de la noblesse et de la magistrature, et au-dessus des professions libérales et du commerce, était une classe intermédiaire dont le nom est depuis devenu générique. C'étaient les bourgeois. Quand un homme de condition inférieure avait acquis quelque fortune dans le commerce, c'était sa gloire de quitter ce trafic avilissant et de vivre dans l'oisiveté. Cela s'appelait vivre noblement, et il le mentionnait dans les actes, comme un titre d'honneur. Il achetait alors quelque terre à colombier, et quittant avec dédain le nom paternel pour celui de ce domaine dont il était devenu seigneur, il se composait des armoiries et faisait graver son écusson. Toutefois, pour être monsieur de ceci ou de cela, on ne devenait pas noble. On n'était toujours qu'un bourgeois. Mais on transmettait à ses fils un nom bien arrondi et duement précédé de sa particule. Puis, si l'on était assez riche, on achetait une de ces charges de secrétaires du Roi, qui conféraient la noblesse, et que, pour cette raison, le dé-

dain des gentilshommes avait plaisamment appelé des savonnettes à vilain. A défaut de celles-là, on se rabattait sur un des nombreux titres de domesticité de cour, qui donnaient, entre autres priviléges, l'exemption de la taille. Un des ministres avait dit au roi : Toutes les fois que Votre Majesté crée une charge nouvelle, elle est sûre de trouver un imbécile pour l'acheter. Aussi, dans les temps de gêne, le gouvernement ne s'était pas fait faute de nouvelles charges de domesticité sous toutes les formes et sous tous les titres, Dans un recensement de 1727, on avait compté, parmi les bourgeois d'Auxerre, des *officiers domestiques et commensaux du Roi ou des princes*, sous le titre de valets de chiens, valets de limiers, courriers de cabinets, capitaines de toile et taupiers de haras.

Dans les sciences, les arts, le commerce et l'industrie, les diverses professions étaient groupées en communautés gouvernées par leurs syndics et dont chacune formait comme une société distincte. On comptait à Auxerre dix-neuf de ces communautés en titre, à commencer par l'ordre des avocats, et à finir par la corporation des savetiers.

Toutes ces diverses classes veillaient avec un soin jaloux à ce que celles qui leur étaient inférieures ne s'élevassent pas à leur niveau. Le bailliage et l'hôtel-de-ville vivaient dans un état permanent de disputes puériles sur leurs prérogatives et leur prééminence. La magistrature luttait sans cesse contre les envahissements des gens du barreau, à qui leur infériorité sociale et leur susceptibilité avaient valu la triple épithète proverbiale de « gueux, hargneux, orgueilleux » et dont la supériorité intellectuelle s'en vengeait par un autre proverbe : « Au bailliage » d'Auxerre, bien instruit, mal jugé. » Le commerce était surtout tenu à distance par les magistrats, la bourgeoisie et les professions libérales. Il avait trouvé un point d'appui dans le

corps municipal, depuis qu'en 1668 la protection de Colbert lui avait assuré trois des huit places de cette institution. Mais, après la mort de ce grand ministre, cette faveur lui avait été en partie retirée.

Au moyen-âge, l'industrie avait eu une assez grande activité à Auxerre. Ses métiers de draps, ses fabriques d'armes, ses tanneries, etc., avaient une importance et une prospérité qu'attestent les chartes du XIIIe siècle et dont il est resté un vague écho dans le nom que portent encore les rues où étaient concentrées ces fabrications. L'étendue de son commerce, à cette époque, est attestée par les priviléges qu'en 1218, la comtesse Mahauld assurait aux changeurs, dont le quartier était protégé par un droit d'asile. Tout cela avait peu à peu disparu dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Colbert avait essayé d'y ranimer le travail, en y fondant des manufactures de serge, de dentelles et de lainages. Mais, après lui, ces établissements avaient succombé devant l'apathie des habitants et l'insouciance de l'administration. La culture de la vigne était à peu près, comme hélas aujourd'hui, la seule ressource du pays ; aussi, la population était en grande décroissance. Elle avait diminué d'un tiers dans l'intervalle écoulé entre 1660 et 1790.

L'humeur et le caractère de cette société si envieusement étagée avaient subi bien des vicissitudes. La plus ancienne qualification que le moyen-âge nous ait transmise sur son compte est un sobriquet d'intempérance. « Li buveor d'Aucerre » disait-on dès le XIIe siècle. Plus tard, à ce renom d'insobriété se joignait, dans un vieux proverbe, que la crudité de ses termes ne nous empêchera pas de citer, un reproche d'emportement et de violence :

« Les gens d'Aucerre enfants du vin,
« Apres de la gueule et légers de la main. »

Ces instincts querelleurs avaient été fatalement développés par les agitations religieuses du XVIe siècle, et Auxerre y avait gagné une malheureuse réputation de turbulence. Le caractère Auxerrois, disait un géographe de ce temps, n'est pas précisément méchant, mais facilement irritable, enclin à l'émeute et avide de désordres. « *Autissiodorenses ingenio quidem minimè sunt » malo, sed facilè irritabili et ad seditiones proclivi et rei » faciendæ avido.* » Assoupies pendant la première moitié du XVIIe siècle, ces inclinations remuantes s'étaient ranimées sous la fronde. Mais, rudement châtiées en 1660, par la main de fer de Louis XIV, elles disparurent alors pour bien longtemps. Il régnait à cette époque dans les mœurs une assez grande austérité, qu'elles devaient peut-être à la fois et à la ferveur religieuse retrempée dans les luttes contre le protestantisme, et à l'antagonisme des diverses classes de la société, qui, en même temps qu'elles exerçaient une sévère discipline dans leur sein, portaient sur les actions des autres un contrôle jaloux. Lorsqu'après la mort de Louis XIV, les débauches de la cour avaient, par leur exemple scandaleux, répandu une action dissolvante jusque dans les provinces les plus éloignées, Auxerre avait été longtemps préservé de cette contagion, par le résultat des querelles du Jansénisme. Il est hors de doute qu'au fond de cette polémique religieuse, que nous n'avons pas la prétention de juger ici, une grande place appartenait à la vieille rivalité de l'université et du clergé gallican contre les Jésuites. Port-Royal avait reproché à cette corporation ses condescendances pour les faiblesses du siècle, sa dévotion aisée, et l'habile auteur des Provinciales avait pour longtemps conquis à ces accusations le succès de la popularité. Aussi quand, après la mort de Louis XIV, la guerre se ranima par les oppositions à la bulle *unigenitus*, le parti Janséniste affecta toujours aux yeux du monde de faire

de sa querelle une question de moralité publique, de sa coalition la ligue sainte de l'austérité contre le relâchement; et les évêques opposants tinrent à honneur de conserver dans leurs diocèses une discipline excessive, non seulement parmi leur clergé, mais encore, et à l'aide de celui-ci, dans toutes les classes de la société. L'évêque de Caylus, qui gouverna le diocèse d'Auxerre pendant toute la première moitié du XVIIe siècle, s'était toujours montré un des plus ardents parmi les adversaires des Jésuites, et, comme c'était d'ailleurs un homme remarquable par l'activité de son esprit et la persévérance de son caractère, et qu'il avait acquis une très-grande autorité, non seulement par sa position élevée, mais encore par ses qualités éminentes et ses vertus charitables, il était parvenu à maintenir dans sa ville épiscopale une ferveur janséniste et une sévérité de mœurs qui allaient jusqu'au rigorisme. On peut s'en faire une idée par ce fait que, tant qu'il vécut, les représentations théâtrales avaient été inexorablement exclues de son diocèse. Il avait à peine fermé les yeux qu'une troupe de comédiens, croyant trouver l'occasion favorable, se glissa dans Auxerre, et, faute d'une salle de spectacle, s'installa dans une barraque en planches qu'on lui construisit sur une place publique. Mais le chapître, qui conservait avec amour les austères traditions du prélat défunt, fulmina à l'instant contre eux un mandement formidable, où il rappelait que « la fermeté » avec laquelle M. de Caylus s'était toujours opposé aux entre- » prises de ces hommes pervers qui n'emploient leurs talents » qu'à corrompre les cœurs et à répandre le poison dont ils » sont infectés, les avait toujours bannis de sa ville épiscopale; » que, quelques tentatives qu'ils eussent employées, l'autorité » de son ministère sacré et son crédit auprès des puissances » avait toujours été une barrière que tous leurs efforts n'avaient » pu franchir. » Et, en reproduisant les motifs qui devaient

« inspirer aux chrétiens (nous copions textuellement), une sainte » horreur des spectacles et en particulier de la comédie, ils or» donnaient aux curés, confesseurs et prédicateurs d'instruire » en public et en particulier tous les fidèles de l'un et de l'au» tre sexe de l'obligation où ils étaient de s'abstenir de diver» tissements si préjudiciables à leur salut. » Ce sévère mandement, affiché et lu aux prônes des messes paroissiales, eut un tel succès, que les malheureux comédiens durent immédiatement déguerpir d'une ville où tout le monde les fuyait comme des pestiférés.

Cependant un nouvel évêque fut installé à Auxerre, et, pour extirper sûrement le jansénisme de son dernier asile, on avait choisi ce prélat parmi les amis les plus dévoués des Jésuites. Alors commença cette longue guerre dont nos pères nous ont raconté tant d'incidents, de vicissitudes et de péripéties ; où, les chapitres, les presbytères et les couvents tenaient tête à l'évêché ; où les pamphlets, les gazettes et les chansons répondaient aux mandements; guerre véritable, d'abord sourde et mesurée, parce que le parti nouveau avait, avant tout, à se créer une armée, ce qui fut long et difficile ; puis ardente, envenimée et implacable, où la ville se trouva partagée en deux camps, avec leurs noms de guerre, les Grecs et les Romains, leurs haines furieuses, leurs dénonciations violentes, leurs procès acharnés, dans lesquels il arrivait que les magistrats mêlés aux passions du moment allaient jusqu'à condamner l'ennemi aux galères, ce qui eût été littéralement exécuté si le Parlement n'y eût mis ordre ; et puis des luttes électorales au prix desquels nos querelles de ces dernières années n'étaient guère que des jeux d'enfants. Formidable mêlée, qui ne dura pas moins de vingt ans dans tout son acharnement, où deux évêques usèrent leur vie, et qui, après la grande défaite des Jansénistes,

se continua encore de temps à autre par des embuscades de partisans et n'était pas complétement éteinte en 1790, lorsque la révolution, ce terrible pacificateur, vint séparer les combattants! (1)

II.

Le début de ces longues querelles fut marqué par un phénomène remarquable. C'était une réaction de la liberté mondaine contre le rigorisme janséniste. Un historien, presque contemporain (2), l'a caractérisée assez gaîment. « Pendant que ces que- » relles, nées de controverses religieuses, mettaient deux partis » dans un violent état d'hostilité, un troisième, celui des amis » du plaisir, se forma dans Auxerre. » Ce tiers parti ne tarda pas à faire bien des conquêtes sur les deux autres, et même, sans éteindre leur acrimonie et appaiser leur antagonisme, il enrôla bientôt dans ses rangs les deux armées qui venaient s'y dérider et s'y ébattre comme sur un terrain neutre, sauf à recommencer la guerre le lendemain. L'austérité du temps passé fut persifflée, chansonnée, et bientôt elle ne tarda pas à rire d'elle-même. Les comédiens revinrent et cette fois ils furent bien accueillis. On les installa dans une *vinée* transformée en salle de spectacle, dont la forme et le décor étaient, à vrai dire, un peu primitifs; mais enfin on y trouvait la comédie, l'opéra et nombreuse compagnie. La réaction allait grand train. C'était dans les mœurs pu-

(1) On peut consulter, sur ces querelles si violentes et sur tous les événements de ce siècle, la suite aux Mémoires de Lebeuf sur l'Histoire civile d'Auxerre, qu nous avons publiée dans la nouvelle édition de ces Mémoires. — Perriquet et Rouillé, 1855.

(2) Chardon, hist. d'Auxerre, t. II, p. 556.

bliques un détraquement universel. Bientôt surgirent de graves abus. Le parterre devint si tapageur et les représentations si bruyantes, que les ordonnances de police n'y purent rien et qu'il fallut en venir à l'intervention du commandant de la province. En même temps, la plus brillante société se portait en foule à un café-billard, le premier qui se fût encore vu dans la ville. Et c'est de là que les pamphlets et les chansons commencèrent à courir. On en faisait partout, sur tout ou plutôt contre tout (1). Ensuite vinrent les parties de masques. C'étaient d'abord d'innocentes processions en costumes excentriques, avec accompagnement de musique et de tambour. Bientôt la satire s'y mêla et, comme le charriot de Thespis, elles se mirent à stygmatiser les travers et les ridicules. Enfin elles en arrivèrent jusqu'à charivariser les choses de la vie privée, et, une fois entrées dans cette voie, elles ne tardèrent pas à atteindre les dernières limites de la licence. L'autorité locale voulut, quoique un peu tard, remédier à ce mal. Mais on se riait de ses arrêtés et de ses sentences ; on y résistait à force ouverte, et les choses n'en allaient qu'avec plus d'en-

(1) Parmi les pamphlets de cette époque qui sont parvenus jusqu'à nous, je possède un libelle des plus mordants. Il est intitulé : *Catalogue des pièces de théâtre et autres pièces dramatiques dédiées à différentes personnes de la ville d'Auxerre.* C'est une fiction imaginée pour flageller les vices, les aventures, les travers ou les ridicules vrais ou supposés des notables habitants de la petite ville, à chacun desquels une pièce d'un titre caractéristique est nominalement dédiée. Il y a cent cinquante-une pièces dans ce catalogue. La société Auxerroise y est tout entière passée en revue et cruellement stygmatisée. Le clergé n'y est pas ménagé. On n'y éqargne pas même l'évêque, Mgr. de Cicé, dont les séjours fréquents et prolongés hors de son diocèse sont le sujet d'une dédicace fort piquante.

train. Il fallut alors recourir aux grands moyens ; et, pour imposer aux mutins par l'appareil d'une puissance redoutable, on alla jusqu'au parlement de Paris. Le Procureur-Général s'émut des doléances des derniers représentants du vieux rigorisme Auxerrois, et il présenta contre les masques d'Auxerre un réquisitoire sur lequel fut rendu un grave arrêt dont je conserve une copie collationnée et signée Isabeau. La chose est assez singulière pour en citer quelques passages :

« Vu par la Cour la requête présentée par le procureur-général du Roi, contenant qu'il est informé que dans la ville d'Auxerre beauconp de personnes s'attroupent dans le mois de janvier étant masquées, ayant des tambours avec elles, parcourant les rues tant le jour que la nuit et interrompant le repos public ; qu'il y en a qui sont armés et d'autres qui sous le déguisement affectent d'insulter les habitants contre lesquels ils peuvent avoir de la haine; que ces attroupements continuent même pendant le carême ; que le mercredi des cendres des particuliers habillés en habits de deuil, un crêpe à leurs chapeaux, un flambeau à la main et marchant au son du tambour, lequel est couvert d'une pièce de drap noir, accompagnent une espèce de corbillard sur lequel il y a homme masqué et parcourent ainsi les rues pendant une partie de la nuit ; que le premier dimanche de carême plusieurs particuliers ayant des tambours s'assemblent dans un endroit appelé le pavillon de l'Arquebuse, où on danse toute la nuit étant masqué. . . . .

» Et comme par toutes les ordonnances et arrêts de réglement il est défendu. . . . . . . à ces causes requérait le procureur général qu'il plût à la cour . . . .

» . . . .

» Sur quoi, tout considéré, la cour ordonne que les

» ordonnances, arrêts et réglements de la cour seront
» exécutés ; en conséquence fait défense à toutes personnes de
» quelque état et condition qu'elles puissent être, de s'assem-
» bler ni de s'attrouper sous quelque prétexte que ce puisse
» être dans aucun temps de l'année, de courir masqués ou au-
» trement dans la ville et faubourgs d'Auxerre, porter ni repré-
» senter aucune effigie, à peine de cent livres d'amende contre
» chaque contrevenant, même d'être poursuivies extraordinaire-
» ment; ordonne que les pères et mères à l'égard de leurs enfants
» et les maîtres et maîtresses à l'égard de leurs domestiques
» seront et demeureront responsables de l'amende ; enjoint au
» substitut du procureur-général du Roi au bailliage d'Auxerre
» de tenir la main à l'éxécution du présent arrêt, et, en cas de
» contravention, de procéder contre les contrevenants par les
» voies de droit ainsi qu'il appartiendra. Enjoint pareillement
» aux officiers de maréchaussée de prêter mainforte, si besoin
» est, pour l'exécution dudit arrêt, lequel sera lu aux prônes des
» messes paroissiales des églises de la ville d'Auxerre et chaque
» année le second dimanche du mois de janvier, imprimé et
» affiché partout où besoin sera, notamment dans la ville
» d'Auxerre et paroisses circonvoisines. »

A lire cet inexorable arrêt, il semble que les masques si sévèrement proscrits à Auxerre n'aient pas dû y reparaître de trente ans. Mais les liens de l'autorité étaient alors tellement relachés, que, dans les petites choses comme dans les grandes, c'étaient souvent les magistrats eux-mêmes qui donnaient l'exemple de la désobéissance à leurs décisions. Tel livre condamné au feu le matin par le parlement se trouvait le soir dans les salons de *Messieurs*, et c'était souvent un d'entre eux qui en introduisait clandestinement l'édition tout entière dans sa voiture. Il n'en alla pas autrement pour nos mascarades. J'ai trouvé, dans un

curieux journal que tenait alors un honnête notaire sur son registre de recettes et dépenses (1), le récit circonstancié qu'on va lire des divertissements de l'hiver suivant :

« Il y a eu cette année beaucoup de repas, des bals après » midi pour danser et s'est fait plusieurs parties de masques, » tant en nègres, chasse-soury (sic), turcs et autres costumes, » bien dirigées et bien ordonnées, marchant sur deux lignes » avec musique et tambours. Mais la partie du mardi-gras a été » la plus belle et la plus nombreuse, au nombre de 150, tous » très-proprement, sans confusion, marchant aussi sur deux » lignes, ayant à leur tête vingt-quatre musiciens, trompettes, » aubois (sic), clarinettes, violons, basses et flûtes, le tout en » bon ordre, seize tambours et deux fifres qui battaient après » que la musique avait cessé, Et à cette partie étaient sept à » huit voitures, dont deux à quatre chevaux, une à deux, étaient » remplies à la chinoise, et les autres masques dans des cabriolets, et la partie s'est quittée à la place des Grandes-Fontaines, où il y avait un feu d'artifice monté qui n'a été tiré que » le jour des Cendres, qu'une quarantaine de masques habillés en » noir, un flambeau à la main, a parcouru la ville avec le Mardi-Gras qu'ils portaient sur un brancard ; deux à cheval, qui » lisaient la sentence de mort du Mardi-Gras qui serait exécuté » par le bourreau, étaient habillés, dit-on, en prêtres, et ont » causé des peines au public qui a cru qu'on jouait la religion. » A cet effet le ministère public a fait faire des informations. »

Ainsi l'on avait beau réglementer et décréter dans cette société qui avait si bien secoué son austérité passée ; personne ne prenait au sérieux les arrêts et les mandements de justice, pas même

(1) Joseph Chardon.

ceux qui, par état, étaient chargés de veiller à leur exécution. Ces belles ordonnances ne ressemblaient pas mal aux remontrances moroses que, dans les pièces de théâtre, un Géronte ridicule fait à d'aimables étourdis qui le persifflent et n'en tiennent compte, et aux recommandations vaines que confie sa sollicitude à la surveillance d'un serviteur infidèle, qui s'en fait des gorges chaudes dès que le bonhomme a le dos tourné.

On en peut trouver une preuve assez curieuse dans une anecdote, qu'a très-spirituellement racontée, en 1851, l'Almanach d'Auxerre. Un journal, par lequel, au dire de l'auteur, la presse périodique préludait aux écarts qui devaient si cruellement la compromettre, s'était d'abord imprimé clandestinement à Paris. Mais, devant les menaces sévères de l'autorité, les imprimeurs de la capitale lui ayant refusé leurs presses, il avait trouvé à Auxerre autant de mystère et plus de complaisance. Le gouvernement, fort ému de cette audacieuse publication, prescrit au lieutenant de police les plus actives recherches et, après bien des démarches infructueuses, ce magistrat, mis sur la trace par une petite vignette qui représentait un perroquet, et qui se trouvait en tête du journal, comme elle figurait au frontispice de l'almanach d'Auxerre, envoie un mandat pour arrêter l'imprimeur. Or voici ce qui en arrive, d'après l'auteur que nous copions textuellement :

« Auxerre.... ne formait pour ainsi dire alors qu'une seule » famille. Et, en dépit de quelques petites zizanies qui diviseront » toujours les habitants d'une petite localité, tout le monde » s'aimait. La première chose que fit le subdélégué fut de se » rendre chez l'imprimeur (M. Fournier), puis on chercha les » moyens de parer le coup. Il fallait d'abord obéir à M. le lieu» tenant de police et il fut convenu que le lendemain à la pointe » du jour la maréchaussée se présenterait au domicile de M.

» Fournier, qui aurait soin de ne pas s'y trouver, de telle sorte
» qu'au lieu de sa personne, on n'eût à envoyer qu'un procès-
» verbal de recherche infructueuse..... L'officier complaisant se
» garda bien de pénétrer dans le domicile, avant d'être averti
» que celui qu'il cherchait n'y était plus. »

Après un court exil, à une demi-lieue d'Auxerre, l'imprimeur favorisé rentre dans son logis; et « le seul désagrément, pour-
» suit l'auteur, qui résulta pour lui de cette aventure, fut que
» depuis, à tout propos et souvent hors de propos, il s'enten-
» dait malignement répéter : Fournier, ton perroquet a trop
» jasé ! »

Voilà le cas que l'on faisait alors de l'autorité et de ses ordres ! On se moquait d'elle en faisant semblant de lui obéir, et tout finissait par un bon mot.

Quant à cet accord touchant, à cette douce harmonie de famille que suppose l'auteur, dans le sein de cette petite ville alors déchirée par des dissensions de tout genre, si ce que nous avons déjà exposé ne suffit pas à prouver que ce sont là de candides illusions qu'il a puisées dans l'honnêteté de son cœur, voici une histoire bien authentique qui en fournira surabondamment la démonstration, en même temps qu'elle peindra au vrai l'extrême licence où étaient tombées les mœurs de ce temps-là.

III.

Dans le sein d'une famille que le commerce avait enrichie depuis deux générations, et qui tenait à Auxerre un rang assez élevé, il était survenu un de ces malheurs domestiques que devait engendrer quelquefois la lecture, alors si généralement répandue, des romans licencieux qui charmaient en ce temps

Paris et la province et, peut-être aussi, celle d'une œuvre qui ne mérite certainement pas l'affront d'être mise sur la même ligne que ces productions plus que relâchées, mais dans laquelle Jean-Jacques Rousseau n'avait payé qu'un trop large tribut aux mœurs de son temps. Cette famille, dont on peut parler maintenant, puisqu'elle est entièrement éteinte, avait eu sa nouvelle Héloïse qui, cette fois, s'était fait enlever au grand complet par Saint-Preux. Mais le père avait poursuivi les fugitifs jusqu'en pays étranger. Il avait, après de longues recherches, atteint et retrouvé sa fille. Et puis l'année suivante elle revenait à Auxerre, bien et légitimement mariée à un gentilhomme d'une province éloignée, un mousquetaire endetté, qui, disait-on, n'avait regardé de près qu'à une dot fort convenablement arrondie. Que le vide se fut fait autour de ces nouveaux époux et qu'un isolement absolu eût vengé la morale des erreurs de la jeune femme et de la facilité de son épouseur, c'est ce qui se fût passé dans d'autres temps et dans une société où l'on eût conservé, comme une religion tutélaire, le respect des bonnes mœurs et le sentiment des convenances. Mais à Auxerre on n'y vit qu'une heureuse occasion de joyeuse moquerie, de bruyants désordres et d'un scandale bien sonore et bien divertissant. La mascarade s'en empara avec une ardeur frénétique et l'on forma le complot d'aller attendre à son débarquement le couple infortuné, pour lui faire subir l'insulte d'un cortège burlesque à travers les rues de la ville et jusqu'à son logis. C'est ce qui fut exécuté, avec le concours d'une foule immense, par une cavalcade dont les prouesses sont ainsi racontées dans une chronique rimée, dont il va bien falloir que nous parlions :

A peine sait-on
Qu'ils approchent d'Alcjodron,

Que quelques amis du patron
Se mettent à califourchon
Dans la louable intention
D'honorer leur réception.
On voit sur leur caparaçon
Trois limaces en champ citron,
Et la coiffure d'Actéon
Est le soutien de l'écusson,
De notre époux c'est le blason.
Un sifflet leur sert de clairon,
Un coucou tient lieu de faucon,

. . . .

Puis marchant en procession,
Ils accompagnent Télamon
Jusqu'à son habitation.

On avait compté sur l'effet du dépit furieux de la jeune femme, de l'emportement de son mari, de l'indignation de sa famille, et toutes les mesures étaient bien prises, sans doute, pour en faire tourner les épisodes au complément de la comédie en plein air que l'on donnait à une population avide de tapage et affamée de grossier scandale. Mais il se trouva que le couple bafoué opposait à cette tempête une prudence et une taciturnité désolantes et, qu'après avoir en hâte gagné son logis, il avait dès le lendemain quitté la ville.

Ce prompt départ ne faisait l'affaire ni des acteurs ni d'un certain public qui avait compté tout au moins sur une trilogie, dont trois bonnes journées devaient être remplies. Que faire pour suppléer à ces bacchanales si malheureusement ravies à eurs adeptes ?

Ce fut d'abord un déluge de chansons dont on peut deviner l'esprit et le style. Puis une pluie de placards affichés à tous les

coins de rue et aux portes des maisons de cette malheureuse famille, tant à Auxerre qu'à la campagne, et dans lesquels éclataient les plus mordantes allusions et les sarcasmes les plus grossiers. Et voici quel fut le bouquet de ce cruel feu d'artifice.

Parmi les jeunes étourdis qui avaient organisé ce formidable charivari, il s'en trouvait un qui était doué d'une merveilleuse facilité pour la versification. Il conçut le projet d'un poème satirique où, sous des noms à peine déguisés par un anagramme des plus transparents, ou empruntés, par une cruelle allusion, à certains personnages de l'antiquité grecque, il racontait à sa manière, c'est-à-dire avec la réserve timide d'Aristophane renforcée de la décence pudique de Rabelais, toutes les phases de ce douloureux drame de famille ; l'inclination mutuelle des deux amants et ses suites fatales, l'enlèvement, la colère paternelle, le désespoir de la mère, la poursuite et la capture des fugitifs, la séquestration de la pauvre pécheresse, son mariage par contrainte, l'entrée des époux à Auxerre, l'orageuse mystification qui les y avait accueillis, et leur prompte retraite devant cette tempête carnavalesque. C'étaient d'un bout à l'autre les plus implacables et les plus sanglantes diffamations contre l'honneur et la vie privée de tous les membres de cette famille infortunée. Dans sa verve impitoyable, l'auteur accablait des traits les plus ignominieux la pauvre victime des égarements de l'amour et son malheureux père et sa mère désolée et son frère et leurs parents et le malencontreux épouseur. Tout cela, par un tour de force poétique, était chanté sur une seule rime, la rime en on, qui se reproduisait six cents fois de suite ; et cette œuvre satanique portait d'un bout à l'autre un éclat de style, une vivacité de trait, une facilité de tour et une richesse de rime qui, selon une tradition dont je ne garantis pas l'authenticité, quoique je

l'aie recueillie, dans ma jeunesse, d'un vieillard grave et éclairé, fit l'admiration et provoqua presque l'envie de Voltaire lui-même. Je voulais d'abord, tout en déplorant l'abus d'un si remarquable talent, justifier cette appréciation par des citations un peu étendues ; mais j'en ai reconnu l'impossibilité. Il n'y a pas dans toute l'œuvre dix vers de suite que l'on puisse lire aujourd'hui dans une réunion de personnes qui se respectent. Et, avec le passage que j'en ai déjà cité, quand j'aurai transcrit ces vers du début :

Dans un pays Bas-Bourguignon
Qui n'est ni trop beau ni trop bon
Et que j'appèle Alciodron
Depuis vingt-cinq ans environ
Vivoit un passable tendron,
Des Abyord beau rejeton,

J'en aurai extrait tout ce qu'on peut honnêtement lire en public.

Telle qu'elle était, l'œuvre trouva sans difficulté, à Auxerre, un imprimeur et des distributeurs. Elle fut immédiatement colportée sans grand mystère et accueillie par un immense et inexorable éclat de rire. Elle pénétra partout ; et, non content de cette publicité, on se mit à la découper en chansons qui se chantaient avec frénésie dans tous les lieux publics.

Ecrasée pendant six mois entiers sous le poids de ces sanglants outrages, la malheureuse famille se releva enfin pour porter sa plainte aux magistrats. J'ai retrouvé cet acte qui peindra les mœurs Auxerroises de l'époque, bien mieux que je ne pourrais le faire.

A M. le Lieutenant-Criminel du bailliage d'Auxerre.

« Supplient humblement Pierre-Louis Boyard de Forterre,
» écuyer, conseiller secrétaire du Roi, commissionnaire de vins,
» seigneur d'Egriselles, la Chapelle et autres lieux, Marie-Agnès
» de la Châsse, son épouse ; Guillaume-Louis-Charles-Alexandre
» de Puisaye, écuyer, mousquetaire du Roi de la 2e compagnie,
» seigneur en partie de Curly, Catherine Boyard de Forterre, son
» épouse, et Louis-Pierre Boyard de Forterre fils, écuyer, de-
» meurant tous à Auxerre,

» Qu'il vous plaise donner acte aux suppliants de la plainte
» qu'ils vous rendent contre certains quidants (sic), de ce que
» depuis environ six ou huit mois que les sieur et dame de
» Puisaye sont arrivés en ce pays, il n'est pas de genres d'ou-
» trages auxquels ils n'aient été exposés, soit par les propos les
» plus indécents, soit par la diffamation la plus cruelle ; de ce
» que, sur la fin du mois de septembre dernier, on afficha aux
» portes de la maison des suppliants, tant de la ville que de la
» campagne, aux portes des églises et au coin des rues plusieurs
» placards remplis d'infamies, du nombre desquels il en était
» un qui avait pour titre : *Fête à Egriselles* ; et dans lesquels
» on avait usé de si peu de déguisement, que le sieur de Pui-
» saye y était nommé par son propre nom. On y annonçait au
» palais de Ph..... les festins de Thalassus, la métamorphose
» d'Actéon représentée au naturel par le sieur de Puisaye. Que
» dans le commencement du mois de novembre les mêmes qui-
» dants annoncèrent un libelle diffamatoire contre les suppli-
» ants, avec tant de publicité, qu'auparavant même qu'il eût
» paru, il était d'une notoriété constante dans toute la ville que
» ce libelle avait été fait pour les suppliants et que c'était eux

» qu'on entendait insulter et outrager. Que quelques jours après
» on vit effectivement paraître dans le public un libelle diffama-
» toire en vers burlesques, contenant vingt-deux pages d'im-
» pression, ayant pour titre : *Mireton* (sic) et qui renferme un
» tissu d'horreurs et d'impostures ; que ce libelle fut porté
» après la chute du jour dans la plupart des maisons de la
» ville, étant encore tout humide comme s'il eût sorti de la
» presse, par des particuliers vêtus en redingotes, ayant le cha-
» peau rabattu, se couvrant même la figure avec un mouchoir
» lorsqu'ils étaient aux portes des maisons où ils prévoyaient
» devoir être connus. De ce que par ce libelle, composé de six
» chants ou scènes différentes, et dans lequel on indique pour
» lieu de scéne un pays bas-bourguignon que l'auteur appelle
» Alciodron, du mot latin Altissiodorum qui signifie Auxerre,
» on fait paraître successivement différents personnages dont
» les noms sont pour la plupart arrangés ou mutilés, ou tirés
» de la fable, pour leur faire jouer les rôles les plus odieux ;
» qu'un premier y paraît sous le nom d'Abyord, qui est celui
» du sieur Boyard père, l'un des suppliants, dont on a seule-
» ment transposé les lettres, mais qui toutes ensemble, placées
» dans leur ordre, et sans qu'il soit besoin d'en ajouter ou retran-
» cher aucune, forment le nom de Boyard ; un second sous
» celui de Mirthon (sic) qui, suivant les notes marginales, était
» une courtisane d'Athènes enlevée par Achille ; un troisième
» sous celui d'Endymion, berger de Thessalie, aimé par la
» lune ; un quatrième sous celui d'Harpagon, avare de Molière,
» auquel on a volé une cassette ; un cinquième sous celui de
» la mère ; un sixième enfin sous celui de Télamon, capitaine
» grec dont la femme fut enlevée avant son mariage par Hercule;
» que les précautions que les auteurs du libelle avaient prises
» avant sa distribution, pour qu'on ne doutât pas quelles étaient

» les personnes contre qui il avait été fait, celles qu'ils renou-
» velèrent lors de cette distribution, produisirent l'effet qu'ils
» en avaient attendu. On attribua publiquement à chacun des
» suppliants l'un de ces rôles, quelque affreux qu'ils fussent,
» et il devint à l'instant même d'une notoriété et d'une publi-
» cité sans égale, que c'étaient les suppliants dont il était ques-
» tion dans ce libelle, et qu'on ne parlait pour ainsi dire plus
» d'eux dans toute la ville que sous les noms d'Abyord, de Mir-
» thon, d'Harpagon et de Télamon.

» Que les mêmes quidants convertirent ce libelle en chansons
» de différentes espèces, plus outrageuses encore, dans lesquelles
» on lisait, à chaque couplet, les noms d'Abyord et de Mirthon,
» d'Harpagon et Télamon, qui ont été chantées publiquement
» par des enfants qui étaient payés à cet effet.

« Enfin de ce que la haine fut portée au point qu'on ne parut
» plus rien craindre, ni devoir user d'aucun déguisement ; qu'on
» forma de nouvelles chansons où les suppliants étaient nom-
» més de leurs noms ordinaires ; en sorte que la diffamation se
» trouve aujourd'hui portée à un point qui n'a plus rien de com-
» parable.

» Permettre aux suppliants d'informer de ces faits, circons-
» tances et dépendances, contre les auteurs, distributeurs desdits
» libelles et chansons, leurs fauteurs et adhérents. . . . .
» . . . .

Une si sanglante persécution était-elle l'œuvre d'une vengeance particulière? Je ne l'ai jamais entendu dire et n'ai rien trouvé qui pût me le faire présumer. Il se peut que la fortune acquise par cette famille et sa prospérité rapide eussent soulevé quelque envie. C'est trop souvent le fond de l'existence dans une petite ville. Il se peut encore que la pauvre Catherine, dont l'esprit et la beauté ont été célébrés par un romancier contemporain

que je citerai bientôt, en dédaignant les hommages de la jeunesse dorée, pour donner son cœur à un humble commis de son père, eût suscité des dépits jaloux. Mais les vieillards qui m'ont souvent raconté les divers incidents de ce drame Auxerrois, et qui en avaient entendu tous les détails de la bouche des témoins oculaires, ne m'ont jamais laissé croire que l'auteur du poème de Mirton eût été poussé à son œuvre par le démon de la jalousie. La médisance et la satire, il faut bien l'avouer, sont rarement détestées dans la vie de province. Et de plus, c'était le siècle des romans de Crébillon et des contes de Grécourt. C'était le temps où le poème de la Pucelle était admiré partout comme une heureuse et innocente création. On faisait facilement litière alors de la pudeur que nous honorons et de la réputation des femmes qui nous paraît une chose sacrée. Ce qui nous semble aujourd'hui immoral, cynique et odieux, n'a certainement apparu aux yeux de cette folle jeunesse, que comme une ingénieuse plaisanterie et un délassement d'esprit aussi licite qu'agréable.

Voici maintenant, pour compléter ce tableau des mœurs du temps, quelles furent les suites de la plainte judiciaire que nous venons de transcrire.

Le lieutenant criminel avait accordé un permis d'informer, et l'évêque avait décerné un monitoire, c'est-à-dire une injonction à tous ceux qui avaient connaissance des faits à la charge des prévenus, d'en venir déposer en justice. La bande étourdie y répondit par une nouvelle et plus audacieuse mascarade, où tous les membres de la famille plaignante étaient représentés au naturel, mis en action, et livrés à la dérision publique. Les suites en faillirent devenir sanglantes. Il y eut une violente collision. La maréchaussée conduite par un mousquetaire, ami de Puisaye, se saisit à force ouverte des principaux personnages

de cette comédie en plein vent, qui furent incarcérés. C'étaient quatre jeunes gens appartenant à des familles dont les noms sont encore honorés à Auxerre. L'auteur du poème d'abord, appelé Eustache Germain Deschamps, qui s'était chargé de jouer sur un âne le rôle de la malheureuse Catherine, et trois de ses amis, Bachelet, Maure et Piétresson-Saint-Aubin. Mais dès le soir même leurs amis prenaient fait et cause pour eux ; de nombreux visiteurs affluaient à la prison et l'on y donnait hardiment un grand bal en leur honneur. Le lendemain ils sortaient sous caution, et la famille Boyard faisait informer sur de nouvelles plaintes pour outrage public et diffamation. Cinquante-quatre jeunes gens étaient impliqués dans cette procédure nouvelle et décrétés d'ajournement personnel. La législation de ce temps-là fournissait de grandes ressources à des accusés en crédit, pour compliquer, sinon pour éterniser les procès criminels. Les prévenus et leurs familles usèrent largement de cette faculté, en se portant plaignants à leur tour, d'abord contre les cavaliers de maréchaussée pour arrestation arbitraire et détention illégale, ensuite contre la famille Boyard pour subornation de témoins, et enfin, pour faux témoignage, contre les personnes qui lui avaient apporté le secours de leurs dépositions. J'allais oublier une autre plainte épisodique contre de Puisaye et son frère, pour quelque chose comme guet-à-pens et tentative de meurtre. On informait depuis plusieurs mois sur toutes ces actions récriminatoires ; déjà le parlement était saisi de plusieurs appels sur des incidents de procédure, et, au milieu de ces plaintes réciproques et de ces accusations entrecroisées, on voyait l'affaire acquérir des proportions à durer des années et à ruiner tous ceux qui y étaient intéressés. C'est alors qu'apparut, comme le *Deus ex machinâ*, pour le dénouement de ce drame si scandaleux et si compliqué, une puis-

sance médiatrice, qui n'était rien de moins que Mgr Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, évêque d'Auxerre. Grâce à son intervention conciliatrice on transigea par un désistement réciproque de toutes les plaintes et procédures, sans dommages-intérêts ni dépens. J'ai pu me mettre en possession d'une copie de ce traité de paix, qui porte, en terminant :

« Et comme le présent traité est fait de l'avis et par la mé-
» diation de Mgr. l'illustrissime et révérendissime évêque
» d'Auxerre, a été convenu qu'il demeurera entre ses mains ou
» en celles de la personne qu'il voudra bien choisir et nommer, jus-
» qu'à ce qu'il soit signé de tous les intéressés ou de personnes
» qui se porteront fort pour les absents. Prions Mgr. l'évêque,
» lorsque ledit traité sera signé de tous, de vouloir bien prendre
» la peine de le faire déposer chez tel notaire de cette ville qu'il
» lui plaira, pour que chacune des parties intéressées puisse
» s'en faire délivrer expédition, ou nous présenterons le présent
» traité au bailliage à l'effet d'en obtenir l'homologation. »

Ma copie ne porte pas moins de quarante-neuf signatures qui sont celles de l'auteur, ses parents et ses amis. Il y manque celles de la famille Boyard, de ses témoins et de ses amis. Si elles devaient être en aussi grand nombre que celles du parti opposé, cela faisait une centaine de personnes intéressées dans ce gigantesque procès.

Les épreuves de cette malheureuse famille n'étaient pourtant pas encore à leur terme. Il y avait alors sur le pavé de Paris un ouvrier imprimeur, qui, ne trouvant pas, dans le travail de la typographie, de suffisants moyens d'existence, s'était mis à composer des romans. C'était Rétif de la Bretonne, qui sorti d'une famille honorable des environs d'Auxerre, et éloigné par la fougue de ses passions de l'état ecclésiastique auquel il avait d'abord été destiné, avait été mis en apprentissage chez un im-

primeur de cette ville, et, après bien des écarts et des vicissitudes, avait quitté son pays natal pour n'y plus revenir. L'activité dévorante de son esprit, l'ardeur et la richesse de son imagination, la prodigieuse facilité de son style et son rare talent d'observation ne tardèrent pas à donner à ses livres une popularité qui n'a été égalée par les succès d'aucun écrivain de nos jours, car on vit un de ses romans avoir, en Angleterre seulement, quarante-trois éditions en six mois. Les souvenirs d'Auxerre revenaient fréquemment dans les ouvrages de cet auteur, aujourd'hui si profondément oublié dans son pays. Il y plaçait souvent la scène de ses compositions ; il en décrivait avec amour les sites et les mœurs, et l'on y peut trouver encore, avec la peinture fort nue de ces mœurs si peu édifiantes, la plupart des incidents et des aventures qui égayèrent ou affligèrent la société Auxerroise de ce temps-là. L'histoire de la pauvre Catherine ne pouvait échapper à cet impitoyable chroniqueur des scandales de notre pays. Il l'écrivit immédiatement en quatre volumes qu'il publia sous le titre de *Lucile ou les progrès de la vertu*. Il y nommait en partie les lieux et les personnes et désignait les autres par des initiales très-transparentes ; et toutefois il avait fait subir aux aventures et au dénouement quelques modifications qui, nous devons le reconnaître, faisaient de son récit une œuvre moins immorale qu'on ne serait porté à le croire. L'héroïne restait pure comme Clarisse Harlowe ; mais c'était, bien plus hardiment que dans le célèbre roman de Richardson, la théorie de la fuite irréprochable et de l'enlèvement vertueux. Quatorze ans après il abrégeait cette composition, pour lui donner une place dans son livre fameux des *Contemporaines*, sous le titre nouveau des *Crises d'une jolie fille* (1).

(1) T. VI, p. 565.

Enfin quand, dans sa vieillesse, il publia les mémoires de sa vie si pleine d'agitations passionnées, il revint encore sur cette malheureuse héroïne que, de son nom familier, il appelle Cadette Forterre, dont les grâces et la distinction avaient laissé de vifs souvenirs dans son cœur, et qui était, dit-il, une des plus charmantes Auxerroises dont il eût jamais rêvé.

Quant à elle, tant d'éclat et de scandale l'avait pour toujours exilée de son pays. J'ai trouvé, en compulsant un journal d'affiches qui se publiait à Auxerre, que, retirée en Normandie, elle avait peu de temps après mis en vente tous les biens qu'elle possédait dans l'Auxerrois. Son mari avait pris du service en pays étranger, et en 1776 il était qualifié capitaine de hussards au service de la république de Pologne.

Le poème d'Eustache Deschamps a été pendant longues années très populaire à Auxerre, et j'ai vu dans ma jeunesse plus d'un vieillard qui le savait par cœur. Mais les exemplaires imprimés en étaient très-rares. La famille Boyard les avait, dit-on, rachetés à tout prix. Je crois qu'il n'en existe qu'un seul maintenant, et, malgré tout son esprit, cette perte est assurément peu regrettable. Par une coïncidence singulière, son auteur a eu le même sort que la triste victime de sa verve sarcastique. Il s'est exilé d'Auxerre et est mort dans un pays lointain. Reçu avocat, il avait plaidé avec un grand succès sa première cause au bailliage, mais les juges ayant prononcé contre lui, il s'emporta contre eux à l'audience et, jetant sans façon son dossier à leurs pieds, il fit serment de ne jamais reparaître devant eux. Il tint parole; et, ayant obtenu des fonctions élevées dans la magistrature coloniale, il s'embarqua pour la Guadeloupe où il resta jusqu'à sa mort arrivée vers 1790. J'ai vu son portrait que l'on conserve dans sa famille. Sa physionomie vive, hardie, spirituelle et même quelque chose de plus, donne bien une idée de ce

cractère fantasque et de cet esprit si incisif et si mordant. Je ne saurais en terminer avec les personnages si cruellement bafoués dans son poème, sans parler d'une curieuse œuvre d'art, dans laquelle l'amant délaissé de la belle Catherine Forterre s'était complu à retracer les souvenirs de sa passion romanesque, pendant qu'il expiait dans l'exil, et après sa sortie de la prison où il avait été renfermé par lettre de cachet, son bonheur éphémère. Dans un cadre assez étendu sont représentés, non à l'aide de la peinture, mais au moyen de plumes naturelles, appliquées avec une rare perfection, quatre oiseaux d'espèces différentes ; une caille enchaînée par la patte à un vanneau qui becquete insoucieusement sa pâture, un moineau qui cherche amoureusement à se rapprocher de la caille, et un oiseau de proie qui, les ailes éployées, veille avec colère à l'en tenir éloigné. Des légendes placées près de chacun de ces personnages symboliques ne permettent pas d'y méconnaître la fille trop tendre, son mari, son inexorable père, et son amant délaissé. Cette singulière composition est conservée dans la famille d'Eustache Deschamps, auquel le jeune commis, si cruellement vengé des dédains de son patron et de l'infidélité de sa maîtresse, l'avait dédiée comme un témoignage de sa reconnaissance. On conserve un autre tableau du même genre dans la famille de ce dernier. Il ne contient que deux personnages, un butor féroce et un jeune coq tombé sous le coup de cet oiseau de proie. Une longue légende, inscrite par l'auteur au dos de son cadre, s'est chargée d'expliquer cette allégorie. Elle contient toute l'histoire des vengeances de Boyard de Forterre contre Laurent Fromageot. Tel était le nom de ce jeune homme, dont l'existence entière ne fut, dès son enfance, qu'une longue suite d'événements singuliers et d'aventures romanesques, et qui pourrait être curieuse à raconter, pour faire le pendant des

mémoires de Casanova de Seingalt. Quoique sa famille fût pauvre, il avait reçu chez les Jésuites une éducation distinguée. Une de ses nièces conserve avec un soin respectueux une correspondance qui embrasse presque toute sa vie et dont il m'a été permis de prendre connaissance. Longtemps exilé en pays étranger, à la suite de l'enlèvement de Mlle de Forterre, il avait été tour à tour négociant, ingénieur au service de Turquie, professeur de mathémathiques, militaire dans l'armée piémontaise, gouverneur des enfants d'un grand seigneur, bibliothécaire, naturaliste, poète, journaliste, etc., et partout il avait porté, avec d'ardentes passions, un caractère assez elevé pour faire honorer son nom. En 1786, M. de Malouet, qui possédait à Saint-Domingue de vastes propriétés, lui en avait confié l'intendance. Il disparut en 1793 dans les massacres de cette colonie. Il se faisait appeler Fromageot de Verrax. Ce dernier nom n'était qu'un anagramme de celui de sa ville natale.

IV.

Voilà ce qu'était Auxerre il y a près de cent ans. Si j'en crois des souvenirs dont on recueille encore aujourd'hui de vagues échos, et que dans ma jeunesse les vieillards se hasardaient parfois à nous raconter, les mœurs étaient loin de s'être améliorées dans l'intervalle écoulé ensuite jusqu'à la révolution, qui vint infliger aux classes supérieures une si sanglante leçon. La tradition raconte, sur la vie privée de cette période, des détails qne peut-être la malignité a exagérés, mais qui, dépouillés même des couleurs trop vives dont on les a chargés, portent à croire que la société marchait alors à grands pas dans la voie d'une complète dissolution. On nous répète souvent que nous ne valons guère. Je ne crois pas, en effet, que nous soyions arrivés

à la perfection morale. Mais, franchement, en interrogeant avec attention toutes ces choses du siècle dernier, je serais tenté de penser que nous valons peut-être un peu mieux que nos grands-pères.

CHALLE.

HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

INTRODUCTION.

La terre de Saint-Fargeau et des pays de Puisaie, lorsqu'elle fut, pour la première fois, érigée en Comté au XVIe siècle, comprenait les seigneuries de Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Privé, Bléneau, Tannerre, Louesme, Mezilles, Septfonts, Ronchères et Lavau, ensemble parfaitement homogène auquel fut annexée la seigneurie de Charny, formant enclave dans les terres du Gâtinais.

Détachée du Comté en 1663, la châtellenie de Charny fut remplacée par celle de Villeneuve-les-Genêts pour reconstituer le comté de Saint-Fargeau en 1718.

L'histoire que nous écrivons est donc directement celle de la grande seigneurie de Puisaie et, accessoirement, celle de la seigneurie de Charny, de 1541 à 1663, et de la seigneurie de Villeneuve-les-Genêts, de 1718 à 1800, où s'arrête l'ensemble de nos recherches.

Nous avons divisé notre travail en quatre parties, intitulées :

TEMPS BARBARES ;

MOYEN-AGE ;

TEMPS MODERNES ;

AGE CONTEMPORAIN.

La première partie commence aux temps les plus reculés et finit au xe siècle, après la construction du château de Saint-Fargeau par l'évêque Héribert.

Elle correspond à l'époque où se dispersent les débris de la société romaine, où le christianisme se développe et fonde la puissance des évêques, seule autorité gouvernementale et civilisatrice de ces temps de barbarie.

La seconde partie commence au xie siècle, au moment où la terre de Saint-Fargeau passe, des mains des Evêques, à la maison de Toucy, et finit, au commencement du xvie siècle, avec la maison de Chabannes.

Elle correspond à l'époque où se forme la société féodale, où s'établit, par une sorte de fédération, la mouvance des fiefs, où la féodalité enfin, après avoir parcouru son âge héroïque, décline sous la pression du pouvoir royal.

La troisième partie commence au moment où la terre de Saint-Fargeau passe de la maison de Chabannes à une maison princière et finit avec le pouvoir royal en 1789.

Elle correspond à l'époque où l'autorité royale se consolide, domine d'une manière absolue, s'épuise et tombe pour faire place au pouvoir national.

La quatrième partie commence en 1789 et finit en 1800.

Elle correspond moins à une période historique qu'à un temps

d'épreuves, de luttes, d'agitations, au milieu desquelles la puissance nouvelle cherche un système gouvernemental capable de la régir.

En sorte que, par une singulière coïncidence, chacune des grandes phases de notre histoire politique se trouve nettement marquée dans l'histoire de la seigneurie de Puisaie.

Cette contrée a, du reste, quelque chose de vague et de mystérieux qui dispose l'âme à la méditation et l'incite, en quelque sorte, à pénétrer les secrets dont elle s'enveloppe. De même que l'air y est tour à tour doux et parfumé, humide et méphitique, des vestiges de puissance et de grandeur y heurtent partout la misère.

Les habitants de la Puisaie parlent la langue nationale sans altération de patois, mais mélangée de mots étranges : Dans ce chemin défoncé, cette flasque d'eau est une *gouille*; l'abreuvoir de cette ferme est un *marchais* ; tout près, cette chaumière est une *manœuvrerie*, et son puisard un *mitou* ; cette jachère, couverte de bruyères et de petits ajoncs, est une *gâtine*; cet enclos est une *pâture*; les arbres ébranchés à la façon des saules, qui en dessinent l'enceinte, sont des *étrognes*, les haies qui le défendent des *bouchures*, les moutons qui y paissent un *lot de bergeat.*

Le passé de la Puisaie ne se rattache à celui d'aucune province; elle a oublié ce qu'elle fut; elle sait à peine ce qu'elle est. Cependant des noms de grands personnages, enveloppés de ténèbres et d'anachronismes, peuplent encore ses confus souvenirs.

Des vallées étroites et sinueuses; de vertes prairies enlacées par de tranquilles ruisseaux; des coteaux onduleux, dont chaque replis est ombragé de bosquets ; des fermes jetées çà et là sur le penchant des collines; des plateaux dont les reliefs sont

couverts de forêts et les dépressions converties en étangs; des chemins, des héritages bordés de haies à hautes tiges; de larges pelouses sur lesquelles se jouent les rayons du soleil à travers la feuillée; une vapeur bleuâtre qui enveloppe cet ensemble et en dissimule les aspérités, telle est la Puisaie dans son aspect général.

Privée longtemps de toute espèce de communication, cachée dans ses bois, perdues dans ses boues, elle est restée elle-même jusqu'à notre époque; mais tout s'y modifie si rapidement aujourd'hui que le paysage même que nous venons d'esquisser ne sera plus bientôt qu'un souvenir historique.

Qand on parcourt ses routes magnifiques de silex et de scories de fer, on croit difficilement qu'il y a vingt ans à peine Saint-Fargeau seul était accessible, et l'on ne peut se faire une idée de l'équipage dans lequel on y arrivait.

La voiture publique était une charrette abritée sous une toile arrondie en voûte par des cerceaux, et chargée de marchandises sur le derrière. Sur le devant, deux places étaient réservées aux voyageurs, qui étaient assis à la hauteur des brancards, les jambes pendantes dans un mannequin d'osier. Elle partait d'Auxerre à cinq heures du matin, passait par Gy-l'Evêque, Ouaine et Saint-Sauveur et arrivait à Saint-Fargeau à 8 heures du soir. Et cependant, les impressions d'un pareil voyage, à l'âge de la jeunesse et de l'imagination, survivent encore en nous pleines de charme au souvenir de la garenne d'Ouaine, jetée comme une oasis sur une terre désolée, de la vieille tour ovale de Saint-Sauveur se dressant saisissante et fantastique au milieu de la brume, et des clochetons du château de Saint-Fargeau se découpant capricieusement sur le bleu du ciel à travers les étoiles scintillantes.

PREMIÈRE PARTIE.

Temps barbares.

CHAPITRE Ier.

DES FERRIERS.

Les plus anciens monuments de la contrée dont nous essayons de retracer l'histoire sont des amas considérables de scories de fer, répandus çà et là, dans toutes les directions, et connus sous le nom de *Ferriers*.

Les ferriers appartiennent, du reste, à deux époques bien distinctes. Les plus importants, placés loin des cours d'eau, sur les plateaux et dans les bois, sont formés de scories compactes, pesantes, caractérisées à la fois par la présence d'une quantité notable de fer, et par l'absence, à travers ces résidus, d'une matière jaunâtre, vitrifiée, appelée *laitier* dans la langue du pays comme dans celle de la science.

Les moins considérables, épandus dans les vallées, près des cours d'eau, sont composés de scories poreuses, légères et toujours alliées à quelques débris de laitier.

Les ferriers de la première catégorie forment tantôt des amas de peu d'épaisseur, distancés les uns des autres ; tantôt des monticules circonscrits, coniques ; tantôt enfin des masses énormes, irrégulières et en forme de collines. Ils sont placés notamment, au territoire de Tannerre, près de la ferme des Assises, de la manœuvrerie de Chante-Oiseau, de la ferme du Ferrier, de celle des Salins et sur l'emplacement de l'ancienne

citadelle de Champlay; au territoire de Mezilles, dans les environs du village et sur la limite du finage de Tannerre; au territoire de Villeneuve-les-Genêts, près de la ferme du Ferrier; au territoire de Saint-Privé, près du domaine des Libaux; au territoire de Saint-Martin-des-Champs, près du hameau des Goux et de la ferme des Nollets; au territoire de Lavau, près du domaine de Champlivaux, du hameau des Creusillats et de celui de la Déchausserie, de la ferme du Ferrier et de la manœuvrerie du Minerot; enfin au territoire de Saint-Fargeau, près de la ferme du Ferrier et aux environs de la ville.

Les ferriers de la seconde catégorie, réunis en amas peu considérables, le plus souvent épars au milieu des cultures, sont placés dans le voisinage de l'étang de Bourdon, sur le territoire de Saint-Fargeau; près du Moulin de la Forge, à Saint-Privé; enfin près des forges de Tannerre, de Saint-Martin et du village de Villeneuve.

Tel est l'état actuel, matériel, et en quelque sorte archéologique des ferriers du comté de Saint-Fargeau.

Mais à quels temps remontent leurs premiers dépôts? Sur quels points d'abord et à quelle époque a cessé l'industrie métallurgique, si largement développée, dont ils sont pour nous les témoins irrécusables?

Ce sont les questions que nous avons à examiner.

L'art d'extraire le fer forgeable de la gangue qui le contient remonte aux premiers âges du monde, et, quand on songe quelle puissance le fer a mis à la main de l'homme, *on est porté*, selon l'expression d'Haüy, *à regarder la première idée de cet art admirable comme une sorte d'inspiration.*

Suivant la Genèse, Tubalcaïn, descendant d'Adam au septième degré, était un habile forgeron, *malleator et faber in cuncta opera æris et ferri.* Une fois inventé, l'art de fabriquer le fer a dû se transmettre à tous les peuples.

Cependant on croit encore, nous ne savons sur quelles données, que les Gaulois l'ont ignoré jusqu'au moment de l'invasion romaine. Pour détruire cette erreur, on a cité le passage des Commentaires où César, indiquant les avantages des vaisseaux des Venètes sur les siens, décrit non-seulement leurs traverses d'assemblage fixées par des chevilles de fer, mais encore leurs ancres retenues par des chaînes de même métal, *anchoræ, pro funibus, ferreis catenis revinctæ.*

Nous citerons nous-même un autre passage des Commentaires, bien autrement concluant, car si l'on peut objecter que les relations commerciales avaient pu apporter au port de Vannes les chevilles et les chaînes de fer dont parle César, les faits qu'il signale à Bourges ne sont point de nature à être réfutés.

Au siége d'*Avaricum*, les Romains élevaient des terrassements pour attaquer la ville avec plus de succès, mais les assiégés ruinaient ces ouvrages, en y arrivant par des galeries souterraines qu'ils établissaient avec d'autant plus d'art qu'ils avaient l'habitude de ce genre de travail pour l'exploitation de leurs mines de fer, *eò scientiùs quòd, apud eos, magnæ sunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est.*

Ce premier point établi, recherchons quel est l'âge relatif de nos deux espèces de ferriers et précisons, s'il se peut, l'âge de l'une d'elles pour servir de base chronologique à nos appréciations ultérieures.

L'art de fabriquer le fer, comme toutes les industries humaines, a eu son enfance et n'est arrivé à son point le plus élevé de perfectionnement que par une série successive de progrès.

Or les ferriers des plateaux contenant une quantité de fer

telle qu'ils seraient encore utilement exploitables comme minerai, et ceux des vallées n'offrant au contraire que des résidus sans valeur métallique, on peut affirmer, à l'aide de cette seule donnée, que les premiers sont antérieurs aux seconds.

On arrive au même résultat en suivant l'ordre de perfectionnement des diverses méthodes d'extraction du fer.

La plus élémentaire, la plus imparfaite qu'il soit possible d'imaginer, consiste à établir une aire solide, horizontale, avec des caniveaux inclinés et à procéder ensuite, comme on le pratique encore de nos jours dans quelques parties de la Suède et de la Norwège, pour les bas fourneaux à soufflets. On forme un bûcher autour d'une perche centrale et on l'allume comme une charbonnière. Lorsque le bois est carbonisé, on jette sur le foyer une ou deux pelletées de minerai et l'on charge successivement de nouvelles pelletées, lorsque la mine fondue s'est écoulée et que les scories ont été mises à l'écart.

Cette méthode, ou plutôt ce moyen a dû être employé le premier, non seulement parce qu'il est le plus élémentaire, mais encore parce qu'il a pu s'établir sans frais au milieu des gisements métallurgiques.

Du reste, l'opération ainsi conduite n'étant pas capable de liquéfier la base siliceuse de la gangue, on peut être assuré par l'absence seule, dans les résidus de l'exploitation, du laitier, qui n'est autre chose qu'une combinaison de la silice, de l'argile et du carbonate de chaux, que ces résidus sont antérieurs à l'emploi de la *castine* dans l'art d'extraire le fer, c'est-à-dire à l'usage de mélanger au minerai à base siliceuse, soumis à l'action du feu, pour en dégager les parties hétérogènes, un fondant à base de chaux qui, dans la Puisaie, se trouve partout sous la main dans la marne calcaire du sous-sol.

O peut donc conclure, sous ce rapport, également avec cer-

titude, que les ferriers, sans mélange de laitier, sont antérieurs à ceux qui en contiennent.

L'âge relatif des deux espèces de ferriers étant ainsi connu, cherchons, à l'aide d'autres données, à préciser, autant que possible, l'âge absolu de chacune d'elles.

Les ferriers où, depuis longtemps, on recherche les débris de laitier pour servir à émailler la poterie de Treigny et de Saint-Amand étant tous situés, comme nous l'avons dit, sur le bord des cours d'eau, on peut conclure déjà de cette circonstance que l'emploi de la castine dans la fabrication du fer n'est pas antérieur à l'emploi de l'eau courante comme force motrice.

Et comme il est prouvé historiquement que la force motrice de l'eau n'a été connue qu'au VIe siècle, il est certain que les ferriers contenant du laitier sont postérieurs à cette époque.

Mais en résulte-il que les ferriers, sans mélange de laitier, soient antérieurs, non sans doute, car il ne faut pas confondre l'art d'extraire le fer de l'art de le forger.

Qu'après avoir obtenu le fer de fonte en gueuses ou lingots, les forgerons de la Puisaie l'aient façonné au marteau à bras, sur le lieu même de l'extraction ou dans les bourgs environnants; qu'ils l'aient forgé au marteau hydraulique ou exporté pour être forgé ailleurs, rien dans ces faits divers n'indiquerait la nature des moyens employés pour opérer l'extraction du fer de fonte, encore moins le lieu où s'est faite l'opération et l'on ne peut tirer de cela aucun argument archéologique.

En d'autres termes, on a pu, longtemps après l'emploi de l'eau comme force motrice, extraire le fer forgeable du minerai, sans avoir ni descendu ce minerai dans les vallées ni fait usage de la castine, et venir ensuite forger le fer de fonte à l'aide de marteaux hydrauliques.

Dans notre opinion, les ferriers où l'on trouve du laitier sont

non seulement postérieurs au VIe siècle, mais encore ils ne remontent pas au-delà de l'invention des hauts-fourneaux, ces grands appareils de fonte, en pyramides creuses où, sous l'influence d'une puissante chaleur, la fusion du fer s'opère en versant alternativement par le haut des mesures de charbons, de minerai et de castine.

Dans une notice, insérée dans l'Annuaire historique et statistique de l'Yonne, M. Tartois dit que *les forges à bras ont cessé vers l'an* 1500.

Nous avons eu sous les yeux des documents authentiques établissant qu'il existait, dès le XIIe siècle, sur l'Agréau, aux environs de Champignelles, et bien certainement ailleurs, des forges ayant l'eau pour force motrice.

Quant à l'introduction des hauts fourneaux dans la fabrication du fer, nous voyons, par un acte de 1542, que Jean Constant, maître de forges à Saint-Martin-des-Champs, donne à bail sa forge d'Alibeau, composée de *forge, fourneau, chaufferie, marteau et maréchallerie*, et, par un acte de 1549, qu'à la place où se trouve aujourd'hui, au territoire de Saint-Fargeau, sous l'étang de Bourdon, un moulin à piler le laitier, il existait une *forge, avec fourneaux, chaufferies et affineries*, qui tombaient alors de vétusté, en sorte que l'existence des hauts fourneaux remonte au moins au XVe siècle.

Si donc les forges à eau, forgeant le fer de fonte et qui produisent des résidus à peine suffisants pour entretenir les chemins d'exploitation, n'ont été établies que vers le XIe siècle; si de hauts fourneaux n'y ont été annexés qu'au XVe, au moment où la richesse métallurgique de la contrée avait diminué notablement; si enfin le minerai a disparu vers la fin du XVIIe, époque où les forges ont commencé à forger du vieux fer, on s'explique comment les ferriers, provenant de ces établissements, se trouvent aujour-

d'hui disséminés parmi les cultures ou réunis en amas peu considérables.

Quant aux ferriers sans mélange de laitier, il résulte de ce que nous venons de dire que quelques uns ont pu se former jusque vers le xve siècle.

Un fait archéologique d'une haute importance, et qui n'a point encore été remarqué, vient à l'appui de cette opinion. Ce fait résulte de la forme conique d'un assez grand nombre de ferriers (1). Les dépôts successifs qui ont constitué ces masses coniques, hissées à force de bras de manière à n'occuper en surface que le moins d'espace possible, n'ont été évidemment élevés de la sorte que pour ménager les terrains environnants, à une époque où ces terrains avaient acquis déjà assez de valeur pour égaler au moins les frais de traction des scories de fer amoncelées.

Ces ferriers coniques répresentent donc pour nous l'âge minimum de l'extraction du fer sans le secours de hauts fourneaux.

Il nous reste à rechercher quel est l'âge maximum des grands ferriers qui forment, au milieu des bois, notamment à Tannerre, de véritables collines.

La forteresse, connue sous le nom de la Motte-Champlay et qu existait au xie siècle, a été construite au milieu même des ferriers qui lui ont servi de fondations.

L'exploitation du fer, sur ce point, avait alors, par conséquent, complétement cessé.

Des statuettes payennes, des monnaies du bas et du haut empire ont été rencontrées au sein des ferriers de Tannerre et de

(1) Tout le monde en a pu voir un, dans la plaine de Briant, au bord des bois de Toucy. Il a été employé à la construction de la route qu'il avoisinait.

Mezilles. Il est certain dès-lors que les mines de fer de la Puisaie ont été exploitées dès les premiers moments de la conquête et de l'occupation romaines.

Mais les Romains ont-ils établi eux-mêmes cette exploitation ou n'ont-ils fait que la continuer?

Nous avons démontré préliminairement que l'art d'extraire et de forger le fer était connu et pratiqué dans les Gaules avant l'invasion romaine, en sorte qu'il n'y aurait pas d'invraisemblance que ce qui existait à Bourges pût exister dans la Puisaie.

Supposons en permanence dix foyers à couler la mine, établis, de la manière que nous avons indiquée, au milieu des bois où sont placés les grands ferriers de Tannerre.

Il faudrait, pour entretenir chacun de ces feux, au moins le bois qu'un homme pourrait fabriquer dans un jour, soit dix bûcherons employés journellement à abattre les bois environnants, et il en résulterait qu'en une année toute la forêt serait consumée. Peu importerait alors que le gisement du minerai fût au sein de la forêt ou ailleurs, car il faudrait nécessairement pour continuer l'exploitation, ou transporter le minerai dans une autre forêt, ou apporter près du minerai les débris de la forêt voisine. Dans l'un et l'autre cas, la distance à parcourir, le mauvais état des chemins, la difficulté des moyens de transport, tout condamnerait l'opiniatreté des forgerons de Tannerre à rester sur un point élevé, d'un accès difficile, plutôt que de descendre la mine, moindre de poids et de volume, à proximité des bois nécessaires à l'extraction du fer.

Les choses aussi ne se passaient pas de la sorte, évidemment.

La mine et la forêt, nécessaires l'une à l'autre, formaient ensemble un seul établissement industriel, de telle sorte qu'au lieu de ralentir ou de cesser la fabrication quand le bois diminuait ou venait à manquer, la forêt s'exploitait par aménagements,

en 12 ou 15 coupes annuelles dont chacune fournissait à la consommation d'une année.

Or, comme un bucheron, en travaillant 300 jours par an, débiterait à lui seul le quinzième des bois qui entourent les grands ferriers de Tannerre, il en résulte qu'il ne pouvait y exister en permanence qu'un seul feu de fonte.

Et si l'on considère ce qu'un haut fourneau, celui de Saint-Martin ou de l'étang de Bourdon, par exemple, a fourni de scories en deux siècles, quoique sa puissance fût à coup sûr plus que quintuple de celle d'un simple feu de fonte, l'imagination se perd à penser combien il a fallu de siècles pour accumuler les détritus qui composent les grands ferriers de Tannerre où l'exploitation du fer avait cessé au XI[e] siècle.

Conclure en conséquence que l'exploitation du fer dans la Puisaie a été antérieure à l'invasion romaine, c'est rester bien au-dessous de la vérité.

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME.

Vers le milieu du III[e] siècle, les frontières de l'empire romain allaient être envahies, les Barbares s'avançaient de tous côtés et le bruit de leurs pas ébranlait le Capitole ; la Gaule s'agitait pour reconquérir son indépendance et vingt tyrans à la fois se disputaient la pourpre impériale.

Le christianisme avait fait jusque-là peu de progrès dans les Gaules. A la faveur de ces troubles, des missions s'organisent, se répandent et viennent, de tous les points où la croix abrite des fidèles, appeler à la religion du Christ des peuples que ne savent plus défendre leurs maîtres ni leurs dieux.

Une de ces troupes de missionnaires, partie des environs de Besançon, sous la conduite de saint Prix, pénétra à cette époque dans l'Auxerrois. N'ayant pu se maintenir dans les villes, elle s'établit dans les forêts de la Puisaie, et y échappa pendant quelque temps à la persécution. Mais poursuivis sans relâche, saint Prix et ses compagnons furent surpris enfin près d'un lieu appelé alors Coucy, *Cotiacum*, et, sur leur refus d'abjurer une religion dont ils s'étaient fait les apôtres, ils furent tous massacrés. C'est en mémoire de ce glorieux martyre que le lieu de Coucy fut appelé *Cotiacum-ad-Sanctos*, et plus tard *Saints-en-Puisaie.*

Cette mission, au sujet de laquelle l'auteur de la Vie des premiers évêques d'Auxerre a commis une erreur évidente de chronologie, fut suivie de près par celle de saint Pélerin, qui vint s'établir à Auxerre même, sous le pontificat de Sixte II, vers l'an 258. Plus heureux que son prédécesseur, saint Pélerin put voir le christianisme prospérer sur les deux rives de l'Yonne, et s'étendre jusqu'aux bords de la Loire, avant de ceindre lui-même la couronne du martyre. Il mourut à Bouhy le 16 mai 304.

Appelées les premières de l'Auxerrois à la religion chrétienne, les populations de la Puisaie restèrent longtemps encore soumises au cultes des idoles, qui se maintint dans le voisinage même des plus anciennes basiliques. Des statuettes de Vénus, appartenant à la décadence assez avancée de l'art payen, étaient notamment adorées à Mezilles, alors que le christianisme y avait déjà un temple; et Mamert, dont un écrit est venu jusqu'à nous, entretenait à Perreuse le culte des faux dieux alors que saint Germain avait acquis déjà, dans le monde chrétien, une grande réputation de savoir et de piété.

Toutefois, pendant que les Barbares poursuivaient la destruc-

tion de l'empire, le christianisme l'ébranlait lui-même en s'attachant avec ardeur à l'amélioration morale de l'homme, au redressement des mœurs et à la transformation de l'esclavage.

Les esclaves, qui formaient les neuf dixièmes de la population, étaient de deux sortes. Les esclaves domestiques, chargés des travaux industriels, comptés et marqués, étaient traités comme des bêtes de somme. Les maîtres avaient sur eux droit de vie et de mort. Cette condition monstrueuse fut abolie. Les esclaves ruraux, attachés à la culture de la terre sous le nom de *Colons*, étaient aptes à posséder, à contracter mariage, à servir dans l'armée; ils appartenaient moins au maître qu'à la terre, à laquelle ils étaient liés et dont ils faisaient partie. Cette condition fut maintenue; elle absorba la première et constitua le servage.

Cependant la population agricole, au milieu des malheurs publics, décrut rapidement et il fut bientôt impossible de remplir les vides qu'y avaient faits la misère et le passage de Barbares. Les campagnes furent abandonnées. En même temps, les évêques, par eux-mêmes ou par l'influence qu'ils exerçaient sur les dépositaires d'un pouvoir énervé, s'étaient saisis de l'administration de la justice, des affaires municipales, de tous les intérêts publics, et la barque de saint Pierre dut suffire seule, dans cet immense naufrage, à recueillir les débris du monde civilisé.

Saint Germain avait établi, sur la rive droite de l'Yonne, sous le vocable de saint Côme, un monastère destiné à former des hommes capables de servir utilement la cause de la religion et celle de l'humanité, désormais inséparables. Sous la direction de ces moines, divers établissements agricoles se fondèrent, notamment à Fontenoy, pour la culture des céréales, et à Mezilles, pour l'élève du bétail.

A saint Alode, premier abbé du monastère Saint-Côme, qui venait d'être appelé à l'épiscopat, avait succédé saint Mamert, converti au christianisme, lorsqu'un pélerin se présenta à la porte du couvent, implorant un asile dans la maison de Dieu et sollicitant d'y finir ses jours dans la retraite et la prière. Il venait, disait-il, des environs de Bourges, lieu de sa naissance, et lorsque, pour le congédier, on lui objecta la dureté de la vie monastique, la sévérité de la règle sous laquelle toutes les volontés dévaient humblement se briser, ont sentit devenir plus ardent en lui le désir qu'il avait exprimé et l'on comprit qu'il n'y avait plus, pour la communauté, que le choix de le recevoir ou de le voir mourir au seuil du monastère. Cet homme était Marien. On lui ouvrit donc, et le nouveau moine, après avoir édifié ses frères par sa piété et son obéissance, accepta avec empressement la direction de l'établissement d'élevage que l'abbaye entretenait sur le territoire de Mezilles.

Grâce à ses soins, à son activité, à son intelligence, le nombre des troupeaux et les produits du laitage s'accrurent dans une proportion qui sembla tenir du prodige. Il put en même temps venir chaque dimanche officier à la chapelle qui réunissait, au bourg de Mezilles, les fidèles des environs.

L'établissement de Fontenoy, converti en monastère, avait reçu lui-même une utile extension. A la prière des moines, Marien s'y rendit, le 17 avril 473, pour célébrer avec eux les fêtes de Pâques. Surpris le lendemain par une fièvre violente, le mal fit des progrès si rapides qu'il y succomba le quatrième jour.

Accablés de douleur, les habitants de Mezilles proclamèrent la sainteté de sa vie, les miracles dont ils avaient été témoins et transportèrent son corps, en suivant la route de Levis, jusqu'à la ville épiscopale. Les moines de Saint-Côme le reçurent

avec les témoignages les plus éclatants d'affliction et de respect et, s'associant à la voix du peuple, ils donnèrent à leur abbaye le nom de Saint-Marien qu'elle conserva jusqu'au jour où, pour échapper aux ravages des Normands, elle fut réunie à l'abbaye de Saint-Germain, et perdit ainsi son individualité qu'elle ne recouvra qu'au XIIe siècle.

Les deux établissements, religieux et agricoles, dont nous venons de parler, s'étaient consolidés dans la Puisaie pendant que, l'empire romain tombant en dissolution, l'unité religieuse remplaçait insensiblement l'unité politique, et que l'église triomphante jetait au milieu de la confusion l'idée chrétienne qui seule pouvait rallier les hommes.

Maîtres alors des campagnes, souillées de meurtres et abandonnées, les évêques en disposaient, au nom de la religion, en appelant sous la protection d'une modeste église et d'un nom vénéré, les restes épars des misérables colons à constituer des bourgades chrétiennes qui, en se développant, sous la direction d'un pasteur, prirent le nom de *paroisses*. Leur circonscription, assez étendue d'abord, remplaça l'*ager* des Romains.

La conversion de Clovis affermit enfin la puissance spirituelle de l'église et fonda sa puissance temporelle, non-seulement en consacrant les faits accomplis, mais encore en lui prêtant le secours d'une vaillante épée.

Au milieu de ces efforts des évêques pour reconstituer un ordre social, deux paroisses apparaissent dans la contrée qui nous occupe, Bléneau et Laodère. Le diocèse n'en comptait encore que 37.

Leur existence au VIe siècle est attestée par un réglement de l'évêque saint Aunaire pour la distribution des prières publiques. Un siècle plus tard, Tétrice, l'un de ses successeurs au siége épiscopal d'Auxerre, régla en synode l'ordre dans

lequel les abbés et les archiprêtres officieraient à l'église cathédrale, et ce nouveau réglement mentionne également nos deux paroisses.

La situation de Laodère, dans la circonsctiption territoriale qui a formé le comté de Saint-Fargeau, n'est pas du reste douteuse, quoique son nom ne se retrouve plus tard dans aucun des anciens pouillés.

En effet, la répartition du service institué par saint Tétrice est faite de telle sorte que les paroisses du diocèse se trouvent, dans son règlement, cantonnées de proche en proche et que les paroisses du même canton concourent toujours au service du même mois. La première semaine de juillet est attribuée à Neuvy (*Novus vicus*); la seconde à Briare (*Brioderus*); la troisième à Gien et à Laodère (*Giomus* et *Laoderus*); la quatrième à Bléneau (*Blanoilus*).

Le groupe, auquel appartient Laodère, comprenait ainsi toutes les paroisses existantes alors à l'extrémité ouest du diocèse.

Si l'on recherche maintenant à saisir la pensée qui a présidé à la répartition de ces paroisses en quatre semaines, la connaissance des localités, ou une simple inspection de la carte, suffit à la rendre manifeste.

La première semaine est attribuée au curé de Neuvy, parceque celui de Briare, le plus immédiatement voisin, reste pour le suppléer.

La deuxième semaine est attribuée au curé de Briare parcequ'alors le curé de Neuvy peut le suppléer à son tour.

La troisième semaine est attribuée aux curés de Gien et de Laodère, d'où l'on peut conclure que ces paroisses étaient éloignées l'une de l'autre. Celle de Gien pouvait être desservie facilement par le curé de Briare; mais, qui pouvait suppléer celui de Laodère?

La quatrième semaine est attribuée au curé de Bléneau ; qui pouvait aussi le remplacer?

Il suffit de poser cette double question pour la résoudre.

Les curés de Bléneau et de Laodère se suppléaient mutuellement. Donc ces deux paroisses étaient voisines.

Sans envisager la question au même point de vue, l'abbé Lebeuf la résout dans le même sens. Il croit que le mot *Laoderus* a été formé des deux premières syllabes de *Laontus*, nom donné à la rivière de Loing dans quelques chartes anciennes, et de la terminaison *dorus*, torrent, et il conclut que Laoderus doit être Ouzouer, Saint-Privé, Saint-Fargeau, ou plutôt Saint-Martin-des-Champs, à cause du hameau qui porte le nom de *Latré*.

Mais, de ces paroisses, qui satisfont toutes quatre du reste à notre condition de binage, il faut tout d'abord écarter Ouzouer situé à dix kilomètres du Loing, puis Saint-Martin, situé à deux kilomètres seulement de cette rivière, mais sur un plateau élevé de cinquante mètres au-dessus de son cours, et dont le hameau de Latré s'éloigne bien davantage encore.

Quant à Saint-Fargeau, l'abbé Lebeuf s'est mis à ce sujet en contradiction avec lui-même.

Saint-Fargeau, dit-il, dans son histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots, *est le Feriolas super fluvium Lupæ que saint Didier donna à l'église Saint-Germain*. Comment pourrait-il être en même temps *Laoderus*?

Il n'existe donc plus, dans le système de l'abbé Lebeuf, que Saint-Privé dont l'emplacement puisse être représenté par le nom de *Laoderus*.

Pour nous, la terminaison *derus* ou *dorus* est d'origine celtique, *der*, et désigne constamment un lieu situé sur un cours d'eau dont le passage immédiat est dangereux; tels sont dans nos contrées,

Autissiodorus, Auxerre ;
Tornodorus, Tonnerre;
Brioderus, Briare :
Tannodorus, Tannerre ;

tel devait être *Laoderus*, soit qu'on le place à Saint-Privé, soit qu'on le recherche même à Latré, à cause de l'étang de ce nom, de ceux de Lélu, des Cois et du petit étang de Bouza, au milieu desquels ce lieu se trouve situé.

Quoiqu'il n'y eut, dans le diocèse d'Auxerre, que 37 paroisses au VIIe siècle, il n'en faudrait pas conclure qu'il n'existât pas alors un nombre plus considérable de succursales régulièrement desservies, comme l'était depuis longtemps l'église de Mezilles. Toutefois, il est certain que Saint-Fargeau, dont l'importance devint dominante à l'époque féodale, n'était encore, vers 621, qu'un simple établissement de nourrissage, sans terres labourables, composé exclusivement de pâturages et de bois, avec les bâtiments nécessaires à héberger les éleveurs et leurs troupeaux de porcs et de gros bétail. Telle était en effet la consistance de la terre de Saint-Fargeau lorsque l'évêque saint Didier en fit donation à l'abbaye Saint-Germain. Cette terre s'appelait alors FERROLAS, c'est-à-dire *les Ferrioles*, et elle était ainsi nommée probablement à cause des ferriers qui existaient sur ses dépendances et dans tous les environs.

L'abbaye y éleva bientôt une chapelle et elle la consacra à *Saint-Ferréol* pour faire prévaloir plus aisément sans doute, sur l'ancien nom du lieu, une appellation nouvelle qui, sans blesser les habitudes des populations, fût en harmonie avec les idées réformatrices du moment. C'est ainsi que, dans nos contrées, MONS FLORENTINUS est devenu *Sanctus-Florentinus*; et qu'à une autre époque, SAINT-FLORENTIN a été nommé *Mont-Armance*.

Quoiqu'il en soit, *Ferrolas* se trouve, dès 680, dans le testament de saint Vigile, nommé *Sanctus-Ferreolus*, et c'est ce nom latin qui, dans la langue romane, ou plutôt gallo-franque, est devenu *Saint-Fergeau*, dont nos pères, au XVIII[e] siècle, ont altéré le nom en celui de *Saint-Fargeau*.

On s'est bien souvent demandé à quelle division territoriale de l'empire avait appartenu la contrée qui fait l'objet de nos études.

En absorbant le pouvoir administratif, les évêques, il faut bien le remarquer, n'ont rien changé à l'état de choses antérieur; ils se sont faits purement et simplement gouverneurs des pays soumis à leur juridiction ecclésiastique. Or la division diocésaine correspondant exactement, de fait et de droit, à celle de la *Cité*, de fait parce qu'on n'a pas, dans les premiers siècles, d'exemples contraires, et de droit parce que le concile de Calcédoine, de 451, confirmé par celui de Constantinople et par les capitulaires de 755, 789, 794 et 806, a ordonné de soumettre toujours les circonscriptions ecclésiastiques aux circonscriptions du gouvernement civil, on pourrait affirmer, sous ce rapport déjà, que la contrée dont nous écrivons l'histoire appartenait au *Pagus autissiodorensis*.

Danville, qui a profondément étudié les divisions territoriales de la Gaule, n'hésite pas à placer la Puisaie dans ce *Pagus*, et il a dû y regarder de près car en attaquant, sur un autre point du même territoire, une opinion chère à l'abbé Lebeuf, il devait craindre de donner prise contre soi à l'homme le plus capable de signaler ses erreurs.

Enfin les auteurs du IX[e] siècle qui ont écrit la vie de saint Didier, mort en 621, reproduisent les termes de son testament, de manière à éclairer complétement la question par ces mots décisifs :

Item agellum Ferrolas, situm in Pago autissiodorensi, super fluviolum Lupe.

Ce premier point éclairci, il est facile d'indiquer à quelles divisions de l'empire a successivement appartenu le territoire dont a été formé le comté de Saint-Fargeau, en rappelant les diverses divisions dans lesquelles a été compris le Pagus d'Auxerre.

Lorsque César pénétra dans la Gaule, il la trouva occupée par trois peuples différents, les Celtes, les Belges et les Aquitains.

Le pays auxerrois appartenait aux peuples celtiques.

Dans une première division de la Gaule conquise en six provinces, le pays auxerrois fut compris dans la Lyonaise.

Dans une deuxième division en quatorze provinces, la Lyonaise en forma deux et l'Auxerrois entra dans la seconde.

Dans une troisième division en dix-sept provinces, la Lyonaise en forma quatre, et l'Auxerrois fit partie de la quatrième, dont Sens devint la métropole.

Enfin la *Sénonie* ou quatrième Lyonaise, d'après la notice des Gaules, rédigée vers la fin du IVe siècle, sous l'empereur Honorius, comprend nominativement les cités de Sens, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris et Meaux.

Le comté de Saint-Fargeau n'a conservé aucun monument, spécial à l'époque où s'établit et se consolida la société chrétienne, sinon des tombes en pierres tendres des carrières de Thury, dont l'orientation constante indique suffisamment cette époque. Elles ont été découvertes et il en existe encore en assez grand nombre dans le voisinage immédiat de Bléneau et de Tannerre. La présence de tombeaux de cette nature en ce dernier lieu, les immenses ferriers accumulés sur son territoire, et son nom celtique latinisé TANNODORUS, *rivière d'un passage dangereux au milieu des marais*, tout indique que Tannerre

remonte à une haute antiquité, quoiqu'il nous ait été impossible de rattacher à son histoire des témoignages écrits antérieurs au XIIIe siècle.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENT DE LA FÉODALITÉ.

L'église a conquis la terre de Saint-Fargeau et des pays de Puisaie, non par la violence et l'usurpation, mais par des colonies agricoles qui l'ont repeuplée, par la civilisation lente et protectrice du travail et de l'intelligeuce, par l'influence moralisatrice et sociale de la religion chrétienne. Jamais conquête sur la barbarie ne fut plus légitime.

Devenu maître de toute la partie septentrionale de la Gaule, Clovis distribua les terres vacantes à ses compagnons d'armes, qui prirent bien aussi quelque fois celles qui ne l'étaient pas, pour être possédées par eux sous le nom de *Feods* ou *Fiefs*, à temps, à vie, et même à titre héréditaire. Tels furent les premiers germes du système féodal en France, mais ils n'eurent aucune action sur la contrée qui nous occupe, possédée, avant et après cette époque, par les évêques et les abbés de Saint-Germain d'Auxerre.

Charles-Martel, qui établit l'empire des Francs et qui, le premier, parvint à constituer réellement l'Etat, n'ayant plus de terres à donner à ses guerriers, leur distribua celles du clergé et leur conféra même des dignités ecclésiastiques.

La terre de Saint-Fargeau et des pays de la Puisaie fut-elle alors enlevée à l'église ; nous ne saurions l'affirmer, mais, ce qui est certain, c'est qu'à l'époque où les successeurs de Charles rendirent au clergé une partie des biens confisqués, on

trouve les évêques en possession de cette terre toute entière, même des portions détachées antérieurement du domaine épiscopal en faveur de l'abbaye Saint-Germain.

Depuis, la terre de Saint-Fargeau et des pays de Puisaie n'étant pas sortie des mains des évêques, le capitulaire de Kersy (877) l'a laissée dans les mêmes conditions qu'auparavant, c'est-à-dire en dehors de toute combinaison féodale, et elle se maintint dans cet état jusqu'à la fin du xe siècle.

A cette époque, soit que notre contrée, entièrement dévastée par les dernières irruptions des Barbares n'eût pris aucune part à l'agitation sociale, au milieu de laquelle on vit partout surgir des souverainetés, des châteaux et des soldats ; soit que ses paisibles habitants, après avoir, à l'abri de leurs forêts et de leurs marécages impénétrables, laissé passer le torrent dévastateur, se fussent replacés sous la protection pacifique de l'église, qui ne prit sa place, dans l'enchevêtrement féodal, que comme propriétaire foncier et à mesure que ses intérêts l'exigèrent, il n'existait encore aucun établissement militaire dans toute l'étendue de la grande terre de Puisaie.

Cependant, Hugues-Capet parvenait à la couronne et, avec sa dynastie, se constituaient définitivement la nation française et la société féodale.

Son fils naturel, Héribert, se trouvait alors en possession du siége épiscopal d'Auxerre. Habitué à une vie de luxe et de plaisirs, ce prélat réunit bientôt autour de lui toute la noblesse de la contrée et s'en fit une cour qu'il s'efforça de rendre agréable par toutes sortes de prodigalités. Sa passion pour la chasse, à laquelle s'associaient aussi les comtes de Chartres et de Champagne, le conduisit naturellement au milieu de ses terres de Puisaie, mais là, sans autre abri qu'une misérable chaumière, cette folle jeunesse, heureuse de trouver dans la chasse une

image de la guerre, ne voulut pas toutefois que l'image ressemblât à la réalité au point d'imposer des privations, et le bâtard de France, à qui la mître était légère, fit construire, en guise de rendez-vous de chasse, deux châteaux-forts, l'un à Toucy, l'autre à Saint-Fargeau.

L'opinion publique, cette éternelle satire des grands, qui ose prêcher la morale même aux évêques, n'épargna point Héribert, et il la respecta assez pour chercher à persuader aux populations de son diocèse que les châteaux qu'il édifiait étaient destinés à protéger le pays et à offrir un asile aux hommes de l'église contre la violence et l'oppression. Il les fit armer, en confia la garde à des capitaines, et ces châteaux devinrent en réalité les premiers anneaux de la chaîne féodale qui unit, dans un devoir réciproque, l'évêque et ses vassaux.

Plus tard, soit que les capitaines préposés à la garde de ces forteresses se fussent révoltés contre les successeurs d'Héribert au siége épiscopal, comme l'indique l'auteur qui a écrit la vie de ce prélat, soit que, comme il est plus présumable, les évêques les eussent inféodées, à charge d'hommage et de service militaire, et que leurs vassaux, devenus puissants, se fussent soustraits à ce devoir féodal, les châteaux de Toucy et de Saint-Fargeau cessèrent, vers le milieu du XIe siècle, d'appartenir aux évêques qui, par transaction peut-être, en recouvrant la mouvance directe du premier, perdirent toute espèce de droit sur le second.

Quel était l'état des personnes placées sous l'autorité seigneuriale des évêques, au moment de l'usurpation des seigneurs laïcs ?

Cette question se présente ici avec un intérêt tout particulier. En effet on ne rencontre, dans tous les faits, dans tous les documents assez nombreux qui se rattachent soit à la terre suze-

raine de Saint-Fargeau, soit aux terres vassales et aux arrières-fiefs qui en relevaient, aucun signe, aucun indice donnant à penser que le servage, cette condition commune à toute la population agricole du moyen-âge, ait jamais existé dans la contrée dont nous étudions l'histoire.

Nous trouvons, il est vrai, en remontant vers 680, dans les termes suivants du testament de saint Vigile :

...et Cardonaretas que conjacent ante Sanctum-Ferreolum, cum mansis, hedificiis, acolabus, servos et ancillas, campis, pratis, silvis, pascuis, cultis et incultis, aquis, aquarumve discursibus, peculium utriusque sexus,....

La preuve que des serfs étaient attachés à la culture de la terre de la *Chardonnière*, située dans le voisinage immédiat de St-Fargeau, mais, dès 621, dans le testament de saint Didier, évêque qui affranchit individuellement 2,000 serfs de ses domaines, la terre de St.-Fargeau et celle *du Talon* sont décrites, l'une et l'autre, en des termes qui semblent exclure l'idée qu'il dépendît des serfs de ces deux établissements voisins d'élevages.

.... Item agellum Ferrolas situm in pago Autissiodorensi, super fluviolum Lupe, cum edificiis, pratis, silvis ; cum grege armenti et grege porcorum....

Ceterum basilice domni Amatoris dedit villam, nomine Talonem, sitam in pago Autissiodorense, cum edificiis mancipiis, terris ; cum pecoribus et gregibus equarum et porcorum et omnibus appendiciis suis.

Les familles serves, peu nombreuses déjà au VIIe siècle, dans les pays de Puisaie, ont pu s'éteindre lentement, dans la misère, sous l'influence pernicieuse du climat, ou tout-à-coup, dans le sang, sous le fer des Barbares, avant la constitution féodale au moyen-âge, en sorte que de nouvelles colonies, composées exclusivement d'hommes libres, réunissaient probable-

ment toute la population de la contrée au moment où elle dut subir cette loi de la matière devenue puissance souveraine: *nulle terre sans seigneur.*

Quoiqu'il en soit, cette condition exceptionnelle d'une terre sans serfs, composée de fiefs à l'histoire desquels se rattachent beaucoup de chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, n'est point sans doute unique ou même aussi rare qu'elle le paraît, et, quand le flambeau de l'histoire éclairera toutes les obscurités du moyen-âge, le peuple, qui porte aujourd'hui si haut le sentiment de sa dignité, pourra peut-être reposer avec satisfaction sa pensée sur quelques autres bourgades où ses aïeux ont été comptés autrement que le croît d'un cheptel, *peculium utriusque sexus.*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,

Pendant le 3e trimestre de 1855.

1855.

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE — à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUE[S] — température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des
1	759mm39	759mm55	mm« «	759mm47	+16 4	+30 0	+23 20	13
2	759 60		757 61	757 42	+15 0	+28 0	+21 50	13
3	754 14	756 54	756 20		+15 8	+29 2	+22 50	13
4	755 51	754 86	751 51	754 51	+12 2	+29 4	+20 80	17
5	755 70	755 45	754 86	754 51	+13 4	+30 0	+21 70	16
6	754 74	754 44	755 55	752 82	+14 4	+29 8	+22 10	15
7	754 85	755 55	755 07	755 41	+13 0	+30 0	+21 50	17
8	751 02	750 66	748 19	748 24	+12 4	+30 0	+21 20	17
9	747 72	746 80	744 40	746 82	+17 0	+31 4	+24 20	14
10	745 33	744 35	742 87	744 88	+16 0	+23 0	+19 50	7
11	744 89	746 47	746 46	747 88	+14 8	+23 6	+18 90	8
12	747 04	750 97		752 76	+13 8	+20 2	+17 00	0
13	754 98	756 69	755 78	754 64	+13 2	+31 2	+22 20	18
14	754 44	754 20	753 20	753 20	+16 0	+31 8	+23 90	15
15	754 84	752 90			+18 0	+26 5	+22 25	8
16	748 06	747 44	746 66	748 98	+17 2	+24 0	+20 60	6
17	747 70	747 88	749 77	750 97	+12 0	+22 0	+17 00	10
18	751 51	751 29	750 99	750 51	+ 9 6	+19 0	+14 50	9
19	749 50	748 63	747 56	747 88	+13 5	+27 0	+20 25	13
20	751 69	752 64	753 14	753 56	+13 2	+24 4	+18 80	11
21	755 78	756 13	756 23	757 55	+10 3	+23 5	+16 90	13
22		758 50		756 15	+10 5	+23 7	+17 10	13
23	753 98	752 19	750 60	750 74	+11 6	+27 4	+19 50	15
24	749 67	749 42	748 54	747 67	+14 2	+25 8	+20 00	11
25	750 51	749 93	746 76	749 06	+12 0	+20 5	+16 25	8
26	752 36	750 37	753 78	752 48	+11 2	+23 6	+17 40	12
27	754 20	753 78	952 66	754 48	+14 8	+26 0	+20 40	11
28	755 50		754 15	754 88	+13 8	+22 2	+18 00	8
29	751 58		750 87	752 49	+13 8	+25 2	+19 50	11
30	752 17	752 84		752 27	+12 5	+28 0	+20 25	15
31	752 79	751 08	750 59		+13 5	+31 5	+22 50	18
moyennes du mois.	752 37	752 12	751 15	752 14				

Plus grande élévation 759,60, le 2, à 9 h. du m.
Moindre élévation 742,87, le 10, à 3 h. du soir.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. +31,8, le 14.
Minimum extr. + 9,6, le 18.
Différence des extrêmes 2,22
Moyenne du mois + 20,04.
Moyenne de la variabilité jo[urna]lière 12,64

le Juillet.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.	N.-O.	quel. nuages	quelq. nuag.	mm	
N.-N.-O.	N.-N.-O.	couvert	id		
O.	N.-O.	id.	id.		
N.-N.-E.	N.-N.-E.	beau	très-beau		
N.-E.	N.-E.	id.	id.	» »	
N.-N.-E.	N.-E.	quel. nuages	id.		
N.-E.	N -E.	très-beau	id.		
N.-E.	N.-E.	id.	id.		
S.-S-E.	N.	id.	couvert		Eclairs très-fréquents vers 9 heures du soir.
O.-N.-O.	O.-S.-O.	couvert	forte pluie	0 5	
O.-S.-O.	O.	id.	nuag., pluie		
O.	O.	id.	pluie		
S.-E.	S.-E.	très-beau	quelq. nuag.		
S.	N.	nuageux	nuag. pluie		
O.	O.	pluie	nuageux	33 0	Orage violent vers 11 h. du soir.
O.	O.	nuag., pluie	nuag. pluie		
O.-S.-O.	O.-N.-O.	couvert	id. id.		
S.-O.	O.	n., pet. pluie	couvert		
S.-S.-O.	O.	id. pluie	nuag. pluie		
N.-O.	O.	nuageux	nuageux	13 2	
N.-O.	N.-N. O.	très-beau	id.		
N.-N.-E.	N.-E.	nuageux	beau		
N.	N.	beau	id.		
S.	S.-O.	nuageux	couvert		
S.-O.	S.	id.	pluie	« «	
O.	O.	n., pet. pluie	nuageux		
O.	O.	couvert	nuageux, pl.		
O.	O	couv., pluie	id. id.		
N.-O.	N.-O.	forte pluie	très-beau		
S.	S.-O.	nuageux	quelq. nuag		
N.-O.	N.	quel. nuages	id.	42 9	
Nombre de jours { beaux et couverts, ou jours de beau temps 17. de pluie 13. d'orage 1.				mm 89 6	

1855. MAI

Jours du mois.	Observations barométriques à 0 de température. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	Observations thermométriques. température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	752 57	752mm 56	752mm 56	753mm 13	+17 0	+32 0	+24 50	15
2		751 80			+15 9	+33 5	+24 70	17
3	751 70	749 26	747 58	747 82	+18 4	+28 0	+23 20	9
4	753 22	752 08	752 00		+15 4	+25 0	+20 20	9
5	754 26	755 30		755 04	+13 5	+26 0	+19 75	12
6	756 66	756 16	754 13	753 66	+10 4	+26 4	+18 40	16
7	751 25	751 58	752 00	752 04	+12 0	+25 0	+18 50	13
8	750 49	750 85	750 55	752 07	+15 6	+22 2	+18 90	6
9	752 37	752 61		753 78	+14 0	+20 6	+17 30	6
10	755 30	755 73			+10 0	+21 4	+15 70	11
11	758 69	758 40		758 94	+ 8 8	+23 4	+16 10	14
12	759 66	758 60			+ 9 8	+25 0	+17 40	15
13	755 68	755 75	756 35	756 55	+13 5	+21 3	+17 40	7
14	758 67	757 18	756 21	758 56	+10 4	+21 2	+15 80	10
15		758 13			+13 0	+24 2	+18 60	11
16	758 94	760 13		761 41	+11 8	+24 8	+18 30	13
17		760 32		758 98	+11 5	+23 5	+17 50	12
18		756 53			+10 3	+30 5	+20 40	20
19	752 94	753 53		753 08	+17 2	+28 0	+22 60	10
20	755 55			755 71	+16 5	+26 0	+21 25	9
21		756 48		756 73	+13 7	+26 7	+20 20	13
22			754 24	753 92	+14 8	+27 8	+21 30	13
23	751 24	749 75			+13 0	+33 2	+23 10	20
24	752 38	750 79			+19 2	+33 8	+26 50	14
25					+17 0	+25 2	+21 10	8
26					+15 4	+24 8	+20 10	9
27					+ 9 8	+28 9	+19 35	19
28					+10 9	+30 0	+20 45	19
29					+17 4	+24 0	+20 70	6
30					+14 8	+22 5	+18 65	7
31					+15 0	+25 0	+20 00	10
moyennes du mois.	754 53	754 71	752 85	755 09				

Plus grande élévation 761,41, le 16, à 9 h. du s.
Moindre élévation 747,58, le 3, à 3 h. du s.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 33, 8, le 24.
Min. extrême +8,8, le 11.
Différence des extrêmes 25.
Moyenne du mois + 19,93.
Moyenne de la variabilité journalière 12,38.

d'Août.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.		OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
avant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.			
S.	N.-O.	couvert	très-beau	mm		
N.	N.	quelq. nuag.	id.			
S.	O.	pluie, qq. n.	couvert			
O.	O.	id. couvert.	très-beau			
O.	O.	id.	id.	9	6	
S.-E.	E.	très-beau	id.			
O.	O.-S.-O.	id.	quelq. nuag.			
O.	O.	couvert	pluie			
O.	O.	id.	petite pluie			
N.	N.	très-beau	très-beau	6	2	
N.	N.	id.	id.			
N.	N.	id.	id.			
N.	N.	couvert	pluie			
N.-E.	N.-E.	très-beau	très-beau			
.-N.-E.	N.-E.	quelq. nuag.	id.	1	4	
.-N.-E.	N.-E.	très-beau	id.			
E.	E.	id.	id.			
E.	N.-E.	id.	id.			
.O.	O.	quelq. nuag.	nuageux			
[illegible]	O.	id.	quelq. nuag.	»	»	
[illegible]	O.	couvert	couvert			
[illegible]	N.-E.	quelq. nuag.	très-beau			
.E.	S.	très-beau	id.			
S.	N.-O.	id.	id.			
S.-E.	N.-O.	couv., pluie	id.	»	»	
[illegible]	N.-O.	petite pluie	quelq. nuag.			
.-E.	O.	très-beau	très-beau			
S.	S.-O.	id.	couv., pet.pl.			
[illegible]	O.	pluie	pluie			
.-O.	N.-E.	couvert	petite pluie			
.-N.-E.	N.-N.-E.	quelq. nuag.	très-beau	19	1	
beaux et couverts, ou jours de beau temps 20. de pluie 11. d'orage 1.				mm 36	3	

1855. **Mois**

Jours du mois.	Observations barométriques (1) à 0 de température. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	Observations thermométriques température minimum.		température maximum.		température moyenne.		différence des extrêmes.	
	mm	mm	mm	mm								
1					+13	8	+22	0	+17	90	8	2
2					+13	7	+15	8	+14	75	2	1
3					+12	2	+18	0	+15	10	5	8
4					+10	5	+24	0	+17	25	13	5
5					+15	0	+17	8	+16	40	2	8
6					+11	9	+16	8	+14	35	4	9
7					+ 6	0	+18	9	+12	45	12	9
8					+ 6	4	+21	0	+13	70	14	6
9					+ 9	2	+24	0	+16	60	14	8
10					+11	2	+21	8	+16	50	10	6
11					+11	4	+15	0	+13	20	3	6
12					+12	0	+19	5	+15	75	7	5
13					+ 8	0	+20	5	+14	25	12	5
14					+12	0	+18	9	+15	45	6	9
15					+11	5	+17	8	+14	65	6	3
16					+ 6	2	+19	0	+12	60	12	8
17					+ 7	4	+21	5	+14	45	14	1
18					+ 7	0	+23	0	+15	00	16	0
19					+11	5	+24	0	+17	75	12	5
20					+ 9	5	+24	6	+17	05	15	1
21					+ 9	5	+24	0	+16	75	14	5
22					+14	0	+23	0	+18	50	9	0
23					+12	0	+26	0	+19	00	14	0
24					+11	0	+24	0	+17	50	13	0
25					+ 9	3	+17	0	+13	15	7	7
26					+ 4	0	+19	0	+11	50	15	0
27					+ 5	7	+24	0	+14	85	18	3
28					+12	5	+22	8	+17	65	10	3
29					+13	8	+23	2	+18	50	9	4
30					+14	6	+19	8	+17	20	5	2
Moyennes du mois.												

(1) Les observations n'ont pu être faites pendant le mois de septembre.

Récapitulation.
- Maxim. extrême + 26, le 23.
- Minimum extr. + 4, le 26.
- Différence des extrêmes 22.
- Moyenne du mois + 15,66.
- Moyenne de la variabilité journalière 10,46.

e Septembre.

VENTS avant midi.	VENTS après midi.	ÉTAT DU CIEL avant midi.	ÉTAT DU CIEL après midi.	Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
N.	N.-N.-E.	couvert	couv., pluie	mm	
N.-N.-E.	N.-E.	id.	petite pluie		
N.	N.	id.	id.		
N.-N.-E.	N.-N.-E.	quelq. nuag.	id.		
N.-N.-E.	N.	couv., pluie	pluie	9 6	
N.	N.	couvert	couvert		
N.-E.	N.-N.-E.	très-beau	id.		
N.-N.-E.	N.-N.-E.	id.	très-beau		
N.-N.-E.	N.-E.	id.	id.		
N.-E.	N.-E.	couvert	petite pluie	5 2	
N.	N.	id.	id.		
N.	N.	très-beau	très-beau		
O.	O.	nuageux	id.		
S.-O	N.-O.	pluie	pluie		
N.-E.	O.	nuageux	couvert	8 0	
S.-O.	S.-O.	couvert	très-beau		
S.	E.	très-beau	id		
S.	N.-O.	id.	id		
S.-E.	N.-O.	id.	id		
O.	N.-O.	id.	id	00 0	
N.	N.	id.	id		
N.-E.	E.	id.	id		
N.	N.	id.	id		
N.	N.	id.	id		
E.-N.-E.	E.	id.	id	00 0	
E.	S.-E.	id.	id		
S.	S.	id.	id		
S.	S.	id.	id		
S.	S.	couvert	pluie		
S.	S.	pluie	pluvert	4 7	
Nombre de jours	beaux et couverts, ou jours de beau temps 20. de pluie 10.			m 27 5	

MOUILLOT,
Maître-adjoint à l'École normale.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1855.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. l'abbé Duru fait hommage à la Société du deuxième volume de ses fables. La Société charge M. Ribière de rendre compte de cet ouvrage ainsi qu'il doit déjà le faire du premier volume.

M. J. Bard, correspondant, fait hommage de la Table Bibliographique de ses Ouvrages précédée d'une Notice biographique.

M. Le Maistre adresse deux brochures, l'une sur Quincerot et la construction d'une nouvelle église dans cette commune, l'autre sur M. de Partouneaux, ancien sous-préfet de Tonnerre.

M. Cotteau, de la part de M. Drouet, correspondant,

fait hommage d'un Mémoire intitulé : *Enumération des Mollusques terrestres et fluviatiles de la France continentale.*

M. Cotteau insiste sur l'intérêt que présente ce travail qui résume en quelques pages l'ensemble des Mollusques de la France. 340 espèces sont mentionnées avec une synonymie très détaillée et des indications nombreuses d'habitat. Le département de l'Yonne est plusieurs fois cité, notamment à propos de l'*Hélix Costulata* Ziegl., du *Pupa Pyrenœaria*, Mich., du *Lymnea Blauneri*, Shuttl. var. du *Lymnea peregra*, du *Planorbis septemgyratus*, Ziegl., de *l'Ancylus striatus*, Dup., espèces ou variétés intéressantes recueillies aux environs d'Auxerre et de Châtel-Censoir.

La Société Nivernaise adresse les nos 1 et 2 de son Bulletin de 1855.

La Société Eduenne adresse le t. I de l'histoire de la Ligue, à Autun, 1 vol. in-8.

Élections. — MM. LAMBERT fils, de Tanlay, présenté par MM. Déy et Courtaut ;

DUBOIS, ancien notaire à Sens, présenté par MM. Déy et Ribière ;

PRUDOT, receveur d'enregistrement à Vermanton, présenté par MM. Déy et Ribière ;

Sont élus membres titulaires.

Présentation. — M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire.

M. Salomon, ancien membre titulaire, demande à faire de nouveau partie de la Société. Son éloignement d'Auxerre était le seul motif qui l'avait engagé à donner sa démission, mais comme il pense pouvoir prendre encore une part active aux travaux d'histoire dont il n'a pas cessé de s'occuper, il s'estimerait très-heureux si la Société consentait de nouveau à l'admettre dans son sein.

M. le Président consulte la Société à l'effet de savoir si M. Salomon doit être soumis à une nouvelle élection.

La Société est d'avis que le nom de M. Salomon soit inscrit de nouveau sur la liste de ses membres, sans élection préalable.

M. Bert dépose sur le bureau 24 oiseaux et 4 mammifères destinés au Musée zoologique.

Il annonce que les donateurs de plusieurs des oiseaux sont MM. de Badereau, Viollet, Charlier, Bourdon, frère Augustin, directeur de l'école des Frères et Jarry.

M. le docteur Duché fait don à la Société, d'un instrument en fer très-oxidé ayant la poignée d'une épée et qui se termine en forme de hache.

Après quelques observations, M. le Président émet le vœu que cette arme singulière soit dessinée dans le Bulletin.

M. Dubon présente un polypier ferrugineux, trouvé par lui aux environs de Vincelles. Suivant M. Cotteau, ce polypier provient des couches supérieures du coral-rag et offre de l'intérêt, car il est rare de trouver les corps or-

ganisés ainsi pénétrés par le fer dans les couches blanches et essentiellement calcaires de cet étage.

M. Quantin donne communication d'un travail de M. Déy, sur la statistique de l'Exposition des Beaux-Arts.

M. Cotteau lit une Notice sur une collection de fossiles offerte à la Société, par MM. Eugène et Gustave Perriquet et qui est déposée sur le bureau.

M. Cotteau signale la découverte, par M. Foucard, de fossiles du grès vert au pied sud-ouest de la butte de Saint-Georges, à l'endroit où la route d'Auxerre à Aillant, quitte le vieux chemin.

M. Edmond Challe lit une Notice sur des médailles historiques du XVI[e] siècle.

M. le Président, qui avait été délégué par la Société pour assister au Puy-en-Velay, au congrès scientifique de France, rend un compte très circonstancié et plein d'intérêt de sa mission.

La Société émet le vœu que ce compte-rendu soit publié dans son Bulletin.

M. Edmond Challe propose de prendre une délibération aux termes de laquelle la Société priera S. E. M. le Ministre d'Etat, de vouloir bien comprendre le Musée d'Auxerre dans la répartition qui sera faite, après la fermeture du salon, des œuvres d'art qui seront distribuées aux Musées de province.

Cette proposition est adoptée par la compagnie qui charge son Bureau de rédiger une délibération dans ce sens.

M. Paul Bert rappelle la triste cérémonie à laquelle la ville d'Auxerre toute entière, vient d'assister. M. Jules Tambour, avocat, docteur en droit, qui vient d'être ravi si douloureusement à sa famille, était sur le point d'être admis au nombre des membres de la Société. Ne serait-il pas à désirer, dit-il, que la mémoire de notre compatriote fut, dans notre Bulletin, l'objet d'un souvenir bien mérité ?

La Société accueille unanimement cette proposition, et charge M. Bert de s'acquitter de cette tâche.

La séance est levée.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1855.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. Eugène Ravin dépose sur le bureau un fascicule de 2 centuries de plantes phanérogames du département.

M. Charpillon, notaire à St.-Bris, fait don à la Société d'échantillons minéralogiques de plomb argentifère provenant de la mine de Cure, commune de Domecy-sur-Cure.

Cette mine, exploitée incomplétement au XVIIIe siècle, est actuellement l'objet de travaux qui font penser qu'on en reprendra l'exploitation plus sérieusement.

Hommage et envoi de livres et de Bulletins :

M. Baudiot, curé de Dun-les-Places, envoie son ou-

vrage intitulé : le Morvan ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée, 2 vol. in-8.

Société des antiquaires de France, t. XXIIe de ses Mémoires.

Commission historique du Cher, années 1852-1853.

Société des antiquaires de la Morinie, Bulletin historique 1852-1855, 1re livraison.

Société des antiquaires de Picardie, Bull. no 3, 1855.

Société archéologique de l'Orléanais, Bull. no 16 à 21, 1854-55.

Élection. — M. le vicomte de TRYON-MONTALEMBERT, propriétaire à la Vieille-Ferté, présenté par MM. Challe, vice-président et Quantin, est élu en qualité de membre titulaire.

Présentation. — M. BAUDIOT, curé de Dun-les-Plans, est présenté comme membre correspondant, par MM. Challe, Déy et Quantin.

Communications. — M. l'abbé Laureau donne lecture de la suite de ses recherches sur la numismatique ancienne dans les contrées qui forment le département de l'Yonne. Il traite aujourd'hui du monnayage Carlovingien.

M. Chérest lit une Notice bibliographique sur un manuscrit inédit des voyages du comte Louis-Henri-Loménie de Brienne, secrétaire d'Etat sous le règne de Louis XIV. Ce manuscrit paraît être l'autographe même de l'auteur, et est conservé à la Bibliothèque d'Auxerre.

M. Ribière rend compte de l'ouvrage de M. l'abbé Duru, vice-président de la Société, intitulé *Fables Nouvelles*, 2 vol. in-12, 1855, et dont l'auteur a fait hommage à la Société.

M. le Président lit pour M. Salomon, de Saint-Florentin, une Notice biographique sur M. Salomon, ancien curé de Saint-Regnobert d'Auxerre.

M. Challe lit ensuite un rapport sur une opération de drainage, exécutée par ses soins, dans une terre de la commune de Saint-Sauveur.

M. le Président rend compte de la réponse de S. E. M. le Ministre d'Etat, à la délibération de la Société afin d'obtenir des tableaux pour le Musée, qui lui avait été transmise et recommandée par M. le Préfet. Le Ministre promet d'examiner, lorsqu'il s'occupera des distributions de tableaux ou de morceaux de sculpture, s'il sera possible d'y comprendre la ville d'Auxerre.

M. E. Ravin fait observer à la Société qu'il serait utile qu'une borne-fontaine fût établie dans le Jardin de Botanique afin de faciliter le service d'arrosage pendant l'été. Il pense qu'il serait convenable de demander cet établissement à l'administration municipale.

La Société prenant cette proposition en considération, charge son Bureau d'adresser une demande, en ce sens, à M. le Maire de la ville d'Auxerre qui a pris l'initiative pour la restauration du Jardin.

M. le Président donne lecture d'une lettre fort touchante de l'honorable M. Tambour aîné, par laquelle il remercie la Société de l'adhésion qu'elle a donnée à la

proposition de M. Bert qui s'est chargé de composer une Notice biographique sur M. Jules Tambour.

Il rend compte d'une lettre d'invitation de M. le Président de la Société d'Emulation littéraire de Joigny, lequel, en le conviant à la séance publique que cette société a donnée au mois de novembre dernier, l'informe de l'intention où elle était de demander, dans une autre séance dont le but a été modifié, sa réunion comme section locale à la Société de l'Yonne.

M. le Président ajoute qu'il ne fait cette communication que pour instruire la compagnie des intentions éventuelles de la Société de Joigny, et sans rien préjuger.

L'heure avancée ne permet pas de lire les deux Mémoires suivants :

Notice biographique sur M. A. Colin, membre de la Société, par M. Déy.

Notice historique sur la commune de Villiers-Vineux, par M. Camille Dormois.

La séance est levée.



BIBLIOGRAPHIE AUXERROISE

A PROPOS D'UN CATALOGUE.

Le temps n'est plus où les vieux livres, les éditions rares, les curiosités bibliographiques périssaient dans la poussière et l'oubli. On les conserve avec respect; on les recherche avec ardeur. Aujourd'hui, tout homme adonné aux études littéraires et historiques devient plus ou moins bibliophile; et chacun semble disposé à prendre pour devise l'épigraphe favorite du P. Laire (1) :

Egregios cumulare libros prœclara supellex.

Malheureusement il ne suffit pas d'aimer les livres pour en faire collection ; et la plupart des amateurs sont obligés d'avoir sans cesse présent à leur esprit certain conseil que jadis Racine adressait à son fils : « Je me souviens toujours, lui écrivait-» il (2), d'un passage des Offices de Cicéron que M. Nicole me » citoit souvent pour me détourner de la fantaisie d'acheter des » livres : *non esse emacem vectigal est.* C'est un grand revenu » que de n'aimer point à acheter. » Au prix où sont mainte-

(1) Voir au titre de son Index. Sens, 1791.

(2) Œuvres complètes de Racine, Paris, Lefèvre, 1844, t. VI, p. 879.

nant les bons livres, et quelquefois les mauvais, que dirait le sage Nicole et son illustre ami!

Une seule et dernière ressource vient s'offrir au bibliophile prudent, alléché par la curiosité et retenu par l'économie. Les catalogues abondent. Celui d'une seule librairie, la librairie Techener, remplit tout un in-8° de plus de 500 pages. Peut-être, avec un peu de bon vouloir et beaucoup de philosophie, serait-il possible de trouver là quelques distractions utiles et quelques renseignements peu coûteux. A défaut des livres, il s'agit d'en étudier le titre et la description.

J'ouvre, par exemple, la Description bibliographique des livres choisis en tout genre composant la librairie Techener, Paris, 1855, et je lis sous le n° 456 :

« *Journal de correspondances et voyages d'Italie et d'Es-* » *pagne pour la paix de l'Eglise en* 1758, 1768 *et* 1769, *par* » *Clément d'Auxerre. Paris* 1802, 3 *vol. in-*8° *front. gr.* » *etc. etc.* »

Cet ouvrage de Clément d'Auxerre n'est pas cité par les savants continuateurs de l'abbé Lebeuf. Ils ont seulement glissé dans la série des Trésoriers de l'Eglise cathédrale d'Auxerre, la courte notice que voici (1) :

« Auguste-Jean-Charles Clément, prêtre du diocèse de Paris, » chanoine, fut nommé Trésorier en 1752, le 10 décembre: il fit » un voyage en Espagne. Pendant un long séjour à Paris, il » s'occupa beaucoup du chœur de la cathédrale d'Auxerre. » Il résigna son bénéfice à Jean-Baptiste Villetard. »

Cependant, pas de doute. Clément le trésorier et Clément l'auteur du journal ne sont qu'une seule et même personne.

(1) Lebeuf, 2e éd., t. II, p. 458.

Clément le trésorier fit un voyage en Espagne, chose rare au XVIIIe siècle. Clément le trésorier a toujours combattu pour la paix de l'Eglise, chose non moins rare parmi les Auxerrois de cette époque. Ce fut lui notamment qui, lors de l'intronisation de M. de Cicé, en 1761 (1), décida le chapitre à suivre les ordres du roi et du pape. Evidemment il est le seul de nos compatriotes, abstraction faite de la similitude de nom, auquel on puisse attribuer une correspondance d'Espagne et des voyages aussi lointains pour la paix de l'Eglise. Mais comment cette correspondance n'a-t-elle été publiée qu'en 1802 ? Par qui fut-elle recueillie ? C'est ici que le catalogue devient insuffisant et que la prudence de M. Nicole présente, elle aussi, de graves inconvénients. Le livre seul pourrait satisfaire une juste curiosité.

Le chanoine Clément était d'ailleurs un écrivain et un érudit. Courtépée déclare qu'en rédigeant son ouvrage sur la Bourgogne, il s'est éclairé des mémoires qu'ont bien voulu lui communiquer MM. Moreau, Clément, Pasumot, etc. (2). Il cite parmi les chanoines distingués d'Auxerre : « Augustin-J.-Charles » Clément, auteur des lettres sur les reliques de St.-Germain » en réponse à celles de Dom Vidal, et du mémoire bien écrit » sur le rang des chapitres des cathédrales dans l'ordre hiérar- » chique, 1780 (3).

L'un de ces derniers opuscules figure dans le catalogue Techener, sous le n° 5423, ainsi conçu :

« Lettres critiques dans lesquelles on fait voir le peu de so- » lidité des preuves apportées par ceux qui poursuivent la véri-

(1) V. Eodem, t. II, p. 350.
(2) Courtépée, 2e éd., Dijon, 1847, t. IV, p. 346.
(3) V. Eodem, p. 318.

» fication des prétendues reliques de saint Germain (par Dom
» Vidal, 1752). — Lettres des Bollandistes au R. P. D. V.
» pour le féliciter de ses écrits contre l'authenticité des reli-
» ques de saint Germain, par Roux. Anvers, 1752. — Réponse
» aux lettres critiques du R. P. D. V. (Vidal) dans laquelle on
» lui montre le peu de solidité des objections qu'il fait contre la
» vérification des reliques de saint Germain; Auxerre, 1753.
» —Dissertation de M. Bustard, à M. Lebeuf, à l'occasion des re-
» liques de saint Germain, évêque d'Auxerre (manuscrit). 1 vol.
» in-8° »

Tous ces factums qui ont vivement piqué la curiosité de nos pères ont encore aujourd'hui un véritable intérêt d'actualité. La caisse d'ossements trouvée en 1717, à l'abbaye de Saint-Marien, et qu'on prétendait contenir les reliques de saint Germain, existe toujours intacte, scellée des armes de M. de Caylus après procès-verbal de constat. Jusqu'ici la vérification a été différée par l'autorité ecclésiastique. Mais si je suis bien informé, monseigneur l'archevêque de Sens a résolu de provoquer un nouvel examen.

Ajoutons que le recueil décrit par M. Techener est loin de contenir toutes les pièces imprimées au XVIIIe siècle, et relatives aux reliques de saint Germain. Ceux qui voudraient connaître à fond le curieux débat qui surgit alors, devraient consulter la Bibliothèque historique de la France (1), ou plutôt les nombreux opuscules dont le titre y est mentionné. On trouve aussi, dans la seconde édition des Saintes Grottes (Auxerre 1780), un résumé succinct de la découverte faite à Saint-Marien, des constatations qui suivirent, et des arguments échangés par les partisans ou les adversaires de la vérification.

(1) T. I, nos 1041 et suiv. — cpr. t. IV, supp. p. 324 et suiv.

Mais continuons l'examen du catalogue Techener. Il va brusquement nous transporter du XVIIIe siècle au XVIe; je lis, en effet, sous le n° 905 :

« Les œuvres de M. T. Ciceron (les offices, le livre de l'amitié, de » la vieillesse, les paradoxes, le songe de Scipion) trad. en fran- » çois par J. Colin d'Auxerre, Paris, 1539, petit in-8°, lettres » rondes, mar. rouge, fil. dent, tr. dor.; 45 fr. — Exemplaire » bien conservé de cette traduction rarissime. »

Or, quel était ce J. Colin, dont la traduction rarissime, bien qu'elle ne comprenne que cinq opuscules de Cicéron est cotée plus cher que les traductions modernes mais complètes du fécond orateur ?

Jacques Colin naquit à Auxerre, vers la fin du XVe siècle ; c'est là du moins ce qu'il est permis d'affirmer, en lisant une lettre latine adressée à Jérôme Vida, par Germain de Brie, en date du 23 décembre 1530. Dans cette lettre, Germain de Brie qui était certainement Auxerrois, *Brixius Altissiodorensis*, parle de Jacques Colin comme d'un compatriote. « Jacobus Colinus *nos-* » *tras*, Regius anagnostes, ob id regis lateri semper affixus; » etc. (1) »

On ne connaît point la date précise de sa naissance, on ne sait pas davantage quelle était sa famille, ni comment il parvint aux honneurs. Les biographes se bornent à rappeler qu'il fut lecteur et secrétaire du roi François Ier : qu'il était de plus chargé de la direction du collége royal : et qu'enfin il avait obtenu plusieurs bénéfices importants parmi lesquels l'abbaye de Saint-Ambroise de Bourges (2).

(1) Voir sur cette lettre, Lebeuf, 2e éd., t. IV, p. 402 : et les Biblioth. rançoises de Lacroix-du-Maine et Du Verdier, Paris, 1772, t. I, p. 400.

(2) Voy. entr'autres, Biblioth. franç. de l'abbé Goujet, t. XI, p. 398.

Mais les biographes en général et surtout les biographes modernes sont loin de reproduire tous les éloges adressés à Jacques Colin, par les plus célèbres de ses contemporains.

Grognet, qui était aussi de nos pays, *nostras*, s'il faut en croire l'abbé Lebeuf, Grognet n'a pas oublié Jacques Colin dans ses vers consacrés à la louange des bons facteurs qui bien ont composé en rime tant de çà que de là les monts. Il le compare au Dieu de la poésie, Appollon lui-même.

Et ung autre Jacques Colin
Peult estre dit dieu Apolin :
Tant en savoir comme éloquence,
De tel peu trouverez en France.
On l'a vu de si bel arroy,
Qu'il est admis lecteur du roy (1).

Claude Chapuis, dans son discours poétique sur la cour, n'est guère moins élogieux :

Aussi l'abbé de Saint-Ambrois Colin,
Qui a tant bu au ruysseau Caballin,
Que l'on ne sait s'il est poète né,
Plus qu'orateur, a bien dire ordonné,
Est du grand Roy qui les siens favorise,
Et les lettrez avance et authorise,
Non seulement volontiers escouté :
Mais tant plus plait que plus il est gousté (2).

L'abbé Goujet ne parle que de l'abbaye de Saint-Ambroise de Bourges, mais Colin était titulaire de plusieurs autres bénéfices. Voy. *infrà*, note extraite de la Gallia Christiana.

(1) Mercure de France, juin 1730, p. 1094.

(2) Bibliothèques franç. de Lacroix du Maine et Du Verdier, t. IV, p. 273.

D'où viennent tant et de si grands éloges ? Est-ce le lecteur et le secrétaire du roi qu'on flatte pour implorer sa protection, ou le remercier de son appui ? Est-ce le savant et le poète devant lequel ses rivaux s'inclinent justement ?

Jacques Colin était, à ce qu'il paraît, un de ces hommes, qui parvenus aux grandeurs utilisent généreusement leur crédit. Sur ce point, tout le monde est d'accord, et Charles de Sainte-Marthe, est vraiment l'interprête de tous les contemporains, lorsque s'adressant au lecteur du roi, il s'écrie :

Docte Prélat, qui doctes conduisez
Et aux honneurs les faites parvenir.... (1)

Voilà pour notre Colin un premier titre d'estime et même de gloire ; car il est bien rare de trouver un homme de lettres protégeant ses émules et méritant leur reconnaissance. Mais Jacques Colin n'était pas seulement un homme de cœur, un rival généreux, c'étoit un homme éminent. Le rôle qu'il joua près de François Ier en est une preuve manifeste. Sleidan (2) rapporte que le roi-chevalier avait pour s'instruire un procédé commode. En dînant et soupant, il causait de littérature, et puisait dans la conversation de ses interlocuteurs les enseignements qu'il croyait utiles à son esprit. Eh bien, pendant longues années, le familier du roi François, son interlocuteur de chaque jour, fut précisément Jacques Colin « homme docte, fort » facond en langue vulgaire ; » de sorte que Jacques Colin n'était pas seulement lecteur et secrétaire, mais presque précepteur du roi.

(1) Biblioth. de l'abbé Goujet, t. XI, p. 400.
(2) Liv. XIX, an 1547.

Il parait cependant qu'au festin royal on ne causait pas uniquement de belles-lettres. J. Colin glissait dans ses leçons une foule de propos railleurs et pleins de vivacité : *versatili ingenio*, pour employer les expressions mêmes de Germain de Brie. Certains seigneurs de la cour crurent avoir à se plaindre de ses malices et parvinrent à le perdre dans l'esprit de François Ier. Notre imprudent compatriote fut remplacé, dans sa charge de lecteur par Du Châtel, grand aumônier de France (1), et dut se contenter, dans sa vieillesse, de la riche abbaye de St.-Ambroise.

Mais parvint-il à la vieillesse ? En quelle année mourut-il ? La plupart des biographes ne l'indiquent pas d'une façon précise, et la même obscurité enveloppe à la fois la fin et les débuts de sa vie (2).

En tous cas, Jacques Colin a pu se flatter en mourant que son nom viendrait jusqu'à la postérité : *non omnis moriar*! Il laissait après lui grand nombre d'ouvrages, fort rares aujourd'hui, dont les titres au moins nous ont été conservés par

(1) Voir à cet égard l'abbé Goujet, *loco citato*, p. 400. On trouve plusieurs autres anecdotes piquantes sur Colin, dans le *Ménagiana*, et dans les notes de La Monnoye sur les contes de Desperriers.

(2) L'abbé Goujet et quelques autres ont cru pouvoir affirmer que Colin était mort en 1532, parce que à cette époque, un de ses ouvrages parut à Lyon (V. ci-dessous), édité et corrigé par Mellin de St.-Gellais. Déjà M. Weiss (Biographie Michaud v° Colin (Jacques) a montré que l'argumentation de l'abbé Goujet n'était pas très solide. Voici ce qu'on lit dans la Gallia christiana, t. 2, p. 181. « Jacobus Colin regis ab eleemosynis et commentariis abbas S. Ambrosii, Exoldunensis et Oliveti, » anno 1531 præerat monasterio S. Ambrosii, an 1532 Exoldunensi » an. 1545 absolvitur a consuris quas incurrerat, an. 1547 adhuc in » vivis erat, et abbas S. Ambrosii; hoc ipso tamen anno vivere desiit. » Jacques Colin était encore prieur du monastère de St.-Pourçain.

le P. Nicéron, l'abbé Goujet, la Croix du Maine, Du Verdier, La Monnoye et autres (1). Peut-être n'est-il pas inutile d'en donner ici la liste compléte, en recueillant les éléments divers, épars çà et là, dans les auteurs que je viens de nommer.

Jacques Colin a mis une épitre préliminaire en langue française à la traduction de Thucydide par Claude de Seyssel.

En 1536, il publia plusieurs poésies latines imprimées à Poitiers, avec celles de Theocrenus, c'est-à-dire de Benoit Tagliacarné, évêque de Grasse.

En 1537, Jehan Longis, à Paris, imprima sa traduction du Courtisan. Le livre du Courtisan, *del corteggiano*, est comme on sait l'œuvre du comte Balthasar Castiglione, et l'une des productions les plus remarquables de la littérature italienne au XVIe siècle. Sans doute, la traduction de Jacques Colin ne pouvait rendre le charme de l'original. La langue italienne était alors parvenue à son plus haut degré de perfection, et la langue française commençait à peine à se former. Cependant dès 1538, la traduction de Jacques Colin paraissait une seconde fois à Lyon, chez François Juste, nouvellement revue et corrigée. Si l'on en croyait le Manuel du libraire, cette révision devrait être attribuée principalement à Etienne Dolet, mais il est incontestable que Mellin de Saint-Gellais y eut la plus grande part, ainsi qu'il résulte des vers suivants composés par Nicolas Bourbon et imprimés en tête de l'édition :

Hunc librum bene gallice loquentem
Colinus dederat, fideliterque, et
Docte transtulerat, sed impudenter
Corruptum a sciolis legebat Aula ;

(1) *Adde* M. Weiss, dans la Biographie Michaut.

Quam cladem pia musa Sangelasi
Indignata, suo nitori eandem
Nuper restituit (1).

Une troisième édition parut encore en 1540 et figure dans le catalogue Techener sous le n° 1144. Ainsi le travail de Jacques Colin eut un véritable succès au XVIe siècle. Trois éditions en quatre années !

Après la traduction du Courtisan, devrait se placer la traduction des Opuscules de Ciceron, indiquée précédemment, et qui porte la date de 1539. M. Techener a raison de la signaler comme rarissime car elle n'est indiquée par aucun des bibliographes auxquels ces détails sont par nous empruntés (2).

En 1547, Jacques Collin publia (3) encore une traduction de la description des armes d'Achille, par Homère ; et du procès d'Ajax et d'Ulysse pour ces armes, par Ovide. La même traduction reparut à Lyon, dès 1549, dans un recueil imprimé par Thibault Payen, et intitulé : *Le livre de plusieurs pièces, c'est*

(1) V. Niceron, hommes illustres, t. XXVI, p. 97.

(2) Il pourrait même se faire que cette traduction ne fût pas de Jacques Colin, mais de Jean Colin (V. sur ce dernier dans la Biographie de Michaud, l'article de M. Weiss. — Voy. aussi la description raisonnée d'une jolie collection de livres, par Ch. Nodier, p. 27, n° 64). On a, du reste, confondu souvent Jacques Colin et Jean Colin, car La Croix du Maine attribuait à Jean la traduction du Courtisan qui est certainement de Jacques.

(3) S'il est vrai que Jacques Colin mourut cette année même, il est possible que la publication de son œuvre ait été dirigée par ses amis. Voir à ce sujet la Bibliothèque françoise de l'abbé Goujet, t. V, additions et corrections. — Le titre exact de l'ouvrage est cité par l'abbé Goujet, t. VI, p. 404, à la table.

à dire fait et recueilly de divers autheurs, comme de Clément Marot et autres (1).

On trouve dans ce recueil, outre les deux traductions de Jacques Colin, trois autres pièces composées par lui, et qui sembleraient un peu légères pour un docte prélat, si le docte prélat n'était en même temps le lecteur du roi François Ier. Dans l'une d'elles, il se plaint de l'infidélité d'une dame, et déclare à ce propos qu'il renonce aux poésies amoureuses. Belle résolution assurément ! Mais que de fautes à réparer, si l'on en croit le pécheur lui-même:

Finalement je rens comme prescript
Aux muses l'art de coucher par escrit
Les beaux traictez de prose mesurée,
Et les façons de rithme colorée,
Où j'ai trouvé si très-peu de secours,
Que plus ne veulx en avoir de recours.
Pour ce, chansons, balades, trioletz,
Mottetz, Rondeaux, Servantz et Virelaiz,
Sonnetz, Strambotz, Barzelotes, Chapitres,
Lyriques vers, chantz Royaulx et Epistres,
Où consoler mes maux jadis souloie,
Quand serviteur des Dames m'appelloie ;
Puisque je n'ay de vous que repentance,
Allez ailleurs quérir votre accointance (2).

(1) Ce livre lui-même était déjà, en 1549, à sa seconde édition, car on lit dans le catalogue des imprimés de la Bibl. du Roi, 1750, Belles-Lettres, t. I, nº 6118. « Le livre de plusieurs pièces, c'est-à-dire, fait et » recueilly de divers autheurs, comme de Clément Marot et autres. » Lyon, M. Bacquenois, 1548, in-16. »

(2) Bibliothèque françoise de Goujet, t. XI, p. 402.

L'abbé Goujet, qui blâme vivement de semblables productions, n'a pu cependant résister au plaisir de citer la pièce suivante que je reproduis à mon tour, pour bien faire connaître le talent de Jacques Colin (1).

Vénus faisant à son fils sa complaincte,
Luy dit, garson, voy les maux que tu fais.
Ta mère suis, et si sens ton attaincte :
Et qui plus m'est insupportable faiz,
Contre Pallas n'exerce tes forfaicts.

Mère, dit-il, je vous dirai la cause
Pourquoi jouer à Minerve je n'ause :
Elle est armée et de lance et d'escu,
Et son regard si grand paour me cause,
Qu'en le voyant je suis presque vaincu.

Ceste raison, mon fils, n'est suffisante.
Car Mars est plus que Pallas furieux,
Qui toutesfois ta force expérimente,
Tant que de lui tu es victorieux.

Mère, dit-il, le vaincre est glorieux,
Plus me seroit s'il faisoit résistence :
Mais de son veuil, sans se mettre en défense,
Sentant mes dards, promptement s'est rendu :
Et vous ma mère, ainsi comme je pense,
Point vouldriez qu'il se fust défenud (2.

(1) Voir *eodem*, p. 403.

(2) Jacques Colin semble avoir traduit quelques épîtres d'Ovide, dont il n'est pas question dans la liste de ses ouvrages, telle que nous la donnons ci-dessus. — Cfr. Bibl. franç. de l'abbé Goujet, t. V, p. 397, et les corrections en tête du même volume.

Un dernier mot sur Jacques Colin.

Un jour notre généreux compatriote eut l'occasion de connaître et d'apprécier certain jeune homme d'une vingtaine d'années qui étudiait alors le droit civil à l'université de Bourges. Ce jeune homme était de pauvre famille, il n'avait rien fait encore qui pût le signaler aux yeux du vulgaire. Mais l'abbé de Saint-Ambroise se connaissait en hommes et savait au besoin les deviner. Il fit du jeune inconnu le précepteur de ses neveux et lui obtint par l'entremise de Marguerite, duchesse de Berry, une chaire de professeur des langues grecque et latine à l'université de Bourges. Or, ce jeune homme, auquel Colin d'Auxerre, ouvrait ainsi la carrière des lettres et le chemin des honneurs, comme il avait fait pour tant d'autres, devint précisément évêque d'Auxerre, et l'un de nos plus illustres évêques; car il s'appelait Jacques Amyot (1).

Après cette longue digression, je relève seulement pour mémoire le n° 3671 du catalogue Techener.

« Les déclamations paradoxes où sont contenues plusieurs » questions débattues contre l'opinion du vulgaire, par J. » Du Val, Aucerrois. Paris, 1603, petit in-12. »

Le catalogue ajoute *rare*. En effet l'ouvrage semble avoir été inconnu à la plupart des bibliographes.

Je passe aussi rapidement sur deux romans de Rétif de la Bretonne, indiqués aux n°s 3403 et 3729. Ceux là sont connus et ne sont pas rares. Ce qui serait moins commun et plus digne d'étonnement serait une collection complète des œuvres de ce singulier esprit. Que dis-je? puisque nous parlons de catalogue, le catalogue de cette collection serait à lui seul un opus-

(2) Voir Lebeuf, 2e éd., t. II, vie d'Amyot.

cule curieux. M. Monselet qui vient de le publier avec un soin tout particulier, à la suite d'une ingénieuse notice, cite quarante-trois ouvrages, et deux cent neuf volumes de l'excentrique romancier. Notre littérature à la vapeur ne présente pas d'exemples plus extraordinaires d'une regrettable fécondité.

Ici je m'aperçois qu'en courant de Jacques Colin à Rétif de la Bretonne, j'ai omis négligemment le n° 3661 du catalogue Techener : *Essai historique sur les lanternes*. Il est vrai que de prime abord, ce titre n'a rien de bien curieux, et l'ouvrage semble tout-à-fait étranger à la bibliographie Auxerroise. Mais quelle surprise ! J'ouvre le dictionnaire de Barbier, ce guide exact et sûr, et je découvre que l'Essai historique sur les lanternes est attribué à Dreux du Radier, au médecin Lecamus, à Jamet jeune, et.... à l'abbé Lebeuf. Dans la Biographie universelle *V°* Dreux du Radier, M. Beuchot fournit la même indication. Voyez encore *Eodem* l'article sur Lecamus.

Où MM. Beuchot et Barbier se sont-ils renseignés ? Ni l'un ni l'autre] n'ont pris soin d'indiquer leurs sources. En vain, pour arriver à plus de certitude, j'ai consulté tous les recueils littéraires du XVIIIe siècle. Le Mercure de juillet 1755 annonce l'ouvrage et critique vivement les auteurs sans les nommer. Le Journal de Verdun, du mois d'août suivant, ne critique pas les auteurs, mais en résumant leur essai, respecte leur anonyme. Des deux côtés, silence absolu sur le point qui nous préoccupe. Toutefois, lorsque l'on songe que l'abbé Lebeuf avait cessé, depuis une dixaine d'années, toute relation avec le Mercure, et qu'il écrivait, au contraire, dans le Journal de Verdun avec Dreux du Radier, alors l'attitude des deux recueils rivaux, l'appréciation malveillante de l'un, réservée de l'autre, quelques phrases embarassées, quelques demi-mots semblent confirmer les indications du Dictionnaire des anonymes.

En tous cas, oublions les conseils de Racine et de Nicolle. Puisque le nom de l'abbé Lebeuf est en cause, ne nous contentons plus du catalogue. Cette fois il est indispensable d'étudier le livre lui-même, et tout d'abord le titre ne vaut-il pas la peine d'être rétabli complétement ?

« Essai historique, critique, philologique, politique, moral, lit- » téraire et galant sur les Lanternes, leur origine, leur forme, leur » utilité, etc., etc., avec quelques notes de l'éditeur et une table » très-ample des matières.

» Par une société de gens de lettres, à Dole, chez Lucnophile et » compagnie, 1755 (1). »

Au-dessus de la mention qui constate, ou plutôt qui ne constate pas le lieu d'impression et le nom d'imprimeur (2), on remarque un petit frontispice gravé, dans lequel un amour tient une lanterne qui brille au milieu des ténèbres. Le Vent sous la forme d'un enfant joufflu, cherche en vain à l'éteindre. Elle résiste à tous les efforts, et son triomphe est célébré par une devise latine, ainsi conçue : *et in vento tuta furente manet !*

Peut-être l'examen de ce titre singulier fera-t-il naître quelques doutes. Comment, se demandera-t-on, comment l'abbé Lebeuf, l'austère chanoine, le grave académicien, a-t-il pu coopérer à de telles productions ? C'est que l'abbé Lebeuf n'est pas toujours l'homme qu'on s'est figuré jusqu'ici. Irréprochable dans sa vie,

(1) In-16 de 156 pages, outre l'épitre dédicatoire. La table des matières, rédigée avec un soin digne des Bédédictins, comprend à elle seule les 12 dernières pages.

(1) L'Essai historique sur les lanternes, se vendait à Paris, chez Ganneau, rue Saint Séverin. V. Mercure de France, juillet 1755, p. 31. — Ganneau était, comme on sait, l'éditeur du Journal de Verdun ; il est donc probable que l'Essai est dû aux mêmes presses que le journal.

il avait acquis le droit de plaisanter sans être suspect, et ce droit il n'y renonça jamais. Pour quiconque n'a lu que ses ouvrages les plus importants, ou les plus connus, son esprit semble lourd et surchargé de connaissances diverses. Mais ceux qui ont parcouru sa correspondance malheureusement inédite, cette correspondance si piquante, si pleine de verve : ceux qui ont étudié tous les détails de son caractère vif et sagement enjoué : ceux même qui se sont contentés d'examiner attentivement, dans le portrait qui nous reste de lui, sa physionomie spirituelle et quelque peu moqueuse, tous ceux-là ne feront pas difficulté d'admettre la coopération de l'abbé Lebeuf à des œuvres où l'érudition n'exclut pas la plaisanterie, et où l'une et l'autre habilement combinées restent toujours dignes d'un homme de goût.

Dans l'essai sur les Lanternes, évidemment Dreux du Radier a eu la plus large part. C'est bien la même plume, qui, à la même époque, écrivait dans le Journal de Verdun tant de dissertations singulières. Çà et là quelques considérations scientifiques dénotent l'intervention du médecin Lecamus. Mais où trouver la main de Jamet jeune? où signaler spécialement celle de l'abbé Lebeuf ? on serait peut-être tenté de lui attribuer une foule de recherches historiques dont l'Essai est plein à chaque page, ou bien encore quelques anecdotes jansénistes, dont à coup sûr il a ri, s'il n'est pas plus coupable encore. Malheureusement ces conjectures sont bien hasardées, et nous les abandonnons à de plus habiles, pour entreprendre une simple et courte analyse de l'Essai.

L'ouvrage est précédé d'une épitre dédicatoire au très respectable, très-gai et très-éclairé docteur Swift, doyen de Saint-Patrice de Dublin, ou plutôt à ses mânes, car en 1755, Swift était déjà mort. Les auteurs espèrent que, protégés par un tel nom,

ils pourront plaire à la postérité. « Tenir aux grands hommes par quelqu'endroit que ce puisse être, c'est toujours quelque chose. »

Aussi bien, Swift n'eut pas répudié l'ingénieuse critique par laquelle débute l'Essai (1) : « Les savants du dernier siècle » étaient d'étranges personnages ! nés pour l'étude et le cabi- » net, ils y passaient presque toute leur vie, tout sentoit le » travail, tout sentoit la lampe daus leurs productions. Trai- » toient-ils quelque sujet ? ils épuisoient presque toujours la » matière : c'étoient toujours des traités en forme. Scaliger, » Vossius, Casaubonus, Salmasius s'étoient imaginé que pour » paraître dans le monde savant, il falloit une vaste lecture, une » connoissance profonde des auteurs grecs et romains, et même » quelque familiarité avec les langues orientales. Aussi Dieu » sait les richesses étrangères dont ils accablent leurs lecteurs. » Les choses ont bien changé de face dans la république des » lettres. Nos modernes pensent, et s'embarrassent fort peu de » ce que les anciens ont pensé avant eux. Génies créateurs, ils » produisent avec facilité, avec légèreté : j'ose même dire qu'ils » sont plus modestes ; au lieu de ces titres fastueux de Traité, » Recherches, Examen, Disquisition, Diatribe, ils s'en tiennent » à l'humble titre d'Essai. Outre la modestie qu'il annonce, il » présente une réponse toute prête à la mauvaise humeur des » critiques. Ose-t-on reprocher à l'auteur qu'il confond lieux, » temps, personnes, époques, il vous renvoye à son titre : il s'es- » saye ; vous n'avez rien à lui dire, un essai n'est pas un mor- » ceau achevé ; la faveur d'un essai exige une excuse : et il y a » une espèce d'injustice à vouloir qu'un essai soit un coup de » maître ; c'est confondre. »

(1) Page 1.

Un peu plus loin, l'auteur s'érie : (1) « Je ne ferai pas valoir
» l'importance de mon sujet ; elle saute aux yeux, et apparem-
» ment on me saura autant de gré de mon Essai sur les Lan-
» ternes qu'aux auteurs qui ont disserté sur les clés des An-
» ciens, sur leurs anneaux, sur leurs souliers, sur les gibets,
» sur les chevalets, sur les bonnets ronds, carrés, pointus, sur
» les colets, sur les rabats, sur l'étole, sur le Roi-boit, sur
» l'usage du fouet bien ou mal appliqué, et sur une infinité
» d'autres sujets qui, esprit de parti à part, ne valent pas mes
» lanternes. En effet, si la mesure de notre estime est ordinai-
» rement réglée par l'intérêt d'utilité, ou les autres avantages
» que les choses nous procurent, de quel degré d'estime ne
» puis-je pas me flatter en parlant des Lanternes ? L'intérêt
» n'est-il pas général ? A qui une lanterne n'a-t-elle pas été,
» n'est-elle pas ou ne sera-t-elle pas utile ? »

On sait maintenant, pourquoi l'Essai est annoncé comme un essai critique, et certes il faudrait être bien sévère pour n'y pas reconnaître une verve remarquable. Je laisse à de plus curieux le soin de chercher pourquoi il est aussi qualifié d'essai philologique, d'essai galant, etc., et je me hâte d'arriver à la portion historique, comme la plus importante de l'ouvrage.

Et d'abord quelle est l'origine des lanternes ? A quelle époque remonte leur invention ? C'est bien le cas de dire que cette invention et cette origine se perdent dans la nuit des temps. Cependant, il paraît, d'après les auteurs de l'essai, que l'usage n'en fut pas établi avant la centième olympiade, « c'est-à-dire
» suivant nos chronologistes les plus exacts, avant l'an de la
» période Julienne 4334, de Rome 374, de J.-C. 380, de Nabo-

(2) Page 8.

» nassar 368 (1). » Peut-être aurait-on pu souhaiter aux lanternes une antiquité plus reculée. Mais on trouvera dans l'essai des arguments sans réplique, et qui ne permettent de conserver aucun espoir sur ce point important. Qu'on se console d'ailleurs. Si les lanternes ne remontent qu'à l'année 368 de Nabonassar, quel rôle brillant n'ont-elles pas joué depuis. Elles ont, pour ainsi dire, rattrapé le temps perdu. Non seulement elles ont conquis leur place parmi les objets les plus indispensables de l'économie domestique ; elles ont figuré avec avantage dans une foule d'événements célébrés par l'histoire. Elles ont rendu à plusieurs grands hommes d'incontestables services. Elles ont éclairé nos villes, et les ont préservées du danger des *Mauvais garçons* pendant ces longues nuits du moyen-âge, où les plus courageux hésitaient à sortir de leur logis. Elles ont ensuite brillé d'un éclat suprême sous le nom de *lanternes à réverbère*, jusqu'au jour où le gaz s'est installé partout en triomphateur.

Ce n'est pas tout. Les peuples les plus fameux ont associé les lanternes à leurs fêtes religieuses et populaires. Que dis-je? les Chinois, les Egyptiens, les Juifs, les Grecs, etc., ont eu leurs fêtes des lanternes : et quand les Auxerrois du XIXe siècle, ravis de leurs retraites illuminées, revendiquent pour leur pays l'honneur exclusif de pareilles solennités, ils ne font que suivre à leur insu, les traditions les plus anciennes. Lisez plutôt l'Essai historique (2) :

» Le quinzième jour du premier mois de l'année chinoise, dit » le véridique historien de la Chine, est appellé le *jour ou la* » *fête des Lanternes*, parce qu'on en suspend dans toutes les

(1) Page 14.
(1) Page 27.

» maisons et dans toutes les rues un si grand nombre, que
» c'est une fureur plutôt qu'une fête. On en allume peut être
» plus de deux cents millions : ce même jour on expose des
» lanternes de toutes sortes de prix, quelques-unes coûtent jus-
» qu'à deux mille écus ; et il y a tel seigneur qui retranche
» toute l'année quelque chose de sa table, de ses habits et de
» son équipage pour briller en lanternes.

» Ce n'est pas la matière qui coûte ; la dorure, la sculpture,
» la peinture, la soie et le vernis en font le prix et la beauté.
» Pour la grandeur elle est énorme. On en voit de quinze à
» trente pieds de diamètre. Ce sont des salles ou des chambres,
» et trois ou quatre de ces machines feroient des appartements
» fort raisonnables ; de sorte qu'à la Chine on peut manger,
» coucher, recevoir des amis, représenter une comédie, danser
» un ballet dans une lanterne. Il faudroit pour l'éclairer, y
» allumer un feu de joie, tel que nous en allumons dans nos
» places publiques ; mais comme on en seroit incommodé (et
» que probablement on brûleroit la lanterne), on se contente
» d'y mettre une infinité de bougies ou de lampes, qui de loin
» font un fort bel effet ; on y représente aussi divers spectacles
» pour divertir le peuple ; et il y a des gens cachés qui, par le
» moyen de plusieurs petites machines, font jouer des marion-
» nettes de grandeur naturelle, dont les actions sont si bien
» imitées que, ceux mêmes qui en savent l'artifice, ont de la
» peine à ne pas s'y méprendre. »

Les auteurs de l'Essai sur les lanternes ne se bornent pas à décrire les fêtes chinoises, ils donnent de curieux détails sur toutes les fêtes analogues (1), et ils concluent en ces termes (2):

(1) Pages 32 et suiv.
(2) Page 46.

« Tout le monde sait que nous n'avons plus guère de fêtes
» où les lanternes ne brillent avec un éclat supérieur aux ter-
» rines et aux lampions ; et n'en déplaise aux énormes lanternes
» de la Chine, aux marionnettes et aux autres embellissements
» de ces lanternes, l'ordre et l'arrangement de nos petites lan-
» ternes sur la façade de notre Hôtel-de-ville, produit à mes
» yeux tout ce qu'il y a de plus beau et de plus galant, et jus-
» qu'à ce que j'aye été à Péckin, je préférerai nos lanternes à
» celles des Chinois. On me pardonnera ce préjugé, il en est de
» plus dangereux. »

Voilà ce qu'on imprimait, il y a juste cent ans, en 1755. Depuis, nous avons fait bien des progrès, et les lanternes Auxerroises ne le cédent en rien aux lanternes de la Chine, même en grandeur. Si Lebeuf existait encore, il pourrait affirmer, sans préjugé, que Pékin est battu sur toute la ligne.

Lebeuf n'aurait qu'un seul regret à exprimer. C'est de ne pas trouver dans les murs de sa ville natale une société académique de Lanternistes ! Mais, dira-t-on, qu'est-ce qu'une société de *Lanternistes* ? j'ouvre une dernière fois l'Essai, et je lis (1) :

« Les Lanternes ont un honneur que les plus grands hom-
» mes ont ambitionné, et à qui quelques-uns ont inutilement
» sacrifié leur vie, et des travaux extraordinaires. Elles ont
» donné leur nom à une société d'hommes illustres par eux-
» mêmes. Les Fastes de l'académie de Toulouse nous appren-
» nent que le premier nom que portèrent les Académiciens fut
» celui de Lanternistes. De petites lanternes dont se servoient
» les savants pour se trouver aux rendez-vous académiques
» qu'ils se donnoient et qu'ils vouloient cacher aux yeux du

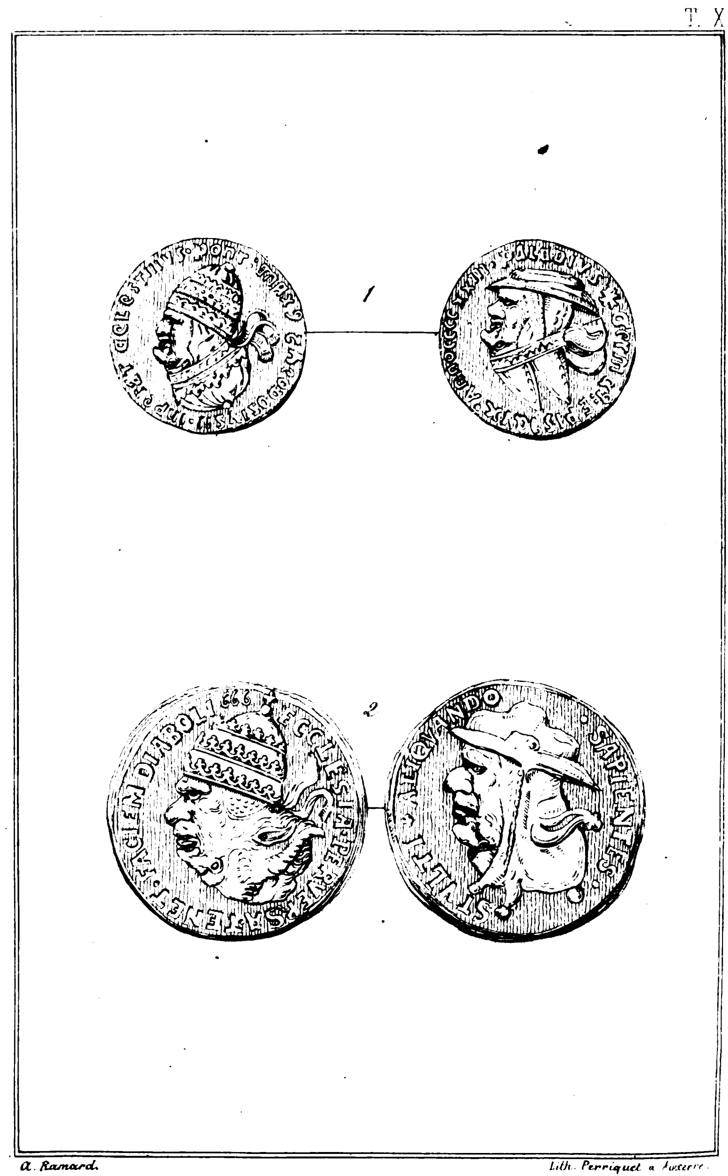
(1) Page 112.

» vulgaire, toujours profane, ne purent empêcher leurs projets » d'éclater : ils furent connus et le nom de Lanternistes leur fut » donné. Il y a eu en Italie des noms plus bizarres. Nos savants » n'eurent garde de se refuser à ces heureux auspices ; ils ac- » ceptèrent le nom, et le consacrèrent même à la postérité par » le mot de leur devise, *Lucerna in nocte*.... On trouve un fait » entièrement semblable à celui-ci dans les Mémoires de l'aca- » démie de Troyes en Champagne. Le discours prononcé dans » la séance publique du 30 juillet 1743, jour de l'anniversaire » de l'Académie, nous apprend que malgré la modestie des » Académiciens, leur secret transpira. « Je crois, dit l'auteur » du discours, que la singularité de nos lanternes ne contribua » pas peu à nous trahir. » Voilà les académiciens de Troyes » dans le même cas que ceux de Toulouse, ou l'auteur des Mé- » moires en impose : ce que je ne saurois croire de sa probité, » et ce qui seroit indigne de ses lumières. »

Ainsi, le jour où les Auxerrois voudront, dans leur enthousiasme pour les lanternes, rendre à celles-ci tous les honneurs qu'elles méritent, ils devront suivre l'exemple des Toulousains et des Troyens. La Société des sciences historiques de l'Yonne, modifiant l'heure de ses réunions, deviendra l'Académie des Lanternistes. L'abeille, qui recueille et élabore, sera remplacée par la lanterne qui brille au milieu des ténèbres, et le premier ouvrage que publieront les futurs académiciens sera la seconde édition de l'Essai historique, revu, corrigé, continué, et mis au niveau des lumières actuelles.

AIMÉ CHÉREST.





A. Ramard. Lith. Perriquet à Auxerre.

Médailles historiques du XVIe Siecle.

NOTICE

SUR DEUX MÉDAILLES HISTORIQUES

DU XVIe SIÈCLE.

M. Tambour, juge-suppléant au tribunal civil et avoué à Auxerre, a donné, il y a deux ans environ, à la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, une pièce de bronze d'un aspect très-bizarre que, faute de renseignements sur son origine et son type, nous avions classée provisoirement dans la collection de la Société parmi les médailles religieuses. Voici la légende qui est très-difficilement déchiffrable :

CELESTINVS PONT(IFEX) MAX(IMVS) TEODOSIVS II : IMPERAT(OR).

℟ PALADIVS + GERMA(NVS) EPIS(COPVS) AVX(ERRI?) ANNO CCCCXIII — pl. n° 1. Diamètre 25 millimètres.

La face représente la tête du Pape surmontée de la tiare, mais si on regarde la pièce en la tournant de telle sorte que le haut du champ prenne la place qu'occupait le bas, on voit une figure surmontée de la couronne impériale ; au revers, le type est du même genre, ce sont aussi deux têtes jointes par le cou ; et suivant sa position la pièce laisse voir, soit un évêque la

tête couverte de la mître, soit un docteur coiffé d'un chapeau de cardinal. Nous avions perdu notre latin en cherchant à expliquer cette pièce, dont, nous l'avons dit, la conservation est mauvaise, mais heureusement nous avons trouvé la clef de ce type qui ne manque pas d'originalité, dans un article de M. Cartier fils, inséré dans la Revue numismatique de l'année 1851. — Cependant nous n'aurions pas parlé de cette médaille, si elle n'avait pas contenu dans sa légende le nom du plus grand et du plus saint de nos évêques, de Germain. Les monuments qui rappellent la mémoire de l'illustre prélat auxerrois ont un véritable intérêt pour le département et sont bien dignes de fixer l'attention.

Le faire de cette pièce indique le XVIe siècle, et c'est évidemment une médaille religieuse. Mais à qui l'attribuer, et que signifient, réunis dans le même champ, ces quatre personnages, historiques et contemporains, qui vivaient au Ve siècle ? Une autre médaille du même temps, au type semblable, et dont nous allons transcrire la légende, donne le mot de l'énigme :

IN VIRTVTE TVA LAETABITVR IVSTVS.

℟ CONSTITVES EOS PRINCIPES SUPER + OMNEM TERRAM.

Ces pièces ont été frappées par les catholiques à l'occasion des grandes dissensions religieuses qui agitaient la chrétienté. Le catholicisme en effet était menacé dans sa constitution et son essence par une hérésie qui avait mis la conflagration dans le monde tout entier. En Allemagne, Luther et Mélancthon, en France Calvin, Zwingle en Suisse, prêchaient une croisade d'une nouvelle espèce contre la Papauté. Il était nécessaire, pour combattre l'hérésie, que tous s'unissent, le Pape et l'Empereur, les

évêques et les docteurs. Sur nos deux types, l'allusion est sensible et palpable. Ils expriment d'une manière naïve et saisissante le concert si désirable de ces personnages qui, contre l'ennemi commun, ne doivent faire qu'un seul et même corps, n'avoir qu'une seule et unique pensée. *Alors*, dit la légende, *quand ils règneront sur toute la terre, le juste se réjouira dans son cœur.* Il sera facile de comprendre maintenant la signification des légendes de notre médaille (Pl. n° 1) qui à la face réunit le pape Célestin et l'empereur Théodose, et au revers, Paladius et l'évêque Germain.

En effet, au Ve siècle, Célestin et Théodose II s'étaient unis pour vaincre les hérétiques, et à la même époque, Palladius et Germain évêque d'Auxerre, envoyés dans la Grande-Bretagne, avaient confondu l'hérésie d'Agricola, disciple de Pélage, et empêché que onze siècles plus tôt peut-être, ce royaume ne se séparât de la papauté. Aux mêmes périls, il fallait opposer la même force de cohésion, les mêmes armes : notre médaille, en rappelant le souvenir de ces personnages célèbres, les donnait comme des exemples à imiter dans les circonstances présentes, et indiquait que ce serait seulement en déployant la vigueur de ces pieux chrétiens, qu'on parviendrait à triompher des hérétiques.

Il y a plus ; le roi d'Angleterre, Henri VIII, décoré depuis peu, cependant, du titre de Défenseur de la Foi, se préparait sourdement déjà à se détacher de l'Eglise romaine. Et notre type, qui justement a trait à la répression de l'hérésie dans la grande Bretagne, pouvait être une allusion directe aux dispositions qui commençaient à paraître du futur hérésiarque Henri VIII.

Il est inutile de dire que les têtes de notre pièce ne sont pas des portraits. On a pensé que le dessin de ces médailles, qui en effet a quelque analogie avec les figures què Holbein a composées pour le

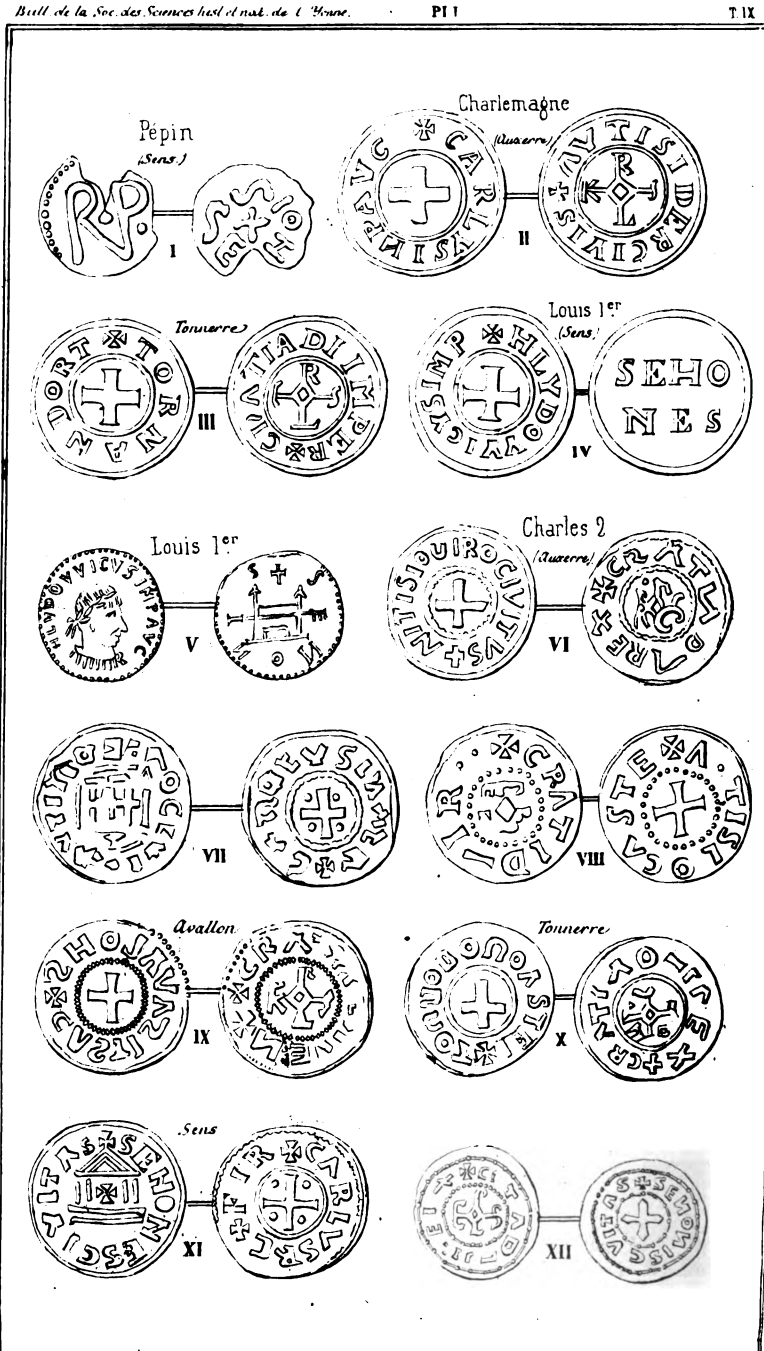
livre d'Erasme, l'éloge de la Folie, était dû peut-être au crayon de ce grand peintre, l'ami de Thomas Morus, et qui a résidé quelque temps en Angleterre. Mais cette conjecture est très hasardée, et le lieu où ces pièces ont été fabriquées est également inconnu. Bien que le nom d'Auxerre se trouve sur la nôtre, rien ne vient faire supposer qu'elle ait été frappée dans notre cité, ou pour elle.

Cette médaille était donc comme une sorte de signe de ralliement pour le catholicisme battu en brèche de toutes part. Mais nous sommes heureux, en finissant, de constater qu'au XVI[e] siècle, l'église menacée tournait les yeux vers notre saint évêque Germain, et que son nom, symbole de foi ardente, était arboré comme un étendard contre les hérésies.

Nous ferons remarquer ces mots de la légende GERMA(NVS) EPIS(COPVS) AVX. Or ce dernier nom ne peut être complété que de cette manière : AVXERRI ? Cependant nous ne connaissons aucun document où le nom latin d'Auxerre soit *Auxerrus* ou *Auxerrum*. Notre cité s'est appelée au moyen-âge *Altissiodorum* ou *Altissiodurum*, *Autissiodurum*, *Autiziodurum*, *etc*. Malgré cette bizarrerie, on ne peut douter que l'inscription ne porte le nom de Saint-Germain évêque d'Auxerre.

Nous allons maintenant décrire une pièce que nous devons à l'obligeante amitié de M. Rouillé, membre de la Société des sciences de l'Yonne, et l'un des éditeurs de l'*Annuaire*. Cette médaille, qui a été trouvée aussi dans le département, a une grande analogie avec la précédente et appartient de même au XVI[e] siècle. Elle porte également de chaque côté, deux têtes accolées, qui ne peuvent être distinguées qu'en faisant subir à la pièce un demi-mouvement de rotation verticale. Sur l'avers se voient le

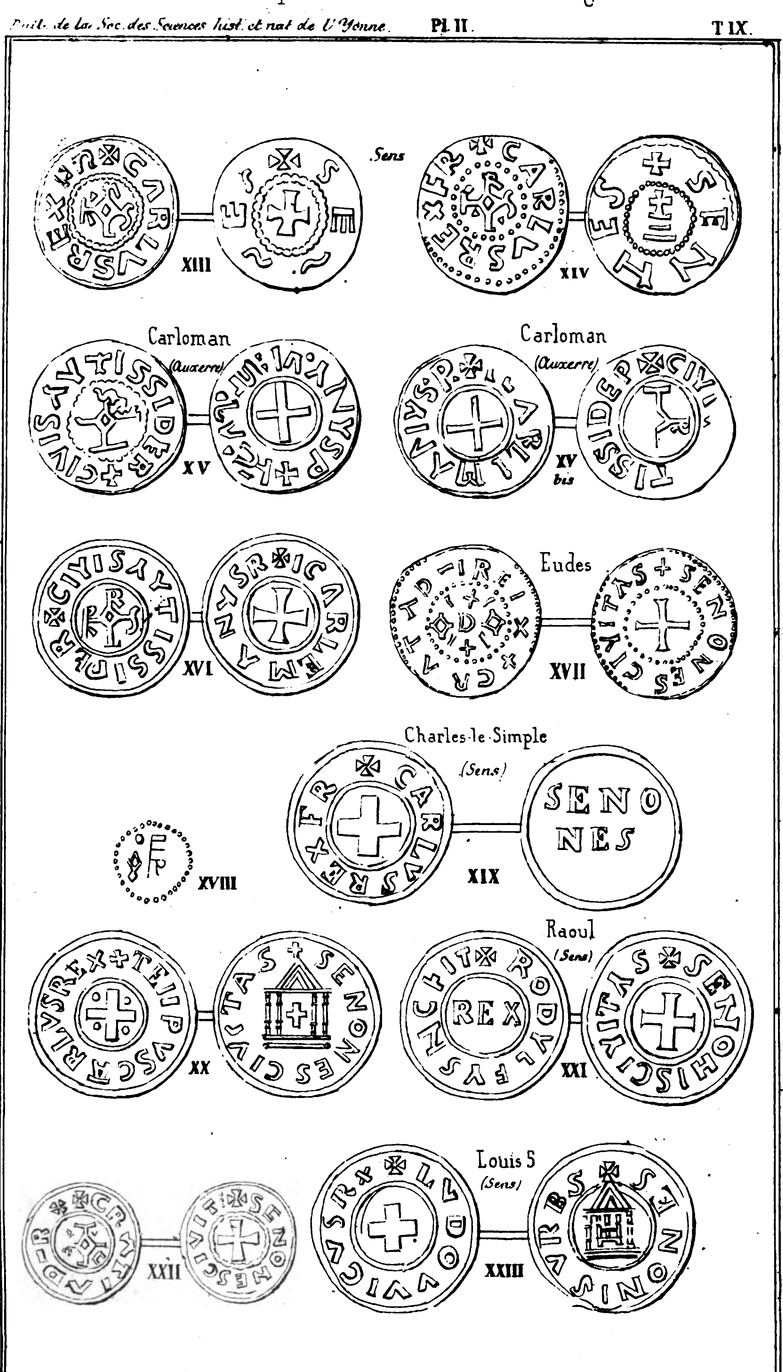
Monnaies Départementales Carlovingiennes



A. Villiers

Lith. Perriquet à Auxerre

Monnaies Départementales Carlovingiennes



Del. A. Villiers. Lith. Perriquet à Auxerre

Pape, avec la tiare en tête, et aussi le Diable avec des oreilles d'âne et des cornes. Au revers, c'est d'abord une tête couverte du chapeau de cardinal, puis une figure grimaçante, coiffée du bonnet de la Folie. Voici les légendes :

ECCLESIA PERVERSA TENET FACIEM DIABOLI.

℞. STVLTI ALIQVANDO SAPIENTES.

Voy. pl. nº 2, diamètre 35 millimètres.

Cette pièce a été frappée par les protestants. Elle n'est que la copie d'une pièce catholique satyrique, au même type, qui portait :

IOAN(NES) CALVINVS. HERESIARCH(ORVM) PESSIMVS.

℞. STVLTI. ALIQVANDO SAPITE. PSAL. XCIII.

Les catholiques, tout en exprimant et par la légende et par le type, où l'on voit réunis le Pape et le Diable, un docteur et un fou, que le pontife des protestants, Calvin, n'était autre que Satan, donnait à ceux-ci le conseil d'être plus sages à l'avenir. C'est pour répondre à cette épigramme que les protestants frappèrent notre médaille.

Sa première légende, *Ecclesia perversa tenet faciem diaboli*, est sans doute tirée de quelque diatribe de Luther. Quant à l'inscription du revers, parodiant celle de la pièce catholique, qui empruntait un verset du Psalmiste pour prêcher la sagesse, elle dit : *Stulti aliquando sapientes*. Il faut en outre remarquer, à côté de la tête du pape, le nombre 666, qui est une allusion à ce passage de l'Apocalypse, chap. 13, v. 18 : « *Que celui qui a l'intelligence compte le nombre de la bête, car c'est le nombre d'un homme, et ce nombre est* 666. » Les protestants, en im-

primant ce chiffre sur le front du Pape, le désignaient comme l'Antéchrist. Mais il était facile de riposter par les mêmes armes, c'est-à-dire en donnant une certaine valeur à chaque lettre, de trouver ce nombre dans le nom de *Martinus Lutherus*. C'est ce qui fut fait.

Il existe bien d'autres pièces historiques encore, attribuées soit aux catholiques, soit aux protestants. Goltz, dans son Traité *De nummis contumeliosis et satyricis,* prétend qu'elles ont été frappées vers le milieu du XVIe siècle.

Ces médailles, qui ne sont pas très-rares, forment un épisode encore inexploré des grandes querelles de religion. Elles servirent d'armes aux deux partis. Plut à Dieu qu'ils s'en fussent tenus à cette guerre d'épigrammes coulées en bronze. Mais ce n'était que la petite pièce à côté du grand drame qui agitait la Chrétienté, et ainsi que le dit M. Cartier fils, « le burin de l'artiste « s'unit à la plume de l'écrivain pour prendre part à cette mêlée « sanglante de doctrines, de princes et de peuples. La numisma- « tique eut aussi ses batailles. »

EDMOND CHALLE.

NÉCROLOGIE.

Messieurs,

Placées au-dessus des agitations humaines, les associations scientifiques ont toutes les vertus actives de l'humanité, sans en avoir les passions égoïstes.

Plus ces associations grandissent dans le domaine de la science et dans l'estime des populations, plus on les trouve empressées à reconnaître le mérite individuel de leurs membres les plus modestes et à s'honorer de leurs travaux.

C'est dans cette haute position de dignité et d'indépendance que vous avez voulu donner un témoignage public d'estime à la mémoire de M. Colin, un de vos membres les plus dévoués, et que vous m'avez fait l'honneur de me confier le soin de vous rappeler ses services dans une note biographique destinée à votre Bulletin.

M. Pierre-Achille Colin est né à Auxerre, le 30 mars 1821. Son enfance fut turbulente et ses premières études un peu dissipées. Dès son jeune âge cependant, il manifesta pour les sciences d'observation une aptitude et un entraînement qui contrastaient avec son activité bruyante et son humeur guerrière.

Le dévouement à ses amis fut aussi, dès ce temps-là, le point dominant de son caractère. Toujours posé en redresseur de torts, ses victoires et ses défaites développaient en lui l'esprit militaire et l'amour de la gloire, qu'entretenaient les récits de son père, vieux soldat de l'empire, et la vue de sa croix d'honneur.

Il atteignit de la sorte sa vingtième année, et fut envoyé par sa famille à l'école vétérinaire d'Alfort, où il fut admis le 16 octobre 1841. A cette époque, l'habitude de vexer les nouveaux venus était établie à Alfort, et érigée, en quelque sorte, en système réglementaire, mais le jeune Colin n'était pas homme à se soumettre à cette sorte d'épreuve ; il résista à toutes les attaques et combattit à outrance les plus opiniâtres jusqu'à ce qu'enfin on le laissât tranquille. Forcé à la guerre, quand il ne désirait que la paix, la paix lui parut une lâcheté, quand il put renoncer à la guerre. Il se fit alors le champion des opprimés, le chevalier des faibles, et combattit de nouveau jusqu'à ce que le Directeur de l'établissement mît fin à ces causes incessantes de désordre.

Entré du reste à l'école malgré lui et contre sa vocation, M. Colin, on le conçoit, négligea un peu ses études. Il fut obligé de doubler sa première année. Blessé alors dans son amour-propre, humilié de sa position de vétéran, et ayant perdu l'espoir d'arriver à l'état de son choix, il commença à sentir la nécessité de travailler à se créer une position indépendante que sa famille ne pouvait que lui aider à acquérir.

Pour rompre plus aisément avec son passé et réparer plus surement le temps perdu, il quitta Alfort et entra, le 31 octobre 1843, à l'école vétérinaire de Lyon.

Là, sans déposer l'indépendance d'un caractère énergique et fier, ni comprimer les élans d'un cœur généreux, il s'appliqua sérieusement à l'étude, fit des progrès rapides et consacra tous ses instants de loisir, tantôt à des excursions botaniques, tantôt à des recherches entomologiques. Il reçut enfin son diplôme le 25 août 1846, et vint s'établir à Auxerre, comme successeur de son père.

L'année suivante, lorsque se fonda la Société des sciences

historiques et naturelles de l'Yonne, nous pensâmes que M. Colin pourrait se charger utilement de former notre collection de Coléoptères, classe d'insectes dont il s'était plus spécialement occupé et nous lui proposâmes de s'inscrire comme membre fondateur. Cette démarche lui fut agréable et il s'empressa de le manifester. Il hésita toutefois et s'abstint, dominé, ce nous semble, par la crainte de rencontrer dans la Société des habitudes trop aristocratiques.

Ayant su plus tard, par quelqu'ami, que chez vous, Messieurs, la science était modeste, simple, communicative ; que vos discussions, souvent animées, spirituelles, étaient toujours bienveillantes ; que les vanités humaines restaient à votre porte comme la poussière qu'on secoue de ses souliers, qu'au-delà de votre seuil enfin il n'y avait que des confrères, M. Colin demanda et obtint une place parmi vous.

Quelle y sera sa tâche ?

Fidèle à son caractère, fidèle à ses principes, M. Colin ne s'éprit pas de vos richesses ; il s'attacha à nos misères.

Quelques oiseaux estropiés, mangés des mittes, défigurés, confondus, composaient une partie de la succession que vous avez dû accepter, au jour de votre naissance,.... heureusement sous bénéfice d'inventaire.

M. Colin se mit à l'œuvre et bientôt deux cents espèces locales, la plupart tuées par lui-même, préparées sous sa direction, nommées et classées, signalèrent à votre attention le savoir, le zèle, l'activité de votre nouveau confrère, et vous permirent d'apprécier le mérite et l'importance du but qu'il s'était proposé d'atteindre.

Encouragé par ce premier résultat, auquel vous vous étiez empressés d'applaudir, M. Colin sentit s'accroître son ardeur, et le 18 février dernier, ayant appris qu'un grêbe avait été tué, le

matin, au bord de l'Yonne, il s'empressa d'organiser une partie de chasse aux oiseaux aquatiques. Deux heures après, à midi, malgré un froid très-vif et une rivière furieuse, quatre intrépides chasseurs détachaient une barque du chantier Bazou, franchissaient le pont, descendaient le perthuis et, emportés par un flot impétueux, arrivaient près du port, lorsque des mariniers, remarquant que l'arrière d'un bateau anticipait sur le courant, hélèrent la petite embarcation et signalèrent le danger en faisant le signal d'appuyer à droite. La manœuvre fut rapidement exécutée, trop énergiquement peut-être, car la barque prit le travers et vint donner sous l'avant d'un bateau en station sur la rive droite.

Un cri d'effroi en ce moment se fit entendre ! deux chasseurs avaient disparu sous les flots, et tous deux perdaient la vie, M. Colin, victime de son zèle pour une tâche qui est la nôtre à tous, laissant une jeune veuve désolée et trois enfants orphelins.

Vous vous êtes associés par vos regrets, Messieurs, à la douleur de cette intéressante famille. Lorsque les amis de M. Colin voulurent consacrer un modeste monument à sa mémoire, vous vous êtes associés également, par une souscription, à cette pieuse pensée et vous avez obtenu de la ville d'Auxerre la concession gratuite du sol qui conserve les restes de notre malheureux confrère.

C'était justice, sans doute, mais la justice est encore assez rare pour honorer ceux qui la pratiquent généreusement et l'opinion publique, qui seule avait le droit de vous juger, a accueilli votre décision avec autant de reconnaissance que de respect.

DÉY.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. ROARD DE CLICHY.

M. JEAN-LOUIS ROARD (de Clichy), né à Noyers le 5 septembre 1775, appartenait à une des anciennes et honorables familles du pays, qui, sans titre nobiliaire, a cependant un blason particulier (1). L'un de ses ancêtres n'avait pas été sans quelque célébrité comme avocat, du temps de la Ligue. Son père, successivement cadet au régiment Dauphin, procureur au bailliage de Noyers, puis substitut du procureur-fiscal, avant 1789, avait été élu administrateur du district de Tonnerre, puis membre du Conseil Général et administrateur du département. Après la révolution, il fut garde-général, puis maire de la ville de Noyers, qu'il administra pendant plusieurs années.

Elevé au collége de sa ville natale que dirigeaient les Pères de la doctrine chrétienne, M. Roard (de Clichy) reçut des principes religieux qu'il sut conserver toute sa vie.

Parmi les Pères vénérables de cette maison, nous citerons le Père Claude Brochot, recteur, qui, le 2 septembre 1792, fut au séminaire de Saint-Firmin, à Paris, l'une des trop nombreuses victimes de ces cannibales que l'histoire a flétris sous le nom de *Septembriseurs*. Si le Père Brochot était l'édification de cette sainte maison, les autres Pères, à leur tête le provincial Collard,

(1) Les armoiries de Roard sont d'argent à la roue sans jante de gueules, à la fasce d'azur brochant sur le tout (Bibl. imp.)

oncle du célèbre député Royer-Collard, acceptèrent la constitution civile du clergé.

Le Père Collard avait longtemps professé au collége d'Avallon. Il est mort curé de Bercy, près Paris. — Le dernier recteur de Noyers fut le Père Malary, mort curé d'Argenteuil (Yonne).

Quand le collège de Noyers fut fermé, M. Roard, qui avait pour les sciences exactes une aptitude toute spéciale, alla terminer ses études au chef-lieu du département. Là, brillait un établissement remarquable, un établissement presque aussi ancien que la monarchie, l'un des douze colléges de France destinés à l'instruction des élèves de l'école royale militaire (1). Il y avait entr'autres un concours public de hautes mathématiques sous la direction de Dom Rosman, principal, de Dom Laporte, sous-principal. Le célèbre Fourier, l'élève des savants bénédictins, y professait la philosophie ; les sciences exactes y étaient enseignées par MM. Roux et Bonard. Que ne fait pas le jeune Roard avec de tels maîtres ! Aussi, cet élève est-il l'un des plus instruits qu'ait formés le collége d'Auxerre. Bientôt, en effet, il fut admis l'un des premiers à l'Ecole centrale des travaux publics, créée par la Convention et qui devint l'Ecole Polytechnique.

Les sciences naturelles et notamment la chimie étaient alors professées avec éclat par Chaptal (remarquons cette circonstance, elle décide du sort entier de M. Roard), que distinguent la clarté, la précision de son langage, la solidité de ses démons-

(1) Le collége d'Auxerre avait été régi par les Jésuites jusqu'en 1762. Des laïques le dirigèrent de 1762 à 1775 ; puis vinrent les Bénédictins affiliés à la congrégation de Saint-Maur. Lors de la dissolution de ce corps religieux, une association fut formée entre *Dom Rosman*, *Dom Laporte* et Fourier. Elle dura jusqu'à la fin de 1793.

trations. Il ne faut pas perdre de vue que, par une singulière coïncidence, M. Chaptal, protecteur constant de Roard, avait été élevé chez les Doctrinaires de Rhodez. Une vive sympathie se développe entre le professeur et l'élève ; le professeur aimable et modeste gagne promptement l'affection de son élève, développe en lui l'amour des sciences, et surtout le goût de la chimie, cette science de l'analyse, qui n'a de mérite que par une exactitude rigoureuse et du jugement et des expériences. Cette intime liaison fait également honneur à celui qui avait si bien su se faire aimer et comprendre, et à l'élève qui avait vu dans son professeur un autre homme qu'un simple démonstrateur.

A sa sortie de l'école Polytechnique (1), Chaptal fait nommer M. Roard professeur de physique et de chimie à l'école centrale de l'Oise à Beauvais. Il s'y trouvait déjà, comme professeur de mathémathiques spéciales et transcendantes, un autre savant, un homme éminent qui devait s'élever au premier rang dans les sciences physiques et l'analyse mathématique. Il est donné, dès ce temps, à M. Roard d'être sans cesse en rapport avec les personnages les plus éminents de la science. A l'exemple de Chaptal, à l'exemple de son confrère et collaborateur Biot, le jeune professeur (à peine âgé de vingt et un ans), est méthodique, lucide et simple. Il s'énonce avec facilité, a un choix d'expressions heureuses, beaucoup de modestie, et le goût de sa noble carrière. Ne pense-t-il pas dès-lors que le laboratoire du chimiste doit servir d'entrée à l'atelier du fabricant et du manufacturier ? Toutes ses expériences, toutes ses démonstrations sont basées sur des propositions précises, sur des

(1) Le 1er décembre 1796.

axiômes incontestables. Il porte toujours la conviction dans l'esprit de ses élèves. Il sait en outre se faire aimer. Aussi a-t-il un grand succès.

Il est surtout en grande estime auprès de M. le comte de Chambry, préfet de l'Oise. Il l'accompagne dans un voyage scientifique au sein du département ; il dessine tous les monuments romains et du moyen-âge, il dresse en grande partie l'Atlas et les cartes, joints aux deux volumes que publie ce savant fonctionnaire (1). M. Roard avait un gout très-prononcé pour l'architecture. En cela, il se montra encore un digne élève de l'Ecole Polytechnique.

Quand, au mois de mai 1802, le premier Consul voulut tirer l'instruction publique du néant où elle était tombée sur presque tous les points de la France, l'Ecole centrale de l'Oise fut transformée en un simple collége communal. Les talents de M. Roard n'y sont plus utiles. Le chimiste Fourcroy est, il est vrai, le premier directeur de l'Université et il serait facile au jeune professeur de s'y faire placer selon son mérite. Mais, soit qu'il reconnût le peu d'avantages de cette carrière, soit qu'il cédât à la haute influence de l'amitié, il ne chercha point à suivre la carrière du professorat. Les fonctions importantes confiées à M. Chaptal ne lui permettaient de surveiller ni sa belle manufacture d'alun et de produits chimiques établie à Marseille et tant jalousée du roi d'Espagne (2), ni même une nouvelle manufac-

(1) Description du département de l'Oise, par Jacques de Cambry, 1804, 2 vol. in-8, avec atlas in-4, oblong, cartes et plans (n° 20,118 de Brunet).

(2) Charles IV avait sollicité Chaptal de transporter cet établissement dans la Péninsule.

ture qu'il venait de créer aux Ternes, près de Neuilly (1). Le savant ministre confia à son jeune ami la direction et la surveillance de la maison des Ternes. M. Roard vint s'y fixer. Le voilà fabriquant le rouge d'Andrinople pour la teinture des cotons, le pastel qui bientôt sera substitué à l'indigo, l'ocre, l'alun, etc., etc.; le voilà pratiquant en grand le blanchiment des toiles d'après le procédé de Bertholet; le voilà, enfin, appliquant ses connaissances en chimie partout où elles peuvent améliorer, simplifier les procédés, diminuer les dépenses et surtout obtenir de plus beaux résultats.

Désormais, les talents du nucérien semblent perdus pour l'état, pour les services publics. Telle n'est pas cependant l'intention de Chaptal, qui croirait faire ainsi un vol à son pays. La France est dotée de trois riches manufactures de tapisseries, uniques en leur genre, uniques en Europe par leurs produits magnifiques. L'avenir, la richesse, la célébrité de ces vastes établissements, alors presque annihilés par la révolution, sont dans l'amélioration, dans le succès de la teinture. L'habile chimiste fait revivre en faveur de M. Roard la direction des teintures destinées aux trois maisons de Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, avec résidence aux Gobelins (2). Ce choix était

(1) Cette nouvelle manufacture devait remplacer, en quelque sorte, celle de Grenelle, fermée depuis quelque temps.

(2) On sait que ces trois établissements remontent au ministère de Colbert. Mais l'art de la tapisserie est autrement ancien, témoin le suaire magnifique de Saint-Germain d'Auxerre. L'emploi de directeur de la teinture avait été créé par M. d'Angevillers, surintendant des bâtiments, sur la proposition de M. Soufflot, directeur en chef de la manufacture. En 1792, au moment de cette triste époque de réformes, la teinture était confiée au savant Darcet.

bien entendu, car son ami était à la hauteur de ce poste de confiance. Le ministre avait jugé en homme expert. Aussi, verra-t-on bientôt le nouveau directeur à l'œuvre! Améliorations dans les procédés techniques, dans la préparation des couleurs, dans leur emploi, tel est son but. Il désire qu'un jour la teinture supplée aux richesses de la magique palette des peintres, et que, rivale de leur art sublime, elle donne à la tapisserie cette puissance d'effet que refuse toute autre reproduction de la peinture. Toutefois, est-ce assez de rendre, de créer d'une manière invariable et dans une gradation presque insensible, les mille nuances de chaque couleur (1), s'il n'existe des hommes, des ouvriers, disons le mot, des artistes intelligents, capables de copier, de faire revivre avec précision et facilité, les chefs-d'œuvres de nos plus grands peintres ? Aussi, M. Roard croit-il devoir fonder, aux Gobelins même, une école gratuite de dessin dont il se réserve la direction.

C'est en 1803 que lui sont confiés ce poste important, ces fonctions si délicates, si appropriées à son mérite, à sa spécialité. Plus d'une fois, notamment à la fin de 1810, il reçoit les félicitations, les encouragements de l'homme extraordinaire à qui étaient confiées les destinées de la France. Aussi, M. Roard est-il profondément attaché à l'Empereur, il lui voue son cœur, son intelligence, toutes ses facultés morales et physiques. L'Empereur, c'est pour lui la France entière. Il passe avant toute autre considération, toute affection particulière. Les événements de 1814 ne changent rien à sa position. M. Roard n'est-il pas l'homme de la science ? L'Etat ne lui doit-il pas de la reconnaissance

(1) La solution complète de ce problème était réservée à M. Chevreuil. Sous ce rapport nous ne devons rien envier aux étrangers.

pour ses travaux, pour ses découvertes ? Il n'est donc pas atteint par des circonstances étrangères aux arts.

En 1815, pendant les Cent-jours, l'ancien sénateur Chaptal accepte de s'asseoir sur les aigles du Luxembourg. M. Roard, entraîné par cet exemple et par tant d'autres, ne craint point, tout modéré qu'il est, (car nul ne s'occupa peut-être moins que lui de politique), il ne craint pas, dis-je, de manifester ses sympathies pour l'Empire. Major, puis lieutenant-colonel de la garde nationale parisienne, en vain, il a été assez heurenx pour rendre quelques services à la population du douzième arrondissement, à la ville de Paris entière ; en vain, il a contribué au maintien de l'ordre dans un quartier populeux et difficile ; la seconde restauration ne pense pas moins à l'éloigner, tout difficile qu'il soit de le remplacer. *Vœ Victis* ! Il reste néanmoins aux Gobelins jusqn'en 1816, époque où est appelé à lui succéder le comte de la Boulaye de Marillac, ancien émigré, qui s'était beaucoup occupé de peinture (1). Mais l'affection de ses concitoyens, mais l'estime des savants restent pour lui les mêmes. Sentiments ni rapports ne changent. Partout c'est un concert unanime de regrets, tant il semblait fait pour ces travaux si pleins d'intérêt, pour ces occupations qu'il avait si bien comprises. Dernièrement encore, M. Léon Lacordaire, habile ingénieur en chef, administrateur actuel des Gobelins et de la Savonnerie (2), dans une notice sur l'origine des manufactures de tapisseries et

(1) La politique ne paraît pas avoir été le motif sérieux du renvoi de M. Roard ; mais, bien plutôt la nécessité de créer une vacance. Avec lui sont mis à la retraite MM. Lemonier, directeur des Gobelins, et Belle, inspecteur des travaux.

(2) La direction de Beauvais est depuis quelques années confiée à M. Badin, l'un de nos honorables compatriotes.



de tapis réunies sous sa direction, a rendu hommage à la science théorique et pratique de M. Roard.

Quand l'ordonnance du 5 mars 1819 eut appelé à la pairie M. Chaptal, cet illustre ami des arts reporta sa pensée sur M. Roard. Il voulut lui faire reprendre son ancienne place aux Gobelins. Celui-ci s'opposa d'abord, par une exquise délicatesse à toute révocation qui créérait une vacance en sa faveur. D'ailleurs, il avait établi depuis longtemps, à Clichy, une vaste manufacture de produits chimiques perfectionnés qui réclamait tous ses soins. Il avait remarqué que la France était tributaire de l'Angleterre et de la Hollande pour la fabrication de la *céruse* et du *minium*, si nécessaires aux arts et notamment à la teinture. C'était pour les peintres une charge dispendieuse, une lourde dépense. Déjà, sous l'Empire, il avait été assez heureux pour faire substituer la garance à la cochenille. Il en avait été de même du pastel qui avait remplacé l'indigo des colonies si coûteux, si ruineux pour les manufactures. De son active surveillance dépendait donc la complète réussite d'un établissement plus utile pour ses concitoyens que pour lui, car nul n'était plus désintéressé que M. Roard. Il n'hésita donc pas. Il continua l'étude de ses perfectionnements (1), il agrandit encore cette importante manufacture ; il créa des procédés nouveaux; il s'occupa surtout de la fixation des couleurs sur les tissus; il employa toute son intelligence au bien-être de la classe manufacturière et des nombreux ouvriers sous ses ordres. C'est ainsi que le fondateur de Clichy crut devoir refuser le nouvel hommage rendu à son mérite ; c'est ainsi qu'il conserva le titre le plus distingué qu'il ait porté, titre qu'il a honoré par un véritable talent.

(1) Chimie de Chaptal. Cinquième édition, t. III, 202, t. IV, 194, etc.

Qu'il nous soit permis d'ajouter encore quelques lignes à ces détails. Le *minium* ou deutoxide de plomb, comme la *céruse* qui est un mélange de carbonate de plomb et de sulfate de baryte, présentent dans leur fabrication un très-grand danger. La Hollande et l'Angleterre ont seules, pendant de nombreuses années, fabriqué ces deux produits dont l'emploi et la consommation sont très étendus en France. MM. Brechet et Leseur, de Pontoise, stimulés par la Société d'Encouragement, peut-être même par un appel direct de M. Roard, alors directeur de la teinture des Gobelins, avaient nationalisé la fabrique de ces produits, perfectionné leur manutention, et mérité, en 1809, le prix du concours. Marchant sur leurs traces, ajoutant à leurs perfectionnements, faisant de vastes essais, M. Roard lutte avec avantage contre les produits étrangers. Il obtint, à l'Exposition de 1819, une médaille d'or qui fut rappelée à l'Exposition suivante. Mais, il ne suffit point à son amour-propre, à sa charité chrétienne d'obtenir de beaux et de bons produits. L'industrie du minium et de la céruse est des plus insalubres. Le poison s'absorbe, s'infiltre chez l'ouvrier et par les organes respiratoires et par le simple contact de la céruse soit à l'état liquide, soit à l'état solide. Qu'il est grand, qu'il est puissant l'intérêt de diminuer le danger de ces substances, quand on songe que huit mille ouvriers au moins, à Paris, sont employés à leur manipulation! M. Roard porte donc toute son attention de ce côté. Il veut atténuer, prévenir même l'atteinte de ces coliques parfois mortelles qui frappent et les ouvriers et les peintres. Mais, ô honte pour certains marchands : ses succès même sont exploités contre lui ! Ils prétendent que ses produits sont inférieurs à ceux des pays étrangers, par cela même que leur emploi est moins dangereux; et bientôt il est prouvé que de vils détracteurs se procurent des bénéfices illicites en vendant, comme

tirés d'Angleterre ou de Hollande, les produits même de Clichy (1).

Le gouvernement continue à mettre à contribution les lumières et l'expérience de M. Roard, malgré son refus de rentrer aux Gobelins. Dès 1809, et peut-être avant cette époque, il avait été nommé l'un des membres du comité consultatif des arts et manufactures établi auprès du ministre de l'Intérieur. L'année suivante il remplaçait le célèbre Joseph Montgolfier (2), et devenait membre titulaire de ce comité dont la vice-présidence lui fut donnée en 1822 et 1823. On sait que cette commission doit examiner, sous le rapport technique, toutes les productions industrielles, ainsi que les découvertes utiles pour lesquelles leurs auteurs sollicitent ou des brevets d'invention, ou des récompenses, ou des encouragements et des secours. Entr'autres attributions, elle est encore chargée des travaux préparatoires pour l'exposition des produits de l'industrie. Elle est également consultée sur tout ce qui concerne les établissements insalubres, etc., etc. Malgré les changements politiques, M. Roard a toujours fait partie de ce comité, il en a suivi les séances avec exactitude, avec intérêt ; il s'en occupait encore quand la mort est venue nous priver de ses lumières. Là, il avait vécu, il avait travaillé avec MM. Molard aîné, Bardel, Gay-Lussac, Savan, Arago, Payen, Armand Séguier, Darcet, de Gérando, Tarbé de Vauxclairs, Héricart de Thury, Charles Dupin et une foule d'autres notabilités. Que d'avis utiles n'avait-il pas émis, fruits d'une longue expérience et de talents incontestables !

Il existe en outre, auprès du ministre, un conseil général ou

(1) Dictionnaire technologique, t. IV, 28 et suiv.

(2) Mort le 26 juin 1810.

supérieur des fabriques et des manufactures. L'origine en remonte à une époque déjà fort ancienne. Longtemps il a été uniquement composé des délégués principaux du commerce. L'ordonnance du 23 août 1819 le constitua sur d'autres bases et lui conféra de hautes attributions. Il fut appelé à donner son avis sur les questions de législation et d'administration françaises et internationales, et sur les mémoires relatifs aux manufactures. Il signala les abus préjudiciables à l'industrie nationale, présenta ses vues sur les diverses améliorations. Plus ces attributions sont graves, élevées, importantes, plus le choix est honorable. Aussi, voit-on figurer M. Roard avec MM. Chaptal et Darcet pour les produits chimiques. C'est, ce sera toujours la spécialité de notre compatriote. Plus tard, à la suite des nombreuses réorganisations de 1824, 1829, du 16 juin 1830, et notamment de 1832, M. Roard fut associé aux manufacturiers élus, mais fut toujours nommé par les ministres du commerce et de l'intérieur. Il se trouvait avec MM. Fulchiron, Paturle, Amb. Firmin-Didot, Kœklin, Odiot et autres notabilités. Citer de pareils noms, n'est-ce pas faire l'éloge de M. Roard, dont la réputation et le mérite, comme manufacturier, ne sont pas moins incontestables que la science.

Suivre M. Roard dans tous ses travaux serait une étude aussi longue que difficile, mais très-variée. Sa carrière prolongée et honorable a été si bien remplie ! Tout en laissant cette tâche intéressante à d'autres plus à même de faire connaître M. Roard, montrons-le encore au milieu de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Cette société, si éminemment utile, si précieuse pour les arts et les manufactures, avait été créée, en 1789, par Joseph Montgolfier, qui en avait eu l'idée en dînant avec quatre de ses amis ; elle ne devait avoir alors qu'une bien courte existence. Mais dès 1802, le chef de

l'Etat, de riches propriétaires, des fonctionnaires avaient compris plus que jamais son importance. Ses statuts ne furent cependant régularisés que par l'ordonnance du 25 avril 1824. Améliorer toutes les branches de l'industrie française; reproduire et envoyer les modèles, les dessins des inventions nouvelles; expérimenter et apprécier les méthodes récemment découvertes et les nouveaux perfectionnements; transmettre sur tous les arts utiles des instructions précises; donner aux fabricants la description des machines inventées depuis peu; publier un bulletin qui rendrait compte de tout ce qui intéresse les manufactures françaises et étrangères; faire des avances de fonds; distribuer des encouragements, des prix, des médailles: tel est le but si noble et si élevé de cette société. M. Roard, éminemment manufacturier et chimiste, ne devait-il pas regarder comme un devoir de prendre place au milieu de ces hommes dévoués, protecteurs nés de l'industrie et des fabriques? Il était si bon pour tous ceux qui avaient besoin de lui! Il allait trouver mille occasions d'être utile aux arts et aux industriels. Le bulletin de la société contient un grand nombre d'articles de lui, articles où sont consignées ses découvertes en chimie, ses méthodes, quelques descriptions d'appareils nouveaux, etc. De 1808 à 1841, il a été membre actif de l'administration, et comme ailleurs, il était attaché à la section des arts chimiques (1).

Dès 1810, et même auparavant, la réputation de M. Roard était solidement établie: on enviait sa collaboration; il était membre titulaire de la plupart des sociétés savantes de la capitale et de plusieurs sociétés de la province. Il s'attachait sur-

(1) Les autres sections sont celles des arts mécaniques, des arts économiques, du commerce, de l'agriculture, et celle des fonds. Il y avait en outre une commission pour le bulletin.

tout à l'amélioration de l'industrie ; tous ses travaux avaient ce but important. C'est ainsi que ses mémoires traitent du perfectionnement de l'alun, du décreusage (1) des soies, de l'emploi de la garance substituée à la cochenille si rare et si chère, du pastel qui remplace l'indigo des colonies non moins coûteux, du choix et de la teinture des laines et des soies, etc., etc.

La *France littéraire* nous apprend que M. Roard s'occupait aussi d'agriculture ou tout au moins de viticulture. Qu'y a-t-il en cela d'étonnant ? N'appartenait-il pas à une province vinicole ? Elle lui attribue un *Abrégé théorique et pratique de la culture de la vigne*, d'après Rozier, Chaptal et Parmentier (2).

Elle cite un mémoire sur l'emploi comparé des aluns dans les arts (3). C'était là sa spécialité. Nous avons parlé du *décreusage* des soies. Il avait fait, de concert avec son ami Chaptal, un mémoire sur cette importante matière (4). Ses autres ouvrages sont épars soit dans les Annales de chimie, soit dans le Bulletin de la Société d'encouragement. Il a rédigé enfin plusieurs articles dans le Dictionnaire d'histoire naturelle édité par de Verville, dans le Dictionnaire de médecine et celui d'agriculture.

Où ne s'étendaient pas son amour de la science et le désir d'être utile ! On l'a vu diriger, pendant huit années, gratuitement, les

(1) Cette opération consiste à dépouiller la soie de son vernis, au moyen d'une préparation convenable pour la disposer au blanchiment et à la teinture.

(2) Paris, 1806, in-8.

(3) Paris, 1806, in-4. M. Payen cite dans sa chimie les espérances et les nouveaux procédés de MM. Chaptal et Roard sur le perfectionnement des aluns. — Voir encore la Chimie de Chaptal, et les Annales de chimie, t. LIX, p. 58.

(4) 2e volume du recueil des savants étrangers de l'Institut.

écoles de teinture et de dessin, établies aux Gobelins sur sa demande particulière. Il y a fait de nombreuses expériences, et toujours au milieu de ses élèves comme un père au milieu de sa famille il a su s'en faire aimer.

Tant de travaux, tant d'études lui avaient fait connaître les détails de la juridiction consulaire. En 1817, il fut élu juge du tribunal de commerce. Il remplit ce mandat avec talent, avec probité, avec délicatesse. Mais les contestations et les chicanes du commerce n'étaient point de son goût. Il le voulait grand, honorable, exempt de discussions mercantiles. Il préférait contribuer au bien de ses concitoyens en faisant progresser la science industrielle et surtout en diminuant le danger attaché à la fabrication des produits insalubres.

Les récompenses honorifiques ne lui ont pas fait défaut: chevalier de la légion-d'honneur en 1814, il a été nommé officier de cet ordre le 28 avril 1841.

Nommé membre de la commission de salubrité publique du troisième arrondissement de Paris, le 16 novembre 1831, M. Roard est chargé de ce mandat important, en 1832, pendant la terrible invasion du choléra. Il le remplit avec un zèle sans bornes. Il visite les logements des pauvres, les fait assainir, leur porte des secours et des consolations. Et pourtant quel courage ne fallait-il pas pour escalader tant de mansardes élevées! Pour entrer souvent dans des bouges infects! Tels furent ses soins persévérants que, au milieu de tant de dévouements, il a été remarqué, et que le gouvernement a cru devoir lui décerner une médaille qui rappellera à sa famille les nombreux services qu'il a rendus dans cette circonstance difficile.

M. Roard a succombé le 11 novembre 1853, à une maladie de courte durée, presque rapide comme la foudre. Il était âgé de 78 ans.

Homme d'honneur, probe et plein de délicatesse, M. Roard possédait à un haut degré la modestie, qui relève les talents naturels et leur donne un lustre gracieux. Nul n'avait le ton moins tranchant; nul ne faisait moins étalage de sa science. Pourtant, on l'écoutait avec plaisir ; mais, ses dissertations n'étaient que des réponses aux questions qui lui étaient faites.

Ses manières étaient tout à la fois simples et distinguées ; il était d'une rare politesse. Sans cesse prêt à obliger, jamais on n'a fait un appel inutile à son cœur, ni à sa science. A l'exemple de sa mère, modèle de piété et de charité (que ne peut le souvenir d'une mère aimée !) nul ne fut plus humain, plus charitable. Il traitait les ouvriers de Clichy presque à l'égal de ses enfants ; il était leur soutien, leur ami, leur providence ; s'occupait également de leur existence, de leur avenir, et de leur famille entière. Son affection pour sa propre famille était en proportion de ses sentiments pour ses ouvriers.

Depuis la fin de ses études, M. Roard a presque constamment habité hors du département de l'Yonne. Mais, il ne lui était point étranger par le cœur ; il accueillait avec empressement, avec aménité tous les habitants qui le visitaient, tous ceux qui le consultaient, quel qu'en fut le motif. Il avait une prédilection marquée pour tout ce qui tenait à Noyers, au lieu de sa naissance.

Quoiqu'il y ait loin de la capacité de M. Roard au génie des Chaptal, des Fourcroy, des Lavoisier, des Vauquelin, de tous ces hommes éminents et de premier ordre, qui ont renouvelé en France la chimie et en ont assuré le progrès, il ne demeure pas moins incontestable qu'il a rendu de grands services à cette science et surtout au point de vue pratique. Il a été professeur méthodique et disert, manufacturier habile, fonctionnaire capable et désintéressé, administrateur dévoué, industriel ingénieux, magistrat

consulaire distingué. Il avait, en un mot, tous les talents nécessaires à sa spécialité.

La ville de Noyers surtout, le département de l'Yonne tout entier, doivent s'enorgueillir d'un homme dont toute la vie a été consacrée aux arts, à l'industrie et à ses concitoyens. Le collége d'Auxerre doit être fier d'un tel élève.

L. Le Maistre.



BIBLIOGRAPHIE.

FABLES NOUVELLES

ou leçons d'un Maître à ses Elèves,

PAR M. L'ABBÉ L.-M. DURU.

MESSIEURS,

Notre bibliothèque vient de s'enrichir d'un joli petit volume in-12 qui a pour titre : *Fables Nouvelles ou Leçons d'un Maître à ses Elèves*, et qui lui est offert par un de nos honorables Vice-Présidents, M. l'abbé Duru, le savant auteur de la *Bibliothèque historique de l'Yonne*. C'est un hommage de la poésie à la science ; et nous devons l'accepter avec joie : car si notre Société, pour ne pas compromettre sa gravité ni sa durée, refuse de s'adjoindre une section de littérature, il est bon que son refus soit aux yeux de tous, non l'indice de son impuissance, mais la preuve de sa sagesse. Que l'Archéologie et l'Histoire ne voient dans la poésie qu'un ornement superflu, que la Botanique la mette à l'écart comme une plante parasite, que la Géologie s'en défie comme d'un terrain trop glissant, nul ne pourra s'en étonner, car tel est leur droit, d'autres disent leur coutume.

Mais on aime à croire que les disciples, même les plus fervents, de ces doctes sœurs savent justifier leur dédain pour les œuvres poétiques, ces beaux fruits de l'intelligence humaine, par des raisons supérieures à celles de ce héros de la fable qui n'est pas tout-à-fait mort sans postérité et qui s'écriait dans son temps :

Ils sont trop verts... et bons pour des goujats.

Quant à vous, Messieurs, nous ne craignons plus les malveillants ; l'ouvrage de notre collègue est une preuve ajoutée à tant d'autres, qu'ici la science n'exclut pas l'imagination. Et même il était temps de vous montrer plus sévères que Platon qui, tout en bannissant Homère de sa république, y laissait place à Esope ; puisque, sans votre loi d'ostracisme, aujourd'hui l'apologue envahissait votre empire.

Le livre qui vous est offert, avant d'être une pensée poétique, a été une bonne pensée. Il ne faut donc pas y chercher seulement le repos, la récréation de l'homme laborieux, la fantaisie d'une imagination vive et d'un esprit cultivé, la gaieté et le sourire du bon prêtre, la page écrite à la hâte par le poète qui vient furtivement s'asseoir à la place abandonnée par le savant, enfin la part faite, bon gré, mal gré, à ce démon qui n'honore pas tout le monde de sa tyrannie et dont les esprits complétement affranchis ne sont assurément pas les mieux doués ni les plus dignes d'envie. Il faut encore y voir, et c'est à quoi l'auteur nous invite avec instance, les leçons d'un maître à ses élèves, les enseignements donnés par le professeur et l'aumônier au collége de Joigny, au petit séminaire d'Auxerre et surtout à l'Ecole Normale de l'Yonne. Chacune des 125 fables que renferme ce volume est un conseil, adressé sous forme d'apologue, à l'élève qui en avait besoin ;

J'ai voulu faire un peu de bien.
Et j'en voyais là le moyen.
Pour mieux graver dans la mémoire
Les préceptes que je donnais,
Sur-le-champ je les écrivais.

. . . .

Cette besogne était utile,
Et je n'en serai pas repris ;
Car ce n'est pas un soin futile
Que de réformer les esprits,
Et de rendre le cœur docile
A de salutaires avis.

. . . .

. . . La forme légère
Que je donnais à ces leçons
Séduisait mes jeunes garçons.

. . . .

Et n'ai-je pas plus d'une fois,
Entendu la fidèle voix
De ces pieux enfants que j'aime,
M'exaltant beaucoup trop moi-même,
S'écrier, après ma leçon,
Qu'ils y retrouvaient la sagesse
Et le style de Fénélon ?
J'en rougissais avec raison.
Mais c'est ainsi qu'est la jeunesse :
Elle porte un sensible cœur.

Les préceptes ajoutés aux préceptes, ont formé bientôt un corps de morale, les feuilles volantes, ces *disjecti membra poetæ*, ont composé un manuscrit ; et le manuscrit lui-même, qu'est-il devenu ? grâce au vœu exprimé à M. l'abbé par ses élèves anciens et nouveaux, grâce au désir de ses neveux, ses

plus chers disciples, grâce aux sollicitations de ses amis, le manuscrit cédant à tant de prières, (et qu'on nous en cite un seul qui fût resté impitoyable !) a subi sa dernière destinée.

Ils m'ont dit : « Père à vos faveurs
Joignez un dernier témoignage
De votre amour pour vos enfants,
Accordez-leur ce badinage. »

. . . .

. . . . Je me suis tû,
Ou plutôt, j'ai pris mon grimoire,
Puis en classant chaque feuillet,
J'en ai fait un léger paquet
Qui s'est changé chez Perriquet
En deux jolis petits volumes.

Et ainsi s'est accru d'un précieux numéro le futur catalogue des livres imprimés à Auxerre.

Après le maître, Messieurs, voyons le fabuliste.

Le second a presque toujours subi l'influence du premier; de là le caractère particulier de ce recueil qu'il importe de signaler. D'abord, des fables destinées à la jeunesse, inclinent forcément leur auteur à la modération et à l'indulgence ; la pensée en sera souvent empreinte d'affection, voire même de tendresse; leur but sera bien moins de flageller les ridicules et les travers de l'esprit, que de réprimer les écarts et les petits défauts du cœur ; elles s'efforceront d'avertir, bien plutôt que de châtier; elles seront toujours une morale, et rarement une satire. Le cœur, et l'on peut s'en convaincre à chaque page, est donc en même temps ce qui inspire et ce qui préoccupe l'écrivain.

Lisez le prologue :

La Fable est une glace pure

Où, par de fidèles tableaux,

. . . .

Tous les êtres de la nature,

. . . .

Nous instruisent de nos défauts.

Puis l'auteur ajoute pour caractériser son œuvre :

Ma glace est faite pour le cœur.

Cette situation a sans doute quelques inconvénients : en limitant le champ des observations et de la critique, elle réprime une verve trop mordante, elle défend, quelle qu'en soit l'envie, ces belles méchancetés de la Fontaine qui, malgré sa bonhomie, ne s'y épargnait guère et marquait ses victimes, les unes après les autres, d'un stigmate ineffaçable. Mais elle a aussi ses avantages. Car aujourd'hui ce n'est pas chose aisée que d'écrire l'apologue ; il est un double péril qu'il faut craindre : si le fabuliste veut, comme on l'a déjà tenté, s'attaquer aux défauts particuliers à notre époque, et surcharger le pauvre bouc de toutes les iniquités modernes, il court le risque ainsi que tant d'autres, de se montrer, dans sa critique du jour, partial et passionné. S'il se contente au contraire de s'en prendre au vieil homme, et de faire parler une fois encore des bêtes si versées déjà dans les langues grecque, latine et française, ne lui reprochera-t-on pas de n'avoir ajouté qu'une variante au langage de ces loups toujours dévorants, de ces geais toujours empanachés, de ces corbeaux toujours vaniteux et imitateurs, de ces grenouilles qui toujours demandent un roi ?

M. l'abbé Duru évite ces deux écueils ; que lui importe l'homme en général, ou en particulier l'homme du XIXe siècle ? Ce qu'il aime, c'est la jeunesse, et dans la jeunesse, ses élèves

de l'école normale ; c'est donc en leur intention qu'il écrit, et si dans le corps de la fable il est entrainé par l'imagination, il revient à eux dans la morale dont il leur fait une application presqu'individuelle. Aussi le mérite de tous ces petits tableaux exposés à nos regards, sera de nous offrir, en dehors des couleurs tranchées qui dépeignent les généralités et les types, ces nuances délicates et habilement saisies qui distinguent les individus et les particularités. Citons un exemple :

Nous savons tous l'histoire de certaine lice qui, sur le point de mettre bas, emprunte la hutte de sa compagne, et qui, ses enfants devenus forts, montre les dents et refuse de déguerpir: nous savons qu'après nous avoir dit le fait en quatorze vers, La Fontaine en déduit cette morale, applicable à l'humanité tout entière, c'est-à-dire à une infinie variété de méchanceté, d'égoïsme et d'esprit d'envahissement.

Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette.
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,
Il faut que l'on en vienne aux coups ;
Il faut plaider, il faut combattre.
Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

Eh bien ! lisez dans le volume de M. Duru, au livre quatrième, la fable XII, intitulée : la *Taupe et le Hérisson*. Les acteurs, il est vrai, sont changés, mais le drame est à peu près le même. d'ailleurs des notes toujours pleines d'érudition, nous apprennent que l'idée de cette fable se trouve aussi dans Benserade, Lenoble, Richer, Absténius et Desbillons. Donc, une taupe trop débonnaire accueille en son trou un hérisson transi de froid. Mais le traître, à peine installé, pique de ses dards sa pauvre compagne qui, victime de sa bonté, est forcée de mourir ou d'abandonner son logis.

Ce sujet est fort heureusement traité par M. l'abbé Duru; le récit est vif, les détails bien ménagés, les caractères fidèlement observés. Quoi de plus résigné que la taupe ?

. . . Ayez plus de douceur,
Ou bien ordonnez que je meure,
Ou bien quittez cette demeure.

Quoi de plus brutal que le hérisson ?

Eh mais, répliqua-t-il, moi je m'y trouve bien ;
Vous, si vous n'êtes pas contente,
Ma mie, allez ailleurs, dressez-y votre tente ;
Quant à moi, je ne vous dois rien.

Maintenant, déduisez la morale : mais cette morale, me direz-vous, se déduit d'elle-même ; car combien de hérissons courent le monde, et combien de gens simples, bons et timides ont le même sort que la taupe. Et cette histoire n'est pas seulement celle des individus, elle est aussi celle des castes, des tribus, des nationalités ; vous la trouvez partout, au Nord, au Midi, à l'Orient, et surtout à l'Orient. D'ailleurs, prenez la morale de La Fontaine ; elle s'applique à merveille à la fable de M. Duru, et l'on ne saura pas laquelle des deux fera la parure de l'autre. Mais non, M. l'abbé a d'autres vues, et comme nous le dit l'épître au lecteur :

. . . Dans ce cher ermitage
Où ravivé par la fraîcheur,
Couvert de verdure et d'ombrage,
Il trouve les doux soins du cœur,
Et jouit d'une paix suprême
Parmi ses disciples pieux.

Il ne pense qu'à ceux-ci, et comme sa fable est écrite pour l'un d'eux, voici le sens restreint qu'il lui donne :

> Mon ami Paul, il est facile
> A la moindre sagacité
> De pénétrer l'enseignement utile
> Dont ma fable en ces vers cache la vérité.
> La Taupe est la vertu, le Hérisson le vice,
> Et la taupinière ton cœur.
> Ah ! comprends comment ton bonheur
> Peut se changer en un cruel supplice.

Si l'on accepte les observations que nous venons de hasarder, on saura pourquoi, dans ces fables, nous préférons généralement la narration à la morale. Dans la narration, l'écrivain dégagé de toute entrave peut se montrer tel qu'il est, sensible, abondant et ingénieux ; dans la morale, plein du désir d'être utile aux jeunes esprits qu'il dirige, il détourne un peu ses regards des grands horizons pour les concentrer sur les objets de sa constante sollicitude. Là, règne le poète, ici domine le professeur.

Pourtant il arrive quelques fois à M. l'abbé de quitter sa chère école et de nous donner à tous, grands et petits, maîtres et disciples, des leçons de philosophie religieuse, comme dans les fables intitulées : *les Deux Chenilles, la Rosée, le Pommier, le Dindon ;* et alors, il n'est plus de distinction à faire, partout la pensée atteint le même degré d'élévation et de vigueur.

Messieurs, quant à la forme de ces poésies, à la mesure et au rythme des vers, aux détails du style, vous en pouvez juger par les citations que nous avons déjà faites. Rappelez-vous d'ailleurs cette jolie fable : *le Vigneron, la Vigne, et le Passant :*

L'orage avait grondé, le torrent en furie
Du haut des monts s'était précipité,
Et sur ses bords, une Vigne flétrie
Attestait leur ravage en pleurant sa beauté, etc.

Et cette autre : l'*Hirondelle et le Rossignol.*

Dans un riant bosquet, au bord d'une eau tranquille,
Qui roulait sans efforts ses trésors argentés,
Et loin, bien loin du vain bruit des cités,
Un Rossignol avait pris pour asile
Les rameaux d'un léger buisson.
Là, sans rival, pour plaire à sa compagne,
Au doux écho de la montagne
Il répétait sa plaintive chanson, etc.

Toutes deux, à titre d'exemple, ont été lues à la séance de l'Hôtel-de-Ville ; toutes deux ont été applaudies et ont mérité ce sincère hommage par l'heureuse invention du sujet, la netteté de la pensée, la grâce et la fraîcheur de l'expression. Le public a jugé, et son jugement est sans appel. C'est donc à peine si nous osons remarquer par fois chez l'auteur un charmant défaut, envié de bien des gens, une facilité d'imagination et de style qui ne permet pas toujours à la plume impatiente, avant de courir à la page blanche, de revenir un peu sur la route déjà suivie.

Ce livre n'a donc rien à craindre des Aristarque et des Zoïle dont nous parle l'épilogue ; inspiré par le dévouement, dicté par une imagination fertile, il est, sous cette double égide, à l'abri de leurs atteintes.

Espérons que M. l'abbé Duru nous donnera bientôt le second tome de ses fables. Le premier, dit-il, est offert à ses disciples

comme un legs pieux, comme un testament ; nous attendons le codicille.

22 novembre 1855.

Notre espérance est réalisée : le second tome des *Fables Nouvelles* vient de paraître ; et l'on nous remet aujourd'hui, afin que nous complétions notre compte-rendu, l'exemplaire adressé par l'auteur à notre Société. Ce volume contient 127 fables, une ballade intitulée *le Roi du feu*, dont le sujet est emprunté aux croisades, et enfin des notes d'une certaine étendue. Les observations que nous avons faites à propos du premier, nous paraissent applicables au second. Toutefois celui-ci diffère de son devancier en ce qu'on y trouve un plus grand nombre de fables qui n'étant point consacrées exclusivement à la jeunesse, offrent des idées plus générales, et forment pour ainsi dire la part du public. Citons notamment les pages 13, 92, 103, 127, 151, 173 et 185. La fable du *Coq et de la Pie* a de la verve et de la gaieté. Un jeune coq s'échappe du poulailler et, plein de fierté et d'ardeur se met à courir les champs. Mais il lui manque une compagne ; c'est le premier des biens, dit le fabuliste :

Il y rêvait déjà, quand il vit une Pie
Sur l'arbre voisin se percher.
Son âme en est toute attendrie.

Il ne l'aborde qu'en tremblant ; la dame l'encourage ; bref, le Coq épouse margot ; pauvre petit cochet !

On croyait s'adorer et voilà qu'on s'évite.

On se dispute, on se hait, on se bat ! La morale de ceci est que :

Dans l'affaire du mariage
Il ne faut jamais se hâter;
Mais réfléchir et consulter,
Ou gare le mauvais ménage.

La fable intitulée la *Science et la Littérature* a pour épigraphe : *les lettres et les sciences doivent s'unir* C'est la vérité même. Elle rappelle deux discours bien remarquables prononcés en 1837, à la tribune des députés, par MM. Arago et Lamartine, l'un sur la prééminence des études scientifiques, l'autre sur la prééminence des études littéraires.

Une de celles qui méritent le plus notre attention est la septième du livre VII : *l'Insouciant, la Fortune, la Médiocrité et la Misère*. Elle s'attaque à un défaut que notre époque ne semble pas destinée à amoindrir, l'indifférence et l'apathie ; elle a donc un grand sens philosophique et pratique. Quant au style, il a cette simplicité et cette sobriété qui conviennent à l'apologue.

Soyons sobre à notre tour et finissons. L'œuvre de M. Duru ne passe pas inaperçue; M. le Ministre de l'instruction publique en a félicité l'auteur dans une lettre que nous avons eu l'occasion de lire, et que nous croyons devoir communiquer aux collègues de M. l'abbé, en lui demandant pardon de notre indiscrétion

Paris, 10 novembre 1855.

« Monsieur l'abbé,

» Vous avez bien voulu m'envoyer les deux volumes de fables
» que vous venez de publier ; je vous en remercie bien vive-
» ment ; l'excellente préparation que reçoivent les jeunes gens
» confiés à vos soins, le bon esprit et le zèle qui les animent

» en sortant de vos mains, sont assurément le meilleur éloge
» des touchantes leçons qu'ils reçoivent de vous. Permettez-
» moi cependant d'y ajouter encore mes félicitations sincères
» pour le talent avec lequel vous avez sû revêtir vos sages ensei-
» gnements de formes si gracieuses et si vives.

» Recevez, M. l'abbé, l'assurance de ma considération dis-
» tinguée.

» *Le Ministre de l'instruction publique,*
» Signé : FORTOUL. »

Après cela, ces fables peuvent aborder la grande voie de la publicité ; elles ont leur passeport.

RIBIÈRE, avocat.

QUELQUES MOTS

SUR L'ÉTAT ACTUEL ET L'IMPORTANCE FUTURE DE NOTRE

MUSÉE ZOOLOGIQUE.

MESSIEURS,

Je crois devoir vous entretenir aujourd'hui du Musée zoologique, dont vous m'avez fait l'honneur de me confier le soin, vous dire son état actuel, vous parler de son avenir, de son importance future, et des moyens propres à la lui faire promptement acquérir. Je veux aussi combattre, autant qu'il est en moi, la décourageante influence de ces critiques nombreuses, quelquefois acerbes, qu'on est exposé à entendre, lorsqu'on parle au dehors de nos collections. Les uns en rient — Il est des gens qui se croient des philosophes et des savants parce qu'ils rient de tout. — Ceux-là je n'entreprends pas de les persuader ; on ne saurait prouver à un aveugle que la lumière existe. — D'autres n'en comprennent pas la portée, et n'y voient qu'une satisfaction d'amour-propre, qu'un spectacle pour les yeux ; d'autres, enfin, tout en applaudissant n'en sentent qu'un des avantages : l'encouragement à l'étude des sciences naturelles, sans penser que jamais ces sciences puissent en recevoir directement une extension nouvelle. — Voilà ceux que je désire convaincre.

Il n'y a rien de nouveau dans cette matière. Ce que je vais dire, beaucoup l'on dit; tous, vous l'avez pensé avant moi. Mais c'est le propre de la vérité d'être toujours jeune dans son éternité, et, mille fois répétée, d'être plus neuve que le paradoxe qui croit briller pour la première fois.

L'histoire naturelle, personne n'en doute assurément, est bien loin d'être arrivée aux limites extrêmes qu'elle doit atteindre un jour. Que d'êtres inconnus sont restés cachés jusqu'ici aux investigations des observateurs; que de faits curieux encore ignorés, que de phénomènes encore inexplicables !

Mais si chacun sait cela, beaucoup de gens s'imaginent, (et ce sentiment est tout naturel), que ces êtres ne sauraient appartenir à nos contrées, que ces faits, ces phénomènes, ne sauraient être de ceux que nous pouvons voir se passer sous nos yeux. « Quand donc, disent-ils, depuis cent ans l'étude des sciences naturelles a reçu une impulsion immense ; la recherche des individus, l'observation de leurs mœurs, l'étude de leurs organes, leur classement ont occupé pendant toute leur vie, une multitude de savants dévoués ; de puissants génies ont, dans des livres immortels, fixé les principes de la science, généralisé ses notions, étendu ses bornes, tracé les routes qu'elle doit suivre pour s'agrandir encore. Entraînés par leur exemple, séduits par les charmes de ces études , des hommes patients et courageux, ont complété leur œuvre en entrant, par la spécialisation, plus avant dans la science des détails ; des voyageurs zélés parcourent les contrées les plus reculées de la terre, et dérobent à la nature les secrets qu'on croyait pour toujours cachés au fond des déserts , inaccessibles au sommet des monts, enfouis au sein des abîmes.

Des livres nombreux sur toutes les parties de l'histoire naturelle remplissent les bibliothèques, et il serait peut-être impos-

sible de citer une seule de ses branches qui n'ait été cent fois étudiée. S'il est vrai que la fécondité immense de la création sera toujours un champ à de nouvelles découvertes, si tous ses mystères n'ont pas encore été sondés, du moins n'est-ce guère autour de nous qu'on pourrait trouver des êtres obscurs, des faits ignorés jusqu'ici. Nous sommes au foyer de cette science qui lance de tous côtés tant de brillantes clartés, et c'est sur nous que son flambeau investigateur a dû dès l'abord porter la lumière.

Dans l'étude des productions de la nature, il a fallu commencer par celles qui se trouvent auprès de nous ; elles ont dû être le centre duquel ont rayonné des connaissances «nouvelles.» Il est vrai, il aurait dû en être ainsi, et c'est là ce qui fait le danger de ce raisonnement qu'on retrouve dans la bouche de presque tous ceux qui ne se sont point occupés de zoologie. On se persuade que pour faire de nouvelles découvertes, il faudrait aller parcourir de lointains pays, et consacrer sa vie entière à l'étude de la nature. Les faits passent sans être remarqués, les êtres se rencontrent sans être observés ni recueillis, car, dit-on, tout cela sans doute est connu. Eh bien ! rien n'est plus faux. Ceux qui dominent la science se sont sans doute, eux aussi, fait à un autre point de vue, un raisonnement du même genre ; ils ont pensé que, dans nos pays, il se trouverait assez d'observateurs disposés par eux-mêmes à augmenter la série des découvertes modernes, et qu'il était inutile de stimuler leur ardeur, de chercher à augmenter leur nombre, à régulariser leurs études ; ils ont donc réservé tous leurs soins pour les pays étrangers ; des naturalistes voyageurs ont été envoyés dans toutes les parties du monde, l'argent leur a été prodigué, la gloire s'est attachée à leurs pas. Nous ne nous en plaignons point car ils ont obtenu de magnifiques résultats au milieu de difficultés

immenses, souvent des dangers, et chaque année, la science compte parmi eux un martyr de plus. Mais qu'est-il arrivé ? On a négligé les études locales, et on ne se rendrait pas coupable d'une exagération trop grossière en disant qu'aujourd'hui l'histoire naturelle de notre pays est peut-être moins connue que celle des contrées éloignées. Parcourez les galeries du Muséum de Paris, le plus beau qui existe au monde, interrogez les collections qu'il renferme et vous serez étrangement surpris d'y voir manquer certains individus que possède déjà ou va posséder, sous peu, notre modeste collection (je parle ici seulement de l'Ornithologie), d'y rencontrer par exemple telle espèce représentée seulement par des mâles ou par des femelles, de ne trouver que rarement les variations de plumage qu'apportent aux oiseaux l'âge, les saisons, le lieu d'habitation, alors qu'il serait si facile, puisqu'il s'agit d'individus de nos pays, de se procurer tout cela avec un peu de soin et d'argent. La collection d'œufs et celle de nids, — celle du moins qui est exposée au public — est tout-à-fait incomplète...

N'est-ce point là une preuve évidente de l'opinion que je viens d'émettre ? Cette opinion, du reste, se trouve fréquemment exprimée dans les ouvrages spéciaux.

« Avant de porter nos regards sur les objets éloignés, dit Roux, l'ornithologiste de la Provence, il convient mieux d'étudier complétement ceux qui nous environnent. Cependant peu d'auteurs paraissent s'être imposé la tâche de faire connaître les productions de leur pays, de manière à ne laisser que le moins possible de doutes sur la distinction des animaux dont il est fait mention. » Dans l'excellent recueil qu'il dirige, M. Guérin-Menneville, *Revue et Magasin de zoologie*, *ann.* **1854**, se plaignait de ce que l'activité, l'attention des naturalistes se portait bien plutôt sur les productions des contrées étrangères que

sur celles de leur propre pays. « On n'a fait aucune dépense, s'écrie-t-il, pour provoquer ou encourager des publications ayant pour but de faire connaître l'histoire naturelle de notre pays. » Je citerai enfin ces paroles de M. de Sinety : « on connaît bien plus généralement les oiseaux d'Amérique que ceux de France.»

Ces plaintes, ces critiques sont fondées. Cependant, il faut le reconnaître, depuis quelque temps un grand mouvement s'est opéré en ce sens ; les études locales sont devenues en faveur, et les premiers pas dans cette carrière ont démontré la nécessité de poursuivre.

Des découvertes nombreuses ont été faites tout récemment par les Sociétés scientifiques qui se sont formées depuis plusieurs années dans les départements. Et la raison en est palpable. Les faits se passent sous leurs yeux ; elles touchent pour ainsi dire, la nature de la main. Elles ne disséminent pas leurs efforts sur l'étude de tous les êtres, mais les concentrent sur ceux qui les entourent. Rien ne saurait suppléer à leurs travaux ; seules elles peuvent, avec certitude, observer les mœurs, le genre de vie, les changements occasionnés par l'âge, le sexe ; faire déchoir les variétés du rang d'espèces qu'elles avaient usurpé, constituer en espèces distinctes les individus qu'on n'avait jusqu'ici considérés que comme de simples variétés, découvrir des sujets nouveaux chez les insectes ; par exemple, noter l'habitation favorite, et suivre les métamorphoses chez les oiseaux ; constater l'époque des émigrations périodiques ou des apparitions irrégulières de certaines espèces, et leur nourriture qui donnera sans doute la raison de ces voyages.

Dans toutes les classes enfin, on retrouve à un haut degré la nécessité des études locales, restreintes à une petite étendue, qu'elles peuvent parcourir et scruter tout entière.

Je vais plus loin. Même ramenée à cette simplicité relative,

l'étude de la nature pour être complète, pour pouvoir entrer plus librement dans l'observation des détails, pour donner des résultats certains sur les différentes branches qu'elle embrasse, doit encore être divisée. Et cela est surtout vrai, permettez-moi Messieurs, de vous le dire, pour nous, qui, pour la plupart, tout en nous occupant avec ardeur de l'étude des sciences naturelles, tout en désirant vivement contribuer à leur développement, ne pouvons cependant, par la nature de nos occupations, par les nécessités de notre vie, y consacrer tout notre temps. Si chacun de nous voulait tout embrasser, il arriverait probablement qu'il n'irait pas au-delà des connaissances actuelles fussent-elles restreintes comme je l'ai dit tout à l'heure, et qu'il ne pourrait même pas les acquérir tout entières. Il faut donc diviser notre œuvre, et cette division donnera naissance à des spécialités. Mais rien, bien entendu, de ces spécialités mesquines, jalouses, ridicules, toujours prêtes à dédaigner, à railler la spécialité qui les avoisine et qui leur rend leurs dédains et leurs railleries.

Si nous nous séparons dans nos études, nous resterons frères en la science, toujours prêts à nous entraider, à nous tendre la main ; la science est comme une pyramide immense à chaque face de laquelle l'un de nous travaillerait, apportant chacun de notre côté notre pierre à une œuvre commune, nous rapprochant sans cesse l'un de l'autre, en même temps que nous nous rapprochons du sommet, d'où peut-être un jour, un plus heureux que nous applaudira aux résultats de nos efforts.

On a prétendu jadis qu'entrer de cette façon dans l'étude des détails, que consacrer sa vie à une spécialité, c'était étouffer les élans du génie, oublier les plus nobles fonctions de notre intelligence, préférer à son vol sublime dans les régions élevées pour lesquelles Dieu l'a créée, du haut desquelles elle dominait toutes les questions, et ne voyait que le sublime des choses, une

marche lente et pénible, rampante, presque arrêtée par le plus infime obstacle, à la surface de ce morceau de boue, comme on qualifiait alors notre pauvre terre. C'est ce principe qui a dominé pendant une bonne partie du XVIIIe siècle. Ce fut l'époque de ceux qu'on appelait les amants de la nature. On ne recontrait que gens armés de lunettes et qui allaient interrogeant le ciel; qui, couchés au bord d'une onde pure, laissaient aller leur pensée au murmure des vents et des eaux, qui ne pouvaient se lasser d'admirer les fleurs, les papillons, les insectes, les oiseaux, mais qui les admiraient pour leurs formes, leurs couleurs, leur grâce, comme un curieux spectacle, rien de plus. Mortels animés du reste, des meilleures intentions, qui poursuivaient sans relâche l'aigle et le vautour des noms de tyrans féroces, destructeurs des paisibles colombes, et leur proposaient pour exemple le cygne majestueux, innocent, paisible, qui mange cependant plus de poissons qu'il ne mange d'oiseaux. On ne voyait partout que dialogues, qu'entretiens sur la nature; jamais l'étude des merveilles de la création n'avait été plus à la mode. Jamais cependant elle ne recueillit moins de fruit de ces prétendus enthousiastes: c'est que chacun s'était cru du génie et craignait d'étouffer ses élans dans l'étude des détails; on préférait avoir des notions de beaucoup, plutôt que la science de peu. *On approfondissait*, ainsi que la physique, grammaire, histoire, vers, morale et politique, et il arrivait qu'on ne savait rien parce qu'on voulait savoir trop; le temps a fait justice de cette folle tendance. Suivons donc la voie que nous ont ouverte les hommes éminents qui ont réagi victorieusement contre elle; moins orgueilleux que nos ancêtres, ne craignons pas de couper les ailes à notre génie; nous savons que l'étude des choses petites en apparence (car rien n'est petit dans la nature), n'exclut pas le sentiment des grandes, qu'au contraire elle rapproche sans

cesse l'esprit des questions les plus élevées et lui donne sans cesse un nouvel essor. Des études spéciales sont nécessaires, consacrons-nous y tout entiers, et laissons aux hommes supérieurs, qui y appliquent sans relâche, et toute leur vie, toutes les faces de leur esprit, le soin de comparer les résultats que nous aurons obtenus avec ceux qui viendront d'autres sources. A nous les détails, l'analyse ; à eux la généralisation, la synthèse. A eux la gloire, à nous la satisfaction intérieure d'avoir, si le succès couronne nos efforts, apporté à la science quelques connaissances nouvelles. Ils sont les architectes du grand édifice, soyons-en les modestes ouvriers.

A Dieu ne plaise, cependant, que nouveau venu dans la science et parmi vous, je prétende parquer les intelligences, et d'un ton doctoral assigner sa tâche à chacun. Une telle pensée est loin de mon esprit. Plus expérimentés, plus anciens que moi dans la science, vous savez mieux que moi quelle direction il convient de donner aux études zoologiques pour leur voir porter des fruits. Aussi, tout en exprimant une opinion personnelle, est-ce la vôtre que j'ai cru traduire, car c'est celle qui a certainement présidé à la formation des sociétés départementales : diviser pour mieux voir, se rapprocher des faits pour les observer plus sûrement. D'ailleurs, ces recherches spéciales ne sont point un obstacle à des études générales sur les résultats des travaux du dehors.

Elles en sont même presque inséparables. Pionniers de la science, ardents à lui frayer des voies nouvelles, nous avons le droit de parcourir les routes spacieuses qu'ont ouvertes d'autres travailleurs.

En un mot, pour résumer mon opinion, je crois que, pour être vraiment utiles à la science, nous devons, tout en restant libres dans nos études extérieures, nous spécialiser dans les

études locales, chacun de nous embrassant pour s'y consacrer exclusivement selon ses goûts et le temps qu'il y peut consacrer, une ou plusieurs branches de la zoologie, afin que, pouvant facilement atteindre dans la carrière qu'il s'est choisie aux limites extrêmes de la science actuelle, il la fasse progresser par ses recherches et ses observations particulières.

Tel est, à mon avis, Messieurs, le meilleurs moyen de rendre vraiment utiles nos travaux, le seul assurément, de donner de l'intérêt à notre Musée, qui doit être l'expression, le résumé de nos études, et comme la mesure de notre science.

On se tromperait cependant, et très-fort, en le considérant aujourd'hui sous ce point de vue. A ce compte nous n'aurions guère étudié et notre science serait bien restreinte.

Passons, en effet, en revue cette collection rudimentaire.

En premier et presque en dernier lieu, nous trouvons les oiseaux. C'est là la seule branche de la zoologie qui soit assez dignement représentée chez nous. Fondée et amenée presque au point où nous la voyons aujourd'hui par un ornithologiste intrépide, dévoué, qui est mort pour elle, et dont nous regrettons bien vivement la perte, par M. Colin, la collection ornithologique, est loin d'être arrivée, je ne dis pas à la perfection, mais à un ensemble bien satisfaisant.

Les ordres des oiseaux de proie, des Echassiers, des Palmipèdes présentent des lacunes considérables, ou plutôt pour parler plus exactement, les rares individus que nous en possédons n'en forment guère que les cadres. (1)

(1) Je dois citer ici une phrase bien caractéristique d'un travail de M. de Sinety sur la faune de Seine-et-Marne : « Des recherches bien faites, dit-il, dans le département de l'Yonne fourniraient une liste ornithologique différente de celle que je présente ; quoique limitrophe,

Les œufs et les nids, si intéressants pour l'étude des mœurs et des voyages des oiseaux, nous manquent complétement.

Les Mammifères, sur les petites espèces desquelles le grand Cuvier appelait spécialement toute l'attention des naturalistes, ne comptent dans notre musée que deux des leurs, dont l'un est un chat sauvage, animal que l'on rencontre assez rarement dans nos forêts.

Pour les Reptiles et les Poissons, rien encore : ces classes, celle des Reptiles surtout, ont cependant grand besoin encore d'études attentives. Notre département, si varié dans sa constitution physique, qui réunit aux rochers du Morvan les collines de l'Auxerrois, les plaines du Sénonais, les bois et les prairies de la Puisaie, où l'on trouve à la fois de majestueuses rivières, de rapides cours d'eau, presque des torrents, de nombreux et vastes étangs, presque des lacs, offre un champ fertile à d'intéressantes découvertes.

Parmi les Mollusques, ceux qui sont testacés ont des représentants dans une collection assez nombreuse, mais qui n'est pas complète, et attend encore une classification.

Une assez grande quantité d'insectes sont réunis dans ces cadres que vous avez sous les yeux. Mais cette collection, ne s'en tenant pas aux individus du département a le tort d'être à la fois insuffisante et trop étendue ; c'est donc une collection à fonder, à moins qu'on ne distraie de celle-ci les espèces départementales. Ne nous départons jamais de ce principe : qu'en nous bornant à recueillir les animaux qui vivent dans notre

il nourrit quelques espèces que l'on chercherait en vain dans Seine-et-Marne. » Et, en effet, sa liste ne comprend pas deux oiseaux qui figurent déjà dans notre collection : le Pic cendré et le Martin Roselin

pays, nous donnerons à notre musée un intérêt immense; tandis que si nous avions la prétention de tout embrasser, nous n'aurions jamais rien que d'incomplet, sans utilité pour la science.

C'est d'après ces règles que devront être fondées les collections comprenant les autres classes d'Articulés et les Zoophytes, dont nous ne possédons aucun rudiment.

Presque tout est à faire, vous le voyez, Messieurs. Et c'est précisément là une des raisons pour lesquelles nos collections doivent être conduites avec le plus d'ardeur. On peut reculer lorsqu'on se trouve en face d'une réunion de sujets, déjà nombreux, à laquelle il ne manque plus que quelques individus. Que de temps, de soins, pour recueillir ces individus, naturellement les plus rares ! On s'effraie alors, et cela se comprend. Chez nous rien de pareil, dans vos promenades, dans vos chasses, chaque individu que vous rencontrez, que vous tuez, est presque sûr de trouver sa place dans notre collection, et on a du moins obtenu un résultat utile des soins qu'on s'est donnés! Faisons donc un appel à tous ; nos membres de cette société sont répandus dans le département tout entier ; ils ont des relations nombreuses ; rien ne leur est plus facile que de nous envoyer ce qui aura frappé leur attention. Mais, Messieurs, pour former un Musée, il n'est pas seulement besoin de temps, de soins, de dévouement, mais encore, car tout en est là sur cette terre, mais encore l'*argent !*

Il faut d'abord un fonds régulier pour suffire aux besoins de chaque jour, mais il faut aussi, de temps en temps, pouvoir trouver dans la main une somme suffisante pour faire face aux dépenses imprévues, pour profiter à temps des occasions heureuses, et c'est ce qu'une société scientifique ou littéraire ne saurait jamais avoir par elle-même. Mais, nous, Messieurs, nous ne sommes pas une société ordinaire.

Notre Société étant départementale, c'est au profit des intérêts intellectuels du département tout entier que rayonne la lumière concentrée au foyer de l'association, et le Conseil Général de l'Yonne l'a si bien compris qu'il nous a aidé de subventions utiles, et qu'il nous a abandonné la collection précieuse qui a servi à la rédaction de la carte géologique du département.

En même temps, et par une heureuse combinaison des conditions fondamentales de notre existence, la propriété du Musée appartient à la ville d'Auxerre, qui se trouve ainsi intéressée à son développement, et qui s'est obligée à la fois à le conserver et à l'affecter à un service public, de sorte que, les sacrifices pécuniaires que nous nous imposons, ne suffisant plus aux besoins de notre œuvre, nous pouvons toujours espérer des secours efficaces d'une administration intelligente.

Cette administration, plus que personne, est convaincue de l'incontestable avantage d'une société qui s'efforce de populariser les notions scientifiques d'un Musée qui lui sert d'instrument dans la grande œuvre qu'elle a entreprise en frappant les regards, en attirant l'attention, en faisant succéder dans les esprits généreux à la curiosité puérile qu'excite la vue d'objets divers, la curiosité si noble d'apprendre pour expliquer, et surtout pour mieux admirer ! Car c'est ici que nous retrouvons, à un autre point de vue, et plus élevé sans doute, l'utilité de nos collections.

On leur a fait, et devant moi, ce reproche, d'être un *spectacle pour les yeux*, propre seulement à attirer le *vulgaire*, à exciter une stérile admiration.

Spectacle pour les yeux. Acceptons pour elle, Messieurs, ce prétendu reproche ; il prouve qu'elles toucheront le but.

Pour les grands résultats, il n'est pas de petits moyens ! Qu'elles attirent, par la plus futile des voies, je l'accorde, l'ad-

miration du *vulgaire*, c'est ce que nous espérons, car, à coup sûr, cette admiration ne sera point stérile. Quel homme intelligent pourra voir sans intérêt, d'un seul coup d'œil, rassemblées autour de lui, toutes les productions animales de son pays. Tous ces êtres sont pour lui des amis ou des ennemis ; il les connaît du moins. Mais les rapports de similitude qui les unissent, les dissemblances qui les séparent, et qu'il n'avait point aperçues lui frappent alors les yeux. Il veut voir de plus près, se rendre compte, étudier enfin. Le secret désir, que Dieu a mis au fond de nos cœurs, de connaître ses œuvres, s'éveille en lui. Il interroge, c'est le commencement de la science. C'est le bon grain jeté au hasard. S'il tombe ailleurs que sur le sable du chemin, voyez quels fruits il va porter.

Les uns, et c'est assurément le plus grand nombre, soit défaut d'aptitude, soit à cause d'occupations absorbantes n'iront pas loin dans la carrière ; ils ne seront pas des savants, mais ils deviendront meilleurs, car ils auront compris la sublime poésie de la nature ; à un étonnement puéril, aura succédé l'admiration et la gratitude, — plus heureux, car l'étude de la nature leur aura révélé une source inépuisable de jouissances nouvelles ; le poète l'a dit :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

D'autres, attirés par l'immense horizon qui s'est dévoilé à leurs yeux, voudront poursuivre des études si attrayantes, dont le but est si grand et si beau, et admirer tout entier le tableau dont ils n'ont entrevu que l'esquisse. Ceux-là, travailleront, observeront.

Les difficultés de détail qui entravent si souvent, dès le principe, l'étude de l'histoire naturelle seront pour eux levées,

grâce à une classification exacte, à une dénomination précise des individus. Ainsi aidés, encouragés dans leur travail, ils marcheront en avant, ils deviendront peut-être des savants, de grands savants, qui sait? Et c'est ici le lieu de remarquer combien ces collections spéciales, qui ne présentent que l'histoire naturelle d'une étroite circonscription seront plus utiles pour la vulgarisation de la science que les musées qui embrassent toute l'étendue de l'histoire naturelle. En effet, lorsque celui qui en commence l'étude parcourt ces galeries immenses qui montrent à ses yeux toute la série des êtres vivants, il est ébloui, effrayé; il recule; sa vie entière ne pourra suffire à tant de travaux. Et souvent le sentiment exagéré de son impuissance l'arrête dès le début.

Nos musées, au contraire, ne lui inspirent que le désir de savoir et non la crainte de ne pouvoir tout apprendre; et il viendra un temps où il pourra visiter sans effroi, avec fruit, les grandes collections. Comme la lumière à l'œil du malade, la science doit petit à petit se dévoiler à l'intelligence de l'homme.

C'est ainsi, Messieurs, que notre société, atteignant le but qu'elle s'est proposé, aura créé partout, sinon des savants, du moins des amis de la science, des observateurs; elle aura appris à tous, que pour acquérir sans peine d'utiles connaissances, et se procurer des jouissances pures, il suffit d'ouvrir les yeux, de savoir regarder et voir autour de soi. A leur tour, secondant son œuvre, ceux-ci interrogeront la nature, écouteront ses mystères, pénétreront ses secrets. Partout, des intelligences observatrices, vigilantes sentinelles de la science, consigneront les faits inaperçus jusqu'ici; ces faits, les maîtres les compareront, les généraliseront, en déduiront des conséquences, en extrairont des principes.

Le résultat acquis sera immense; on peut le rendre par ces

deux mots, double expression de la même idée, et qui sont la devise de la science : Vulgarisation et Progrès.

Vous aurez fait plus encore : car, en répandant autour de vous, l'instruction, la lumière, vous aurez fait pénétrer dans les mœurs le sentiment d'une admiration raisonnée pour les œuvres de Dieu, admiration qui inspire toujours des pensées graves et élevées, et qui améliore l'homme, en lui montrant à la fois et sa faiblesse et sa grandeur.

BERT.

RECHERCHES

SUR LES

MONNAIES ET LES MÉDAILLES

ÉMISES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES DU DÉPARTEMENT

DE L'YONNE (1).

§ IV.

Monnaies royales. — Epoque Carlovingienne.

Nous arrivons au second âge de l'art monétaire du département sous les rois Francs. Cette période commence à Pépin et finit à Hugues-Capet. Dans cet espace, qui renferme près de quatre cents ans, nos monnaies sont encore timbrées du nom des quatre villes qui ont ouvré sous les rois précédents : Sens, Auxerre, Avallon, Tonnerre. Les pièces sorties de leurs ateliers sont toutes des deniers d'argent ou des demi-deniers. Nous ne connaissons point de sols d'argent, non plus que de triens d'or, si communs sous la race mérovingienne. Ce n'est pas que la contrée fût plus appauvrie, ou que les transactions commerciales fussent plus languissantes. Le pays subissait les conséquences de l'édit de Pépin, qui, dès les premières années de son règne, avait aboli les monnaies d'or. Sur aucune de nos

(1) Voy. Bullet. de la Société des sciences, t. I, p. 287 ; t. II, p. 339; t. VI, p. 59.

pièces on ne lit d'autre nom que celui du roi, d'abord en lettres initiales placées dans le champ, puis en toutes lettres, et renfermées dans un cercle qui fait le tour de la pièce : mais sur aucune nous ne rencontrons la signature d'un monétaire. Pépin, qui, sans doute, avait trouvé plus d'un inconvénient au pouvoir presque sans contrôle de ces officiers, ne crut pas devoir laisser subsister un état de choses où la fraude pouvait s'exercer sur une échelle assez large. Par ses ordres, les monnaies furent toutes marquées du nom royal, et le monnayage, réservé au monarque, ne connut plus que sa police.

La monnaie d'or fut bannie, ainsi que je l'ai dit plus haut, et ne reparut plus qu'au XIIe siècle. Quelles furent les causes de cette étonnante révolution? Par quels événements étranges l'or disparut-il du sol et ne servit-il plus aux habitudes du commerce? C'est un point qu'il est assez difficile d'éclaircir; et l'histoire est muette sur ce sujet. M. Cartier, dans sa quatrième lettre sur les monnaies de France (1), pense que l'or, si commun sous les Mérovingiens, venait à la fois du butin pris sur ennemi et des tributs levés sur les peuples conquis. « Cependant, ajoute le savant écrivain, ces sources devaient tarir : » les monnaies d'or romaines et gauloises ne furent pas iné- » puisables. A la fin de la première race, il n'y avait plus de » conquête, et les rois fainéants, qui laissèrent échapper de » leurs mains le sceptre de Clovis, n'eurent plus d'or à faire » monnayer. Bientôt les Normands vinrent piller la France, l'or » fut enlevé ou enfoui : à peine resta-t-il un peu d'argent pour » le monnayage carlovingien. » A ces motifs communs à toutes les parties de la France, il faut en joindre un autre particulier à certaines localités et spécialement à l'Auxerrois. Rien n'égalait

(1) Revue numismatique, t. II, p. 251.

la richesse d'ornementation employée dans nos églises. L'évêque Maurin, qui vivait vers les commencements du règne de Charlemagne, offrit à la grande église d'Auxerre une étoffe très fine, ornée d'or et de pierres précieuses : il fit encore faire une croix d'or enrichie de diamants. Le bienheureux Aaron, qui lui succéda, fit dresser sur l'autel de la cathédrale un magnifique ciboire où l'or et l'argent ne furent pas épargnés. Comme on le sait, le *ciborium* des Eglises latines était une espèce de baldaquin soutenu de quatre ou six colonnes. Les successeurs de ces évêques ne furent pas moins magnifiques. On est étonné de voir quelle prodigieuse quantité d'or se trouvait employée, non seulement aux vases sacrés qui servaient à l'autel, mais encore à la mosaïque de toute sorte qui ornementait même les parois intérieurs des Basiliques. Héric (1) nous assure que le tombeau de saint Germain fut surmonté d'un dais travaillé en or massif. La châsse du saint, donnée par Lothaire, fils de Charles-le-Chauve, était couverte d'or. Quand saint Amatre bâtit la première cathédrale sur la maison de Rutilius, il employa à l'embellissement de la nouvelle basilique un trésor qu'on venait de trouver. Tout le monde sait que, dans ces temps de foi, nos sanctuairès étaient revêtus de marbre, l'or couvrait le nu des murs et étincelait dans le pourtour des temples. Pendant que saint Didier fut évêque, il augmenta considérablement l'église cathédrale ; il fit élever un grand dôme, dit Lebeuf, du côté de l'orient et le fit couvrir d'or, de pierreries et de mosaïque, comme saint Syagre l'avait fait à Autun et probablement d'autres évêques dans leurs diocèses. Les inventaires qui nous restent des églises d'alors nous les montrent garnies de toutes

(1) Mém. de Lebeuf, éd. Challe et Quantin, t. I.

sortes de vaisselle d'or et d'argent. Je conclus de tous ces faits que le numéraire d'or, en passant à la fonte, s'épuisa, et que les Auxerrois d'alors, n'ayant plus de moyens de le renouveler, la monnaie d'argent fut la grande ressource du pays. L'or devint si rare que, dans un procès qu'eut à soutenir l'abbé Radulphe au IXe siècle, il se vit obligé de dépouiller la châsse de saint Germain de l'or qui la couvrait.

Nous ne connaissons aucune monnaie de billon ou de bronze fabriquée dans les ateliers du pays. Il est probable qu'il en exista. Comment, en effet, dans les achats et ventes de chaque jour pour les objets de peu de valeur, comment aurait-on pu traiter, acheter, vendre? En ce temps-là, comme aujourd'hui, il fallait vivre, et les aliments de première consommation, les choses usuelles de petit prix, devaient s'échanger contre une petite fraction de numéraire. Il a donc fallu un monnayage représentant ces petites valeurs. Au pays que nous habitons, comme dans le reste de la France, toutes les stipulations commerciales furent payées en deniers et en demi-deniers. Le sol d'argent, qui n'était qu'une monnaie de compte à cette époque, se divisait par douze deniers. D'après M. Guérard (1), la valeur relative du denier était, sous Pépin, de 2 fr. 83 c., et sous Charlemagne jusqu'à la fin du VIIIe siècle, de 2 fr. 89 c. Pour combien d'objets ne fallait-il pas, chaque jour, fractionner cette monnaie. Charlemagne ordonna de vendre le pain de froment un denier les vingt-quatre livres. L'homme de peine n'achetait pas toujours vingt livres de pain à la fois. Sans les petites monnaies, comment aurait-il pu arriver à se procurer la subsistance de chaque jour.

(1) Revue numismatique, t. II, p. 428.

Les pièces de cette époque, et qui ont été frappées dans nos contrées, n'ont pas toutes été faites avec le même soin. Celles de Pépin, représentées par le denier de Sens, se ressentent de la barbarie des derniers jours de la monarchie mérovingienne : celles de Charlemagne, exécutées d'abord à l'instar des deniers de son prédécesseur, prirent une forme plus régulière ; ses pièces et celles de ses successeurs sont plus polies et d'une exécution plus finie.

Ces principes posés, je vais dresser un catalogue tout simple des monnaies de la seconde race de nos rois et qui ont été frappées dans le département. L'ordre le plus convenable à adopter serait de classer toutes les monnaies de la même ville par suite chronologique, et de répéter quatre fois cette nomenclature. J'aurais suivi cette méthode si le numéraire attribué à chaque ville eût été plus nombreux, plus varié, et que chacune d'elles eût fourni à chaque règne de cette seconde race un contingent respectable ; mais comme ce qui nous reste de la numismatique de cette époque ne se recommande point par le nombre et qu'il n'y a rien de régulier dans l'émission de ces deniers, je me contenterai de placer sous chaque prince ce que je trouverai de monnaies à quelque ville qu'elles appartiennent. Au reste, ce mode de classification peut n'être pas sans utilité. En mettant sous les yeux du lecteur les séries de toute une époque, il lui sera facile d'établir un terme de comparaison entre les monuments numismatiques des différentes villes. Comme toujours, je prendrai partout où je trouverai, mon but étant de rassembler le plus de documents possibles touchant nos monnaies ; je regarderai comme de bonne prise tout ce qui pourra concourir à ce but. Je désire que le bulletin renferme un ensemble qui mette les savants du pays à même de connaître chaque partie de notre histoire monétaire : seu-

lement j'aurai soin de rendre à chacun la part d'honneur qui lui revient.

PEPIN (752-758).

La première monnaie qui se présente dans l'ordre des temps est un denier d'argent de Pépin, inédit jusqu'à ce jour : il appartient à la numismatique sénonaise, dans laquelle il a été classé par M. Salmon, notre savant collègue (1).

Dans le droit RP.

℞. Une étoile, ou plutôt une croix, environnée de ces lettres : SENOIS, (2) qu'on lit distinctement, malgré une fracture, qui n'a fait tort à aucun signe. Pl. I, n° 1.

Cette monnaie curieuse, trouvée il y a quelques années dans une commune du département, recueillie par un orfèvre de Sens, acquise par M. Rousseau, a failli, à son apparition dans le monde érudit, fournir le sujet d'une nouvelle Illiade.

Cette pièce est le seul monument qui nous reste du monnayage de la province sous le premier Carlovingien ; et rien en cela ne doit nous étonner. L'édit de Pistes de 849 peut être regardé comme le règlement organique du monnayage de la seconde race, même en remontant au premier de ses rois. Cette ordonnance ne fait mention que des premiers ateliers de Pépin et de Charlemagne ; elle en compte neuf seulement que nous pouvons regarder, sinon comme les seuls qui eurent le privilége d'émet-

(1) Revue numismatique, t. XIX; p. 186.

(2) Quelques lettres des mots écrits en majuscules n'ont pas pu être rendues par la typographie dans la forme qu'elles ont sur les monnaies; pour avoir une juste idée de la véritable forme des caractères, il faut consulter les planches qui accompagnent cette notice.

tre le numéraire, du moins comme les plus anciennes fabriques conservées pour l'usage royal après la révolution qui brisa le système monétaire des Mérovingiens. Au nombre de ces neuf cités qui timbrent la monnaie, je trouve la ville de Sens, Senonis; *sequentes consuetudinem prœdecessorum nostrorum sicut in illorum capitulis inveniuntur, constituimus ut in nullo loco alio, in omni regno nostro moneta fiat, nisi in palatio nostro et in Quintovico, Rotomago et in Remis, et in Senonis, et in Parisiis, et in Aureliani, et in Cavilone, et in Metallo, et in Narbonâ.*

Comme on le voit par le texte de cette ordonnance, il n'est fait nulle mention de nos trois cités : Auxerre, Avallon, Tonnerre. Cependant, sous le règne même de Charles-le-Chauve qui rendit ce décret, on comptait plus de cent vingt villes dans lesquelles on travaillait les monnaies d'argent. J'ai recherché quelle pouvait être la cause de cette singularité en ce qui regarde l'Auxerrois, et voici ce qui me paraît plus probable. Charles-le-Chauve, en rendant l'ordonnance dont j'ai parlé, ne fit que donner force de loi à un usage constamment suivi par ses deux prédécesseurs : *sequentes consuetudinem prœdecessorum nostrorum.* Le règne de Charlemagne fut un règne fort, et son gouvernement d'une organisation énergique tendait à en concentrer tous les ressorts dans la main du maître. On sait que pour arriver à l'unité il fit cinquante-deux guerres, et termina ses conquêtes quand la France n'eut plus d'ennemis qui pussent gêner ses projets et qu'elle eut des frontières. Pour arriver à cette unité politique, il simplifia toutes les branches du système administratif de ses états, de manière à en tenir tous les rouages et à les faire fonctionner à son gré. Il voulait tout voir, tout connaître, tout régler. Le monarque qui vendait les herbes de ses jardins, qui se faisait rendre compte des lots et ventes

de ses fermes, se garda bien d'abandonner la confection des monnaies aux chances de la bonne foi des monétaires. Tous les ateliers furent fermés, à l'exception de neuf qui furent déclarés ateliers royaux. *Moneta fiat non nisi in nostro palatio.*

Cette sage mesure, déjà adoptée par Pépin, fut conservée par Louis et Charles, ses fils : mais c'était une dérogation aux usages mérovingiens qui dut froisser bien des intérêts ; et il n'est pas hors de vraisemblance que les dépossédés mirent tous moyens en œuvre pour ressaisir le droit qu'ils avaient perdu. Seigneurs ecclésiastiques, seigneurs laïques, tous avisèrent ; les uns usurpèrent, les autres obtinrent des concessions. « Depuis l'avénement de Pépin (751), dit M. de Barthélemy (1), jusqu'à l'avénement de Louis-le-Débonnaire (814), la monnaie de l'empire d'Occident, peut être considérée comme ayant vraiment appartenu au souverain : mais à dater de cette dernière époque, ce privilége fut divisé à un point qu'à mesure qu'on s'éloigne du IXe siècle, les ateliers royaux diminuent sensiblement, jusqu'à arriver à n'être plus que restreints. » Ces principes nous serviront pour hasarder quelques conjectures au besoin sur certaines monnaies de la province.

CHARLEMAGNE (768-814).

AUXERRE.

Au droit, une croix ; dans le champ et autour + CARLVS IMP AVC.

℞. Monogramme de Charles et au pourtour + AVTICIDER

(1) Manuel de numismatique du moyen-âge, p. 40.

CIVIS. denier d'argent. Leblanc, page 103, pl. nº 2.

A quel temps faut-il rapporter la fabrication de cette monnaie ? Est-elle royale ? Est-elle baronale ? Dans le dernier cas, est-elle du comte ou de l'évêque ? Il n'est pas difficile de répondre à la première de ces questions : la légende donne à Charlemagne le titre d'imperator; dès lors nul doute qu'elle n'ait été gravée qu'après le couronnement de ce monarque comme empereur d'Occident. D'ailleurs tout le monde sait que dans les premiers temps de son règne, Charlemagne signa ses monnaies à la façon de son père, en écrivant son nom dans le champ et sur deux lignes. Cette pièce ne saurait appartenir au monnayage ecclésiastique. L'évêque Maurin, qui vivait alors, était un prélat ferme et dévoué à son église, fort considéré de Charlemagme, qui lui accorda la restitution des biens ecclésiastiques enlevés par Charles-Martel. Nous voyons bien qu'il trouva dans la tour de Brunehaut des médailles d'or dont il fit présent à l'empereur : mais de monnaies émises par lui, il n'en est nulle question. D'ailleurs s'il avait eu le droit de battre monnaie, il n'aurait pas manqué d'inscrire, sur son numéraire, le type ecclésiastique, le temple avec la légende XRISTIANA RELIGIO. Il est plus probable qu'elle est du seigneur Ermenolde. Charlemagne qui l'aimait beaucoup lui fit présent de la ville d'Auxerre et lui donna la qualité de comte : *Primus comes pagi Autissiodorensis Ermenolus nomine*. Ermenole usa-t-il d'une concession émanée du prince ? Ces monnaies furent-elles fabriquées clandestinement ? Charlemagne ferma-t-il les yeux sur cette entreprise de son favori ? C'est un point d'histoire numismatique difficile à éclaircir. Toujours est-il que le denier au monogramme de Charlemagne, sorti des ateliers Auxerrois, n'appartenant pas au monnayage royal, doit appartenir au monnayage des comtes.

TONNERRE.

Au droit, monogramme de Charles, GRATIA DI IMPER.

℞. Une croix entre grenetis, TORNAN PORTE. Denier d'argent, pl. I, nº 3.

Ce denier est remarquable, c'est la plus ancienne monnaie française sur laquelle on lise GRATIA DEI REX. Cette pièce est-elle bien de Tonnerre ? Il y a lieu d'en douter, et je ne l'aurais pas classée dans la numismatique départementale sans l'autorité de Leblanc, qui ne fait pas difficulté de l'attribuer à cette dernière ville. Je n'en parle donc que pour mémoire. Tonnerre, c'est TORNODORVM, c'est le TRIODORO CASTE, mais TORNAN PORTE, c'est plutôt le nom de la ville de Tournay.

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE (814-840).

SENS.

Leblanc donne, à la troisième planche de son ouvrage, une monnaie Sénonaise qui est royale.

+ HLVDOVICVS IMP. Croix dans le champ.

℞. SENONES. Ce mot est écrit en deux lignes, pl. I, nº 4.

M. de Longpérier, dans l'ouvrage précité, a catalogué ce même denier sous les nºˢ 277, 278. Les deux exemplaires sont variés dans la forme des caractères : l'un porte au revers SENONES. Le savant auteur a classé une autre pièce dont nous reproduisons la gravure :

HLVDOVVICUS IMP AVG. Tête de l'empereur laurée regardant à droite et avec le paludamentum.

℞. + SENONES. Temple tetrastyle sur deux degrés. Denier d'argent. Poids 1 50 gr., pl. I, nº 5.

Cette monnaie doit être antérieure à la première. Charlemagne, sur les derniers temps de son règne, avait fait graver son buste sur des sols d'or à l'imitation des anciens empereurs d'Occident, dont la tête était couverte du diadème et les épaules chargées du paludamentum. Louis-le-Débonnaire suivit l'exemple de son père ; seulement il ôta le diadême pour prendre la couronne de lauriers qu'on voit aussi sur quelques monnaies de Charlemagne. A la fin de sa vie, il remplaça le buste impérial par un nouveau type. Le droit porta le nom du Souverain inscrit autour d'une croix. Le revers, celui de l'atelier monétaire, placé sur deux lignes. Ces documents prouvent que l'officine sénonaise fonctionna pendant tout le règne du fils de Charlemagne.

La monnaie était aux frais et pour le compte du roi.

CHARLES-LE-CHAUVE (840-877).

Le règne de Charles-le-Chauve fait époque dans notre histoire monétaire. Sous ce prince les ateliers de nos quatre grandes cités travaillèrent simultanément ; ce que nous ne trouvons sous aucun autre des Carlovingiens : chose d'autant plus surprenante que c'est précisément sous le règne de Charles que parut l'édit de Pistes qui supprimait trois d'entre elles. Comme je l'ai déjà dit, Sens se trouvait seule réservée avec huit autres villes du royaume de Neustrie pour monnayer les espèces royales.

AUXERRE.

1° Monogramme de Charles + GRATIA DI REX.

℞. ANTISSIODIRO CIVITVS. Croisette dans le champ.

2° A l'avers, croisette cantonnée de quatre besants et autour, entre grenetis : CAROLVS REX FR.

℟. AVTISSIODERO CIVI.

Ces deux deniers d'argent, reproduits à la pl. I, n° 6 et 7, sont au cabinet de M. de Vesvrotte, qui a bien voulu nous en envoyer le dessin. Ils paraissent être d'une assez belle conservation; mais le second est d'une écriture presque barbare. Ces monnaies, quoique faites au nom de Charles II, sont baronales. Mais sont-elles de l'évêque, sont-elles du comte? C'est ce qu'il n'est pas aisé d'établir. L'empreinte du temple, gravé dans le champ de la seconde, me porterait à croire que ce denier est épiscopal. Cependant ce n'est qu'un doute, et, je l'avoue, je ne trouve point de preuves à l'appui de cette opinion.

3° Il existe une variété de la première de ces deux monnaies; elle a été signalée par M. de Longpérier et inscrite par lui dans son catalogue sur les monnaies du cabinet de M. Rousseau.

Monogramme de Charles GRATIA D—I REX.

℟. + AVTISODERO CIVITAS, denier d'argent, 1,51 gramm.

Comme on le voit, les deux O qui entrent dans le mot *Autissioder* sont allongés en forme de lozange.

4° Monogramme entre grenetis + GRATI D—I R.

℟. Croisette entre grenetis + A... TISIO... CASTE, pl. I, n° 8.

Sur toutes les pièces sorties de l'atelier auxerrois, on lit *civitas*. Ce titre, donné à Auxerre, mentionné dans la Notice de l'empire, lui a toujours été conservé dans les temps postérieurs. *Civitas*, c'est la ville, ce qui signifie un peuple, une nation ou tout au moins un chef-lieu de peuple ou de ville. La monnaie placée au n° 8 de la planche est le seul exemplaire sur lequel on lise le mot *castrum*, ou peut-être mieux *castellum*. Cette pièce, trouvée à Auxerre au commencement de ce siècle, paraît un peu usée; quelques lettres manquent à la légende.

Pourquoi cette dérogation à l'usage constamment suivi, et avant et après, de donner à Auxerre le titre de *civitas*? Je me

hasarde à donner l'explication, sous toute réserve cependant, de cette exception singulière.

Tout le monde sait que ce fut à Fontenoy, dans l'Auxerrois, que les trois fils de Louis-le-Débonnaire vidèrent leur querelle ; c'est un événement trop connu pour que j'en parle ici. Lebeuf, qui décrit la marche des divers corps de troupes, raconte en expliquant le texte de Nithard que les deux armées, après avoir traversé la Champagne, se rencontrèrent en face d'Auxerre, qu'elles s'arrêtèrent sur deux éminences, d'où elles purent facilement se voir : l'une se tenait sur les hauteurs de Pourrain et de Charbuy; l'autre, touchant à la montagne Saint-Siméon, côtoyait le versant et s'étendait jusqu'à Auxerre. Ces deux batailles, pour me servir d'une expression usitée au moyen-âge, se trouvèrent si près l'une de l'autre, qu'elles durent songer à se fortifier, ne fut-ce que pour prévenir une surprise, un coup de main. Les monnayeurs du roi, comme on le sait, le suivaient à la guerre et frappaient partout où le monarque avait besoin de leurs services. Ces considérations m'ont amené à penser que Charles-le-Chauve, pendant son séjour à Auxerre, ayant eu besoin de numéraire, avait voulu faire une monnaie commémorative de la position où il se trouvait alors, et qu'au lieu de *civitas*, qu'on inscrivait ordinairement, il aurait fait graver sur ce denier seulement le *Castrum* ou *Castellum*. Cette monnaie, dans mon opinion, serait une sorte de monnaie de siége.

AVALLON.

La Revue numismatique de Blois a donné le dessin d'une jolie monnaie d'Avallon, connue, il est vrai, depuis longtemps; elle provient d'une trouvaille faite au château de Courbanton,

dans la Sologne; c'est une variété de la pièce donnée par Leblanc; elle ne diffère que par le poids de celle qui a été classée dans le cabinet de M. Rousseau, et inscrite par M. de Longpérier.

+ SNOꞀVAV SIꓕSVƆ (*Castris Avalons*) entre deux grenetis
Croix dans le champ

℞. GRATIA DI REN (*sic*) monogramme dans le champ.
Poids, 0,31 gr. Pl. I, n° 9.

Ce denier, non plus que celui d'Auxerre[1], ne semble pas appartenir au monnayage du roi; il est aussi monnaie de comte. M. A. Barthélemy, dans son manuel de numismatique moderne, l'attribue au comte d'Auxerre. J'ai voulu m'expliquer cette attribution et savoir à quel titre les comtes d'Auxerre ont pu ouvrer dans le *Castrum* Avallonnais. Avallon a-t-il été dépendant des comtes d'Auxerre? Je n'ai pas trouvé un seul monument qui favorisât cette opinion. Avallon était du nombre des villes qui avaient un *Pagus*, comme on le voit dès le temps du roi Gontran. Sa position fortifiée lui fit décerner le titre de *Castrum, Castrum Avalonis*, dans la vie de saint Colomban, au VI[e] siècle. Il fallait que ce comté eût de l'importance, puisque, dans le *Réomaüs*, il est parlé d'un gouverneur d'Avallon : *Cui Avallensis oppidi regendæ Reipublicæ cura commissa.* S'il faut en croire les historiens du temps, le comte d'Avallon marchait de pair avec ceux d'Auxerre et de Nevers. On lit dans les capitulaires de Charles-le-Chauve le nom de trois seigneurs envoyés par lui dans les trois comtés : *Hugo, Gorzo, Nivilungus missi in Niverniso, Alciodroso, Avaliso.* Comme on le voit, ces trois dignitaires semblent marcher d'un pas égal, et aucun d'eux ne paraît moindre que les autres en autorité et en puissance. Ce comté fut donné, avec l'Auxois et les villes qui en dépendaient, *hos pagos cum civitatibus*

suis, par le testament de Charlemagne, en 806, à Louis-le-Débonnaire, qui, à son tour, en 817, le céda en apanage à son fils Pépin. Sous Charles-le-Chauve, le comte d'Avallon était Ausbert, choisi en 840 pour aller rétablir l'ordre dans les provinces du midi. Son successeur était le fameux Gérard de Roussillon, fils du comte Leuthaire d'Alsace, qui descendait lui-même d'Erchyvalde, maire du palais sous les rois de la première race. Sa mère était Grimilde, issue des anciens rois de Bourgogne. Enfin, Gérard lui-même avait épousé la petite-fille de Louis-le-Débonnaire, Berthe, fille de Pépin, roi d'Aquitaine. Duchesne parle du château d'Avallon, d'une si grande importance et dignité qu'il eut ses comtes particuliers. Cette seigneurie, unie à l'Auxois, passa aux ducs de Bourgogne qui la gouvernèrent par des vicomtes. Conrad, il est vrai, oncle de Charles-le-Chauve, et investi par lui du comté d'Auxerre, paraît avoir possédé le comté d'Avallon, mais ce fut seulement, je crois, comme seigneur de la Bourgogne. Gérard, qui avait reçu de Lothaire les gouvernements de la Provence et du Lyonnais, et de Charles, ceux du Berry et de la Bourgogne, fut dépossédé de toutes ces dignités par le vainqueur dont il avait trahi les intérêts. Ces dépouilles furent partagées entre Bozon, son beau-frère, et Conrad, son oncle. Celui-ci eut la Bourgogne et toutes les places fortes de la province, parmi lesquelles il faut compter le château d'Avallon. De tout cela il résulte qu'il n'y eut rien de commun entre le comté d'Auxerre et celui d'Avallon, qui restèrent toujours indépendants l'un de l'autre. D'où je conclus que la monnaie qui nous occupe est monnaie comtale d'Avallon, qu'elle ait été frappée par Ausbert, Gérard ou Conrad. Au reste, je ne sais si M. A. Barthélemy a voulu l'entendre ainsi : je désire avoir seulement expliqué son opinion, je n'aime pas à m'écarter des sentiments professés par un homme de cette valeur.

TONNERRE.

L'atelier Tonnerrois fonctionna sous le règne de Charles-le-Chauve. Nous avons des monnaies royales sur lesquelles on lit *Tornodero castel* ou *Tornodero caste*; c'est Tonnerre, à n'en pas douter. Je ne sais comment un homme aussi érudit que Leblanc a pu ranger parmi les inconnues une pièce sur laquelle on lit : *Triodoroasti*; c'est bien le *castellum Tornodorense*. Dès le VIIe siècle, saint Grégoire de Tours l'appelle *castrum Tornodorum*. Nous donnons à la pl. I, nº 10, le dessin d'une jolie monnaie tirée du cabinet de M. de Vesvrotte.

Au droit, monogramme de Charles + CRATIA D—I REX.

℟. TORNODORO ASTEL.

Astel, on le comprend, est pour *castel* : le C manque, et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il n'y a pas de place pour l'intercaler. Peut être l'ouvrier a-t-il voulu mettre un C après l'R et l'ouvrage négligé aura rendu un O.

SENS.

Les monnaies Carlovingiennes de Sens appartiennent au monnayage royal. Sens, comme je l'ai dit plus haut, était une des neuf villes réservées par l'édit de Pistes. Nous avons des monnaies sorties de son atelier : ce sont des deniers et des demi-deniers. Le cabinet des médailles de la Société des sciences de l'Yonne en possède un exemplaire assez bien conservé; c'est un denier au monogramme de Charles.

Sur le droit + CRATA D—I REIX.

℟. SENONES CIVITAS, argent, poids 1,72 gr., pl. I, nº 11.

M. de Longpérier fait mention d'une pièce tout-a-fait identique dans le catalogue Rousseau.

M. Salmon en a donné une variété inédite au type du temple.

+ CARLVS RE + FIR, grenetis au pourtour.

Dans le champ, une croix cantonnée de quatre besants.

℞. + SENONES CIVITAS.

Dans le champ, un large temple posé sur deux degrés, comme on peut le remarquer, l'O du mot *Senones* est entièrement plein.

Poids 1,50 gr.; diamètre 0,031.; pl. I, n° 12.

Quoique ces monnaies soient attribuées à Charles-le-Chauve, les numismatistes ne se prononcent pas d'une manière très-positive touchant cette attribution. Il y en a surtout qui donneraient volontiers à Charlemagne les exemplaires sur lesquels on a tracé le temple carolin. Le plus ou moins de fermeté dans la touche et le style, le diamètre plus ou moins agrandi ; tels sont les principaux motifs qui leur servent d'induction pour former des catégories. Qui veut prendre part à ce débat scientifique doit être en position de toucher, comparer et analyser sur place. Le peu de pièces de ces deux premiers Charles qui sont à ma connaissance, ne me permettent pas de soutenir ici une opinion.

Jusqu'à présent on ne connaissait de Charles-le-Chauve que le denier que nous venons de donner. Une découverte faite à Poitiers, a mis au jour une petite pièce du même prince qui est une obole du denier au monogramme.

Au droit + CTA D—I REIX entre deux grenetis.

Dans le champ, monogramme de Charles par un K. CTA pour GRATIA.

℞. SENONIS CIVITAS entre deux grenetis.

Dans le champ, une croix arg. Poids 0,92 gr., pl. n° 13, diam. 0,016.

Cette obole, dit M. Salmon, que je copie textuellement, quoique d'une assez mauvaise fabrique, est d'un grand intérêt ; non-

seulement parce qu'à cause de son module elle complète la série à laquelle elle se rapporte, mais surtout parce que, comme point de comparaison, elle tendrait à faire remonter à Charlemagne le denier au temple carolin. Comme sur toutes les pièces de Charles-le-Chauve frappées à Sens, nous trouvons REIX pour REX. C'est pour la première fois que nous voyons la formule *Senonis*, qui est ici une exception. Dans la suite des temps elle fut seule employée à Sens à partir du roi Raoul (1).

Avant de terminer ce qui regarde les deniers carolins de Sens, je ne dois pas passer sous le silence deux monnaies attribuées, par M. de Longpérier, à Sannhem, et restituées, par M. Salmon, à la ville de Sens.

1° + CARLVS REX FR. Monogramme de Charles.

℞. Croix dans le champ.

+ SENNES, arg., poids 1,65 gr., pl. n° 14.

2° CARLVS REX FR.

℞. + SENNES. Croix élevée sur trois degrés, arg., poids 1,39 gr., pl. n° 15.

M. de Longpérier, en classant ces monnaies, les avait attribuées à Sannhem (Haut-Rhin). On ne connaît, il est vrai, aucun monument émané de cette ville, mais la conformité de style avec celui des pièces de Mayence, surtout la croix haussée sur les degrés, avait déterminé le savant conservateur du Louvre à les donner à une ville de la région du Rhin. M. Salmon ne partage pas l'avis de M. de Longpérier : à son point de vue, le style des monnaies Carlovingiennes n'est pas assez tranché pour qu'on puisse le déterminer d'une manière absolue. Les pièces de tous les pays soumis à la domination des Charles, ont

(1) Fragment de numismatique sénonaise, par M. Ph. Salmon, p. 16.

absolument les mêmes caractères, et ce n'est qu'à partir de la fin de ce siècle que le style carlovingien commence à affecter une physionomie locale. D'ailleurs, la croix de Mayence a pu être adoptée ailleurs, tout aussi bien qu'on voit des signes identiques sur des monnaies frappées en des pays éloignés les uns des autres. L'argument du style en faveur de Sannhem est donc nul à ses yeux. Voici comment notre savant collègue fait valoir sa preuve positive en faveur de Sens. Ecoutons-le : « pour avancer que SENNES est bien la ville de Sens, nous nous appuyons sur des monuments écrits, certains, qui portent le nom de cette cité sans l'O. » Il trouve cette orthographe dans une foule de manuscrits du IX[e] siècle, et notamment dans un concile de Pistes, dont la charte originale est signée *Venilo Sennensis episcopus*. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette charte est de même date que l'édit de Pistes sur les monnaies. *Sennes* n'est pas une abréviation, une erreur du graveur, mais une orthographe en usage.

La réponse de M. de Longpérier ne se fit pas attendre. Elle est vive parfois dans la forme, comme on peut le voir au passage (1) qui réfute l'opinion énoncée par M. Salmon au sujet du mot *civitas* qui ne se lit point sur ces monnaies. Pour lui, la preuve tirée des chartes du IX[e] siècle, n'en est pas une. Il n'y aurait rien à répondre, si l'on produisait une inscription carlovingienne avec cette manière d'orthographier; mais les manuscrits ne prouvent rien. Ils sont en écriture des XI[e], XII[e], XIII[e] siècles et en fort mauvais état. On y lit le nom de Sens écrit en plusieurs manières, ce qui prouve tout simplement que le texte

(1) Revue de numismatique, t. II, p. 19, Observations de M. de Longpérier sur les fragments de numismatique sénonaise, p. 186.

contient des abréviations ; mais que le nom latin de Sens ait eu deux formes dans le même temps, dans la même année, c'est un fait inadmissible. Il rejette donc sans appel l'attribution en faveur de Sens, et s'en tient toujours à son premier sentiment. SENNES est une ville des bords du Rhin.

M. Salmon ne se tint pas pour battu. Il vient de publier, dans la Revue belge (1) une réponse dans laquelle il lutte corps à corps avec l'éminent numismatiste de Paris. Il maintient son dire, il en confirme la preuve capitale en fournissant des exemples de chartes données au VIII[e] siècle même, où l'on voit que la double orthographe *Senones* et *Sennes* était également employée par les auteurs écrivant dans une même époque. Je m'abstiens, comme on le pense bien, de prendre part au débat et de juger entre ces deux maîtres en la science numismatique. Seulement, qu'il me soit permis de faire des vœux en faveur du *Sennes* Senonais : je souhaite qu'il se trouve bien à Sens et qu'il y reste.

LOUIS-LE-BÈGUE (877-879).

Nous ne connaissons aucune monnaie de ce prince frappée dans la province. Il laissa, en mourant, le royaume à ses deux fils : Pépin qui eut la Neustrie en partage, et Carloman la Bourgogne et l'Aquitaine. Pépin étant mort quelque temps après, Carloman régna seul dans ces deux royaumes réunis.

CARLOMAN (879-884).

AUXERRE.

Leblanc a reproduit une monnaie de Carloman que M. de

(1) Revue belge, t. V, 2[e] série.

Longpérier a notée dans la collection des monnaies de M. Rousseau, n° 465.

+ KARLEMANVS.

Dans le champ, le monogramme carolin.

℞. CIVIS AVTISSIODER. Croix dans le champ, pl. II, n° 16.
Nous donnons à la planche deux exemplaires de ce denier : le premier, qui est bien conservé, est tiré du cabinet de M. de Vesvrotte; le second, un peu moins beau, appartient à M. Salmon.

Le Père Hardoin a daigné s'occuper de cette monnaie. On comprendra facilement que l'excentrique auteur n'y ait rien vu de ce que tout le monde y peut voir (1).

CHARLES-LE-GROS (884-887).

SENS.

M. de Longpérier, au n° 478 du catalogue Rousseau, place une monnaie de Sens sur laquelle on lit :

+ CARLVS REX FR. Croix cantonnée de quatre points.

℞. SENONES CIVITAS autour d'un temple. Den. arg. 1,40 gr.
M. A. Barthélemy pense que la ville d'Auxerre a fabriqué une monnaie de ce prince (2).

EUDES (887-898).

SENS.

Au n° 500 du catalogue Rousseau, nous trouvons une mon-

(1) Kcarlemanus R. rex....) (... civis Autissider in medio monogram-

naie sénonnaise signée du roi Eudes. Nous la donnons à la pl. II, n° 17.

+ CRATIA D—I REIX. Dans le champ O D O en une ligne horizontale au-dessus et au-dessous. Une petite croix entre deux I. Les deux O de cette légende sont formés de deux espèces de losanges, comme on peut le voir à la planche.

℞. + SENONES CIVITAS. Croix dans le champ. Den. arg. 1,75 gr.

M. A. Barthélemy donne au roi Eudes une monnaie frappée à Provins ; le monogramme est différent de celui qu'on voit sur la pièce qui précède. Il est probable, et c'est le sentiment de MM. du Châlais et de Longpérier, que cette pièce a servi de type aux monnaies comtales de Sens — Provins, et que le prétendu peigne champenois gravé sur les baronales des XI[e] et XII[e] siècles n'est que le monogramme défiguré du roi Eudes, pl. 18.

ma Karolus fratris natu majoris nomen, sub quo imperatore Carlemanus rex fuit. Alioquin dicant historiæ scriptæ laudatores. Cur et quia jure gratus Carolus cum Carlemanno nummum delineavit. Leblanc, pag. 142, n. 3. Nihilomagis hic est nomen civitatis, quam Auxerre dicimus, cusam in Dagoberti nummo 18 AVTESIODERO CI. Sed est istic sententia : « C Carlemanno I invicto VI Victori S solverunt A Augustodu- » nenses V vicesimam, T tutatori I imperii S sexagesimam ; S solverunt » IO institutores D decimam E Edur R restitutori. » Gallice : Les habitants de la ville d'Autun ont payé le vingtième denier au victorieux et invincible Charleman ; le soixantième au conservateur de l'empire ; les Merciers ont payé le dixième au restaurateur de la ville d'Autun. Non scriberunt cives autissider pro *autissiodero*, vel *altissiodero* in hisce nummis *civis* semper accipiendum et pro vocibus totidem quot litera sunt, præterquam in nummis tertiæ ætatis, qui sunt inscripti, parisius civis, turonus civis. Neque enim ibi civis cives significat, sive incolas civitatis ; sed est ipsius moneta nomen.

(2) Manuel de numismatique moderne, p. 46.

CHARLES-LE-SIMPLE (898-923).

SENS.

Nous possédons plusieurs monnaies de ce roi ; elles appartiennent à la numismatique sénonaise.

1° + CARLVS REX. Croix dans le champ.

℞. SENONES. Cette légende est placée dans le champ sur deux lignes horizontales, pl. II, n° 18.

2° + TEMPVS CARLVS REX. Croix cantonnée de quatre points.

℞. Le temple senonais. SENONES CIVITAS, pl. II, n° 19.

Leblanc, qui a copié ces deux monnaies, avoue qu'il ne sait ce que veut dire *tempus*, qui fait partie de la légende de la seconde. Je confesse également mon ignorance, je ne sais si quelque auteur, mieux renseigné, en a donné l'explication.

RAOUL (923-936).

SENS.

Nous avons de ce prince le denier et l'obole. Le denier est celui que Leblanc a décrit dans son ouvrage.

Au droit + RODVLFVS HCLIT (inclitus) REX dans le champ.

℞. + SENONIS CIVITAS, pl. II, n° 20.

C'est la première fois, ainsi que l'observent plusieurs savants numismatistes, que le mot REX remplace dans le champ le monogramme. Ce style qui a une origine sénonaise a été adopté depuis par les rois capétiens qui ont frappé à Sens ; du moins

il se rencontre dans presque tous le numéraire que l'on connaît. Pourquoi ce changement dans ces espèces monétaires ? S'il m'est permis de hasarder une conjecture, je dirai que l'édit de Pistes, qui avait réduit les ateliers, n'avait pu empêcher les envahissements de la féodalité naissante sous les règnes désastreux de Louis-le-Gros, Eudes, Charles-le-Simple et les derniers Carlovingiens. L'autorité royale allait toujours en déclinant, à l'exception de la ville de Laon et du duché de France que ces rois possédaient en propre. L'empire se trouva fractionné aux mains de mille seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, lesquels étaient plus rois dans leurs domaines respectifs que le roi de France lui-même. Nous avons des monuments des comtes sénonais qui prouvent que le monarque n'était pas le seul qui signât les espèces. N'est-il pas possible que Raoul ait voulu distinguer son numéraire de celui du comte ou de l'évêque, encore marqué au nom du prince. Le mot REX, placé dans le champ, c'est-à-dire dans l'endroit qui frappe d'abord les regards, ne semble-t-il pas dire à tous qu'à Sens le roi était encore maître et seigneur. J'émets, d'ailleurs, cette opinion sous toute réserve.

Il existe une obole de Raoul et qui diffère, quant au type, du denier sénonais.

Monogramme de RADVLFVS dans le champ, puis entre grenetis + GRATIA D—I REX.

℞. SENONES CIVITAS. Dans le champ une croix, arg., poids, 0,55 gr.

Cette pièce est remarquable en ce que le monogramme renferme toutes les lettres du mot Radulphus. C'est, dit M. Salmon, que je copie ici, la seule monnaie connue de Raoul. Sur cette obole on lit SENONES et non pas SENONIS, comme sur le denier.



LOUIS IV (936-954).

SENS.

Nous reproduisons, à la planche II, n° 22, le denier qu'on voit inscrit à la dernière planche des monnaies carlovingiennes de Leblanc.

Au droit, le temple sénonais : SENONES VRBS.

℞. Croix dans le champ LVDOVICVS RX.

Nous n'avons pas encore vu dans les monnaies de la province le mot VRBS pour CIVITAS. Dans le mot REX l'E ne se voit point ; il est sûr que c'est l'espace qui manque et que l'artiste n'aura pas calculé juste en gravant les lettres de la légende.

Cette monnaie, au sentiment de M. de Barthélemy, appartiendrait aux évêques.

L'ABBÉ LAUREAU.



STATISTIQUE

DE L'EXPOSITION DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dans ses moments d'*oisiveté*, Vauban faisait de la statistique et créait, à *temps perdu*, une science nouvelle, aujourd'hui fort répandue. C'est assez dire qu'il n'est pas nécessaire, pour s'en occuper, d'avoir le génie de l'inventeur, et comme tout le monde peut avoir des moments d'oisiveté puisque Vauban en trouvait dans sa vie si prodigieusement active, il est permis à tout le monde de s'essayer à des travaux statistiques, sans trop d'orgueil et sans trop de modestie.

En visitant l'exposition des beaux-arts, il nous arriva plus d'une fois, de nous sentir accablé de fatigue et d'aspirer à descendre des hautes régions où nous nous efforcions de monter, pour rejoindre au plus vite le fauteuil qu'une douce hospitalité nous tenait en réserve à une autre extrémité de Paris.

Là, affaissé sur nous même, le livret de l'exposition encore à la main, le feuilletant, l'annotant, il nous prit un jour envie d'en faire quelque chose et voici ce que nous en fîmes. C'était bien décidément de l'oisiveté.

	PEINTRES	SCULPTEURS	TOTAL
Les artistes français dont les œuvres ont été admises à l'honneur de l'exposition sont au nombre de..............................	700	171	871
Savoir :			
Dont le lieu de naissance est indiqué......................	640	155	795
Sans indication de lieu de naissance.......................	6	4	10
Naturalisés français, nés dans les colonies ou à l'étranger de parents français...............	54	12	66
Totaux pareils......	700	171	871

Or la population de la France étant, d'après le dernier recensement, de 35,781,628 habitants et le département de l'Yonne en comptant 381,134, ce département a dû fournir à l'exposition, proportionnellement au nombre des artistes dont le domicile est connu :

	PEINTRES	SCULPTEURS	TOTAL
	7	2	9
Il a fourni	8	3	11
Différence en plus.....	1	1	2

PEINTRES.

—

MM. *Horsin-Déon*, né à Sens (genre).
Crapelet, né à Auxerre (paysage).
Guérard, né à Sens (histoire).
Brissot de Varville, né à Sens (paysage).
Lafaye, né au Mont-St.-Sulpice (genre historique).
Marquis, né à Tonnerre (genre historique).
Patrois, né à Noyers (genre).
Mlle *Grandpierre-Deverzy*, née à Tonnerre (genre et portrait).

SCULPTEURS.

—

MM. *Deligand*, né à Sens.
Falconnier, né à Ancy-le-Franc.
Kley, né à Sens.

Ce premier résultat est sans doute fort honorable pour le département de l'Yonne qui ne possède ni musées ni écoles des beaux-arts.

Mais si l'on remarque que Paris est placé dans des conditions toutes particulières pour conserver dans son sein les familles d'artistes et pour en produire de nouveaux, on comprendra que le département de la Seine ne peut être comparé à aucun autre et que la moyenne par départements, doit être établie à l'exclusion de ce dernier.

Le nombre des artistes exposants est, avons nous dit,

	PEINTRES	SCULPTEURS	TOTAUX
de	640	155	795
Le département de la Seine y figure pour..................	289	64	353
Reste pour le surplus de France.............	351	91	442

En prenant ces derniers chiffres pour base d'appréciation, le département de l'Yonne a dû fournir seulement à l'exposition :

	PEINTRES	SCULPTEURS	TOTAL
	4	1	5
Il a fourni réellement.......	8	3	11
Différence en plus.......	4	2	6

C'est-à-dire plus du double de son contingent.

Les tableaux ci-après présenteront, du réste, les résultats de l'exposition de peinture et de sculpture par départements et par régions.

Pour résister à toute espèce ds sentiment de prédilection, nous avons adopté purement et simplement les circonscriptions régionales de la géographie de Guthrie.

Région du Nord (20 *départements*).

DÉPARTEMENTS.	Population.	Nombre des exposants		Moyenne présumée d'après la populat.		Différence.			
						Peintres.		sculpteur	
		P.	Sc.	P.	Sc.	en plus	en moins	en plus	en moins
Aisne	558,989	4	3	6	2	»	2	1	»
Ardennes	345,076	7	1	3	1	4	»	»	»
Aube	265,247	2	1	3	1	»	1	»	»
Calvados	491,210	5	2	5	2	»	»	»	»
Eure	415,777	1	1	4	1	»	3	»	»
Manche	600,882	3	0	6	2	»	3	»	2
Marne	373,302	5	0	4	1	1	»	»	1
Marne-Haute	268,398	2	0	3	1	»	1	»	1
Meurthe	450,423	4	1	4	2	»	»	»	1
Meuse	328,657	2	0	3	1	»	1	»	1
Moselle	459,684	14	2	5	2	9	»	»	»
Nord	1,158,285	16	1	12	4	4	»	»	3
Oise	403,857	6	2	4	1	2	»	1	»
Orne	439,884	4	2	4	2	»	»	»	»
Pas-de-Calais	692.994	7	0	7	3	»	»	»	3
Seine-et-Oise	471,882	17	4	5	2	12	»	2	»
Seine-et-Marne	345,076	7	1	3	1	4	»	»	»
Seine-Inférieure	762,039	11	1	8	3	3	»	»	2
Somme	570,641	4	0	6	2	»	2	»	2
Vosges	427,409	4	0	4	1	»	»	»	1
	9,815,932	125	22	99	35	39	18	4	17

En résumé :

Cette région n'a pas un seul département sans artiste, et si, dans l'ensemble, elle a produit 13 sculpteurs de moins que son contingent, elle a racheté, autant que possible, cette infériorité, par un excédent de 26 peintres.

Région du Midi (28 départements).

DÉPARTEMENTS.	Popula-tion.	Nombre des artistes exposants		Moyenne présumée d'après la populat.		Différence			
						Peintres		Sculpteurs	
		P.	Sc.	P.	Sc.	en plus	en moins	en plus	en moins
Alpes Basses	152,070	0	0	2	1	»	2	»	1
Alpes Hautes	132,038	0	1	1	0	»	1	1	»
Ardèche	386,505	0	0	4	1	»	4	»	1
Ariège	267,435	0	0	3	1	»	3	»	1
Aude	289,747	3	0	3	1	»	»	»	1
Aveyron	394,183	0	1	4	1	»	4	»	»
Bouch.-du-Rhône	428,989	13	7	4	2	9	»	5	»
Corse	236,251	1	0	2	1	«	1	»	1
Dordogne	505,789	0	0	5	2	»	5	»	2
Drôme	426,846	0	0	4	1	»	4	»	1
Gard	403,163	5	1	4	1	1	»	»	»
Garonne Haute	480,794	8	1	5	2	3	»	»	1
Gers	307,479	0	0	3	1	»	3	»	1
Gironde	614,387	16	2	6	2	10	»	»	»
Hérault	389,286	6	0	4	1	2	»	»	1
Isère	603,497	8	1	6	2	2	»	»	1
Landes	302,196	1	1	3	1	»	2	»	»
Loire Haute	304,615	1	1	3	1	»	2	»	»
Lot	296,224	0	0	3	1	»	3	»	1
Lot et Garonne	341,345	1	1	3	1	»	2	»	»
Lozère	144,705	0	0	0	1	»	1	»	»
Pyrénées Basses	446,907	0	0	4	1	»	4	»	1
Pyrénées Hautes	250,934	1	0	3	1	»	3	»	1
Pyrénées Orient.	181,955	0	1	2	1	»	2	»	»
Tarn	363,073	3	0	3	1	»	»	»	1
Tarn et Garonne	237,553	1	0	2	1	»	1	»	1
Var	357,967	8	2	4	1	4	»	1	»
Vaucluse	264,618	4	0	3	1	1	»	»	1
	9,510,551	80	20	95	31	32	47	7	18

En résumé :

Quoique les départements des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et du Var, aient dépassé de beaucoup la moyenne, cette ré-

gion qui devait avoir.................. 95 peintres.
n'en a eu que........................ 80

Différence en moins........ 15

Quant aux sculpteurs, elle devait en avoir.............................. 31
Elle n'en a eu que................. 20

Différence en moins...... 11

En somme, cette région reste non seulement au-dessous de la moyenne, mais elle présente encore, dans diverses parties de sa circonscription, des résultats négatifs très-remarquables, en ce que 9 de ses départements, ceux des Basses-Alpes, de l'Ardèche, de l'Ariège, de la Dordogne, de la Drôme, du Gers, du Lot, de la Lozère et des Basses-Pyrénées, dont la population réunie est de 2,933,960 habitants, n'ont pas produit un seul artiste.

Région de l'Est (11 *départements*).

DÉPARTEMENTS.	Population.	Nombre des exposants		Moyenne présumée d'après la populat.		Différence.			
						Peintres.		sculpteur	
		P.	Sc.	P.	Sc.	en plus	en moins	en plus	en moins
Ain	372,939	1	2	4	1	»	3	1	»
Côte-d'Or	400,297	12	8	4	1	8	»	7	»
Doubs	296,679	8	2	3	1	5	»	1	»
Jura	313,299	3	1	3	1	»	»	»	»
Loire	472,588	3	5	5	2	»	2	3	»
Rhin-Bas	587,434	6	2	6	2	»	»	»	»
Rhin-Haut	494,147	8	0	5	2	3	»	»	2
Rhône	574,745	29	2	6	2	23	»	»	»
Saône-et-Loire	574,720	7	3	6	2	1	»	1	»
Saône-Haute	347,469	2	2	3	1	0	1	1	»
Yonne	381,133	8	3	4	1	4	»	2	»
	4,815,450	87	30	49	16	44	6	1	2

Ces résultats très significatifs démontrent que nos départements de l'Est sont ceux où le goût des beaux-arts est le plus largement développé.

Leur contingent proportionnel d'artistes est, pour les peintres, de.......................... 49

Ils en ont fourni.................... 87

Différence en plus............. 38

Pour les sculpteurs de................ 16

Tandis qu'ils en ont eu.............. 30

Différence en plus............ 14

Sept départements ont contribué à cet excédent; les quatre autres ont atteint la moyenne.

Région de l'Ouest (13 *départements*).

DÉPARTEMENTS.	Population.	Nombre des artistes exposants		Moyenne présumée d'après la populat.		Différence			
						Peintres		Scu pteur	
		P.	Sc.	P.	Sc.	en plus	en moins	en plus	en moins
Charente	382,912	0	0	4	1	»	4	»	1
Charente-Infér.	469,992	2	1	5	2	»	3	»	1
Côtes-du-Nord	632,613	4	1	6	2	»	2	»	1
Deux-Sèvres	323,615	0	0	3	1	»	3	»	1
Finistère	617,710	3	0	6	2	»	3	»	2
Ile-et-Vilaine	574,618	5	0	6	2	»	1	»	2
Loire-Inférieure	535,664	0	5	5	2	5	»	3	»
Maine-et Loire	515,452	4	3	5	2	»	1	1	»
Mayenne	374,566	5	0	4	1	1	»	»	1
Morbihan	478,172	2	0	5	2	»	3	»	2
Sarthe	473,071	1	1	5	2	»	4	»	1
Vendée	383,734	0	0	4	1	»	4	»	1
Vienne	317,305	1	0	3	1	»	2	»	1
	6,079,424	37	11	61	21	6	30	4	14

En résumé :

Cette région devait produire......... 61 peintres.

Elle en a donné seulement........ 37

Différence en moins......... 24

Le nombre des sculpteurs devait être de. 21

Il a été de...................... 11

Différence en moins......... 10

Un seul département, celui de la Loire-Inférieure a dépassé la moyenne; deux peuvent être considérés comme l'ayant atteinte, ceux de Maine-et-Loire et de la Mayenne ; sept sont restés au-dessous, et trois, ceux de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vendée, dont la population réunie est de 1,090,261 habitants, n'ont produit absolument aucun artiste.

Région du Centre (13 *départements*).

DÉPARTEMENTS.	Population.	Nombre des artistes exposants		Moyenne présumée d'après la populat.		Différence			
						Peintres		Sculpteurs	
		P.	Sc.	P.	Sc.	en plus	en moins	en plus	en moins
Allier	336,758	2	0	3	1	»	1	»	1
Cantal	253,329	0	1	3	1	»	3	»	»
Cher	306,261	2	1	3	1	»	1	«	»
Corrèze	320,864	2	0	3	1	»	1	»	1
Creuse	287,075	1	0	3	1	»	2	»	1
Eure-et-Loir	294,892	0	0	3	1	»	3	»	1
Indre	271,938	2	0	3	1	»	1	»	1
Indre-et-Loire	315,641	3	1	3	1	»	»	»	»
Loiret	341,029	1	1	3	1	»	2	»	»
Loir-et-Cher	261,892	3	1	3	1	»	0	»	»
Nièvre	327,161	3	1	3	1	»	0	»	»
Puy-de-Dôme	596,897	1	1	6	2	»	5	»	1
Vienne-Haute	319,379	1	0	3	1	»	2	»	1
	4,233,116	21	7	42	14	»	21	»	7

Cette région est la moins heureusement partagée sous le rapport artistique ; elle n'a atteint que la moitié du contingent que lui assignait sa population.

Trois départements cependant sont arrivés à la moyenne ; ceux d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et de la Nièvre ; neuf sont restés bien au-dessous et un n'a produit aucun artiste, celui d'Eure-et-Loir.

DÉY.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,

Pendant le 4e trimestre de 1855.

1855. Moi

Jours du mois.	Observations barométriques à 0 de température. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	Observations thermométriques température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes.
1	mm	mm	mm	mm	+ 7 8	+18 6	+13 20	10
2					+10 2	+17 4	+13 80	7
3					+12 0	+20 8	+16 40	8
4					+11 2	+18 0	+14 60	6
5					+13 4	+20 3	+16 35	6
6					+13 6	+19 5	+16 55	5
7					+11 5	+19 4	+15 45	7
8					+10 0	+16 8	+13 40	6
9					+ 8 8	+13 4	+11 10	4
10	747 76	748 24	748 31	750 33	+10 4	+15 3	+12 85	4
11	752 60	753 21	752 72	752 32	+ 9 9	+13 5	+11 70	3
12	752 10	751 98	751 58	751 53	+11 9	+17 0	+14 45	5
13	750 74	749 68	748 98	748 31	+11 2	+15 0	+13 10	3
14	743 68	743 48	742 48	741 36	+11 0	+18 0	+14 50	7
15	742 56	743 85	744 49	746 46	+13 2	+16 4	+14 80	3
16	751 42	751 59	751 28		+ 7 0	+15 6	+11 30	8
17	747 48	746 73	745 71	746 21	+ 4 0	+15 3	+ 9 65	11
18		751 65		753 87	+ 8 3	+15 4	+11 85	7
19	756 15	756 16	756 09	756 79	+ 6 6	+14 0	+10 30	7
20		760 70	760 61	760 55	+ 6 5	+14 5	+10 50	8
21	761 60		760 09	750 35	+ 4 5	+17 4	+10 95	12
22	760 35	759 00	758 13	757 86	+ 6 0	+17 5	+11 75	11
23	754 97	754 12	752 88	753 70	+ 5 7	+21 6	+13 65	15
24	754 92	755 34	756 40	757 96	+ 9 8	+16 6	+13 20	6
25	758 78		755 87	755 23	+ 5 3	+14 2	+ 9 75	8
26	748 21	744 80	742 68	740 87	+ 7 0	+17 0	+12 00	10
27	739 63	738 85	738 79	738 79	+ 9 0	+ 9 4	+ 9 20	0
28	739 66	740 92	741 24	742 34	+ 7 5	+11 2	+ 9 35	3
29	738 43	735 65	733 69	732 76	+ 7 8	+10 4	+ 9 10	2
30	733 80	734 68	735 22	737 17	+ 7 5	+10 5	+ 9 25	3
31	738 01	738 75		739 74	+ 5 5	+13 0	+ 9 00	7
moyennes du mois.	748 64	747 97	748 86	748 79				

Plus grande élévation 761,60, le 21, à 9 h. du m.
Moyenne élévation 732,76, le 29, à 9 h. du s.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 21,6, le 23.
Minimum extr. + 4,0 le 17.
Différence des extrêmes 17,6.
Moyenne du mois + 12,36.
Moyenne de la variabilité journalière 7,06.

Octobre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.		OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
nt midi.	après midi.	avant midi.	après midi.			
S.	S.-O.	couv., pluie	couv. pluie	mm		
O.	S.-O.	id. id.	id. id.			
S.-O.	S.	couvert	nuageux			
S.	S.	id. p. pluie	couv. pluie			
S.	S.	nuageux	beau	15	2	Tonnerre dans la soirée.
S.	S.	pluie, couv.	couvert			
O.	O.	n ageux	pluie, couv.			
O.	O.	id.	qql. n., pluie			
O.	O.	pluie	nuageux			
O.	O.	nuageux	id. p. pluie	29	9	
O.	O.	id.	id.			
O.	O.	id.	id.			
O.	O.-S.-O.	id.	id.			
S.	S.	pluie, nuag.	nuageux, pl.			
O.	O.-S.-O.	id. id.	id. id.	12	0	
S.	S.	nuageux	quelq. nuag.			
S.-E.	E.-S-E.	id.	nuageux			
O.	N.	id.	id. p. pluie			
-N.-E.	N.	brum. nuag.	nuageux			
N.-E.	N.	id. très-beau	très-beau	1	8	
N.	E.	id. id.	id.			
N.-E.	N.-E.	id. id.	id.			
S.-E.	S.-O.	très-beau	beau			
O.	O.	nuageux	couvert			
S.	S.-O.	brouillard	nuageux	0	5	
S.	S.-O.	beau	nuageux pl.			
-S.-E.	N.-E.	pluie	pluie			
-N.-E.	E-N.-E.	couv. pluie	couvert			
S.	O.-N.-O.	brouil. couv.	couv. pluie			
S.-O.	S.-O.	nuageux	nuag. p. pl.			
S.	S.	beau	nuageux	36	8	
beaux et couverts, ou jours de beau temps 15. de brouillard 3. de pluie 16.				mm 96	»	

1855.

JOURS du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.	à 9 heures du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence des extrêmes
1	740 16	740mm66	740mm66	743mm77	+ 5 0	+10 4	+ 7 70	5
2		749 01	749 27	749 31	+ 1 0	+ 8 2	+ 4 60	7
3	747 59	746 79	746 45	747 39	+ 1 0	+ 7 0	+ 4 00	6
4			749 54	753 28	+ 5 0	+ 6 2	+ 5 60	1
5	756 18	757 38	758 13	759 25	+ 2 2	+ 5 8	+ 4 00	3
6	760 19	759 99	759 47	759 22	+ 1 4	+ 3 2	+ 2 30	1
7	755 88	753 96	752 98	751 93	+ 1 0	+ 3 0	+ 2 00	2
8	747 71	746 27	746 39	748 70	0 0	+11 2	+ 5 60	11
9	751 19	746 77	749 54	749 68	+ 6 5	+14 3	+10 40	7
10	751 67	752 88	753 49	754 74	+ 7 5	+13 8	+10 65	6
11	756 10	757 35		756 78	+ 4 5	+ 8 6	+ 6 55	4
12	756 60	754 98	754 88	754 40	+ 4 2	+ 4 5	+ 4 35	0
13	751 63	750 68	750 31		+ 3 0	+ 6 0	+ 4 50	3
14	751 11	751 91	732 31	753 50	+ 4 2	+ 5 4	+ 4 80	1
15	755 38	755 60		756 10	+ 3 8	+ 5 5	+ 4 65	1
16	756 35	755 92	755 92	756 28	+ 3 2	+ 5 8	+ 4 50	2
17	756 40	756 53	755 75	756 40	+ 1 3	+ 5 5	+ 3 40	4
18	755 22		753 83	754 16	+ 2 0	+ 6 0	+ 4 00	4
19	751 27	750 69	751 05	751 29	+ 2 0	+ 6 6	+ 4 30	4
20	752 08	751 88	752 08	752 21	+ 5 0	+ 6 5	+ 5 75	1
21	752 31	752 23	752 16	752 11	+ 4 0	+ 7 0	+ 5 50	3
22	751 36	750 98	749 45	750 13	+ 3 4	+ 5 8	+ 4 60	2
23	748 51	748 17	747 32	747 89	+ 0 8	+ 2 2	+ 1 50	1
24	747 72	747 22	747 09	746 12	+ 2 2	+ 7 0	+ 4 60	4
25	748 59	751 23		757 03	+ 3 0	+ 6 0	+ 4 50	3
26	753 87	753 67	753 23	753 03	— 1 6	+ 3 0	+ 0 70	4
27	751 67	751 15	750 88	751 73	— 4 6	+ 2 2	— 1 20	6
28	751 75	751 60	752 08	752 73	— 3 0	+ 4 8	+ 0 90	7
29	753 95	754 17		754 42	— 2 2	+ 1 2	— 0 50	3
30	754 15	753 42	753 95	754 45	— 2 8	+ 2 8	— 0 00	5
moyennes du mois.	752 38	75[illegible] 00	751 47	752 69				

Plus grande élévation 760,19, le 6, à 9 h. du m.
Moindre élévation 740,16, le 1er, à 9 h. du m.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 14, 3, le 9.
Min. extrême —4,6, le 27.
Différence des extrêmes 18,9.
Moyenne du mois + 4,14.
Moyenne de la variabilité journalière 4,08.

Novembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
ant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
O.	N.-O.	pluie, couv.	nuag. pluie	mm	
O.	S.-O.	nuageux	beau		
S.	O.-S.-O.	id. pluie	pluie		
O.	O.	pluie, nuag.	nuag. pluie		
N.	N.	couvert	couvert	23 0	
.-N.-O.	N.-O.	brouil. couv.	id.		
S.	S.-S.-E.	id. id.	id.		
S.	S.-O.	très-beau	beau		
.-S.-E.	S.-S. E.	nuageux	pluie		
S.	S.	id.	nuageux	5 5	
S.	S.	brouillard	brouillard		
E.	N.-E.	couvert	couvert		
N.-E.	N.-E.	id	id.		
N.-E.	N.-E.	id	id.		
.-N.-E.	E.-N.-E.	id	id.	0 1	
.-N.-E.	E.-N.-E.	id	très-beau		
N.-E.	N.-E.	brouillard	brumeux		
N.-E.	N.-E.	couvert	couvert		
N.-E.	E.-N.-E.	id.	id.		
O.	S.-O.	id.	id.	« «	
S.-S.-E.	S.-E.	nuageux	nuageux		
S.-S.-E.	S.-S.-E.	couvert	couvert		
S.-S.-E.	E.	id.	id. p. pluie		
O.	N.-O.	id.	nuageux		
E.	E.	beau	id.	00 6	
E.	E.	très-beau	très-beau		
.-N.-E.	N.-E.	id.	couvert		
N.-E.	N.-E.	nuageux	id.		
N.-E.	N.-E.	id.	id.		
N.-E.	S.-S.-O.	couvert	id.		
				« «	

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 23.
- de brouillard 4.
- de pluie 5.
- de gelée 5.

Total pluviométrique : 29 2

1855.

Jours du mois.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A 0 DE TEMPÉRATURE				OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQU			
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 8 heures du soir.	à 9 heures du soir.	température minimum.	température maximum.	température moyenne.	différence
1	755mm 12	755mm 05	754mm 16	753mm 09	— 0 5	+ 6 0	+ 2 75	6
2		747 66	746 96	745 78	+ 1 2	+ 4 6	+ 2 90	3
3	746 79	747 73	748 41	750 92	— 0 8	+ 0 4	+ 0 20	1
4	753 86	754 34	753 65	753 31	— 8 2	0 0	+ 4 10	8
5	747 09	745 26	742 72	742 41	— 7 0	+ 6 2	+ 0 40	13
6	744 19	740 44	741 37	742 78	+ 1 0	+ 0 5	+ 0 75	0
7	744 10	744 15	744 36	744 15	— 4 2	+ 3 0	+ 0 60	7
8	743 66	744 36	745 01	746 08	— 3 0	+ 2 0	+ 0 50	5
9	750 13	750 47		752 29	— 1 6	— 0 5	+ 1 05	1
10		753 72	753 99	754 79	— 3 5	— 1 8	+ 2 65	1
11	754 92	754 36	753 75	753 34	— 4 8	— 2 2	+ 3 50	2
12	750 49	749 73	748 87	749 06	— 7 5	— 1 0	+ 4 25	6
13	752 19	753 57		755 54	— 5 8	+ 0 4	+ 2 70	6
14	756 62	756 44	754 70	751 63	— 2 8	+ 1 0	+ 0 90	3
15	754 52	756 74	757 40	759 74	— 0 4	+ 6 5	+ 3 05	6
16	760 66			758 90	+ 3 2	+ 7 0	+ 5 10	3
17	755 78			752 37	+ 1 6	+ 5 0	+ 3 30	3
18	753 85	754 43	754 80	756 44	0 0	+ 5 4	+ 2 70	5
19	758 23	758 43	758 29	757 91	— 5 8	— 1 5	+ 3 65	4
20	756 00	755 14		752 66	—10 2	— 2 5	+ 6 35	7
21	748 88	746 25	744 31	744 00	—12 4	— 2 0	+ 7 20	10
22	748 26	749 98	751 96	754 47	— 3 2	— 2 0	+ 2 60	1
23	754 73	753 11		751 32	— 8 5	— 2 5	+ 5 50	6
24	755 51	755 24	754 78	753 89	+ 5 7	+ 9 3	+ 7 50	3
25	749 96	747 98	746 80	747 15	+ 1 2	+ 8 6	+ 4 90	7
26	746 14	745 32		746 63	+ 4 6	+ 9 4	+ 7 00	4
27	748 08	747 64	747 64		+ 6 0	+12 6	+ 9 30	6
28	749 24		750 93	752 94	+ 8 4	+13 7	+11 05	5
29	756 29				+ 6 0	+11 2	+ 8 60	5
30					+ 5 2	+11 4	+ 8 30	6
31					+ 3 2	+10 0	+ 6 60	6
moyennes du mois.	751 68	750 70	750 23	751 24				

Plus grande élévation 760,66, le 16, à 9 h. du m.
Moindre élévation 740,44, le 6, à midi.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 13,7, le 28.
Minimum extr. 12,4, le 21.
Différence des extrêmes 26,1.
Moyenne du mois + 1,21.
Moyenne de la variabilité jour-lière 5,23

Décembre.

VENTS		ÉTAT DU CIEL		Observations pluviométriques.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.
ant midi.	après midi.	avant midi.	après midi.		
S.-O.	S.-O.	nuageux	couvert	mm	
S.-O.	N.-O.	couvert	id. pet. pl.		
N.-E.	N.-E.	neige	nuageux		
N.	O.	beau	couvert		
O.	O.	n., pet pluie	n. pet. pluie	1 4	
O.	O.	nuag., pluie	nuageux		
O.	O.	id. neige	id. neige		
O.	O.	couvert	couvert		
.-N.-E.	N.-N.-E.	neige, couv.	id.		
.-N.-E.	N.-N.-E.	couvert	id.	9 5	
O.	N.-O.	id.	id.		
O.	S.-O.	très-beau	beau		
.-N.-E.	O.	nuageux	nuageux		
O.	O.	couvert	neige		
N.-O.	N.-O.	pluie, couv.	couvert	7 5	
S.	S.	couvert	id.		
E.	E.	id.	id.		
N.-E.	N.-E.	nuageux	nuageux		
E.	E.	très-beau	très-beau		
E.	E.	id.	id.	0 7	
E.	S.-E.	nuageux	nuageux		
N.-O.	N.	couvert	couvert		
S.	S.	id.	id. pluie		
S.-O.	S.	nuageux	nuageux		
S.	S.	id.	pluie	8 0	
S.	S.	id.	nuageux		
S.	S.	id.	id.		
S.	S.	beau	id.		
S.	S.	très-beau	très-beau		
S.-E.	S.-E.	nuageux	nuageux		
E.	E	id.	très-beau	2 8	
beaux et couverts, ou jours de beau temps 21. de pluie 6. de neige 4. de gelée 18.				mm 29 9	

MOUILLOT,
Maître-adjoint à l'Ecole normale.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

ARCHÉOLOGIE.

M. Paul Bert, 15 médailles de bronze concernant l'histoire du XIXe siècle.

M. l'abbé Duru, 1 médaille carlovingienne de Sens.

GÉOLOGIE. — HISTOIRE NATURELLE.

M. Charpillon, de Saint-Bris, échantillons de minerai de plomb argentifère, provenant de la mine de Cure, près Domecy-sur-Cure, arrondissement d'Avallon.

M. Dubon, échantillons variés de minerai de fer des territoires de Gigny et Sennevoy.

Frère Augustin, supérieur des Ecoles Chrétiennes à Auxerre, 60 coquilles marines vivantes, 1 cygne, une peau d'autruche.

MM. Perriquet fils, à Auxerre, collection de fossiles des étages Portlandien, Néocomien et Aptien.

M. Beauvais, à Crécy, commune d'Avrolles, un Courlis.

M. De Badereau, à Vincelles, une bondrée.

M. Gaillard-Tassin, à Auxerre, une hermine.

M. Chevillot, une mouette.

M. Victor, un earle.



TABLE DES MATIÈRES

DU NEUVIÈME VOLUME.

SCIENCES HISTORIQUES.

SCIENCES NATURELLES.

INDEX DES PLANCHES.

